

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H12
1966/67
P2
A1

CHAMBRE DES COMMERCE

Section de la Navigation Maritime

1894

COMITE PERMANENT

DES

PÊCHERIES

POISSON À GRAND BRASMAN

PROVINCES DE TERRE-NEUVES ET TERRE-NEUCHÂTE

Fascicule 1

SEANCES DU MARDI 23 FEVRIER 1893

ET DU VENDREDI 23 MARS 1893

Publié sous le patronage de la Chambre des Pêcheurs
pour l'année 1893-1894

TERRE-NEUVES

L'Imprimeur, H. J. Routhier, maître des Pêcheurs

Imprimé par H. J. Routhier, maître des Pêcheurs
à Terre-Neuve

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

SÉANCES DU MARDI 22 FÉVRIER 1966

ET DU VENDREDI 25 MARS 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOIN:

L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

23838-1

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

et Messieurs

| | | |
|------------|-----------------------------|--------------|
| Barnett | Crouse | McQuaid |
| Basford | Granger | McWilliam |
| Béchar | Howard | *Noble |
| Carter | Keays | Nowlan |
| Cashin | LeBlanc (<i>Rimouski</i>) | O'Keefe |
| Chatterton | MacLean (<i>Queens</i>) | Patterson |
| Crossman | McLean (<i>Charlotte</i>) | Stefanson |
| | | Tucker—(24). |

*Remplacé par M. Bower le 22 février 1966.

Le secrétaire du Comité,
M. Slack.

SEANCES DU MARDI 22 FÉVRIER 1966
ET DU VENDREDI 25 MARS 1966

Budget principal du ministre des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOIN:

L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries.

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le LUNDI 7 février 1966

Il est résolu—Que le Comité permanent des pêcheries soit composé des députés dont les noms suivent:

Messieurs

| | | |
|-------------|------------------------------|--------------|
| Barnett, | Crouse, | McQuaid, |
| Basford, | Deachman, | McWilliam, |
| Bécharde, | Granger, | Noble, |
| Blouin, | Howard, | Nowlan, |
| Carter, | Keays, | O'Keefe, |
| Cashin, | LeBlanc (<i>Rimouski</i>), | Patterson, |
| Chatterton, | MacLean (<i>Queens</i>), | Stefanson, |
| Crossman, | McLean (<i>Charlotte</i>), | Tucker—(24). |

Le MARDI 22 février 1966

Il est ordonné—Que le nom de M. Bower soit substitué à celui de M. Noble sur la liste des membres du comité permanent des pêcheries.

Le MARDI 22 mars 1966

Il est ordonné—Que, sous réserve des pouvoirs du comité des subsides relativement au vote des deniers publics, les postes énumérés au budget principal de 1966-1967, relatifs au ministère des Pêcheries, soient retirés au comité des subsides et renvoyés au comité permanent des pêcheries.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 22 février 1966.

(1)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à midi pour tenir une séance d'organisation.

Présents: MM. Barnett, Basford, Béchard, Blouin, Carter, Cashin, Chatterton, Crossman, Crouse, Deachman, Granger, Howard, Keays, LeBlanc (*Rimouski*), MacLean (*Queens*), McLean (*Charlotte*), Noble, Nowlan, O'Keefe, Patterson et Tucker. (21).

Le secrétaire du Comité déclare les mises en candidature ouvertes. Sur une proposition de M. Tucker, avec l'appui de M. Béchard,

Il est décidé—Que M. Deachman occupe le fauteuil présidentiel du comité.

M. Deachman est élu président du Comité. Il occupe le fauteuil présidentiel et remercie les membres pour l'honneur qui lui échoit.

Sur une proposition de M. Basford, avec l'appui de M. Granger,

Il est décidé—Que M. Blouin soit élu vice-président du Comité.

Sur une proposition de M. Chatterton, avec l'appui de M. Nowlan,

Il est décidé—Que soit formé un sous-comité du programme et de la procédure. Ce sous-comité sera composé du président et de quatre autres membres que le président choisira après avoir consulté les whips des partis.

A midi et 10 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

La secrétaire du Comité,

Dorothy F. Ballantine.

Le VENDREDI 25 mars 1966.

(2)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit ce matin à 9 h. 55 sous la présidence de M. Deachman.

Présents: MM. Barnett, Béchard, Bower, Carter, Chatterton, Crossman, Deachman, Howard, LeBlanc (*Rimouski*), MacLean (*Queens*), McLean (*Charlotte*), O'Keefe, Stefanson. (13).

Aussi présent: L'hon. H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries.

Sur une motion de M. O'Keefe, avec l'appui de M. Howard,

Il est décidé—Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Le président lit des ordres de renvoi de la séance du Comité du 22 mars 1966.

Le président met en discussion ensuite le premier crédit du ministère des Pêcheries:

1. Administration ministérielle—
et invite le ministre à faire une déclaration.

Le ministre fait une longue déclaration dans laquelle il décrit toutes les fonctions de son ministère et met en relief le développement des pêcheries au Canada.

MM. Barnett et MacLean (Queens) commentent la déclaration du ministre.

Le président souligne que le sous-comité directeur se réunira au début de la semaine prochaine.

L'interrogatoire du ministre ayant été remis à la prochaine séance, le Comité s'ajourne à 10 h. 55 du matin jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

M. Slack.

La secrétaire du Comité,
Dorothy F. Ballantine.

Le vendredi 25 mars 1966
(2)

Le Comité permanent des pêcheries se réunira ce matin à 9 h. 55 sous la présidence de M. Deschman.

Présents: MM. Barnett, Bédard, Bower, Carter, Chatterton, Croasman, Deschman, Howard, LeBlanc (Rimouski), MacLean (Queens), MacLean (Charlottetown), O'Keefe, Stelmason. (13)

Aussi présent: l'hon. H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries.

Sur une motion de M. O'Keefe, avec l'appui de M. Howard, il est décidé—Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

TÉMOIGNAGES

Le VENDREDI 25 mars 1966

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Je crois que nous avons le quorum.

Je commence par demander une motion pour que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Comme vous le savez sans doute, selon les nouveaux règlements, il n'est pas nécessaire d'obtenir la permission de la Chambre pour faire imprimer; il faut simplement déterminer le nombre d'exemplaires. Il a été proposé de faire imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français.

M. O'KEEFE: Monsieur le président, je propose que le comité fasse imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages.

M. HOWARD: J'appuie la proposition.

La proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Je vais vous faire part maintenant du mandat du Comité:

Il est ordonné,—Que, sans porter atteinte aux pouvoirs du comité des subsides quant aux dépenses des deniers publics, les crédits mentionnés dans le budget principal pour 1966-1967, se rapportant au ministère des Pêcheries, soient retirés du comité des subsides et référés au comité permanent des pêcheries.

Nous sommes prêts maintenant à étudier le premier crédit: l'administration ministérielle.

J'invite l'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries, qui se trouve parmi nous aujourd'hui, à faire une déclaration.

Avant de faire appel au ministre, vous constaterez que vous avez devant vous des copies de la liste des crédits. Comme nous ne possédons pas plusieurs exemplaires, je vous demanderai donc, si vous comptez les utiliser, de les garder en votre possession et de les rapporter à la prochaine séance.

Voici maintenant le premier crédit:

1.—Administration ministérielle, comprenant les subventions et les contributions telles qu'elles sont détaillées dans le budget: \$1,552,000.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez commencer monsieur Robichaud.

L'hon. H.-J. ROBICHAUD (*ministre des Pêcheries*): Monsieur le président, messieurs. Je profite de l'occasion qui s'offre à moi pour présenter au Comité permanent des pêcheries les prévisions budgétaires de mon ministère pour 1966-1967.

J'ai l'intention, ce matin, de présenter un rapport plutôt élaboré afin de couvrir, dans la mesure du possible, toutes les fonctions de mon ministère. J'attends, dans 10 ou 15 minutes, des exemplaires du texte de mes remarques. Ces exemplaires vous seront distribués à tous. Ceci permettra à tous les membres d'avoir une copie du texte de mes remarques au cas où le rapport du Comité ne serait pas prêt pour la prochaine réunion. D'autre part, j'espère pouvoir faire faire la traduction de mes remarques au cours de l'après-midi.

Monsieur le président,

Au cours de la présentation devant ce comité des prévisions budgétaires de mon ministère pour 1966-1967, j'aimerais souligner que les pêcheries, au Canada, connaissent actuellement un très grand développement. Il n'y a jamais eu, dans le passé, tant d'efforts déployés en vue de faire avancer cette industrie et assurer la subsistance de ceux qui comptent sur elle pour vivre.

On construit actuellement de nouveaux bâtiments et de nouvelles usines. Les pêcheries attirent des capitaux considérables. Ces efforts inspirent définitivement confiance et tout porte à croire que cette industrie continuera à prospérer et qu'elle donnera des dividendes non seulement à ceux qui y ont investi de l'argent, mais encore à ceux qui luttent contre les éléments pour récolter les produits de la mer, ces produits qui garnissent les tables des Canadiens et de beaucoup d'autres gens à travers le monde.

Malgré les aides à la navigation et les autres moyens disponibles, aucun pêcheur ne prend la mer sans s'exposer à certains dangers. La pêche a de tout temps été périlleuse et chaque année elle récolte sa part de vies humaines. Ce dernier point a attiré notre attention il y a à peine quelques semaines, lorsque le chalutier «Blue Mist», de Terre-Neuve, n'a pas regagné son port de Grand Bank où 13 mères de famille et 29 enfants attendaient vainement le retour des hommes. Chacun d'entre nous, j'en suis sûr, est convaincu que nos pêcheurs et leurs familles méritent un grand hommage.

L'industrie de la pêche doit se moderniser pour faire face à la concurrence des autres pays non seulement sur nos marchés, mais encore aux principaux endroits de pêche, la source de l'approvisionnement. C'est un lourd fardeau pour ceux qui s'occupent de nos pêcheries. Nous devons, dans la mesure du possible, aider ces gens tout en ne négligeant pas les aspects de la conservation des pêcheries qui sont indispensables pour l'avenir de milliers de personnes et de centaines d'entreprises. Cette situation fait appel à des considérations à la fois réfléchies et hardies que l'on retrouve dans la grande gamme d'activités que couvrent ces crédits.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur les progrès accomplis par la pêche commerciale. En 1965, pour la première fois, la valeur des produits de l'industrie de la pêche au Canada dépasse les \$300 millions. C'est la valeur brute des ventes des produits de la pêche—la valeur du marché au port, celle des poissons vendus par les pêcheurs représente un peu plus de la moitié de ce montant. Dans une large mesure, les augmentations récentes dans les valeurs des produits de la pêche sont dues à la majoration des prix du poisson, alors que sur la côte Atlantique la production augmente également. L'an dernier, à travers tout le Canada, les prises ont totalisé 2.4 milliards de livres. Elles se répartissent comme suit: la côte du Pacifique 25 pour cent, les lacs intérieurs

cinq pour cent, et la côte Atlantique 70 pour cent. Ceci, calculé sur la base des valeurs, se traduit comme suit: 30 pour cent pour la côte du Pacifique, 10 pour cent pour les lacs intérieurs et 60 pour cent pour la côte Atlantique.

L'année dernière a été décevante pour la côte du Pacifique. Les prises de saumon, de flétan et de hareng ont baissé par rapport à l'année précédente et la production de saumon en conserve (913,000 caisses) a été la plus faible enregistrée depuis 1960. Si nous comparons ces résultats avec ceux des cinq années précédentes (1960-1964), il semble cependant, si nous prenons en considération le rôle important du cycle du saumon dans les pêcheries du Pacifique, que le total des prises, en 1965, est très peu inférieur à la moyenne des cinq années précédentes, mais, par contre, 10 pour cent plus forte en valeur. Ce genre de comparaison est plus exact que celui fait annuellement.

Cette situation diffère de celle de la pêche à la traîne du saumon (coho) pour 1965. Les prises ont été les plus fortes jusqu'à présent et dépassent en valeur celles de 1965 d'environ 15 pour cent. Un contrat de deux ans, signé au début de la saison par les pêcheurs et les commerçants de poissons, accordait des augmentations de prix variant de 3 pour cent à 10 pour cent (et même plus en 1966) sur plusieurs variétés de saumon. Le prix du flétan qui est en moyenne de 34 cents la livre au port d'entrée pour la durée de la saison par rapport à 25 cents l'année dernière, semble atteindre un «nouveau sommet». Le prix du hareng, à la suite de longues négociations au début de la saison d'hiver actuelle, a été fixé à un niveau d'environ 20 pour cent plus élevé que celui de l'année précédente.

Une amélioration sensible des pêcheries du Pacifique se traduit par l'expansion qu'a connue la pêche aux poissons de fond (autres que le flétan). Les prises de cette sorte de poissons ont totalisé environ 45 millions de livres en 1965, soit une augmentation de 30 pour cent par rapport à l'année précédente. La construction d'usines pour traiter les poissons de fond se poursuit à un rythme accéléré et l'expansion de flottes, pour ce genre de pêche, doit suivre incessamment—les réserves en poissons de fond, sur la côte du Pacifique, peuvent alimenter une exploitation à l'année longue. Cette augmentation dans la production est en quelque sorte imposée par la demande, sans cesse croissante, des produits de poissons de fond et par l'urgence de fournir ces produits aux endroits qui en manquent, tel que la côte Atlantique au Canada comme je le décrirai dans un instant.

J'aimerais effleurer, en passant, les mesures entreprises pour une meilleure administration des ressources du Pacifique en saumon grâce au contrôle de l'équipement et des effectifs dans les pêcheries achalandées. Les moyens qui seront entrepris, nous l'espérons, non seulement permettront une réglementation plus efficace des pêcheries (dans le but de conserver nos ressources), mais encourageront, d'autre part, le développement d'une industrie économique et efficace qui, en plus de rapporter de bons profits à ceux qui en ont placé des capitaux et aux ouvriers qui y travaillent, puisse contribuer substantiellement à financer le coût des recherches et le programme de développement des ressources des pêcheries de saumon.

Le manque de statistiques sur les pêches en eau douce font l'évaluation de leurs progrès quelque peu difficiles. Les données sur les prises dans les Grands Lacs et dans le lac Great Slave, avec les statistiques sur les exportations et les stocks dans les entrepôts frigorifiques, laissent supposer très peu de changements en 1965 par rapport à 1964. La production dans ces pêcheries n'a relativement pas changé ces dernières années. Les pertes dans un secteur sont compensées par des gains dans un autre. Il semble, cependant, que les prix, en 1965, étaient plus élevés que ceux de l'année précédente. L'un des faits importants de l'année dernière est la création d'une commission d'enquête, la Com-

mission «McIvor», chargée d'enquêter et de faire rapport sur les problèmes de la mise en marché des poissons d'eau douce. On croit savoir que le rapport sera prêt au début de l'été. Voici, d'autre part, un autre point qui se rapporte au même sujet. Mon ministère, conjointement avec le ministère des Affaires du nord, étudie les répercussions sur l'industrie de la pêche dans les territoires du Nord-Ouest qu'occasionnerait la réorganisation du commerce d'exportation, à l'échelle nationale et internationale, des poissons d'eau douce. Un rapport sur ce sujet sera soumis au comité fédéral provincial des pêcheries des Prairies. L'étude portera encore sur les autres aspects de l'économie de la pêche dans ces territoires.

Abordant la situation de la côte Atlantique, nous trouvons que des records ont été battus une fois de plus en 1965. Les prises ont augmenté dans toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve—et même à Terre-Neuve où les prises ont atteint une valeur d'environ \$24 millions, les profits des pêcheries ont été les plus élevés jusqu'à présent. En ce qui concerne toute la région, la valeur de la production a augmenté de 10 pour cent par rapport à 1964. Il y a cependant quelques exceptions à cette tendance générale: la pêche à la morue près des côtes de Terre-Neuve, la pêche au homard dans certaines régions de Terre-Neuve et dans le détroit de Northumberland et la pêche à l'espadon en Nouvelle-Écosse, ont accusé des baisses. De la baisse dans le résultat de la pêche à la morue à Terre-Neuve il en est résulté une diminution de 20 pour cent par rapport à l'année précédente dans la production de poissons de mer.

Les prix des poissons ont augmenté régulièrement durant ces dernières années—ces augmentations ont été presque deux fois plus rapides que dans d'autres secteurs en général—mais jusqu'à récemment la majoration des prix était occasionnée par les demandes toujours grandissantes de produits de luxe tels que le saumon et le homard. Durant les deux ou trois dernières années, cependant, on constate une certaine tendance à l'augmentation des prix des produits de poissons de fond, jusqu'ici réduits, par les possibilités d'obtenir de la morue, par exemple, d'entreprises exploitant des flottes de petites embarcations qui n'ont pas à effectuer des déboursés importants pour écouler leurs produits. Cette situation change rapidement. Les poissons de fond sont au prix le plus élevé jusqu'ici enregistré, et il y a tout lieu de croire que cette tendance à la hausse continuera.

Deux points d'une signification particulière se manifestent actuellement dans la région Atlantique: (1) l'importance des placements venant du Canada, mais en dehors de l'industrie de la pêche, et de sources étrangères pour le développement de la pêche aux poissons de fond, et (2) le développement des pêcheries pélagiennes, plus particulièrement celles des harengs qui représentent un accroissement de l'exploitation des entreprises de la côte Pacifique. Actuellement, les prises de harengs sont utilisées principalement pour la production de farine et d'huile de poisson. On peut s'attendre cependant, à voir se développer une pêche aux harengs pour la consommation directe.

Nos exportations des produits de la pêche ont été évaluées à plus de \$200 millions en 1965 et nous occupons actuellement la deuxième place pour l'exportation de poissons dans le monde—seul le Japon nous dépasse et nous grimpons plus rapidement qu'il ne le fait. Nos meilleurs clients sont toujours les États-Unis et une plus grande partie de nos exportations a été dirigée vers ce pays en 1965. Les exportations vers les Antilles et l'Europe ont été plus faibles que celles de l'année dernière étant donné que les principaux produits exportés vers ces régions (la morue salée et le saumon en conserve) n'ont pas été abondants. Les demandes des produits de la pêche augmentent continuellement et, si nous maintenons notre rendement en tant que producteurs, il n'y a aucun doute que l'industrie de la pêche au Canada est assurée d'un avenir brillant.

A la conférence fédérale-provinciale de 1964, à Ottawa, sur le développement des pêcheries, il a été décidé, et vous ne l'ignorez sans doute pas, de formuler un programme et de l'appliquer pour le développement des pêcheries commerciales au Canada. Actuellement ce programme est en voie de réalisation et un élan lui sera donné par le bill sur le développement des pêcheries. Le bill se trouve devant la Chambre.

Alors qu'un grand effort est déployé pour améliorer les pêcheries au large, où de grands chalutiers modernes et des bateaux pour la pêche à la seine sont nécessaires, je puis vous assurer que nous ne négligeons pas la pêche à l'aide de petites embarcations. Mon ministère, aussi bien que les autorités provinciales, accorde une attention particulière à ce secteur de l'industrie. Notre programme de développement prévoit l'acquisition de nouveaux chalutiers modernes—nous avons construit et construisons actuellement des embarcations expérimentales qui augmenteront le rendement et, en même temps, amélioreront les profits des pêcheurs.

Je voudrais mentionner particulièrement les développements, qui se font actuellement pour exploiter les ressources en hareng de la côte Atlantique. Les projets d'exploration et de démonstration entrepris par mon ministère depuis les deux dernières années, démontrent non seulement qu'il existe des quantités importantes d'harengs, mais qu'il est encore profitable d'exploiter ces richesses avec des embarcations de pêche modernes, des attirails, des techniques et des méthodes nécessaires. Les capitaux privés affluent. Dans le but d'assurer un développement logique à la pêche au hareng, nous tenons une conférence canadienne-atlantique sur la pêche au hareng au début du mois de mai à Fredericton.

Nous tentons des expériences avec des matériaux synthétiques pour augmenter les prises de la pêche au filet et plusieurs autres projets sont en marche pour améliorer la technique des chalutiers pour la pêche aux poissons de fond. Ceci comprend particulièrement le chalutier dénommé «Atlantic Western» créé par nos techniciens et qui montre déjà son habileté à la pêche. Nous avons encore entrepris des études poussées pour améliorer le rendement total des bateaux qui permettent la pêche aux poissons de fond par l'arrière du bâtiment. Nous essayons, dans la mesure du possible, de combiner les meilleures idées pour améliorer la pêche par l'arrière du bateau.

● (10.15 a.m.)

L'été dernier, nous avons fait venir trois experts écossais pour déterminer la praticabilité de la technique écossaise dans la pêche à la seine de nos poissons de fond. Leurs résultats nous portent à croire qu'une telle technique promet beaucoup, et un peu plus tard, cette année, nous nous proposons de louer un chalutier écossais de pêche à la seine pour expliquer cette méthode à nos pêcheurs.

Durant les deux dernières années, nous avons loué une baleinière norvégienne dans le but de faire revivre la pêche à la baleine sur la côte nord-atlantique. Les résultats ont été tellement satisfaisants que nous prévoyons qu'il vaudrait la peine de créer une industrie de la pêche à la baleine à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse.

Nous avons invité de plus au Canada des spécialistes des États-Unis et du Japon pour expliquer leurs techniques et montrer comment elles peuvent être adaptées à nos pêches. Cette forme d'aide technique montre qu'elle est efficace et nous sommes prêts à étendre cette méthode d'enseignement et d'explication afin de répondre aux besoins qui se font sentir depuis quelques temps déjà.

La pêche au calmar s'étend à Terre-Neuve. Les calmars ne sont pas seulement exportés, mais ils constituent le premier choix du pêcheur à la morue pour en faire des appâts. Comme par le passé, les calmars sont pêchés alors que

leurs bandes se déplacent dans les eaux peu profondes au large de Terre-Neuve. Ceci a toujours voulu dire que le calmar ne peut être pêché que durant une très courte saison. L'année dernière, nous avons collaboré avec la province pour la présentation d'appareils mécaniques pour la pêche au calmar. Ces appareils ont été adoptés avec enthousiasme par les pêcheurs. Cette année nous nous concentrons sur la pêche au calmar en eau profonde, dans l'espoir de pouvoir allonger la saison de pêche et assurer, ainsi, un approvisionnement plus constant de calmar pour les appâts et la consommation.

Nous avons actuellement un programme d'exploration prometteur en cours pour la pêche aux crevettes dans les eaux de l'Atlantique, puisque nous croyons que la pêche aux crevettes peut constituer une exploitation profitable pour plusieurs pêcheurs. D'autre part, avec la collaboration des provinces Atlantiques, nous essayons de former une pêche aux crabes et étendre la pêche aux anguilles.

Nous faisons des expériences portant sur la moisson de plantes marines, nous encourageons la création de nouveaux produits à partir des fruits de la pêche et nous travaillons sur des projets pour améliorer la manutention et l'entreposage du poisson.

Il y a continuellement un programme en cours dans les provinces Atlantiques pour la construction de nouveaux centres pour la pêche aux poissons d'eau douce et d'autres endroits pour la pêche aux poissons de mer. Ceci, une fois de plus, est une collaboration fédérale-provinciale. Le gouvernement fédéral prend à sa charge le coût de bâtiments comprenant les travaux maritimes, et la province offre l'emplacement des bâtiments et assure un entretien normal et des facilités d'exploitation. Je puis ajouter que ce programme a pour but d'offrir de meilleures facilités aux pêcheurs et d'améliorer la qualité de leurs produits.

Dans tous ces aspects de développement, il ressort que l'industrie fait face de plus en plus à une pénurie de la main-d'oeuvre spécialisée. Tous les efforts sont tentés, en collaboration avec le ministère du Travail et les provinces, pour accorder les facilités d'entraînement et l'enseignement nécessaire. Nous avons un programme courant d'aide technique grâce auquel des pêcheurs compétents et d'autres spécialistes sont assignés à des projets et à des régions où il est nécessaire d'avoir de l'expérience et de la compétence. Ces spécialistes, comme je l'ai dit plus tôt, ne sont pas simplement recrutés dans les différents centres de pêche au Canada, mais encore dans d'autres pays où la pêche est florissante.

Un autre exemple d'aide financière accordée directement aux personnes recrutées parmi nos pêcheurs, figure dans l'accord que mon ministère a conclu avec le gouvernement de Terre-Neuve. Cette aide financière permet aux pêcheurs et à leurs familles de déménager des régions isolées pour s'établir dans d'autres régions économiquement plus fortes sans pour cela quitter la province. Ce programme conjoint est administré par le gouvernement de Terre-Neuve et, selon les rapports qui me parviennent, il semble qu'un nombre important de pêcheurs se prévalent, avec leurs familles, de ces avantages.

Ces dernières années, l'un de nos objectifs a été d'encourager les pêcheurs à faire des placements dans des bateaux de pêche plus efficaces. Ainsi, le plan d'indemnisation aux pêcheurs prévoit une assurance les indemnisant pour la perte totale ou partielle de leurs embarcations moyennant une prime nominale. Dans la plupart des cas, les pêcheurs ne pouvaient obtenir des compagnies privées une police d'assurance à moins de payer une prime très élevée, qu'ils se sentaient incapables de payer.

En mars 1966, 8355 bateaux sont assurés en vertu du Plan pour une valeur estimée à \$30,484,215. La limite supérieure sur les dits bateaux a maintenant été élevée de \$12,500 à \$15,000.

Le premier février 1966, le plan a été agrandi de façon à couvrir les attirails de pêche, les installations riveraines, et diverses pièces d'équipement. La prime, eu égard à cette nouvelle partie du plan, est d'un pour cent de la valeur estimée et a été instituée pour répondre à un réel besoin de l'industrie de la pêche. Ici encore, dans la plupart des cas, les pêcheurs ne pouvaient obtenir des firmes commerciales l'assurance dont ils avaient besoin pour couvrir des pertes possibles. A partir de mars 1966, un mois après que ce nouveau plan soit entré en vigueur, cinq polices ont été émises pour une estimation totale de \$17,600.

Le service terre-neuvien des amorces dont le ministère fédéral des Pêcheries a pris charge au moment de la Confédération, dans le but de procurer des amorces gelées aux pêcheurs, alors que ces facilités n'existaient pas, ce service, dis-je, a été amélioré. Actuellement, nous avons en service ou sur le point de le devenir, 19 dépôts et 38 entrepôts en plus du vaisseau *Arctica* pour les amorces. Les ventes moyennes d'appâts ces dernières années ont été de deux millions et quart de livres de hareng; un million et quart à un million et demi de livres de calmar; entre 750 mille et 850 mille livres de caplin, pour un total d'environ quatre millions et 4,600,000 livres d'appâts.

Tôt cet hiver, j'ai ordonné qu'on organise un comité sur le service terre-neuvien des amorces pour étudier ses besoins et suggérer comment il pourrait servir au mieux les intérêts et les besoins des pêcheurs. Ce comité était composé de représentants de l'industrie de la pêche et des ministères fédéral et provinciaux des Pêcheries. Le rapport de ce comité n'a pas encore été étudié en profondeur, mais il recommande que quelques installations de plus devraient être établies à Terre-Neuve et au Labrador, et qu'un dépôt soit construit au Labrador. Je n'ai pas eu le temps d'étudier les autres recommandations, vu que le rapport vient de m'être remis, mais il démontre le besoin permanent de ce service à Terre-Neuve et au Labrador.

Le paiement des subsides aux producteurs de poisson salé a été établi pour aider à équilibrer les revenus de ceux qui ne pouvaient vendre leur poisson aux préparateurs, à cause de la distance et des moyens de transport. Les pêcheurs qui peuvent vendre leur poisson obtiennent un meilleur prix que ceux qui vendent leur poisson salé, et ces subsides contribuent à compenser les revenus.

Je voudrais vous informer que la séparation prévue du Service de la conservation et du développement, en deux nouveaux services, qui a été annoncée en août 1965, est maintenant en vigueur. Cette réorganisation était rendue nécessaire par la croissance et la complexité des opérations du Service, tel qu'il existait. Les responsabilités de l'ancienne section de la protection du Service de la conservation et du développement, sont maintenant assumées par le nouveau Service de la conservation et de la protection. L'administration et le fonctionnement des plans destinés à maintenir et à agrandir les stocks de poissons, mollusques, crustacés et mammifères marins, par l'élaboration et la mise en vigueur de règlements, sont les principales fonctions de ce nouveau Service.

Un nouveau Service de développement des ressources devra prendre des mesures pour préserver, puis agrandir les stocks de poissons, mollusques et crustacés, par l'application de nos connaissances scientifiques et techniques,

et devra mener à bien des programmes d'expansion. Ces derniers étaient antérieurement dévolus à la Section du développement des pêcheries dans l'ancien Service de conservation et de développement.

Les dépenses encourues pour la conservation et la protection des pêcheries sont surtout consacrées à se procurer les approvisionnements, les moyens d'entretien et les pièces de rechange dans l'organisation de la protection. Un article surtout demande quelques explications. Il s'agit de la construction d'un grand et nouveau bateau de patrouille de cent quatre-vingts pieds de longueur, pour la côte du Pacifique, dont les plans et devis sont complétés. Nos propres flottes de pêche montrent un intérêt grandissant pour les stocks de poissons des fonds du Pacifique, surtout sur les fonds du large. D'autres pays convoitent également ces stocks, et au cours des douze derniers mois, une nombreuse flotte de chalutiers soviétiques a fait de la pêche, de façon périodique, sur les fonds de la Colombie-Britannique.

Si nous voulons entretenir au large, des patrouilles efficaces, et organiser utilement le complexe de nos pêcheries côtières, puis préserver l'intégrité des zones de pêche canadiennes, nous devons posséder un bateau bien équipé, bien construit, capable de sortir par n'importe quel temps. Le nouveau vaisseau de patrouille a été construit dans ce but et en même temps il comportera un type de construction adapté à la pêche d'exploration et à la recherche; il aidera aux projets de développement des pêcheries qui pourront être établies en des points éloignés de la côte. Il pourra aussi participer à des expéditions de secours, de façon à remplir nos engagements envers l'Organisation de secours de la côte du Pacifique.

La fonction primordiale du Service de développement des ressources consiste dans l'entretien, l'expansion et l'organisation des pêcheries de saumon et autres, dans toutes les régions côtières canadiennes ainsi que dans quelques étendues d'eau de l'intérieur. Les plus grands problèmes actuels d'entretien sont constitués par les mesures de contrôle de la pollution, dans les programmes de vaporisation de pesticides sur les forêts et les champs, mesures de contrôle de la pollution engendrée par les moulins à papier, les travaux miniers et certaines manufactures. Des spécialistes du ministère, compétents dans les problèmes des pêcheries résultant des divers types de pollution, négocient avec les compagnies et agences en question de façon à trouver des solutions équitables. Le ministère est actuellement en pourparlers avec un certain nombre d'usines à papier de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, et de la Nouvelle-Écosse.

Les barrages construits sur des rivières à saumon pour des fins hydroélectriques et autres, constituent de sérieux problèmes de préservation du poisson. On doit incorporer à ces installations des dispositifs de passage, si l'on veut conserver les poissons. Actuellement les biologistes et les ingénieurs du ministère sont en train d'étudier le projet d'un système de rassemblement et d'incubation pour la centrale hydroélectrique de Mactaquac sur la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. D'autres pourparlers semblables se tiennent avec la compagnie qui construit les installations hydroélectriques de Baie d'Espoir à Terre-Neuve.

Le développement des pêcheries de saumon par l'application des études scientifiques à l'amélioration de l'habitat en eau douce de ces espèces, constitue le projet le plus hardi du Service de développement des ressources. En Colombie-Britannique, où on évalue présentement le projet récemment complété de développement du saumon de la rivière *Big Qualicum*, on organise un gros projet de lit à frai au lac Babine. Les premiers résultats d'un lit à frai, à écou-

lement dirigé, à Terre-Neuve, indiquent que cette technique peut être utilisée avec succès dans la réhabilitation du saumon de l'Atlantique. On met actuellement en valeur un projet pour faire accéder le saumon aux points éloignés du réseau fluvial *Exploits*, par l'emploi de lit à frai. D'autres projets comprennent la reprise et l'entretien d'une migration de saumons dans l'*East River, Sheet Harbour* en Nouvelle-Écosse, et l'établissement d'une méthode pour l'obtention de stocks de semences d'huîtres pour les producteurs des Maritimes.

Le Service du développement des ressources travaille en étroite collaboration avec le Service de conservation et de protection pour l'organisation scientifique des pêcheries de saumon de la Colombie-Britannique. Des biologistes analysent les résultats des prises, au moment où ils les reçoivent, mènent des programmes de marquage, et expérimentent sur certaines pêcheries pour connaître les voies de migration, les moyens d'exploitation et la synchronisation. L'information obtenue sert de base à la fixation des saisons de pêche et à l'accumulation de stocks suffisants de saumon à frai.

En 1964, comme vous le savez, la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche a été votée par le Parlement, et officiellement déclarée en vigueur. Elle établissait une zone de pêche de 12 milles le long de nos côtes. La Loi donnait aussi au gouvernement le droit de tracer des lignes droites pour la mesure des eaux territoriales et des zones de pêche. Jusqu'à ce que de telles lignes soient tirées, la limite de 3 milles et celle de 9 milles sont mesurées, dans la plupart des cas, suivant les sinuosités de la côte.

Dans le cas d'une côte irrégulière, comme la nôtre, les limites peuvent être établies de plusieurs façons. Certaines grandes étendues d'eau, en jeu, affecteraient les intérêts d'autres pays, si elles étaient comprises dans l'intérieur des limites. Par conséquent, le gouvernement a entrepris des pourparlers avec les pays qui ont pêché depuis plusieurs années, dans les eaux côtières canadiennes, au sujet de l'établissement des limites proposées.

Les négociations, qui ont été longues et ardues, se poursuivront. D'après ce qui a été rapporté par le secrétaire aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, le gouvernement canadien attend actuellement une réponse des États-Unis aux propositions canadiennes, destinées à établir des droits de pêche exclusifs, pour les pêcheurs canadiens.

Dans l'intervalle, jusqu'à ce que les pourparlers soient menés à terme, nous avons ajouté 9 milles aux 3 milles déjà existants et, par conséquent, la limite de pêche de 12 milles est un fait établi et mis en vigueur à l'égard de tous les pays, exception faite de ceux qui jouissent de droits traditionnels de pêche, le long de nos côtes, et avec lesquels nous avons entamé les pourparlers.

Même si l'établissement de zones de pêche exclusives le long de nos côtes était d'un grand bénéfice pour nos pêcheurs canadiens, nous ne devons pas perdre de vue que quelques-unes de nos pêcheries les plus importantes peuvent être, et sont en fait exploitées à plusieurs centaines de milles au-delà de nos limites maritimes. Une exploitation excessive de ces ressources au-delà des zones canadiennes exclusives, pourrait influencer sur leur croissance et abondance, en dedans de nos zones exclusives.

Pour régler les problèmes de préservation de ces pêcheries, qui peuvent être exploitées au grand large, nous avons conclu un certain nombre de traités avec quelques autres nations concernées. Le Canada partage maintenant sept conventions internationales de préservation. A savoir:

- la convention entre le Canada et les États-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan de l'Océan Pacifique-Nord et de la mer de Béring
- la convention entre le Canada et les États-Unis pour la protection, la préservation et l'agrandissement des pêcheries de saumon *sockeye* dans la rivière Fraser
- la convention internationale au sujet des pêcheries de haute-mer du Pacifique-Nord entre le Canada, le Japon et les États-Unis
- la convention provisoire au sujet de la préservation des phoques à fourrure entre le Canada, le Japon, l'U.R.S.S. et les États-Unis
- la convention internationale pour les pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique
- la convention sur les pêcheries des Grands lacs entre le Canada et les États-Unis
- et la convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine.

Les négociations, la révision et la mise en vigueur des traités relatifs aux pêcheries sont essentiellement la responsabilité essentielle du ministère des Pêcheries. Le ministère est représenté par un de ses hauts fonctionnaires dans toutes les commissions. Il fournit aussi, conjointement avec sa section de recherche, le Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, les experts et conseillers techniques requis pour aider les représentants canadiens de chaque commission. Le ministère se charge également de la mise en vigueur et de la surveillance de toutes les mesures de préservation recommandée par chacune des commissions.

Dans le but de promouvoir le développement des pêcheries, quatre comités fédéraux-provinciaux ont été établis. Ce sont:

- (1) Le Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique, composé de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et du Québec;
- (2) Le Comité fédéral-provincial des pêches de l'Ontario;
- (3) Le Comité fédéral-provincial des pêches des provinces des prairies, comprenant le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et,
- (4) Le Comité fédéral-provincial des pêches de la Colombie-Britannique.

Ces comités, qui sont permanents et dirigés par un sous-ministre, tiennent des assemblées annuelles, et plus souvent si c'est nécessaire, dans le but d'étudier et de coordonner les propositions d'intérêt commun pour le développement des pêcheries.

En ce monde, il y a très peu de questions qui rallient l'unanimité, mais une de celles-là concerne l'importance de la science dans l'amélioration des conditions économiques du monde.

En dépit du long et régulier accroissement de la recherche faite par l'Office de recherches sur les pêcheries, nous avons des besoins de plus en plus grandissants pour ces recherches. Au cours de l'année dernière, par l'intermédiaire de l'office, l'industrie de la pêche a insisté pour que se fasse davantage de recherches sur l'utilisation des ressources sous-développées; sur l'amélioration des méthodes de manutention et de préparation; et sur la création de nouveaux produits. L'industrie s'est intéressée à l'application de nos connaissances acquises et à de nouvelles recherches, dans le but d'organiser les ressources marines comme le saumon du Pacifique, les homards de l'Atlantique

et les huîtres des deux mers. Les gouvernements provinciaux ont accru leurs efforts dans le développement des pêcheries, et le ministère a travaillé avec eux de très près, par l'intermédiaire des quatre comités fédéraux-provinciaux mentionnés. Chacun d'entre eux a émis des demandes pour une recherche accentuée. Le rôle du Canada dans les affaires internationales prend de plus en plus d'importance dans les champs d'action tels que la pollution des Grands lacs, le thon, les baleines, le saumon rose et le saumon atlantique. Chacun de ces nouveaux intérêts conduit immédiatement à des demandes d'information scientifique et à de nouvelles études.

Malgré l'addition des laboratoires de pêcheries de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Sault-Sainte-Marie, et de ceux qui seront construits à Nanaïmo, à Saint-Jean de Terre-Neuve et à Winnipeg, les installations de recherche doivent être agrandies dans les prochaines années.

J'attache beaucoup d'importance aux besoins grandissants de nouveaux laboratoires, de bateaux pour la recherche, et d'un nouvel équipement.

Le conseil s'est beaucoup préoccupé des exigences à long terme du recrutement de scientifiques compétents. L'amélioration des relations entre le conseil et les universités représente un chaînon d'importance sous ce rapport, et les estimés budgétaires de 1966-1967 comprennent des subsides pour créer un programme de bourses universitaires, qui devront être plus nombreuses dans l'avenir.

Les autres augmentations de l'année fiscale 1966-1967 comprennent une accentuation sur l'océanographie biologique de la Côte atlantique, sur l'expansion de la recherche sur l'eau douce dans les régions centrales du pays, y compris une étude de la pollution des eaux des Grands lacs; enfin une plus grande recherche sur la manutention et la préparation du poisson ainsi que l'amélioration et le développement des produits de pêcheries.

Le ministère a toujours reconnu la nécessité de maintenir la meilleure qualité possible dans nos produits de la pêche. Le Canada est l'un des premiers à prôner la vérification de la qualité du poisson et nous entendons bien continuer ainsi. Nos produits sont très bien accueillis dans le monde entier; cependant, et mon département, et l'industrie de la pêche, reconnaissons les besoins d'amélioration et de surveillance qui existent, pour satisfaire à l'augmentation des exigences du marché pour une qualité accrue. Cela nous a conduit à faire prendre au laboratoire une place de plus en plus grande dans l'inspection des poissons et crustacés produits par notre industrie.

Les fonctions normales des services d'inspection du laboratoire départemental comprennent une participation ininterrompue dans la surveillance de la qualité des poissons et des crustacés, la salubrité des installations, la pureté des réserves d'eau et la vérification de la toxicité des crustacés. Cependant les laboratoires sont de plus en plus occupés par la mise en vigueur de standards améliorés pour les produits de la pêche. Nos dix-sept laboratoires, soit permanents, soit mobiles, procurent ces services là où ils sont requis.

Durant l'année fiscale 1966-1967, un nouveau laboratoire sera disponible à Grand Bank à Terre-Neuve. Il pourra dispenser ses services à une région qui produit plus de 100 millions de livres par an.

L'augmentation des capacités de congélation de l'industrie s'est reflétée dans l'accroissement du tonnage de poissons et crustacés congelés au cours de cette année fiscale. Des règlements concernant l'enregistrement obligatoire des installations pour traiter le poisson frais et le poisson congelé ont été mis en vigueur en avril 1965. Depuis ce temps, 195 installations canadiennes ont reçu leur certificat d'enregistrement.

Nous avons opéré une réforme complète des règlements contenus dans la Loi sur l'inspection du poisson et la Loi sur les viandes et conserves alimentaires, qui a été envoyée à tous les représentants de l'industrie de la préparation; une série de rencontres ont été arrangées avec les organisations concernées à travers tout le Canada. A la suite des discussions subséquentes avec l'industrie de la préparation, nous envisageons de nouvelles réglementations qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 1967. Celles-là couvriront l'inspection obligatoire des poissons et crustacés, pour les produits import-export, l'accroissement du nombre de types d'installations sujettes à l'enregistrement, des dispositions pour un élargissement des règlements sur la qualité, et des dispositifs concernant l'inspection des bateaux de pêche.

Monsieur le président, nous avons sauté d'un sujet à un autre dans cette brève présentation; cependant, j'espère avoir procuré aux membres du comité les informations qu'ils attendaient. Il a été évidemment impossible de parler de tous les sujets qui présentent de l'intérêt pour les membres du comité; cependant je suis, ainsi que tout mon personnel, à votre disposition pour y porter remède, si nécessaire.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il ne nous reste que quelques minutes avant de lever la séance et de nous rendre à la Chambre. Je ne crois pas que quelqu'un veuille abuser du temps qui nous reste pour poser des questions; peut-être pourrions-nous nous permettre une seule question, puis une supplémentaire pour ceux qui veulent interroger le ministre. Ensuite nous devons lever la séance.

Je vais maintenant donner la parole. M. Barnett sera le premier.

M. BARNETT: Monsieur le président, vu qu'il ne nous reste que quelques minutes au lieu de commencer à questionner le ministre, je crois que quelques commentaires sur son compte rendu seraient appropriés.

Je parle pour la plupart des membres du comité lorsque je dis que l'introduction du ministre constituera une très bonne base à une étude approfondie des opérations de son ministère, ce que quelques-uns d'entre nous attendions depuis déjà quelque temps.

Monsieur le président, je suis persuadé que nous ne pouvons analyser tout l'exposé du ministre pendant le temps dont nous disposons. Cependant, je veux dire qu'il fait naître des questions dans l'esprit de ceux qui l'ont entendu. Quant à moi, il m'a certainement inspiré quelques questions.

Je crois que l'exposé est très clair, non seulement dans ce qu'il dit, mais aussi dans ce qu'il ne dit pas. Je voudrais d'abord faire observer, que tout en trouvant une partie très substantielle, il m'a semblé que le ministre faisait beaucoup de verbiage quand il traitait de la question de la mise en vigueur des Eaux territoriales et de la supposée limite de 12 milles, si l'on compare avec ce qui a été réellement accompli dans ce domaine. Comme vous le savez, Monsieur le président, quelques-uns d'entre nous ne sommes pas du tout contents de ce qui s'est passé et des progrès faits par le gouvernement dans ce domaine jusqu'ici.

Une des questions soulevées par l'énoncé du ministre et que nous pourrions discuter, relève des efforts faits dans la promotion des ventes. Le ministre a parlé d'un marché en croissance et je crois qu'une des questions que certains voudraient soulever, est de savoir si nous ne devrions pas prévoir un conseil fédéral d'étude du marché des pêcheries ou un service quelconque qui pourrait poursuivre activement l'étude de nos marchés mondiaux.

Un autre sujet qui certainement nous intéresse tous, est la question de la pollution; je pense que nous aimerions, peut-être, dans ce cas particulier, avoir une étude détaillée et une information prochaine pour savoir quelle répercussion la propagation de la pollution en haute mer aurait sur nos pêcheries de haute mer dans le futur. Ceux d'entre nous qui ont assisté à la Conférence fédérale-provinciale sur les pêcheries ont essayé de suivre les développements qui en ont résulté. Bien sûr, nous savons, à ce propos, que nous avons des lois devant la Chambre. A mon avis, il serait utile, si cela peut se faire, que notre comité consacre un peu de temps à l'étude de ce bill avant sa dernière lecture. De cette façon, nous pourrions étudier plus en détail ce qui peut être réalisé, ce que nous ne pourrions faire en comité plénier en Chambre.

Une remarque que je voudrais faire, monsieur le président, et je ne m'étendrai pas plus là-dessus en ce moment, c'est que je trouve très significative la situation relative signalée par le ministre des pêcheries de Colombie-Britannique par rapport à celles de la côte atlantique.

Le ministre a fait allusion à l'existence d'un Comité des pêcheries fédéral-provincial, mais il n'est pas sans importance pour moi qu'il a fait également allusion à des arrangements spécifiques, accords et activités qui interviennent entre le gouvernement fédéral et certains des gouvernements provinciaux de la côte atlantique et des provinces de l'intérieur. Il n'y a aucune allusion à un accord ou à des pourparlers réels entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, province dans laquelle je demeure. D'après les statistiques que le Ministre nous a présentées, je voudrais dire que l'apparente satisfaction du gouvernement de Colombie-Britannique devrait inquiéter tous les membres de ce comité. Si la Colombie-Britannique ne montre pas un intérêt tout particulier dans sa coopération avec le ministère fédéral des Pêcheries, spécialement en ce qui touche le développement des pêcheries côtières de notre Colombie-Britannique, il est probable que nous nous verrons relégués tout en bas de la liste en ce qui concerne la situation globale des pêcheries canadiennes.

Le PRÉSIDENT: La parole est maintenant à M. MacLean (Queens).

M. MACLEAN (Queens): Monsieur le président, comme vous l'avez dit, la Chambre se réunit dans 10 minutes environ. Nous ne pouvons pas, en si peu de temps, résoudre efficacement tous les problèmes qui nous occupent, relativement aux activités du département des Pêcheries.

Je voudrais féliciter le ministre pour son excellente introduction générale sur plusieurs des problèmes actuels. Cependant, reste à savoir quelle sera la voie la plus efficace pour la continuation des activités de ce département. Je ne vois aucune relation entre l'ordre dans lequel le ministre a présenté son exposé, même si celui-là était excellent, et l'apparition des prévisions budgétaires relatives aux diverses activités du département. Je pense que nous devrions prendre en considération les moyens que nous emploierons pour vérifier les prévisions budgétaires, ou l'exposé du ministre, selon le cas. Certains membres du comité pourraient souhaiter scruter l'exposé du ministre

dans l'ordre dans lequel les divers sujets ont été soulevés ou, dans l'alternative, le comité pourrait désirer procéder dans l'ordre dans lequel les divers articles apparaissent dans les prévisions budgétaires. Comme je le disais, monsieur le président, cela devrait être pris en considération.

Je ne veux rien ajouter pour le moment, si ce n'est, j'en suis sûr, que les membres se posent un grand nombre de questions sur les divers travaux dans lesquels le département est engagé. Je crois que la recherche de ces réponses devra attendre une séance ultérieure.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacLean et monsieur Béchard, l'un de vous deux a-t-il quelque chose à dire?

M. McLEAN (*Charlotte*): Monsieur le président, je ne crois pas que nous ayons assez de temps, ce matin, pour examiner les points que nous voudrions soulever, parce que nous devons aller en Chambre dans quelques minutes.

M. CHATTERTON: Monsieur le président, le ministre a-t-il l'intention d'être présent à la prochaine assemblée?

Le PRÉSIDENT: On m'informe qu'il assistera à d'autres réunions.

Dans les courts instants qui nous restent, je voudrais remettre un article en ordre. On m'a donné, à la réunion d'organisation de l'assemblée, le pouvoir d'instituer un comité directeur composé du président et d'au moins quatre membres. Ce comité directeur devra se réunir dans un avenir rapproché pour décider de la date de la prochaine assemblée et de la procédure à suivre dans les vérifications du département. Il devra décider si nous désirons ou non la présence du ministre, et ainsi de suite.

● (10.45 a.m.)

Je crois qu'il y a deux membres du Nouveau parti démocratique au comité. Voulez-vous tirer au sort ou employer un autre moyen pour savoir lequel de vous deux fera partie du comité directeur.

M. BARNETT: Je proposerais M. Howard comme membre du comité directeur.

M. HOWARD: Il a devancé ma proposition!

Le PRÉSIDENT: Il y a plus de membres du parti conservateur dans ce comité, bien que M. Crouse soit absent aujourd'hui. Pourriez-vous me nommer quelqu'un en temps utile, si possible lundi, au moment de l'ouverture de la Chambre!

Je crois que l'autre membre sera M. Patterson, qui appartient à l'autre parti. Il est absent ce matin, mais je lui parlerai.

Cela donnera un bon départ au comité directeur. Nous nous réunirons lundi entre cinq et six heures pour résoudre ces questions.

Tout le monde est-il d'accord?

Adopté.

Je n'ai pas d'autre sujet d'étude.

M. CARTER: Je crois comprendre qu'il n'y aura pas de réunion de ce comité lundi.

Le PRÉSIDENT: C'est exact; elle aura lieu la semaine prochaine.

M. CARTER: Voudriez-vous organiser les réunions pour qu'elles ne coïncident pas avec celles du comité des Transports?

Le PRÉSIDENT: Un grand nombre de comités ont été organisés. Nous ferons de notre mieux pour trouver des locaux, des interprètes, et des sténographes pour tous ces comités.

Ce comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le président: C'est exact: elle aura lieu la semaine prochaine.
 M. CARTER: Voulez-vous organiser les réunions pour qu'elles ne coin-
 cident pas avec celles du comité des Transports?

Le président: Un grand nombre de comités ont été organisés. Nous ferons
 de notre mieux pour trouver des locaux, des interprètes, et des sténographes
 pour tous ces comités.

Ce comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le président: Je propose maintenant de passer à l'ordre du jour.

Le président: Je propose maintenant de passer à l'ordre du jour.

Le président: Je propose maintenant de passer à l'ordre du jour.

Le président: Je propose maintenant de passer à l'ordre du jour.

Le président: Je propose maintenant de passer à l'ordre du jour.

(11-11-11)

Je crois qu'il y a deux membres du Nouveau parti démocratique au comité.
 Voulez-vous tirer au sort ou employer un autre moyen pour savoir lequel de
 vous deux fera partie du comité directeur.

M. BANNER: Je proposerais M. HOWARD comme membre du comité
 directeur.

M. HOWARD: Il a devancé ma proposition.

Le président: Il y a plus de membres du parti conservateur dans ce com-
 mité, bien que M. CRONE soit absent aujourd'hui. Pourriez-vous me renvoyer
 quelque chose en temps utile, si possible lundi, au moment de l'ouverture de la
 Chambre?

Je crois que l'autre membre sera M. PATTERSON, qui appartient à l'autre
 parti. Il est absent ce matin, mais je lui parlerai.

Cela donnera un bon dépôt au comité directeur. Nous nous réunirons
 lundi entre cinq et six heures pour résoudre ces questions.

Tout le monde est-il d'accord?

Adopté.

Je n'ai pas d'autre sujet d'étude.

M. CARTER: Je crois comprendre que si on se réunit le
 lundi.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1958

COMITÉ PERMANENT
DES
PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACMAN

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Les procès-verbaux et témoignages
en français et/ou une traduction française de
l'anglais. Fascicule 2

Le public peut se procurer des exemplaires ou
des séries complètes en s'adressant auprès de
l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le

Comité
SÉANCE DU JEUDI 13 MARS
Le greffier de la Chambre,
LÉON J. RAYMOND.

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

L'honorable H. J. Robichaud, ministre des Pêcheries, et
M. A. W. H. Needler, sous-ministre des Pêcheries.

ROGER DUBOIS, M.S.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1967

**RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES**

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 2

SÉANCE DU JEUDI 31 MARS 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries, et
M. A. W. H. Needler, sous-ministre des Pêcheries.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

1966

COMITÉ PERMANENT

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

et Messieurs

| | | |
|------------|--------------------|--------------|
| Barnett | Crouse | McWilliam |
| Basford | Granger | Nowlan |
| Béchar | Howard | O'Keefe |
| Bower | Keays | Patterson |
| Carter | LeBlanc (Rimouski) | Stefanson |
| Cashin | MacLean (Queens) | Tucker—(24). |
| Chatterton | McLean (Charlotte) | |
| Crossman | McQuaid | |

Le secrétaire du Comité,

M. Slack.

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries et
M. A. W. H. Needler, sous-ministre des Pêcheries.

IMPRIMERIE DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 31 mars 1966.

(3)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 9 h. 35 du matin; son président, M. Deachman, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Barnett, Basford, Béchard, Bower, Carter, Cashin, Crossman, Crouse, Deachman, Granger, Howard, Keays, LeBlanc (*Rimouski*), MacLean (*Queens*), McQuaid, McWilliam, Patterson, Stefanson, Tucker (19).

Aussi présents: L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries, et les fonctionnaires suivants de son ministère: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (*Affaires internationales*); M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (*Opérations*).

Le Comité passe à la suite de l'examen du poste n° 1 des crédits du ministère des Pêcheries: Administration centrale.

Le ministre, aidé de M. Needler, répond aux questions qu'on lui pose sur la déclaration qu'il a faite au Comité le 25 mars.

Le président demande aux membres du sous-comité du programme et de la procédure de se réunir cet après-midi à l'appel de l'Ordre du jour de la Chambre.

A 11 heures du matin, l'interrogatoire du ministre n'étant pas terminé, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation de son président.

Le secrétaire du Comité,

M. Slack.

PROCES-VERBAL

Le jeudi 31 mars 1966.
(3)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 9 h. 35 du matin; son président, M. Deschamps, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Barnett, Bastard, Béchard, Bower, Carter, Caslin, Crossman, Crouse, Deschamps, Granger, Howard, Keays, LeBlanc (Rimouski), Maclean (Queens), McQuinn, McWilliam, Peterson, Stenison, Tinker (19).

Aussi présents: L'honorable H. J. Richardson, ministre des Pêcheries et les fonctionnaires suivants de son ministère: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; S. V. Ozer, sous-ministre adjoint (Affaires internationales); M. R. R. Lajoie, sous-ministre adjoint (Opérations).

Le Comité passe à la suite de l'examen du poste n. 1 des crédits du ministère des Pêcheries, Administration centrale.

Le ministre, aide de M. Needler, répond aux questions qu'on lui pose sur la déclaration qu'il a faite au Comité le 25 mars.
Le président demande aux membres du sous-comité du programme et de la procédure de se réunir cet après-midi à l'ordre de l'ordre du jour de la Chambre.

A 11 heures du matin, l'interrogatoire du ministre n'étant pas terminé, le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine convocation de son président.

Le secrétaire du Comité,
M. Black.

TÉMOIGNAGES

Le JEUDI 31 mars 1966.

• (9.35 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Vous vous souvenez qu'à notre dernière réunion le ministre nous a fait une déclaration relativement au poste n° 1: Administration centrale page 140 du Budget des dépenses qui vous a été distribué à la dernière séance.

Le poste n° 1 ayant été mis en discussion et le ministre ayant fait sa déclaration, nous passerons maintenant à son interrogatoire. Je donnerai la parole à ceux qui désirent lui poser des questions.

Mais avant d'aller plus loin, je demanderai au ministre s'il a quelque chose de nouveau à ajouter ce matin à l'ouverture de la séance, ou s'il préfère répondre aux questions que nous lui poserons.

L'hon. H.-J. ROBICHAUD (*ministre des Pêcheries*): Non, monsieur le président, je n'ai rien à ajouter à la longue déclaration que j'ai faite à la première séance du Comité la semaine dernière. J'ai expliqué les détails des programmes que le ministère des Pêcheries s'efforce d'exécuter à l'heure actuelle. Ce matin, comme vous l'avez dit, je répondrai aux questions que vous voudrez bien me poser.

M. HOWARD: Monsieur le président, je ne poserai qu'une question au ministre. Il a mentionné il y a un instant un article des délibérations de la Chambre et, vu que tous les membres du Comité portent un vif intérêt à ce sujet, voudrait-il commenter le projet de loi en question afin que nous sachions tous ce que l'on a en vue.

L'hon. M. ROBICHAUD: Oui, monsieur le président, je répondrai à cette question. Comme tous les membres ont pu le remarquer, on a annoncé hier soir que le bill C-145 serait le premier article mis en discussion aujourd'hui. Je me propose de voir le leader de la Chambre dès la fin de la séance du Comité et de lui demander de réserver pour quelques jours la discussion de ce bill. Je ne pourrais dire à quelle date il sera remis en discussion, mais je demanderai que le bill C-145 ne soit pas abordé aujourd'hui.

M. CARTER: Monsieur le président, le ministre voudrait-il nous donner plus de détails spécifiques sur la pêche côtière par opposition à la pêche hauturière qu'il ne l'a fait dans sa déclaration et nous dire aussi ses projets au sujet de l'industrie du poisson salé. La déclaration du ministre se rapporte indirectement à la pêche côtière lorsqu'elle mentionne la nécessité de la conservation sur les Grands bancs, car la pêche excessive en haute mer peut avoir pour effet de diminuer le nombre des poissons sur les côtes. Cette question inquiète certains

d'entre nous, moi du moins, car la population de ma circonscription dépend à la fois de la pêche côtière et de la pêche en haute mer. Il serait utile que le ministère nous expliquât clairement ce qu'il entend faire au sujet de la pêche côtière. Celle-ci est-elle appelée à disparaître dans cinq, dix ou quinze ans? Est-ce le but visé par notre politique et qu'entend-on faire aussi au sujet de l'industrie du poisson salé?

L'hon. M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je dirai tout d'abord que nous reconnaissons le besoin urgent de la protection de la pêche côtière, non seulement sur les côtes de Terre-Neuve, mais aussi sur celles des provinces de l'Atlantique, de Québec et de la Colombie-Britannique. Nous sommes au fait de l'importance primordiale de la protection de la pêche côtière de la province de Terre-Neuve qui est le gagne-pain de près de 20,000 de ses pêcheurs. Dans le but de venir en aide à cette industrie, nous avons accordé il y a déjà plus d'un an une subvention spéciale à la construction des navires de pêche de 35 à 45 pieds de longueur. En d'autres termes, nous avons réduit de 45 à 35 pieds la longueur minimum des navires admissibles à la subvention. Nous avons aussi fait des expériences en vue de découvrir de meilleures méthodes de pêche côtière. C'est là une partie des efforts déployés par le ministère dans cette sphère.

Quant à la pêche excessive en haute mer, le Canada reconnaît depuis nombre d'années la nécessité d'un contrôle de cette pêche. Les honorables membres du Comité ne sont pas sans savoir que ce contrôle est confié à l'ICNAF et que 13 pays qui font la pêche dans cette région de l'Atlantique font partie de cet organisme. En conformité du protocole de l'ICNAF certains règlements sont appliqués en vue de la protection de la pêche hauturière.

L'honorable membre a aussi parlé de l'industrie du poisson salé. Il connaît sans doute, comme tous les autres membres du Comité, le rapport que nous avons reçu il y a quelques mois à la suite d'une enquête sur l'industrie du poisson salé et en particulier sur la vente du poisson salé des provinces de l'Atlantique et du Québec. Ce rapport ne recommandait pas la création d'une commission de vente du poisson, mais reconnaissait le besoin d'un meilleur contrôle de l'industrie du poisson salé. L'un des principaux problèmes de cette industrie est celui du contrôle de la qualité, en particulier dans Terre-Neuve, vu que la plus grande partie des pêcheurs de cette province préparent eux-même leur poisson pour la vente. Le ministère des Pêcheries est déjà intervenu dans ce secteur. Nous avons adopté un programme en vue du contrôle de la qualité et organisé un personnel chargé d'enseigner aux pêcheurs de certaines régions de meilleures méthodes de préparation du poisson salé. Nous donnerons encore plus d'ampleur à ce programme au cours des prochaines saisons de pêche afin d'établir des normes de qualité plus acceptables sur les marchés.

M. CARTER: D'après ce que le ministre vient de nous dire, je conclus qu'on n'envisage pas la disparition prochaine de la pêche côtière et de l'industrie du poisson salé.

L'hon. M. ROBICHAUD: Non, tout au contraire. Notre politique vise à la conservation et à l'amélioration de la pêche côtière car nous en reconnaissons le besoin. Nous reconnaissons aussi le besoin de la conservation de l'industrie du poisson salé, à cause du grand nombre de villages de pêcheurs, surtout dans

Terre-Neuve, où il serait impossible de compter uniquement sur l'industrie du poisson frais ou congelé. Le ministère des Pêcheries fera tout en son pouvoir pour assurer la conservation et l'amélioration de cette industrie.

M. CARTER: Je suis heureux de cette assurance, monsieur le président, vu que la pêche côtière de ma province et de ma circonscription en particulier se subdivise en plusieurs secteurs. Le pêcheur côtier ne se limite pas à un seul genre de pêche. Il fait des pêches saisonnières: celle du maquereau au début de l'année, puis du homard et du saumon et, entre-temps, de la morue sur les bancs. En parlant de la pêche côtière, on songe ordinairement à la pêche à la ligne de la morue et si celle-ci disparaissait, elle entraînerait avec elle la disparition d'autres industries de ma circonscription. C'est pourquoi je suis heureux d'entendre dire que le ministère n'entrevoit pas leur disparition, mais veut la conservation de ces industries côtières.

L'hon. M. ROBICHAUD: L'honorable membre a parlé de la pêche du hareng. Nous portons actuellement une attention toute spéciale à cette pêche sur la côte de l'Atlantique. A cette fin, nous avons convoqué une conférence spéciale pour le début de mai à Fredericton, Nouveau-Brunswick, qui réunira des représentants de l'industrie et des gouvernements des provinces de l'Atlantique et de Québec, afin de discuter les meilleures méthodes de développement de l'industrie du hareng.

M. CARTER: J'ai encore plusieurs autres questions à poser, monsieur le président, mais je passerai mon tour à d'autres, me réservant de revenir à la charge plus tard.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, j'ai une question qui ouvrira sans doute la discussion d'un sujet très vaste. Je veux parler des paragraphes 2 et 4 de la déclaration du ministre et de plusieurs autres paragraphes qui touchent au même sujet. Le Comité trouverait peut-être utile d'entendre l'un des conseillers scientifiques du ministre nous expliquer directement la situation générale actuelle des ressources en poissons des deux océans. Comme le ministre l'a dit dans sa déclaration, l'industrie de la pêche fait preuve d'une activité croissante et il en résulte un épuisement graduel des ressources actuelles. Naturellement, les poissons de l'océan ne sont la propriété particulière d'aucun individu, d'aucune province ou même d'aucune nation, et à moins qu'un contrôle ne soit exercé d'une façon scientifique on a la tendance à exploiter les ressources les plus profitables pour le moment. Toute cette question, qui est d'une ampleur considérable, comprend par exemple l'épuisement graduel de certaines espèces de poissons, telles que la morue et les autres poissons de fond dans la région occidentale de l'Atlantique, résultant des opérations accrues de certains autres pays, tels que l'Union soviétique et d'autres.

La même question cause des inquiétudes considérables pour ce qui est du saumon et des autres poissons du Pacifique. A ce sujet se rattache aussi celui de l'exploitation d'espèces de poissons dont on ne s'est pas beaucoup occupé au Canada jusqu'à présent et qui pourrait réduire le taux d'épuisement des espèces dont on fait actuellement une pêche excessive.

J'admets que c'est là une vaste question, mais il est important que nous ayons à cet égard une réponse aussi définie que possible du point de vue scientifique afin que l'industrie en général puisse avoir une idée plus juste des investissements qu'elle peut faire dans cette industrie relativement aux diverses espèces de poissons.

L'hon. M. ROBICHAUD: Monsieur le président, l'honorable membre a soulevé un point très important concernant les ressources encore disponibles des pêcheries des deux océans et je pense que le sous-ministre, M. Needler, pourra répondre à quelques-uns des points que l'on a mentionnés.

M. BARNETT: Avant que le sous-ministre commence ses explications, je voudrais rappeler une question de l'honorable député de Queens concernant le paragraphe de la déclaration du ministre sur l'augmentation de la pêche des poissons de fond sur la côte du Pacifique:

Ce fait se rattache à l'augmentation croissante de la demande des produits de la pêche des poissons de fond et à l'épuisement des ressources des autres régions, y compris celle de la côte atlantique du Canada.

J'ai lu le reste de la déclaration du ministre et je n'ai relevé aucune autre mention de l'épuisement des ressources de la côte atlantique mentionné par le ministre. Le sous-ministre pourrait peut-être nous éclairer sur ce point en traitant de la dernière question de l'honorable député de Queens.

M. MACLEAN (*Queens*): Puis-je demander aussi un autre éclaircissement? J'ai déduit de ce paragraphe que les ressources de la côte de l'Atlantique ne suffisent plus à la demande, plutôt à cause de l'augmentation de la demande mondiale que de l'épuisement des ressources actuelles. Toutefois, j'aimerais à obtenir des précisions sur ce point.

• (9.55 a.m.)

M. A. W. H. NEEDLER (*sous-ministre des Pêcheries*): Je pense que M. Barnett trouvera la réponse à sa question dans le paragraphe du haut de la page 5 traitant de la situation du marché.

Quant aux industries de la pêche des poissons de fond, la demande s'est récemment accrue relativement aux sources d'approvisionnement, ce qui a occasionné la hausse des prix. M. MacLean a raison, on ne voulait pas dire que les ressources sont en voie d'épuisement. Les statistiques ne l'indiquent aucunement.

Le PRÉSIDENT: Puis-je interrompre les délibérations pour un moment. Je vous signalerai que la discussion est enregistrée sur ruban de magnétophone ce matin et que certains membres du Comité parlent tellement bas que leurs paroles échappent à l'enregistrement. Je vous demanderai donc de parler plus fort et plus distinctement. Ceci serait aussi utile aux sténographes qui sont gênés par le bruit qu'on fait dans la salle.

Monsieur MacLean avez-vous terminé vos questions?

M. MACLEAN (*Queens*): Oui, j'ai terminé pour l'instant.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé vos commentaires, monsieur Needler?

M. NEEDLER: Monsieur le président, j'ai tout simplement commenté la remarque de M. Barnett relativement à la question de M. MacLean et je tenterai maintenant de répondre à celui-ci.

La question est tellement vaste qu'il faudrait une heure ou deux pour l'épuiser. J'essaierai de résumer en quelques mots la situation telle qu'elle nous paraît.

Dans l'Atlantique où les pêcheries de poissons de fond sont exploitées depuis environ 450 ans, la pêche n'a pas été excessive jusqu'à ces derniers temps. Mais les moyens de pêche de tous les pays, y compris le nôtre, se sont grandement améliorés depuis quelques années et l'opinion scientifique courante est que le rendement maximum a été atteint pour quelques espèces et est tout près de l'être pour d'autres espèces. Dans l'ensemble, en ce qui concerne la pêche de fond, nous n'en sommes pas encore au point où il n'est plus possible d'accroître les prises, mais une plus grande exploitation rend les résultats plus difficiles à obtenir. Par exemple, l'une des espèces qui a été la plus exploitée et dont la pêche a atteint le rendement maximum est celle de l'aiglefin dans la région du Banc George. La pêche de la morue a atteint son maximum dans certains secteurs, tandis que d'autres espèces n'ont pas encore donné le rendement possible.

Naturellement, cette question est l'objet d'une revue constante de la part de l'ICNAF, sigle qui désigne la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique nord-ouest. A sa dernière réunion, cette commission a discuté l'application de mesures restrictives plus rigoureuses. Je suis convaincu que la discussion des deux ou trois prochaines assemblées continuera dans le même sens. Mais je suis d'avis que la diminution du rendement dans chaque cas a été compensée par une hausse des prix, de sorte qu'il est encore possible d'accroître la rentabilité de la pêche.

Je pense également, monsieur le président, qu'il serait peu avisé et peut-être impossible de décourager la concurrence des pêcheurs canadiens lorsque les autres pays continuent de déployer de plus grands efforts.

Naturellement, à part les ressources de la pêche de fond, la côte de l'Atlantique nous offre des ressources importantes, par exemple celle de la pêche du homard qui est l'objet d'une exploitation intense. Celle-ci est actuellement en équilibre, dans ce sens que le chiffre des prises se maintient. Puis nous avons l'ostréiculture et d'autres mollusques dont une surveillance constante et l'adoption de nouvelles méthodes de culture pourraient peut-être accroître le rendement.

Mais la ressource la plus importante est celle des poissons pélagiques, c'est-à-dire des poissons qui nagent près de la surface et non au fond, tels que le hareng, le maquereau, et ainsi de suite. Tout indique que dans ce secteur nous ne prenons encore qu'une faible proportion du rendement possible de ces espèces. Il y a d'autres espèces que nous voudrions apprendre à pêcher plus efficacement, par exemple, le capelan dont la pêche est plus fructueuse au début de l'été. Toutefois, jusqu'à présent la saison de pêche de ce poisson a été très brève et nous essayons de découvrir comment on pourrait la prolonger.

Il est évident que dans la région de la côte du Pacifique la pêche du saumon, du hareng et du flétan a atteint presque la limite de son rendement.

Dans certaines régions nordiques la pêche du hareng pourrait être plus intensive, mais en général les ressources disponibles sont exploitées à leur maximum. D'autre part, la plupart des espèces de poissons du fond ne sont pas exploitées à leur maximum et il serait possible d'en accroître le rendement.

Monsieur le président, je pourrais continuer ainsi mais je crois vous avoir présenté le tableau général de la situation.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question à poser, monsieur Carter?

M. CARTER: J'aurais une question additionnelle sur ce point.

M. Needler a parlé de l'épuisement des ressources en aiglefin sur le banc George, qui semble avoir été l'objet d'une pêche excessive. J'exprimerai l'opinion que cet épuisement ne résulte pas d'une pêche excessive mais plutôt de la destruction des jeunes poissons causée par les méthodes actuelles qui ne leur permettent pas d'atteindre la taille des poissons commerciaux.

M. NEEDLER: Tous ceux qui ont étudié la situation de cette pêche depuis une ou deux décennies sont d'avis qu'il serait désirable de laisser échapper un plus grand nombre de petits poissons et, à cette fin, un règlement a fixé la dimension minimum des mailles des filets de pêche.

Mais je me permettrai une mise en garde à l'égard de l'emploi du mot «épuisement». Je ne pense pas que le rendement de la pêche de l'aiglefin sur le banc George soit bien inférieur au maximum que l'on peut maintenir.

M. CARTER: J'appelle votre attention sur le gaspillage qui résulte des opérations. Personnellement, j'ai vu des milles et des milles de l'océan couverts de jeunes aigleflins flottant à la surface. On les avait tirés du fond et comme ils n'avaient aucune valeur commerciale, on les avait rejetés. Je le répète, j'ai vu des milles et des milles de la surface de l'océan couverts de poissons morts, ce qui représente un gaspillage effroyable. On devrait certainement prendre des mesures pour enrayer ce gaspillage, surtout puisqu'on a atteint comme vous le dites le maximum du rendement du banc George.

M. NEEDLER: Monsieur le président, la ICNAF a fixé la dimension minimum des mailles des chaluts dans cette région. Une étude soigneuse se poursuit pour établir la dimension minimum des mailles des filets. Ce n'est pas un problème facile, car la dimension des mailles nécessaire à la protection d'une espèce peut rendre impossible la pêche d'une autre espèce. A cet égard, je pense que les règlements actuels ont été bien étudiés et sont aussi efficaces que possible.

Le PRÉSIDENT: Je pense que le ministre a quelque chose à ajouter.

L'hon. M. ROBICHAUD: Oui, monsieur le président.

Pendant que nous en sommes à la discussion des importants sujets des ressources et du contrôle à exercer sur les différentes pêches, je profite de l'occasion pour annoncer aux membres du Comité qu'à la suite des nombreuses plaintes reçues par le ministère des Pêcheries depuis quelques mois, j'ai l'intention de fixer pour la prochaine saison de pêche du homard en 1966 une limite du nombre de pièges permisibles dans le district n° 8. Nous avons désigné ce district en particulier parce qu'il a été l'objet du plus grand nombre de plaintes, tant de la côte de l'Île du Prince-Édouard que de celle du

Nouveau-Brunswick, dans le détroit de Northumberland. Ces plaintes viennent des pêcheurs de cette région qui demandent la limitation du nombre des pièges. Nous nous rendons compte que les fonctionnaires du ministère éprouveront toutes sortes de difficultés dans l'application de ce règlement. C'est pourquoi nous désirons une période d'expérimentation d'un an afin d'établir un système applicable de contrôle du nombre de pièges employés par chaque bateau et par la suite nous l'appliquerons aux autres districts. Je ne puis dire quel sera le nombre de pièges autorisés pour chaque bateau, mais pour être efficace le nombre fixé devra être acceptable à la majorité des pêcheurs et il sera inférieur au nombre de pièges en usage actuellement. L'exercice de ce contrôle exigera aussi l'identification des bateaux, mais ceci pourra être accompli par l'application du système de permis du ministère des Transports.

Il nous faudra trouver le moyen d'identifier les pièges des différents pêcheurs pour que le contrôle soit efficace. J'annonce cette décision ce matin parce que je tiens à donner aux pêcheurs du district n° 8, dont la saison de pêche commence au mois d'août, un avertissement spécial afin qu'ils ne préparent pas un plus grand nombre de pièges que ne le permettra le règlement. Je suis convaincu que ceux qui font la pêche du homard dans cette région depuis cinq ou six ans comprendront la nécessité d'un tel contrôle qui, je le répète, sera exercé dès la prochaine saison de pêche.

M. TUCKER: Pourriez-vous nous indiquer l'étendue de ce district n° 8?

L'hon. M. ROBICHAUD: Le district n° 8 comprend les régions du nord et de l'ouest de l'Île du Prince-Édouard, toute la côte du détroit de Northumberland dans le Nouveau-Brunswick, à partir de Pointe-Sapin, et comprenant les comtés de Kent et Westmorland, dans le Nouveau-Brunswick, et de Cumberland dans la Nouvelle-Écosse. C'est une vaste région de pêche. Comme je l'ai dit, nous avons reçu des plaintes des pêcheurs depuis plusieurs années à l'effet que le nombre des pièges devrait être limité.

M. TUCKER: Trois provinces se trouvent intéressées?

L'hon. M. ROBICHAUD: Oui.

M. MACLEAN (*Queens*): Le ministre peut-il nous dire si le nombre de pièges a été fixé?

L'hon. M. ROBICHAUD: Nous songeons à établir une limite d'environ 250 pièges par bateau. Pour obtenir les résultats voulus, il faudra réduire le nombre des pièges employés par chaque bateau. Même avec ce nombre réduit de pièges, nous anticipons que les prises seront aussi considérables que les années précédentes, mais vu la diminution des dépenses des pêcheurs résultant de la préparation d'un équipement moins considérable, leurs opérations devraient être rentables.

M. McQUAID: Je me demande si le chiffre de 250 pièges. . .

Le PRÉSIDENT: Un moment, monsieur McQuaid. Les questions doivent être ordonnées. M. Basford avait demandé la parole mais il a dû partir pour assister

à une autre réunion. Toutefois, il doit revenir. M. Howard est le membre suivant qui avait indiqué son intention de poser une question. Mais M. Howard en est à son deuxième tour car c'est lui qui a ouvert la discussion ce matin. Je passerai donc la parole à M. Crouse. Les membres qui désirent poser des questions devraient l'indiquer en levant la main afin que nous puissions observer l'ordre voulu.

M. CROUSE: Monsieur le président, ma question se rapporte à un autre sujet et M. McQuaid portant un intérêt particulier à l'industrie du homard je vous prierais de lui accorder la priorité.

Le PRÉSIDENT: Dites-vous que votre question a trait à un autre sujet?

M. CROUSE: Oui, je suis satisfait de céder mon tour à M. McQuaid.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McQuaid, votre question porte-t-elle sur le sujet en discussion?

M. MCQUAID: Oui. On a mentionné le chiffre de 250 pièges. Est-ce approximativement le nombre proposé par les pêcheurs eux-mêmes?

L'hon. M. ROBICHAUD: Oui. Ce chiffre a été arrêté à la suite de discussions avec une forte majorité des pêcheurs. Toutefois, il est évident qu'il y a des exceptions. Quelques-uns ont proposé le chiffre de 300 ou de 350, mais la majorité des pêcheurs est d'avis que pour obtenir le résultat visé, le nombre permis ne doit pas dépasser 250. Personnellement, je préférerais le réduire à 225. Cela ne veut pas dire qu'après une année ou deux d'expériences, nous n'ordonnerons pas une nouvelle réduction.

● (10.15 a.m.)

M. CROSSMAN: Quelle est la moyenne du nombre de pièges utilisés actuellement par les pêcheurs?

L'hon. M. ROBICHAUD: Elle varie considérablement selon les districts et même dans différents secteurs de chaque district.

Nous avons reçu une pétition, signée par un petit nombre de pêcheurs il est vrai, demandant que la limite soit de 550 pièges, ce qui serait tout à fait inefficace, vous le comprenez.

M. CROSSMAN: En somme, quelle est la moyenne pour le district n° 8?

L'hon. M. ROBICHAUD: Elle est de 250 à 300 pièges, mais notre programme vise à limiter le nombre des pièges surtout pour les pêcheurs qui en emploient de 500 à 600.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacLean.

M. MACLEAN (Queens): Monsieur le président, je ne voudrais pas entreprendre un nouvel interrogatoire, mais j'imagine que le Comité aimerait à entendre la suite de la discussion que j'ai soulevée et à laquelle M. Needler a répondu. Il n'a pas toutefois parlé de la situation dans l'océan Pacifique et, si le Comité y consent, il pourrait peut-être nous en dire quelque chose. Toutefois, je n'insisterai pas davantage.

J'avais une question précise relativement à ce sujet général cependant et c'était ceci. Je crois savoir que des études ont été faites dans le dessein d'amorcer une opération de pêche à la baleine dans les provinces atlantiques. Peut-être M. Needler pourrait-il être en mesure de dire quelque chose sur les bancs de poissons.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacLean, ceci nous éloigne du sujet de la pêche au homard sur laquelle nous avons un ensemble de questions successives.

M. MACLEAN: Je ne veux pas l'interrompre.

Le PRÉSIDENT: Si nous en avons fini de discuter de ce sujet, j'en viendrais à M. Crouse qui a eu la main levée tout au début des questions. Nous pouvons peut-être y revenir plus tard, M. MacLean. J'espère que M. Howard s'étendra sur son sujet de la côte du Pacifique, parce que nous nous éloignons beaucoup dans l'Atlantique en ce moment.

M. CROUSE: Plus tôt, le ministre parlait des possibilités dans l'industrie du hareng et de ses espoirs de développer davantage cette industrie.

En Nouvelle-Écosse, comme le ministre le sait bien, nous nous intéressons actuellement au règlement qui interdit actuellement aux pêcheurs de hareng à la senne à poche, de Grand Manan, de pratiquer cette pêche sur la côte du Nouveau-Brunswick entre les mois d'avril et de novembre. Résultat de cette mesure ministérielle, toute la flotte de bateaux senneurs de la baie de Fundy vient pêcher sur la côte de la Nouvelle-Écosse. Ceci cause un embouteillage des ports de la Nouvelle-Écosse; cela diminue les réserves de poissons disponibles pour toutes les opérations de pêche au filet de la région.

J'aimerais demander soit au ministre soit au sous-ministre pendant combien de temps on estime retenir ce que j'appellerais le règlement du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. ROBICHAUD: Je suis désolé, je ne puis me dire d'accord avec l'exposé fait par l'honorable membre selon lequel c'est un règlement du Nouveau-Brunswick.

Des pêcheurs de hareng à la senne, non seulement de Grand Manan, mais d'ailleurs ne sont pas autorisés à pêcher dans une certaine partie de la baie de Fundy pendant la période du 15 mai au 15 novembre de chaque année. Ceci s'applique à tous les pêcheurs à la senne et non seulement aux pêcheurs à la senne de Grand Manan.

Le principal objet de cette réglementation est de protéger plus de 225 nasses—je peux me tromper sur ce nombre—actuellement utilisées dans la région de la baie de Fundy, le long de la côte de Grand Manan et de la terre ferme du Nouveau-Brunswick, et aussi autour de l'île de Campobello. Une des principales raisons de ce règlement, c'est d'assurer un approvisionnement continu pendant les mois d'été, aux neuf conserveries de sardines installées dans cette région-là et qui fournissent du travail à plus de 1,000 personnes. De plus, au cours de cette période de l'année, les sardines ressentent parfois les effets du plancton animal et durant cette période, leur qualité laisse trop à désirer pour qu'on les mette en boîte. Il faut donc les protéger car si elles ne sont pas dérangées dans les nasses pendant une période de 10 jours à 2 semaines et probablement moins que cela, mes conseillers me disent qu'elles peuvent se débarrasser de ce plancton animal. C'est l'une des raisons pour laquelle le règlement est mis en vigueur.

Mais je désire aviser l'honorable membre que toute cette situation est actuellement soumise à une analyse très poussée. En fait, j'ai eu une réunion avec mon sous-ministre et des fonctionnaires supérieurs du département juste-

ment la semaine dernière au sujet de cette affaire, et nous sommes en train de revoir ce règlement afin de voir s'il serait bon de faire d'autres changements qui seraient probablement plus acceptables à toutes les parties intéressées.

M. CROUSE: Monsieur le président, je remercie le ministre pour ses explications. Je voudrais préciser que ce que j'ai dit sur cette affaire, ce ne sont pas mes seules vues. Elles sont endossées par un éditorial du *Chronicle Herald* d'Halifax du 21 mars de cette année, et je pense que pour le bénéfice du comité, je devrais citer la partie de cet éditorial qui donne les vues du ministre des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse sur cette affaire particulière. L'éditorial dit ce qui suit:

Il est compréhensible que le ministre des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse, M. Haliburton, devrait ressentir fortement le refus du ministre des Pêcheries fédérales, M. Robichaud, de mettre fin à l'interdiction de la pêche du hareng à la senne sur une vaste étendue des eaux côtières du Nouveau-Brunswick, dans la baie de Fundy, entre avril et novembre.

L'interdiction, entrée en vigueur il y a deux ans et demi, ostensiblement comme une mesure provisoire devant protéger les pêcheurs en enclos dans une section de 20 milles sur 40 autour de l'Île de Grand Manan, force de nombreux pêcheurs de harengs à la senne à se diriger vers le côté de la baie de la Nouvelle-Écosse, et crée une discrimination bien claire contre les pêcheurs à la senne de Nouvelle-Écosse et les pêcheurs en enclos, sans protection, qui doivent faire face à une concurrence massive dans leurs propres eaux.

Les efforts réitérés de M. Haliburton pour persuader le gouvernement fédéral de lever l'interdiction, ont échoué. Récemment encore, ils n'ont même pas réussi à faire jaillir une réponse d'Ottawa.

Il n'est pas encourageant non plus de rappeler, comme M. Haliburton le fit l'autre jour, que M. Robichaud lui avait donné plus tôt l'assurance que l'interdiction prendrait fin l'année dernière. Au lieu de cela, les règlements ont été incorporés dans un décret du Conseil, et sont maintenant strictement appliqués probablement par un bateau de patrouille des Pêcheries fédérales opérant dans cette région.

Ce n'est pas tout l'éditorial mais la partie la plus importante. Je mentionne ceci parce que le ministre a maintenant déclaré qu'ils vont revoir l'affaire de nouveau. Évidemment, c'est la même assurance qui a été donnée, il y a un an et il n'y a encore eu aucune action.

A mon avis ce règlement est discriminatoire. On ne peut opposer un pêcheur canadien à un autre. On ne peut dire que tous les pêcheurs canadiens sont égaux mais certains sont plus égaux que d'autres. C'est seulement par sympathie pour les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse que je m'élève de nouveau fortement contre cette réglementation spéciale.

L'hon. M. ROBICHAUD: M'est-il permis de répondre très brièvement à cet éditorial qui, je dirais, n'est pas entièrement conforme aux faits?

Il n'y a eu aucun refus de la part du ministère des Pêcheries de lever l'interdiction. A l'automne de 1964, la date d'ouverture a été avancée à la demande des pêcheurs et ce fut la réponse d'Ottawa aux représentations faites par le ministre des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse. A la suite de sa demande de revoir cette affaire, nous avons envoyé un haut fonctionnaire du ministère à Halifax pour rencontrer les représentants du gouvernement provincial. Le bateau de patrouille auquel il a été fait allusion, n'a rien à voir avec la mise en vigueur de ce règlement. Des patrouilles régulières ont été faites dans cette

région pendant des années. De plus, contrairement à ce qui est spécifié dans l'éditorial dont il a été fait mention, ce règlement n'a pas changé la façon de pêcher au filet de la part du côté du Nouveau-Brunswick de la baie. Pendant des années, quand le hareng ou les sardines, et surtout le hareng se trouvaient dans la baie le long de la Nouvelle-Écosse, les pêcheurs à la senne du Nouveau-Brunswick ont pêché dans cette région particulière. Il n'est donc pas juste de déclarer que par suite de ce règlement, les pêcheurs à la senne du Nouveau-Brunswick ont changé leur façon de faire et ont pêché dans la baie du côté de la Nouvelle-Écosse. Mais encore, je veux insister sur le fait que toute cette réglementation est à l'étude, non seulement en ce qu'elle affecte le côté du Nouveau-Brunswick de la baie mais aussi le côté de la Nouvelle-Écosse, surtout en ce qui concerne la pêche à la senne et en enclos. C'est à l'étude et nous espérons pouvoir apporter des changements aux règlements actuels.

M. CROUSE: Puis-je poser juste une autre brève question, monsieur le président?

J'ai écouté attentivement tout ce que le ministre a déclaré sur ce problème particulier mais je trouve qu'il est difficile de concilier sa réponse avec les faits réels dans la région. Comme il le sait bien, il y a des enclos sur la côte du Nouveau-Brunswick et il y en a sur la côte de Nouvelle-Écosse. Il a déclaré au comité que ce règlement était en vigueur pour protéger les enclos sur la côte du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. ROBICHAUD: Oui, c'est juste.

M. CROUSE: Quelle protection avons-nous pour les enclos sur la côte de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. M. ROBICHAUD: Je demande à être compris correctement. J'ai dit que c'était pour protéger les enclos sur la côte du Nouveau-Brunswick de façon à alimenter les conserveries au cours des mois d'été pour que le travail se poursuive si possible à longueur d'année dans ces établissements. De plus, l'objet principal de la réglementation, c'est de contrôler la qualité des sardines.

Je suis sûr que l'honorable député sait que la grande proportion des sardines utilisées dans les neuf ou dix installations de mise en boîtes dont j'ai fait mention, vient du côté de la baie de Nouveau-Brunswick, tandis que la plus grande partie des poissons pris sur le côté de la Nouvelle-Écosse sont des harengs adultes qui ne sont pas entièrement ni en grande partie, utilisés pour la mise en boîtes, mais transformés en farine de poisson. Il y a donc une différence entre l'exploitation des enclos sur le côté du Nouveau-Brunswick et ceux du côté de la Nouvelle-Écosse. Mais ce que nous faisons maintenant, c'est d'étudier toute la réglementation de façon à assurer d'aussi près que possible une protection similaire pour les enclos sur le côté de la Nouvelle-Écosse. Il y a entre 40 et 44 enclos de pêche sur le côté de la Nouvelle-Écosse et peut-être cinq fois ce nombre sur le côté du Nouveau-Brunswick. Nous essayons maintenant de modifier la réglementation pour fournir une protection identique des enclos sur les deux côtés de la baie.

M. CROUSE: Monsieur le président, je remercie le ministre pour ses remarques. Je sais que tous les pêcheurs, spécialement ceux dans la région de la Nouvelle-Écosse, envisagent les frais de cette étude avec grand intérêt. J'espère qu'il les rendra accessibles aux pêcheurs en enclos et à tous les pêcheurs à la senne de cette région-là dans un très proche avenir.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Howard.

M. HOWARD: Monsieur le président, je pensais que les premières remarques que j'ai faites entraient réellement dans le champ de discussion sur les prévisions et non dans ce qu'on appelle la ronde des questions; elles se rattachaient surtout à la question de procédure de la Chambre sur laquelle je pensais que le comité aimerait avoir quelques lueurs. Mais c'est en dehors de la question.

Le PRÉSIDENT: Nous avons abordé bon nombre de questions sur le côté atlantique et nous pouvons continuer vers le Pacifique.

M. HOWARD: Comme je le dis, c'est en dehors de la question, mais je pense que vous étiez peut-être dans l'erreur en jugeant des choses comme vous l'avez fait.

Ce que je veux mentionner découle des commentaires de MM. MacLean et Carter, et des réponses qui ont été données, à ce sujet, à cause de la situation qui existe, comme vous le savez, sur la côte du Pacifique. Cela se rattache en partie aussi à quelques-unes des choses que le ministre a dites l'autre jour.

J'aimerais commencer en me référant ou en citant la Page 2 de l'exposé du ministre, dans laquelle il dit que ce fut une année décevante pour les pêcheries de la côte du Pacifique. Rien ne dit que cela ne fut pas un fait; ce fut une année décevante. Et les perspectives jusqu'à présent, au moins dans l'une des pêcheries, pour l'année courante, sont également décevantes. Je veux parler des pêcheries de harengs.

En réponse à une question de M. Carter, le ministre a indiqué qu'on accordait une attention spéciale à la pêche de la côte atlantique et que l'on prévoyait la tenue de quelques conférences pour traiter de cette chose.

Je voudrais insister auprès du ministre pour qu'une attention spéciale soit donnée aussi bien à la pêche du hareng sur la côte du Pacifique. M. Needler a mentionné, en se référant à la pêche du hareng entre autres, que peut-être, sur la côte du Pacifique, elle était en pleine exploitation. Dès qu'il s'agit effectivement d'exploiter une pêcherie au maximum, il y a danger de surexploitation, d'appauvrissement et d'épuisement des bancs disponibles, par voie de conséquence. Depuis mai de l'an dernier, le produit de la pêche de hareng sur la côte ouest, a été de quelque 265,000 tonnes, ce qui comme vous pouvez le voir, est une baisse de 75,000 à 85,000 tonnes, soit un tiers ou à peu près de moins que la moyenne. Il y a lieu de s'inquiéter.

Notre population indienne, sur certains points de la côte, utilise entre autres sources de nourriture, des œufs de harengs ou le frai de hareng. Ceux-ci sont déposés sur la grève et sur du varech, ou même sur de la ramille et des branches de sapins-ciguë attachées à des bûches. C'est une source de nourriture pour les indigènes. Jusqu'à présent, cette année—et c'est le moment de l'année où les indigènes récoltent le frai pour leurs besoins alimentaires—il en manque visiblement ce qui indique de nouveau que quelque chose va vraiment de travers avec la pêche au hareng sur la côte ouest.

Je voudrais insister auprès du ministre, compte tenu de ce qu'il a dit au sujet de la pêche au hareng sur l'Atlantique, compte tenu des déclarations de M. Needler, selon qui la pêche au hareng sur le Pacifique est exploitée à fond, compte tenu de la baisse des prises cette année par rapport aux années antérieures, et de ce qui touche au frai de hareng, du moins dans certaines régions pour qu'il soit donné une attention spéciale à la pêche au hareng sur la côte du Pacifique, même si je ne veux pas dénier le fait qu'il semble y avoir une concentration d'intérêt sur la côte atlantique. J'ai soulevé cette affaire en

d'autres occasions concernant ce que je considérais être une sorte de disparité dans le financement et l'attention qu'on accordait à la côte de l'Atlantique par opposition à la côte du Pacifique, mais ceci est une question urgente.

● (10.35 a.m.)

J'aimerais aussi parler de la déclaration du ministre sur la page 2, où il dit:

Les prises de saumon, de flétan et de hareng ont baissé par rapport au niveau de l'année précédente, et la quantité de saumon en boîte, (913,000 caisses) fut la plus faible depuis 1960.

Ceci est aussi un terrain qui requiert une attention spéciale. Depuis quelques années maintenant, les pêcheurs de saumon ont vu leurs opérations réduites à un et deux jours de pêche par semaine, d'une part en raison du nombre de pêcheurs dans la pêche au saumon, et d'autre part à cause de la nécessité d'espacement de façon à fournir du frai pour les années suivantes. Ils se sont plaints amèrement pendant des années du fait que leur prise par pêcheur baissait, spécialement en rapport avec la prise de saumon.

Selon M. Needler, la pêche au saumon sur la côte du Pacifique semblerait être exploitée à fond. Il y a un certain nombre de facteurs qui y contribuent: l'un d'eux est le nombre de bâtiments dans l'eau, l'autre concerne la question venue récemment sur le tapis, bien que nous préoccupant depuis quelques années, et c'est l'interception, par d'autres nations, du saumon sur le chemin du retour. Les États-Unis, en Alaska, juste au nord de la région d'où je viens en étaient l'un des facteurs contribuant. Le Ministre, au cours d'un de ses voyages au pays, a fait le commentaire d'après lequel pour traiter partiellement de cette question, lui et son ministère seront entraînés politiquement dans une question de limitation de licences.

Il y eut une série d'applaudissements pour cette proposition parce que dans certaines sections de l'industrie de la pêche, ceci avait été plaidé et avancé pendant des années et en fait, à un moment donné, nous avons eu une enquête et une étude de cette question par M. Sol Sinclair qui a fait un rapport sur la question. Cependant, rien de nouveau n'a découlé de cet aspect particulier de la question, excepté l'augmentation du droit de licence. La plupart des pêcheurs, comme je les connais, se contenteraient de l'augmentation des frais de licence s'ils voyaient que c'était une partie intégrante d'un plan plus vaste pour en finir avec la question de prises en baisse et de baisse dans la pêche au saumon elle-même, mais si cela doit être simplement une affaire consistant à augmenter les droits de licence sans autre action concomitante sur ce terrain, alors les pêcheurs—et avec raison—s'y objecteraient, et probablement s'y objectent. Des déclarations et des résolutions s'imposent en la matière.

La pêche au flétan est presque dans la même classe, étant une pêche, comme le disait M. Needler, qui est exploitée jusqu'à sa limite. Les bancs de flétan s'étendent sur des centaines, peut-être même des milliers de milles sur le fond de l'océan. Ils sont exploités par un certain nombre de nations dont le Canada. Sur ce terrain aussi bien, il ne suffit pas de dire simplement que ce fut une année décevante. J'espère que le ministre pourra entrer dans le détail et nous dire ce qui est envisagé ou quels sont les plans en ce qui concerne ces pêcheries importantes de la côte du Pacifique qui, dit-il, ont eu une année décevante l'an

dernier. Il y a aussi fait allusion indirectement en disant que l'industrie de la pêche doit aller de pair avec le progrès à cause de la concurrence d'autres pays, et avec les mêmes industries. La déclaration du ministre est pleine de platitudes sur les difficultés et au sujet de choses qui, d'une façon générale, devraient être faites, comme le fait d'aller de pair avec le progrès. Cependant, les pêcheurs sur la côte, tout comme moi, s'intéressent de près à ce qui est spécifiquement envisagé pour en finir avec ces affaires particulières.

Sur la page 3 de ses déclarations, le ministre traite de la question de la pêche au poisson de fond, autre que celle du flétan. Il se réfère au fait qu'il y avait un développement significatif dans la pêche du Pacifique grâce à l'expansion des pêches de poissons de fond. Il indiqua aussi que la prise, dans ce groupe de poissons, a totalisé presque 40 millions de livres en 1965, ce qui est une belle progression sur les années précédentes, et qui reflète, je pense, l'ampleur d'exploitation des trois grandes pêcheries de flétan, de hareng et de saumon.

Les pêcheurs, réalisant qu'ils sont peut-être limités par les autres pêches, ont fait des efforts dans d'autres directions, surtout celle des poissons de fond. Ici, aussi, nous découvrons que d'autres nations font la pêche du poisson de fond. Par exemple, le Japon, je crois, avait une prise dans la même année de 1.2 milliard de livres, comparée avec nos 40 millions. L'Union Soviétique avait une prise à peu près semblable. Nous savons que le poisson de fond émigre aussi beaucoup. Des mesures doivent être prises dans le plan de la conservation, et l'une des méthodes pour traiter cette affaire, je pense, serait de signaler sans attendre quelle est la base limite en milles. Une déclaration devrait être faite, quant à une ligne de base, sur la côte du Pacifique qui engloberait le bassin Reine-Charlotte, le détroit de Hécate et l'entrée Dixon, espaces qui sont exploités pour la pêche du poisson de fond. La déclaration devrait indiquer que ces espaces seraient inclus dans les eaux canadiennes. Ceci serait une solution partielle.

Il y a la question des traités internationaux. D'autres nations, comme le Japon et l'Union Soviétique, font des prises formidables dans ces espaces. Nous comprenons la nécessité d'aller plus loin dans la question de la pêche au poisson de fond à cause des possibilités de vente accrues et à cause des limites qui existent pour les autres pêches. Je pense que nous devons agir dans le sens de conventions internationales sur ces pêcheries, comme nous l'avons fait pour le saumon, le flétan et le hareng sur la côte atlantique, et autres pêcheries. Le Canada devrait prendre l'initiative en essayant de réunir les nations bordant l'océan Pacifique, dans des discussions préliminaires au moins, afin de déterminer si nous pouvons, ou non, établir une sorte de traité qui nous amènerait à l'action dans le champ de la conservation de sorte que nous ne nous trouvions pas nous-mêmes dans la position d'avoir sans nécessité exploité démesurément cette pêcherie de fond en récent développement.

Ce sont là seulement quelques-uns des points. Je bornerai mes remarques à cela parce qu'elles sont nées des commentaires de MM. MacLean et Carter. Nous apprécierions sûrement quelques longues déclarations de principe sur des choses qui surviendront dans ces domaines particuliers.

Le PRÉSIDENT: Avant que je demande au ministre ou à M. Needler de répondre aux questions de M. Howard et à son long exposé, je veux soulever une couple de points. Je pense qu'il y a une couple de choses qui, peut-être,

demandent à être discutées par le comité de direction. Je me demande si je pourrais arriver à réunir le comité de direction aujourd'hui, immédiatement après les ordres du jour. Nous pourrions alors voir ce que nous avons à faire dans l'espace de dix minutes. Si cette proposition est acceptée par le comité de direction, nous nous réunirons dans la chambre 16 immédiatement après les ordres du jour. Les membres du comité de direction sont Mr. Barnett, Mr. Patterson et je demanderai aux Conservateurs d'envoyer un de leurs membres au comité aujourd'hui. Il y aura aussi un membre de plus de notre parti, et cela constituera les cinq personnes du comité de direction.

L'autre point que j'ai à soulever, étant donné les sessions des autres comités, nous terminerons notre travail aujourd'hui à 11 heures. Sans aucun doute, le comité de direction fixera le moment d'une autre réunion de ce comité avant le congé de Pâques. Nous discuterons à cette réunion-là d'après les ordres du jour.

Monsieur le ministre, voulez-vous répondre à M. Howard maintenant?

L'hon. M. ROBICHAUD: Oui, monsieur le président, mais je serai très bref. Je demanderai à M. Needler de traiter des points soulevés par M. Howard. L'honorable député a fait allusion à la conférence sur le hareng de la côte atlantique qui doit se réunir en mai à Fredericton. Ceci ne signifie pas que le ministère des Pêcheries s'intéresse spécialement à la pêche du hareng sur la côte atlantique, au détriment de la pêche de hareng sur la côte du Pacifique. Comme il a été dit par l'honorable député lors de la première réunion du comité, les gouvernements provinciaux des provinces atlantiques manifestent plus d'intérêt que le gouvernement de la Colombie-Britannique à l'égard de l'industrie de la pêche. Cette réunion, qui aura lieu à Fredericton, a été décidée à la suite de l'intérêt spécial manifesté à l'égard de la pêche du hareng par les représentants des gouvernements des provinces atlantiques et du Québec, et par l'industrie. Étant donné l'investissement important de capital qui a lieu maintenant dans l'industrie du hareng des provinces atlantiques, nous avons eu l'impression qu'une telle conférence était nécessaire. Cette conférence est sous l'égide du Comité des Pêcheries fédéral-provincial des provinces atlantiques et du Québec. Cependant, je dois dire qu'une étude similaire sur la pêche du hareng de la Colombie-Britannique a été entreprise il y a quelques années.

Je voudrais maintenant demander à M. Needler de continuer et de répondre aux différentes questions soulevées par l'honorable député, spécialement celle se rapportant à la limitation des licences. Il est vrai que j'ai fait un exposé à ce sujet, il y a un an, et je tiens à assurer l'honorable député que de très importantes discussions ont eu lieu avec les parties intéressées, avec les représentants de l'industrie des pêcheries, et les représentants du syndicat des pêcheurs, au sujet d'une politique qui aura pour effet de contrôler et de limiter, si je puis utiliser cette expression, le nombre de licences de saumon sur la côte du Pacifique. Je demanderai à M. Needler de traiter de ces deux problèmes en particulier.

M. HOWARD: Je me demande si je pourrais faire ce seul commentaire avant que M. Needler parle, en réponse à ce qu'a dit le ministre. Je ne suis pas un apologiste du gouvernement provincial de Colombie-Britannique. Je pense qu'il y a manquement de sa part dans bien des directions concernant les choses que ce gouvernement ne fait pas. Sans aucun doute, un champ dans lequel ils négligent leurs responsabilités à l'égard des gens de la Colombie-Britannique, c'est de ne pas s'engager autant qu'ils le peuvent dans la question des pêcheries.

Cependant, il me semble qu'en dépit de cette approche les yeux fermés du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, le ministre et le gouvernement fédéral ont une responsabilité directe dans la pêche au hareng et autres pêcheries sur la côte ouest, et ne devraient pas utiliser cela comme une excuse pour ne rien faire.

Le PRÉSIDENT: M. Howard, par honnêteté pour le ministre et tenant compte du temps qui nous reste, puis-je vous dire que vous avez eu l'occasion de présenter une longue déclaration. Avant que vous ne vous étendiez sur la dernière remarque du ministre, je pense que nous devrions entendre le ministre et M. Needler sur votre exposé. Nous procéderons alors à un examen de cette question, s'il doit y avoir un tel examen. Je demanderai à M. Needler de poursuivre.

M. HOWARD: Non, monsieur le président, je ne pense pas que la déclaration du ministre devrait attendre une autre semaine avant que nous puissions la commenter. Voilà mon argument.

Le PRÉSIDENT: M. Howard, comme président du comité, je pense que je dois être impartial non seulement à l'égard du ministre, mais de ceux qui ont des questions à lui poser. Vous avez eu l'occasion de faire un long exposé, le plus long exposé de la matinée, et un très bon exposé, en effet, concernant les vues des pêcheurs de la côte ouest. Je pense, en toute équité à l'égard du ministre et du ministère que nous devrions maintenant écouter leur réponse à cet exposé. Je vais appeler M. Needler.

M. HOWARD: Puis-je soulever cette question, monsieur le président? Peut-être puis-je invoquer le Règlement. Je conçois bien le temps que cela implique mais vous n'avez pas interrompu les autres membres quand ils voulaient intervenir sur les commentaires que faisait le ministre. J'apprécie votre désir d'être impartial; j'espère que vous serez impartial dans notre cas, autant qu'avec les autres. Je veux seulement indiquer clairement que le gouvernement a la responsabilité d'aller de l'avant en dépit de la mauvaise volonté du gouvernement provincial, s'il montre quelque intérêt dans cette affaire, parce qu'à ce sujet, il y a une responsabilité constitutionnelle directe se greffant autour du ministre et du ministère.

Le PRÉSIDENT: Je pense que le fait de poser d'autres questions peut être laissé de côté jusqu'à ce que nous puissions entendre en entier, les déclarations du ministre et du sous-ministre.

M. NEEDLER: Monsieur le président, en ce qui concerne la pêche du hareng, je pense qu'il devrait être indiqué clairement qu'il n'est pas exact de dire que le ministère n'a rien fait. En fait, l'étude des pêcheries du hareng sur la côte du Pacifique, sur les deux ou trois dernières décades, a, en fait, été effectivement plus intense que l'étude de ces pêcheries sur la côte atlantique. Elle continue de façon intensive. L'un des points qui devrait aussi être soulevé, c'est qu'il existe un comité de direction du hareng sur la côte du Pacifique par l'intermédiaire duquel le ministère a conféré avec des représentants des organisations de pêcheurs et des usiniers, et qu'il y a deux ou trois ans, ce comité a fait une étude tout à fait sérieuse des conditions de la pêcherie. Comme le ministre l'a indiqué nous tentons d'avoir d'autres discussions sur la côte atlantique pour rattraper la côte du Pacifique à ce sujet.

L'un des effets de la pêche intensive de hareng sur la côte du Pacifique—non la pêche excessive mais intensive qui approche l'exploitation la plus complète—c'est que les âges du poisson ont été réduits et seulement deux ou trois groupes

d'âges constituent le plus gros de la prise. Dans ces conditions, des variations naturelles dans la production du jeune hareng tendent à produire un très grand changement dans l'abondance du hareng, d'année en année. La chose surprenante, c'est que l'abondance ait été aussi constante qu'elle l'a été. La recherche très intensive n'indique pas du tout que les bancs ont été réduits à un niveau tel que la production du jeune hareng a été affectée.

En ce qui concerne la pêche au saumon—qui est l'un des points soulevés par M. Howard—comme plusieurs membres ici doivent déjà le savoir, nous discutons avec les États-Unis les problèmes de l'interception du saumon de la Colombie-Britannique en Alaska, et, en effet, nous allons avoir une réunion avec eux, sur ce sujet, la semaine prochaine. Les mesures qui ont été prises en ce qui concerne l'enregistrement des bateaux de pêche et le droit spécial d'enregistrement pour les bateaux de pêche au saumon, sont le prélude à d'autres mesures tendant à restreindre la participation à la pêche au saumon pour essayer de réduire la poussée de la pêche et de rendre la pêche plus rationnelle et plus profitable. Nous avons tenu deux discussions avec les représentants des organisations de pêcheurs et des usiniers, une en août dernier et une autre encore au cours de l'hiver. Nous aurons d'autres discussions et je voudrais assurer M. Howard que les progrès qui ont été faits n'en sont qu'à leurs débuts et ne sont nullement définitifs.

M. HOWARD: Pourriez-vous dire quand ces autres discussions pourraient avoir lieu? Y a-t-il un plan pour cela, en ce moment?

M. NEEDLER: Nous ne pouvons pas encore fixer une date, mais ce sera au printemps ou au début de l'été.

Je pense que vous avez mentionné la pêche au flétan. Naturellement, la pêche au flétan est touchée à un certain degré par la grande pêche des flottilles de chalutiers russes dans notre nord-ouest et dans le golfe d'Alaska, mais la pêche au flétan a été, comme vous le savez, soumise à une étude très poussée par une commission internationale. Je pense qu'elle peut être considérée comme l'un des exemples d'étude et de réglementation à l'échelle mondiale. A moins d'arrêter l'exploitation de dix fois plus de poisson de fond de façon à protéger le flétan, je pense que nous aurons quelques difficultés de cette nature dans l'avenir.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Howard, il y a lieu d'approfondir l'étude de la pêche au poisson de fond sur la côte du Pacifique. Le conseil de recherches sur les pêcheries a dirigé un programme de recherche intensive sur ces espèces. Il est difficile de faire un programme de recherche quantitative si ce n'est au moyen d'une pêcherie bien développée. Actuellement, nous faisons des explorations. Il y eut toute une exploration faite l'été dernier grâce à la coopération entre le Conseil de recherches et le Service d'expansion industrielle, et ces programmes doivent aider dans l'exploitation des pêcheries. Je voudrais assurer M. Howard que des études seront certainement continuées. Monsieur le président, je pense que c'est tout ce que j'ai à dire maintenant.

● (10.55 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est près de 11 heures et je pense que plutôt que de donner la parole à ceux qui désirent poser d'autres questions, je permettrai à M. Howard, de poser une question supplémentaire, et ensuite nous ajournerons.

M. HOWARD: Oui. Si je posais une nouvelle question maintenant, cela ouvrirait probablement un champ trop vaste pour en discuter présentement. En ce qui concerne la pêche de fond, il est, à mon sens, une façon d'aborder ce problème: l'établissement prochain de bases droites, ce qui peut aider. Alors, la question de discussions internationales pourrait venir sur le tapis, en vue de la tenue d'une conférence sur ce terrain. Mais, comme je dis, c'est un trop vaste sujet pour qu'on l'aborde au cours des quelques minutes qui nous restent.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'il est convenu que nous ne sommes pas prêts actuellement à abandonner l'article. Nous avons une réunion du comité de direction cet après-midi.

Je donne la parole à M. Keays.

M. KEAYS: Monsieur le président, je n'ai pas de question à poser, mais je me demande s'il n'y aurait pas avantage pour le comité, lors d'une réunion prochaine, d'examiner la législation concernant la politique des pêcheries en ce qui concerne chaque province. Je voudrais savoir quelles sont les provinces qui font progresser leurs propres pêcheries, et quelles sont les eaux, dans chaque province qui, ne sont pas affectées par la législation fédérale. Je connais bien quelques régions de pêcheries qui ne sont pas touchées du tout par le système fédéral, et à ce sujet, je pense aux pêcheries en eau douce. Dans la province de Québec, naturellement, nous administrons nos propres pêcheries. J'aimerais connaître jusqu'où s'étend la juridiction fédérale dans ces régions.

Le PRÉSIDENT: Sauf erreur, monsieur Keays, le ministre sera prêt à faire une courte déclaration sur ce sujet; il s'agit simplement de l'intercaler dans nos audiences au moment opportun. Le comité de direction reprendra cela cet après-midi quand il se réunira, après l'ordre du jour.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

PÊCHERIES
RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
Président: M. GRANT DEACHMAN
La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.
Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes, au s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.
Le greffier de la Chambre,
LÉON J. RAYMOND
SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 1966

Sujet:

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

M. Homer Stevens, secrétaire-trésorier de la *United Fishermen and Allied Workers' Union*, de Vancouver. Du ministère des Pêcheries: MM. S. V. Ozere, J. J. Lamb, I. S. McArthur et W. R. Martin.

ROGER SIMONEL, M.S.B.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

La réponse sur la 1^{re} soule une nouvelle question maintenant, celle de savoir si le problème est encore trop vaste pour en discuter présentement. En fait, on ne peut que la poser de façon de fond, il est, à vrai dire, une façon d'aborder ce problème, évidemment, et peut-être de façon de fond, ce qui peut aider. Alors, le système de la loi sur les internationalistes pourrait venir sur le tapis, en vue de la loi sur les internationalistes sur ce terrain. Mais, comme je dis, c'est un trop vaste terrain pour qu'on l'aborde au cours des quelques minutes qui nous restent.

Le président. Je pense qu'il est évident que nous ne sommes pas prêts à discuter à l'heure actuelle l'article. Nous avons une réunion du comité de direction à l'heure actuelle.

Le président. M. Raymond.

Le président. Je n'ai pas de question à poser, mais je

reunion.

recherches en ce

provinces qui

dan chaque

le compte bien

le système

provinces de

l'Amérique

à faire

dans nos

travaux cet

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

SÉANCE DU MARDI 5 AVRIL 1966

Sujet:

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

M. Homer Stevens, secrétaire-trésorier de la *United Fishermen and Allied Workers' Union*, de Vancouver. Du ministère des Pêcheries: MM. S. V. Ozere, J. J. Lamb, I. S. McArthur et W. R. Martin.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

1966

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

et Messieurs

| | | |
|------------|---------------------|--------------------|
| Barnett | Crouse | McQuaid |
| Basford | Granger | McWilliam |
| Béchar | ² Howard | ¹ Noble |
| Carter | Keays | Nowlan |
| Cashin | LeBlanc (Rimouski) | O'Keefe |
| Chatterton | MacLean (Queens) | Patterson |
| Crossman | McLean (Charlotte) | Stefanson |
| | | Tucker—(24) |

¹ Remplacé par M. Bower le 22 février 1966.

² Remplacé par M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) le 4 avril 1966.

Le Secrétaire du Comité,
J.-H. Bennett.

SEANCE DU MARDI 5 AVRIL 1966

Sujet:

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

M. Homer Stevens, secrétaire-trésorier de la United Fishermen and Allied Workers' Union de Vancouver. Du ministère des Pêcheries: MM. S. V. Oser, J. J. Lamb, I. S. McArthur et W. R. Martin.

ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 4 avril 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) soit substitué à celui de M. Howard sur la liste des membres du comité permanent des pêcheries.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Aussi présents: M. Howard.

Aussi présent: M. Horner Stevens, secrétaire-trésorier de la United Fishermen and Allied Workers' Union, de Vancouver, C.-B.

Aussi présents: Du ministère des Pêcheries: M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (International); M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (Opérations); M. I. S. McArthur, directeur général du service de Pêche; M. J. J. Lamb, directeur de l'Administration; M. W. R. Martin, président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.

Le président donne lecture du premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure, lequel contient les recommandations suivantes:

1. Que les membres du Comité soient autorisés à poser par écrit des questions d'une longueur et d'un nombre raisonnables au ministre ou à son sous-ministre.

2. Que le ministre, ou un fonctionnaire approprié, soient autorisés à répondre verbalement et brièvement pour les fins du compte rendu imprimé.

3. Que le ministère soit autorisé à divulguer aux membres du Comité, à titre de renseignements, les documents de travail et la bibliographie se rapportant au sujet des questions verbales ou écrites.

4. Que, pour la commodité des témoins, le poste n° 1 du Budget des dépenses Administration, soit réservé chaque jour afin de permettre l'audition des témoins.

5. Qu'une période ne dépassant pas une heure soit fixée pour la disposition et l'interrogatoire de chaque témoin.

6. Que le Comité s'efforce d'obliger les témoins qui représentent l'industrie lorsqu'ils sont de passage à Ottawa et disponibles, en tenant compte des frais de déplacement qui concernent les voyages à Ottawa des personnes venant des provinces de l'Atlantique ou du Pacifique.

7. Que l'application de toutes ces recommandations soit faite à titre d'expérience et à la discrétion du président.

Sur la proposition de M. Barnett, appuyé par M. Croxall.

Il est résolu,—Que le premier rapport du sous-comité soit adopté.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 5 avril 1966

(4)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 9 h. 55 du matin. Son président, M. Deachman, occupe le fauteuil.

Présents: MM. Barnett, Basford, Béchard, Blouin, Bower, Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles), Carter, Cashin, Chatterton, Crossman, Crouse, Deachman, Granger, Keays, MacLean (Queens), McQuaid, McWilliam, Nowlan, Patterson, Stefanson, Tucker. (21).

Aussi présent: M. Howard.

Aussi présent: M. Horner Stevens, secrétaire-trésorier de la *United Fishermen and Allied Workers' Union*, de Vancouver, C.-B.

Aussi présents: Du ministère des Pêcheries: M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (International); M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (Opérations); M. I. S. McArthur, directeur général du service de l'économique; M. J. J. Lamb, directeur de l'administration; M. W. R. Martin, président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.

Le président donne lecture du premier rapport du *sous-comité du programme et de la procédure*, lequel contient les recommandations suivantes:

1. Que les membres du Comité soient autorisés à poser par écrit des questions d'une longueur et d'un nombre raisonnables au ministre ou à son sous-ministre.
2. Que le ministre, ou un fonctionnaire approprié, soient autorisés à répondre verbalement et brièvement pour les fins du compte rendu imprimé.
3. Que le ministère soit autorisé à distribuer aux membres du Comité, à titre de renseignements, les documents de travail et la bibliographie se rapportant au sujet des questions verbales ou écrites.
4. Que, pour la commodité des témoins, le *poste n° 1 du Budget des dépenses: Administration*, soit réservé chaque jour afin de permettre l'audition des témoins.
5. Qu'une période ne dépassant pas une heure soit fixée pour la déposition et l'interrogatoire de chaque témoin.
6. Que le Comité s'efforce d'obliger les témoins qui représentent l'industrie lorsqu'ils sont de passage à Ottawa et disponibles, en tenant compte des frais de déplacement que comportent les voyages à Ottawa des personnes venant des provinces de l'Atlantique ou du Pacifique.
7. Que l'application de toutes ces recommandations soit faite à titre d'expérience et à la discrétion du président.

Sur la proposition de M. Barnett, appuyé par M. Crouse,

Il est résolu,—Que le premier rapport du sous-comité soit adopté.

Le président met en discussion le Poste n° 1 du Budget principal des dépenses: *Administration du ministère* et présente ensuite M. Homer Stevens, secrétaire-trésorier de la *United Fishermen and Allied Workers' Union*, de la Colombie-Britannique.

M. Patterson propose, appuyé par M. Cashin, que M. Stevens soit entendu.

M. Stevens est appelé, fait un exposé et est ensuite interrogé.

M. Barnett présente une liste de questions écrites (*voir l'Appendice «A» des procès-verbaux d'aujourd'hui*).

M. Crouse propose et il est convenu que des copies des questions écrites soient distribuées aux membres du Comité.

L'interrogatoire des fonctionnaires du ministère se poursuivant, le Comité s'ajourne à 11 heures du matin jusqu'à la prochaine convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

NOTE: Voici les questions de M. Barnett:

APPENDICE «A»

Les questions écrites suivantes des membres du Comité sont reçues par le président qui les transmet aux fonctionnaires du ministère pour que ceux-ci y répondent par écrit.

1. M. Barnett—5 avril 1966.

Quel progrès a-t-on réalisé dans la sphère du frai artificiel du saumon en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada, tant du point de vue expérimental que commercial, principalement dans les régions de Big-Qualicum-River, de Robertson-Creek, de Campbell-River, et de Tlupana-Inlet, et quel succès le gouvernement a-t-il obtenu de ses expériences en vue de la transplantation du saumon rose de la côte du Pacifique sur la côte de l'Atlantique?

2. M. Barnett—5 avril 1966.

Quelle estimation le ministère fait-il de la pollution actuelle des eaux des pêcheries canadiennes résultant du déversement des déchets domestiques et industriels de toute nature et quelle est l'estimation détaillée de la pollution des eaux par les déchets des fabriques de pâte de bois dans tout le Canada et dans la région d'Alberni-Inlet en particulier?

TÉMOIGNAGES

Le MARDI 5 avril 1966

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons ce matin une assistance nombreuse. Je vous remercie.

Depuis notre dernière séance, le sous-comité de l'agenda et de la procédure s'est réuni vendredi après-midi. En plus de moi-même, MM. Barnett, Cashin, Crouse et Patterson étaient présents à cette réunion.

Nous avons examiné les méthodes à adopter pour l'étude des crédits qui nous ont été renvoyés. Je passerai en revue avec le Comité sept points qui ont été étudiés avant que nous abordions l'examen des crédits ce matin.

(1) Que les membres du Comité soient autorisés à poser par écrit des questions d'une longueur et d'un nombre raisonnables au ministre ou à son sous-ministre.

Ceci signifie simplement qu'au lieu de perdre un temps considérable au Comité pour la discussion des questions techniques des membres sur d'autres crédits que le poste n° 1, du ministère des Pêcheries, les questions pourront être présentées par écrit et elles seront insérées au compte rendu, ce qui contribuera à l'expédition des affaires.

(2) Que le ministre, ou un fonctionnaire approprié, soient autorisés à répondre verbalement et brièvement pour les fins du compte rendu imprimé.

On pourra ainsi éviter les longues explications techniques au Comité et nous espérons que les fonctionnaires du ministère sauront condenser leurs réponses.

(3) Que le ministère soit autorisé à distribuer aux membres du Comité, à titre de renseignements, les documents de travail et la bibliographie se rapportant au sujet des questions verbales ou écrites.

Lorsque les questions sont trop longues et trop techniques pour être insérées au compte rendu, ou pour être lues aux séances du Comité, on pourra les faire de vive voix ou par écrit et le compte rendu n'en rapportera que le titre ou un bref résumé, tandis que les copies en seront distribuées aux membres du Comité. Je pense que ceux-ci pourront ainsi prendre connaissance des détails techniques de cette industrie dont plusieurs connaissent à fond le fonctionnement.

(4) Que pour la commodité des témoins, le poste n° 1 du budget des dépenses: Administration, soit réservé chaque jour afin de permettre l'audition des témoins.

En d'autres termes, nous ne terminerons pas l'examen du crédit n° 1 avant que le Comité ait pu entendre tous ceux dont il désire connaître les avis.

(5) Qu'une période ne dépassant pas une heure soit fixée pour la déposition et l'interrogatoire de chaque témoin.

A ce sujet, nous n'entendons pas normalement de témoins de l'extérieur lors de l'étude du crédit n° 1. Mais notre Comité étudie le fonctionnement d'une industrie et peut trouver utile d'entendre des témoins. Toutefois, afin de ne pas trop prolonger le travail du Comité et lui permettre de faire son rapport à la Chambre, nous demandons aux membres d'être aussi expéditifs que possible afin de ne pas retarder notre travail.

(6) Que le Comité s'efforce d'obliger les témoins qui représentent l'industrie lorsqu'ils sont de passage à Ottawa et disponibles, en tenant compte des frais de déplacement que comportent les voyages à Ottawa des personnes venant des provinces de l'Atlantique ou du Pacifique.

Le Comité n'a pas demandé et n'obtiendrait probablement pas l'autorisation de convoquer des témoins d'un océan à l'autre. Nous en avons un ici aujourd'hui et je vous le présenterai dans quelques instants. Lorsque des témoins se trouvent ici et disponibles, j'espère que nous pourrons garder le crédit en discussion et ceci nous permettra de les interroger s'ils désirent se présenter et si le Comité le juge à propos.

(7) Que l'application de toutes ces recommandations soit faite à titre d'expérience et à la discrétion du président.

Je veux dire par là tout simplement que si vous désirez vous appliquer à l'examen des crédits, je vous prie de me faire confiance afin que nous puissions exécuter notre travail d'une façon avantageuse pour tous les membres du Comité et en même temps faciliter l'examen des crédits et notre rapport à la Chambre.

Ce sont là les sept recommandations.

Quelqu'un en proposera-t-il l'adoption?

M. BARNETT: Je fais cette proposition.

M. CROUSE: J'appuie la proposition.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser quelques questions?

La motion est adoptée.

Messieurs, comme vous le savez, le Congrès des pêcheries de l'Alaska a lieu à Ottawa cette semaine.

L'un des délégués à ce Congrès est M. Homer Stevens, secrétaire-trésorier de la *United Fishermen and Allied Workers' Union*, de la côte de l'Ouest, qui est aussi l'agent négociateur des pêcheurs de cette région.

Les pêcheurs l'ont en haute estime, sentiment qui n'est pas toujours partagé par les industriels. Il est un maître exigeant quand il s'agit des intérêts des pêcheurs de la côte. Il a demandé d'être entendu par le Comité et, en con-

formité des règles que nous mettons à l'essai ce matin, vous aimerez peut-être à l'entendre et à l'interroger ce matin.

M. PATTERSON: Je propose qu'il soit entendu.

M. CASHIN: J'appuie cette proposition.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: J'espère qu'avant la fin des séances du Comité nous aurons l'occasion d'entendre d'autres témoins, qui ont peut-être des vues différentes de celles que M. Stevens va nous exposer.

Mais je dois vous rappeler que cinq comités siègent ce matin et que nous devons en conséquence évacuer cette salle à 11 heures; veuillez ne pas l'oublier.

Monsieur Stevens, comment préféreriez-vous procéder? Avez-vous un exposé à nous faire?

M. Homer STEVENS: (*secrétaire-trésorier de la United Fishermen and Allied Workers' Union*): J'ai quelques notes.

Le PRÉSIDENT: Alors, commencez, s'il vous plaît.

M. STEVENS: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de l'occasion que vous me donnez ce matin de vous exprimer nos vues sur les crédits qu'on vous a soumis et de vous indiquer quelques-uns des problèmes dont la solution s'impose, particulièrement en ce qui a trait à la région du Pacifique.

M. Deachman m'a présenté comme un maître exigeant ce que j'ai pris pour un compliment, mais au cours des conférences j'ai constaté que nous avons également ici des maîtres exigeants qui nous tiennent à l'œuvre à toutes les heures du jour et de la nuit.

Il est important de mentionner que certains des plus importants problèmes de la côte du Pacifique sont en voie de solution.

On s'occupe déjà depuis assez longtemps d'interdire l'interception du saumon. Les crédits actuels représentent une augmentation du budget des pêcheries, d'environ 2.7 millions de dollars par rapport à l'an dernier, si je suis bien renseigné.

C'est un pas dans la bonne voie, mais nous jugeons que ce n'est pas assez. Nous accueillons avec plaisir cette augmentation, mais elle ne suffira pas à résoudre le problème. On devra accorder plus d'argent à cette fin.

Les raisons en sont nombreuses. Premièrement, vient la diminution du saumon qui nous a incités à envoyer ici une délégation nombreuse.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer la plupart des membres du Comité et de la Chambre il y a environ un mois.

La situation est grave. Nous ne voyons encore aucun signe d'arrêt de la diminution; elle semble continuer.

Deuxièmement, le flétan diminue également, surtout dans la mer de Béring et nous constatons aussi maintenant une diminution de ce poisson dans le golfe de l'Alaska et le long de la côte de la Colombie-Britannique.

Troisièmement, il y a eu aussi une diminution importante des prises de hareng que nous n'avions pas encore pu estimer complètement quand nous sommes venus ici il y a un mois, vu que la saison de pêche de ce poisson ne se termine que le 26 mars. Nous avons maintenant tous les renseignements et nous constatons que la moyenne des prises qui était de 250,000 à 265,000 tonnes depuis quelques années est tombée soudainement à 180,000 tonnes.

Pour revenir au cas du saumon, comme nous vous l'avons dit dans notre mémoire, il y a un mois, la moyenne est maintenant de 65 millions de livres par année par rapport au début des années 50. C'est là une diminution d'un tiers. L'an dernier, les prises n'ont atteint que la moitié de celles des premières années 50, soit 95 millions de livres en regard de 180 millions de livres.

Dans notre mémoire, nous avons indiqué qu'il faudrait dépenser environ 10 millions de dollars par an pour arrêter la diminution du saumon et pour restaurer l'industrie, principalement par la pisciculture.

L'examen des crédits révèle qu'on accorde à la pisciculture, c'est-à-dire à l'élevage du saumon du Pacifique, une somme d'environ 2 millions par an. Nous n'oublions pas que le ministère a entrepris la construction, ou étudié des projets que le ministre a mentionnés au Comité, en vue d'accroître la pisciculture, mais en tenant compte des conditions et de la pêche à outrance qui se fait actuellement, tout cela ne suffira pas. On ne saurait ainsi transformer la diminution en une augmentation rapide égale à la population d'autrefois que les rivières, les cours d'eau et les lacs de la Colombie-Britannique peuvent maintenir.

Quatrièmement, et nous sommes d'accord avec le ministre à ce sujet, il nous faut être au pas avec le progrès moderne et développer le marché du poisson et des produits de la pêche en luttant avec la concurrence qui s'exerce même sur les bancs de pêche. C'est ainsi qu'on voit des bateaux de pêche modernes, accompagnés de navires usines pour la préparation du poisson, non seulement dans le Pacifique, mais aussi dans l'Atlantique, jusque sur les côtes du Canada.

Les flottes de pêche japonaises et soviétiques qui exercent leurs opérations dans la mer de Béring, le golfe de l'Alaska et au large de la côte de la Colombie-Britannique en descendant vers la Californie, ont pris environ 2.4 milliards de livres de poissons de fond en une seule année. Je ne connais présentement aucun fonctionnaire ou spécialiste des pêcheries qui puisse nous dire exactement le chiffre de ces prises. Nous savons seulement qu'elles augmentent constamment et quand on parle de la production de 40 millions de livres de poisson en Colombie-Britannique, il ne faut pas oublier les prises de 2.4 milliards de livres de ces flottes de pêche qui n'existaient pas il y a quinze ans, ou même il y a dix ans, et qui se multiplient. Pour que le Canada puisse se maintenir et lutter contre cette concurrence, il lui faudrait adopter un programme de construction de navires de pêche les plus modernes, de navires de transport et de préparation du poisson ainsi que d'usines de transformation des produits. On ne saurait trop insister sur ce point.

● (9.57 a.m.)

Les mots justes me manquent pour expliquer ce que l'on pourrait accomplir d'une part, ou le danger qui résultera d'autre part de notre inaction.

Il existe une grande variété de poissons de fond et d'autres espèces dont nous pourrions avoir notre part. Mais nous n'entrevoions pas que les investissements des compagnies privées ou les efforts des pêcheurs eux-mêmes puissent donner des résultats à l'échelle de ce qui devrait être entrepris.

Il est vrai qu'on construit actuellement une usine de congélation du poisson qui fonctionnera bientôt et qui sera d'une grande utilité aux pêcheurs et à l'économie de la Colombie-Britannique. Mais quand on voit tous les développements modernes qui se font sous nos yeux, ce n'est là qu'une goutte d'eau dans l'océan.

Nous mentionnerons aussi une autre espèce de poissons, le requin gris, au sujet duquel le ministère des Pêcheries fait des recherches diverses. Il fut un temps où l'on payait aux pêcheurs une prime pour la destruction de ces poissons, dont ils devaient produire les foies comme preuve du fait. Tout récemment, nous avons appris qu'en Norvège, par exemple, on les utilise dans l'alimentation. La partie la plus considérable du poisson se vend en Angleterre, mais les quartiers du ventre fumés sont un mets recherché en Allemagne de l'Ouest. Il en est résulté une augmentation formidable de la pêche de ce poisson, au point que les autorités norvégiennes ont maintenant fixé un maximum des prises et un minimum de la taille des chiens de mer que l'on est autorisé à pêcher chaque année. Je crois qu'il s'agit d'environ 50,000 tonnes pour les prises et du 30 pouces pour le minimum de la taille. Cette mesure a été prise pour empêcher la destruction de cette ressource.

Mais en Colombie-Britannique, ce poisson est considéré comme un fléau pour une autre raison. Il déchire et détruit nos filets et dévore une quantité de poissons de valeur. Nous l'avons toujours considéré comme un ennemi dont nous voulions la destruction. Cependant, voilà une ressource que le ministère devra étudier et réglementer si on veut l'exploiter, et éventuellement il y aura sans doute lieu de limiter le nombre des chiens de mer qu'il sera permis de pêcher chaque saison.

On a conduit une expérience intéressante l'hiver dernier en vue de la pêche de ce poisson sur la côte du Pacifique et de son exportation en Allemagne de l'Ouest et en Angleterre. On a démontré la possibilité de ce commerce mais il faudra le subventionner encore pendant quelque temps à cause du prix élevé du transport et des frais accessoires. Toutefois, nous pensons qu'il y aurait lieu de dépenser davantage en vue de cette exploitation. Éventuellement, grâce à l'aide du début, cette industrie deviendra rentable et sera un appoint important pour les pêcheurs pendant les mois de l'hiver ou pendant les saisons d'interdiction de la pêche du saumon, ou à la fin de la saison de la pêche du flétan, et ainsi de suite.

J'aimerais parler d'un bill qui n'a pas été renvoyé au Comité et on me dit que je ne saurais le mentionner autrement qu'en discutant le programme de développement de l'industrie. Nous accueillons avec plaisir l'idée d'un programme de développement, mais nous insistons vigoureusement sur le fait qu'il ne doit pas viser uniquement les entrepôts frigorifiques. Il devrait s'appliquer à tous les genres d'établissements en vue de la préparation du poisson. Par exemple, il pourrait être nécessaire de subventionner la construction d'un nouvel établissement qui serait à la fois une usine de congélation, de mise en boîtes, de réduction en poudre, de conserves, de fumage du poisson, et ainsi de suite. Dans certains cas, on pourrait encourager la construction d'usines tout à fait distinctes des entrepôts frigorifiques, lorsqu'il existe déjà un nombre suffisant de ceux-ci, qu'ils appartiennent au gouvernement ou à des particuliers. Le programme de développement ne devrait pas être limité mais plutôt être plus vaste.

Nous pensons aussi que la nature de l'aide devrait être généralisée de façon à s'appliquer à la construction de navires de transport et de navires usines. Nous ne pouvons comprendre qu'on limite ainsi la portée d'un bill ou d'un programme destiné à aider la modernisation de l'industrie et à nous permettre de lutter contre la concurrence. En outre, bien que nous jugions excellente l'idée de la coopération fédérale-provinciale et des programmes conjoints, nous pensons qu'on ne devrait pas toujours attendre les décisions provinciales. C'est-à-dire que le gouvernement fédéral ne devrait pas toujours attendre la conclusion d'un accord avec une province en particulier, je parle surtout de la Colombie-Britannique mais le même raisonnement pourrait s'appliquer à toutes les provinces. Quand des particuliers ou des groupements organisent des compagnies ou des coopératives en vue d'un nouveau développement dans l'intérêt de l'industrie de la pêche, la loi devrait permettre au gouvernement fédéral de conclure directement des accords avec ces particuliers, groupements ou coopératives, que l'entreprise soit de faible ou de grande importance. Il arrive parfois que les provinces soient lentes à se décider. C'est l'un des désavantages dont nous avons eu à nous plaindre en Colombie-Britannique.

Je mentionnerai, monsieur le président, que j'ai des résolutions à vous remettre. Je pense que certains membres du Comité ont déjà reçu le texte de ces résolutions qui reconnaissent le fait que la province de la Colombie-Britannique devrait faire davantage mais que nous ne devrions pas attendre plus longtemps.

Nous pensons aussi que le comité consultatif mentionné au programme est une excellente chose, mais nous sommes d'avis qu'il ne faut pas laisser à la discrétion du ministère la constitution du comité d'abord, puis ensuite l'inclusion des membres de l'industrie qui peuvent s'y intéresser. Nous voudrions que les pêcheurs, les ouvriers des usines de transformation, les membres de l'industrie et, naturellement, les fonctionnaires des ministères intéressés puissent à titre consultatif discuter ces programmes dès leur début. Il existe des divergences d'opinions, mais en général tous les secteurs de l'industrie sont d'accord. Par exemple, en ce qui a trait à l'exploitation du chien de mer, je ne pense pas qu'une seule organisation de la Colombie-Britannique ait manqué l'occasion de se prononcer en faveur de l'adoption d'un programme, bien qu'il puisse y avoir des différences d'opinions quant à la meilleure méthode. Avant de prendre une décision, le gouvernement devrait rechercher les meilleurs conseils qu'il est possible d'obtenir de l'industrie elle-même.

Nous songeons par exemple à ce qui s'est produit sur la côte Est, où on a construit un navire muni de derniers perfectionnements modernes pour la pêche au thon à la seine, le «Golden Scarab». Après son premier voyage, nous avons constaté à notre grande surprise qu'il n'y avait pas un seul Canadien à bord. L'équipage se composait d'Américains, de Portoricains et d'autres étrangers. Ceci n'est pas dans l'intérêt de l'expansion des pêcheries, en ce qui concerne le Canada. Il y a plusieurs raisons, dont je ne parlerai pas maintenant, qui contribuent à créer une telle situation. Si on vise à l'expansion, ce doit être dans l'intérêt du Canada, dans son sens le plus vaste, ce qui comprend les pêcheurs et les employés des établissements côtiers. Pour comble, la récolte de ce navire n'était pas envoyée dans des ports canadiens pour sa transformation; elle était transformée ailleurs.

Nous nous préoccupons aussi de la disparition d'usines déjà établies qui ont constitué la base d'une économie. Par exemple, la conserverie de Nasset est la seule usine de transformation du poisson qui fonctionne encore dans les îles de la reine Charlotte alors qu'il y en avait plusieurs autrefois. Nous croyons que ceci doit être considéré comme un aspect de l'expansion. Nous ne voulons pas d'une expansion qui ne tienne pas compte des besoins de certains centres. Nous devons en tenir compte et faire tout notre possible pour que ces emplois ne disparaissent pas.

Chaque progrès entraînera des répercussions qu'il faudrait étudier. Nous croyons que le gouvernement devrait prendre des mesures dès maintenant pour s'assurer que cette usine continue à fonctionner pendant la prochaine session. Nous estimons que si le gouvernement ne prend pas les mesures qui s'imposent, il devra verser aux personnes mises à pied plus d'argent sous forme d'aide ou de prestations de bien-être qu'il ne lui en aurait coûté pour assurer le fonctionnement de l'usine. Bien entendu, on pourrait insister d'avantage sur la perte de la dignité humaine et sur d'autres facteurs de ce genre.

Je voudrais maintenant, monsieur le président, distribuer aux membres du comité des copies d'une résolution qui a été adoptée, si nous avons bien compris, par le comité législatif de la Colombie-Britannique et présentée ensuite à la chambre où elle a été acceptée. Je le fais dans un but particulier. On se rendra compte à la lecture de cette résolution—et nous avons fait des représentations à plusieurs reprises auprès du comité législatif de la Colombie-Britannique—qu'elle n'expose pas assez clairement quels sont les pouvoirs et les responsabilités de la province et dans quelle mesure elle peut aider à l'expansion des pêcheries et du travail de pisciculture. Plusieurs autres choses sont assez confuses et on ne dit même pas si la province devrait avoir un ministère des pêcheries. Nous croyons que tout doit être précis. Nous croyons que le travail accompli dans les Maritimes peut servir d'exemple que la Colombie-Britannique devrait suivre. A tout événement, il serait utile à notre avis que le gouvernement fédéral fasse une déclaration officielle dans laquelle il indiquerait clairement à la province que sa collaboration au développement dont nous parlons en Colombie-Britannique n'est pas seulement souhaitable, mais nécessaire et ardemment attendue.

Nous déplorons qu'il n'y ait pas à l'heure actuelle d'écoles de formation pour les pêcheurs. Nous avons constaté que le comité en avait fait mention. Il devrait exister une véritable école de formation où les pêcheurs pourraient apprendre les techniques les plus modernes. On n'a pas fait mention de programmes conjoints entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique, tel que prévu par la *codification actuelle du bill* et nous croyons qu'il s'agit là d'un besoin plus pressant.

En dernier lieu, nous croyons que certains projets que nous avons mentionnés dans notre mémoire précédent—par exemple la question d'un traité

général et complet—doivent être mis en œuvre, parce qu'en l'absence d'un tel traité, tous les efforts qui pourraient être tentés afin de restaurer nos réserves de saumon ou d'exercer une certaine forme de protection ne mèneront à aucun résultat. Comme nous l'avons dit souvent, nous croyons aussi que le Canada doit bien tracer les lignes de sa limite de 12 milles.

J'ai touché aux points les plus importants de mon mémoire, monsieur le président. J'ai apporté des copies des documents, des résolutions et des autres textes que j'aimerais distribuer aux membres du comité. Ces documents constituent simplement une source de renseignements. Je n'en parlerai pas ce matin mais si vous désirez me poser des questions sur les sujets dont j'ai traité ou sur d'autres questions qui peuvent intéresser les membres du comité, je suis prêt à vous répondre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Chatterton.

M. CHATTERTON: Monsieur Stevens, vous avez dit que ce traité devait être général et complet. On nous a dit que la Russie n'était pas intéressée à participer aux négociations en vue de la conclusion de ce traité. Avez-vous des raisons de croire que la Russie s'y intéresse?

M. STEVENS: Oui, nous avons envoyé une délégation en Union Soviétique l'automne dernier, précisément afin de voir si les Russes étaient intéressés. Je faisais moi-même partie de cette délégation qui comptait cinq membres. Nous avons visité le pays à partir de la capitale jusqu'à la région du Pacifique et de l'île de Sakhalin, et nous sommes revenus à Moscou. Partout, nous avons constaté que la question éveillait un intérêt très vif, surtout lorsque nous sommes arrivés à la région du Pacifique où les Russes sont aux prises avec les mêmes problèmes que nous. S'il y a des restrictions, c'est qu'ils considèrent qu'ils n'ont pas été invités à participer aux négociations.

M. CHATTERTON: Croyez-vous que la Russie s'intéresse au principe d'abstention?

M. STEVENS: Je ne crois pas que la Russie accepte le principe d'abstention que comportait l'ancien traité de pêche. Le Japon était un des signataires du traité et il a maintenant entrepris des négociations afin de faire éliminer ce principe. Il est à peu près certain que le nouvel accord tripartite ne contiendra pas de clause semblable. A part la Russie, beaucoup d'autres pays s'opposent au principe d'abstention qui empêche les pays qui n'ont pas entrepris un certain genre de pêche de s'y lancer. Ils ont posé une objection de principe et n'accepteraient jamais une telle condition. En réalité, le principe d'abstention avait été ajouté aux accords de pêche depuis relativement peu de temps et un traité de pêche peut fort bien ne pas contenir de principe semblable. Par exemple, le principe d'abstention ne figure pas au traité de l'Atlantique, au traité sur la chasse au phoque, ni à bon nombre d'autres traités. Ceci relève plutôt des mesures de conservation qui seront comprises dans un traité général sur la pêche et, l'Union Soviétique, comme d'autres pays, encourage ses savants à faire tout leur possible; et ils devront finalement collaborer avec les autres pays pour assurer la conservation du poisson. Ils ont déclaré qu'à leur avis un tel traité devait se fonder sur le principe d'une recherche approfondie et d'un loyal échange de renseignements au sujet de l'industrie de la pêche proprement dite.

M. BASFORD: Que comporte le traité à part le principe d'abstention?

M. STEVENS: Le principe d'abstention prévoit que, dans certaines conditions, un pays s'abstiendra totalement de faire la pêche. C'est ce que nous appelons le principe d'abstention. Un traité peut comprendre un grand nombre de dispositions excellentes qui touchent aux limites, aux quotas, à la quantité de poisson

qui peut être prise par un pays, aux régions où on ne doit pas faire la pêche afin d'assurer la conservation du poisson, etc. Ces dispositions ne découlent pas directement des trois conditions que comporte le principe qu'on appelle le principe d'abstention, lequel, comme je l'ai dit plus tôt, est appelé à disparaître de toute façon.

● (10.14 a.m.)

M. PATTERSON: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Par le passé, le Syndicat des pêcheurs unis et des travailleurs associés a insisté pour que le principe d'abstention soit conservé au cours de toutes les négociations et qu'il s'applique à tous les traités conclus. Puis-je vous poser la question suivante? Avez-vous maintenant changé d'avis à cause de ce qui s'est produit depuis lors?

M. STEVENS: Si vous examinez tous les mémoires, tous les exposés et toutes les lettres que nous avons écrits, je crois que vous verrez que nous n'avons jamais dit que le principe d'abstention, tel qu'énoncé dans ce traité, était la réponse au problème. Nous avons dit cependant que les flottes de pêche devraient cesser complètement de faire la pêche au saumon en haute mer et qu'il était possible de défendre cette thèse en se fondant sur le principe du droit de propriété des pays d'où provient le saumon; en d'autres mots, la pêche du poisson en haute mer ne doit pas constituer une sorte de piraterie.

En ce qui concerne les réserves de flétan qui ont beaucoup baissé à la suite d'une pêche excessive, le Canada et les États-Unis ont entrepris un programme conjoint de développement afin de restaurer cette industrie. Nous croyons que nous devrions avoir certains droits spéciaux et que le Japon et la Russie devraient tenir compte du travail qui a été fait, des fonds qui ont été dépensés, des restrictions que nous nous sommes imposées, et nous accorder des privilèges spéciaux.

Pour ce qui est de la pêche des poissons de fond, nous avons dit que nous étions prêts à conclure un accord en vertu duquel ces pays pourraient faire la pêche; le Canada devrait toutefois pouvoir y participer. Ces pays devraient aussi veiller à la conservation de ce poisson pour que les générations futures puissent en profiter le plus possible. Voilà ce que nous demandons. Nous nous sommes opposés au traité tel que rédigé. Nous avons d'abord refusé de le signer, ce qui a entraîné un retard considérable. Dès la signature de ce traité, nous l'avons critiqué parce qu'il constituait d'après nous un abandon de notre héritage.

M. BARNETT: Monsieur le président, ce que vient de dire M. Stevens répond assez bien à une question que je voulais lui poser au sujet de la distinction qui existe entre le principe d'abstention et les conditions de la pêche au saumon dans le Pacifique.

M. STEVENS: Permettez-moi maintenant d'ajouter quelque chose.

M. BARNETT: Si M. Stevens a fini de répondre à cette question, je pourrais maintenant lui en poser une autre.

M. STEVENS: J'aimerais poursuivre ma pensée en ce qui concerne ce traité sur la pêche en haute mer. Le principe d'abstention, tel qu'appliqué ici, n'a pas empêché le Japon de recueillir le saumon nord-américain parce que le saumon ne s'est pas tenu à l'intérieur de la limite tracée; et même si le saumon n'avait pas franchi la ligne tracée, nous étions opposés à l'idée de conclure un tel accord avec le Japon pour lui permettre de pêcher le saumon d'un autre pays, parce que la situation inverse peut se produire. Si la Chine se mettait de la partie, elle pourrait dire qu'on ne lui a pas demandé de signer cet accord et au lieu de pêcher à l'est, où le Japon pêche son poisson, la Chine pourrait se rendre dans la partie

ouest de l'océan. Voici donc la principale différence; ils pourraient pêcher le poisson des autres pays partout dans le Pacifique.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Barnett, aviez-vous une autre question à poser?

M. BARNETT: Quelle est à votre avis la valeur de notre poisson de fond ou de tout autre secteur de notre industrie de la pêche visé par le bill adopté par la dernière législature, bill qui prévoyait l'établissement de lignes de base en vertu desquelles ces richesses se trouveraient à l'intérieur de nos eaux territoriales? Je limite ma question à la côte ouest, région que nous, de l'Ouest, connaissons bien, soit le détroit d'Hecate, la baie de la Reine Charlotte et le détroit de Dixon. Monsieur Stevens avait parlé au début de limites, telles qu'elles existent actuellement. Je songe à nos principales pêcheries traditionnelles et à la possibilité de développer l'industrie de la pêche du poisson de fond. J'ai entendu dire que ces lignes nous permettraient de conserver une source majeure d'approvisionnement. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Barnett, je me demande si nous ne nous éloignons pas un peu trop de l'étude des crédits. Je crois que votre question relève du domaine des traités internationaux. Je ne veux pas empêcher les membres du comité de discuter des questions qui les intéressent, mais je crois que nous devons nous en tenir à notre programme. Je sais que la question qui a été soulevée pourrait faire l'objet d'une longue discussion parce qu'elle comporte de nombreux aspects mais j'hésite à permettre une plus longue discussion de cette question ce matin. Je vous inviterais donc, monsieur Barnett, à revenir au sujet qui est à l'étude.

M. CHATTERTON: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, je crois que cette question a beaucoup d'importance pour l'industrie de la pêche, tant sur la côte est que sur la côte ouest.

Le PRÉSIDENT: J'en conviens.

M. CHATTERTON: Et je crois que M. Stevens devrait pouvoir donner une réponse complète en ce qui concerne l'attitude adoptée par son syndicat à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. STEVENS: Si les lignes de base étaient tracées d'une pointe à l'autre, comme on a dit que ce sera fait éventuellement—et nous croyons que ceci devrait déjà avoir été fait—ceci aurait empêché par exemple la flotte russe de pénétrer dans la baie de la Reine Charlotte comme elle l'a fait l'hiver dernier et de s'installer dans une région où une flotte de chalutiers canadiens venait de commencer son travail d'exploitation. Bien que notre flotte ait fait la pêche dans cette région depuis plusieurs années, cette ressource n'avait jamais été exploitée au maximum jusque-là. Au contraire, bien entendu, si les Russes ou les Japonais continuent à faire la pêche dans ces eaux, nous constaterons peut-être que les ressources que nous exploitons maintenant s'épuiseront rapidement, à tel point qu'il ne sera plus profitable pour nos pêcheurs de s'y rendre. Si la ligne était tracée de façon à inclure toute la région du détroit de Dixon, du détroit d'Hecate et de la baie de la Reine Charlotte et si elle s'étendait le long de toute la côte ouest, cela constituerait une zone de pêche intéressante et nous permettrait de sauvegarder une ressource qui aurait beaucoup d'importance pour l'avenir de notre économie. Ceci ne nous assure pas une protection complète parce que les navires modernes peuvent faire la pêche à l'extérieur de cette limite. Toutefois, notre bouclier continental baisse très rapidement à l'extérieur de la limite de 12 milles. En réalité, cette limite, si elle est tracée comme nous le souhaitons, dépasse le bouclier continental dans bien des cas, surtout au nord de la Colombie-Britannique. Mais comme je l'ai dit, le bouclier

s'étend sur une distance plus longue que cette limite dans d'autres régions, surtout vers la partie sud de l'île. Il est nécessaire de prévoir un accord général et complet pour la protection du poisson si nous songeons à la possibilité de développer l'industrie canadienne des pêcheries dans le golfe de l'Alaska et jusqu'à la mer de Bering. L'autre accord que j'ai mentionné présente aussi de l'intérêt mais la limite de 12 milles, si elle était tracée, nous accorderait des avantages. Dans les conditions actuelles, cela ne nous donne absolument rien.

M. BARNETT: Sans entamer une discussion générale, je me demande si M. Stevens sait à peu près quelle proportion de notre récolte actuelle de poissons de fond, qui d'après lui s'élève à environ 40 millions de livres, provient des eaux que j'ai mentionnées dans ma première question?

M. STEVENS: Je ne puis citer un chiffre précis, mais à mon avis une grande proportion et peut-être même la quasi-totalité de l'augmentation de cette récolte provient de la région de la baie de la Reine Charlotte. J'aimerais ajouter autre chose. La limite de 12 milles telle qu'elle est tracée maintenant ne nous donne aucune protection supplémentaire. Elle nous donne une certaine protection mais cette protection est modeste si on la compare à celle dont nous pourrions jouir en traçant les lignes de base.

M. BASFORD: Monsieur le président, je voudrais revenir à ce qu'a dit M. Stevens sur le développement de nos pêcheries, la nécessité de construire de nouveaux navires etc. Il a parlé de conserveries de poissons, de travaux de transformation et d'autres choses du même genre. A votre avis, ce travail appartient-il au ministère ou au gouvernement?

M. STEVENS: Je trouve difficile, en ma qualité de représentant des citoyens, d'établir une distinction entre un ministère et un gouvernement. Par exemple, à titre de contribuable, je ne suis pas sûr d'approuver la façon dont on dépense l'argent, si je me fonde sur ce que j'ai lu dans les journaux locaux.

Un programme du gouvernement pourrait supposer la participation du ministère des Pêcheries; il pourrait inclure le ministère de l'Agriculture et le ministère du Forêts. Nous comptons sur ce ministère, qui est responsable de l'industrie des pêcheries, et sur l'aide des autres ministères si cela devient nécessaire; et nous croyons bien entendu que l'État doit investir des sommes plus considérables qui lui seront remboursées au centuple à la suite de l'expansion de l'économie. Je ne sais pas si j'ai bien répondu à votre question.

M. BASFORD: Non vous n'y avez pas répondu.

M. STEVENS: Quelle question avez-vous posée?

M. BASFORD: Vous nous avez dit à plusieurs reprises que nous avons besoin des meilleurs navires, d'établissements de transformation etc. Quel est d'après vous le rôle du gouvernement dans ce domaine?

M. STEVENS: Je comprends.

M. BASFORD: Croyez-vous que l'industrie devrait être nationalisée? Comment devrions-nous procéder d'après vous?

M. STEVENS: Nous n'avons pas proposé la nationalisation de l'industrie; nous proposons toutefois la mise en commun des investissements publics, des investissements privés, des investissements coopératifs et peut-être même des investissements individuels. Je vais vous citer un exemple de l'application de cette méthode, qui d'après nous pourrait contribuer à développer davantage ces industries.

Nous avons un jour envoyé une délégation à Bergen. Nous avons constaté que cette ville avait une usine de transformation du poisson les plus moderne au monde, munie de toutes les installations nécessaires. Cette usine était exploitée conjointement par le gouvernement de la Norvège, la ville de Bergen, des sociétés privée et des coopératives de la région. Parce qu'ils se servaient tous de cette usine, cela leur a permis de développer de nouveaux secteurs auxquels ils n'avaient pas touché auparavant. Si on pouvait créer une chose semblable sur la côte du Pacifique, sur la côte Est ou dans les provinces des prairies, il faudrait peut-être le faire en collaboration. Il se peut que plus tard on dise «Nationalisons toute cette affaire»; ou on préférera peut-être conserver l'entreprise telle quelle pendant de nombreuses années.

M. CHATTERTON: Quels sont les facteurs qui limitent actuellement l'expansion de notre industrie de la pêche du poisson de fond?

M. STEVENS: Par le passé, un de ces facteurs a été le problème des marchés. La situation s'améliore toutefois à cause de la rareté croissante de certaines espèces de poissons—ou, du moins, dans le cas des produits de cette industrie. Je ne dis pas que le problème soit résolu. Je crois qu'il faudrait étudier soigneusement le problème de la mise en marché. Les autres facteurs restrictifs sont par exemple la capacité des navires qui composent notre flotte actuelle de se rendre à de grandes distances et de pêcher aussi le long de notre littoral afin de recueillir les espèces de poissons de fond auxquels nous songeons. Pour avoir une industrie de la pêche vraiment efficace, il faut pouvoir pêcher partout, tant à de grandes distances que près de nos côtes. C'est ce que font des pays comme l'Union Soviétique et le Japon.

M. CHATTERTON: Pourquoi plus de personnes ne profitent-elles pas de la subvention de 50 p. cent qui est accordée pour la construction des chalutiers?

M. STEVENS: Ceci est utile lorsqu'on veut constituer une flotte moderne. On s'en sert actuellement dans une certaine mesure mais ceci veut dire qu'il faut un investissement considérable de capitaux privés dont ne dispose pas un individu. Si les grandes compagnies le veulent, elles peuvent fournir une grande partie de cette somme mais elles peuvent fort bien décider de ne pas le faire. Les pêcheurs eux-mêmes ne peuvent pas se lancer dans une telle entreprise. Jusqu'ici, on s'est servi de cette subvention sur la côte Ouest pour l'expansion des flottes qui existent déjà.

● (10.30 a.m.)

Ces navires ont été construits dans le cadre du programme actuel de subventions et d'autres programmes du même genre et ils ont été utilisés pour la pêche au saumon, au flétan et au hareng, domaines où la pêche est déjà beaucoup trop considérable. Le genre de navire dont nous avons besoin pour notre usine serait un navire de type entièrement différent, soit un vaisseau de pêche et de transformation d'environ trois milles tonnes par comparaison aux vaisseaux d'environ deux cents ou trois cents tonnes qui sont construits actuellement.

Il y a beaucoup d'autres facteurs, comme l'organisation de la flotte pour que tout le travail se fasse de façon harmonieuse et que les ordres proviennent d'un bureau central reconnu et organisé. C'est la façon dont fonctionnent les flottes les plus importantes et cela constitue une réalisation très intéressante.

M. BASFORD: Je conviendrais avec vous que cela semble souhaitable, mais je crois que nos pêcheurs sont très indépendants. Ils veulent naviguer et faire la pêche sur leurs propres navires. Comment pourriez-vous donc les amener à constituer une flotte coopérative?

M. STEVENS: Un des exemples les plus frappants de cette capacité d'adaptation que possède le pêcheur indépendant de la Colombie-Britannique—en ce qui concerne cette caractéristique que vous mentionnez—a été sa capacité de s'adapter aux besoins qu'entraîne l'expansion des flottes constituées par les pêcheurs eux-mêmes. Tout est maintenant planifié et une des plus nouvelles méthodes de pêcher le hareng dans nos propres eaux territoriales nécessite un système organisé; un employé du bureau de la compagnie communique avec le commandant de la flotte ou avec le capitaine de chacun des navires qui travaillent sous les ordres du commandant et qui recueillent le hareng; c'est de cette façon que sont réglés de façon générale les déplacements des navires chargés du transport du poisson. On ne dit pas aux pêcheurs: «Tendez vos filets ici ou là», pour ce qui est de l'endroit où ils doivent faire la pêche, mais on indique tout de même où la pêche d'exploration doit être effectuée et on s'assure qu'ils sont prêts à se déplacer et que le poisson sera transporté là où il doit l'être, afin de tirer tout le profit possible du matériel mis en commun.

M. CHATTERTON: Jusqu'ici la transformation du poisson de fond était le facteur restrictif le plus important. Ce système permettrait-il de résoudre le problème?

M. STEVENS: Nous voudrions pouvoir dire que cela aidera; mais le problème ne sera pas résolu. A lui seul, le système ne pourra d'abord pas assurer les progrès auxquels nous songeons, et il y aura d'autres éléments restrictifs comme par exemple la question de savoir si nos navires de pêche pourront se rendre jusqu'à la mer de Bering et revenir. Nous croyons qu'il faudrait établir d'autres usines de transformation et nous munir de matériel de transformation supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: Voilà maintenant près d'une heure que nous posons des questions à M. Stevens et nous voulons aller plus loin et réserver le crédit n° 1 afin de poursuivre la discussion des autres crédits qui figurent au budget du ministère des Pêcheries. Je ne veux pas interrompre l'examen du témoin mais j'espère que nous sommes sur le point de terminer cet interrogatoire.

M. CHATTERTON: On a proposé de faire la pêche au filet sur une distance de 75 milles au sud du détroit de Dixon. Que pensez-vous de cette proposition?

M. STEVENS: Une région plus vaste pour la pêche au filet?

M. CHATTERTON: Oui.

M. STEVENS: Pour quelle espèce de poisson?

M. CHATTERTON: Pour le saumon; la proposition a été faite par Nelson Brothers.

M. STEVENS: Je n'en ai pas entendu parler. Mais le seul développement qui pourrait ou qui devrait être entrepris doit l'être dans le cadre des négociations en cours avec les États-Unis. Nous estimons que nous devrions être prêts à prendre des mesures décisives afin de capturer non seulement notre propre poisson mais aussi une partie du poisson de l'Alaska, jusqu'à ce qu'ils reviennent à la raison. Mais j'espère que cela ne sera pas nécessaire.

M. BASFORD: Je voudrais...

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela pourrait être votre dernière question, monsieur Basford?

M. BASFORD: Je voudrais revenir à la question que j'ai posée plus tôt au sujet de l'expansion de ce système de pêche coopérative.

A l'heure actuelle, le poisson pris par un navire lui appartient et il est divisé entre l'équipage et le propriétaire. Si on veut organiser une flotte de pêche de ce genre, il faudra certainement abandonner cette méthode et partager le produit de la pêche entre tous les navires de la flotte.

M. STEVENS: Cette assertion n'est peut-être pas juste à deux points de vue. D'abord, même si cela n'est pas entièrement prouvé, dans l'ensemble, les véritables propriétaires de la flotte de pêche actuelle ne sont pas les pêcheurs eux-mêmes; ce sont des sociétés de pêche qui possèdent une grande partie de la flotte et qui ont peut-être bénéficié des programmes d'aide que le gouvernement a mis en œuvre jusqu'ici, et des banques et des sociétés de prêts hypothécaires, mais dans une mesure beaucoup moins importante. Il est donc peu probable que le partage des bénéfices puisse se faire entièrement par l'entremise d'un régime de mise en commun.

On a créé une organisation pour la pêche au hareng dans le cadre de laquelle environ 20 navires ont travaillé en collaboration et chaque pêcheur a reçu une part égale de la récolte de hareng, à compter du moment où la flotte a entrepris son travail.

Ceci n'existe plus en Colombie-Britannique, mais il y a encore des groupes de trois ou de quatre navires qui travaillent en collaboration et dans certains cas, ces groupes comptent peut-être un plus grand nombre de navires.

Il est aussi possible de prévoir certaines dispositions qui permettront à un pêcheur de recevoir davantage, s'il fait une pêche fructueuse, que ce qu'il recevrait normalement à la suite du partage des bénéfices. On peut organiser un groupe qui travaille en commun, surtout lorsque les navires doivent faire du travail d'exploration; on peut aussi accorder davantage à un certain navire qui a fait preuve d'un effort plus considérable ou d'une plus grande habileté, ce qui pourrait être considéré comme une prime à l'initiative.

M. BASFORD: Les membres de votre organisation sont-ils prêts à se grouper en coopératives de pêche?

M. STEVENS: Les membres de notre syndicat y ont participé par le passé et je suis certain qu'ils seraient prêts à se joindre à toute organisation de ce genre pour que leur travail soit profitable; ce serait dans leur intérêt de le faire.

M. BASFORD: J'aperçois l'œil sévère du président et je vais donc m'arrêter maintenant!

M. STEVENS: Je veux remercier les membres du comité de m'avoir permis de témoigner ici. Je vous prie de m'excuser car je dois me rendre à l'édifice de l'Est.

Le PRÉSIDENT: Nous voulons tous, j'en suis sûr, remercier M. Stevens d'être venu ici et de nous avoir consacré une partie de son avant-midi.

M. STEVENS: Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, conformément aux dispositions que nous avons adoptées ce matin, j'espère que nous pourrons maintenant réserver le crédit n° 1, afin de pouvoir y revenir lors de la prochaine réunion, et poursuivre maintenant l'étude du crédit n° 5 qui figure à la page 144 des crédits du ministère des Pêcheries.

Il s'agit d'un poste élaboré portant sur les opérations et les aménagements, et incluant la part du Canada aux frais d'administration de la Commission Internationale, décomposés par le détail dans les crédits, ainsi que le coût des programmes et projets divers partagés avec les provinces et l'industrie.

● (10.40 a.m.)

M. BARNETT: Avant que l'examen du poste 1 soit réservé, conformément aux recommandations adoptées plus tôt par le Comité en ce qui concerne les questions—et, ayant assisté à la réunion du comité de direction, j'ai peut-être un certain avantage à cet égard—j'ai mis par écrit un certain nombre de questions. Étant donné qu'il m'apparaît qu'elles sont assez techniques par certains aspects, et vu la possibilité que ce soit aujourd'hui notre dernière réunion avant le congé de Pâques, je me demande si je puis emprunter cette procédure et vous soumettre mes questions dès maintenant afin qu'elles puissent être examinées.

Le PRÉSIDENT: Oui, M. Barnett; j'accepte vos questions avec l'entente qu'elles seront remises au ministère pour étude. A notre prochaine réunion, ou à un moment opportun au cours de notre examen des crédits, elles seront reprises pour consignation au compte rendu des délibérations et pour réponse. Cette manière de procéder vous est-elle agréable?

M. BARNETT: Oui

Me permettra-t-on un bref commentaire au sujet de ces questions?

M. CROUSE: Monsieur le président, j'avais compris au comité de direction que les questions soumises seraient lues par le Président au moment où elles seraient présentées, de manière que nous puissions tous en prendre connaissance éviter ainsi qu'un membre du Comité pose les mêmes questions.

M. BARNETT: Je crois, effectivement, que c'est ce qui avait été convenu.

Le PRÉSIDENT: Ces questions sont passablement longues. Serait-il agréable aux membres du Comité de faire tirer des photocopies des questions qui leur seraient remises sur-le-champ? Cela servirait le même but.

M. BOWER: Cette suggestion m'agrée, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité sont-ils d'accord sur cette façon de procéder? Nous ferons tirer des photocopies immédiatement qui seront mises au courrier aujourd'hui même à l'adresse des membres du Comité.

D'accord!

M. BARNETT: Je les ai rédigées à peu près dans la forme où elles pourraient apparaître au Feuilleton. Elles portent sur deux sujets: la pollution des eaux de pêche et le programme de fécondation artificielle du frai de saumon. Ce que j'avais à l'esprit en les soumettant ainsi au Comité plutôt que de les inscrire formellement au Feuilleton, est qu'elles permettraient un échange de vues, officiel ou officieux, avec les fonctionnaires compétents au ministère sur la manière dont elles sont posées et les réponses qu'elles sont aptes à éliciter. Il s'agit, en effet, de domaines techniques, et il peut s'avérer difficile pour un profane de les formuler d'une façon qui permette au ministère de fournir les

données recherchées; il se peut bien qu'elles ne soient pas suffisamment explicites. Il me semble que si nous pouvions convenir d'employer cette technique au sein du Comité nous pourrions ainsi obtenir plus aisément les renseignements qui sont disponibles. Cette méthode a des chances d'être plus flexible que celle qui consiste à inscrire formellement ce genre de questions au Feuilleton.

Ce qui m'inspire cette observation est qu'en référant ainsi les questions au ministère je serai heureux pour ma part de pouvoir discuter avec les fonctionnaires ou de recevoir leurs suggestions à l'égard de tout aspect qui permettrait de clarifier les questions que j'ai posées. Naturellement, ceci se rattache aux réponses que le ministère sera en mesure de fournir plus tard.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de dire, M. Barnett et messieurs les membres du Comité, que nous en sommes encore à tenter l'expérience avec ce système de questions et réponses par le ministère. Les questions seront maintenant étudiées et remises au ministère. Il se peut que j'aie à consulter le comité de direction avant notre prochaine réunion à l'égard de ce mode de procédure, mais je tiens à vous assurer que nous l'examinerons en vue d'en tirer le meilleur parti possible.

M. MACLEAN (*Queens*): Puis-je poser une question avant que le chapitre 1 soit réservé?

S'il est reconnu que le chapitre 1 est normalement l'occasion d'entendre des témoins et ainsi de suite, il y a quand même le détail des dépenses qui figurent au chapitre 1. J'aimerais savoir quand le Comité croit-il qu'il puisse examiner les détails du chapitre 1 en ce qui touche les variations de divers chefs de dépenses et autres aspects connexes, tels qu'ils apparaissent à la page 141.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacLean, le président s'en remet au bon vouloir du Comité. S'il désire étudier les postes du chapitre 1 plutôt que de passer d'abord au poste 5, je suis tout à fait disposé à procéder ainsi. Nous avons parmi nous ce matin plusieurs fonctionnaires du ministère.

Quel est le désir du Comité? Les membres sont-ils d'accord pour aborder les différentes rubriques du poste 1?

Entendu.

M. MACLEAN (*Queens*): Il est court et nous pourrions peut-être en disposer avant de lever la séance ce matin.

Le PRÉSIDENT: Chapitre 1.

Ministère des Pêcheries

1. Administration du ministère, y compris les subventions et contributions énumérées en détail dans les crédits, \$1,552,000.

Le chapitre 1 est-il adopté?

M. MACLEAN (*Queens*): Les détails énoncés à la page 141 contiennent les valeurs approximatives de services importants qui ne sont pas inclus dans ces crédits. J'aimerais connaître la raison de l'augmentation de la valeur des

aménagements dans les édifices appartenant au ministère, de \$718,000 à \$938,000. Cette différence représente-t-elle un accroissement des espaces aménagés ou une majoration de la valeur de l'espace?

Le PRÉSIDENT: Je prie M. Ozere, sous-ministre adjoint de répondre.

M. S. V. OZERE (*sous-ministre adjoint des Pêcheries*): Monsieur le président, je crois que M. Lamb serait probablement mieux en mesure d'aborder cette question.

M. J. J. LAMB (*directeur des services administratifs du ministère des Pêcheries*): Monsieur le président, nous ne possédons effectivement aucun point de comparaison. L'une des raisons est que le coût moyen des édifices construits au cours des dernières années s'établit à \$36. le pied carré. Ainsi que je viens de le dire, nous n'avons aucun moyen de comparaison qui puisse expliquer la nature de cette augmentation et nous ignorons de quels édifices il s'agit. Toutefois, nous pourrions obtenir ces renseignements pour le Comité.

M. MACLEAN (*Queens*): Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'aller plus loin. Je serais satisfait de savoir si cette augmentation reflète des frais additionnels ou plus élevés des aménagements de l'administration centrale, ou si elle s'applique à travers le pays aux bureaux et autres installations du ministère en général.

M. LAMB: Il s'agit d'aménagements à l'extérieur d'Ottawa. Le coût des bureaux à Ottawa est inclus dans le chiffre représentant l'espace fourni par le ministère des Travaux publics. Les immeubles à l'extérieur sont ceux qu'occupent les laboratoires de recherches sur les pêcheries, tel notre centre d'inspection à Halifax, par exemple, et d'autres installations de ce genre.

M. MACLEAN (*Queens*): Cette réponse me satisfait.

M. CHATTERTON: J'ai deux questions, monsieur le président, dont l'une porte sur le Régime de pensions du Canada. Est-ce que le chiffre indiqué, \$181,300, représente la cotisation du gouvernement?

Ma seconde question touche les aménagement fournis par le ministère des Travaux publics. Ce chiffre inclut-il des quais administrés par ce ministère?

M. LAMB: Non.

Le PRÉSIDENT: Quelle est la réponse à la première question de M. Chatterton?

M. LAMB: Il s'agit de la cotisation du gouvernement seulement.

Le PRÉSIDENT: Et quelle est votre réponse à l'égard des aménagements fournis par les Travaux publics?

M. LAMB: Il s'agit seulement d'aménagements de bureaux et de laboratoires et non de quais.

Le PRÉSIDENT: M. Keays.

M. KEAYS: J'aimerais revenir à la question posée par M. MacLean à laquelle il fut fait réponse que le coût de location était d'environ \$36. le pied carré sur une base annuelle.

M. LAMB: Ce n'est pas là le prix de location; il s'agit du coût de construction.

● (10.50 a.m.)

M. KEAYS: Quelle est la variante de ce coût à travers le pays?

M. LAMB: C'est là un coût moyen.

M. KEAYS: Vous n'avez pas le coût minimum et le coût maximum?

M. LAMB: Non.

M. BARNETT: Monsieur le président, je me demande si nous pourrions obtenir une explication de l'assez faible somme de \$10,000 qui, je le constate, demeure inchangée. Ce montant représente les subventions versées aux universités pour la recherche dans le domaine des sciences sociales. Puis-je demander quels sont les objectifs du ministère dans l'attribution de ces subventions. Je me réfère aux détails apparaissant à la page 143 du cahier des crédits.

M. I. S. McARTHUR (*Directeur général du service de l'économie du ministère des Pêcheries*): Des subventions ont été accordées aux universités de la Colombie-Britannique et aux universités Dalhousie et Memorial pour certains projets particuliers dans le domaine de l'économie des pêcheries. L'Université de la Colombie-Britannique attribue des bourses qui sont accessibles à tous les étudiants diplômés afin de les aider à la préparation de leurs thèses portant sur des aspects de l'économie des pêcheries et des ressources piscicoles. L'Université Dalhousie assigne un étudiant diplômé à des études économiques spécialisées dans la région des Maritimes, et la subvention à l'Université Memorial prend la forme d'une aide financière à son institut de recherches sociales et économiques, de fondation récente. Ces subventions s'inscrivent dans un ordre d'activité qui n'est encore qu'à ses débuts. Je devrais peut-être ajouter que je n'ai assumé mes fonctions qu'il y a deux mois environ et que je ne suis pas encore parfaitement au courant de la question. Effectivement, ce que nous nous efforçons d'accomplir est de stimuler l'intérêt des universités pour l'économie des pêcheries et d'amorcer divers projets en vue d'éveiller l'intérêt non seulement des professeurs d'universités mais, surtout, celui des étudiants. Je me permets de noter en passant que nous éprouvons beaucoup de mal à recruter du personnel pour notre service de l'économie et, qu'entre autres choses, nous considérons ces subventions comme un précieux appoint à nos efforts tendant à développer l'intérêt des universités et de leurs étudiants envers notre travail. Nous espérons qu'à longue portée le régime de subventions facilitera le recrutement. Puis, il faut tenir compte, enfin, de la valeur du travail accompli au cours de ces projets spéciaux.

M. CHATTERTON: Ce montant représente-t-il la somme globale affectée aux universités par le ministère des Pêcheries pour des recherches dans le domaine des pêcheries?

M. McARTHUR: Non, il ne s'applique qu'au domaine de l'économique.

M. CHATTERTON: Dans ce cas, il existe donc d'autres formes de subventions?

M. McARTHUR: En effet. D'autres subventions figurent à d'autres postes des crédits et, comme on le sait, l'Office des recherches sur les pêcheries collabore de son côté avec les universités.

M. CROUSE: Monsieur le président, puisque nous en sommes à ce sujet, j'aimerais demander aux experts du ministère des Pêcheries présents ce matin si l'on a jamais pensé à demander aux universités d'entreprendre des recherches sur le plan pratique telles, par exemple, l'ostréiculture artificielle, la mise en valeur des coques et l'homariculture artificielle. Je mentionne ces exemples parce qu'ils représentent trois formes d'opérations de pêche sur la côte atlantique qui ont accusé un déclin au cours des dernières années. Je me demande si le ministère a songé à apporter ce genre d'encouragement comme moyen pratique d'inciter les étudiants universitaires et les universités à s'intéresser davantage aux divers programmes concernant les pêcheries et leur développement.

M. W. R. MARTIN (*Vice-président de l'Office des recherches sur les pêcheries*): L'Office des recherches sur les pêcheries s'occupe activement d'élargir le champ de ses rapports avec les universités et pour l'année 1966-1967 propose un fonds de \$265,000 à être affecté à un programme de subventions aux universités. Un comité des subventions au sein de l'Office examine les divers projets soumis. Ceux-ci dépassent de beaucoup les sommes qui peuvent être attribuées sous forme de subventions; le comité choisit des sujets de recherches menées dans les universités en fonction de leur caractère scientifique tel qu'il s'apparente aux travaux de l'Office, et de leur applicabilité à la recherche sur les exigences nationales dans le domaine des pêcheries.

M. CROUSE: Je désire poser une question complémentaire. Le département a-t-il envisagé, par exemple, la possibilité de réserver une baie ou une anse isolée pour les étudiants de l'Université Dalhousie, où ils pourraient se livrer à des expériences pratiques dans les domaines que j'ai mentionnés et déterminer certaines données afférentes au développement de ces trois types de pêche, savoir: la production d'huîtres, coques et homards par des méthodes artificielles de culture. Ces expériences permettraient d'entreprendre le moissonnage de la mer, si je puis dire, et de lui rendre ce que nous lui avons pris depuis de longues années. M'est avis que nous ne saurions indéfiniment retirer de la mer ce que nous lui avons pris ces dernières années sans penser, dans l'avenir, à faire quelque effort pour le lui rendre.

M. MARTIN: Monsieur le président, l'Office des recherches sur les pêcheries place toutes ses facultés à travers le Canada, y compris l'usage de ses laboratoires, de ses vaisseaux de recherches et de ses installations partout où elles se trouvent à la disposition des universités. Dans la région de Terre-Neuve, par exemple, l'aménagement d'un nouveau laboratoire à Logy Bay sera une entreprise coopérative, le Conseil national des recherches contribuant des fonds au projet. Le gouvernement de Terre-Neuve, l'Université et l'Office des recherches sur les pêcheries participeront à une initiative conjointe dans cette région. Je ne sais pas qu'il existe d'endroits spécifiquement réservés par le gouvernement central aux recherches menées par les universités.

M. CROUSE: Une dernière question. Le ministère ne croit-il pas que cela pourrait être opportun?

M. MARTIN: Monsieur le Président, nous sommes pleinement conscients du besoin d'aider les universités dans ce domaine. Nous aurons un programme élargi qui s'étalera sur les prochaines années et nous tiendrons compte de vos observations à la lumière de ce programme.

Le PRÉSIDENT: Les fonctionnaires de l'Office des recherches sur les pêcheries seront présents lorsque nous examinerons l'article 20. Nous pourrions donc reporter la discussion à notre prochaine réunion, si les membres du Comité sont d'accord. Je propose que nous réservions l'article 1 sans approuver les différents postes puisqu'il se peut que nous vueillions y revenir. Le Comité se réunira à l'appel du Président, ce qui veut dire après la Fête de Pâques.

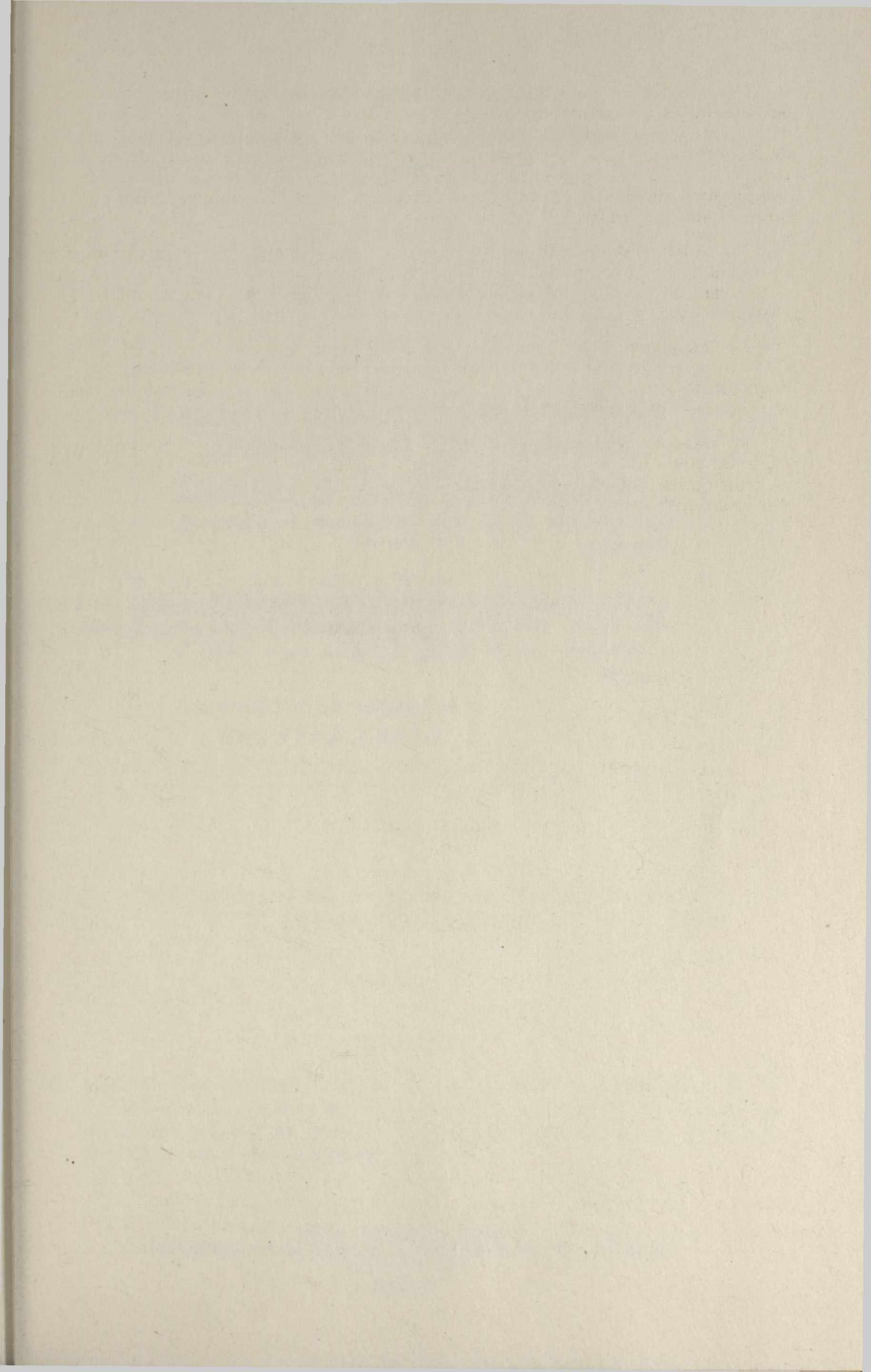
M. CARTER: Avant que nous disposions, monsieur le Président, puis-je poser une question à l'égard des organismes qui pourraient désirer se présenter devant le Comité. Je pense aux organisations s'intéressant aux pêcheries et d'autres. Avons-nous l'intention d'en inviter à comparaître?

Le PRÉSIDENT: Non. Tout ce que nous avons fait—et ces suggestions vous ont été faites au comité de direction ce matin—est ceci: si l'occasion s'offre d'entendre des représentants du monde de l'industrie qui ont exprimé le désir de se présenter, et que le Comité soit d'accord, nous les entendrons. Je ne propose pas que nous nous engagions à convoquer formellement des témoins à comparaître devant le Comité; leur présence serait purement incidentelle à notre étude des crédits.

M. CARTER: Monsieur le Président, j'avais à l'esprit la Fédération des pêcheurs de Terre-Neuve dont les membres, j'en suis à peu près sûr, ne sont pas au courant du fait que notre Comité siège en ce moment. Comment allons-nous entendre ces organisations comme celles-là?

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez les prévenir si vous le désirez. S'il leur est possible de se rendre ici autrement qu'aux frais du gouvernement le Comité sera heureux de les accueillir. Je ne voudrais pas parler au nom du Comité, mais je crois bien qu'il serait d'accord.

M. CARTER: Je ne sais ce qui vous inspire la pensée qu'ils rechercheraient l'aide du gouvernement. Je n'ai pas laissé entendre qu'ils auraient besoin d'aide. Je crois qu'ils sont sûrement capables de se rendre ici par leurs propres moyens s'ils désirent venir.



... dans ce que nous avons fait et ces suggestions vous ont été faites de la part de direction de même — est ceci: si l'occasion s'offre dans les pays étrangers du monde de l'industrie qui ont exprimé le désir de participer, et que le Comité soit d'accord, nous les entendrons. Je ne propose pas que nous nous engageons à convoquer formellement des témoins à l'étranger devant le Comité, leur présence serait purement incidente à leur rôle au monde.

M. Caron: Monsieur le Président, j'avais à l'esprit la Fédération des pêcheurs de l'Amérique dont les membres, peu nombreux, je suis à peu près sûr, ne sont pas au Canada, du fait que cette Fédération siège en ce moment. Comment allons-nous résoudre les négociations lorsque celles-ci?

Le président: Vous pouvez les prévenir si vous le désirez. S'il leur est possible de se rendre ici, évidemment qu'aux frais du gouvernement le Comité sera heureux de les accueillir. Je ne voudrais pas parler au nom du Comité, mais je suis bien sûr qu'il serait d'accord.

M. Caron: Je ne suis ce qui vous inspire la pensée qu'ils rechercheraient l'aide du gouvernement? Je n'ai pas l'air d'entendre qu'ils aient besoin d'aide. Je pense qu'ils sont sûrement capables de se rendre ici par leurs propres moyens et de défrayer leurs

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

1925

PHYSICS DEPARTMENT

1925

RECEIVED BY THE PHYSICS DEPARTMENT

ON THE 10th DAY OF JANUARY 1925

FROM THE PHYSICS DEPARTMENT

IN WASHINGTON, D. C.

LEON J. RAYMOND

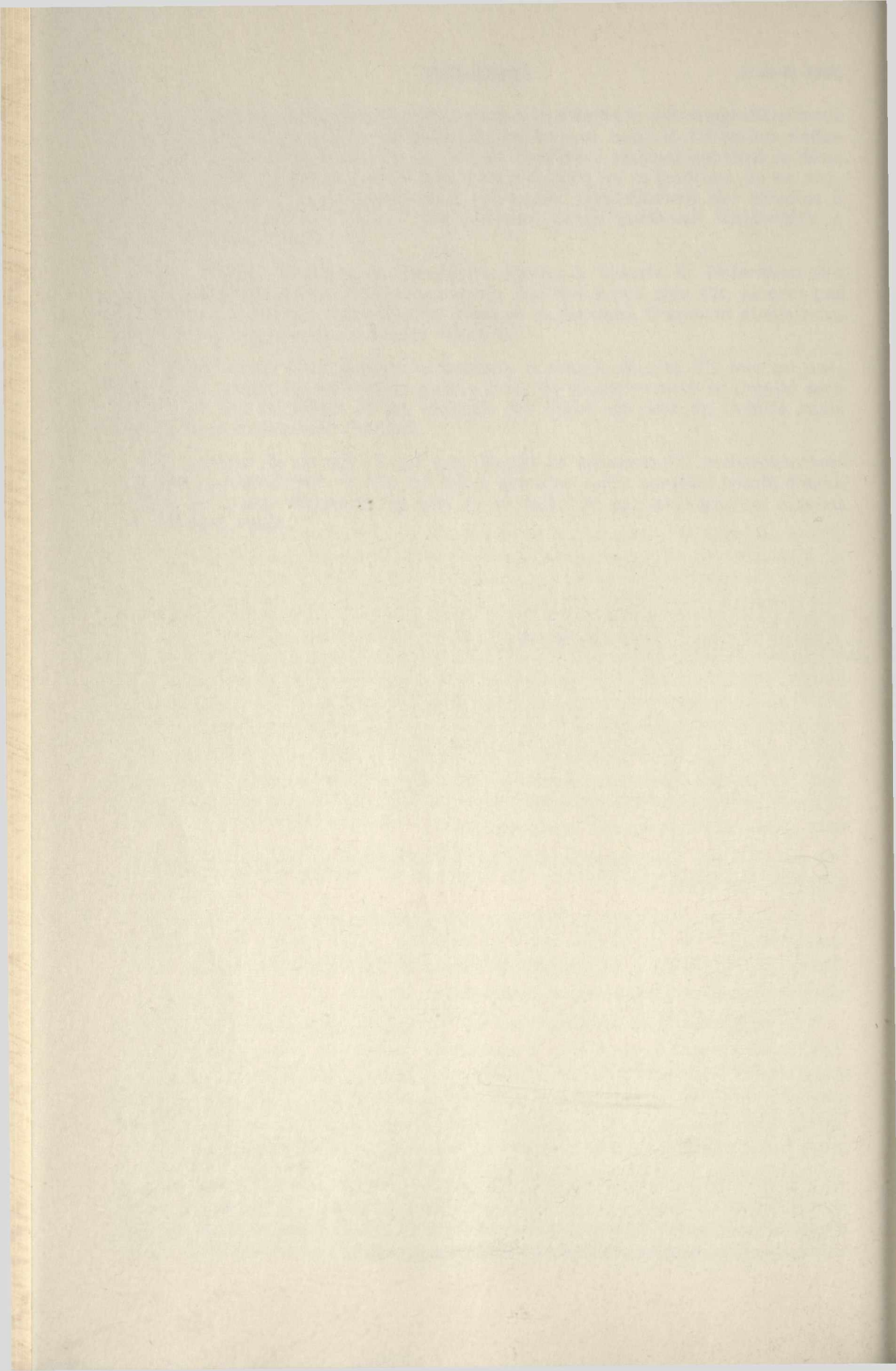
PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

1925



CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Président: M. GRANT DEACHMAN
La présente édition contient les délibérations en français et ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre
LÉON J. RAYMOND

SÉANCE DU MARDI 19 AVRIL 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du ministère des Pêcheries: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (International); M. E. B. McArthur, directeur général du Service de l'économie et M. J. J. Lamb, directeur de l'administration.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

SÉANCE DU MARDI 19 AVRIL 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du ministère des Pêcheries: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (International); M. I. S. McArthur, directeur général du Service de l'économique et M. J. J. Lamb, directeur de l'administration.

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Godin

et Messieurs

| | | |
|---|--------------------|--------------|
| Barnett | Chatterton | McQuaid |
| Basford | Crossman | McWilliam |
| Béchar | Crouse | Nowlan |
| Bower | Granger | O'Keefe |
| Cameron (Nanaimo- Cowichan-Les Îles) | Keays | Patterson |
| Carter | LeBlanc (Rimouski) | Stefanson |
| Cashin | MacLean (Queens) | Tucker—(24). |
| | McLean (Charlotte) | |

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

SEANCE DU MARDI 19 AVRIL 1966
 D'ORDRE DE LA CHAMBRE
 LÉON J. NOËL
 IMPRIMERIE ET TÉMOIGNAGES

Budget principal du ministre des Pêcheries pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du ministre des Pêcheries: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. V. Ozer, sous-ministre adjoint (International); M. I. S. McArthur, directeur général du Service de l'économie et M. J. J. Lamb, directeur de l'administration.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 19 avril 1966

(5)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 11 h. 22 du matin, sous la présidence de M. Deachman.

Présents: MM. Barnett, Béchar, Bower, Blouin, Chatterton, Crouse, Deachman, Granger, Keays, LeBlanc (*Rimouski*), MacLean (*Queens*), MacQuaid, Nowlan, Patterson (14).

Aussi présents: du ministère des Pêcheries: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (*International*); M. I. S. McArthur, directeur général du Service de l'économique; M. L. S. Bradbury, directeur du Service d'expansion industrielle; M. J. J. Lamb, directeur de l'administration; D' F. R. Hayes, président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; M. J. A. Rogers, directeur de l'administration de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada et M. J. G. Hutchison, chef de la Direction de la protection.

Le président donne lecture d'une lettre du Conseil des pêcheries du Canada, concernant sa comparution devant le Comité, prévue pour le 3 mai.

Sur une motion de M. Barnett, appuyée par M. Chatterton,

Il est décidé,—qu'un représentant du Conseil des pêcheries du Canada soit entendu.

Le président met la question n° 1 en délibération: l'administration du ministère, le budget principal des dépenses, les pêcheries, et on reprend l'interrogatoire des fonctionnaires du ministère.

La question n° 1 est réservée et le président met la question n° 5 en délibération: exploitation et entretien (gestion et expansion des pêcheries), et l'interrogatoire continue.

On donne lecture de la réponse à la question écrite de M. Barnett (*voir* Appendice «A» des Procès-Verbaux du 5 avril 1956) et le Comité s'ajourne à 1 heure de l'après-midi pour se réunir de nouveau à l'appel du président.

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

PROCES-VERBAUX

Le MARDI 19 AVRIL 1955

(5)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 11 h. 25 au matin, sous la présidence de M. Deschamps.

Présents: MM. Barnett, Bouchard, Power, Blouin, Chatterton, Crouse, Deschamps, Granger, Keays, LeBlanc (Rimouski), Maclean (Quebec), MacQuibbin, Nowlan, Patterson (Id.).

Aussi présents: du ministère des Pêcheries: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. Van Ooster, sous-ministre adjoint (International); M. R. St. Martin, directeur général du Service de l'Élevage; M. L. S. Brabant, directeur du Service d'Expansion Industrielle; M. J. A. Lam, directeur de l'Administration; D. R. W. Hayes, président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; M. J. A. Rogers, directeur de l'Administration de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada et de M. G. Hutchinson, chef de la Direction de la Protection.

Le président donne lecture d'une lettre du Conseil des pêcheries du Canada, concernant sa participation devant le Comité, prévue pour le 3 mai.

Sur motion de M. Barnett, approuvée par M. Chatterton,

Il est décidé—qu'un représentant du Conseil des pêcheries du Canada soit entendu.

Le président met la question n. 1 en délibération: l'administration du ministère, le budget (y compris les dépenses, les pêcheries, et on reprend l'interrogatoire des fonctionnaires du ministère.

La question n. 1 est réservée et le président met la question n. 2 en délibération: exploitation et entretien (gestion et expansion des pêcheries), et l'interrogatoire continue.

On donne lecture de la réponse à la question écrite de M. Barnett (voir Appendice «A» des Procès-Verbaux du 5 avril 1955) et le Comité s'ajourne à 1 heure de l'après-midi pour se réunir de nouveau à l'appel du président.

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

TÉMOIGNAGES

Le MARDI 19 avril 1966

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. O'Keefe sera ici dans une minute ou deux. Je vais donc ouvrir la séance dès maintenant. Nous aurions alors le quorum. Et voici M. Béchard. Nous avons maintenant atteint le quorum.

La première question que je dois aborder est une lettre de M. Gordon O'Brien, directeur du Conseil des pêcheries du Canada, qui a demandé la permission de comparaître devant le Comité. Selon le projet de règlement que nous avons déposé à la séance du 5 avril, il aurait la permission de comparaître devant le Comité et de faire une déclaration d'à peu près 15 à 20 minutes, comme notre dernier témoin, M. Stevens, de Vancouver. Il pourrait ensuite être interrogé à titre de directeur du Conseil des pêcheries du Canada; sa comparution ne durerait pas plus d'une heure.

Si le Comité approuvait sa comparution, je pourrais lui demander de se présenter ici, le 3 mai.

Je veux simplement demander aux membres du Comité s'ils acceptent ou non que le directeur du Conseil des pêcheries du Canada, M. O'Brien, et un de ses collègues, dont il voudra peut-être se faire accompagner, comparaissent devant le Comité, le 3 mai prochain.

M. BARNETT: J'en fais la proposition.

M. CHATTERTON: J'appuie cette proposition.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Passons maintenant à la deuxième question inscrite à l'ordre du jour, ce matin, soit reprendre l'étude du budget.

Vous vous souviendrez qu'à la dernière séance nous avons étudié les postes du crédit n° 1 et que nous nous sommes arrêtés à la page 143 du budget, je crois.

Le sous-ministre et des membres de son personnel sont parmi nous, ce matin.

Je vais maintenant demander que le crédit n° 1 reste réservé. Nous ne proposons pas pour le moment d'approuver le crédit n° 1. Tout ce que nous voulons, c'est que le crédit n° 1 reste en suspens au cas où nous voudrions rappeler le ministre, ou tout témoin que vous voudriez faire comparaître de nouveau devant nous. Nous pourrions alors finir l'étude des postes de ce crédit et passer au poste suivant.

Je vais mettre en délibération les postes figurant à la page 143, ou tout poste du crédit n° 1.

M. BARNETT: Monsieur le président, depuis la dernière séance du Comité, je crois qu'on a interrompu, au moins pour le moment, les négociations entreprises entre les États-Unis et le Canada au sujet de certaines questions importantes relatives au saumon du Pacifique. Vu que ces questions intéressent

particulièrement nos pêcheries de la côte ouest, je me demandais si nous ne pourrions pas avoir des renseignements sur ce qui s'est produit au cours de ces négociations, et où nous en sommes au sujet de la limite de ressac, ainsi désignée sur la côte ouest. Je crois que le Comité devrait être informé de ce qui est arrivé.

Le PRÉSIDENT: M. Needler?

M. A. W. H. NEEDLER (*sous-ministre*): Monsieur le président, ces négociations se poursuivent toujours, et je ne voudrais pas entrer dans tous les détails; mais je puis donner un aperçu de la situation actuelle.

Il y a deux semaines, nous avons eu une réunion de trois jours, ici, à Ottawa, avec des représentants du gouvernement des États-Unis, au sujet de deux questions connexes. La première touche un problème d'intérêt commun dans la région située entre le nord de la Colombie-Britannique et l'Alaska, où l'on a fait des recherches en vue de découvrir dans quelle direction nage le saumon, qui le pêche, et à qui il appartient. La deuxième question concerne le protocole du fleuve Fraser, selon lequel le saumon rose relève de la Commission du saumon.

Nous avons tenu une réunion à Washington, en octobre, au cours de laquelle nous avons reçu certains renseignements préliminaires sur la situation des deux pays, et c'était là une deuxième phase. Je devrais peut-être expliquer, à ce stade, que cette limite devrait plutôt s'appeler la limite du large pour la pêche du saumon au filet; pour empêcher l'expansion de la pêche au saumon en haute mer, les États-Unis et le Canada ont conclu un accord réciproque lors d'une réunion à Seattle, en 1957, accord qui fixe des limites hors desquelles les deux pays sont convenus d'interdire à leurs ressortissants de pêcher le saumon; cet accord touche la Colombie-Britannique et les États de Washington, de l'Oregon et de la Californie. Cette limite a été tracée le long de la côte, sauf aux endroits où elle traverse des baies, et elle a été appelée la limite de ressac.

En Alaska, il y a eu un autre accord en 1957, avant que la limite soit fixée; et lorsque les États-Unis ont fait connaître la limite prévue, on a découvert qu'elle passait trois milles plus loin, ce qui ne se serait pas produit si elle avait été fixée de la même façon qu'au sud. On a découvert cela en 1959 et il y a eu certaines protestations de la part du gouvernement canadien, mais aucune mesure n'a été prise.

A la dernière réunion, on a déclaré au nom du gouvernement canadien que, vu le tracé erroné des limites, celles-ci ne pouvaient plus être considérées comme frontières reconnues par nos deux pays. Nous avons proposé de tenir une réunion en mai, pour que ces limites de pêche hauturière soient négociées de nouveau, sur une base plus équitable.

L'une des particularités les plus importantes de ces limites, c'est que, sur la côte ouest de l'île du Prince de Galles, sur la côte extérieure, une pêcherie a pris une quantité considérable de saumons se dirigeant vers la rivière Skeena.

On a nettement l'impression, dans le monde de la pêche, que si les limites de pêche hauturière au filet avaient été fixées en Alaska de la même façon qu'au sud, alors les pêcheurs américains n'auraient pratiquement pas pris de

saumons nageant vers la rivière Skeena. L'enquête a démontré que cela est un peu vrai, même si un tracé identique à celui du sud n'empêcherait pas tous les pêcheurs de l'Alaska de prendre du saumon se dirigeant vers la Colombie-Britannique. Mais l'erreur serait ainsi corrigée.

Les États-Unis ont proposé qu'on apporte certaines modifications à l'accord touchant la région située plus au sud, modifications qui, en réalité, augmenteraient la part des États-Unis dans la pêche au saumon rose et au saumon sockeye nageant vers le fleuve Fraser. On a déclaré, au nom du Canada, que de telles modifications ne peuvent être envisagées, bien que le Canada soit disposé à revoir tout l'accord relatif au partage, sans oublier que, en toute justice, nous devrions avoir une plus grande part du saumon du Fraser, qui est un fleuve canadien dont l'entretien coûte passablement cher à l'économie canadienne.

Est-ce que ma réponse était trop longue? Il s'agit d'une importante question sur la côte du Pacifique.

M. BARNETT: J'ai une autre question à poser au sujet du saumon. Si j'ai bien compris, du saumon rose pénètre dans le détroit Juan de Fuca et, alors qu'il se dirige vers le Fraser, une partie nage, semble-t-il, vers la région Bellingham-Puget Sound.

Je me demande si nous ne pourrions pas recevoir des renseignements sur le nombre de saumons se dirigeant vers Puget Sound, en comparaison du nombre de saumons nageant vers le Fraser, et pourrait-on savoir jusqu'à quel point les Américains prétendent qu'il s'agit de leur saumon? Je demande cela à la lumière de la déclaration du D^r Needler selon laquelle les propositions des États-Unis permettraient aux pêcheurs américains de prendre une plus grande part de notre saumon du fleuve Fraser.

M. NEEDLER: Je n'ose pas avancer de chiffres pour le moment, car ils sont assez variables. Je crois qu'il est assez évident que le saumon rose nageant vers Pudget Sound, au sud de la région touchée par l'accord, et capturé là surtout par des pêcheurs américains qui profitent des bancs en provenance de la région assujettie à l'accord, n'est généralement pas aussi nombreux que le saumon du Fraser, bien qu'il le soit, certaines années.

J'aimerais aussi souligner que du saumon canadien, nageant vers des rivières situées hors de la région touchée par l'accord, est capturé dans cette région.

M. BARNETT: A l'extrême nord du Fraser?

M. NEEDLER: Oui. L'accord de partage égal s'applique à toutes ces régions; et si vous détachez toute partie importante de la région touchée par l'accord, région qui relève entièrement des États-Unis, ou presque, le partage n'est plus égal et, de ce fait, la part des États-Unis se trouve accrue. Bien entendu, nous croyons que toute modification doit être en notre faveur, car il s'agit d'un fleuve canadien.

Le PRÉSIDENT: Le crédit n° 1 doit-il être réservé?

M. NOWLAN: Je ne sais pas s'il est opportun, pendant que le D^r Needler est ici, de parler de la côte est et de ce qui intéresse certainement la Nouvelle-Écosse. Si ce n'est pas le bon moment, vous pouvez me le dire.

Voilà une question qui a été posée au ministre, le 18 janvier, lors de certaines conversations privées. La saison n'était pas ouverte. Elle a débuté le 15 avril. Le dimanche, on comptait plus de 30 pêcheurs à la seine entre le littoral du Nouveau-Brunswick et le bassin d'Annapolis.

Je me demande ce qu'envisage le ministère et à quel moment on abolira la restriction imposée à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick; j'aimerais aussi savoir si à votre avis, monsieur Needler, il est nécessaire, pour des raisons biologiques, de maintenir cette restriction qui est en vigueur depuis plus de deux ans et demi?

Si nous tombons dans une question de principe, je transmettrai certainement cette question au Ministre. Je n'avais pas l'intention de me lancer ici dans une controverse. Mais des représentations ont été faites auprès du ministère des Pêcheries de Nouvelle-Écosse et du ministre des Pêcheries. Nous prévoyions devoir attendre jusqu'au 15 avril et rien ne semble indiquer que cette décision ait été modifiée. J'aimerais savoir si le docteur Needler a des commentaires à faire à ce sujet, ou dois-je poser ma question au Ministre?

M. NEEDLER: Je ne crois pas que ce soit à moi de répondre de façon détaillée à cette question. A mon avis, le Ministre serait mieux placé pour le faire. Il ne fait aucun doute que la question soit à l'étude et fasse actuellement l'objet d'échanges d'idées. On y envisage quelques modifications mais je ne puis rien dire d'autre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Nowlan, vous vous rendez compte qu'en retenant le vote n° 1 nous aurons l'occasion de rappeler le Ministre, et vous pourrez alors approfondir la question avec lui.

Avant d'accorder la parole à M. Chatterton, je crois que M. Bower a levé la main il y a quelques instants.

M. BOWER: Non.

M. NOWLAN: Je suggère, en outre, si le Ministre est rappelé, qu'il nous explique les raisons biologiques de cette restriction, car après avoir parlé aux fonctionnaires supérieurs de Nouvelle-Écosse, je crois qu'il existe réellement une nécessité biologique de faire passer le hareng d'un côté à l'autre. Mais nous aimerions entrer dans les détails de cette question.

M. NEEDLER: Il ne s'agit pas simplement d'une question de biologie; c'est une question de finance et de méthodes de pêche; et de façon générale il n'y a aucune évidence d'un surplus de pêche du hareng à longue échéance nulle part, et par longue échéance je veux dire plusieurs années.

Évidemment, si l'on prend du hareng d'une certaine façon dans une localité, on ne pourra le prendre d'une autre façon; il s'agit principalement de tenir compte ici des méthodes de pêche.

M. CHATTERTON: Monsieur Needler, on soutient que le rendement des huîtres a diminué dans certains bancs d'huîtres, en particulier dans la région de l'île Crofton-Thetis parce que l'eau aurait été affectée par les substances déversées par la fabrique de pâte à papier. A-t-on effectué des tests pour déterminer les possibilités de tels effets, et si oui, quels ont été les résultats de ces tests?

M. NEEDLER: Eh bien, il est difficile de fournir une réponse simple. Le Ministère ainsi que le Conseil de Recherches des Pêcheries de Nanaïmo ont fait beaucoup de recherches sur la qualité de l'eau dans la région de Crofton, à

savoir quels sont les effets du déversement de la fabrique de pâte sur la croissance et la reproduction.

Les effets sont facilement visibles à proximité immédiate du déversement, mais ils le sont beaucoup moins lorsqu'on s'éloigne à une distance relativement faible; sans lire les rapports je n'aimerais pas me prononcer sur cette distance, mais je crois qu'il s'agit d'un mille ou deux.

M. CHATTERTON: Peut-être le docteur Needler pourrait-il jeter un coup d'œil sur ces rapports et nous répondre de façon plus détaillée à ce sujet lors d'une prochaine rencontre, et nous dire aussi si des négociations ont été entamées avec les exploitants de la fabrique de pâte.

M. NEEDLER: Je crois que nous pourrions faire une déclaration assez facilement à ce sujet, monsieur le président.

M. CHATTERTON: Et aussi, si des négociations ont été entreprises avec les propriétaires de la fabrique de pâte.

M. NEEDLER: Nous pourrions inclure cette question.

● (11.40 a.m.)

M. KEAYS: Lors de notre dernière réunion, on a fourni des explications sur les facilités de logement dans les bâtisses appartenant à ce ministère. Je n'ai pas tout saisi à ce sujet. On donnait un chiffre de \$3.60 le pied carré. Cela comprend-il l'entretien des propres édifices du Ministère à l'extérieur d'Ottawa? Je remarque également cinq ou six points des prévisions où l'on parle de réparation, d'entretien des bâtisses et de travaux.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous interrompre, monsieur Keays? Parlez-vous d'un point précis? Ceci me semble plutôt être un détail des prévisions. Votre question tombe-t-elle de façon précise dans le domaine du vote 1?

M. KEAYS: Non, monsieur le président; ce n'est pas inclus dans les prévisions mais cela tombe dans la catégorie du vote 1. Cette question a été soulevée lors de la dernière rencontre, et c'est pourquoi je la pose ce matin.

Le PRÉSIDENT: Veuillez poursuivre.

M. KEAYS: Comme je le disais, cette question a été soulevée à la dernière réunion, et j'aimerais avoir quelques précisions sur ces dépenses.

M. NEEDLER: Monsieur le président, puis-je faire appel à M. Lamb qui fournira les explications voulues. Je n'assistais pas à la dernière réunion mais je crois que M. Lamb y était, et il se fera sans doute un plaisir de vous expliquer la chose.

M. J. J. LAMB (*Directeur de l'administration, Ministère des Pêcheries*): Monsieur le président, en ce qui a trait aux bâtisses appartenant au Ministère, elles sont toutes situées en dehors de la ville d'Ottawa. Les installations à Ottawa sont fournies par le ministère des Travaux publics et ceci est représenté par le premier chiffre en haut de la page. Cela comprend non seulement les installations à Ottawa mais également celles de la ville de Québec, d'Halifax, et de Saint-Jean (T.-N.) par exemple, et partout où des bureaux sont logés dans les bâtisses fédérales. Nos propres bâtisses logent en général des établissements de pisciculture, des entrepôts pour les appâts, un ou deux laboratoires d'inspection et les bâtisses administrées par le Conseil de Recherches des Pêcheries.

M. KEAYS: Cela tombe-t-il dans la catégorie des installations ou facilités de logement, et s'agit-il d'une somme arbitraire réservée à la dépréciation des bâtisses ou à leur entretien?

M. LAMB: Il s'agit de chiffres fixés par le Ministère des Travaux publics et basés sur leurs propres calculs. Ces chiffres sont établis, pour l'ameublement de bureau, à .079 cents le pied carré de superficie occupée par les bureaux; 0.22 cents pour le laboratoire; .006 cents par pied carré de superficie d'entreposage; pour le remplacement des pertes par incendie: .003 cents pour les bureaux; .0015 cents pour les laboratoires et .009 cents par pied carré de superficie d'entrepôt; et les subsides versés aux municipalités en remplacement des taxes, s'élèvent à 49 cents le pied carré. Ces chiffres nous sont fournis par le Ministère des Travaux publics et nous ne possédons pas beaucoup de détails sur la façon dont ils sont établis.

M. KEAYS: En d'autres trmes, est-ce une somme que vous prévoyez pour l'entretien de vos bâtisses?

M. LAMB: C'est une tentative de fournir certains renseignements au Parlement sur le coût des facilités de logement fournis par le Ministère des Travaux publics.

LE PRÉSIDENT: Le vote 1 est-il retenu ou y a-t-il d'autres questions?

M. BARNETT: Monsieur le président, pendant que nous parlons des installations puis-je ajouter que je crois comprendre la situation en ce qui a trait aux installations fournies par le Ministère des Travaux publics à ce ministère et à bien d'autres. Mais, pourrions-nous avoir des explications plus précises sur la question des installations dans les bâtisses appartenant à ce Ministère et qui se chiffrent ici à \$938,000.00. Ceci n'est pas inclus dans les prévisions et a peut-être trait aux frais de construction et aux questions de même nature. J'ai toujours eu l'impression que les bâtisses construites par le Ministère pour son usage étaient énumérées dans les prévisions budgétaires du Ministère. Je songe ici aux installations fournies aux inspecteurs des pêcheries dans des lieux isolés et ainsi de suite. Je suppose que votre explication n'englobait pas les \$93,000.00 qui ne sont pas inclus.

M. LAMB: Cela n'englobe pas les résidences dans les endroits isolés. A l'heure actuelle nous ne possédons pas de détails sur la façon dont a été calculée cette somme de \$938,000.00, mais nous vous fournirons plus tard un état précisant ce chiffre.

M. KEAYS: S'agit-il d'une sorte de comptabilité établie entre les Ministères et le Conseil de Recherches sur les Pêcheries?

M. LAMB: Non, cela inclut simplement leurs bâtisses et les bâtisses qui nous appartiennent. Toutefois, je n'ai pas présentement les chiffres s'appliquant à chaque bâtisse et qui forment ce total.

M. KEAYS: Je me demande si cette somme de \$938,000 se trouve dans les prévisions budgétaires des travaux publics?

M. LAMB: Non. Ce sont nos propres chiffres.

M. KEAYS: Alors d'où viennent-ils?

M. LAMB: Eh bien, c'est une question d'installation qui a été calculée comme je l'ai déjà dit. Le ministère des Travaux publics a préparé un formulaire dans

ce but et nous l'utilisons pour calculer le chiffre total applicable à nos propres bâtisses. Il ne s'agit pas de construction; nous essayons simplement d'établir des frais annuels.

M. KEAYS: C'est une prévision?

M. NEEDLER: C'est la prévision du coût annuel, ou de la valeur annuelle des installations dans les bâtisses actuelles; ce n'est pas un déboursé effectué cette année. C'est une valeur reçue et qui découle d'une dépense déjà effectuée par le gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Le vote 1 est-il retenu?

Des VOIX: D'accord.

Le PRÉSIDENT: Nous passerons maintenant au vote concernant le numéro 5.

Ministère des Pêcheries

5. Direction et soutien, y compris la part du Canada dans les déboursés des commissions internationales, énumérés en détail dans les prévisions budgétaires et dans le coût des programmes et des projets en commun avec les provinces et l'industrie, \$18,009,000.

Les détails de ce vote sont en page 144 des prévisions budgétaires. Ceci a trait à l'exploitation et à la mise en valeur des pêcheries, et on trouve en dessous le service d'expansion industrielle qui comprend la part du gouvernement fédéral aux coûts des programmes et des projets entrepris de concert avec les provinces et l'industrie.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, j'aimerais que quelqu'un nous fournisse une explication en détail sur l'augmentation prévue. J'approuve cela et je suis ravi de constater une augmentation. Mais je crois que certaines hausses proviennent uniquement de l'augmentation des services. Évidemment, puisque les frais augmentent, certains chiffres reflètent cette augmentation. Mais, à part l'augmentation du coût je crois qu'il y a également une augmentation dans les programmes entrepris de concert avec les provinces. Nous pourrions peut-être avoir des renseignements supplémentaires sur les motifs de ces augmentations, et apprendre quels programmes sont en cours, conjointement avec les Ministères provinciaux des Pêcheries au sujet de l'expansion de l'industrie.

M. NEEDLER: Monsieur le président, je ne sais dans quelle mesure on demande des détails sous ce rapport.

M. MACLEAN (*Queens*): Eh bien, pourriez-vous nous fournir quelques explications générales?

M. NEEDLER: En réalité, l'augmentation provient principalement d'une augmentation des programmes plutôt que d'une hausse des frais. Le point le plus coûteux du programme de service d'expansion industrielle a trait à l'amélioration des navires et des engins de pêche, à l'exploration de nouvelles ressources, à la démonstration de techniques de pêche nouvelles et améliorées, à la mise au point de nouveaux produits et de machineries de traitement ainsi qu'à la poursuite de l'exploitation des installations d'essais.

Le service d'expansion comprend principalement des programmes qui se poursuivent dans les cinq provinces de l'Atlantique. La raison pour laquelle le travail se concentre dans ces provinces provient des besoins d'expansion économique pour les pêcheurs, et à ce sujet un programme coopératif très actif a été mis sur pied entre le ministère fédéral et le gouvernement provincial. Si vous le désirez, nous pouvons même vous fournir une liste de tous les projets.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, il serait très utile, je crois, d'avoir ce renseignement, même si, à mon avis, il ne serait pas nécessaire de le porter au compte-rendu. Nous pourrions peut-être l'inclure dans les délibérations, si les membres du Comité le veulent.

M. NEEDLER: Je vais vous donner un exemple. En collaboration avec la province de l'Île-du-Prince-Édouard, on réserve, par exemple, un montant de \$3,000 pour la pêche exploratrice des pétoncles; la contribution fédérale est de \$3,000 tandis que celle de la province est de \$1,000. Je dirais, en général, que si le projet d'exploration ou l'expérience destinée à améliorer les techniques de la pêche renferme une valeur générale étendue, autrement dit si le renseignement peut être utilisé par toute province, le gouvernement fédéral verse alors 75 p. 100 des frais. Mais si le projet est de caractère très local et ne profitera vraisemblablement qu'à la province avec qui l'entente est conclue, les frais sont généralement partagés à parts égales.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, cinq projets retiennent une part fédérale totale de \$28,000 et une part provinciale totale de \$11,000; il s'agit de sondages pour le hareng, de pêche au crabe au chalut, de la pêche au chalut, de la pêche d'exploration et de quelques articles de moindre importance classifiés comme articles divers. Nous pourrions vous donner ce genre de renseignement pour toutes les provinces assez facilement lors d'une autre réunion, ou nous pourrions déposer le renseignement.

M. MACLEAN (*Queens*): Je vous remercie beaucoup. Monsieur Needler pourrait peut-être dire un mot du progrès accompli dans le perfectionnement de la pêche du hareng en général dans les provinces de l'Atlantique. Je ne parle pas de la pêche supplémentaire des sardines vu que les prévisions annoncent une mise en valeur considérable de cette pêche.

M. NEEDLER: Monsieur le président, on a effectué beaucoup de recherches au cours des années sur le hareng. En passant, un des plus importants articles concernait un programme fédéral-provincial dans les années 40; les recherches ont démontré que les bancs de harengs de l'Atlantique ne sont pas exploités dans une très large mesure. Je pourrais établir une comparaison avec la Côte du Pacifique. Le taux total de mortalité annuelle dans les bancs de harengs est de 75 à 80 p. 100. On compte un taux de mortalité naturelle de 50 p. 100 à l'âge où on peut les pêcher. La pêche prend environ 50 p. 100 de ce qui reste. Si l'on additionne les deux taux on obtient un total d'environ 75 à 80 p. 100.

Sur le littoral de l'Atlantique, le chiffre correspondant du taux total de la mortalité est plus vraisemblablement de 10 à 15 p. 100 des bancs connus. D'immenses réserves demandent à être exploitées; la pêche traditionnelle pour les appâts, les sardines, le hareng fumé au vinaigre et le hareng doux a une valeur considérable et pourrait être fortement développée. Récemment, on a remarqué une augmentation de la pêche au hareng pour la réduction, tout comme sur le littoral du Pacifique. Naturellement, cette mise en valeur a été allumée, pour ainsi dire, par les travaux d'une entreprise de la côte du Pacifique à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. On porte un intérêt fortement accru à la pêche au hareng pour cette fin. Sauf erreur, une demi-douzaine d'autres entreprises ont demandé des renseignements, quelques-unes du littoral de l'Atlantique et quelques autres d'ailleurs, aux gouvernements fédéral ou provinciaux sur l'endroit le plus propice à ce genre de pêche. De plus, l'expansion de la pêche au hareng comestible, que personne n'a encore vraiment commencé à exploiter, renferme énormément de possibilités.

L'enquête fédérale-provinciale menée par le Comité d'enquête sur le hareng de l'Atlantique, que j'ai consulté dans les années 40, a démontré que le golfe du Saint-Laurent, pendant environ quatre mois de l'été, renferme des harengs très

gros de même qualité que les meilleurs harengs comestibles de l'Europe, et deux ou trois fois plus nombreux que dans la Mer du Nord. Récemment, des demandes d'approvisionnement en harengs nous sont parvenues de l'Europe et, de fait, on a expédié à quelques reprises des filets de harengs ces deux ou trois dernières années, ce qui prouve que cette branche promet aussi. A mon avis, lorsque ce comité se réunira dans cinq ou dix ans, il déclarera la pêche du hareng trois ou quatre fois plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

M. MACLEAN (*Queens*): J'ai une brève question détaillée à poser. Je remarque que le montant réservé aux téléphones et aux télégrammes a plus que doublé. On a déclaré que le nouveau système téléphonique du gouvernement permettrait une épargne générale de 2 millions de dollars pour le gouvernement dans l'ensemble. Pourrait-on m'expliquer pourquoi la tendance indiquée prend une direction opposée?

M. NEEDLER: Monsieur le président, la réponse est simplement que les opérations de l'extérieur accusent une activité fortement accrue, ces travaux étant les plus dispendieux en ce qui concerne ce genre de communication.

● (midi)

M. NEEDLER: Permettez-moi d'ajouter quelques commentaires sur la question de partage, monsieur le président. Le Comité fédéral-provincial des pêcheries de l'Atlantique, Comité composé de cinq sous-ministres provinciaux et de moi-même, organise une conférence sur le hareng à Frédéricton du 5 mai au 7 mai, conférence à laquelle nous réunissons les pêcheurs, les professeurs, les hommes de science et les administrateurs pour étudier les possibilités de cette industrie du point de vue des ressources, les méthodes de pêche, les méthodes de traitement, et les marchés. Le but de cette étude est d'assurer une meilleure base pour une bonne mise en valeur rationnelle dans l'intérêt de tous. Nous attendons près de 300 personnes à cette conférence, y compris quelques experts de la Côte du Pacifique, de l'Europe et des États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacLean, j'ai jeté un coup d'œil sur les prévisions budgétaires relatives aux téléphones et aux télégrammes, à la suite de votre dernière question, et je remarque que les services de téléphone et de télégraphie sont plus élevés dans tous ces crédits. Si, comme vous le dites, les services du gouvernement se sont vus réduits par suite des nouveaux plans de location, il serait intéressant pour ce Comité de savoir pourquoi les services télégraphiques et téléphoniques de ce ministère semblent augmenter de façon générale. Je me demande si, peut-être lors d'une autre réunion, nous pourrions avoir une explication un peu plus détaillée de cette appropriation qui m'intrigue toujours.

M. MACLEAN (*Queens*): J'en serais bien content. J'imagine connaître l'explication, à savoir que ce coût découle de l'usage du téléphone à l'extérieur auquel le nouveau système de bail du gouvernement ne s'applique peut-être pas. Toutefois, ce n'est qu'une supposition, et j'aimerais avoir une explication plus détaillée plus tard.

M. NEEDLER: Monsieur le président, M. Lamb m'a fait remarquer que ces prévisions budgétaires étaient préparées avant la mise sur pied du nouveau système du gouvernement et que, malgré cette importante augmentation dans le service de mise en valeur qui se traduira indubitablement par quelque augmentation, les autres appropriations peuvent accuser des économies.

M. CROUSE: Monsieur le président, certaines de mes questions suivent les questions de M. MacLean. Sauf erreur, le sous-ministre a bien dit qu'il avait l'intention, lors de la prochaine réunion, de déposer les programmes exécutés

en vertu de ce crédit particulier pour nous faire connaître les procédés de mise en valeur poursuivis dans toutes les provinces. En qualité de Nouvel-Écossais, je serais certainement intéressé à savoir quelle serait la part de la province de la Nouvelle-Écosse dans l'augmentation qui, je pense, s'élève à quelque \$410,000.

De façon spécifique, je m'intéresse à l'industrie de la mise en valeur du saumon en Nouvelle-Écosse, présentement. Dans le comté de Lunenburg, nous avons eu, par exemple, deux rivières qui avaient l'habitude de fournir de larges quantités de saumon, notamment la rivière Gold et la rivière La Have. Sauf erreur, la pêche dans la rivière La Have n'a jamais été si basse que l'année dernière, depuis que l'on tient compte des chiffres. Sauf erreur, la valeur du dollar, au Canada, de l'industrie touristique ne suit que l'industrie de la pulpe et du papier.

Dans le comté de Lunenburg spécialement, nous nous préoccupons énormément à l'heure actuelle de la réduction de notre industrie de la pêche du saumon et de ses effets sur notre commerce touristique. J'aimerais donc demander au sous-ministre s'il peut nous décrire de façon assez détaillée comment le gouvernement fédéral envisage aider le gouvernement provincial à établir la montaison du saumon. Par exemple, on croit dans la région de Bridgewater que la pêche au saumon sur la rivière La Have est très décevante; elle est presque éteinte parce que les barrages installés sur la rivière, construits il y a trois ans par l'industrie du bois, ont été emportés par l'eau avec le résultat que l'écoulement du printemps n'est pas retenu et que le saumon ne peut absolument pas remonter la rivière jusqu'aux trous en amont pour frayer. On a proposé de construire des barrages de bois pour conserver l'écoulement d'eau et faire renaître la pêche au saumon dans cette rivière en particulier. J'aimerais demander au sous-ministre jusqu'où au juste les autorités fédérales sont prêtes à aller, en collaboration avec les provinces, pour ce type de restauration.

M. NEEDLER: Je ne puis répondre à cette question de façon bien détaillée. Tout d'abord, permettez-moi de dire que M. Crouse a raison, en ce qui concerne la déposition de ces projets, et lorsque j'ai mentionné l'Île-du-Prince-Édouard, j'ai choisi la plus petite des provinces de l'Atlantique; l'activité des autres est considérablement plus grande. Le gouvernement fédéral, comme vous le savez, a maintenant ce que nous appelons une division de la mise en valeur des ressources. Je regrette que les prévisions budgétaires n'aient pas été séparées de cette façon, parce que la séparation a également eu lieu depuis la rédaction des prévisions. Toutefois, ce travail que vous avez mentionné serait placé parmi ce qu'on nomme dans ce budget le service de conservation et de mise en valeur. Le gouvernement fédéral, par le service de mise en valeur des ressources dans les provinces Maritimes, a exploité des piscifactories et a entrepris certaines autres dépenses destinées à maintenir l'écoulement dans ce genre d'installation, mais nous n'avons pas de programme extensif pour cette dernière fin. Nous nous proposons, cependant, de discuter de la chose avec le gouvernement provincial et d'essayer, si nous en avons les moyens, d'étendre notre activité et d'élaborer une entente dans le genre d'une co-opérative avec eux. Fondamentalement, le gouvernement fédéral est d'avis qu'il a une certaine part de responsabilité, peut-être la plus grande part de responsabilité, dans le maintien des poissons anadromes comme le saumon. Dans le passé, cette responsabilité a été honorée surtout dans le domaine de la pêche commerciale.

Dans le cas de la rivière La Have, le niveau peu élevé de l'eau y a probablement causer plus de dommage à la pêche à la ligne qu'à la totalité des bancs, et, lorsque cet aspect entre en jeu, nous essayons à établir une certaine collaboration avec les gouvernements provinciaux. Dans ce cas en particulier, je

n'ai pas les détails sous la main, et je ne crois même pas avoir suffisamment de renseignements disponibles en ce moment sur les plans du gouvernement provincial, mais nous avons l'intention d'en discuter avec lui.

M. CROUSE: Monsieur le président, la *Nova Scotia Anglers Association* m'a présenté des observations et m'a informé que de larges quantités de saumons en bandes ont été aperçues ces dernières années un peu plus bas que le pont près de Bridgewater. Les poissons n'ont pu remonter plus haut dans la rivière, l'eau de la rivière n'étant pas suffisamment régularisée. Sauf erreur, le ministre provincial des Pêcheries a déclaré qu'il est prêt à faire tout le nécessaire pour améliorer cette situation, mais il n'a reçu aucune aide des autorités fédérales pour cette fin. J'aimerais demander au sous-ministre si son ministère peut communiquer avec le ministre des Pêcheries en Nouvelle-Écosse et l'aider, vu leur connaissance acquise lors d'expériences antérieures, à rétablir les remontes dans cette rivière particulière. C'est essentiellement important pour cette section de la Nouvelle-Écosse.

M. NEEDLER: Nous avons l'intention, monsieur le président, de procéder de la façon proposée par M. Crouse. Cependant, il ne nous serait pas possible, à ce point, de prédire quelle proportion de nos ressources pourraient être affectée à telle rivière en particulier. Nous avons toutefois l'intention d'en discuter avec les autorités provinciales.

M. Crouse sait peut-être qu'il y a bien des années de cela le gouvernement provincial possédait vraiment un barrage expérimental sur la rivière dans le comté de Lunenburg et voulait produire des avalaisons artificielles pour permettre au saumon de venir tant qu'il le voulait pour améliorer la pêche à la ligne. Ce barrage était exploité en entier par le gouvernement provincial.

M. CROUSE: J'ai une autre question mais elle a trait à la mise en valeur du homard et je ne suis pas certain qu'elle touche ce crédit.

Le PRÉSIDENT: Posez-la toujours, monsieur Crouse.

M. CROUSE: En Nouvelle-Écosse, l'industrie du homard vaut environ 10 millions de dollars pour notre province, et la pêche de cette année est exceptionnellement maigre. La chose a remis en question la similarité des bancs de homards du large et de la côte. Il s'agit d'un article très controversable, surtout lorsqu'on tient compte du fait que le Canada ne permet pas encore l'émission de permis aux dragueurs hauturiers destinés à la pêche des homards du large alors que cette pratique est permise aux États-Unis, le port américain de New Bedford, sauf erreur, étant le centre principal de l'industrie de la pêche du homard du large aux États-Unis.

J'aimerais maintenant poser cette question. A qui appartiennent les homards du large qui valent plus de 1 million de dollars pour les pêcheurs américains? Ces homards ont-ils aboutis dans les bancs du large après que les œufs de homard aient été emportés en cet endroit des bancs de la côte, ou y étaient-ils en premier lieu, et est-ce que les œufs du homard sont emportés des bancs du large vers les bancs de la côte?

Voici la question que je pose au sous-ministre. Son ministère a-t-il effectué des tests sur le plancton pour déterminer si les œufs de homard voyagent des bancs du large aux bancs de la côte? Son ministère a-t-il entrepris des études sur les courants qu'on trouve en ces endroits pour déterminer dans quelle direction ces œufs de homard voyagent?

M. NEEDLER: Je devrais peut-être demander au docteur Hayes ou à un représentant du Bureau des recherches de répondre à cette question. J'espère qu'avec sa bénédiction je vais pouvoir répondre à cette question moi-même vu que j'étais directeur de la station de St. Andrew sur la côte de l'est pendant plusieurs années.

On a effectué plusieurs enquêtes sur le homard. De plus, on a poursuivi des études poussées sur les courants. Voici la conclusion que je tire de cela, et c'est là, je pense, la conclusion de nos hommes de science. La reproduction se fait beaucoup mieux sur la côte qu'au large. Le homard a besoin d'une température relativement élevée pendant la période de larve, la période pendant laquelle il nage dans l'eau pour pouvoir descendre rapidement dans les eaux plus profondes où il est plus en sécurité. Les températures plus élevées se remarquent dans les eaux côtières à des endroits comme le comté de Lunenburg et d'autres encore. En effet, lorsque vous considérez la population des homards, vous remarquez un nombre plus élevé de jeunes homards en ces endroits de la côte que dans les eaux du large. En haute mer, on a tendance à remarquer des homards de dimensions moyennes ainsi que quelques homards très vieux, le genre de population se tenant dans les endroits où la pêche n'est pas très poussée et où la reproduction n'est pas très bonne; tandis que dans les endroits où vous remarquez une très bonne reproduction et une pêche très forte, vous avez beaucoup de petits homards. Par conséquent, la nature de la population elle-même, ou ce qu'on appelle l'histoire du homard, indique que la reproduction sur la côte est plus efficace qu'au large.

M. CROUSE: Dois-je supposer de ce que vient de déclarer le sous-ministre qu'à son avis les bancs du large sont fournis par des œufs de homard venant des populations de la côte?

M. NEEDLER: Je ne dis pas cela en blanc et en noir mais je dirais qu'il y a beaucoup plus de homards quittant la côte pour le large que de homards venant du large vers la côte. Plus vous descendez vers le sud où les températures sont plus élevées, plus les bancs du large ont la possibilité de se perpétuer eux-mêmes.

M. CROUSE: Monsieur le président, j'aimerais faire une seule observation sur la déclaration du sous-ministre. J'admets avec lui que les homards croissent plus vite dans les eaux chaudes et que bien entendu c'est là la raison réelle du nombre élevé de gros homards dans les bancs du large; la région du Banc George est relativement près du courant chaud du golfe où les eaux sont considérablement plus chaudes que nos eaux, par exemple, près de Lunenburg ou ailleurs le long de la côte de la Nouvelle-Écosse. Il en est résulté de plus grosses quantités de homards croissant dans les bancs du large, surtout dans la région du banc George.

Sauf erreur, nous ne laissons pas seulement les pêcheurs des États-Unis venir pêcher le homard dans le Banc George, mais nous permettons à d'autres nations de pêcher en cet endroit aussi. Les seuls chiffres que nous possédons portent sur les gens des États-Unis, et leur pêche estimée dépasse un million de dollars. Dans la région de New Bedford, l'industrie est rentable. Nous savons que la pêche totale en Nouvelle-Écosse vaut quelque chose comme dix millions. Nous savons que la pêche des États-Unis dans les bancs du large, dont le Banc George, vaut plus d'un million. Ce que nous ne savons pas, c'est le nombre de homards hauturiers pêchés par les Russes, les Norvégiens ou les autres pays pêchant dans ce banc en particulier. J'aimerais savoir pourquoi nous maintenons les pratiques de conservation en ce qui concerne ce banc. Pourquoi continuons-nous à défendre aux pêcheurs canadiens d'obtenir un permis pour aller dans cette même région attraper ces homards du large vu leur valeur pour les pêcheurs canadiens et notre économie?

M. NEEDLER: Monsieur le président, deux ou trois points sont en cause ici. L'un d'eux porte sur les faits de base. La concentration des homards dans les terrains hauturiers du Banc George est beaucoup moins forte que dans les

régions de la côte. Sur les bancs près de la rive, on a relevé la présence d'environ 20,000 à 40,000 homards au mille carré. Il semble y en avoir moins sur les bancs plus éloignés du rivage.

● (12.20 p.m.)

Quant aux permis, il y a tout lieu de croire que l'on devrait pêcher le homard à des distances plus grandes du rivage; mais je ne saurais dire si nous devrions le faire au Banc George. Il y a des homards à l'extérieur des eaux territoriales ou des zones de pêche habituelles et, depuis quelque temps, il existe une entente tacite à ce sujet; mais c'est là une question délicate. Si nous allions pêcher du homard trop près du plateau continental des États-Unis, cette entente en souffrirait. Aucune étude n'a été faite récemment et la zone actuelle de pêche est suffisante pour la protection de la plus grande partie des bancs de homards situés près du rivage; mais en vertu des conditions qui prévalaient il y a quelques années, les pêcheurs des États-Unis auraient pu venir pêcher le homard sur les bancs en bordure du comté de Yarmouth. On ne l'a jamais fait et on a toujours hésité à le faire tant que les droits de chacun ne seront pas plus clairement définis.

M. CROUSE: Encore une autre question à ce sujet. A-t-on songé à rechercher si oui ou non les homards du Banc George contribuaient à l'ensemencement des bancs intérieurs? A-t-on cherché à déterminer si les courants portaient les œufs vers les bancs intérieurs?

C'est une industrie très importante et si les homards des bancs éloignés aidaient à l'ensemencement des bancs de la Nouvelle-Écosse, alors je pense que cette question devrait être soumise à la Commission internationale des pêcheries de l'Atlantique du Nord afin de déterminer les mesures nécessaires pour la préservation des mêmes conditions favorables pour nos bancs de homards; s'il n'y a aucune restriction, ou si les autres ne se soumettent pas à certaines mesures de conservation en cette région, on sera alors en face d'un dépeuplement progressif de nos bancs de homards et cela aura un effet considérable sur l'industrie de la pêche au homard en Nouvelle-Écosse. Songez-vous à faire certaines recherches pour savoir si les bancs éloignés de homards contribuent au repeuplement des bancs rapprochés du rivage?

M. NEEDLER: Je ne crois pas que l'on ait fait d'étude particulière à ce sujet, quoiqu'il y ait eu l'an dernier des observations faites sur les bancs de homards, mais je ne sais rien des projets pour cette année. Cependant, je crois qu'il est raisonnable d'affirmer que le homard des bancs situés près de la côte parvient à se maintenir, mieux encore que sur les bancs éloignés.

M. CROUSE: Monsieur le président, vu l'importance de cette industrie, je voudrais demander au sous-ministre de tenir compte de la suggestion que je viens de faire, c'est-à-dire que l'on étudie l'action des courants afin d'en apprendre plus à ce sujet.

M. NEEDLER: Ces courants sont bien connus aujourd'hui.

Quant à votre question, à savoir jusqu'à quel point les homards des bancs extérieurs contribuent à l'ensemencement des bancs intérieurs, cela pose un problème de recherche très difficile et très coûteux. Il y a des choses difficiles à préciser. Il faudrait une recherche quantitative du mouvement vers l'intérieur et tout en comprenant votre inquiétude à ce sujet, je crois que la

prétention voulant que les homards de l'intérieur se suffisent à eux-mêmes est scientifiquement bien fondée et que tout programme de recherches destiné à éclairer ce processus d'ensemencement coûterait très cher et serait peut-être bien peu probant et de peu de valeur au point de vue scientifique.

M. CROUSE: On peut conclure en disant que nous continuons de nous abstenir de pêcher du homard à *George's Bank* pour apaiser les pêcheurs américains. Est-ce exact?

M. NEEDLER: Je ne crois pas que l'on puisse affirmer que nous le faisons dans ce but. Je pense que nous devrions rechercher le homard au large de nos côtes et je partage l'avis de M. Crouse qu'il faudrait réviser sérieusement les règlements actuels qui empêchent nos gens d'aller pêcher plus au large.

M. CROUSE: Monsieur le président, il y a alors une chance que dans un avenir pas trop éloigné il soit possible de réviser les règlements actuels qui prohibent la pêche hauturière et ainsi on pourra permettre à quelques navires de pêcher sur des fonds déterminés actuellement interdits à nos pêcheurs, mais des bancs où l'on a repéré la présence du homard, en haute mer près de la Nouvelle-Écosse.

M. NEEDLER: C'est mon opinion personnelle.

Le PRÉSIDENT: M. Keays a levé la main avant M. Bower, toutefois, je ne voudrais pas interrompre cette discussion intéressante au sujet des homards. Votre question concerne-t-elle les homards, monsieur Bower?

M. BOWER: La semaine dernière à Yarmouth, j'ai essayé de savoir où passerait la ligne de démarcation, si l'on pouvait avoir l'assurance qu'elle inclurait la zone de homards de *Seal Island* et si cette ligne proposée de 12 milles serait satisfaisante. Cette ligne de démarcation laissera-t-elle *Seal Island* complètement hors de la limite de 12 milles?

M. NEEDLER: Je crains de ne pouvoir vous répondre, car le tracé de cette ligne est encore un sujet de discussion. Cependant, je suis d'avis qu'une limite de 12 milles établie en se basant sur tous les points concevables protégerait à peu près toutes les zones de homards.

M. BOWER: Dans cette région en particulier?

M. NEEDLER: Oui. Il y aura une zone de 12 milles à l'entour de chaque île connue; la zone de 12 milles entourant *Seal Island* et la zone de 12 milles basée sur les sinuosités de la côte protégeront, sinon tous, mais certainement la grande majorité des bancs de homards actuellement exploités par les pêcheurs de la côte.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Keays, votre question est-elle à propos des homards?

M. KEAYS: Non, elle concerne le hareng et le saumon.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Barnett a une brève question.

Est-ce une courte question complémentaire, monsieur Barnett?

M. BARNETT: Oui, elle a trait à la très intéressante question soulevée par M. Crouse. Je suis certain que le Comité se rend compte que ma question ne vient pas d'une connaissance immédiate du problème; je voudrais savoir s'il y a une relation quelconque entre la présence de bancs de homards et le plateau continental. Si je comprends bien, notre droit de pêcher sur le plateau continental est mis en question?

M. NEEDLER: Monsieur le président, je prierais M. Ozere de répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Ozere?

M. S. V. OZERE (*sous-ministre adjoint*): Monsieur le président, au sujet du plateau continental, la convention stipule que tout ce qui repose sur le plateau continental et demeure en contact avec le fond jusqu'à l'époque de la prise est considéré comme faisant partie des ressources du plateau continental.

Maintenant, il y a certaines espèces comme les moules et les huîtres et autres choses de ce genre qui sont définitivement reconnues comme ayant été en contact permanent avec le fond. Que les homards puissent être ou non placés dans cette catégorie, il appartient aux experts d'en décider. Il n'en a pas été question jusqu'à maintenant sauf peut-être le problème des limules de la côte du Pacifique.

● (12.30 p.m.)

M. BARNETT: Je crois que cela comprenait les crabes.

M. OZERE: Il y a des doutes au sujet des crabes, mais quant aux homards, c'est une question qu'il faudra discuter. Le docteur Needler pourra peut-être nous dire si oui ou non ils demeurent constamment en contact avec le fond au temps de la pêche.

Le PRÉSIDENT: C'est un peu comme le joueur de billard a-t-il oui ou non un pied au plancher

M. NEEDLER: Je ne crois pas qu'il y ait quelques doutes; ni les homards ni les crabes ne sont constamment en contact avec le fond. Ils ne le sont certainement pas. Que l'on puisse les considérer comme tels, cela est un problème d'interprétation à l'échelle internationale. Comme M. Ozere l'a mentionné, les États-Unis ont prétendu que les limules appartenaient au plateau continental, même si les biologistes pouvaient répliquer qu'à certains moments de leur existence ils quittent le fond. Je crois que la Russie a accepté ce point de vue aujourd'hui; mais c'était peut-être là de l'intérêt particulier, car ils ont, eux aussi, de nombreux bancs de limules.

Monsieur le président, il m'est impossible de donner une assurance définitive que les homards seront acceptés par tous comme faisant partie des espèces du plateau continental. Quelques poissons plats demeurent en contact avec le fond certainement plus que la moitié du temps.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une question sur le même sujet, monsieur Keays?

M. KEAYS: Monsieur le président, c'est une question faisant suite à celle de M. McLean au sujet du hareng. Si je me rappelle bien, il se trouve d'énormes

quantités de hareng le long des côtes des îles de la Madeleine à ce temps de l'année pendant les cinq ou six prochaines semaines. Je me demande si nous tirons tous les avantages possibles de cette richesse qui entoure ces îles. On dit qu'à tous les printemps, des navires viennent de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse pour pêcher ces harengs qu'on utilise ensuite comme appât. On dit que seulement une très faible partie de ces poissons est capturée. A cause d'un manque d'argent, peut-être, les pêcheurs ne peuvent se procurer l'équipement nécessaire pour capturer ces harengs et au cours des cinq ou six dernières années, le hareng va se multipliant. Je me demande si oui ou non nous profitons pleinement de cette ressource.

M. NEEDLER: Monsieur le président, je crois que la raison principale qui empêche de profiter pleinement de cette abondance de hareng est d'ordre économique. La saison est tellement courte qu'il est difficile d'établir des usines de transformation qui soient rentables; cependant il en existe quelques-unes. Quand le hareng s'approche du rivage pour frayer dans le golfe Saint-Laurent ou ailleurs, il est ordinairement maigre et de peu de valeur. De plus, il ne convient que pour un usage limité en alimentation. Un peu plus tôt j'ai dit qu'un de nos objectifs était de favoriser une plus grande utilisation de notre hareng. Ce même hareng, que l'on trouve en mai dans les eaux peu profondes qui entourent les îles de la Madeleine et l'île du Prince-Édouard ainsi que d'autres endroits du sud du golfe, se disperse ensuite en s'éloignant du rivage et couvre durant quatre mois de vastes étendues, mais toujours dans la partie sud du golfe, et, en l'espace de deux ou trois semaines, de très maigre il devient très gras au cours du mois de juin, à cause de l'abondance de plancton à cette époque. Nous faisons des efforts pour développer l'industrie du hareng. Mais, je le répète, il est très maigre durant cette courte saison et cela constitue un obstacle économique. Je pense qu'il nous faudra le pêcher durant une saison plus longue alors qu'il est de meilleure qualité.

M. KEAYS: Croyez-vous qu'il reste encore quelque espoir pour le commerce du hareng bouffi?

M. NEEDLER: Je prierais M. McArthur de répondre à votre question. Il est le président de la Commission pour le support des prix du poisson.

M. I. S. MCARTHUR (*Directeur général des services économiques au ministère des Pêcheries*): Je ne comprends pas très bien ce que M. Keays entend par quelque espoir pour le commerce du hareng bouffi. Il existe toujours un marché pour le hareng bouffi en république Dominicaine et à un ou deux autres endroits; c'est un commerce assez important. Il y a une demande raisonnable et assez constante pour environ 400,000 boîtes annuellement. Mais ce produit n'obtient qu'un prix dérisoire. Une légère hausse de la production amène une forte réduction des prix, parce que le marché pour ce produit est très limité et est facilement saturé. Cependant, depuis un an ou deux, les prix ont été relativement stables et la demande assez bien soutenue pour le hareng bouffi de bonne qualité. Je crois que la demande se maintiendra pour encore assez longtemps; mais on ne peut dire que ce soit un marché en voie d'expansion.

M. KEAYS: Est-il possible d'espérer une plus grande consommation de ce produit?

M. MCARTHUR: J'en doute fort. Au cours des années où il y avait un excédent, la Commission pour le support des prix du poisson l'avait acheté; des échantillons avaient été distribués dans plusieurs pays sans aucun résultat.

Personne n'était intéressé. Il faudrait une publicité intense pour modifier les habitudes alimentaires et inciter les gens qui n'en connaissent rien, à faire l'essai de ce produit. Même à Mexico, on n'en voulait à aucun prix.

M. KEAYS: Ma prochaine question concerne encore l'industrie du saumon. Comme vous le savez sans doute, nous sommes très fiers de notre saumon de Gaspé, et tout ce qui le concerne nous préoccupe sérieusement. Le nombre de ces poissons va en diminuant. Il y a quelques années, nous avons appris qu'il se trouvait une concentration importante de saumons au large des côtes du Groenland et qu'on y faisait des captures extraordinaires. Y a-t-il eu des pourparlers entre le Groenland et le Canada en vue de limiter la pêche de ce poisson à cet endroit?

M. NEEDLER: Oui, il y a eu des entretiens à ce sujet entre les représentants officiels du Canada, des États-Unis et du Danemark et il y a eu quelques études conjointes. Les recherches faites en 1965 n'étaient réellement pas suffisantes pour donner une idée exacte de la situation et à la prochaine réunion de la commission du Nord-ouest de l'Atlantique on discutera des moyens à prendre pour en apprendre plus au sujet de cette pêche. Nous savons qu'on a pêché de notre saumon au Groenland; l'étiquetage nous a permis de le constater. On y a aussi pris du saumon européen. Cette question nous préoccupe grandement. Nous voulons certainement prévenir la pêche exagérée du gros saumon au Groenland. Nous n'avons pas les données essentielles qui nous permettraient de discuter sérieusement avec le gouvernement danois et c'est pourquoi nous tentons d'élaborer un programme de recherches sur ce sujet; nous demandons des crédits supplémentaires à cette fin. Il en coûtera assez cher pour apprendre où se dirige la masse de notre saumon en pleine mer; cela suppose des expéditions spéciales et quoi encore.

● (12.40 p.m.)

M. BARNETT: Je me demande si le docteur Needler pourrait nous dire quel est le rôle de l'Islande en tout cela?

Le PRÉSIDENT: Je ne voudrais pas couper le fil des idées de M. Keays.

M. KEAYS: Que savons-nous de l'augmentation de la quantité de saumons qui nous est venue du Groenland au cours des quatre ou cinq dernières années?

M. NEEDLER: Nous avons cette information, mais je ne l'ai pas ici présentement. Les prises en 1965 étaient inférieures à celles de 1964. L'année 1964 a été la meilleure.

M. KEAYS: A quels pays appartiennent les navires employés à cette tâche?

M. NEEDLER: Cette pêche est faite presque exclusivement par les habitants du Groenland à l'intérieur de leurs eaux territoriales. On pêche très près des côtes, à l'intérieur des baies.

M. KEAYS: Est-ce que cela vous préoccupe? Je comprends que vous aurez d'autres pourparlers avec le gouvernement danois au sujet de cette pêche ou au sujet de cette nouvelle découverte?

Mr. NEEDLER: Nous aurons d'autres entretiens lors de la réunion de la commission du Nord-ouest de l'Atlantique au début de juin; ils porteront d'abord sur le programme de recherches, mais à cette occasion, nous verrons aussi les délégués danois.

M. BARNETT: M. Needler pourrait-il nous dire le rôle que joue l'Islande en ce qui concerne les pêches de saumon de l'Atlantique Nord?

M. NEEDLER: Je ne saurais l'affirmer sans aller aux renseignements, mais je ne crois pas que l'Islande s'adonne à la pêche du saumon dans la région du Groenland ni qu'elle prenne vraisemblablement de notre saumon.

M. BARNETT: J'ai lu quelque part que l'Islande était en cause. Je ne suis pas sûr s'il s'agissait d'autres nations qui s'adonnent à la pêche du saumon provenant de cours d'eaux habités par le saumon en Islande ou si l'on accusait les Islandais de prendre le saumon appartenant à d'autres. Je me demandais si l'on avait des renseignements à cet égard.

M. NEEDLER: Monsieur le président, les réserves de saumon du secteur européen de l'Atlantique sont à peu près équivalentes à celles de l'Amérique du Nord. On pourrait même remplacer «Amérique du Nord» par «Canada», car presque toutes les réserves nord-américaines proviennent du Canada. Si les Islandais prennent du saumon dans leurs propres eaux, il est vraisemblable que ce poisson provient du secteur européen ou de leurs propres cours d'eau.

M. BARNETT: Cela m'intriguait, car selon le document dont j'ai pris connaissance, les bancs de saumons européens et nord-américains s'entremêlent dans le milieu de l'Atlantique, ce qui m'intriguait, dis-je, étant donné certaines questions relatives au Pacifique qui font l'objet de discussions.

M. NEEDLER: Nous désirons obtenir de plus amples renseignements à ce sujet et nous cherchons à améliorer le programme de recherches, mais nous savons qu'on prend des saumons européens et canadiens dans la région du Groenland. Nous ignorons quelle en est la quantité, c'est-à-dire quelle proportion de notre saumon parvient jusque-là.

M. BLOUIN: Monsieur le président, M. Needler voudrait-il revenir à la question du saumon du Groenland? Est-il vrai que, contrairement au Canada, le Groenland n'impose aucune restriction sur les prises de saumon?

M. NEEDLER: J'ignore quels sont les règlements du Groenland, mais, autant que je sache, on n'y restreint aucunement les prises totales.

M. BLOUIN: C'est ce que j'ai entendu dire.

M. NEEDLER: Quoi qu'il en soit, nous n'imposons pas de telles restrictions non plus; nous nous bornons à fixer les périodes pendant lesquelles il est loisible de prendre le saumon, ainsi que les méthodes de pêche. Il me faudrait consulter les règlements du Groenland si je pouvais les trouver.

M. BLOUIN: Applique-t-il certains règlements?

M. NEEDLER: Le gouvernement danois a mis sur pied une administration très astucieuse et très avancée en ce qui concerne les pêches. Il s'intéresse vivement au Groenland. Le Danemark doit y assurer la subsistance de la population indigène. De fait, si le gouvernement danois s'opposait à toute tentative de notre part d'imposer des restrictions sur les pêches du Groenland, ce serait surtout parce que le gouvernement danois doit assurer la subsistance des indigènes.

Le PRÉSIDENT: Il est maintenant midi quarante-cinq. Il y a une question que je désire soumettre au comité avant que nous quittions la salle; il s'agit de la présentation de questions écrites. Vous vous souvenez que le comité s'est mis d'accord sur ce qui suit.

M. BOWER: Je désire ajouter une seule observation à celles de M. Crouse. Elle a trait au comté de Shelburne et revêt une grande importance. Dans la région de l'île du Cap Sable, les prises ont été extrêmement faibles à l'automne et au cours de la présente saison. Le comté de Shelburne a fait valoir certaines raisons pour expliquer cet état de chose et, notamment, la présence, dans le voisinage immédiat, de la flotte russe qui prend des quantités excessives de homard, et la possibilité d'un changement dans la population des homards. Le ministère a-t-il quelque idée de la cause de cette importante baisse des prises dans la partie ouest du comté de Shelburne?

M. NEEDLER: Je ne crois pas que nous ayons des idées bien arrêtées à ce sujet. Bien entendu, il y a des fluctuations naturelles. Il est peu probable, à mon avis, qu'il se soit produit un changement soudain dans les habitudes des homards, mais les changements dans les conditions provoquent des changements dans la reproduction d'une année à l'autre. En général, les populations de homards ont été relativement stables comparativement aux réserves d'autres fruits de mer; cependant, il y a eu des fluctuations. Il faudrait faire une enquête beaucoup plus approfondie afin de répondre à la question.

M. BOWER: Cette année, je crois, il s'est produit une baisse plus sensible que d'habitude dans les prises de printemps, ainsi qu'une baisse plus considérable d'une année à l'autre. Les gens se préoccupent beaucoup de la situation, car ils se demandent si cet état de choses se perpétuera ou si ce n'est qu'une exception.

M. NEEDLER: Nous nous occuperons sûrement de la question.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais revenir aux questions posées au comité. Il a été convenu, vous vous en souvenez sans doute, que les membres pourraient poser au ministre ou au sous-ministre des questions par écrit raisonnables quant au nombre et à la longueur. Il a été convenu aussi que le ministre ou le fonctionnaire ministériel compétent serait autorisé à y répondre oralement ou par écrit pour les fins du compte rendu. Par ailleurs, il a été entendu que le ministère pourrait remettre aux membres du comité, pour leur propre gouverne, des documents d'étude et des bibliographies traitant des matières ayant fait l'objet de questions orales ou écrites. Selon l'entente intervenue à notre dernière réunion, je vais demander à M. Needler de donner lecture des questions qu'a posées M. Barnett et des réponses à ces questions, ainsi que des bibliographies annexées aux questions, lesquelles seraient alors consignées au compte rendu des délibérations du comité si ce dernier y consent.

M. NEEDLER: Les réponses à ces deux questions ne sont pas très longues. Étant donné qu'elles sont écrites, peut-être vaudrait-il mieux que je vous en fournisse le texte.

Le PRÉSIDENT: Conformément aux instructions données à la présidence, les questions et les réponses devraient être consignées au compte rendu, à moins que le comité n'en décide autrement. Allons-nous maintenant donner lecture de ces questions?

M. PATTERSON: Sauf erreur, lorsque les recommandations ont été faites, il avait été convenu qu'au moins une brève réponse serait consignée au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Je préférerais procéder de cette façon, car je crois que c'est la façon dont un tel comité devrait accomplir ses fonctions. A moins qu'on ne s'y oppose, je vais demander à M. Needler de donner lecture de la question et de la réponse qui y a été faite.

M. NEEDLER: La première question posée par M. Barnett est ainsi conçue:
Quels progrès ont été accomplis dans le domaine du frai artificiel du saumon en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada tant du point de

vue expérimental que du point de vue commercial, surtout dans les régions de la rivière Big Qualicum, du ruisseau Robertson, de la rivière Campbell et de l'anse Tlupana? Quels succès le gouvernement a-t-il remportés en ce qui concerne les expériences sur la transplantation du saumon rose du Pacifique au littoral de l'Atlantique?

Voici la réponse assez sommaire à cette question:

Le ministère a aménagé, en Colombie-Britannique, pour le saumon du Pacifique, et au Nouveau-Brunswick, pour le saumon de l'Atlantique, des chenaux de frai (artificiel) à débit régularisé. Les premiers résultats dans la région du Pacifique ont été assez satisfaisants pour motiver la mise en œuvre d'un programme d'aménagement de chenaux de frai à une grande échelle en Colombie-Britannique. On se propose d'aménager de nouveaux chenaux dans la région de Terre-Neuve.

● (12.50 p.m.)

Nous n'avons pas encore terminé l'évaluation des résultats d'expériences effectuées grâce aux installations du ruisseau Robertson et de la rivière Big Qualicum. Toutefois, les succès obtenus jusqu'ici en général, qui se sont traduits par la survivance d'un bien plus grand nombre de saumoneaux, ont motivé le programme quinquennal de développement des pêches de saumons du lac Babine. Les études effectuées par le Conseil de recherches sur les pêcheries révèlent que le lac Babine pourrait recevoir beaucoup plus de frai de saumon sockeye que ne lui fournissent les cours d'eau tributaires existants qui n'ont que des aires de ponte restreintes. Par conséquent, l'aménagement de plusieurs importants chenaux de frai de saumons sockeye et d'ouvrages auxiliaires de régularisation du débit a été proposé et est maintenant en voie de réalisation dans la rivière Fulton et le ruisseau Pinkut. Ces travaux d'aménagement entreront sous peu dans leur deuxième année.

Les renseignements disponibles n'indiquent pas que des installations de frai régularisé soient requises dans la rivière Campbell. Aucune donnée n'existe au sujet des besoins de l'anse Tlupana.

La Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique a aménagé en Colombie-Britannique, d'autres importants chenaux de production pour les saumons roses et sockeye. Cet organisme a terminé des installations dans les ruisseaux Seton et Weaver.

Pour ce qui est du succès des expériences de transplantation sur le littoral de l'Atlantique de saumons roses du Pacifique, le Conseil de recherches sur les pêcheries a commencé, en 1962, des transplantations à Terre-Neuve de saumons roses de la Colombie-Britannique, alors que deux millions et demi d'œufs ont été expédiés de la rivière Glendale pour être déposés dans un chenal de frai de la rivière North Harbour. La survivance du frai a atteint 86 p. 100, ce qui, à mon avis, est très élevé; en 1964, 22 saumons adultes sont revenus à la pêcherie commerciale, 25 à la rivière North Harbour et 2 autres à la rivière Haricot.

La survivance du frai provenant des 2.4 millions d'œufs expédiés en janvier 1965 s'est établie à 84 p. 100. On compte que les saumons adultes provenant de cette transplantation reviendront en l'été et l'automne de 1966.

En novembre 1965, une autre quantité de 3.3 millions d'œufs de saumons roses a été transplantée de la rivière Lakelse à la rivière North Harbour. On s'attend que les saumons adultes reviennent en 1967.

Jusqu'ici les résultats ne sont pas très encourageants, mais nous poursuivons l'expérience avec l'espoir qu'elle réussira.

Le PRÉSIDENT: Abordons maintenant la question n° 2.

M. NEEDLER: Oui.

De l'avis du ministère, quelle est actuellement la gravité de la pollution des eaux des pêcheries canadiennes attribuable aux effluents industriels et domestiques de toutes sortes? Le ministère peut-il faire une appréciation circonstanciée de l'effet des effluents des fabriques de pâte à papier qui sont déversés dans les cours d'eau sur tous les points du Canada, ainsi que dans la région de l'anse Alberni?

Étant donné l'accroissement rapide du nombre de problèmes que pose la pollution industrielle et domestique sur les deux littoraux, ainsi que dans les Grands lacs, le ministère des Pêcheries et le Conseil de recherches sur les pêcheries ont dû redoubler d'efforts et développer leurs programmes de recherches.

Le ministère a chargé des biologistes, des ingénieurs, ainsi que le personnel auxiliaire nécessaire, d'étudier les moyens d'enrayer la pollution. Grâce à l'initiative du ministère et d'autres organismes de contrôle, l'industrie a pris conscience du danger de la pollution, et elle a fait preuve de beaucoup plus de coopération que par le passé dans l'introduction des moyens de traitement. Et, monsieur le président, il s'agit de l'industrie en général et non pas seulement de l'industrie de la pêche. L'incorporation de moyens de traitement efficaces dans les nouvelles installations des fabriques de pâte à papier et d'autres industries a réduit le danger pour les pêcheries. Il faudrait que beaucoup d'usines existantes adoptent des méthodes plus efficaces de traitement des eaux résiduaires avant que nous puissions dire que le problème de la pollution des eaux ne se pose plus au Canada.

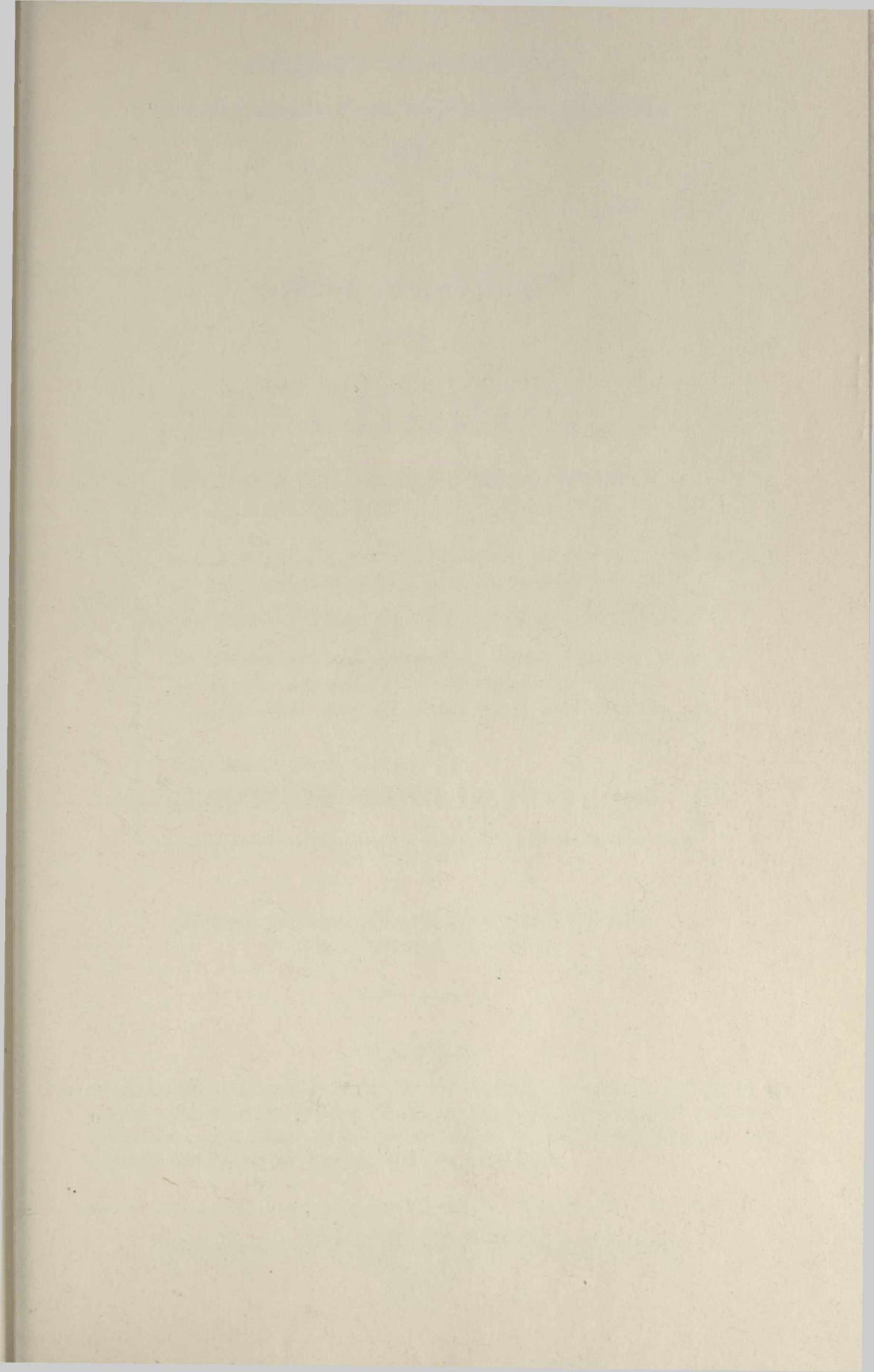
L'Office de recherches sur les pêcheries étudie au laboratoire et sur place l'effet des déchets provenant des exploitations minières, des effluents des fabriques de pâte à papier et des parasitocides, afin de pouvoir conseiller les gouvernements sur les moyens à prendre pour enrayer la pollution. Les études océanographiques des estuaires et des ports fournissent des renseignements sur l'emplacement approprié des prises d'eau et des bouches d'égouts.

L'Office de recherches sur les pêcheries entreprend un important programme de nouvelles recherches sur la productivité biologique des lacs et les effets de l'apport d'éléments nutritifs en fonction du problème de la pollution dans la partie inférieure des Grands lacs. Le but du programme est de se rendre compte du vieillissement normal et accéléré des lacs, afin qu'on puisse prendre des moyens efficaces pour combattre cette importante source de pollution.

Des études approfondies ont été effectuées dans la région de Port-Alberni avant le commencement des opérations de la première fabrique de pâte à papier. Depuis lors, la fabrique a accru sa production et l'on se propose d'étendre les études portant sur la qualité de l'eau, afin de déterminer l'effet possible exercé par la quantité accrue d'effluents sur les populations de poissons sédentaires et nomades. Des études ininterrompues dans le laboratoire et sur place à l'anse Alberni ont révélé des réductions saisonnières importantes de l'oxygène dissous.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, comme il est une heure moins cinq, je crois qu'il y aurait lieu de nous ajourner jusqu'à nouvelle convocation du président.

A la prochaine réunion, nous étudierons le poste n° 5.



PHYSICS DEPARTMENT

RESEARCH REPORT

PHYSICS DEPARTMENT

RESEARCH REPORT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

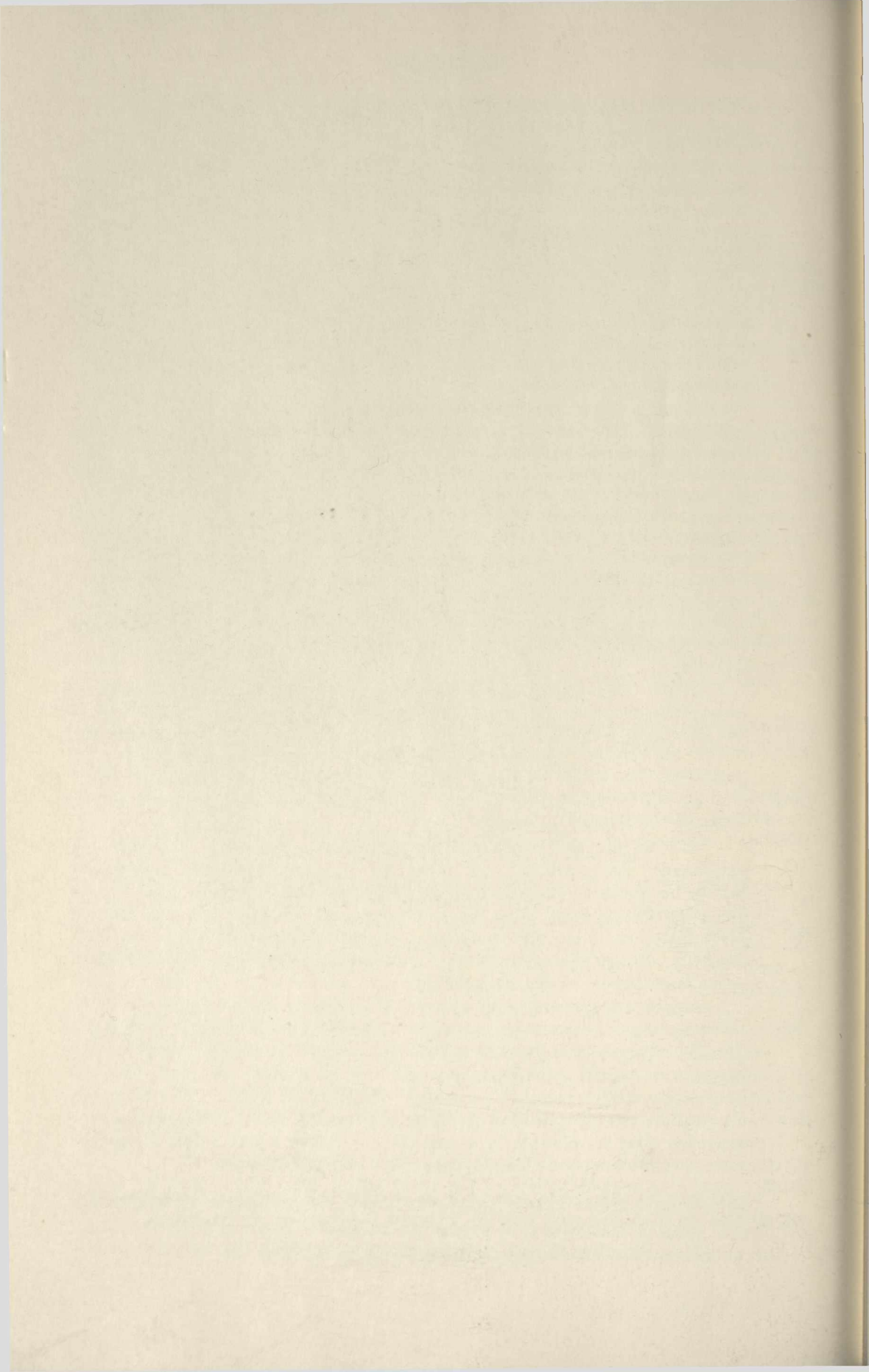
PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT



CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1963

COMITÉ PERMANENT
DES

PÊCHERIES

RAPPORTS OPTIONNELS DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et ou une traduction française de

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'adressant auprès de l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,

JÉROME RAYMOND
SÉANCE LE 26 AVRIL 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du ministère des Pêcheries: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. R. R. Légié, sous-ministre adjoint (Exploitation); M. F. R. Hayes, président, Office des recherches sur les pêcheries; et M. W. H. Martin, président adjoint, Office des recherches sur les pêcheries.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 5

SÉANCE DU MARDI 26 AVRIL 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du ministère des Pêcheries: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (Exploitation); M. F. R. Hayes, président, Office des recherches sur les pêcheries; et M. W. R. Martin, président adjoint, Office des recherches sur les pêcheries.

1966

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

et Messieurs

| | | |
|--|--------------------|-------------|
| Barnett | Chatterton | McQuaid |
| Basford | Crossman | McWilliam |
| Béchar | Crouse | Nowlan |
| Bower | Granger | O'Keefe |
| ¹ Cameron (Nanaimo- Cowichan-Les Îles) | Keays | Patterson |
| Carter | LeBlanc (Rimouski) | Stefanson |
| Cashin | MacLean (Queens) | Tucker—(24) |
| | McLean (Charlotte) | |

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett,

¹Remplacé par M. Howard le 19 avril 1966.

SEANCE DU MARDI 26 AVRIL 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du ministère des Pêcheries: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. R. R. Lajoie, sous-ministre adjoint (Exploitation); M. R. R. Hayes, président, Office des recherches sur les pêcheries; et M. W. R. Martin, président adjoint, Office des recherches sur les pêcheries.

ORDRE DE RENVOI

Le MARDI 19 avril 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Howard soit substitué à celui de M. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) sur la liste des membres du comité permanent des pêcheries.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Aussi présents: du ministère des Pêcheries: M. M. Needler, sous-ministre; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (Service International); M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (Exploitation); M. J. E. McArthur, directeur Général du Service de l'Économie; M. L. S. Bradbury, directeur du Service de l'expansion industrielle; M. J. J. Lamb, directeur administratif; M. A. W. Abbot, chef des Services financiers; M. J. A. Rogers, directeur administratif, Office des recherches sur les pêcheries; M. F. E. Hayes, président, Office des recherches sur les pêcheries; M. W. R. Martin, président adjoint, Office des recherches sur les pêcheries; M. H. V. Dempsey, directeur, Service de l'inspection, et M. C. E. Lovellton, directeur, Service de la conservation et de l'expansion.

Sur la motion de M. Howard, appuyé par M. Tucker,

Il est décidé—Que le comité augmente l'impression de ses procès-verbaux et témoignages en anglais de 750 à 1,200 exemplaires.

Le président informe le comité qu'une lettre a été envoyée à M. Aatie, secrétaire général de la Fédération des pêcheurs de Nouvelle-Écosse, l'informant des travaux du comité et son désir de connaître ses vues.

Le président annonce au comité que le ministre des Pêcheries invite les membres de ce dernier à assister à un «dîner de poisson» vers le 17 mai 1966.

Le président met en délibération le crédit n° 3—Budget principal des dépenses—Exploitation et entretien (pêche et expansion des pêcheries) et il donne lecture de la liste des fonctionnaires du ministère présents au comité.

Reprise de l'interrogatoire des fonctionnaires du ministère.

M. Needler soumet une liste des projets d'expansion du ministère des Pêcheries, entrepris en collaboration avec les provinces de l'Atlantique.

M. Howard propose que cette liste figure en appendice aux procès-verbaux de la journée; l'autorisation en est accordée. (Voir appendice).

L'interrogatoire se poursuit et à une heure de l'après-midi le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. B. Bennett.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 26 avril 1966

(6)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 11h. 08 du matin sous la présidence de M. Deachman.

Présents: MM. Barnett, Béchard, Bower, Carter, Chatterton, Crossman, Crouse, Deachman, Granger, Howard, McLean (*Charlotte*), McWilliam, O'Keefe, Patterson, Stefanson, Tucker—(16).

Aussi présents: du ministère des Pêcheries: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (Service international); M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (Exploitation); M. I. S. McArthur, directeur Général du Service de l'Économique; M. L. S. Bradbury, directeur du Service de l'expansion industrielle; M. J. J. Lamb, directeur administratif; M. A. W. Abbot, chef des Services financiers; M. J. A. Rogers, directeur administratif, Office des recherches sur les pêcheries; M. F. R. Hayes, président, Office des recherches sur les pêcheries; M. W. R. Martin, président adjoint, Office des recherches sur les pêcheries; M. H. V. Dempsey, directeur, Service de l'inspection, et M. C. R. Levellton, directeur, Service de la conservation et de l'expansion.

Sur la motion de M. Howard, appuyé par M. Tucker,

Il est décidé—Que le comité augmente l'impression de ses procès-verbaux et témoignages en anglais de 750 à 1,200 exemplaires.

Le président informe le comité qu'une lettre a été envoyée à M. Antle, secrétaire général de la Fédération des pêcheurs de Nouvelle-Écosse, l'informant des travaux du comité et son désir de connaître ses vues.

Le président annonce au comité que le ministre des Pêcheries invite les membres de ce dernier à assister à un «dîner de poisson» vers le 17 mai 1966.

Le président met en délibération le *crédit n° 5—Budget principal des dépenses—Exploitation et entretien (gestion et expansion des pêcheries)* et il donne lecture de la liste des fonctionnaires du ministère présents au comité.

Reprise de l'interrogatoire des fonctionnaires du ministère.

M. Needler soumet une liste des projets d'expansion du ministère des Pêcheries, entrepris en collaboration avec les provinces de l'Atlantique.

M. Howard propose que cette liste figure en appendice aux procès-verbaux de la journée; l'autorisation en est accordée. (*Voir appendice*).

L'interrogatoire se poursuit et à une heure de l'après-midi le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 28 avril 1966

(8)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 11h. 08 du matin sous la présidence de M. Deschman.

Présents: MM. Barnett, Bédard, Bower, Carter, Chatterton, Crossman, Crouse, Deschman, Granger, Howard, Melan (Charlton), McWilliam, O'Keefe, Patterson, Stéphanon, Tucker—(16).

Aussi présents: le ministre des Pêcheries, M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. V. Oxevo, sous-ministre adjoint (Service international); M. R. R. Lojic, sous-ministre adjoint (Exploitation); M. I. S. McArthur, directeur général du Service de l'économie; M. L. S. Bradbury, directeur du Service de l'expansion industrielle; M. J. J. Lamm, directeur administratif; M. A. W. Adoo, chef des Services financiers; M. J. A. Rogers, directeur administratif; Office des recherches sur les pêcheries; M. F. R. Hayes, président, Office des recherches sur les pêcheries; M. W. R. Martin, président adjoint, Office des recherches sur les pêcheries; M. H. V. Dempsey, directeur, Service de l'inspection, et M. C. R. Levellton, directeur, Service de la conservation et de l'expansion.

Sur la motion de M. Howard, appuyée par M. Tucker,

il est décidé—Que le comité augmente l'impression de ses procès-verbaux et témoignages en anglais de 750 à 1,200 exemplaires.

Le président informe le comité qu'une lettre a été envoyée à M. Antle, secrétaire général de la Fédération des pêcheurs de Nouvelle-Écosse, l'informant des travaux du comité et son désir de connaître ses vues.

Le président annonce au comité que le ministre des Pêcheries invite les membres de ce dernier à assister à un «dîner de poisson» vers le 17 mai 1966.

Le président met en délibération le crédit n. 5—Budget principal des dépenses—Exploitation et entretien (gestion et expansion des pêcheries) et il donne lecture de la liste des fonctionnaires du ministère présents au comité.

Reprise de l'interrogatoire des fonctionnaires du ministère.

M. Needler soumet une liste des projets d'expansion du ministère des Pêcheries, entrepris en collaboration avec les provinces de l'Atlantique.

M. Howard propose que cette liste figure en appendice aux procès-verbaux de la journée; l'autorisation en est accordée. (Voir appendice).

L'interrogatoire se poursuit et à une heure de l'après-midi le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le MARDI le 26 avril 1966

Le PRÉSIDENT: A l'ordre. Attendez un instant, je vais trouver par quoi nous allons débiter, et ensuite nous passerons à votre question. Nous en sommes arrivés, je crois, au crédit n° 5 et nous étions en train de parler du Service d'expansion industrielle, conservation et expansion et ainsi de suite, relevant de ce crédit n° 5.

Avant de nous mettre à l'œuvre, je remarque que les sténographes ne sont pas présents en ce moment. Je veux simplement demander si le comité est prêt à entreprendre ses délibérations sans les sténographes? Le ruban magnétique enregistrera les délibérations; les membres du comité sont-ils prêts à se mettre à l'œuvre sans les sténographes?

Des VOIX: Oui.

Le PRÉSIDENT: Merci. Je ferai de mon mieux pour que vous obteniez les noms des personnes qui parlent afin que cela se trouve sur votre ruban pour que vous le sachiez. M. Howard a levé la main à propos d'une question de privilège, je pense.

M. HOWARD: Ce n'est pas rigoureusement une question de privilège mais le Comité pourrait je pense s'y intéresser. Lors de notre première réunion, nous avons adopté une motion visant à faire imprimer 750 exemplaires en anglais et 250 en français, des délibérations du Comité. Je crois que l'on manque d'exemplaires en anglais. Je sais, après m'être entretenu avec le député de Comox-Alberni, que lui aussi a eu du mal à en obtenir un nombre suffisant pour les envoyer aux intéressés, les pêcheurs en particulier. Le Comité pourrait-il, sans que j'en précise le nombre, envisager la possibilité d'augmenter le nombre des exemplaires imprimés; on pourrait peut-être s'entendre quant au nombre souhaitable ou acceptable.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Howard. Quelqu'un dans la pièce a-t-il dans sa région un certain nombre de pêcheurs auxquels il voulait envoyer ces comptes rendus ce qui lui a fait reconsidérer le nombre d'exemplaires que l'on devrait imprimer? M. Carter, vous avez quelque chose à dire?

M. CARTER: Environ 75 ou 80 p. 100 de mes commettants sont des pêcheurs et il y a aussi, dans ma région, un grand nombre de locaux de pêcheurs. Je voudrais assurément pouvoir envoyer un exemplaire des délibérations à chacun de ces locaux.

Le PRÉSIDENT: M. Tucker, vous avez levé la main pour dire quelque chose.

M. TUCKER: Moi aussi je voudrais recevoir d'autres exemplaires.

Le PRÉSIDENT: Il semble qu'il y ait demande. Je ne m'étais pas rendu compte que nous avions ici un article à fort tirage mais il semble qu'il y ait

demande et je serais prêt à écouter la proposition de n'importe quel membre du comité relativement à un amendement à notre résolution initiale visant à faire imprimer 750 exemplaires en anglais.

M. HOWARD: Est-ce que 1,200 semblerait être un chiffre raisonnable pour ce qui est des copies anglaises. J'ignore combien il en faudrait de la version française. La situation est peut-être différente.

Le PRÉSIDENT: M. Howard a proposé que l'on fasse imprimer 1,200 copies. Quelqu'un a-t-il autre chose à dire?

M. HOWARD: Monsieur le président, je pourrais peut-être en faire la proposition officiellement. Je propose que l'on fasse imprimer 1,200 exemplaires en anglais et que l'on s'efforce de faire réimprimer les délibérations que nous avons eues jusqu'à maintenant pour atteindre ce nombre.

Le PRÉSIDENT: Appuyé par M. Tucker. La résolution dit que nous fassions imprimer 1,200 exemplaires et que nous essayons, je dis bien essayer en raison des difficultés considérables comme vous le savez que l'on rencontre dans ce domaine, d'atteindre ce chiffre pour les délibérations qui ont déjà été imprimées. Tout le monde est-il d'accord? Qui s'oppose? La motion est adoptée. Je dois maintenant vous parler d'autre chose en plus de l'audition des pêcheurs unis et des travailleurs affiliés du littoral, comme l'avait proposé M. Granger, membre de notre comité. J'ai écrit une lettre à M. Pat Antle, secrétaire général de la Fédération des pêcheurs de Terre-Neuve, pour lui faire savoir que le comité se réunissait en ce moment et pour lui dire que, si lui ou l'un des agents de sa fédération se trouvait ici, je proposerais au comité qu'il soit entendu.

Ils ne vont certainement pas faire le voyage pour comparaître, mais M. Granger a dit qu'il serait poli de faire connaître à la Fédération des pêcheurs ce que nous faisons. Je leur ai donc envoyé des documents pour leur faire savoir que nous siégeons en ce moment au cas où ils voudraient se mettre en rapport avec nous.

D'autre part, nous avons aussi accepter d'entendre le 3 mai M. O'Brien du Conseil des pêcheries ainsi que certains messieurs qu'il amènera avec lui. En outre, sauf erreur, le ministre nous prie le 17 mai ou aux environs—la date sera confirmée sur l'invitation—nous prie dis-je d'être ses invités à la cuisine des Pêcheries où nous aurons un dîner de poisson frit et quantité de homard ou quelque chose du genre. Nous avons donc un excellent programme prévu pour la fin de notre examen des crédits. Ce matin, nous accueillons des fonctionnaires du ministère, et si les députés ne sont pas déjà épuisés d'avoir discuté d'une façon très compétente du bill présenté hier soir à la Chambre des communes par le ministre, j'écouterai maintenant toutes les questions relatives au crédit n° 5, dont nous continuons l'étude ce matin.

M. CHATTERTON: Il s'agit ici d'expliquer les réparations et l'entretien des bâtiments et ouvrages?

Le PRÉSIDENT: A la page 146 des crédits, M. Chatterton.

M. CHATTERTON: Dois-je comprendre que ces quais de pêcheurs sont du ressort du ministère des Travaux publics. Sinon, qui en est responsable? Est-ce que cette rubrique, ou une partie quelconque des crédits s'élevant à \$204,200, englobe l'entretien de ces quais de pêcheurs?

M. NEEDLER: Non, cette rubrique ne vise pas les quais publics. Ce poste vise les établissements de pisciculture, les échelles à poisson et les édifices, constructions qui sont utilisés par le service de la conservation et de l'expansion.

M. CHATTERTON: L'entretien des quais de pêcheurs est-il prévu quelque part dans ces crédits ou bien un autre ministère s'en occupe-t-il?

M. NEEDLER: Ce serait du ressort du ministère des Travaux publics, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: M. Carter a levé la main.

M. CARTER: Monsieur le président, je suppose que nous en sommes à la page 147, Service de la conservation et de l'expansion. En sommes-nous rendus là?

Le PRÉSIDENT: Nous parlons en ce moment d'un poste qui figure à la page 146 à propos d'une question soulevée par M. Chatterton, mais en vertu du crédit n° 5, vous êtes libres d'aborder n'importe quel sujet.

M. CARTER: Je m'intéresse à la vaste question de la conservation et des méthodes plus économiques de prise de nos poissons surtout dans l'Atlantique et je suppose qu'il en va de même pour le Pacifique. La méthode la plus communément employée maintenant est la pêche à la drague; le nombre des dragueurs a augmenté rapidement, et leur utilisation s'est intensifiée au cours des dernières années. Nous entrons maintenant dans une autre phase de l'industrie des dragueurs qui utilisera les dragueurs à poupe qui permettront une intensification de la pêche parce qu'ils pourront pêcher par tout temps alors que les dragueurs d'aile ne le peuvent pas.

On doit supposer que lorsqu'une personne place \$1,000,000 ou \$1,500,000 à l'achat d'un dragueur de poupe, c'est qu'elle va employer cette méthode pendant au moins quinze ou vingt ans, pour rentrer dans ses fonds, ce qui indiquerait que ce genre de pêche va continuer encore pendant de nombreuses années.

Je considère la méthode de pêche au dragueur très ruineuse. Personnellement, à bord de mon propre bateau à vapeur, j'ai franchi des milles et milles d'eau remplie de petits poissons sans aucune valeur commerciale qui avaient été pêchés par ces dragueurs et rejetés à l'eau ensuite parce qu'ils étaient trop petits pour être vendus dans le commerce.

A mon avis, c'est un gaspillage de poisson qui constitue un problème que nous devrions essayer de résoudre. M. Needler ou un des témoins a dit, lors des premières réunions de notre comité, que la pêche à l'aiglefin à George's Bank avait déjà produit un rendement maximum et qu'on pourrait peu-être considérer cette région comme surpêchée. J'aimerais savoir maintenant par M. Needler—je me rends compte qu'il s'agit d'une question internationale, mais je pense que le Canada a suffisamment d'intérêts en jeu pour que nous en prenions l'initiative—quelles sont les autres méthodes que l'on étudie pour éliminer le gaspillage propre à la pêche par le dragueur, et surtout quels progrès ont été réalisés avec la pêche aux instruments électroniques, les formes de poisson et autres méthodes de pêcher dans nos eaux.

M. NEEDLER: Monsieur le président, il s'agit là évidemment d'un sujet très vaste. Comme l'a dit M. Carter, la principale méthode d'attraper les poissons de fond dans l'Atlantique, et ailleurs dans le monde à vrai dire, c'est le chalut à plateau, le chalutier ou dragueur comme on l'appelle parfois, mais par cette méthode on attrape parfois des quantités de petits poissons ou d'espèces indésirables qui ne se vendent pas sur le marché et qu'il faut rejeter à la mer.

La meilleure façon d'enrayer la prise de petits poissons, a consisté à adopter, par l'entremise de commissions internationales, et en l'occurrence de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique, des règlements qui exigent un filet dont la maille est d'une certaine dimension minimum.

Dans certains cas, on a constaté que ce genre de filet laissait passer les poissons qui n'étaient pas vendables et, en réalité, choisissait les poissons presque comme le feraient les gens pour la vente. Mais comme nous avons à faire à un certain nombre d'espèces différentes, ce n'est pas possible pour toutes.

Par contre, par cette méthode de pêche, on attrape des genres de poissons qu'on ne pourrait attraper en pêchant à la ligne ou qui sont presque impossible à attraper comme la limande ferrugineuse (*limanda ferruginea*) et diverses espèces de poissons plats, de poissons rouges et ainsi de suite; donc dans l'ensemble, la méthode de pêche au dragueur, méthode de pêche au chalut à panneau, assure de meilleurs résultats dans l'ensemble que n'importe quelle autre méthode connue.

On est en train d'essayer quelques autres méthodes: une modification de la drague connue sous le nom de senne danoise qu'on désigne parfois du nom de filet à la traîne parce que nous employons l'adaptation écossaise. Les appareils électroniques servent à rendre les dragues plus efficaces et on a même essayé d'employer des sennes à poche pour la morue et d'autres espèces de poissons de fond. Au nombre de nos activités d'expansion, nous avons essayé d'utiliser des filets flottants qui sont très bons pour choisir certains genres de poissons selon leur taille comme des morues par exemple; mais je ne pense pas qu'aucune de ces méthodes puisse remplacer la pêche au chalut à panneau ou drague, comme moyen le plus efficace de pêcher les poissons de fond.

Je le répète, même s'il y a un certain gaspillage parce que tout ce qu'attrape le chalut ne sert pas, il est également vrai que le chalut pêche des tas de poissons que l'on ne pourrait attraper d'une autre façon.

M. CARTER: J'aimerais dire quelques mots maintenant, monsieur le président, sur la méthode que M. Needler a appelée les filets flottants et les sennes danoises. Ces méthodes, sauf erreur, ne s'appliquent qu'à la pêche côtière. Je n'ai jamais entendu dire qu'un dragueur de haute-mer employait ces méthodes. M. Needler a dit, je crois, que le chalut à panneau était plus efficace parce qu'il permet de pêcher des espèces que l'on n'attraperait pas à la ligne. Il a parlé de la sole grise et des flets; mais à ma connaissance ce genre de poisson a ses propres fonds, par exemple, à George's Bank on trouve surtout de l'aiglefin. On pêche l'aiglefin à George's Bank. Je ne crois pas que beaucoup de gens y vont pour pêcher la sole ou des petits poissons de fond de ce genre.

● (11.25 a.m.)

M. Needler a dit que l'on faisait quelque chose dans ce sens en augmentant la maille de chalut qui sélectionnait le poisson. Je ne suis pas convaincu que les choses marchent exactement de cette manière. Le chalut laisse bel et bien passer quelques poissons, mais le nombre de poissons n'est pas proportionnel à l'augmentation de la maille du filet. Ce serait le cas si la maille gardait sa forme carrée lorsqu'on la tire mais vous savez tous qu'il n'en est rien; elle s'étire en forme de diamant et les deux côtés se rapprochent; voici donc ce qui se produit: les poissons qui se trouvent à l'extérieur sont rejetés à l'eau mais que les petits poissons pris dans le milieu sont tués par la pression du poids du filet qui les écrase lorsqu'on les tire vers la surface ou ils sont tués en remontant à la surface; des poissons comme l'aiglefin ne peuvent vivre qu'à une certaine pression. Lorsqu'ils remontent à la surface, la pression de l'air les gonfle et ils ne peuvent pas redescendre vers le fonds. Cela n'arrive pas à la morue. Les petites morues une fois relâchées peuvent redescendre mais pas l'aiglefin. Il flotte alentour et meurt. A mon avis ce gaspillage de jeune poisson qui n'a pas eu l'occasion de grossir pour avoir une certaine valeur commerciale pose un

problème très grave. J'espère que nous envisagerons ce problème de ce point de vue sans accepter le principe qu'il n'y a rien à faire de plus que d'élargir la maille du filet des chaluts.

M. NEEDLER: Monsieur le président, je tiens à assurer à M. Carter et au comité que c'est un problème que nous, et aussi d'autres pays qui s'adonnent à la pêche, envisageons sérieusement.

Je reconnais qu'il n'existe pas de méthode parfaite qui sélectionnerait efficacement les dimensions de poisson mais je ne suis pas prêt à admettre certaines choses qu'a dites M. Carter parce qu'il a été prouvé, par des observations et expériences d'envergure faites sous l'eau, qu'en général les mailles des filets restent bien ouvertes; on a aussi procédé à des expériences d'envergure quant à la dimension des poissons relâchés et ceux qui étaient retenus par le filet, qui montrent qu'en réalité la maille du filet constitue un moyen tout à fait efficace.

M. CARTER: M. Needler peut-il me dire quels changements ont été apportés aux dimensions des mailles de filet relativement à la pêche à la morue et à l'aiglefin. Je veux dire par entente internationale. A quoi bon que nos dragueurs respectent une certaine maille de filet si les pêcheurs des autres pays ne s'y conforment pas.

M. NEEDLER: Je ne peux pas me rappeler pour le moment des dimensions des mailles de filet exigées à l'heure actuelle en vertu du Traité du Nord-Ouest Atlantique. Avant que ce traité entre en vigueur, il n'y avait bien entendu aucune dimension de mailles de filet minimum. Peut-être M. Martin les connaît-il au pied levé. Pourrais-je lui demander de dire un mot?

M. W. R. MARTIN (*président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries*): Monsieur le président, les mailles de filet, en vigueur dans la zone atlantique du nord-ouest, sont toutes de quatre pouces et demi dans la zone de George's Bank, soit l'extrémité méridionale de la zone visée par l'accord, relativement à la morue et à l'aiglefin. Dans la région des Maritimes, sous-région n° 4, la maille des filets est de quatre pouces et demi pour la morue, l'aiglefin et les poissons plats. Dans la zone de Terre-Neuve, sous-région n° 3, la maille des filets s'appliquant à la morue et à l'aiglefin est de quatre pouces, et la commission a recommandé que les dimensions des mailles de filets de quatre pouces et demi s'appliquent dans toute la zone assujétie à l'accord; dès que cette proposition sera ratifiée par tous les gouvernements membres de la commission, cette dimension de mailles de filets entrera en vigueur.

M. CARTER: Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Les membres du comité aimeraient connaître les fonctionnaires du ministère qui sont parmi nous aujourd'hui car la liste est impressionnante. Je vais vous citer leurs noms. M. Needler, sous-ministre; M. Ozere, sous-ministre adjoint; M. Logie, le sous-ministre adjoint de l'Exploitation; M. McArthur, directeur général des Services de l'Économique; M. Bradbury, directeur du Service d'expansion industrielle; M. Lamb, directeur administratif; M. Abbott, chef des Services financiers; M. Gratton, chef adjoint des Services financiers; M. Rogers, directeur administratif, Office des recherches sur les pêcheries; M. Morin, des Services financiers, Office des recherches sur les pêcheries; M. Hayes, président, Office des recherches sur les pêcheries; M. Martin qui vient de prendre la parole, président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries; M. H. V. Dempsey, directeur du Service de l'inspection et M. Levelton, directeur des Services de la conservation et de la protection. Le comité voudra je pense que je remercie M. Needler d'avoir amené à cette réunion un groupe de fonctionnaires aussi compétents. Voilà certes, une performance impressionnante de la part du ministère.

M. McLEAN (*Charlotte*): Quand je suis entré aux Pêcheries, il y a quarante ans, nous n'avions pas de sous-ministre.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, cela fait un long chemin, D^r McLean.

M. McLEAN (*Charlotte*): J'en ai contracté un formidable complexe d'infériorité.

M. BARNETT: M. Le Président, lorsque nous examinions en comité, hier soir, le Bill sur le développement des pêcheries, j'ai prié le ministre, comme vous pouvez vous le rappeler, de nous donner quelque idée de l'accroissement que cette mise en vigueur entraînerait, au chapitre des dépenses. J'ai mentionné particulièrement un article du Crédit 5, qui décrit ses programmes ainsi que les projets partagés par les provinces. J'ai demandé au ministre s'il désirait répondre à la question à ce moment-là, ou s'il préférerait confier l'affaire au comité. Je crois que pour que ces bills passent hier soir, il a recommandé d'envoyer l'affaire au Comité. Puis-je poser de nouveau ma question d'hier soir? On prévoit que l'adoption du bill entraînera la dépense du montant que j'ai mentionné, à savoir \$1,130,000. Je suppose, et si j'ai tort vous pouvez me le dire, que cet article en est un qui tombe dans les attributions du Bill sur le développement des pêcheries.

J'aimerais aussi savoir si, dans les prévisions budgétaires, il y a d'autres points où des crédits iront à l'application des dispositions du bill. Je me demande particulièrement si quelques-unes des dépenses énumérées au Crédit 10 qui, à mon sens, porte sur les immobilisations du Ministère, auront quelque chose à faire avec l'exécution du bill. Je désirerais connaître les détails disponibles sur l'expansion que le Ministère envisage ou projette, et sur les domaines en cause. Le bill dit, vous vous le rappelez, que le Parlement prendra dans l'encaisse tout les montants dépensés en vertu de la Loi, ce qui, à mon avis, range nettement dans l'étude budgétaire cette question.

M. NEEDLER: M. le Président, je ne saurais dire si l'adoption du bill entraînera, pour la présente année, une augmentation des montants indiqués à la page 144. Vous remarquerez que cet article: programmes et projets partagés par les provinces, accuse une hausse de plus de 50 p. 100. Ce n'est pas le seul article. En règle générale, les articles du Crédit 10 ne s'appliquent pas à la mise en valeur. Ils peuvent plutôt contribuer indirectement au développement; mais ce sont des commodités du Ministère. Quant aux articles venant immédiatement après celui que M. Barnett a mentionné: «développement et démonstration des bateaux, des engins et de l'équipement connexe» et «développement et démonstration des commodités destinées au conditionnement, à l'emballage, à l'emmagasinage et au transport», ce sont aussi des projets de mise en valeur, mais sans partage provincial.

Le Comité apprendra peut-être avec intérêt que dans le cahier soumis par nous au Trésor, sur les prévisions budgétaires du Service de développement industriel, nous avons inscrit des augmentations très considérables pour les années à venir. Certes, la réalisation de ces hausses tient à des facteurs ne dépendant pas du Ministère. Permettez-moi cependant de lire les montants prévus. Il n'y a pas de prévisions pour 1965-1966; les crédits réels se montaient à \$3,270,000. Pour la présente année, 1966-1967, les prévisions se chiffrent à \$3,709,000. Et je puis donner des chiffres approximatifs pour les années suivantes: 1967-1968, \$6,250,000; 1968-1969, \$8,884,000; 1969-1970, plus de 11 millions. Ces montants indiquent ce que nous entendons par expansion, dans ces projets de développement.

M. BARNETT: M. le Président, je pense que ce renseignement intéressera tous les membres du Comité des pêcheries. Comme membre, je puis dire que la nouvelle que le Ministère dresse de tels plans nous permettra de dévoiler nos désirs sur les mesures à prendre par le Trésor, quand le temps viendra. Je me demande si nous ne pourrions pas obtenir maintenant, ou dans les comptes rendus du Comité, quelque liste des grands projets de développement ou quelque indication de l'endroit où trouver une nomenclature des programmes courants qui entrent dans ces articles.

M. NEEDLER: M. le Président, lors de la dernière séance du Comité, j'ai laissé entendre que nous pourrions vous fournir une liste des projets. Nous avons pour les membres un répertoire des projets appartenant à cet article, c'est-à-dire des programmes et projets partagés par les provinces. Malheureusement, il ne mentionne rien pour la Colombie-Britannique. Pourtant, cette province a quelques projets à l'article qui vient ensuite.

● (11.40 a.m.)

M. BARNETT: Nous vous saurions gré de nous fournir une liste. J'ai la certitude que nous la trouverions tout à fait intéressante et utile. Certes, nous ne manquons pas de lire dans divers communiqués de presse, de temps à autre, les détails des projets, à mesure qu'on les annonce, mais je crois que la liste constituera une référence précieuse. J'aurais peut-être des questions supplémentaires à poser sur d'autres aspects de ce Crédit, mais je veux bien les laisser à l'initiative des autres membres.

M. CHATTERTON: M. Needler peut-il nous dire pourquoi la Colombie-Britannique n'entreprend aucun de ces autres projets fédéraux-provinciaux?

M. NEEDLER: M. le président, je crois que nous ne pouvons pas répondre entièrement à cette question. Toutefois, c'est bien clair que depuis nombre d'années les provinces de l'Atlantique travaillent beaucoup à ce que nous pourrions appeler le développement des pêcheries. Elles ont même des ministres en ce domaine; elles possèdent des commissions de prêts aux pêcheurs; elles emploient des personnels qui explorent très activement cette ressource ainsi que l'introduction de nouvelles méthodes, et qui aident les pêcheurs à améliorer leur outillage. Vraiment, les cinq provinces de l'Atlantique font plus que les autres parties du Canada. Je ne saurais dire pourquoi.

M. CHATTERTON: Ce n'est pas parce qu'il n'existe pas de bons projets à entreprendre.

M. NEEDLER: Ah, non.

M. BARNETT: J'aimerais à poser une autre question. Je me demande, après quelques-unes des discussions et le développement de ce qui m'apparaît comme le comité fédéral-provincial des pêcheries pour les Prairies, s'il existe des indices de mise en valeur de projets conjoints pour nos pêcheries intérieures.

M. NEEDLER: Je pense qu'il y a des perspectives pour de tels projets. Mais le programme de 1966-1967 n'en contient aucun. Les deux comités fédéraux-provinciaux de l'Ouest: le Comité fédéral-provincial des pêcheries des Prairies et le

Comité fédéral-provincial des pêcheries de la Colombie-Britannique, sont bien jeunes; pourtant je croirais qu'ils songent à de tels projets. Ces entreprises pourraient aisément entrer dans l'expansion générale que le Ministère prépare.

Le PRÉSIDENT: Je voulais en revenir au D' McLean, mais je vois M. Stefanson dans l'expectative, parce que ceci touche aux pêcheries du lac Winnipeg. Avez-vous quelque question à poser sur ce point, M. Stefanson?

M. STEFANSON: J'avais déjà l'intention d'interroger, quand M. Bennett a soulevé cette affaire. Le Ministère a-t-il eu en discussion, pour les Prairies et particulièrement pour le Manitoba, des projets susceptibles d'entrer dans cet accord?

M. NEEDLER: Oui, on a discuté des projets; et le Ministère a entrepris, à lui seul, quelques projets, sans les provinces.

M. STEFANSON: S'occupe-t-il des établissements de pisciculture, et tente-t-il d'améliorer les frayères du lac Winnipeg?

M. NEEDLER: Si ma mémoire est exacte, la responsabilité de réglementer les pêcheries et de mettre en valeur les ressources, les activités piscicoles, a été déléguée aux provinces, dans ces cas-là. A mon avis, toutes les provinces s'occupent de ce point; mais, autant que je sache, le gouvernement fédéral ne participe pas à de telles activités dans les provinces des Prairies.

M. STEFANSON: Cet accord permet-il au Ministère de participer à ce genre de projet? Ou le peut-il en vertu du bill que la Chambre vient d'adopter?

M. NEEDLER: M. le Président, l'objectif principal du bill est le développement industriel plutôt que la mise en valeur des ressources. Malgré cela, il n'est aucunement impossible que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces, si cette ligne de conduite lui convient et si les provinces le désirent.

M. McLEAN (*Charlotte*): Je vois que le ministère des Pêcheries, ici, recherche le hareng, de même qu'il évalue et recherche ce poisson dans le golfe et le détroit, et ainsi de suite. Or il me semble que la médaille a deux côtés. A l'heure actuelle, le ministère des Pêcheries, c'est-à-dire le gouvernement, dit: «Allez de l'avant, exploitez toutes les pêcheries». Y a-t-il quelque crédit pour protéger contre l'excès de la pêche ou une situation analogue? Je pense à l'industrie palourdière de mon comté. Nous avions un grand nombre d'établissements; ils ont tous disparu. Ma compagnie possédait le dernier, et elle ne peut pas le faire fonctionner. Chaque membre de l'industrie des palourdes, voici environ vingt à vingt-cinq ans, avait convenu de pratiquer la conservation. Le ministère des Pêcheries n'a rien fait sur ce point. Aujourd'hui, nous n'avons plus de palourdes.

Il reste le commerce du hareng. Tout le monde s'intéresse maintenant au hareng, aux usines de transformation en farine. L'industrie sardinière existe depuis cent ans, et ni le gouvernement, ni le ministère des Pêcheries, ni d'autres personnes, n'ont pu nous révéler la source de nos approvisionnements de petits poissons. L'usine de transformation en farine rapporte environ \$20 à la localité, tandis que la conserverie en fournit aux alentours de \$80. Nous avons vu

l'industrie des pilchards, sur les côtes de l'Ouest. Quand je suis entré dans le commerce, cette industrie était beaucoup plus grande, sur les rives du Pacifique, que celle de la sardine dans les États américains de l'Atlantique et au Canada. Mais l'industrie des pilchards des côtes de l'Ouest a pratiquement disparu. Le gouvernement américain a tenté, par les permis et le reste, de pratiquer la conservation; alors les pêcheurs ont pris la mer sur ces gros bateaux et, pour une raison ou une autre, un beau matin il n'y avait plus de pilchards, et on n'en a jamais revu.

Et maintenant, que fait le ministère des Pêcheries? Nous allons exploiter de toutes manières les pêcheries. Que faisons-nous pour protéger ce que nous possédons? Voilà ce que j'aimerais à savoir. Bénéficions-nous d'un crédit, ou quelque section du Ministère va-t-elle tenter de protéger notre industrie et de la perpétuer, ou allons-nous tout simplement pousser de l'avant le frai du hareng? J'imagine que, même l'année dernière, il y avait des milliards et des milliards d'œufs jamais éclos, faute de circonstances favorables. Faisons-nous quelque chose à ce sujet? Nous pêchons depuis cent ans, et nous ne savons pas ce que nous faisons. Il me semble qu'il serait grand temps d'agir, d'obtenir un montant pour protéger contre l'excès de pêche et d'encourager les gens à se lancer dans le commerce du poisson. Une personne avec qui je causais, il n'y a pas longtemps, m'a dit qu'Atlantic Sugar s'y lançait et y consacrait un certain nombre de millions. J'ai répondu: «C'est beaucoup pour Atlantic Sugar; la compagnie n'a emprunté que dix millions sur le marché américain. On m'a répliqué: «Le gouvernement fournit la plus grande partie du capital. La compagnie ne met que \$1,500,000 dans l'affaire.» Combien de temps cela continuera-t-il? Combien longtemps le ministère des Pêcheries encouragera-t-il cette manière d'agir? Je voudrais bien le savoir. Faire quelques dollars pendant quelque temps, puis, au bout de quatre ou cinq ans, abandonner les affaires, est-ce ce qui nous attend? Pouvez-vous nous le dire?

M. NEEDLER: Monsieur le président, j'aimerais à faire disparaître une ou deux impressions. On a prétendu que le financement des groupes qui ont donné une grande expansion récente à la fabrication de farine de hareng venait du ministère des Pêcheries. En réalité, l'encouragement vient surtout d'autres sources.

Permettez-moi aussi de dire que, loin d'ignorer les cas mentionnés par le D^r McLean, nous savons bien des choses à leur sujet. Le mécanisme destiné à protéger la population poissonnière et les pêcheries a deux grands éléments: l'un est la recherche des effets que la pêche produit sur cette population, et cela oblige à connaître la vie des poissons et coquillages en cause, leur taux de multiplication, leur taux de mortalité, leurs parasites et le reste; et il y a la recherche sur la pêche elle-même pour obtenir le rapport quantitatif existant entre la pêche et les bancs.

Je puis vous dire que la recherche se fait surtout par la Commission des recherches sur les pêcheries; à l'heure actuelle, elle poursuit une enquête sur le hareng; dans le passé, elle en a mené sur les palourdes et sur les pilchards. L'autre élément ressortit maintenant aux Services de conservation et de développement (conservation et protection), lesquels développent et appliquent les règlements sur les pêcheries, et cela relève du Crédit 5. Les Services de conservation et de développement se divisent en deux parties: la conservation et

la protection, qui comprennent les règlements sur la pêche; et la mise en valeur des ressources, laquelle embrasse les mesures positives et la pisciculture.

Ces mesures ont un rôle très important à jouer dans le maintien de certains bancs qui en dépendent. Je ne sais pas, monsieur le président, si vous voulez que je parle des palourdes et des pilchards. Je pourrais donner des explications sur ce qui s'est produit. Par leur capacité de reproduction et par leur existence, les harengs diffèrent tout à fait des palourdes qui, dans notre région, se multiplient très lentement et ont une génération incertaine. Je désire assurer au Comité et au D^r McLean que, face à ce grand développement de la pêche au hareng, nous exercerons certainement une surveillance aussi étroite que possible sur ce qui arrive à la population harengère. On a aussi souvent accusé le ministère d'imposer trop de règlements que de ménager les restrictions.

M. HOWARD: Monsieur le président, puis-je demander au D^r Needler, à propos de la liste polycopiée qu'il vient de nous distribuer sur les projets fédéraux-provinciaux des provinces atlantiques, si le ministère des Pêcheries a, pour la Colombie-Britannique, des projets similaires qu'il pourrait mettre en valeur ou traiter comme ceux de l'Est?

M. NEEDLER: Monsieur le président, il y a des projets qui pourraient se réaliser en collaboration avec la province. Il y en a aussi qui sont de la même nature générale et que nous pourrions réaliser nous-mêmes; et si vous le désirez, nous pourrions dresser une autre liste de quelques grands projets que nous avons menés à bien, à travers le pays, dans ce domaine. Je crois que cela peut se faire, monsieur Bradford.

● (11.55 a.m.)

Je puis ajouter que beaucoup d'assistance technique s'est donnée par parcelles, car une des fonctions du Service de développement industriel consiste à importer du monde entier les meilleures connaissances sur les méthodes de pêche. Nous avons fait venir du Japon quelqu'un qui a montré aux Terre-Neuviens à cribler plus efficacement le calmar, et ils utilisent actuellement ses méthodes. Nous avons agi de la même manière en d'autres régions. Ce n'est pas facile d'énumérer tous ces services, ils sont trop nombreux; mais il y a des projets explorateurs qui revêtent une nature plus importante, et dont nous pouvons facilement faire une liste.

M. HOWARD: Si je comprends bien, il y aurait une liste indiquant les projets que le ministère des Pêcheries exécute présentement ou a réalisés. Serait-il possible, en ce qui concerne la Colombie-Britannique, d'obtenir une liste des projets qui pourraient s'exécuter en collaboration. Est-ce que j'en demande trop?

M. NEEDLER: Je préférerais ne pas dresser la deuxième liste sans discuter la première avec la province.

M. HOWARD: Voici ce que je désire savoir. Y a-t-il des projets de même nature que ceux qui apparaissent sur la liste qu'on nous a distribuée? Si nous examinons rapidement les données de Terre-Neuve, par exemple, nous voyons qu'on mentionne la pêche aux crevettes, la pêche au calmar, le seinage de la morue, choses qui, à mon avis, relèvent nettement des autorités fédérales. J'aimerais bien à savoir si quelque chose, dans la constitution, empêche le

ministère fédéral des Pêcheries d'entreprendre ces projets, au cas où le gouvernement de la Colombie-Britannique déciderait de ne pas collaborer. Je ne veux pas que la mise en valeur des pêcheries de cette province traîne parce que l'un des gouvernements répugne à aider.

Le PRÉSIDENT: M. Howard, votre question frise beaucoup la politique. Je pense qu'elle est du ressort du ministre.

M. HOWARD: Un moment, M. le Président. Je n'ai pas terminé. Je comprends que M. Needler, à cause de sa situation, puisse ne pas répondre directement à cette question; mais je désirerais obtenir une réponse. Si, plus tard, le ministre, qui régit l'aspect politique des affaires, veut bien assumer la responsabilité d'y répondre, je serai satisfait. Je crois qu'il faut approfondir ce point, car mon inquiétude, et celle des autres aussi j'en ai la certitude, vise le développement et le progrès des pêcheries elles-mêmes. Peu m'importe, vraiment, que l'effort vienne du gouvernement fédéral, ou de la collaboration avec la province, ou de la province elle-même, pourvu qu'il se fasse.

Le PRÉSIDENT: Savez-vous, M. Howard, que nous tenons en suspens le Crédit 1, afin d'y attirer l'attention du ministre, quand nous aurons examiné les divers crédits et articles? Serez-vous satisfait si l'on ramène cette question à ce moment-là?

M. HOWARD: Oui. Dans ce cas-là, permettez-moi de demander un éclaircissement. Faut-il attendre pour poser les questions de cette nature, les questions qui ont une portée politique plutôt qu'une simple portée administrative ou technique? Vaut-il mieux ne les inscrire au dossier que plus tard, quand nous reviendrons à l'article 1? Ou les interpellations actuelles peuvent-elles se considérer comme un avis préalable?

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est bien d'avertir d'avance, M. Howard. Mais nous ne devons pas oublier que, comme Comité, nous examinons en ce moment les articles autres que le Crédit 1. Nous interrogeons les fonctionnaires du Ministère sur des points administratifs et non politiques; et nous tenons en suspens le Crédit 1, afin de consulter le ministre, quand il reviendra, à la fin de notre séance.

M. HOWARD: Je ne diffère pas d'opinion. Puis-je continuer en examinant un ou deux articles qui, peut-être, ne sont pas aussi délicats? Je remarque que le Crédit 5 à deux endroits, pages 145 et 146, mentionne la location d'avion; un montant est de \$1000,000, l'autre, de \$252,500. Je sais que le ministère des Transports et, sans doute, celui de la Défense nationale possèdent de nombreux avions. Autant que je sache, ces appareils ne s'emploient pas dans toute la mesure où ils le devraient. En conséquence, nous avons de fortes immobilisations dans des avions qui ne fournissent pas leur plein rendement économique. En d'autres termes, il y a gaspillage. C'est possible que les avions du ministère des Transports ou de l'A.R.C. ne conviennent pas, ne soient pas assez petits, ou n'appartiennent pas à la catégorie que le ministère des Pêcheries utilise dans ses travaux. Pourtant, il me semble que nous pourrions, si on ne l'a pas fait déjà, rechercher s'il n'y aurait pas lieu de nous entendre avec les Transports ou l'A.R.C. pour avoir à notre disposition quelques-uns des avions dont ils ne se

servent pas, et de considérer ce procédé comme un simple service rendu par un ministère à un autre, au lieu de faire de franches dépenses que le Trésor doit payer à des groupes privés.

M. NEEDLER: M. le Président, nous utilisons les avions militaires et les avions du ministère des Transports, quand ils sont disponibles et quand ils conviennent à nos diverses fins. Par exemple, nous avons employé des avions militaires pour nos enquêtes océanographiques elles-mêmes, croyez-le ou non; et le ministère des Transports nous a fourni des avions durant la saison du phoque. Mais, en règle générale, les locations mentionnées par ces articles concernent des avions servant au transport local et à la protection, et appartenant à une catégorie que le ministère des Transports n'a pas en disponibilité. Je pense aussi que le gouvernement répugne quelque peu à concurrencer, dans leur propre élément, les compagnies privées, ainsi dans le domaine du pilotage forestier.

M. HOWARD: Comment comptabilisez-vous ces opérations? Par exemple, quand vous employez les avions du ministère des Transports, comment l'indiquez-vous? Y a-t-il un compte et un paiement, ou bien...

M. NEEDLER: Non. Je crois que ce ministère ne fait que...

M. HOWARD: Les fournir?

M. NEEDLER: Oui.

Le PRÉSIDENT: Cette explication répond-elle à votre question pour le moment, M. Howard?

M. HOWARD: Je croirais qu'elle résout le problème. Maintenant, si je ne me trompe pas, nous exportons, probablement frais et congelés, les œufs et la laitance de saumon, soutirés par la conserverie après le débarquement du poisson, et nous employons à cette fin parfois, dans une mesure que je ne connais pas, nous employons, dis-je, des personnes qui, venues de l'étranger à nos usines, effectuent le soutirage, ou prennent les œufs et les apprêtent pour la mise en conserve, ou font tout travail approprié, congèlent et exportent. Mes renseignements sont-ils exacts?

M. NEEDLER: M. le Président, je sais que certaines personnes viennent d'un autre pays, du Japon en ce cas, pour faire des expériences sur le hareng ou sur la laitance de saumon, dans le but d'obtenir certains résultats. Je ne crois pas que beaucoup de gens viennent ainsi. Autant que je sache, il ne s'agirait que d'enseignement et d'expérimentation.

M. HOWARD: S'il en était ainsi, il n'y aurait pas grand chose à dire. Mais j'ai cru comprendre, ou on me l'a fait remarquer, que le problème allait plus loin, et que ces gens s'occupaient vraiment de la production et de l'exportation. Les personnes qui se sont plaintes étaient, naturellement, des travailleurs côtiers voyant ici des situations qu'ils pouvaient remplir assez bien sans difficulté, et ne comprenant pas pourquoi des gens arrivés d'autres pays les leur enlevaient.

M. NEEDLER: Je ne sache pas qu'on en soit à ce point.

Le PRÉSIDENT: M. Chatterton levait la main. C'est à son tour, puis ce sera M. Carter et enfin, je crois, M. Crouse. C'est dans cet ordre que nous procéderons maintenant.

M. CHATTERTON: Monsieur le président, ma question découle de la réponse donnée par M. Needler, ou plutôt de la réponse que je crois qu'il a donnée à la question posée par M. Stefanson au sujet de la mise en valeur des ressources, en particulier des frayères du lac Winnipeg. Est-ce que je dois comprendre que le ministère entend laisser au gouvernement provincial la responsabilité d'améliorer ou de reconstituer les frayères de nos rivières de la Colombie-Britannique, par exemple?

M. NEEDLER: Monsieur le président, en Colombie-Britannique, la province s'est vu déléguer la responsabilité de la réglementation et de la mise en valeur des ressources en poisson d'eau douce, quoique dans toutes les provinces, du point de vue juridique, les Pêcheries relèvent du gouvernement fédéral. Mais le ministère fédéral des Pêcheries se réserve encore la responsabilité des espèces anadromiques, dont le saumon, évidemment.

M. CHATTERTON: Le gouvernement provincial n'a rien eu à voir à ce programme.

M. CARTER: Monsieur le président, j'aurais deux ou trois brèves questions à poser, mais avant de commencer je voudrais me renseigner sur un point du poste I, au sujet duquel M. Howard veut s'entretenir avec le ministre lorsque celui-ci le pourra. La question m'intéresse aussi, et j'avais eu l'intention de la soulever moi-même. J'en parle à présent parce que c'est une question qui peut avoir des répercussions politiques, même si elle n'est pas d'ordre strictement politique, mais plutôt constitutionnel. Lorsque le ministre viendra, il serait bon qu'il soit accompagné de ses conseillers juridiques. C'est ce qui ressort assez clairement de la réponse que M. Needler vient tout juste de donner à M. Chatterton.

Maintenant, pour ce qui est de cette liste de projets à réaliser en collaboration avec les provinces, ce sont des projets conjoints. Il doit exister d'autres projets exécutés exclusivement par le gouvernement fédéral. Serait-ce trop vous demander la liste de ces projets pour chacune des provinces?

M. NEEDLER: Monsieur le président, j'ai déjà suggéré qu'on vous remette une telle liste des projets importants afin que vous puissiez vous y référer au besoin.

M. CARTER: Oui. Pour ma province, deux choses m'inquiètent. L'une est le transfert de saumon du Pacifique pour refaire les approvisionnements de saumon sur le littoral de l'Atlantique, et d'autres problèmes du même genre. Je voudrais aussi des renseignements, si le témoin peut me les donner, sur les effets de cette exploitation hydro-électrique de mon comté de Baie-d'Espoir. Si je comprends bien, cette exploitation hydro-électrique va fermer le bassin de la rivière Grey, qui est une rivière excellente pour le saumon. Je me demande si M. Needler pourrait nous donner quelques renseignements sur ce qui se passe là. Le ministère a-t-il pris des mesures pour assurer la survie du saumon dans cette rivière, ou bien cessera-t-elle d'être une rivière à saumon une fois l'exploitation hydro-électrique en marche?

M. NEEDLER: Monsieur le président, je ne connais pas les détails de cette affaire, mais je crois que le docteur Logie pourra répondre à votre question.

M. LOGIE: Monsieur le président, je n'ai pas tous les détails sous la main non plus, mais je puis parler d'une façon générale. Notre Direction de la mise en valeur des richesses naturelles, à Terre-Neuve, poursuit des études sur le sujet depuis plus d'un an, et pour le moment on s'est entendu, je crois, pour détourner de l'exploitation hydro-électrique toute l'eau qu'il faudra afin d'éviter le malheur que vous craignez.

Je dois aussi ajouter qu'aucune des conclusions de cette étude n'est officielle et ne pourra le devenir sans l'approbation de notre ministre. Lui seul a juridiction d'après l'article 20 de la loi des Pêcheries. Les négociations achèvent, mais nos chercheurs de Terre-Neuve sont d'avis que leurs propositions sont les meilleures possibles et qu'elles s'avèreront suffisamment efficaces.

M. CARTER: Je voudrais demander à M. Needler si le gouvernement fédéral a un projet en vue de déterminer les rapports entre la pêche en haute mer, à Terre-Neuve, et la pêche dans les eaux intérieures.

● (12.10 p.m.)

Certains craignent, et la chose paraît même assez évidente depuis quelques années, que l'intensification de la pêche en haute mer sur les Grands bancs ne nuise à la pêche intérieure; ce serait donc qu'un rapport de cause à effet existe entre les deux. Les poissons capturés dans les eaux intérieures ne se reproduisent pas là même. Ils se reproduisent ailleurs et reviennent plus tard.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Carter, nous avons eu une discussion fort savante sur ce sujet-là, dirigée par M. Crouse, à notre dernière réunion, et je crains qu'une nouvelle discussion ne fasse double emploi.

M. CARTER: Je n'ai pu assister à notre dernière réunion, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Le procès-verbal sera prêt bientôt et je pense que vous y trouverez le sujet traité à fond. Je suis certain que vous êtes d'accord pour que nous poursuivions nos travaux sans délai.

M. CARTER: Oui. Est-ce que je puis demander à M. Needler s'il est juste de croire, d'après les données scientifiques que nous possédons, que les pêcheries de l'Atlantique atteignent déjà ou atteindront prochainement leur rendement maximum, et que ni les efforts du Canada ni ceux de l'étranger n'accroîtront le total des prises? Il en résultera seulement un peu plus de concurrence entre les pays intéressés.

M. NEEDLER: Cette question a été discutée déjà à l'une des réunions antérieures de notre Comité, mais je puis répéter en substance ce que je disais alors: la chose est exacte pour certaines espèces et certaines races, mais ce n'est pas tout à fait le cas encore pour les pêcheries d'eau douce en général. Pour le poisson d'eau douce, il reste encore une certaine marge d'expansion.

M. CARTER: Pouvez-vous nommer les espèces de poisson? Parlez-vous de la morue, de l'aiglefin, du flet, de la sole?

M. NEEDLER: Je ne voudrais pas entrer dans les détails, monsieur le président, mais je crois que certaines races de morue pourraient être exploitées davantage. Certaines autres paraissent exploitées à plein rendement.

M. CARTER: Une dernière question. Pour revenir à la réponse de M. Needler aux questions que je lui posais au sujet du chalutage à l'otter, le ministère posséderait-il des diapositives ou des films montrant comment fonctionnent ces chaluts dans l'eau, puis lorsqu'ils sont traînés au fond, et enfin lorsqu'on les hisse sur le bateau? Y aurait-il des moyens visuels qui nous renseigneraient à ce sujet?

M. NEEDLER: Je crois, monsieur le président, qu'il y a deux ou trois films. Je ne sais pas si nous les avons au ministère, mais il existe deux ou trois films tournés sous l'eau par les Américains et les Britanniques. Nous pourrions nous les procurer.

M. CARTER: Il nous serait très utile de voir ces films.

M. CROUSE: Monsieur le président, quelques-unes de mes questions découlent de la question posée par M. McLean. Les réponses données par le sous-ministre pour expliquer, par exemple, la diminution des prises de palourdes, m'ont vivement intéressé. J'ai revu la liste de projets fournie ce matin au Comité en ce qui concerne l'expansion des pêcheries en coopération avec les provinces; et je suis très inquiet de voir qu'on n'y fait aucunement état de l'une des industries majeures des provinces de Terre-Neuve, de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Québec, l'industrie du homard.

D'après les rapports de l'an dernier, l'industrie du homard, dans la Nouvelle-Écosse seulement, a rapporté \$12,000,000 à nos pêcheurs; étant donné la diminution du total des prises cette année, il est évident que quelque chose va mal dans cette industrie. Je veux insister sur l'importance vitale de cette industrie pour nos pêcheurs d'eau douce, qui œuvrent dans presque toute la zone des provinces Atlantiques.

Bien que nos pêcheurs de homard soient en grand nombre des hommes jeunes, l'industrie du homard fournit une forte partie du revenu de nos pêcheurs âgés, de ceux qui ne peuvent plus rester longtemps en mer sur nos dragueurs modernes. Comme il est très important d'aider et de maintenir cette industrie, je demanderais d'abord au sous-ministre si l'on a songé à l'élevage artificiel du homard. Je sais bien que j'ai déjà posé cette question à notre dernière réunion, mais à cause des faits nouveaux qui nous ont été soumis aujourd'hui je ne puis qu'exprimer encore une fois mon inquiétude devant l'inexistence de tout programme de recherche ou de mise en valeur pour l'industrie du homard. J'aimerais savoir si le sous-ministre ou ses collaborateurs trouvent concluantes les expériences antérieures sur l'élevage artificiel du homard. Je voudrais savoir s'ils prévoient un programme d'expansion pour ce genre de pêche en particulier.

M. NEEDLER: Monsieur le président, je voudrais d'abord vous signaler que la liste distribuée ce matin, est une liste des projets d'expansion du Service du développement industriel, et que ces projets visent les races de poisson peu ou

pas exploitées, ou qu'ils font état d'expériences destinées à mettre au point et à démontrer les nouvelles manières de pêcher ou, dans quelques cas, les nouvelles méthodes de préparation du poisson. Ces travaux ne sont pas applicables à la pêche au homard, qui est déjà menée d'une façon très intensive. Toutefois, je puis dire qu'en 1965 et en 1966, la pêche au homard a fait l'objet d'explorations en eau profonde. Pour ce qui est de la protection de l'industrie du homard, celle-ci bénéficie depuis 1930 des fruits de recherches longues et intenses entreprises sur une grande échelle, et déjà auparavant sur une plus petite échelle, de sorte que le ministère fait plus pour réglementer et protéger l'industrie du homard qu'il ne fait pour tous les autres genres de pêche.

Cependant, il s'est fait très peu de chose au chapitre de la reproduction artificielle du homard. Je ne me souviens plus très bien quand, mais je dirais vers les années 50, et pendant plusieurs années, les États-Unis ont travaillé beaucoup à améliorer les techniques de la reproduction artificielle du homard. Nous avons suivi de près ces travaux, pour conclure enfin que la chose était peu rentable. Il y a bien longtemps déjà, le gouvernement canadien avait mis en service des couveuses de homard. Elles furent fermées il y a 45 ou 50 ans, parce que les recherches avaient démontré que les couveuses faisaient plus de mal que de bien. On enlevait les œufs à la femelle pour les mettre à la couveuse, alors que la femelle se tirait d'affaire beaucoup mieux toute seule. Comme vous le savez, la femelle porte ses œufs sous la queue; ils sont bien aérés et les conditions sont idéales; aussi la proportion des éclosions est-elle élevée. Lorsqu'on mettait les œufs à la couveuse, beaucoup moins se rendaient à terme. On a donc renoncé à l'entreprise.

Quand on veut faire vivre les homards au-delà du stade de la couveuse, de nombreux problèmes se posent. Il faut les retenir et les nourrir assez longtemps. Comme ils ont une tendance au cannibalisme, les conserver en grand nombre coûte cher. Personne n'a encore réussi à résoudre ce problème. Si quelqu'un découvrait une manière économique de nourrir les homards, le bureau des recherches et celui de l'amélioration des richesses naturelles seraient très heureux d'en faire l'essai; jusqu'ici, aucune idée nouvelle n'a été avancée. Les États-Unis ont fait, pourtant, un travail intense.

M. CROUSE: Merci, monsieur le président. La question que je vais poser maintenant a rapport elle aussi à une question soulevée par M. MacLean lorsque celui-ci s'inquiétait des sommes considérables consenties à de nouvelles compagnies, l'*Atlantic Sugar Refinery* entre autres, qui demandent une assistance considérable, se montant dans les millions de dollars, en vue d'agrandir leurs usines de transformation des produits ou de construire de plus grands bateaux de pêche. Je m'inquiète avec lui, et je voudrais rappeler une question que j'ai inscrite à l'ordre du jour au début de cette séance quant à la subvention accordée à la société *Scarrab Fishing Ventures Limited* pour la construction des bateaux *Tuna Seine* et *Golden Scarrab*.

En réponse à ma question, j'ai su quelle quantité de thon était entrée dans les ports canadiens par des bateaux canadiens subventionnés par l'État. Pas une livre. J'ai demandé quelle somme d'argent avait été octroyée à cette compagnie. La réponse: \$764,250. Je voulais savoir combien de pêcheurs étaient à l'emploi du *Golden Scarrab*. J'ai appris que l'équipage comprenait 13 hommes, dont un

seul Canadien. J'ai demandé quel était le montant de la subvention spéciale accordée aux propriétaires du *Golden Scarrab* par le Service du développement industriel du ministère fédéral des Pêcheries, et on m'a répondu: \$25,000.

Or voici. D'après le projet de loi qui a été discuté hier soir à la Chambre des communes, le Canada entreprend un vaste programme d'expansion de ses pêcheries. En principe, je suis d'accord avec ce genre de programmes, mais, à la suite des réponses que j'ai reçues à mes questions sur le *Golden Scarrab*, je voudrais demander au sous-ministre ou à ses collaborateurs quelles garanties ils entendent donner à l'industrie de la pêche déjà établie au Canada? Allons-nous donner notre aide, en soutirant un million aux contribuables canadiens, à la construction de bateaux qui quittent notre pays (je l'ai appris par ailleurs et je fais allusion au *Golden Scarrab*) pour aller faire la pêche sur les côtes du Pérou? Ce bateau navigue en eaux étrangères depuis plus d'un an. Il ne contribue en rien à l'économie canadienne; il n'emploie pas de main-d'œuvre canadienne, et je déclare devant ce comité que cette façon d'agir n'est pas dans les intentions du gouvernement canadien lorsqu'il accorde des subventions pour le développement de l'industrie de la pêche. L'industrie canadienne n'y trouve pas son compte une fois que le bateau est construit. Je demande au sous-ministre quelles garanties il entend fournir au contribuable canadien contre une pareille exploitation.

M. NEEDLER: Monsieur le président, c'est là une question qui porte sur bien des choses. Je partage les inquiétudes de M. Crouse au sujet du financement des usines de préparation du poisson. Quel genre de financement il faudra utiliser et quand le donner, ce sont des problèmes qui demandent une étude sérieuse et nuancée. Certains secteurs de cette même industrie ont besoin d'être encouragés plus que d'autres. Je tiens quand même à faire remarquer que, dans l'exemple donné, le ministère des Pêcheries n'a pas été le seul instrument du gouvernement. Dans la plupart des cas, je crois, lorsque de nouvelles usines de préparation du poisson se sont établies sur la côte de l'Atlantique, une grande part de l'assistance financière est venue de sources provinciales, et dans aucun des cas l'aide financière donnée à ces usines n'est venue du ministère des Pêcheries.

● (12.30 p.m.)

Pour ce qui regarde le *Golden Scarrab* la subvention qu'il a reçue lui venait d'autres ministères que celui des Pêcheries, et notre seule dépense à son égard a été les \$25,000 qui ont été déclarés comme subvention mais en réalité qui lui ont été avancés sur la base de la valeur reçue. En retour de cette somme, le bateau fournissait le logement, des dossiers et des renseignements qui devaient nous permettre de nous rendre compte de ce qui se passait. En fait, les renseignements que nous avons pu vous fournir en réponse à vos questions venaient justement de cette source et nous ne les aurions peut-être pas eus autrement.

D'autre part, il nous est très difficile de définir les garanties qui sont ou qui doivent être exigées. Le ministère a pensé imposer des règlements pour l'obtention des subventions, comme par exemple demander que les membres de l'équipage habitent tout au moins des villages de pêche canadiens.

Le développement récent de l'industrie du thon, qui demande la construction de nouveaux bateaux, reçoit l'aide du ministère des Transports et les avantages financiers qui peuvent s'obtenir dans le cadre des règlements du gouvernement fédéral, mais non pas l'aide du ministère des Pêcheries. Toutefois,

étant donné que cette société construit une usine de préparation du poisson au Canada, au Nouveau-Brunswick, il se pourrait que toute la situation s'en trouve transformée, que la base des opérations devienne le Canada, que le poisson soit préparé au Canada et que l'équipage des bateaux soit canadien. Si le poisson n'est pas destiné à être préparé au Canada, cette compagnie ferait une erreur en construisant une usine de préparation.

Le choix de la main-d'œuvre pourrait bien changer aussi lorsque les bateaux auront leur port d'attache au Canada, ou qu'ils déposeront leur cargaison au Canada. Tout ceci reste quand même difficile à prévoir.

M. McLEAN (*Charlotte*): Je dois vous renseigner, monsieur Crouse, sur cette affaire de thon. La compagnie a acheté aux États-Unis, vis-à-vis de l'endroit où elle doit s'installer au Nouveau-Brunswick, une sardinerie dont elle doit se servir pour la mise en conserve du thon.

M. CROUSE: Ceci m'amène à une autre question que je veux vous poser au sujet du thon. Je voudrais demander au sous-ministre si ces compagnies, entre autres l'*Atlantic Sugar Refinery Company*, ont pris des engagements fermes au sujet des territoires de pêche au thon? Les bateaux iront-ils à la pêche en eaux étrangères ou bien prendront-ils le thon sur les côtes de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve par exemple? Le gouvernement sait-il où les bateaux vont pêcher? C'était ma première question. Et tandis que j'y suis, autant poser l'autre question que j'ai en tête; elle se rapporte à la réponse donnée par le sous-ministre il y a un moment au sujet des usines de préparation du poisson et à leur développement. Je pense bien que tous les membres du comité s'accordent à dire que jusqu'ici le ministère des Pêcheries n'a pas aidé au développement de ces usines. Mais d'après ce que je puis comprendre de la motion qui nous a été présentée hier soir, il n'est pas possible pour le gouvernement, par l'entremise du ministère des Pêcheries, de venir en aide aux nouvelles usines ni aux bateaux de pêche, à cause de certaines dispositions de ce projet de loi.

M. NEEDLER: Par laquelle de vos questions est-ce que je commence, monsieur?

M. CROUSE: Comme vous voudrez.

M. NEEDLER: Pour ce qui est des territoires de pêche, je suis certain que la compagnie ne s'est pas engagée à pêcher ici plutôt que là; la chose ne se fait pas. Ils nous ont laissé entendre non officiellement qu'ils pêcheraient encore à l'étranger. Nous ne pouvons les obliger à pêcher le thon uniquement dans les eaux canadiennes, parce qu'ils n'arriveraient jamais à en capturer des quantités suffisantes pour que leurs opérations soient rentables. Ils doivent aller soit sur la côte ouest des Amériques tropicales, soit dans l'Atlantique tropical. Pour seiner le thon, ils doivent aller au loin, sinon l'entreprise ne paie pas.

J'ai oublié votre autre question.

M. CROUSE: Je disais, monsieur le président, que je comprends avec le sous-ministre qu'il n'était pas possible d'aider les usines de préparation du poisson avant l'adoption du projet de loi, mais de la façon dont j'interprétais les modalités de ce texte, ne serait-il pas possible maintenant que le Ministère aide à la construction d'usines et de nouveaux bateaux?

M. NEEDLER: Je pourrais dire, monsieur le président, que le ministère s'est évidemment soucié de l'aide financière apportée à l'amélioration des navires depuis plusieurs années. Je crois comprendre que l'objet du bill s'étendrait à des opérations expérimentales en vue d'améliorer le conditionnement du poisson. Le ministère s'est intéressé à cette question. Sauf erreur, le ministère n'entend pas actuellement financer les usines de traitement autres que les installations frigorifiques.

M. CROUSE: Monsieur le président, je crois que tous les membres du Comité ont été surpris d'entendre le sous-ministre déclarer que ces nouveaux bâtiments destinés à la pêche du thon seraient requis, une fois construits, de naviguer presque constamment dans les eaux méridionales pour assurer une exploitation profitable. Le *Golden Scarrab* a quitté le Canada avec un équipage canadien et il a fait son premier voyage dans les eaux péruviennes, alors que son équipage canadien a été congédié. Si je suis bien renseigné, son équipage est maintenant formé de matelots mexicains et portoricains; je croirais manquer à mon devoir si je ne signalais pas que, dans les provinces atlantiques, nous avons aujourd'hui un taux de chômage qui est le double de celui des autres parties du Canada. Quelques-uns de nos hommes s'y intéresseraient et deviendraient certainement des pêcheurs compétents à bord des navires de l'importance du *Golden Scarrab*. Il me semble que le gouvernement, et tout particulièrement le ministère des Pêcheries, qui contribue à cette entreprise, ont la responsabilité et le devoir de s'assurer que ces navires, financés par les contribuables canadiens aient un équipage de Canadiens durant la période au cours de laquelle ils doivent de l'argent aux commissions de prêts aux pêcheurs, ou pendant les cinq ans auxquels s'appliquent les ententes relatives aux subventions. Je crois qu'il leur appartient de s'assurer que, pendant tout ce temps-là, les équipages de ces navires soient formés de pêcheurs canadiens.

J'ai une autre question à poser; c'est au sujet des prévisions budgétaires, au crédit n° 5 où l'on trouve le poste: affrètement de navires, qui figure à la page 146 dans le montant de \$247,600, et à la page 148, \$5,700. Le sous-ministre pourrait-il expliquer, vu que nous avons un grand nombre de navires au ministère des Pêcheries, la raison de cette forte dépense relative aux bâtiments?

M. NEEDLER: Monsieur le président, sauf erreur, il y a très peu de navires affrétés dans notre service de patrouille sur l'Atlantique, mais il y en a pas mal, durant une partie de l'année, sur le Pacifique, surtout destinés à l'application des règlements visant la pêche au saumon. Nous avons affrété ces navires en des régions appropriées dans la conviction que c'était vraiment le moyen le plus économique de fournir ce service. Il est pratique de posséder et de manœuvrer des navires s'il n'y a pas moyen d'obtenir autrement des bateaux appropriés ou s'ils sont utilisés une assez grande partie du temps pour exiger des déboursés qui dépassent ceux que comporte l'affrètement.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous approchons de la fin de cette réunion du Comité et j'espère que nous serons en mesure de progresser en ce qui concerne le crédit n° 5.

M. HOWARD: La question que je voulais soulever, monsieur le Président, ne se rapporte pas au crédit en jeu. Je me demandais si la liste que M. Needler nous a soumise aujourd'hui, au sujet des entreprises de mise en valeur à réaliser avec la collaboration d'un certain nombre de provinces, ne pourrait pas

figurer en appendice aux procès-verbaux d'aujourd'hui, afin que ceux qui lisent ceux-ci constatent les objets de nos délibérations, ainsi que les listes subséquentes de renseignements qu'on pourrait nous soumettre.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si nous pouvons d'un seul coup nous prononcer à l'égard de tous les documents. Commençons par régler le sort de celui dont nous sommes saisis et attendons de voir la longueur et la nature de ceux qui viendront. Le Comité est-il en faveur de déposer celui-ci en même temps que le rapport d'aujourd'hui?

Adopté.

Le crédit n° 5 est-il adopté?

M. BARNETT: Monsieur le Président, j'ai vraiment attiré votre attention. J'avais à l'esprit un tout autre genre de questions à poser. Il y en a une ou deux au moins qui m'ont été inspirées par celles qu'ont posées M. MacLean et M. Crouse. Je pourrais peut-être en parler pendant que le sujet s'y prête. C'est l'allusion aux homards qui m'a intéressé. Je voudrais savoir si le ministère publie quelques rapports qu'il pourrait fournir au Comité au sujet, si je comprends bien, d'une tentative de transplanter des homards sur la côte du Pacifique. Je crois que dans la région de Barclay Sound, si ma mémoire est bonne, se trouve un lagon inutilisé (Useless Lagoon). Je me demande s'il existe quelques indices portant à croire que ce dernier deviendra moins inutile.

M. NEEDLER: Je ne crois pas, monsieur le Président, avoir aucun détail à ce sujet. Peut-être M. Hays pourrait répondre à cette question.

M. HAYS: Plusieurs centaines de homards y ont été transportés, après avoir été triés sur le volet, l'an dernier, du point de vue santé. Ils ont été déposés sur ces brisants, où on les surveille pour se rendre compte s'ils s'y acclimateront. Il n'est pas question de les pêcher, mais simplement de voir s'ils survivent. La première inspection a démontré qu'ils y survivent, mais quelques-uns ont contracté une maladie qu'on appelle «gaschemia» et qui est répandue sur la côte de l'Atlantique. Ils étaient tous sains lors de leur expédition, mais ils étaient sans doute porteurs de germes. C'est le résultat des observations jusqu'ici: tout ce que nous pouvons dire, c'est que les homards sont encore vivants, mais il est encore trop tôt pour affirmer qu'ils vont frayer et s'y multiplier.

● (12.45 p.m.)

M. BARNETT: Apparemment, c'est comme le saumon sur la côte atlantique. Il m'a fort intéressé d'entendre plus tôt une des questions posées par M. McLean, ainsi que l'allusion faite par M. Needler au sort des sardines. Or, j'ai souvent demandé ce qui en était de nos sardines sur la côte de l'Ouest. Si M. Needler peut nous renseigner d'une façon plus ou moins précise là-dessus, je crois que cette information serait très utile. Et j'en profite pour poser une autre question connexe. Au sujet de l'aptitude des clams à se reproduire facilement, je me souviens d'une visite à la station de recherches sur les pêcheries, à Penang Island, où nous avons entendu une conférence fort intéressante du directeur de l'institution sur la vie sexuelle des crevettes et sur les expériences couronnées de succès en vue d'en assurer une meilleure reproduction. Je me demande si nous faisons quelque chose dans ce domaine de l'aptitude des clams à se reproduire et à garnir leurs bancs. Je pose cette question parce que je songe à

l'établissement, dans ma région, d'une usine qui, sauf erreur, s'occuperait de mise en boîte de clams qu'on y trouve; il s'agirait de savoir si cette industrie a des chances de prospérer.

M. NEEDLER: Eh bien, monsieur le président, je doute de pouvoir donner au Comité des réponses satisfaisantes à ces questions. En ce qui concerne les sardines, la cause de leur disparition fait l'objet d'une forte controverse entre les savants piscicoles. En général, les savants américains du service de la faune aquatique—et notre scientifique, M. Hart, a étudié les sardines et fait des recherches dans ce domaine durant son séjour à Nanaïmo—est d'avis que la disparition des sardines est attribuable à des causes naturelles. On a décelé, par exemple, des preuves de maladie, comme s'en souvient quiconque s'intéressait alors aux pêcheries.

D'autre part, plusieurs pensent, dont surtout les scientifiques de l'administration de l'État de la Californie, que la pêche excessive est la principale cause de cette disparition. Le meilleur détective peut très difficilement exercer ses fonctions à l'égard d'un crime commis depuis si longtemps; c'est pourquoi je crois que cette divergence d'opinions ne sera jamais tranchée.

M. BARNETT: Cette extinction est-elle définitive ou y a-t-il espoir de voir revenir les sardines un de ces jours?

M. NEEDLER: Il existe encore de fortes populations de sardines. Ce sont les plus grosses, les plus vieilles qui ont émigré vers le nord, les plus grosses, les plus vieilles d'un ou deux bancs qui ont disparu, mais l'autre banc important qu'on trouve encore au large de la Californie, ou au moins un autre banc important, a manifesté des signes de ressaisissement.

M. BARNETT: Et qu'en est-il des clams?

M. NEEDLER: La culture des clams ou pisciculture des clams a fait l'objet d'un grand nombre d'expériences. Je crains de ne pouvoir me prononcer sur le cas particulier qui vous intéresse, et j'ignore quelle est la quantité que vous avez chez vous et quelles en seraient les perspectives, mais dans le moment il n'existe pas de techniques économiques vraiment éprouvées pour cultiver des clams artificiellement. Il n'est pas aussi facile de capturer et de manipuler les très jeunes clams comme on peut le faire quand il s'agit d'huîtres ou de moules. Celles-ci ont été cultivées avec succès, mais non les clams, que je sache.

M. le PRÉSIDENT: Le crédit n° 5 est-il adopté?

M. BARNETT: J'avais quelques questions à poser au sujet du crédit n° 5, afin de me permettre au moins de comprendre un peu mieux la portée de quelques crédits tels qu'ils sont établis. Leur énumération, sous le titre du ministère, prenons le crédit n° 5, par exemple, comporte un bon nombre de postes figurant comme service de conservation et de mise en valeur, fonctionnement et entretien. Nous avons plusieurs postes correspondant au service des divisions et à l'administration des services sur le terrain.

Je me demandais si l'on pourrait obtenir des éclaircissements quant à savoir comment et où s'exerce l'activité de ces divisions sur les lieux. Nous avons ici des chiffres correspondant à bien des positions mais, en parcourant ces statistiques, on trouve des gens que nous rencontrons, ceux d'entre nous qui venons de lieux de pêche, comme représentants du ministère sur le terrain. Une des choses que je n'ai jamais très bien comprise, dans la liste de ces postes, c'est de savoir si ceux-ci s'appliquent à des particuliers accomplissant, dans tous les cas, des

travaux déterminés, ou si, dans certaines circonstances, un fonctionnaire de ce ministère qu'on rencontre sur les lieux partage son temps entre le service d'inspection et le service de conservation et d'expansion. Peut-être pourrait-on nous expliquer au juste qui sont ces gens travaillant sur le terrain et dont les noms correspondent aux classes de traitement.

Le PRÉSIDENT: Je m'efforce de comprendre votre question du mieux que je peux, mais je crois que vous devrez préciser davantage, si vous le pouvez, ce que vous voulez savoir. Songez-vous à une classe en particulier ou y a-t-il un champ d'action qui vous intéresse particulièrement?

M. BARNETT: Dans ma région, si je rencontre le représentant du ministère des Pêcheries à Tofino, Uquot, Port Hardy ou à l'un quelconque d'une douzaine d'autres endroits que je pourrais mentionner, c'est un homme qui porte l'uniforme du ministère des Pêcheries; il y a d'autres endroits, comme Nanaïmo, Campbell River, où on peut en voir plusieurs autres; ce que je voudrais qu'on me précise au juste, c'est le travail qu'effectuent ces gens en fonction des crédits dont nous sommes saisis, et dans quelle classe de traitement se trouvent-ils au juste dans les prévisions budgétaires. Peut-être ne me suis-je pas fait encore assez clairement comprendre...

M. NEEDLER: Monsieur le Président, j'en ai une idée générale. Ce qui m'embarrasse un peu, c'est que le ministère a été quelque peu réorganisé depuis que ces prévisions budgétaires ont été préparées.

M. BARNETT: C'est pourquoi je pose cette question, car j'ai cru comprendre que...

M. NEEDLER: Vous aurez remarqué que l'administration du ministère correspond à un poste, et il s'agit surtout ici du bureau chef de l'administration, à Ottawa; l'administration des services sur le terrain s'exerce aux principaux quartiers généraux des quatre ou cinq régions de Vancouver, Winnipeg, Halifax et ainsi de suite. Ces services sur les lieux ont une administration visant des questions de personnel, de comptabilité, etc.

Les gens qui travaillent sur le terrain se divisent en trois principaux groupes (qui sont distincts autant que l'est, au ministère, le Conseil de recherches sur les pêcheries). Il y a les fonctionnaires de la protection, qui appliquent les règlements de pêche.

M. BARNETT: Et qui relèvent des services d'inspection?

M. NEEDLER: Non, ceux-ci relèvent du service de conservation et d'expansion. Ils comptent au nombre de ces 247, par exemple. On trouve ici 1,033 positions rémunérées. Quelques-uns de ceux-ci sont de hauts fonctionnaires de la protection; quelques-uns d'entre eux relèvent de ce service; d'autres relèvent de la branche de la pisciculture, qui s'occupe des établissements piscicoles, de la construction des passes migratoires et d'autres travaux du même genre.

Il y a ensuite le service d'inspection, dont il est fait mention à la page 147; ces fonctionnaires vérifient la qualité des produits, font l'inspection des usines en vue d'en assurer le fonctionnement approprié, assurent le contrôle sanitaire, et ainsi de suite.

Il y a d'autres services sur le terrain, comme le Plan d'indemnités aux pêcheurs, par exemple, qui compte 148 fonctionnaires formant aussi un service sur les lieux. Ce sont eux qui administrent le plan d'assurance.

L'un des buts de la réorganisation qui vient de s'opérer et qui a eu comme résultat, par exemple, la nomination de M. Logie comme sous-ministre adjoint des opérations, en août dernier, c'était d'établir une unique direction des services sur le terrain, dont j'ai déjà parlé, et d'éviter ainsi les chevauchements

ainsi que d'obtenir du personnel le maximum de rendement. Ainsi, sous la direction de M. Logie, il y a maintenant un directeur de la mise en valeur des ressources (c'est-à-dire la pisciculture), un directeur de la conservation et de la protection (règlements visant les pêcheries), un directeur de l'inspection (celle des produits et des usines) et un directeur des programmes spéciaux comprenant le plan d'assurance, le service de la boîte à Terre-Neuve, et ainsi de suite; nous croyons que cette nouvelle organisation assurera davantage l'utilisation du personnel au maximum d'efficacité.

M. BARNETT: Les gens qui se trouvent fonctionnaires des pêcheries dans un lieu où il n'y a qu'un seul homme peuvent sans doute travailler dans plusieurs domaines relevant de ce service général. En est-il ainsi?

M. NEEDLER: Tout est centralisé chez les directeurs régionaux. Nous changeons la désignation des fonctions. Le bureau des directeurs régionaux, dans votre région, M. Herston, par exemple, à Vancouver, et son personnel du bureau régional de cet endroit sont en charge de tous ces services.

M. BARNETT: Je me demande où, dans cette liste, figurent les patrouilleurs à temps partiel dont vous avez déjà parlé quand M. Crouse a posé une question au sujet des navires affrétés. Vous avez mentionné qu'ils travaillent surtout en Colombie-Britannique durant la saison de patrouille. Où se trouvent, dans les prévisions budgétaires, les autres personnes que vous engagez dans ce domaine?

M. NEEDLER: On me dit qu'on les trouve au poste de la page 146, vers le milieu de la page, sous le titre «Employés occasionnels et autres». On en compte 234 dans tout le Canada.

M. BARNETT: Juste au-dessus, on peut lire «officiers de navires et équipages intermittents». Il s'agit là d'un personnel additionnel?

M. NEEDLER: Des employés sur les bateaux.

M. BARNETT: Des bateaux du ministère?

M. NEEDLER: Des bateaux du ministère, oui.

M. BARNETT: Des bateaux du ministère; il ne s'agit pas des gens qui fournissent leur propres bateaux?

M. NEEDLER: C'est cela. Il y a quelques bâtiments, surtout sur la côte atlantique; il y a un grand nombre de bâtiments qui sont remisés durant l'hiver. Les employés saisonniers sont au nombre de 160, y compris ceux qui s'occupent de pisciculture.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous approchons d'une heure et je remarque que quelques membres s'impatientent. Je me demande si, oui ou non, nous allons pouvoir adopter le crédit n° 5 et avancer dans nos délibérations avant de nous séparer; n'oublions pas que nous avons encore un certain nombre de postes à examiner; nous aurons aussi l'occasion de récapituler et de revenir sur les questions non entièrement éclaircies lorsque nous rappellerons le ministre. Si la chose convient aux membres du Comité, je vais appeler le crédit n° 5. M. Howard lève la main.

M. HOWARD: Ce que je voulais vous demander se rattache peut-être à deux domaines à la fois: celui de la technique et celui de la politique. Il s'agit de ce qu'a dit M. Robichaud dans son premier exposé, au sujet de cette flottille importante de chalutiers russes qui a navigué périodiquement dans les lieux de pêche au large de la Colombie-Britannique durant les douze derniers mois. Je crois que ses observations concernaient surtout les bancs de poissons de fond. A ce sujet, et vu l'heure qu'il est et le fait que le Comité se désagrège vite—de fait,

la plupart des membres nous ont déjà quittés—je voudrais obtenir quelques explications ou un rapport sur ce que le ministère des Pêcheries connaît des activités de l'Union soviétique, sur ce que les Russes ont pêché, sur l'importance de leurs prises si l'on en sait quelque chose, sur les régions qu'ils ont visitées, sur l'importance de leur flottille à supposer qu'on la connaisse, afin que ces précisions puissent être utilisées pour mieux étayer en détail les discussions relatives au Traité NORPAC figurant au crédit n° 5.

Le PRÉSIDENT: C'est là un sujet fort intéressant, mais qu'on ne peut vider dans une ou deux minutes, car il est d'un grand intérêt pour les gens de la côte de l'ouest. Je me demande s'il vous conviendrait, ainsi qu'au Comité, que M. Needler et le ministère considèrent votre question comme un préavis et si nous pourrions la rattacher au crédit n° 1 lorsque nous reviendrons à l'étude de celui-ci.

M. HOWARD: Cela me convient très bien. Tout ce que je désire, ce sont les renseignements eux-mêmes. Il ne m'importe en rien que vous les obteniez lors de l'étude du crédit n° 1 ou de tout autre.

Le PRÉSIDENT: Le crédit n° 5 est-il adopté?

M. BARNETT: J'apprécie votre désir de démontrer que nous progressons. . .

Le PRÉSIDENT: C'est toujours satisfaisant pour un président de comité, monsieur Barnett, comme vous l'admettez sans doute.

M. BARNETT: . . .mais j'ai encore quelques autres questions à poser qui touchent très directement certains détails figurant au crédit n° 5.

Le PRÉSIDENT: Préférez-vous que nous n'adoptions pas le crédit n° 5 aujourd'hui, monsieur Barnett?

M. BARNETT: Si nous pouvions le réserver, je crois que ce serait plus régulier, en ce qui me concerne, plutôt que de revenir à ces sujets lors de l'étude du crédit n° 1. Croyez-moi, monsieur le président, je n'entends pas par là retarder les progrès de nos délibérations.

Le PRÉSIDENT: Merci, messieurs. Nous allons maintenant lever la séance pour nous réunir de nouveau à l'appel du président. Nous aurons probablement une autre réunion cette semaine, s'il est possible de l'organiser.

APPENDICE

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

*Entreprises d'expansion des pêcheries en collaboration avec
Terre-Neuve*

1966-1967

| | % | Quote-part fédérale | provinciale |
|--|-------|------------------------|-------------|
| 1. Navires de pêche combinés | 50-50 | \$ 150,000 | \$ 150,000 |
| 2. Démonstration de la pêche à la seine écossaise | 75-25 | 18,750 | 6,250 |
| 3. Pêche aux crevettes | 75-25 | 30,000 | 10,000 |
| 4. Pêche aux calmars | 75-25 | 48,750 | 16,250 |
| 5. Pêche à la palangre «snap gear» | 75-25 | 7,500 | 2,500 |
| 6. Exploration et évaluation des bancs de hareng | 75-25 | 60,000 | 20,000 |
| 7. Casiers à morue en matériaux synthé- tiques | 50-50 | 15,000 | 15,000 |
| 8. Pêche de la morue à la seine | 75-25 | 75,000 | 25,000 |
| 9. Traitement d'aliments | 75-25 | 15,000 | 5,000 |
| 10. Labrador—Mise en œuvre de projets | 50-50 | 50,000 | 50,000 |
| 11. Divers | 50-50 | 15,000 | 15,000 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| | | \$ 485,000 | \$ 315,000 |

Le 9 décembre 1965

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

*Entreprises d'expansion des pêcheries en collaboration avec
la province de l'Île du Prince-Édouard*

| Nom du projet | Pourcentage des frais partagés | Quote-part | |
|---|--------------------------------------|------------|-------------|
| | | fédérale | provinciale |
| 1. Exploration des bancs de hareng dans le golfe et le détroit | 75-25 | \$ 7,500 | \$ 2,500 |
| 2. Chalutage des crevettes et exploration de pêche | 75-25 | 7,500 | 2,500 |
| 3. Chalutage des crabes et exploration de pêche | 75-25 | 7,500 | 2,500 |
| 4. Exploration de pêche aux pétoncles .. | 75-25 | 3,000 | 1,000 |
| 5. Divers et imprévus | 50-50 | 2,500 | 2,500 |
| | | <hr/> | <hr/> |
| | | \$ 28,000 | \$ 11,000 |

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

*Entreprises d'expansion des pêcheries en collaboration avec
la Nouvelle-Écosse*

| Nom du projet | Pourcentage des frais partagés | Quote-part | |
|--|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | | fédérale | provinciale |
| Pêche à la palangre en profondeur | 50-50 | \$ 69,000 | \$ 23,000 |
| Pêche à la seine écossaise | 75-25 | 36,000 | 12,000 |
| Exploitation des merlus argentés, des argentines, des baudroies et des ailes de raie | 75-25 | 36,000 | 12,000 |
| Pêche aux crevettes | 75-25 | 60,000 | 20,000 |
| Pêche aux crabes | 75-25 | 60,000 | 20,000 |
| Démonstration de chalutage côtier | 50-50 | 3,000 | 3,000 |
| Introduction d'un appareil pour hâler les casiers à homards | 50-50 | 2,000 | 2,000 |
| Appareil à nettoyer les crevettes | 50-50 | 1,500 | 1,500 |
| Vivier à crabes | 50-50 | 2,500 | 2,500 |
| Hareng congelé destiné à l'Europe | 50-50 | 7,500 | 7,500 |
| Divers et imprévus | 50-50 | 5,000 | 5,000 |
| | | <u>\$ 282,500</u> | <u>\$ 108,500</u> |

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

*Entreprises d'expansion des pêcheries en collaboration avec
le Nouveau-Brunswick*

| Nom du projet | Pourcentage des frais partagés | Quote-part | |
|--|--------------------------------------|-------------------|------------------|
| | | fédérale | provinciale |
| Pêche aux crabes | 75-25 | \$ 37,500 | \$ 12,500 |
| Méthode d'attraction lumineuse des sar- dines | 50-50 | 4,000 | 4,000 |
| Usine typique de traitement du hareng bouffi | 50-50 | 6,000 | 6,000 |
| Récolte de mousse d'Irlande | 50-50 | 2,000 | 2,000 |
| Transformation de petits chalutiers en navires de pêche à la seine écossaise .. | 50-50 | 4,000 | 4,000 |
| Pêche aux crevettes | 75-25 | 37,500 | 12,500 |
| Exploration des bancs de hareng dans le Golfe Saint-Laurent | 75-25 | 37,500 | 12,500 |
| Conversion de vaisseaux en vue d'opéra- tions combinées | 50-50 | 25,000 | 25,000 |
| Pêche à l'anguille | 50-50 | 2,500 | 2,500 |
| Pêche à l'éperlan | 50-50 | 2,000 | 2,000 |
| Divers | 50-50 | 5,000 | 5,000 |
| | | <u>\$ 163,000</u> | <u>\$ 88,000</u> |

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

*Entreprises d'expansion des pêcheries en collaboration avec
la province de Québec*

| Nom | % | Quote-part | |
|--|-------|-------------------|------------------|
| | | fédérale | provinciale |
| Relevés de plantes marines néfastes | 50-50 | \$ 5,000 | \$ 5,000 |
| Exploration de pêche aux crevettes dans le Golfe Saint-Laurent | 75-25 | 12,000 | 3,000 |
| Étude des fonds de pétoncles aux Îles-de- la-Madeleine | 50-50 | 8,000 | 8,000 |
| Étude des mollusques dans les eaux côtières | 50-50 | 5,000 | 5,000 |
| Appareils portatifs de sondage par ultra- son sur les navires côtiers (faisant suite au programme de 1965) | 50-50 | 2,500 | 2,500 |
| Hydrographie des bancs de pêche de l'Île Anticosti et des régions de la Côte Nord | 75-25 | 12,000 | 4,000 |
| Détection du poisson par hélicoptère | 75-25 | 10,500 | 3,500 |
| Pêche du saumon au filet maillant (faisant suite au programme de 1965) | 75-25 | 4,500 | 1,500 |
| Pêche à l'aide de lumières (faisant suite au programme de 1965) | 75-25 | 12,000 | 4,000 |
| Pêche électrique (affrètement) | 50-30 | 15,000 | 15,000 |
| Blocs de poisson formés à vide et congelés sous pression (faisant suite au pro- gramme de 1965) | 50-50 | 28,000 | 28,000 |
| Expériences de laboratoire visant le net- toyage des clams (suite du programme de 1965) | 50-50 | 2,500 | 2,500 |
| Traitement de nouveaux produits de la pêche | 75-25 | 6,000 | 2,000 |
| Éviscération mécanique des poissons à bord des petits chalutiers | 50-50 | 2,000 | 2,000 |
| Divers et imprévus | 50-50 | 5,000 | 5,000 |
| | | <u>\$ 130,000</u> | <u>\$ 91,000</u> |

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

à l'appui de l'expansion des pêcheries en collaboration avec le gouvernement du Québec

| Projet | Montant fédéral | Montant provincial |
|---|-----------------|--------------------|
| Relevés de plantes marines nélatées | 50-50 | 5,000 |
| Exportation de pêche aux crevettes dans le Golfe Saint-Laurent | 75-25 | 3,000 |
| Étude des fonds de pétoncles aux îles de la Madeleine | 50-50 | 8,000 |
| Étude des mollusques dans les eaux côtières | 50-50 | 5,000 |
| Appareils portatifs de sondage par ultrasons sur les bords côtiers | 50-50 | 2,500 |
| (faisant suite au programme de 1963) | | |
| Hydrographie des bancs de pêche de l'Atlantique et des régions de la Côte Nord | 75-25 | 12,000 |
| Dérivon du poisson par hélicoptère | 75-25 | 16,500 |
| Pêche du saumon au filet maillan (faisant suite au programme de 1963) | 75-25 | 1,500 |
| Pêche à l'aide de lignes (faisant suite au programme de 1963) | 75-25 | 4,000 |
| Pêche électrique (affrètement) | 50-50 | 18,000 |
| Blocs de poisson formés à vide et congelés sous pression (faisant suite au programme de 1963) | 50-50 | 28,000 |
| Expériences de laboratoire visant l'alimentation des chiens (suite au programme de 1963) | 50-50 | 2,500 |
| Traitement de nouveaux produits de la pêche | 75-25 | 2,000 |
| Évaluation médicale des poissons à bord des petits chalutiers | 50-50 | 2,000 |
| Diverses et imprévus | 50-50 | 2,000 |
| Total | | 130,000 |
| Transformation petite échelle en matière de pêche à la ligne | 50-50 | 4,000 |
| Pêche aux crevettes | 52-48 | 12,500 |
| Expédition des bancs de hareng dans le Golfe Saint-Laurent | 52-48 | 11,211 |
| Coopération avec les pêcheurs en vue de l'expansion des pêcheries | 50-50 | 20,500 |
| Pêche à l'anguille | 50-50 | 2,500 |
| Pêche à l'éperlan | 50-50 | 2,000 |
| Divers | 50-50 | 2,000 |
| Total | | 60,711 |

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

PÊCHERIES

ՀԱՅՕՐԿ ԵՐԿՐԱԿՆԵՐՈՒԹՅԱՆ ԿՐԿԱՐԱԿ
ՏԵԾՎԱՆՈՒՄԵՏ ԵՒ ԽՈՒՅԵՐԵՎ

անդամներն են իրանոս ռոմիծ օրոսերց օժ
օծ օւոյցերի ուոյոյծերի օւոյ ուոյոյ օւոյցերի ու

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

ու օւոյոյցերն օւոյ ուոյոյցերն ու ուոյ ուոյոյցերն
օծ օւոյցերն ուոյոյծերն ու օւոյոյցերն օւոյ
օծ ուոյ օւոյցերն ուոյ ուոյ ուոյ ուոյ ուոյ ուոյ

օւոյ ուոյ ուոյ ուոյ ուոյ ուոյ ուոյ ուոյ ուոյ

ՏԵԾՎԱՆՈՒՄԵՏ ԵՒ ԽՈՒՅԵՐԵՎ 3 ՄԱՅ 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du Conseil des pêcheries de Canada: M. David P. Conroy, président; M.
R. L. Payne, président sortant; M. G. Guy LeBlanc, vice-président; M.
R. I. Nelson, vice-président, et M. C. Gordon O'Brien, administrateur.

ՄԱՅԻՆ ԺՅՄԱՐԵՆ, ԿՅԱԵ

ԻՄՔԵՐԱԿՐԻ ԵՐԿՐԱԿՆԵՐՈՒԹՅԱՆ ԿՐԿԱՐԱԿԻ ԿՐԿԱՐԱԿԻ ԿՐԿԱՐԱԿԻ

ՕՒՄԿԱՆՈՒՄԵՏ

ՕՒՄԿԱՆՈՒՄԵՏ

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

SÉANCE DU MARDI 3 MAI 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du Conseil des pêcheries du Canada: M. David F. Corney, président; M. R. L. Payne, président sortant; M. G. Guy LeBlanc, vice-président; M. R. I. Nelson, vice-président, et M. C. Gordon O'Brien, administrateur.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

23914-1

COMITÉ PERMANENT
DES
PÊCHERIES

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

et Messieurs

| | | |
|------------|-----------------------------|-------------|
| Barnett | Crouse | McQuaid |
| Basford | Granger | McWilliam |
| Béchar | Howard | Nowlan |
| Bower | Keays | O'Keefe |
| Carter | LeBlanc (<i>Rimouski</i>) | Patterson |
| Cashin | MacLean (<i>Queens</i>) | Stefanson |
| Chatterton | McLean (<i>Charlotte</i>) | Tucker—(24) |
| Crossman | | |

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett,

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TEMOINS:

Du Conseil des pêcheries du Canada: M. David F. Corney, président; M.
R. I. Payne, président sortant; M. G. Guy LeBlanc, vice-président; M.
R. I. Nelson, vice-président, et M. C. Gordon O'Brien, administrateur.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 3 mai 1966
(7)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit à 9 h. 42 du matin, sous la présidence de M. Deachman.

Sont présents: Messieurs Barnett, Béchard, Bower, Carter, Cashin, Chat-terton, Crossman, Crouse, Deachman, Granger, Howard, Keays, LeBlanc (Ri-mouski), MacLean (Queens); McQuaid, McWilliam, Stefanson, Tucker (18).

Sont aussi présents: Du *Conseil des pêcheries du Canada:* M. David F. Corney, de Mulgrave, N.-É, président; M. R. I. Nelson, de Vancouver, vice-pré-sident; M. Guy LeBlanc, de Montréal, vice-président; M. L. Olmstead, de Wheatley, Ontario, vice-président; M. K. F. Harding, de Prince Rupert, C.-B., directeur; M. R. L. Payne, de Vancouver, président sortant et M. Gordon C. O'Brien, d'Ottawa, administrateur du Conseil; *Du ministère des Pêcheries,* M. A. W. H. Needler, sous-ministre, M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (à l'explo-i-tation), et des fonctionnaires du ministère.

Le président fait distribuer aux membres du Comité des exemplaires du mémoire qu'a présenté la Chambre de Commerce de Campbell River.

Le Comité examine le *Poste 1—Prévisions—Administration du ministère;* on lui présente ensuite M. David F. Corney, président du Conseil des pêcheries du Canada.

M. Corney donne lecture d'un exposé sur lequel il est ensuite interrogé et reçoit à cet égard la collaboration des membres du Conseil des pêcheries du Canada.

L'interrogatoire est interrompu à 11 heures du matin et le Comité s'ajourne pour se réunir à la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

Г. Н. ВЕРНЕР

Гр. секретаря дн. Комитет

Вот те сообщу я те сообщением дн. председател

Гр. секретаря дн. Комитет у те сообщу те сообщением дн. председател

Секретар

Вот те сообщу я те сообщением дн. председател у те сообщу те сообщением дн. председател

Секретар

Вот те сообщу я те сообщением дн. председател у те сообщу те сообщением дн. председател

Вот те сообщу я те сообщением дн. председател у те сообщу те сообщением дн. председател

Вот те сообщу я те сообщением дн. председател у те сообщу те сообщением дн. председател

Вот те сообщу я те сообщением дн. председател у те сообщу те сообщением дн. председател

Вот те сообщу я те сообщением дн. председател у те сообщу те сообщением дн. председател

Вот те сообщу я те сообщением дн. председател у те сообщу те сообщением дн. председател

Вот те сообщу я те сообщением дн. председател у те сообщу те сообщением дн. председател

Вот те сообщу я те сообщением дн. председател у те сообщу те сообщением дн. председател

(1)

Гр. секретаря дн. Комитет

БРОСЕТ-ЛЕКВУГ

TÉMOIGNAGES

(Par enregistrement électronique)

Le MARDI 3 mai 1966

● (9.40 a.m.)

Le PRÉSIDENT: A l'ordre! Nous avons en quelque sorte convenu de tenir nos séances sans trop de cérémonie et d'accueillir des particuliers et des organismes qui s'intéressent aux pêcheries. Parmi ceux-ci, nous avons reçu M. Homer Stevens, du syndicat des pêcheurs de la côte occidentale qui est de nouveau parmi nous aujourd'hui, et à qui nous exprimons notre gratitude pour l'expression de sa pensée. Sont également parmi nous ce matin, des représentants du Conseil des pêcheries du Canada que nous aurons l'occasion d'entendre dans un instant puisque l'on nous présentera un mémoire qui durera de 15 à 20 minutes, suivi d'un interrogatoire.

Je suis de plus reconnaissant envers les fonctionnaires du ministère venus de nouveau parmi nous, lesquels, de même que M. Needler, auront l'occasion d'entendre la lecture du mémoire pour ensuite participer à la discussion, sans doute, et tirer profit des délibérations. Auparavant, je veux signaler la réception d'un document ou d'une lettre de M. C. W. Ross, directeur de la Chambre de Commerce de Campbell River, île de Vancouver. En date du 25 avril 1966, cette lettre fait état de la pêche au saumon «Tyee» dans la région de Campbell River. Sport très populaire en cet endroit, il attire de nombreux touristes sur l'île de Vancouver. La lettre constitue un document intéressant dont je ne vous donnerai pas lecture, me limitant à vous dire que j'ai cru que les membres aimeraient en connaître le contenu. En conséquence, j'ai fait faire des photocopies que je fais maintenant distribuer aux membres. Vu les sujets que nous avons étudiés en Comité, la lettre présente peut-être une image nouvelle mais elle décrit bien l'excellence de ce sport dans cette partie du pays. Je crois que vous connaîtrez probablement l'esprit de notre ami, M. Tom Barnett, ici présent. L'endroit étant dans sa circonscription, je le soupçonne d'avoir proposé à ces gens de nous parler de leur activité.

Vous vous souviendrez qu'à notre dernière réunion, j'ai peiné pour que nous puissions convenir du poste n° 5, sans résultat toutefois. Et même aujourd'hui, je n'y suis pas arrivé. Du consentement du Comité, nous reprendrons l'étude du poste n° 1, dans le dessein d'entendre les membres du Conseil des pêcheries du Canada. J'invite donc M. D. F. Corney, de Mulgrave, Nouvelle-Écosse, administrateur général d'*Acadia Fisheries Limited* et président du Conseil des pêcheries du Canada, de nous présenter son mémoire. L'accompagnent ce matin: le vice-président, M. R. I. Nelson, de Vancouver, président de *Nelson Brothers Fisheries Limited*; le vice-président, M. G. Guy LeBlanc, de Montréal, administrateur de l'exploitation aux Pêcheurs-Unis de Québec; M. K. F. Harding, de Prince Rupert, C.-B., administrateur général de l'Association coopérative de Prince Rupert, M. L. Olmstead, de Wheatley, Ontario, président de *Olmstead Fisheries*, et M. R. L. Payne, administrateur général de J. H. Todd,

prions, Messieurs, d'accepter nos remerciements pour votre présence parmi nous ce matin de M. C. Gordon O'Brien, du Conseil des pêcheries. Nous vous prions, Messieurs, d'accepter nos remerciements pour votre présence parmi nous. J'invite M. Corney à présenter son mémoire.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

1. Administration du ministère, y compris les subsides et les contributions que définissent les prévisions: \$1,552,000.

M. D. F. CORNEY (*Administrateur général d'Acadia Fisheries Limited*): M. le président et MM. les membres du Comité, nous vous sommes reconnaissants de l'occasion que vous nous accordez de comparaître devant vous. Puisque le président a déjà présenté ceux qui m'accompagnent, je m'abstiens évidemment de le faire.

L'appendice «A» du présent rapport indique que 17 associations d'un océan à l'autre forment le Conseil des pêcheries du Canada. C'est le 22 juin 1964 que le Conseil a comparu la dernière fois devant un comité parlementaire, lors de l'étude du bill S-17, Loi concernant la mer territoriale et les zones de pêche du Canada. A cette occasion, le président du Conseil alors, M. Don F. Miller, avait fait ressortir que notre organisme national est le seul véritable représentant des exploitants de la pêche au Canada. Il compte parmi ses affiliations des organismes de l'entreprise privée, des sociétés constituées en corporation et des coopératives. En vous exposant nos vues, nous sommes donc conscients de nos devoirs envers tous les secteurs, mais surtout envers les pêcheurs.

A mesure que s'écoule le temps, l'avantage qu'a le Canada d'avoir des frontières sur trois océans est unique au monde; ceci deviendra de plus en plus important puisque nos côtes bordent les régions de pêche les meilleures au monde, dans l'Atlantique comme au Pacifique. Nous avons en conséquence l'avantage de retirer de la mer les produits qui servent à la consommation chez nous et pouvons en même temps maintenir et améliorer notre position sur les marchés étrangers, élément qui exige la collaboration entre le gouvernement et l'industrie.

La raison de notre présence, vous la constituez vous-mêmes qui avez tant à dire à l'attribution des sommes d'argent dont pourra se prévaloir le ministère des Pêcheries. Et nous croyons qu'à cet égard, du moins nous l'espérons, notre exposé pourra vous être utile.

Conservation

En raison des pressions extraordinaires que subissent les réserves mondiales de poissons pour répondre à la demande de protéine, en raison des pressions qu'exercent les flottes étrangères, il importe de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour conserver au Canada les pêcheries canadiennes. Ainsi entrent en ligne de compte les zones de pêches et les eaux territoriales, domaines où, à notre avis, le ministère des Pêcheries et les autres ministères concernés, ne font pas trop de progrès.

Puisque nous avons la chance de voisiner les meilleures pêcheries du monde, il faut que le Canada joue en rôle important dans l'élaboration d'ententes internationales régissant la conservation.

Dans cet ordre général d'idées, nous sommes heureux de signaler l'attention croissante qu'on apporte à la pollution des eaux.

Inspection

L'industrie a aidé et soutenu le ministère dans le programme tendant à améliorer les mesures d'inspection au cours des ans. Le service d'inspection,

entreprise commune du gouvernement et de l'industrie, est reconnu comme le meilleur au monde, à en croire plusieurs pays. Toutefois, nous croyons qu'à l'heure actuelle le programme est trop ambitieux, sauf si l'on peut former le personnel suffisant pour voir à l'exécution des règlements d'une façon uniforme à travers le pays.

Nous croyons que le ministère devrait apporter plus d'attention aux problèmes d'ordre pratique visant la production et la transformation; en certains cas, de meilleures communications faciliteraient la tâche.

Recherche

Nous aimerions que l'Office des recherches sur les pêcheries au Canada mette plus en relief l'importance de la technologie et des recherches, condition qui exigera de plus fortes dépenses pour que l'Office puisse accroître son travail à cette fin.

Coordination de l'effort

Le développement des pêcheries concerne plusieurs gouvernements et plusieurs organismes publics. Nous sommes d'avis que le ministère devrait se consacrer à étudier sérieusement cet aspect du problème pour que les efforts des organismes et des gouvernements soient mieux coordonnés.

Assistance aux pêcheurs

Nous sommes d'avis que le ministère devrait prendre à sa charge la surveillance des prestations versées aux pêcheurs dans le besoin, ainsi que l'a recommandé le comité d'enquête sur la loi sur l'assurance chômage (le comité Gill).

Amélioration de la pêche au saumon

Le gouvernement ne pourrait pas mieux orienter ses dépenses au développement des pêcheries qu'en les attribuant plus fortement à la pêche du saumon qui reçoit actuellement moins d'attention qu'elle mérite.

Au lieu de s'accroître, la production de saumon a fléchi au cours des quelques dernières années. Ceci s'applique particulièrement au saumon «Chum» comme aux autres espèces. On se perd en conjectures quant aux motifs d'un tel fléchissement, dont l'un est sans doute l'industrialisation de la Colombie-Britannique. Nous avons eu la bonne fortune de jouir de la collaboration de l'industrie et des différents organismes du gouvernement dans nos tentatives d'amoindrir les effets de l'industrialisation sur les ressources de saumon. Les hauts fonctionnaires du ministère des Pêcheries, ceux de la Commission internationale des pêcheries du saumon du Pacifique et les dirigeants de l'industrie forestière méritent des éloges pour les ententes qu'ils ont conclues visant les émanations des usines de pâtes et papiers de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Mais la pollution et les modifications aux lignes de partage des eaux deviendront de plus en plus fréquentes et c'est pourquoi une surveillance et une prévention plus accentuées s'imposent.

On peut augmenter de beaucoup les ressources de saumon par une protection adéquate et des techniques améliorées.

Les biologistes et les ingénieurs du gouvernement canadien ont mis en œuvre des canaux artificiels utiles au frai et des techniques régissant la température et l'écoulement de l'eau. Ainsi se multipliera d'emblée la survivance du saumon à des stades critiques de sa vie. Par exemple, on estime que la survivance de l'œuf au cours du frai augmente de 10 p. 100 par les moyens naturels, mais elle est portée à plus de 50 p. 100 au moyen des canaux artificiels utiles au frai.

Un certain nombre de canaux de frai ont été érigés en Colombie-Britannique, dont certains sont destinés à des expériences, mais qui apportent leur contribution à la totalité des stocks de saumon, notamment ceux de Jones Creek, de Robertson Creek et la rivière Big Qualicum. Ceux de Seton Creek servent au saumon rose, de la rivière Puntledge au saumon «Chinook» et de Weaver Creek au saumon sockeye; ils ont été construits dans un dessein de réadaptation. Le premier stade déjà complété d'un projet de cinq millions du ministère des Pêcheries, au lac Babine, vise à améliorer la montaison du sockeye dans la rivière Skeena et servira de frayère dès cette année. Des appels d'offres ont été lancés pour le deuxième stade du projet qui prévoit l'aménagement de frayères en gravier de plusieurs acres, à la rivière Fulton et à Pinkut Creek. Cette entreprise doit augmenter la prise annuelle du sockeye dans la Skeena par un million de poissons environ qui, à chaque année, rapporteront deux millions de dollars aux pêcheurs. La Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique prévoit l'aménagement de canaux de frai pour les saumons rose et sockeye de la Fraser, à Seton Creek (un deuxième canal), aux rivières Barrière ou Raft et à la rivière Nadina.

Tout ce travail est louable et nos seules critiques se rapportent à la rapidité avec laquelle on prépare les projets et dresse les plans puisque la production du saumon dans plusieurs autres régions de la Colombie-Britannique pourrait être améliorée en aménageant les endroits de frai que la nature a prodigués. Puisque l'on sait maintenant à quels résultats on peut atteindre, on ne devrait pas lésiner dans la préparation, la mise en place et la construction d'aménagements lorsqu'on en a fait la demande.

De plus, la valeur des établissements de pisciculture ne devrait pas être négligée. Ces établissements ont perdu leur vogue dans les années 30 parce que, de toute apparence, ils n'étaient pas rentables. Mais depuis quelques années, on semble démontrer que de tels établissements peuvent améliorer leur technique. Des travaux entrepris dans l'état de Washington et dont on est à étudier la rentabilité démontrent que les aleviniers du saumon «Cohoe» et «Chinook» améliorent la reproduction de ces espèces. Il se peut que de telles méthodes peuvent atteindre de meilleurs résultats que les canaux de frai, mais à tous égards, elles devraient faire l'objet d'études. De même d'autres techniques, nées ou à naître, pourraient améliorer la production du saumon.

A titre de ressource, le saumon est un bien public dont le peuple canadien revendique la propriété. En conséquence, les sommes que le gouvernement y consacre doivent s'inscrire au chapitre des placements d'ordre public—des placements de tout repos—qui servent à accroître cette richesse nationale.

L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada et le ministère des Pêcheries sont à préparer un rapport conjoint qui sortira bientôt et qui sans doute réclamera de plus puissants crédits à cette fin. Nous espérons qu'une telle réclamation recevra l'appui du Comité puisque les techniques de la côte occidentale peuvent aussi servir à la côte orientale.

La production du poisson de fond.

L'industrie canadienne des pêcheries vise à l'expansion des pêcheries de fond. L'amélioration récente de la demande sur le marché nord-américain, facteur qu'ont provoqué en partie différentes raisons dont l'accroissement de la population, une meilleure mise en marché des produits et la modification des méthodes de production du poisson en Europe, a permis l'accroissement substantielle de la production canadienne de poisson de fond.

Cette croissance est aussi redevable en grande partie aux efforts que l'industrie a déployés dans la vente, l'amélioration de ses méthodes et, de concert avec les pêcheurs se servant de chalutiers, dans la recherche de nouveaux endroits et de nouvelles méthodes de pêche. A cette fin, le ministre des pêcheries nous a encouragés. Nous nous attendons que la demande conti-

nuera de s'accroître et continuera d'exiger une plus forte exploitation tant sur une côte que sur l'autre. Nous sommes assurés de pouvoir satisfaire à la demande, à la condition évidemment que les pêcheurs étrangers ne déciment pas nos ressources.

On s'explique difficilement que le gouvernement, d'un côté, invite l'industrie à développer ses ressources et d'un autre côté, à n'accorder aucune protection contre les flottes de pêche étrangères. On ne doit pas s'attendre que l'industrie de la pêche accepte les risques inhérents à la mise en valeur de la pêche, la transformation, la distribution et la mise en marché du poisson de fond, lorsqu'il est tout à fait à la disposition de flottes étrangères puissantes, indifférentes et quasi sans surveillance.

Le ministère des Pêcheries accorde une aide précieuse à l'industrie en lui facilitant la prospection de nouveaux endroits de pêche au chalutier, le long de la côte de la Colombie-Britannique. L'avènement retardé des subsides aux chalutiers d'acier en Colombie-Britannique constitue également un facteur important dans l'amélioration des prises de poissons de fond dans cette partie du pays.

● (9.55 a.m.)

Poissons rapaces

Nous sommes d'avis que les poissons rapaces constituent un danger à l'industrie de la pêche. Le ministère a entrepris des recherches visant à rendre possible l'utilisation des chiens de mer dans le commerce de la Colombie-Britannique. Toutefois, à notre avis, une telle mesure est insuffisante et nous proposons qu'une vaste recherche soit entreprise en vue de supprimer autant que possible les chiens de mer sur la côte du Pacifique.

Un travail intense visant l'utilité des poissons rapaces s'impose.

La perche du lac Erié

Une aide gouvernementale s'impose de façon à permettre la production ordonnée et la mise en marché de la perche du lac Erié. Le rôle de l'Office des prix des produits de la pêche peut être fort utile à cet égard, sans trop grever le contribuable. L'établissement d'un plancher à l'égard du prix de la production pour une durée de trois ou quatre semaines au printemps et de nouveau à l'automne pourrait régler plusieurs problèmes sérieux.

Conclusion

Voici ce que nous proposons à l'égard des points que nous avons fait ressortir:

- a) Une manière plus canadienne d'aborder le problème de la conservation;
- b) Une inspection plus réaliste, tant dans sa tenue que dans son extension;
- c) Mettre encore plus en relief la recherche technologique;
- d) Une meilleure coordination dans le travail des organismes qui recherchent le progrès des pêcheries;
- e) Modifier les modalités de l'assistance versée aux pêcheurs dans le besoin;
- f) Accorder plus d'importance au développement de la pêche au saumon;
- g) Poursuivre le travail en vue d'accroître la pêche des poissons de fond;
- h) S'attaquer avec plus de vigueur au problème des poissons rapaces; et
- i) Que le gouvernement fédéral accorde son attention à la production ordonnée et à la mise en marché de la perche du lac Erié.

Nous serons heureux de répondre à vos questions.

APPENDICE «A»

ASSOCIATIONS MEMBRES DU CONSEIL
DES PÊCHERIES DU CANADA

L'Association des sous-produits des pêcheries de l'Atlantique,
HALIFAX, N.-É.

L'Association des exportateurs canadiens des poissons de mer (Atlantique)
HALIFAX, N.-É.

L'Association ontarienne des distributeurs de poissons,
TORONTO, Ont.

L'Association des pêcheries de la Colombie-Britannique,
VANCOUVER, C.-B.

L'Association des vendeurs de poissons fumés, limitée,
ST-JEAN, Terre-Neuve.

L'Association des poissonniers de Montréal,
MONTRÉAL, P.Q.

New Brunswick Fish Packers' Association,
MONCTON, N.-B.

Newfoundland Fish Trades Association,
ST-JEAN, Terre-Neuve.

Nova Scotia Fish Packers Association,
HALIFAX, N.-É.

Ontario Fish Processors' Association,
PORT DOVER, Ont.

Prairie Fisheries Federation,
WINNIPEG, Man.

P.E.I. Fisheries Federation,
CHARLOTTETOWN, Î.-P.-É.

Prince Rupert Fishermen's Co-operative Association,
PRINCE RUPERT, C.-B.

Prince Rupert Wholesale Fish Dealers Association,
PRINCE RUPERT, C.-B.

L'Association des producteurs de poissons du Québec,
QUÉBEC, P.Q.

Les Pêcheurs-Unis du Québec,
MONTRÉAL, P.Q.

Vancouver Wholesale Fish Dealers Association,
VANCOUVER, C.-B.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, au nom du Comité, je désire remercier M. Corney pour la présentation de son exposé et je demande maintenant aux membres du Comité de poser toutes les questions qu'ils désirent sur le sujet.

M. CARTER: J'aimerais demander à M. Corney des renseignements au sujet de la page 7 où il fait allusion aux nouvelles pêcheries et aux nouvelles méthodes de pêche. Je me demande s'il pourrait s'expliquer ou donner plus de détails à propos des méthodes de pêche?

M. CORNEY: Pourriez-vous répéter la question?

M. CARTER: A la page 7 vous dites: «Cette augmentation est due aussi en grande partie aux efforts qu'on fait dans l'industrie pour améliorer les produits et les techniques de production et pour, avec l'aide des chalutiers, découvrir de nouvelles pêcheries et de nouvelles méthodes de pêche.» Je me demande seulement quelles ont été les nouvelles méthodes de pêche employées par les chalutiers ou par l'industrie dans le domaine de la pêche des poissons de fond?

M. CORNEY: Il y a eu plusieurs nouvelles méthodes. Sur la côte Est, on a fait des progrès considérables dans la construction du chalutier lui-même. On a de plus en plus tendance à tendre le chalut à la poupe par opposition à la façon traditionnelle de le tendre sur le côté et cela a occasionné une dépense de capitaux très importante. C'est là un des domaines. De plus, la très grande concurrence étrangère dans les pêcheries a obligé les chalutiers à rechercher de nouvelles pêcheries sur la côte Est. Et il ne s'agit là que de deux domaines particuliers.

Sur la côte Ouest, la pêche des poissons de fond est une entreprise assez nouvelle et les pêcheurs qui se consacrent à cette industrie ont accompli un travail considérable en explorant les pêcheries et en équipant leurs bateaux de façon à pouvoir en pratique exploiter ce genre de pêche. Ils l'ont fait avec beaucoup de succès. Voilà certaines des choses qui ont été faites.

M. CARTER: A-t-on amélioré le chalut lui-même pour diminuer le gaspillage des poissons qui n'ont pas la taille requise pour le commerce?

M. CORNEY: Évidemment, sur la côte Est, la pêche est soumise aux conditions et règlements établis par la Commission internationale des pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique et appliqués par notre propre ministère des Pêcheries. La grandeur des mailles des filets est déterminée d'une façon précise. L'industrie tient compte de ces grandeurs et les fonctionnaires du ministère des Pêcheries sont très sévères en ce qui concerne la vérification de la grandeur des mailles à mesure que les bateaux rentrent au port. Nous, des pêcheries, nous inquiétons de ce problème sur la côte Est car nous sommes les seuls à être surveillés, c'est-à-dire ceux de l'industrie canadienne, alors que les étrangers sont plus loin de leurs pays et ne subissent pas le même contrôle. Cependant au Canada, nous sommes à l'avant-garde je crois en ce qui concerne le contrôle des mailles des chaluts afin de protéger nos ressources.

M. CARTER: Je crois comprendre que la limite permise de l'espace entre les mailles pour la pêche à l'aiglefin est de $4\frac{1}{2}$ pouces sur les bancs George et de 4 pouces dans les autres pêcheries. C'est ce que je crois comprendre; vous pouvez me corriger si j'ai tort. Avez-vous des renseignements concernant la grandeur des mailles employées par les chalutiers des autres pays?

M. CORNEY: Tout ce que je puis me permettre de dire devant ce Comité est qu'à plusieurs occasions—dans les pêcheries de la côte Est les bateaux étrangers et les nôtres sont souvent très rapprochés—nos chaluts se sont emmêlés à un des leurs ou les leurs à un des nôtres et ainsi nous les avons invités à bord de notre

bateau ou eux nous ont invités à bord du leur. Nous n'avons pas de preuve formelle mais nous avons pu constater à plusieurs reprises que la grandeur des mailles des filets employés par les bateaux étrangers semblait différente de celle des nôtres et non conforme aux règlements auxquels nous obéissons, mais nous ne pouvons pas apporter de preuve formelle à cet effet. Par conséquent c'est un point que je ne tiens pas à élaborer.

M. CARTER: J'aimerais que vous nous disiez clairement si la grandeur des mailles de leurs filets est moindre que celle des nôtres. Est-elle plus petite que celle qui a fait l'objet d'un accord international?

M. CORNEY: Je ne puis pas faire de déclaration là-dessus car il faudrait que j'en apporte la preuve et je ne l'ai pas. Je ne suis donc pas en mesure de faire une telle déclaration.

M. HOWARD: Monsieur le président, je crois que nous devrions tout d'abord féliciter M. Corney et le Conseil des pêcheries pour la brièveté et la concision de leur exposé. Habituellement, il y a beaucoup de verbiage lorsqu'on traite de tant de questions à la fois. Je crois qu'on doit vous féliciter pour avoir réussi à le faire en très peu de temps et en employant un minimum de mots.

Il y a plusieurs choses sur lesquelles j'aimerais avoir des renseignements, mais notre façon habituelle de procéder est de poser des questions tour à tour afin d'éviter que la même personne ait toujours la parole. Si vous me le permettez, j'aimerais d'abord me reporter à la page 2, où vous faites allusion à nos eaux territoriales et aux zones de pêche; vous y exprimez votre inquiétude au sujet du peu de progrès accompli par le ministère des Pêcheries et les autres Ministères concernés dans la mise en œuvre de la méthode des lignes de base droites afin de faire de certaines étendues d'eau des eaux territoriales. Lorsque le Conseil des pêcheries a présenté son exposé au sujet du bill S-17, permettant au gouverneur en conseil d'autoriser par décret le recours à la méthode des lignes de base droites, le Gouvernement avait alors déclaré que le bill était fondé sur notre exposé et déclaré qu'il l'appuyait en substance. Dans cet exposé, le Conseil des Pêcheries, si je me souviens bien, avait proposé une ligne de base qui, sur la côte Ouest, aurait englobé comme eaux territoriales canadiennes *Queen Charlotte Sound*, *Hecate Strait* et *Dixon Entrance*. J'aimerais demander si le Conseil des pêcheries est toujours d'avis que les lignes de base droites devraient être tirées de façon à englober ces étendues d'eau comme eaux territoriales canadiennes?

M. CORNEY: Je peux dire que je ne crois pas que la position du Conseil des Pêcheries à cet égard ait changé. Toutefois, je préférerais que M. Robert Payne, notre représentant de la côte Ouest, réponde à cette question.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Payne, nous avons un problème de microphones ici, alors lorsque vous parlerez, voulez-vous prendre place à la table? Cela aidera pour la transcription.

M. R. L. PAYNE (*Gérant général de J. H. Todd and Sons*): Monsieur le président, si je comprends bien, la question est: «Le Conseil des pêcheries est-il toujours d'accord avec la position qu'il avait adoptée lors de l'étude du bill S-17». La réponse est oui, je crois, définitivement oui, et nous sommes toujours très en faveur de la délimitation de la largeur de la mer territoriale. Mais il y a eu des discussions approfondies à ce sujet et dans la déclaration première du Conseil, on proposait que nos eaux territoriales soient délimitées à partir de la méthode des lignes de base droites auxquelles s'ajouteraient une zone contiguë et

des zones de pêche. Depuis lors, le Conseil des Pêcheries à la suite de ces discussions a déclaré que la question des eaux territoriales dépassait ses attributions. Le Conseil s'intéresse seulement aux questions de pêcheries et il considère que des zones de pêche qui engloberaient en pratique les eaux dont on se proposait à l'origine de faire des eaux territoriales seraient entièrement adéquates du point de vue des pêcheries; le Conseil considère aussi que la question de la délimitation des eaux territoriales est distincte, que ses conséquences possibles sont différentes et que, par conséquent, elle devrait peut-être être étudiée dans un autre contexte.

M. HOWARD: Peut-être devrais-je alors formuler ma question autrement et simplement m'en référer à ce qui, dans la loi, est décrit comme zone de pêche ou limites de pêche. En ce qui concerne votre position uniquement par rapport aux pêcheries, croyez-vous toujours que les limites des zones de pêche devraient être tirées de façon à y englober *Queen Charlotte Sound, Hecate Strait* et *Dixon Entrance*?

M. PAYNE: Oui. Avec votre permission, je voudrais ajouter quelques mots à ce sujet. Le bill S-17 a été adopté il y a déjà quelque temps et les propositions qui ont amené son adoption étaient fondées sur la prévision d'événements qui se sont produits depuis. Les bateaux russes sont venus sur la côte Ouest, comme on s'y attendait. Ils ne s'étaient pas montrés au moment où ces propositions ont été faites, alors on se rend compte encore plus de la nécessité d'établir des zones de pêche pour protéger cette industrie qui peut devenir très importante.

● (10.10 a.m.)

M. HOWARD: J'avais remarqué à la page 7 de votre exposé que vous faisiez allusion aux flottilles de bateaux de pêche étrangers et je voulais vous parler de cette question mais vous l'avez soulevée avant moi. Je me demande si je pourrais vous poser une autre question. Avez-vous correspondu, au cours de la dernière année, par exemple avec le ministre des Pêcheries ou avec une autre agence gouvernementale à propos de la nécessité qu'il y avait de procéder rapidement à l'établissement de ces lignes de base droites et des zones de pêche en découlant?

M. CORNEY: Oui, le Conseil des pêcheries a organisé une réunion et le ministre des Pêcheries et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et leurs collègues ont bien voulu nous recevoir le 19 novembre de l'année dernière, lorsque nous sommes venus à Ottawa, et nous avons discuté à fond de toute cette question et avons clairement expliqué notre position.

M. HOWARD: Est-ce que le Conseil aurait objection, et je présume que non, à ce que, en réponse à une question à ce sujet en Chambre, soient rendus publics ou déposés en Chambre la correspondance ou les documents échangés entre vous et le Gouvernement? Auriez-vous objection à cela?

M. CORNEY: Non, nous n'aurions pas objection. Je peux dire que les membres du Gouvernement nous ont très bien reçus, mais ils nous ont bien fait comprendre qu'il s'agissait là d'un problème international très délicat et qu'il y avait toutes sortes de renseignements qu'ils ne pouvaient pas divulguer à notre organisation. Donc, nous ne sommes pas en mesure en ce moment de savoir à quel point en sont rendues exactement les négociations avec les autres pays à ce sujet. Il est bien possible que cette question soit sur le point d'être réglée mais on n'est peut-être pas en mesure de divulguer tous ces renseignements publiquement à une organisation aussi vaste que le Conseil, pour des raisons diplomatiques.

M. HOWARD: Ne croyez pas que vous soyez le seul dans cette position. Je crois, monsieur le président, que je devrais m'en tenir là pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Chatterton dont c'est le tour.

M. CHATTERTON: Monsieur Corney, vous avez décrit quelques-uns de vos projets de repeuplement en saumon sur la côte du Pacifique, plus particulièrement ceux de Jones Creek, Robertson Creek, Big Qualicum et Babine Lake. L'Union des pêcheurs et travailleurs assimilés avait recommandé que soient quintuplés les fonds disponibles pour le développement de nos pêcheries sur la côte Ouest. A notre avis, si le Gouvernement acceptait aujourd'hui cette recommandation, est-ce que nos connaissances techniques actuelles seraient suffisantes pour tirer pleinement profit de l'augmentation des fonds ainsi mis à la disposition, de sorte qu'il en résulterait une amélioration véritable de la situation? Ou bien le résultat serait-il le même que dans le cas des projets d'empoisonnement de la rivière Campbell en saumon quinnat par suite du manque de connaissances ou de renseignements techniques?

M. CORNEY: Je vais demander à M. Payne de répondre à cette question.

M. PAYNE: Si je comprends bien votre question, vous voulez savoir si on pourrait employer à bon escient les sommes cinq fois plus élevées que celles mises à notre disposition actuellement?

M. CHATTERTON: Oui.

M. PAYNE: Je crois que pour se former une opinion valable à ce sujet, il faudrait attendre le rapport que préparent ensemble le Ministère et l'Office des recherches sur les pêcheries. Ce rapport sera disponible bientôt, probablement au cours du mois prochain, et il indiquera, je l'espère, la meilleure façon d'exploiter un tel projet. Dans certaines régions, certaines personnes ont des doutes sérieux au sujet de la capacité du système de tirer pleinement profit d'une grande quantité de capitaux dans une si courte période de temps. D'autre part, il y en a beaucoup d'autres qui croient, et je suis de ceux-là, que la capacité de tirer pleinement profit d'une grande quantité de capitaux dans l'élevage du saumon, est limitée en pratique, non pas par la disponibilité d'un personnel compétent, mais bien par l'habileté à mettre sur pied de tels projets. Il ne manque pas de personnel hautement qualifié pour combler les positions clés dans la mise en œuvre de tels projets qui en résulteraient éventuellement.

Là où il y a peut-être un problème est lorsqu'il s'agit de trouver un personnel administratif adéquat pour compléter le travail de ces experts. Mais je crois personnellement que ce n'est pas du tout un problème insurmontable et que le Ministère devra, du moins temporairement, avoir recours au service de compagnies d'ingénieurs-conseil, de dessinateurs industriels, etc., pour la mise en œuvre de ces projets. C'est ce qui se fait normalement en pratique dans la plupart des domaines sauf dans ce domaine particulier des pêcheries et il n'y a pas de raison que nous n'agissions pas de la même façon pour le développement des pêcheries. Donc, d'une façon générale, je crois que la réponse à votre question doit être qu'on pourrait tirer pleinement parti des fonds et les employer d'une façon efficace et sans gaspillage à condition que l'administration du Ministère soit organisée en conséquence; mais, nous serons mieux en mesure de nous former une opinion sur le sujet lorsque ce rapport sur l'élevage du saumon sera disponible.

M. CHATTERTON: On a mentionné le manque d'organisation. Vous avez fait allusion à l'incapacité d'administrer de tels projets. Pourrait-on y parvenir en ayant recours aux services de ces conseillers privés? Possède-t-on des connaissances suffisantes pour leur permettre de tirer pleinement profit des fonds s'ils étaient mis à leur disposition?

M. PAYNE: J'espère que je n'ai rien dit qui puisse faire croire que l'administration du Ministère laissait à désirer en ce moment, parce que je n'avais certainement pas l'intention de donner cette impression. Il est question d'une situation tout à fait hypothétique où une grande quantité de capitaux deviendrait disponible dans un avenir rapproché et de ce qui se produirait

probablement en pratique. L'administration du Ministère devrait alors subir des transformations rapides afin de faire face à cette éventualité. Peut-être pourrais-je faire une digression. Considérons un moment le genre de problème dont il est question en se servant comme exemple d'un domaine particulier de nos projets d'élevage, c'est-à-dire celui des ruisseaux artificiels de frai.

Un ruisseau artificiel de frai consiste en théorie en un dispositif très simple. Il s'agit de prendre un ruisseau où il y a déjà des œufs, d'y minimiser, au moyen d'un système de barrage quelconque, les effets de la crue des eaux et de la sécheresse, et si l'on veut que le dispositif soit de première qualité, de faire en sorte de contrôler d'une façon ou d'une autre la température de l'eau. Voilà deux des éléments. Un troisième élément pourrait être l'amélioration du gravier pour qu'il soit de première qualité—afin que le gravier au fond du ruisseau soit de bonne qualité. Il ne s'agit pas là, messieurs, de problèmes de biologie. Il s'agit plutôt de problèmes techniques et si les biologistes sont en mesure de spécifier d'une façon générale ce qu'ils désirent, c'est-à-dire le débit d'eau sur le gravier en pieds cubes par seconde, la grosseur du gravier et l'échelle de température, il y aurait alors un très grand nombre de compagnies d'ingénieurs très compétentes qui pourraient prendre en charge une région donnée et y construire le dispositif nécessaire. Les connaissances biologiques ont atteint le stage où les projets peuvent être confiés aux ingénieurs pour la préparation des devis et aux constructeurs pour les installations.

M. CHATTERTON: L'exposé de la Chambre de Commerce de Campbell River laissait entendre que même si le Ministère était disposé à procéder à l'empoisonnement de la rivière Campbell et au repeuplement des frayères en saumons quinnats, il prétendait d'autre part ne pas être en possession actuellement, et peut-être pas avant 1970, de données suffisantes et de tous les faits disponibles pour mettre en œuvre un tel projet. La situation est-elle la même partout? Cette situation prévaut-elle partout en Colombie-Britannique ou s'agit-il d'un cas spécial?

M. PAYNE: Ne peut-on pas dire d'une façon générale que toute décision se fonde sur des données insuffisantes? Il s'agit réellement de décider si l'on possède des données suffisantes pour justifier le bien-fondé d'une initiative. Il ne semble pas y avoir de doute raisonnable, d'après l'étude des données actuelles sur le sujet des ruisseaux artificiels de frai, qu'ils se justifient sur le plan économique. Je ne suis pas au courant de tous les détails au sujet de la rivière Campbell, mais sans doute est-il possible de justifier le fait qu'on procède avec prudence afin de minimiser les risques d'erreur. Je conviens cependant qu'il serait difficile de justifier pleinement cette attitude pour cette seule raison. Comme je l'ai dit, je ne suis pas au courant de la situation exacte en ce qui concerne la rivière Cambell, mais je doute sincèrement qu'il soit possible de justifier le retard apporté à la mise en œuvre du projet parce que les données sont insuffisantes.

M. BARNETT: Monsieur le président, il m'intéresserait d'explorer plus à fond le sujet de la frayère de la rivière Campbell qui, d'après l'exposé présenté par la Chambre de Commerce de Campbell River, aurait pour objet principal d'augmenter la quantité de saumons quinnats et de saumons-rois dans ce cours d'eau, mais je crois que je ne le ferai pas puisque M. Payne nous a affirmé ne pas être au courant de la situation.

J'aimerais poser une ou deux questions dans le contexte de l'exposé du Conseil des Pêcheries au sujet de projets d'élevage qui ne sont pas mentionnés dans l'exposé mais qui sont devenus d'intérêt courant peut-être seulement depuis la rédaction initiale de leur exposé. En particulier, je voudrais faire allusion à la question des négociations au sujet des pêcheries de la côte Ouest entre nous et les États-Unis; ces négociations ont pour objet ce qu'on appelle la ligne de ressac et la division des prises de saumon rose dans les zones de pêche du fleuve Fraser sous la juridiction de la commission internationale. Plusieurs

d'entre nous ont pris connaissance de certaines déclarations faites par le sénateur Warren Magnusson des États-Unis qui, comme le relatait la presse, suggère, en fait, que les États-Unis pourraient, selon lui, se trouver dans l'obligation de prendre disons des mesures économiques à l'égard de nos débouchés américains actuels ou futurs, dans le cadre d'une série de négociations qui, je pense que nous nous en rendons tous compte, ne sont pas tout à fait au point entre nos deux pays dans la mesure où il est question d'une autre réunion en mai. Je trouve que c'est une question qui rejoint nécessairement les points soulevés auparavant au sujet des dépenses prévues pour la conservation du saumon et l'expansion de cette pêche sur la côte du Pacifique. Si le conseil estime qu'il est en mesure de nous donner son point de vue sur ce qu'il estime être la signification des remarques attribuées au sénateur Magnusson, je crois qu'il serait judicieux qu'il le fasse. Je suppose que tout ceci entre quelque peu dans le même ordre d'idées que les négociations relatives aux zones de pêche, vu que, peut-être, le Conseil des pêcheries n'est pas entièrement au courant de tout ce qui se passe pas plus que ne le sont les membres de la Chambre; mais je crois comprendre que le conseil et ses membres se préoccupent, entre autres choses, des marchés futurs pour notre poisson. Je crois qu'il serait judicieux à ce stade que le conseil fasse part de ses opinions au comité, à savoir si la déclaration du sénateur Magnusson est une menace en l'air ou quelque chose qui devrait être un sujet de préoccupation pour tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de nos pêches, à la vente des produits de notre pêche et à l'allure générale de la situation économique.

● (10.25 a.m.)

M. CORNEY: En effet, je dirais que la question des commentaires de M. Magnusson ne peut être prise à la légère en raison de la situation qu'il occupe et je demanderai à M. Nelson qui suit de près cette affaire de vous répondre.

M. R. I. NELSON (*Vice-président du Conseil des pêcheries du Canada*): La déclaration du sénateur Magnusson nous paraît être une menace mais pas trop sérieuse. Je pense que nous devrions tout d'abord examiner sa déclaration. Elle semble quelque peu prêter à confusion, car M. Magnusson donne à entendre que les produits de notre pêche reçoivent un accueil particulier aux États-Unis. Or, ce n'est pas le cas. Nos produits sont traités sur le même pied d'égalité que les produits importés d'ailleurs. L'espèce dont il est question dans ce différend, le saumon pris au filet, est généralement mise en conserve et aux États-Unis, un droit très élevé frappe les conserves de saumon. De toute façon, il n'y a pour ainsi dire pas d'exportation de saumon canadien vers les États-Unis. Quant au volume des exportations de produits de la pêche à destination de ce pays, je crois qu'actuellement, les États-Unis importent 60 p. 100 de la demande de leurs consommateurs. Étant donné le caractère très défavorable de la balance commerciale entre nos deux pays, il paraît inconcevable qu'ils puissent nous évincer sur leur marché.

M. BARNETT: J'ai noté dans un récent bulletin de la *Fisheries Association of British Columbia* qu'il est fait mention de ce que vous venez de dire. Je me demande si, selon vous, les remarques du sénateur Magnusson ont trait simplement à la prise du poisson dont il est question dans les négociations relatives à la vente ou si elles sous-entendent d'autres points litigieux.

M. NELSON: Je pense qu'il entendait par là toutes les exportations de poisson canadien. Quant à sa déclaration, je crois qu'elle est surtout désagréable

en raison de la publicité que les Américains sont les seuls à accorder à cette affaire. Elle implique que d'une façon ou d'une autre, nous essayons d'obtenir un contingent de saumon plus grand que celui auquel nous avons droit, alors qu'en réalité, nous essayons seulement d'obtenir le saumon qui nous appartient. Nous tentons de faire renoncer les américains à pêcher le saumon canadien et de notre côté, nous avons offert de cesser de pêcher le saumon américain. Je pense que dans ses remarques, il donne à entendre que nous essayons d'obtenir ce à quoi nous n'avons pas droit et fait désolant, le Canada ne réfute aucunement ces assertions; ce qui nous donne mauvaise presse.

M. CORNEY: Monsieur le président, si je puis me permettre de m'étendre quelque peu sur le sujet, je dirais qu'à mon avis, l'on n'est pas toujours informé comme il se devrait de l'augmentation fantastique de la production mondiale des pêcheries au cours des dernières années. Je pense qu'environ un tiers, il se peut que mes statistiques soient quelque peu erronées, de la production totale du globe est transformée en produits concentrés et en farines. Nous savons, étant donné nos relations avec ces pays, que la production de la Russie, du Japon et d'un bon nombre de pays européens augmente considérablement. Nous savons aussi que la production des États-Unis et celle du Canada se maintiennent à peu près au même niveau d'année en année. Nous nous efforçons plus que jamais à améliorer cette situation, mais nous n'avons pas augmenté notre production globale autant qu'on pourrait le supposer. Nous sommes aussi conscients du fait que le marché américain s'étend à une allure vertigineuse, étant donné l'accroissement de la population chaque année. Vu que les États-Unis ne peuvent actuellement assurer que 40 p. 100 de leur approvisionnement, c'est un pays qui cherche activement et sur une base très concurrentielle à se procurer des approvisionnements un peu partout dans le monde afin de répondre à la demande.

Nous savons, par exemple, que le marché en Europe et dans d'autres pays, mis à part les États-Unis, prend de l'expansion, que la demande est de plus en plus grande et que les pressions augmentent de jour en jour. Si nous étions appelés à délibérer à ce sujet, je serais d'avis et je crois que le Conseil partagerait cette opinion, qu'à l'avenir notre pays aura à approvisionner des marchés de beaucoup supérieurs à notre production, à moins que nous puissions faire quelque chose pour remédier d'une façon substantielle à cette situation. Dans notre idée, ce n'est pas la vente qui constituera un problème à l'avenir. Excepté les cycles saisonniers et les oscillations du marché, ce sont là des choses qui arrivent à la longue, nous ne prévoyons pas, en général, un tel problème dans un monde qui a grand besoin de protéines. Dans notre idée, le principal problème consiste à mettre au point des techniques de production et de conservation et même à trouver le moyen d'augmenter les ressources piscicoles. C'est ce que nous croyons. Ce sont des problèmes de production qui se poseront à l'avenir de sorte que nous pensons que les menaces ou les suggestions selon lesquelles les États-Unis pourraient mettre l'embargo sur les produits canadiens de la pêche ou les frapper de droits élevés, ou encore d'essayer, d'une façon ou d'une autre, de faire obstacle à leur entrée sur le marché traditionnel américain servent plutôt de prétexte aux fins de négocier et ne signifient pas, dirais-je, qu'ils soient en mesure de les mettre à exécution sans entraîner un bouleversement considérable de leur propre système d'approvisionnement.

Le PRÉSIDENT: M. Barnett, j'ai là les noms de trois membres: MM. MacLean (Queens) Keays et Cashin. Vous avez eu la parole pendant 12 ou 13 minutes. Allez-vous bientôt en arriver au fait, car je voudrais bien qu'ils aient aussi une chance de s'exprimer.

M. BARNETT: J'ai encore une question, M. le président, que je voudrais poser alors que nous sommes en plein cœur du sujet, si je puis me permettre. On a répondu, de fait, à l'une des questions que j'aurais pu poser. Il s'agissait de savoir quelles seraient les autres possibilités d'ouverture pour la vente de nos produits. Maintenant, je voudrais poser une question, je n'ai pas de notes devant moi, qui a trait au saumon. Je me souviens que lors de négociations au sujet du renouvellement de la NORPAC, il y a quelque temps, le sénateur Magnusson a fait des déclarations positives condamnant, de fait, l'idée que les Japonais puissent être en mesure de pêcher leur propre saumon. Je me demande maintenant si de l'avis du conseil, sa prise de position actuelle ne serait pas quelque peu remplie de contradictions. Elle semblerait impliquer que vu la situation américaine, nous ne sommes pas dans nos droits lorsque nous voulons pêcher notre propre saumon.

M. CORNEY: C'est une question d'un caractère plutôt local. Je demanderai à M. Payne de bien vouloir tenter d'y répondre.

M. PAYNE: Certes, la position américaine est totalement inconsistante. Aux Japonais, ils disent que les poissons remontent vers la baie de Bristol en Alaska et que leur prise est assurée par les pêcheurs américains près de la côte. De plus, étant donné qu'ils ont cette source d'approvisionnement depuis des années, les Japonais devraient, par conséquent, s'abstenir de pêcher dans cette zone. Leur prise de position à ce moment-là est la même que la nôtre à leur égard. D'une part, les Américains font valoir que le pays où se trouve les frayères natales a son intérêt particulier à considérer et, d'autre part, ils ont eux d'autres intérêts qui vont bien au-delà de cette question. Ainsi, M. Magnusson aurait bien des difficultés à prouver la logique de ses assertions.

M. MACLEAN (*Queens*): M. le président, je voudrais adresser un commentaire d'ordre général à M. Payne et aussi lui poser une question. J'ai constaté depuis longtemps que l'industrie de la pêche comptait d'excellents avocats parmi les députés venant de régions où se pratique la pêche, sans distinction d'étiquette politique ou autre. En général, lorsqu'ils expriment leur point de vue relativement au budget des pêcheries, ils sont tous d'avis quand il s'agit de l'expansion des pêches que le gouvernement devrait consacrer plus de fonds à cet effet.

Je crois que dans l'esprit du public en général, l'industrie de la pêche est plus ou moins considérée comme l'un des parents pauvres de notre économie. Par exemple, s'il survient un conflit entre l'industrie de la pêche et, disons, une autre industrie plus importante comme l'industrie des pâtes et papiers, l'industrie minière ou l'énergie hydro-électrique, dans lequel leur expansion va contre les intérêts de la première, l'opinion publique a tendance à prendre position contre l'industrie de la pêche et à prendre parti pour les autres industries. Qu'est-ce que votre conseil a été en mesure de faire pour obtenir l'appui du public ou si vous voulez, pour l'amener à se rendre compte qu'en appuyant la conservation et l'expansion de l'industrie de la pêche en tant que ressource, ils feraient là un placement de premier ordre?

J'y crois fermement, mais je trouve que l'on a de plus en plus tendance lorsque, par exemple, une fabrique de pâte à papier est créée à ne pas exiger que des mesures de précaution soient prises pour éviter la pollution des eaux ou pour d'autres motifs, si cela doit faire obstacle à son aménagement. Il semble que ce soit l'attitude qu'on adopte en général.

Je crois que si l'industrie de la pêche doit atteindre le stade d'évolution auquel, je pense, elle devrait parvenir, et là je sous-entends l'appui du gouvernement, l'expansion de l'industrie et la recherche dans ce domaine, il faut pour cela que le public apporte son appui sur une plus grande échelle et soit plus conscient du fait que l'industrie de la pêche est l'une des plus grandes industries de notre pays. Elle offre les plus grandes possibilités de prospérité pour l'avenir. Elle peut offrir des emplois aux Canadiens et leur assurer un revenu, et aussi améliorer notre balance commerciale à l'échelle internationale et ainsi de suite. Dans un sens, il se peut que ce soit un sujet très vaste et nébuleux, mais avez-vous des commentaires à faire?

● (10.40 a.m.)

M. PAYNE: J'ai quelque peu l'impression que les hommes politiques essaient de se faire l'écho d'un pays très vaste et très diversifié. Pour ce qui est des pêches, nous nous retrouvons avec la côte occidentale du pays qui a ses problèmes particuliers et ses ressources en propre. Au fur et à mesure que nous revenons vers l'intérieur, c'est-à-dire les Prairies, nous avons un tout autre genre de situation. Vers la côte est, le Québec et l'Ontario, les problèmes sont de nouveau d'une autre nature. Il en est ainsi des provinces Maritimes et de Terre-Neuve. Il est donc très difficile pour un organisme comme le Conseil des pêcheries de faire des déclarations d'ordre général qui s'appliqueront à la situation de toutes les provinces du Canada.

Toutefois, je crois que je puis dire à coup sûr que les associations régionales, par exemple, celles qui constituent le conseil de la côte ouest du pays ont fait preuve d'une grande ardeur et de beaucoup de franc-parler dans leur campagne d'information auprès du public en vue de le rendre conscient de la situation qui règne dans cette région en particulier. Je crois qu'il en est de même dans les autres régions, de sorte que tout se fait à l'échelle régionale et le conseil ne s'en mêle pas.

Nous ne devons pas non plus oublier que l'industrie de la pêche est quelque peu différente dans ce sens qu'elle a encore un caractère aléatoire alors que ce n'est pas le cas des autres industries. Comme telle, elle a toutes sortes de facettes. C'est une industrie impressionnante et très intéressante qui diffère énormément de l'industrie très fermement établie comme les pâtes et papiers, etc.

Je crois que dans ce cas, je demanderai à M. O'Brien de répondre à votre question de façon plus spécifique.

M. C. GORDON O'BRIEN (*directeur du Conseil des pêcheries du Canada*): Monsieur le président, M. MacLean a soulevé là un point très intéressant. Qu'est-ce que le conseil a accompli ou qu'envisage-t-il de faire afin d'orienter l'opinion publique? M. Corney a mentionné que nous avions connu, à différentes périodes, des problèmes où l'opinion publique s'était révélée d'un grand appui. L'exemple classique étant, naturellement, la question de l'énergie hydro-électrique sur le Fraser pour laquelle la *Fisheries Association of British Columbia*, la plus importante des quatre associations que nous ayons en Colombie-Britannique, a consacré beaucoup d'efforts, de temps et d'argent en vue de gagner l'appui du public à sa cause et empêcher la construction de barrages sur cette rivière. Nous ne savons pas combien de temps cela durera, mais toujours est-il qu'elle a réussi dans son entreprise. Nous nous sommes souvent demandés quel était le rôle du conseil et s'il remplissait son rôle très efficacement. Comme vous le savez sans doute, nous sommes probablement la plus petite association nationale dont le siège est à Ottawa. Nous avons une organisation plutôt simple et le conseil a pour but de servir de lien en matière d'administration entre le gouvernement et l'industrie.

Notre pays est grand et pour examiner une multitude de petits comme de grands problèmes couvrant 2,000, 2,500 ou 1,500 milles, il fallait bien que

quelqu'un s'en charge ici à Ottawa. Certains députés nous ont dit et répété qu'à leur avis nous devrions être plus fermes en leur présentant nos vues, de façon à leur en imposer. Je suppose que notre attitude s'explique, d'un certain point de vue, par le caractère conservateur de l'industrie de la pêche. Nous n'aimons pas être des «démarcheurs de couloirs». A cet égard, on peut dire, si l'on veut, que nous nous sommes montrés un peu trop réservés.

Comme vous le savez, presque tous nos rapports officiels sont noués avec les agents d'administration. A cet égard, comme l'ex-ministre le confirmera, nous avons été fort heureux: aucun ministère fédéral n'a approuvé le moindre règlement sans qu'il ait d'abord passé par le bureau du Conseil pour que l'industrie de la pêche donne son avis à cet égard. On agit ainsi simplement du point de vue administratif, sans la moindre considération politique. Les fonctionnaires du ministère ont constaté que c'est là procéder d'une façon expéditive. Nous aboutissons ainsi, en fin de compte, à un meilleur règlement.

Je me borne à dire là-dessus, monsieur MacLean, que vous nous avez donné beaucoup à réfléchir, car les membres du Conseil parlent quelque peu, actuellement, d'agrandir le champ de nos fonctions et, je l'espère, notre personnel. Ce sont là certains des points que nous aurons bientôt à examiner dans nos discussions sur la question. Nous apprécions l'opinion selon laquelle il y a un travail dont nous pourrions peut-être mieux nous acquitter.

M. MACLEAN (*Queens*): Il me semble que la rubrique secondaire intitulée «Recherches» pourrait se diviser en deux parties; d'abord, celle des recherches que nous faisons de notre propre chef ou que le ministère fait au nom du peuple canadien; ensuite, sur cette question qui intéresse bien d'autres pays que le nôtre, j'aimerais savoir les opinions d'un représentant du Conseil. Dans le cas de certaines de nos industries primaires, l'agriculture par exemple, il y a, dans les ambassades des principaux pays agricoles, des attachés agricoles, qui peuvent tenir Ottawa au courant des nouveaux événements qui se produisent en matière agricole à l'étranger. Que pense le Conseil de la possibilité de nommer des attachés spéciaux affectés aux ambassades du Canada dans peut-être 4 ou 5 des pays les plus importants en matière de pêcheries, comme le Japon, le Pérou et la Russie, si possible, de façon que le Canada soit informé des faits nouveaux de l'industrie de la pêche à l'étranger? Je sais que les fonctionnaires du Ministère sont constamment en rapport avec leurs similaires dans d'autres pays, etc. Mais je crois qu'une telle mesure offrirait une voie de communication plus directe et aurait un caractère plus officiel que dans le cas où l'industrie s'efforce (comme elle le fait souvent avec succès) d'observer assez longuement et d'assez près les faits nouveaux survenant dans l'industrie étrangère de la pêche, ce que font aussi, officieusement, les hauts fonctionnaires du Ministère. Il se peut qu'il y ait là une chance de permettre aux industriels canadiens de se mettre en rapport avec ceux de l'étranger, de sorte que le Canada pourrait être pleinement au courant des nouveaux faits mondiaux.

M. CORNEY: En guise de réponse, monsieur MacLean, je vous dirai que nous industriels estimons avoir une très belle source d'informations, soit en matière de techniques soit en matière d'autres questions ayant trait à notre industrie, et provenant de presque tous les pays. Il est sûr que les commissaires du commerce postés à l'étranger nous rendent d'excellents services, s'efforcent très sérieusement de répondre à nos demandes de renseignements et semblent avoir déniché de bonnes sources d'information.

Par elle-même, l'industrie a noué des relations raisonnablement bonnes à l'étranger, relativement à de nouveaux attirail et matériel de pêche, etc. Si je devais répondre à votre question au nom du Conseil, je devrais dire que nous n'avons pas traité de la chose lors de nos discussions. Je crois que, si l'on passait en revue les opinions émises par les membres du Conseil, on finirait par estimer que nous sommes assez bien au courant des faits nouveaux survenus à l'étranger, grâce au service de l'expansion industrielle du ministère des Pêcheries, aux commissaires du commerce et aux nombreuses autres missions commerciales qui ont été accomplies à propos de l'échange de renseignements scientifiques. Sans vouloir décourager votre proposition, je crois que telle serait probablement la réponse du Conseil dans son ensemble, s'il avait été saisi de la question.

M. MACLEAN (*Queens*): En regrettant de m'étendre aussi longuement, monsieur le président, j'aimerais parler brièvement du littoral de l'Atlantique. La production y tend-elle à baisser sensiblement, en proportion de la somme de travail, dans la pêche des poissons du fond, par suite de la diminution du nombre des poissons soumis à une pêche trop intensive?

M. CORNEY: Monsieur MacLean, je dois vous répondre là-dessus à titre personnel. Je crois pouvoir en parler avec assez de cohérence et en accord avec d'autres exploitants. Nous n'avons à remonter que de 4 ou 5 ans pour reconnaître—et je l'affirme sans grand risque d'être réellement contredit—que la puissance et la faculté de pêcher au chalut en haute mer se sont fortement accrues. Il s'est produit une augmentation aussi des prises débarquées, mais elle est loin d'être proportionnée aux efforts qu'il a fallu déployer à cette fin.

J'ajouterai qu'on tend apparemment à pêcher de plus petits poissons, ce qui est l'un des premiers signes montrant qu'on est près d'atteindre le niveau des prises maximales soutenues, ou du moins qu'on en approche. Il y a quelques années seulement, on ne s'en souciait pas, car la flottille des chalutiers ne pouvait pas rivaliser avec la croissance et le développement du poisson. Cette situation, à notre avis, n'existe plus aujourd'hui. Nous savons que certains parages où la pêche était très productive ne livrent plus aucun poisson de l'espèce qu'on avait l'habitude d'y pêcher. Par exemple, le banc de St-Pierre, avec ses pêcheries d'aiglefin, en livrait de très grosses quantités il y a quelques années, mais cette espèce de poissons n'y existe presque plus aujourd'hui, à cause des Russes qui, comme nous le savons, sont arrivés là et, pendant une saison, en ont pêché d'énormes quantités. Nous voyons que la même chose est en train de se produire dans le cas des bancs d'aiglefin des Grands bancs. Nous pensons, et non sans quelques preuves, que le même malheur est en train de frapper d'autres espèces. C'est l'une des raisons principales pour laquelle nous réclamons que la largeur des eaux territoriales, d'une ligne de base à l'autre, soit de 12 milles. De plus, nous sommes en pourparlers avec d'autres hauts fonctionnaires des pêcheries, en Amérique du Nord, afin de chercher à faire en sorte que tous les industriels soient d'accord pour insister sur la prise d'un plus grand nombre de mesures de conservation.

M. KEAYS: Monsieur le président, avant de poser des questions sur le développement du saumon, je dirai que la province de Québec a tenu compte des propositions de M. MacLean sur les attachés spéciaux des ambassades du Canada à l'étranger. Cet été, sauf erreur, le Québec aura, à Washington, un

attaché spécial qui s'occupera seulement des produits de la pêche. Son exemple sera probablement suivi par d'autres provinces.

La déclaration de M. Corney sur la multiplication du saumon m'intéresse beaucoup. Je sais que la façon la plus avantageuse d'exploiter le saumon ne fait pas du tout l'objet de l'attention qu'elle mérite. Elle me fait croire que les plus grands avantages que nous sommes en train de retirer des dépenses faites en matière de recherches et d'exploitation, consistent à épargner du temps et de l'énergie. M. Corney pourrait-il nous expliquer en quoi consiste l'intérêt accru qu'il conviendrait de porter à la question de la multiplication du saumon?

M. CORNEY: Je vous remercie beaucoup. Ceci étant une question relative à la Colombie-Britannique, je demanderai à M. Payne de vous répondre.

● (10.55 a.m.)

M. KEAYS: Il va sans dire que la question du saumon de l'Atlantique m'intéresse grandement.

M. PAYNE: L'attention supplémentaire dont je veux parler est celle qui porte directement sur la multiplication du saumon. Votre question, monsieur, en implique une seconde, savoir: Pourquoi n'avons-nous pas travaillé plus activement, puisque la mise en valeur du saumon est si productive? Je répondrai que, depuis des années, une grande somme de travail a été accomplie, si bien que nous en sommes arrivés, semble-t-il, au point d'avoir à notre portée une technique de grande multiplication du saumon. La somme de travail accomplie, ces cours d'eau à frayères mentionnés au rapport, tendent à prouver qu'une telle activité peut aboutir à augmenter sensiblement le nombre des saumons à pêcher. Mais il faut qu'on l'agrandisse et qu'on l'applique à l'échelle industrielle, autrement dit en pensant, non à une installation d'essai, mais à une usine de production. Si donc les résultats ne sont pas encore clairs, c'est parce que les travaux viennent seulement d'être terminés après de longues années, et d'atteindre une période de fructification.

Le travail qui pourra être fait désormais à ce sujet ne sera plus qu'une question de perfectionnement et de preuve. Personne n'est encore absolument certain que les alevins dont les œufs ont été incubés en plus grand nombre dans des cours d'eau à frayères artificielles, sont aussi sains que ceux qui naissent d'œufs incubés dans les frayères naturelles, mais tout porte à croire qu'ils le sont. A ce moment où nous siégeons, les preuves ne sont pas tout à fait convaincantes, de sorte qu'il convient d'en accumuler d'autres.

Comme le rapport l'indique, la technique utilisée par les stations de pisciculture, qui a été discréditée il y a une trentaine d'années, l'a été pour une certaine raison, et personne ne sait encore vraiment pourquoi, dans ces conditions, les stations ont abouti apparemment à un échec. Il s'agit aussi de déterminer pourquoi elles ont été malheureuses, si elles l'ont vraiment été, et d'éliminer les motifs de contentement. En cette matière, il y a tout un domaine de travaux de recherche qui ont besoin d'être exécutés. De tels travaux,—la mise à exécution de la série de travaux portant sur les cours d'eau où l'on pêche le saumon, en même temps que du programme de recherches,—pourraient contribuer grandement à multiplier ce poisson.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il est bientôt 11 heures et nous allons devoir quitter cette salle pour laisser la place au Comité des comptes publics, qui est à nos trousses. Je vois que son président a passé une fois la tête par la porte. Je veux donc remercier bien sincèrement les membres du Conseil des pêcheries du Canada qui, ce matin, ont porté ici témoignage en hommes fort compétents.

M. CASHIN: Je voudrais simplement faire ressortir une chose, en posant quelques questions. J'ai remarqué, lors des séances de certains comités précédents, qu'il avait été difficile d'obtenir le quorum. Ce n'est pas encore le cas du présent Comité. Me préoccupant, comme bien d'entre vous sans doute, de la coordination des comités, je me demande pourquoi, ce matin, le Comité devait se réunir dans cette salle à 11 heures. Je présume, sans en être sûr, que toutes les autres salles de comité sont maintenant occupées. Je voudrais m'inscrire de nouveau contre la façon dont les comités fonctionnent jusqu'ici. Il se peut, je sais bien, que nous ne pourrions continuer de siéger après 11 heures du fait d'engagements d'autres députés, mais quelquefois, notamment quand des délégués de l'extérieur viennent témoigner, comme c'est le cas aujourd'hui, ce pourrait être une bonne idée de prévoir que le Comité aimerait siéger jusqu'à 11 heures 20 ou 11 heures 30. Telle est mon opinion déclarée.

Le PRÉSIDENT: La difficulté qu'il y a pour nous de siéger pendant 20 minutes en sus provient simplement de ce que 7 comités siègent ce matin, pendant toute la matinée. Considérant les moyens vraiment restreints dont nous disposons, qu'il s'agisse du matériel de transcription fourni dans les salles ou d'autre chose, on est bien forcé de partager les séances de la matinée en deux périodes. Ainsi donc, nous agissons actuellement comme les autres comités, c'est-à-dire que cette salle doit servir aux séances de deux comités au cours de la matinée.

Il faut considérer aussi que, comme le Comité en a convenu, les témoignages des personnes qui, comme les témoins du Conseil, présenteront des mémoires, seront entendus pendant une heure. Il y a maintenant une heure et quart que nous entendons les témoins ce matin. Je crois qu'il n'est que juste, pour la bonne marche du Comité, que nous levions la séance immédiatement.

M. HOWARD: Monsieur le président, pourrais-je traiter en quelques mots de cette question. Je sais bien que le règlement du Comité exige une limite d'une heure. Mais le Conseil a présenté, comme je l'ai déjà dit, un mémoire de très grande envergure. M. Cashin a dit qu'il aimerait qu'on réponde à certaines questions de sa part. M. Barnett, d'autres membres du Comité, sans doute, et moi-même voulions prolonger l'interrogatoire. Je me demande si nous ne pourrions pas étudier la question de renoncer à imposer ce maximum, et chercher à nous réunir cet après-midi si le Conseil le veut bien, afin de pouvoir donner suite à certaines de ces questions. Il se peut qu'il nous faille obtenir la permission de la Chambre, à cette fin, mais c'est là une simple formalité. Je propose officiellement que nous fassions en sorte de nous réunir cet après-midi, si tel est le bon plaisir du Comité et du Conseil.

Le PRÉSIDENT: La difficulté de tenir des séances des comités pendant la session de la Chambre date de loin. La tenue des séances des premiers oblige la seconde à se battre pour obtenir le quorum, elle aussi.

M. HOWARD: Pourrions-nous abaisser notre quorum à un nombre commode, ou simplement fermer les yeux sur l'évidence?

M. CARTER: Pourrions-nous continuer tant que le Comité des comptes publics n'est pas en nombre?

Le PRÉSIDENT: Excellente idée. Je me demande si ce Comité attend d'être en nombre ou s'il l'est déjà. Dans le premier cas, nous pouvons, avec sa permission, siéger pendant 10 minutes encore. Monsieur Bennett, voudriez-vous aller vite

jusqu'à la porte et voir où en sont les choses? Dans l'intervalle, M. Keays continuera d'exposer sa question. Nous verrons jusqu'où ce petit truc nous amènera.

M. HOWARD: Quand ce Comité dira qu'il est en nombre, nous en serons en plein dans une question ou une réponse, autrement dit, pas plus avancés qu'avant.

Le PRÉSIDENT: Faute de grives on mange des moineaux. M. Keays voudra bien continuer.

M. KEAYS: D'après bien des bruits qu'on répandait autrefois, l'exploitation de mines de cuivre rapprochées de certaines rivières de l'Est aurait produit un effet désastreux sur la pêche du saumon. Consentiriez-vous à nous expliquer cela, monsieur Corney?

M. CORNEY: Je crois que M. Hayes est ici. Lui ou M. LeBlanc pourrait répondre à cette question qui, je le crains, me dépasse.

M. G. GUY LEBLANC (*Vice-président, Conseil des pêcheries du Canada*): A en croire des investigateurs scientifiques du Conseil de recherches pour la défense, auxquels j'ai parlé, l'expansion prise par les mines de cuivre du Nord du Nouveau-Brunswick a été funeste pour le saumon de la rivière Miramichi et des rivières qui se jettent dans la baie des Chaleurs. Il suffit que l'eau contienne de simples traces de cuivre pour que ces dernières tuent un certain nombre de jeunes saumons, ce qui rend très difficile...

Un DÉPUTÉ: Pouvons-nous disposer de la salle? Nous sommes en nombre.

Le PRÉSIDENT: Voici qui met fin à la séance, messieurs. Merci beaucoup, monsieur LeBlanc, je suis au regret d'être obligé de vous interrompre.

La séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 7

SÉANCE DU JEUDI 5 MAI 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du ministère des Pêcheries: M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (Opérations); M. F. R. Hayes, président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; et M. K. C. Lucas, directeur de l'expansion des ressources.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24024-1

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHÉRIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

et Messieurs

- | | | |
|------------|--------------------|--------------------|
| Barnett | Crossman | McLean (Charlotte) |
| Basford | Crouse | McQuaid |
| Béchar | Granger | McWilliam |
| Bower | Howard | Nowlan |
| Carter | Keays | O'Keefe |
| Cashin | LeBlanc (Rimouski) | Patterson |
| Chatterton | MacLean (Queens) | Stefanson |
| | | Tucker—(24) |

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du ministère des Pêcheries: M. R. R. Loeig, sous-ministre adjoint (Opérations); M. F. R. Hayes, président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; et M. K. C. Lucas, directeur de l'expansion des ressources.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 5 mai 1966

(8)

Le comité permanent des Pêcheries se réunit à 9.43 du matin sous la présidence de M. Deachman.

Présents: Messieurs Barnett, Béchard, Bower, Carter, Chatterton, Deachman, Howard, LeBlanc (*Rimouski*), McQuaid, McWilliam, O'Keefe, Patterson, Tucker (13).

Aussi présents: Du ministère des Pêcheries: M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (opérations); M. F. R. Hayes, président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; M. J. J. Lamb, directeur du service administratif; M. J. A. Rogers, directeur du service administratif de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; M. K. C. Lucas, chef de la direction de l'expansion; et M. W. E. Snaith, de la direction de l'expansion.

Le président propose de réserver le crédit n° 1 intitulé «Administration centrale» et le crédit n° 5 intitulé «Gestion et expansion des Pêcheries».

Après discussion, M. Howard obtient la permission de lire une déclaration écrite. (*Voir le témoignage*)

Pour répondre au désir des fonctionnaires du ministère, le comité passe à l'étude du crédit 20, intitulé «Office des recherches sur les pêcheries du Canada» et M. Hayes, président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada prend la parole devant les membres du comité et répond aux questions, avec l'aide des fonctionnaires du ministère.

Le président dit quelques mots au sujet des prochaines réunions, de la discussion des mémoires présentés et donne l'autorisation nécessaire pour que la déclaration de M. Howard soit réservée comme avis de motion pour la prochaine réunion.

Pour faire suite à une proposition de M. Howard, le comité convient d'ajouter en annexe au procès-verbal et témoignages de la réunion d'aujourd'hui une liste des projets du ministère des Pêcheries pour 1966-1967. (*Voir Appendice 2*).

L'audition des fonctionnaires du ministère se poursuit et à 11 h. 30 du matin, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du comité,

J. H. Bennett.

PROCES-VERBAL

Le jeudi 5 mai 1968

(2)

Le comité permanent des Pêcheries se réunit à 9 h 45 du matin sous la présidence de M. Deschamps.

Présents: Messieurs Barnatt, Richard, Bower, Carter, Chatterton, Deschamps, Howard, LeBlanc (Rimouski), McQuaid, McWilliam, O'Keefe, Patterson, Tucker (13).

Aussi présents: Du ministère des Pêcheries: M. R. R. Loize, sous-ministre adjoint (opérations); M. F. H. Hayes, président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; M. J. A. [?], directeur du service administratif de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; M. E. C. [?], chef de la division de l'expansion; et M. W. E. [?], de la direction de l'expansion.

Le président propose de réserver le crédit n. 1 intitulé: Administration centrale, et le crédit n. 2 intitulé: Gestion et expansion des Pêcheries.

Après discussion, M. Howard obtient la permission de lire une déclaration écrite. (Voir le témoignage)

Pour répondre au désir des fonctionnaires du ministère, le comité passe à l'étude du crédit 20 intitulé: Office des recherches sur les pêcheries du Canada; et M. Hayes, président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada, prend la parole devant les membres du comité et répond aux questions avec l'aide des fonctionnaires du ministère.

Le président dit quelques mots au sujet des prochaines réunions de la discussion des mémoires présentés et donne l'autorisation nécessaire pour que la déclaration de M. Howard soit réservée comme avis de motion pour la prochaine réunion.

Pour faire suite à une proposition de M. Howard, le comité convient d'ajouter en annexe au procès-verbal et témoignages de la réunion d'aujourd'hui une liste des projets du ministère des Pêcheries pour 1968-1969. (Voir l'Appendice 2).

L'audition des fonctionnaires du ministère se poursuit et à 11 h 30 du matin, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du comité,
J. H. Bennett

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le JEUDI 5 mai 1966.

● (9.45 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Lors de notre dernière réunion, nous sommes revenus à l'étude du crédit n° 1 afin d'entendre les représentants du conseil des Pêcheries du Canada. Au cours de la réunion précédente, nous avons étudié le crédit n° 5 et à la fin de cette réunion nous avons décidé de réserver ce crédit. On me dit ce matin que la délégation de l'Office des recherches sur les Pêcheries du Canada, dirigée par M. Hayes, qui se trouve ici ce matin ne sera plus avec nous la semaine prochaine parce que ses membres doivent assister à une réunion. Je crois qu'il sera utile pour les membres du comité de réserver de nouveau maintenant le crédit n° 1 pour que nous puissions y revenir lorsque nous devons interroger ou entendre le ministre de nouveau.

Je propose en deuxième lieu que nous réservions pour le moment le crédit n° 5 dont nous avons entrepris l'étude et que nous passions au crédit n° 20 qui touche à l'Office des recherches sur les Pêcheries du Canada; que nous terminions l'étude du crédit n° 20 ce matin, si nous pouvons le faire et que nous revenions ensuite au crédit n° 5. Cette façon de procéder vous convient-elle?

M. HOWARD: Monsieur le président, avant de passer à cette question, je pense que le comité voudrait peut-être prendre une décision au sujet de quelque chose qui s'est produit depuis peu. J'ai préparé le premier jet d'un texte—c'est presque un brouillon parce que je constate en le lisant qu'il y a des erreurs typographiques qui devront être corrigées—que je prierais ces messieurs de distribuer, et qui comporte ce qui pourrait être une déclaration du comité au sujet de deux questions importantes qui touchent à l'industrie de la pêche du saumon sur la côte ouest. Le comité pourrait l'accepter officiellement ou la modifier s'il le désire.

Je crois que nous devrions faire quelque chose à sujet. Si le texte est distribué je pourrais peut-être lire ce que j'ai écrit. Si vous jugez que nous ne sommes pas en nombre, je n'insisterai pas et nous annulerons la réunion. Ce n'est pas ce que je souhaite.

Je n'avais pas particulièrement l'intention de présenter une véritable motion à ce sujet; je voulais que le comité étudie ce texte afin de voir s'il est possible d'y ajouter quelque chose mais je crois que c'est une chose dont nous devons nous occuper. Ce n'est pas long à lire et je pourrais peut-être, en en donnant lecture, souligner les erreurs typographiques pour que le texte soit plus facile à comprendre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Howard, avant que vous ne commenciez à lire votre texte, je voudrais que vous songiez à ceci. En toute justice pour le comité et pour les autres membres du comité, ce comité ne doit étudier que les motions dont il est saisi et celles qui lui sont renvoyées par le gouvernement. Nous

sommes maintenant à faire l'étude des crédits; s'il s'agit d'une question qui peut nous être présentée lors de l'examen des crédits et que nous puissions nous en occuper, nous serons très heureux de le faire.

Je dois aussi souligner que lorsqu'une motion est présentée à un comité, nous devons nous assurer qu'un nombre suffisant de membres se trouvent dans la salle. Monsieur Howard, vous savez comme moi et comme les autres membres du comité qu'il y a beaucoup de va-et-vient ici et qu'à chaque fois qu'il y a eu une motion par le passé, nous nous sommes trouvés ici en nombre suffisant. Si nous n'avons pas quorum en ce moment, tout porte à croire que nous l'aurons d'ici la fin de la réunion.

Je vous ferai la proposition suivante. Si vous voulez présenter une motion, pourriez-vous ne le faire que vers 11 heures et ne pourrions-nous commencer à l'étudier qu'à, disons, dix heures et demie ou onze heures moins quart, et pourrions-nous maintenant poursuivre l'étude du crédit n° 20? Cette façon de procéder vous semble-t-elle satisfaisante?

M. HOWARD: Monsieur le président, nous ne pouvons poursuivre l'étude du crédit 20 si nous ne sommes pas en nombre. Il est évident que nous sommes en nombre puisque vous avez décidé de commencer la séance et que nous l'avez dit. Je ne m'oppose pas à cela; je ne compte pas les membres qui sont ici ou qui n'y sont pas. Nous sommes en nombre et je crois que la réunion a bien commencé et je veux seulement présenter une question que le comité devra étudier.

Le PRÉSIDENT: Je crains, monsieur Howard... et j'ai mentionné ceci auparavant... que le comité ne doive être saisi d'une motion. Comme parlementaires, nous savons cela tous les deux.

M. HOWARD: Très bien, monsieur le président, nous serons saisis d'une motion. Je lirai ceci et je terminerai en présentant une motion.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Howard, avant que vous ne présentiez de motion, je vais voir si nous sommes en nombre et je vais demander au secrétaire de compter les membres du comité afin de voir si oui ou non nous avons quorum. Dans l'affirmative, nous pourrions alors entendre votre motion. Dans la négative, nous ne pourrions le faire.

Mr. HOWARD: Et si nous ne sommes pas en nombre, nous ne pourrions rien faire d'autre?

Le PRÉSIDENT: C'est ce qui se produirait.

M. HOWARD: Dommage.

M. BARNETT: Puis-je faire une proposition au sujet de la question dont nous discutons. Pourrions-nous permettre à M. Howard de présenter cette question au comité au cours de son discours sur le crédit n° 1; c'est là que nous étions rendus lors de la dernière réunion du comité. S'il y a ensuite des difficultés qui se posent au sujet de ce dont vous venez de discuter avec l'honorable député de Skeena, ne pourrions-nous pas convenir de retarder notre décision à ce sujet ou songer à prendre une décision plus tard, vers la fin de la réunion? Je crois que nous pourrions alors revenir au crédit n° 1 à n'importe quel moment...

Le PRÉSIDENT: Monsieur Barnett, je dois m'en tenir aux règlements de la Chambre des communes. Le règlement prévoit que nous devons être saisis d'une

motion. Si ce texte est lu, ce sera une façon de présenter une motion au comité et il convient que les membres du comité soient en nombre pour qu'une motion soit présentée. Je vais maintenant demander au secrétaire de vérifier si oui ou non nous avons quorum. Si la motion doit être présentée, ce sera la première question à l'étude.

M. BARNETT: Monsieur le président, je ne tiens pas à prolonger cette discussion. En réalité, je disais que, si j'avais bien compris, il est possible, conformément aux règlements de la chambre et des comités, lorsque nous sommes à étudier le crédit n° 1, d'accorder la parole à un député pour lui permettre d'exposer son point de vue en ce qui concerne la politique des pêcheries. Je songeais qu'en vertu de ce règlement vous pourriez peut-être permettre à M. Howard de faire une courte déclaration qu'il a préparée sous forme écrite et qui est à la disposition des membres du comité. Maintenant, en ce qui concerne la façon de procéder dans le cas d'une motion, je suis d'accord avec vous...

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous pouvons maintenant régler cette question, monsieur Barnett. On nous a déjà clairement fait savoir qu'une motion devait être présenté...

M. HOWARD: Seulement parce que vous avez insisté, monsieur le président, seulement parce que vous l'avez demandé. J'avais dit au début que je ne tenais pas particulièrement à présenter une motion. Je voulais seulement dire quelque chose aux membres du comité qui n'avaient qu'à prendre la décision qui leur convenait à ce sujet. Vous avez ensuite déclaré que la seule façon de procéder était de présenter une motion et pour répondre à votre demande, j'ai dit que je terminerais mon exposé en présentant une motion. Si vous ne voulez pas que je présente de motion, je m'en abstiendrai.

Le PRÉSIDENT: Allez-vous présenter une motion ce matin, monsieur Howard?

M. HOWARD: Je veux pouvoir lire le document en question; c'est en réalité une déclaration que j'ai préparée au sujet de certains aspects de la pêche sur la côte ouest, surtout en ce qui concerne la pêche au saumon, et sur nos rapports avec les États-Unis, tant dans le cas du saumon du fleuve Fraser que dans le cas des saumons roses et sockeye qui passent par les eaux de l'Alaska pour venir pondre leurs œufs dans la rivière Nass et dans la rivière Skeena. C'est ce que j'avais l'intention de faire. Comme je l'ai dit au début, je n'ai pas déclaré que je présenterais une motion sauf après que vous ayez dit que nous devions nécessairement être saisis d'une motion et pour répondre à cette demande, j'ai dit: «Très bien, je présenterai alors une motion.»

M. CHATTERTON: Monsieur le président, étant donné ce que nous venons d'entendre, je propose que vous permettiez à l'honorable député de faire sa déclaration, comme il est permis de faire une déclaration lors de l'étude du premier article d'un bill ou du crédit n° 1 du budget.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit seulement d'une déclaration de l'honorable député.

M. CHATTERTON: Le comité pourra alors décider s'il convient d'y donner suite.

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien ce que vous avez dit, Monsieur Chatterton, cette déclaration serait considérée comme étant faite lors de l'étude du crédit n° 1 et il ne s'agit pas d'examiner maintenant une motion présentée au comité. Les membres du comité sont-ils d'accord?

D'accord.

M. CHATTERTON: Du moins, pas à ce moment-ci.

Le PRÉSIDENT: Non, pas pour l'instant. Le Comité n'a mis aucune motion aux voix; il s'agit simplement d'entendre une déclaration faite par un membre du Comité au sujet du crédit n° 1, avant de passer au crédit n° 20. Est-ce bien là votre façon de comprendre notre façon de procéder, monsieur Howard?

M. HOWARD: C'est exactement ce que je proposais en premier lieu.

Le PRÉSIDENT: Merci bien. Poursuivez, je vous prie.

M. HOWARD: Elle est conçue de façon à permettre au Comité, au cas où il le désirerait, d'agir en conséquence. Je lis:

Le Comité permanent des Pêcheries, ayant pris connaissance des délibérations des délégués du Canada et des États-Unis, réunis à Ottawa les 4, 5 et 6 avril pour étudier les problèmes communs ayant trait à la pêche au saumon dans les eaux du Pacifique, de la Colombie-Britannique et du sud-est de l'Alaska, appuie par les présentes la position adoptée à cette réunion par la délégation canadienne.

Le Comité est d'avis que, la délégation américaine ayant refusé de rapprocher de la côte du sud-est de l'Alaska la limite des eaux de pêche au saumon, selon l'esprit de la convention de 1957 établissant lesdites limites, la délégation canadienne n'a pas le choix; elle est contrainte d'annoncer, à son grand regret, qu'elle devra réétudier les limites établies, en vue peut-être des les déplacer plus loin en mer.

Sachant que la pêche au saumon dans les eaux canadiennes par les pêcheurs américains est une source de graves soucis pour les Canadiens, nous sommes persuadés que les délégués, à la suite de l'annonce du Canada au sujet des limites de pêche au saumon, ont agi sagement en recommandant à leur gouvernement respectif qu'une nouvelle réunion ait lieu à Seattle (Washington), le 17 mai et jours suivants.

Je laisse la phrase qui suit de côté pour l'instant, monsieur le président, car je voudrais la placer ailleurs plus tard. Je passe donc à l'alinéa suivant:

Nous prions le gouvernement du Canada d'appuyer cette recommandation et de faire tout son possible pour que le gouvernement des États-Unis l'accepte. Notre recommandation est motivée par la connaissance que nous avons des démarches que se propose de faire l'industrie de la pêche de l'Alaska pour que la réunion soit remise jusqu'à la fin de la prochaine saison de pêche au saumon.

C'est ici que nous mettons la phrase reportée de l'alinéa précédent, et qui dit:

Nous prions en outre le gouvernement du Canada de faire tout ce qu'il peut pour que la réunion ne soit ni remise ni ajournée, car cela contraindrait le Canada à agir unilatéralement.

Nous sommes d'avis qu'on arrive sans délai à une entente afin de protéger le saumon canadien et les intérêts des pêcheurs canadiens.

Nous faisons aussi état, à notre grand regret, de la déclaration faite récemment par le sénateur américain Warren G. Magnuson, à savoir que les États-Unis pourraient recourir à l'embargo sur les produits des

pêcheries canadiennes, si le Canada continue à invoquer son bon droit en ce qui concerne la pêche au saumon en mouvée vers le fleuve Fraser. Nous croyons qu'en faisant pareilles déclarations, le sénateur Magnuson fait fi de l'esprit de collaboration sans lequel il n'y aurait pas d'entente entre les deux pays. Nous sommes convaincus qu'il faut absolument arriver à une entente acceptable aux deux parties au sujet du partage des prises, mais nous ne voyons pas comment parvenir à cette entente si une des parties a recours à des menaces de sanctions économiques. Nous insistons auprès du gouvernement canadien pour qu'il ne tienne aucun compte de ces menaces, qui de toute façon ne reposent sur aucun fondement juridique.

C'est tout. Plus tard, lorsqu'il sera en quorum, le Comité pourrait étudier une motion en vue d'agir au sujet de la déclaration en cause, soit de l'appuyer, soit de la remettre au comité de direction aux fins d'étude, ou encore d'en faire ce que le Comité décidera.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Je tiens à répéter que, pour le moment, ce n'est encore qu'une proposition, et que le Comité est libre d'agir en ce sens. Il ne s'agit que de votre déclaration et, comme vous le proposez, un peu plus tard ou même aujourd'hui, nous pouvons agir en conséquence et mettre la motion aux voix, si tel est votre désir. Cela ne tient qu'à vous, en qualité de membre du Comité, monsieur Howard.

M. HOWARD: Je ne tiens pas à revenir à la question du quorum, puis à devoir ajourner la réunion à cause de quelque vice de forme.

Le PRÉSIDENT: Dans toute réunion de comité permanent de la Chambre, nous devons toujours tenir compte de la question du quorum.

M. HOWARD: Peut-être pourrions nous y revenir dans la matinée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, peut-être pourrions-nous laisser en suspens les crédits n^{os} 1 et 5, et nous mettre à étudier le n^o 20?

M. BARNETT: Monsieur le président, la petite altercation de tout à l'heure me fait hésiter à soulever la question, mais vous vous souviendrez que lors de notre dernière réunion nous voulions entendre la délégation du Conseil des pêcheries du Canada. Vous avez fait part que vous aviez reçu un mémoire de la chambre de commerce de Campbell River au sujet de certain projet. Vous savez sans doute que Campbell River se trouve dans ma circonscription, mais je n'ai pas soulevé, lors de notre dernière réunion, parce que nous avions une délégation des pêcheries à entendre, la question de ce que le Comité désirait faire au sujet du mémoire, vu que ce dernier a été présenté par écrit et qu'il n'était nullement question qu'il fût présenté par une délégation venue tout exprès de Campbell River. Je voudrais savoir s'il serait séant que je propose que le Comité accuse réception du mémoire et le mette à l'étude, ce qui serait en fait un accusé de réception officiel du Comité, attestant que la délégation de Campbell River a dûment exposé les faits.

● (10.00 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que cela puisse créer la moindre difficulté, monsieur Barnett. Je me demande si nous ne pourrions pas laisser la chose aux soins du comité de direction, quitte à la traiter dans les formes lors de notre

prochaine réunion; nous aurions alors une recommandation en bonne et due forme des parties en cause, le Comité y compris, et aussi à l'intention du Comité proprement dit, et nous pourrions alors en traiter. Ce serait aussi simple que facile, et nous n'aurions aucune difficulté; je crois toutefois devoir demander l'avis du comité de direction à ce sujet, si vous n'y voyez aucun inconvénient.

M. BARNETT: C'est convenu.

Le PRÉSIDENT: Voulons-nous passer à l'étude du crédit n° 20, celui de l'Office des recherches sur les pêcheries? Les détails figurent en page 155 du budget des dépenses.

(Texte)

Crédit 20—Administration, fonctionnement et entretien, y compris une somme de \$265,000 pour subventions aux recherches sur les pêches et bourses d'études, et autorisation de consentir des avances recouvrables à concurrence de la participation de la Commission internationale des pêches des Grands lacs au coût des travaux de répression de la lamproie et des recherches sur la lamproie, \$8,770,000.

Peut-être pourrions-nous poursuivre en entendant M. Hayes, qui se trouve parmi nous, au sujet des travaux de l'Office des recherches sur les pêcheries. Le Comité pourrait entendre M. Hayes et passer ensuite à l'étude des travaux de l'Office. Tout le monde est-il d'accord?

M. F. R. HAYES (*Président de l'Office des recherches sur les pêcheries*): L'Office comprend en réalité trois organismes de recherches, qui s'occupent chacun d'un aspect de l'exploitation des pêcheries. Le premier de ces aspects est l'océanographie biologique, c'est-à-dire qu'il consiste à découvrir le poisson et à connaître les conditions de son milieu marin, et de son pendant d'eau douce, c'est-à-dire connaître les conditions des eaux douces où vivent les poissons. Dans cet ordre d'idées, on a découvert que les poissons ont tendance à se rassembler de long des limites des grandes masses d'eau, soit où le milieu salin subit des modifications, soit où la température change, ou encore là où passe un courant. Toutes ces conditions climatiques sous-marines sont tout aussi importantes pour nous que pour les services de défense sous-marine, notamment les sous-marins. C'est pourquoi, de concert avec le ministère des Mines et des Relevés techniques, nous avons aménagé des installations sur la côte est, où nous nous occupons d'océanographie physique en vue de connaître les facteurs en cause, pour arriver à prévoir les conditions qui attireront le poisson.

Sur la côte est, on pêche surtout le poisson de fond, mais on pêche aussi des espèces qui se déplacent entre deux eaux; il est donc important de connaître tous les facteurs qui s'y rattachent.

Sur la côte ouest, on pêche surtout le saumon et un peu de poisson de fond; nous avons mis en valeur d'immenses bancs de poisson de fond un peu plus loin en mer, et nous connaissons ses habitudes et ses déplacements.

Le deuxième aspect des travaux de l'Office consiste à apprendre comment on pourra capturer le poisson. Pour cela, il faut connaître l'allure de croissance de chaque espèce et sa biologie, quelle taille les poissons doivent avoir pour que leur pêche soit profitable, et combien de poisson on peut pêcher chaque année sans amenuiser les bancs outre mesure. Pour cela, nous étudions la biologie et la répartition du milieu de toutes sortes de poissons.

La pêche diffère de l'agriculture ou de l'exploitation forestière, par exemple, parce que les mers ne sont ni la propriété ni sous l'empire de personne, et les grandes pêcheries se trouvent dans les eaux internationales. En fait, 28 p. 100 de nos travaux ont trait à la biologie marine et aux pêcheries exploitées par le Canada et des pays étrangers. Ceci donne lieu à la création de bon nombre d'organismes négociateurs de traités, auprès desquels nous agissons en qualité de conseillers ministériels, afin de renforcer la position de notre pays. Ceci nous ramène au saumon rose, dont on parlait ce matin. Nous avons sept ou huit de ces organismes s'occupant de plusieurs pêches, baleine, phoque, etc.

Nous nous occupons aussi de la pêche de littoral, et de l'amélioration de la pêche au homard, qui fait rarement en eaux internationales.

Le troisième aspect de nos travaux a trait à la qualité des produits vendus au consommateur. Nous avons pour cela deux grands laboratoires de technologie, un à Halifax et l'autre à Vancouver. Le laboratoire d'Halifax a deux laboratoires auxiliaires dirigés par des spécialistes: l'un à Grande-Rivière en Gaspésie et l'autre à Saint-Jean-de-Terre-Neuve. Ces laboratoires s'occupent de chimie et de bactériologie organiques, c'est-à-dire qu'on y étudie le processus de la décomposition des produits de la pêche et le pourcentage des pertes de poisson, y compris la congélation et ses effets en période de pléthore, le détachage des filets après décongélation et la recongélation, enfin tout ce qui se rattache à la qualité, afin que le consommateur puisse acheter des produits de choix. Ces travaux interviennent pour quelque 14 p. 100 dans notre budget.

Ces travaux de biologie marine coûtent plus cher que les autres parce que nous devons avoir des bateaux avec leurs équipages, et aussi parce que ces travaux en mer sont beaucoup plus coûteux que les travaux en laboratoire.

En plus de tout ce qui précède, nous nous occupons de la mise en valeur des pêcheries, c'est-à-dire de la liaison entre le service d'expansion industrielle et le service de recherches, lorsqu'il s'agit par exemple de faire des recherches sur le matériel de pêche, et qu'on finit par faire des démonstrations de ce même matériel.

Nous nous occupons du perfectionnement des méthodes de pêche, et notre service d'expansion industrielle les enseigne aux pêcheurs. Ainsi, nous collaborons de notre mieux avec le service d'expertise du ministère au sujet des produits, avec le service d'expansion au sujet de la vulgarisation de nouvelles méthodes, de nouveau matériel et nous cherchons aussi les bancs de poissons et nous étudions les conditions de leur milieu.

Monsieur le président, voilà comment travaille l'Office.

M. HOWARD: Monsieur le président, j'avais plusieurs idées à exposer, mais je préférerais plutôt n'en exposer qu'une pour le moment. Ainsi, les autres

membres du Comité auront l'occasion de poser leurs questions. J'aurai sans doute encore la parole plus tard.

Au début de son exposé, le 25 mars, le ministre a dit en page 15 de son mémoire, et je vais lire bien que M. Hayes soit parfaitement au courant:

Bien qu'on ait aménagé de nouveaux laboratoires de pêcheries à Sainte-Anne-de-Bellevue, Sault-Sainte-Marie, Nanaïmo, Saint-Jean-de-Terre-Neuve et Winnipeg, il faut absolument que nous en aménagions d'autres encore en quelques années. J'attache beaucoup d'importance à la construction de laboratoires et de navires de recherche, ainsi qu'à l'acquisition de nouveau matériel.

Voilà donc ce qu'il a dit entre autres choses au sujet de l'Office des recherches sur les pêcheries. Plusieurs pêcheurs m'ont posé des questions à ce sujet, et surtout au sujet de l'établissement de la limite de 12 milles et de la possibilité qu'elle pourrait être établie plus loin encore en mer à cause de l'annonce des nouvelles bases, et puis les prises abondantes de poissons de fond, qui ont atteint quelque 40 millions de livres l'an dernier, à ce qu'on dit, et aussi le fait qu'il se trouve près des eaux de Prince Rupert une immense étendue marine qui constitue un très bon habitat pour plusieurs espèces de poisson de fond, en plus du flétan.

Serait-il possible d'aménager une sorte de laboratoire, de technologie ou de biologie, ou que sais-je, aux environs de Prince Rupert, où il serait plus proche de la région de Dixon Entrance, l'île Reine-Charlotte et du détroit de Hecate, où il serait vraiment sur place et pourrait s'occuper de recherches sur la pêche au poisson de fond aussi bien que sur la pêche aux autres espèces. L'Office a-t-il étudié la chose, ou le Comité a-t-il des arguments pour ou contre à exposer?

M. HAYES: Vous savez sans doute que les premiers techniciens ont été nommés quelques années après la guerre 1914-1918, et qu'ils travaillaient d'abord à Nanaïmo; par la suite quelques-uns d'entre eux furent postés à Prince Rupert, qui était évidemment une station importante. On continua ainsi pendant plusieurs années, quand pour des raisons que j'ignore, la station fut réaménagée à Vancouver, en pleine ville, puis réaménagée à nouveau dans la propriété de l'Université de Vancouver, où elle se trouve encore à l'heure actuelle.

Deux problèmes nous confrontent: d'abord nous devons nous trouver près des pêcheries, cela va de soi, et puis nous devons nous trouver à proximité d'un centre de communications pour le bien de notre personnel scientifique, car il y tient beaucoup et ne se recrute presque pas sans cela. Au début, les difficultés que le corps avait à surmonter étaient de caractère local, car c'était il y a cinquante ans et les communications n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui; on s'efforçait d'établir les stations sur le littoral, où un petit bateau suffisait pour travailler. Notre travail n'était évidemment pas bien compliqué, mais aujourd'hui il l'est.

De nos jours, il faut de grandes bibliothèques, des ordinateurs et du matériel lourd et il faut s'occuper de radioactivité et de choses qui exigent presque des centres de recherches de grande envergure. Nous éprouvons de grandes difficultés à recruter du personnel pour nos stations éloignées à cause de tout cela.

Il nous est difficile de recruter le personnel qualifié pour exécuter nos travaux, à moins qu'on ne lui donne l'occasion tant de se tenir en contact avec des gens de la profession que d'utiliser les principaux genres d'appareil mis au

point par la technologie moderne. Pour cette raison, nous préférons généralement affecter nos gens à un important laboratoire et de là, les muter provisoirement à un laboratoire régional. Je crois que cela pourrait très bien se faire à Prince Rupert.

A titre d'exemple, les gens affectés à l'établissement français situé au lac Babine, sont envoyés à Nanaïmo pour y travailler durant six mois. Cette pratique devrait être plus courante, à mon avis. On entreprendra bientôt dans toute la région centrale du Canada, des travaux relatifs à la lutte contre la pollution des eaux; vu que le laboratoire central se trouvera à Winnipeg, il nous faudra sans doute aménager des installations à un certain nombre d'emplacements près des Grands lacs, afin de pouvoir y travailler. Je crois que si nous accomplissons quelque chose en ce sens, le problème de recrutement sera résolu; il sera peut-être possible alors d'avoir toujours quelqu'un à un endroit donné au moment voulu.

M. HOWARD: Je faisais allusion moins à la spécialisation, au perfectionnement et aux exigences de la technologie moderne, grâce aux appareils et instruments dont vous faites mention, qu'à ce genre d'installation plus petite, aménagée à un endroit particulier. Si les perspectives d'avenir sont de bon augure, mais avant de dire ceci, veuillez croire que je n'exige pas de vous une déclaration qui, peut-être, devrait venir de la bouche même du Ministre, il m'est permis de supposer, donc, que si le Ministre est fortement prié de trouver les sommes d'argent nécessaires afin d'aménager d'autres installations, mesure qui s'impose, a-t-il déclaré, il serait fort possible que des installations de ce genre soient aménagées à Prince Rupert ou aux environs.

M. HAYES: Il est possible d'affecter des techniciens à des endroits isolés, où des scientifiques en provenance d'établissements importants viennent travailler une partie de l'année. A l'heure actuelle, c'est une pratique courante à plusieurs endroits, au lac Babine, par exemple. Il y a aussi des techniciens à notre service l'année durant au Grand lac des Esclaves. C'est très possible, par conséquent.

● (10.15 a.m.)

M. HOWARD: Puis-je savoir dans quelle mesure cela peut-il favoriser l'aménagement d'installations de laboratoire à Prince Rupert?

M. HAYES: A ma connaissance, il n'a pas été question d'aménager un laboratoire à Prince Rupert. On a parlé d'un laboratoire à l'emplacement de l'Université Memorial, à Saint-Jean (T.-N.), d'un autre à l'emplacement de l'Université du Manitoba, à Winnipeg, ainsi que d'agrandir nos laboratoires à Vancouver et à Nanaïmo. Il s'agit...

M. HOWARD: Il vaudrait peut-être mieux alors que je formule ma proposition au Ministre lui-même. Je suis peu au courant des rapports entre l'Office des recherches sur les pêcheries et l'organisme politique dont il relève. J'ai toujours cru que l'Office avait une certaine liberté d'agir, que c'est un organisme plus autonome que, par exemple, la Division de l'administration du Ministère.

M. HAYES: C'est exact. Notre organisme est analogue au Conseil de recherches pour la défense et au Conseil des recherches médicales en ce sens qu'il doit s'y faire des recherches par des gens qualifiés, et c'est pourquoi le personnel se compose en majeure partie de scientifiques, tout comme dans un certain nombre d'autres organismes du genre. Par conséquent, l'Office ne relève pas de la

compétence administrative du Ministère; sa ligne de conduite lui est tracée par la direction. Il doit rendre compte de son activité au Ministre, à l'égal de toute autre section du Ministère.

M. HOWARD: Je vous remercie.

M. CHATTERTON: Ma question reste dans le même ordre d'idées. On m'a donné à entendre qu'il était fortement question, au début, d'aménager un vaste institut de recherches océanographiques à Victoria, puis que les plans avaient été modifiés afin d'y faire entrer des installations du ministère des Transports et du ministère des Pêcheries. M. Hayes, est-ce que ce nouvel établissement comprendra des locaux pour l'Office des recherches sur les pêcheries?

M. HAYES: Oui, monsieur. Il y a une dizaine d'années déjà que l'Office des recherches sur les pêcheries a cédé ses attributions en matière d'océanographie physique au ministère des Mines et Relevés techniques.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous interrompre pour un moment. Je me demande s'il ne vaudrait pas mieux que M. Hayes se place au haut bout de la table; de cette façon tout le monde pourrait le voir aussi bien que l'entendre. Monsieur Hayes, vous tournez le dos à certains membres du Comité. Je vous saurais gré de bien vouloir vous joindre à nous à cette table. Ce serait là, à mon avis, une meilleure manière de procéder.

M. HAYES: Il y a une dizaine d'années, les fonctions de l'Office des recherches sur les pêcheries en matière d'océanographie physique ont été remises au ministère des Mines et Relevés techniques. La nécessité de ce changement est apparue en temps de guerre; auparavant, l'Office était le seul organisme à qui incombait la recherche en océanographie physique.

Ces travaux de recherche ont été confiés à la Marine durant la guerre, et les océanographes de notre Office en sont venus, en fin de compte, à consacrer plus de temps aux questions de défense qu'à la recherche sur les pêches; pour cette raison, on a cru qu'il valait mieux que cette fonction soit attribuée à un autre ministère. Le ministère des Mines et Relevés techniques, qui en a accepté la responsabilité, décida d'aménager un établissement sur la côte est et un autre sur la côte ouest, quand le premier serait terminé. Après la mise en service des installations à la côte est, mais avant que le Ministère puisse s'occuper activement du projet d'aménagement sur la côte ouest, on l'a prié de toutes parts de s'attaquer au problème de la pollution des eaux des Grands lacs. Le ministère des Mines aurait donc remis à plus tard, si je comprends bien, car je ne puis parler en leur nom, certains de leurs projets dans cette région. Il a toutefois posté une demi-douzaine d'océanographes à nos locaux à Nanaïmo, et c'est l'Office qui s'occupe présentement de la recherche en océanographie biologique, qui assure la permanence des travaux, si je puis dire, jusqu'au moment où le ministère des Mines pourra s'en charger par l'intermédiaire des océanographes qui travaillent avec nous à l'heure actuelle.

A ma connaissance, le ministère des Mines a l'intention, lorsque la chose sera possible, d'installer ses locaux à Victoria. Nous n'avons pas encore songé sérieusement à déménager alors nos laboratoires d'océanographie physique et biologique de Nanaïmo à Victoria. La question sera difficile à trancher, car certains insisteront pour que le laboratoire et son personnel demeurent à Nanaïmo, d'autres voudront qu'ils soient installés dans l'établissement du ministère des Mines et Relevés techniques, comme c'est le cas à l'établissement sur la côte est. La question de déménager nos installations de Nanaïmo à Victoria ne s'est pas encore posée, parce qu'il faudra probablement attendre encore plusieurs années avant que le ministère des Mines s'établisse à Victoria.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, Monsieur Chatterton?

M. CHATTERTON: Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole

Le PRÉSIDENT: Il vaut mieux, je crois, que vous ayez la parole jusqu'à ce que vous ayez éclairci les points qui vous intéressent.

M. CHATTERTON: Monsieur Hayes, au sujet de la mise en valeur du ruisseau Zones, de la rivière Qualicum, etc., et des travaux au lac Babine, est-ce que le travail s'est fait conformément aux plans et devis dressés par l'Office des recherches sur les pêcheries, notamment la recherche en océanographie physique?

M. HAYES: L'Office travaille en collaboration étroite avec le Service de l'expansion du ministère des Pêcheries, et les travaux d'ordre technique sont généralement faits par le Ministère. Si une entreprise du genre dont vous faites mention est en voie de réalisation et doit faire l'objet d'une étude quelconque, il appartient souvent à l'Office d'estimer l'importance scientifique du travail. La mise en valeur de la rivière Qualicum est une entreprise du Ministère qui, je crois, ne nous concerne pas officiellement; d'autres part, l'Office et le Ministère portent tous deux un certain intérêt aux travaux présentement effectués au lac Babine. Nous devons censément envisager cette entreprise de manière objective, sans aucun préjugé, et juger si elle est menée à bien, car nous y sommes à seul titre d'observateur.

M. CHATTERTON: M. Payne, du Conseil des pêcheries, nous a dit lors de la dernière réunion qu'il attribuait les pertes éprouvées par les pêcheurs au manque de renseignements au sujet des bancs de poisson. Si le Ministère y affectait des sommes assez considérables, on pourrait les destiner à bon escient, notamment au réaménagement des anciens sillons de frai, à l'établissement de nouveaux sillons et à l'amélioration des frayères actuelles. Conviez-vous qu'on dispose de renseignements suffisants pour assurer la réussite de ces travaux?

M. HAYES: Je ne suis pas de nature aussi optimiste que M. Payne quant à la réussite d'entreprises de ce genre. M. Payne voit les choses du point de vue de l'ingénieur, et le côté technique de ces entreprises est, je crois, ce qui donne lieu à moins de difficultés. L'argent est aussi le nerf de la construction technique, mais quand il s'agit de garder des animaux en vie dans certaines conditions, la question est beaucoup plus complexe. Je n'irais pas jusqu'à dire que la recherche en est au point qu'elle nous permet d'affirmer en toute confiance que la réussite technique d'une entreprise est assurée.

M. BARNETT: Monsieur le président, mes questions touchent de très près, je crois, à certains des sujets abordés par M. Chatterton. Je me proposais en premier lieu de soulever la question de l'établissement d'océanographie dans la région de Victoria. Je me demande si vous auriez l'obligeance de nous renseigner au sujet des rapports entre l'Office des recherches sur les pêcheries, j'entends surtout le personnel affecté au laboratoire de Nanaïmo, et l'Institut d'océanographie, de même que l'Institut des pêches, de l'Université de la Colombie-Britannique. Vous nous avez dit que les installations de recherches techniques de l'Office se trouvent maintenant à l'emplacement même de cette université.

Si je pose cette question, c'est en partie parce que j'ai eu l'occasion de visiter brièvement ces deux Instituts, lors de la réception offerte par l'Université aux députés de la Colombie-Britannique. Je vous saurais gré de bien vouloir nous dire si ces deux Instituts et l'Office des recherches sur les pêcheries coordonnent leurs travaux d'une façon ou d'une autre.

M. HAYES: Tous les organismes de recherches en océanographie se spécialisent généralement dans une branche de cette discipline plutôt que dans une autre. Ainsi, l'Office étudie plutôt les questions qui se rapportent aux pêches, le ministère des Mines et Relevés techniques s'occupe surtout des questions ayant trait à la défense du pays ou aux mers glaciales, pour n'en nommer que deux, tandis que l'Institut d'océanographie de l'Université est principalement intéressée à former des étudiants à cette discipline. Ses travaux de recherche sont confiés à des professeurs qui ont pour objectif d'initier les étudiants aux diverses techniques de la profession. Cet Institut reçoit l'appui du Conseil national de recherches sous forme de subventions de recherches totalisant plus de \$100,000 par an; il y a aussi d'autres organismes qui lui accordent une certaine aide financière. Les subventions que lui accorde l'Office des recherches sur les pêcheries sont loin d'atteindre un chiffre considérable, quoique, cette année, elles s'élèvent à un certain montant, lequel pourrait fort bien s'accroître au cours des années à venir; nous n'en sommes qu'aux stades de notre programme d'aide à la recherche. L'Institut n'a pas, toutefois, à se préoccuper des aspects économiques de la recherche; son rôle consiste à assurer la formation de spécialistes en océanographie et à effectuer des recherches fondamentales.

Il est loisible à l'Institut de faire usage temporairement de nos navires pour fins de recherche, de même que de ceux du ministère des Mines et Relevés techniques, mais dans une plus grande mesure. Cet apport entraîne des frais considérables, car l'exploitation d'un navire comme le *Cameron* ou le *G. B. Reid* exige une dépense d'environ mille dollars par jour, si bien que le prêt à titre courtois d'un bateau de croisière pour un an constitue un apport sensible à la recherche en océanographie d'un institut d'enseignement supérieur.

D'autre part, nous nous maintenons en relations étroites et amicales avec l'Institut des pêches de l'Université de la Colombie-Britannique, mais ces relations n'ont pas de caractère officiel. Il entre dans notre ligne de conduite de permettre à nos scientifiques de donner des cours universitaires et d'accroître les connaissances des étudiants dans des domaines connexes. En fait, certains de nos scientifiques du laboratoire de Nanaïmo donnent des cours à l'Institut des pêches de l'Université de la Colombie-Britannique; il faut une couple d'heures, toutefois, pour se rendre de l'un à l'autre, et cette grande distance restreint les déplacements du personnel ou des étudiants. Tout de même, quelques-uns de nos scientifiques enseignent à l'Institut et certains étudiants de l'Université effectuent des travaux de recherche à notre laboratoire de Nanaïmo ou dans notre établissement technique situé à l'emplacement même de l'Université, en vue de l'obtention d'un diplôme de sorte que nous collaborons en fait au programme de formation professionnelle en océanographie, au niveau supérieur, dirigé par l'Université, et nous espérons intensifier notre activité dans ce domaine au cours des années à venir.

M. BARNETT: Je suppose que des organismes comme l'Office des recherches sur les pêcheries pourront recruter du personnel dans ces deux Instituts de l'Université de la Colombie-Britannique?

M. HAYES: Certes, monsieur. En matière de personnel qualifié, nos besoins deviendront à mon avis des plus pressants au cours de la prochaine décennie, car les universités prennent de l'ampleur, de même que la recherche médicale. Il nous faudra faire face à une vive concurrence de toutes parts, et tout ce que l'Office entreprendra dans le cadre universitaire afin d'accroître l'intérêt des étudiants envers les sciences océanographiques, lui facilitera, j'en suis persuadé, le recrutement du personnel et servira au mieux ses intérêts à la longue. C'est pour ce motif que l'Office a mis en œuvre cette année un programme d'aide à la recherche universitaire, programme qu'il se propose d'intensifier au cours des prochaines années.

M. BARNETT: Permettez-moi, si vous le voulez bien, de vous poser une question ou deux au sujet des travaux d'aménagement à la grande rivière Qualicum et au ruisseau Roberts, travaux qui se déroulent, dans les deux cas, dans ma circonscription électorale. J'ai l'occasion, parfois, de me rendre à ces emplacements, quoique moins souvent que je le désirerais, vu le temps que je dois passer à Ottawa. Plus tôt au cours de la présente réunion, il a été question brièvement des installations d'élevage du saumon aménagées sur la côte ouest et des raisons de l'abandon de celles-ci par le Ministère, il y a un certain nombre d'années, ainsi que des possibilités d'accroître les bancs de saumon. En outre, j'ai cru comprendre qu'on procède actuellement à des essais sur la côte de l'Atlantique, essais qui se rapportent au saumon.

D'autre part, on m'a donné à entendre qu'à la rivière Qualicum, les travaux en cours consistent à enfouir des œufs embryonnés dans un lit de gravier, puis à laisser la nature faire le reste. Est-ce que vous pourriez nous faire part de votre estimation de ce programme à ce jour?

● (10.30 a.m.)

Le PRÉSIDENT: M. Barnett, je crois que cette question n'est pas du ressort de l'Office des recherches sur les pêcheries. Si M. Lucas, du Ministère, se trouve parmi nous ce matin, peut-être pourra-t-il répondre à votre question.

M. BARNETT: Bon, si quelqu'un d'autre doit répondre à ma question... J'ai soulevé cette question en partie parce que M. Hayes a lui-même déclaré que l'Office était en mesure d'analyser le travail de manière objective. Je n'ai pas trop bien saisi à quels travaux il faisait allusion.

Le PRÉSIDENT: Eu égard au peu de temps dont dispose M. Hayes ce matin, je vous saurais gré de remettre votre question à plus tard et de n'aborder pour le moment que des sujets qui intéressent l'Office des recherches sur les pêcheries.

M. BARNETT: Très bien. Veuillez toutefois m'accorder une autre question, qui se rapporte indirectement à l'exposé relatif aux travaux à la rivière Campbell, présenté par la Chambre de commerce de Campbell River. Selon cet exposé, six des 285 personnes qui travaillent au laboratoire biologique de Nanaïmo ont effectué une étude du saumon quinnat. Le personnel affecté à cette étude comprenait deux scientifiques et quatre aides employés pour une partie de la semaine. Ailleurs dans cet exposé, il est dit que le ministère des Pêcheries du Canada a fait savoir à la Chambre de commerce que les données fournies par les États du Washington et de l'Orégon ne seraient pas compilées avant 1970. Ces données se rapportent, si je comprends bien, à des travaux exécutés par les Américains afin d'intensifier la remonte du saumon vers le fleuve Columbia. Je me demande si M. Hayes aurait des observations à faire à ce sujet. Je crois que cette question intéresse M. Hayes, qui est parmi nous, et qu'elle se rapporte directement aux travaux de l'Office des recherches sur les pêcheries à son laboratoire de Nanaïmo. J'aimerais aussi connaître l'opinion de M. Hays quant aux possibilités d'intensifier la remontée du saumon quinnat par des moyens artificiels, et à quel point en sont rendus les travaux en ce sens.

M. HAYES: J'ignore à mon grand regret les antécédents des cinq ou sept personnes affectées à l'entreprise auquel vous faites allusion. Il se peut que M. Lucas puisse vous renseigner à ce propos. Les travaux à la rivière Campbell ont nécessité les services de cinq employés et de deux scientifiques, mais je ne saurais vous dire par le détail ce qui s'est fait à cet emplacement, ce dont il est fait mention dans l'exposé en question.

Je reviens à votre première question concernant l'accroissement des bancs de saumon par suite du programme effectué dans la région du fleuve Columbia. Il

s'agit d'un vaste programme d'aménagements piscicoles, en vertu duquel les saumons élevés dans ces viviers sont étiquetés, puis dirigés vers la mer, afin de déterminer les effets de ces procédés artificiels sur les pêches actuelles et la population du saumon. Ce programme est maintenant lancé et nous commençons à en connaître les premiers résultats, mais il faudra plusieurs années avant de pouvoir déterminer la valeur de ce programme d'incubation. Nous y participons par l'entremise de nos scientifiques à la station de Nanaïmo, et nous espérons bénéficier de toutes les connaissances qui pourront en découler. S'il est établi que les étangs d'incubation aménagés dans le Columbia réussissent à accroître les réserves de poissons, l'expérience renforcera sensiblement la possibilité de réaménager de tels étangs au Canada pour des fins spéciales. Pour le moment, toutefois, il est assez difficile de déterminer dans quelle mesure les étangs d'incubation peuvent accroître les réserves de poissons. Nous ne semblons pas en connaître assez long sur le comportement des petits poissons à leur sortie des incubateurs et sur le pourcentage de ceux qui survivent. C'est l'un des objectifs de l'expérience dont vous parlez.

M. BARNETT: Il y a quelque temps, le *Reader's Digest* publiait un article sur le façon de provoquer une montaison de saumons au printemps dans la région du lac Washington, je crois, près de Seattle, expérience qui a suscité beaucoup d'intérêt. J'ai échangé une certaine correspondance à ce sujet. A la lecture de l'article, on avait l'impression qu'on était sur le point de réussir l'exploit tenté. J'ignore si l'on vous a signalé cet article, mais au cas où vous en connaîtriez le contenu, j'aimerais peut-être que vous nous disiez s'il correspondait sensiblement aux faits connus ou s'il se montrait trop ou pas assez optimiste quant aux perspectives de ce projet.

M. HAYES: Je ne crois pas avoir vu cet article, mais on est parvenu en un certain nombre d'occasions à provoquer des montaisons de saumons. Le point crucial ici, c'est de savoir si la nouvelle montaison provoquée peut assurer un nombre suffisant d'œufs pour maintenir la réserve de saumons ou du moins pour maintenir la réserve qu'on y aurait transférée; autrement, les résultats de la montaison s'atténuent après quelques années et disparaissent peu à peu. C'est le doute, par exemple, qui nous assaille présentement au sujet de la transplantation de saumons roses à Terre-Neuve. Quelques saumons adultes ont survécu mais pas en assez grand nombre pour pondre autant d'œufs que nous y avons semés. Comme les résultats d'une telle expérience diminuent graduellement, il faut surveiller la réaction pendant plusieurs années; il faut peut-être aussi quelques bonnes années de ponte dans cet intervalle. Un certain élément de chance intervient dans la création d'une réserve capable de se reproduire. On n'y a pas réussi très souvent jusqu'ici et je ne me montrerais pas trop optimiste en lisant un seul article où l'on relate la provocation d'une seule montaison.

M. BARNETT: On peut y parvenir sans trop de difficulté. Quant à la montaison provoquée dans la région du lac Washington, dont j'ai parlé, on m'a dit qu'on en avait éprouvé les résultats. Après avoir installé une seine, on a pris quelque chose comme 6,000 saumons adultes en un seul coup, et l'opération a été pratiquée dans une montaison apparemment assez peu considérable au début. Je me demandais si le Conseil de recherches avait fait une analyse ou préparé un rapport sur la question.

M. HAYES: Non, je ne suis au courant d'aucune étude récente sur le sujet.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes le suivant, Monsieur O'Keefe.

M. O'KEEFE: Tout d'abord, monsieur le président, je voudrais m'excuser de mon retard auprès du Comité. J'ai dû assister à une autre réunion. Ma question n'est peut-être pas recevable et, dans ce cas, on voudra bien m'interrompre.

A Terre-Neuve, M. Hayes, à un endroit appelé Logy-Bay, on projette la construction d'un laboratoire piscicole. Pourriez-vous m'en parler? Quels projets a-t-on en vue? Quand construira-t-on ce laboratoire? Nous espérons qu'il sera effectivement construit. Quels aspects des ressources piscicoles y étudiera-t-on.

M. HAYES: Volontiers. Ce laboratoire a été construit par...

M. O'KEEFE: Il n'est pas encore construit, monsieur.

M. HAYES: Non.

M. O'KEEFE: Il est encore à l'état de projet.

M. HAYES: J'en ai vu un plan. On procédera probablement à sa construction et il devrait entrer en service en 1967, je crois. La construction en sera assurée grâce à une subvention de 1 million ou de \$500,000 du Conseil national de recherches et à une subvention semblable de la province de Terre-Neuve. Nous sommes en pourparler avec les autorités de l'Université Memorial et nous espérons pouvoir utiliser le laboratoire pour les expériences du Conseil de recherches sur les pêcheries. L'avantage spécial qu'offre ce laboratoire, c'est qu'il y coule de l'eau de mer d'une qualité excellente par rapport à l'eau du port et aux autres réserves d'eau. Nous avons examiné l'eau du port de Saint-Jean; les autorités de la province ont fait la même chose et elles ne voulaient pas y installer une station biologique. Elles sont donc allées un peu plus loin et ont trouvé le courant d'eau venant du Labrador. Les autorités en sont très heureuses, je pense. Elles espèrent que la qualité de l'eau nous permettra d'y effectuer nos expériences. Nous comptons pouvoir aménager un laboratoire sur le terrain de l'Université Memorial et utiliser le laboratoire de Logy-Bay pour nos expériences en eau de mer.

M. O'KEEFE: Quel genre d'expériences?

M. HAYES: Nous aimerions y conserver des poissons et y effectuer des expériences à long terme durant les divers cycles d'alimentation. Lorsqu'on tente de telles expériences dans les eaux du port, la pollution se met parfois de la partie et l'on perd le poisson. Les expériences relatives à l'alimentation et à la croissance sont très difficiles, si on les poursuit le moins longtemps, à moins que l'on dispose d'une eau de qualité excellente. Nous étudierons aussi dans la région les invertébrés, dont certains peuvent avoir une valeur économique.

M. O'KEEFE: A-t-on songé à la désignation de certaines régions où la pêche serait interdite?

M. HAYES: Si vous voulez parler de l'interdiction de la pêche dans le voisinage du laboratoire, je n'en sais rien. Si je comprends bien, on faisait de la pêche dans la baie, il y a quelques années, mais comme des vents balayaient la côte, les pêcheurs ne peuvent y retenir leurs bateaux, leurs quais et autres choses du genre, de sorte qu'on n'y fait plus la pêche. Afin de ne pas être ennuyé par ces vents et la glace, on passera une conduite dans un tunnel, creusé dans le roc, qui aboutira sous l'eau à un endroit où les tempêtes et la glace ne pourront pas nuire à la conduite. Sauf erreur, personne n'y fait la pêche à l'heure actuelle.

M. O'KEEFE: Je sais qu'on n'y fait pas de pêche dans le voisinage immédiat, mais le programme est tellement audacieux que nous nous demandons si on le réalisera un jour. Vous êtes à peu près sûr qu'on le réalisera, mais pourriez-vous nous l'assurer?

M. HAYES: Je ne sache pas qu'on ait discuté de la question, mais...

M. O'KEEFE: Personne ne m'a posé la question, mais je voulais vous la poser à la première occasion, afin que je puisse assurer aux gens que le projet est en voie de réalisation.

M. HAYES: Le ministère s'intéressera sûrement à conserver ce laboratoire et il étudiera cette question. Celle-ci n'a pas encore été abordée, car je ne croyais pas qu'on faisait beaucoup de pêche.

M. O'KEEFE: Le laboratoire sera construit?

H. HAYES: Oui.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Logie.

M. LOGIE: Je ne crois pas me tromper, monsieur le président, en disant que j'ai vu, il y a quelques années, une demande de soumissions pour la construction.

M. O'KEEFE: Je ne l'ai pas vue.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Tucker.

M. TUCKER: Monsieur le président, M. Hayes a parlé de transplanter du poisson, surtout du saumon, à Terre-Neuve. Pourrait-il nous fournir de plus amples renseignements à ce sujet? Je crois savoir que le frai n'a pas été trop fructueux.

M. HAYES: Depuis plusieurs années, nous transportons des œufs de saumons roses à Terre-Neuve, et nous avons observé les poissons adultes qui survivent. A un moment donné, nous espérions y semer 10 millions d'œufs par année, mais nous n'avons jamais atteint ce nombre. Cependant, nous y avons transporté, sauf erreur, 3 ou 4 millions d'œufs et nous avons retiré 40 ou 50 saumons roses l'année dernière; environ 25 ont nagé dans le cours d'eau et 25 autres sont partis en haute mer; on a estimé que ceux qui sont entrés dans la rivière n'étaient pas assez nombreux pour y maintenir la réserve intacte. A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas dire que nous ayons constitué une réserve d'élevage pouvant perpétuer le saumon rose. Les Russes ont tenté de transplanter dans certaines de leurs rivières septentrionales du saumon rose venant du Pacifique. Ces saumons ont été pris en Écosse et près des îles britanniques. Certains, naturellement, se sont rendus dans l'Atlantique, mais nous ignorons si les Russes sont parvenus à constituer une réserve d'élevage. A mon avis, leur réserve de saumons roses est marginale comme la nôtre à Terre-Neuve.

M. TUCKER: Vous avez l'intention d'effectuer l'expérience?

M. HAYES: Oui, monsieur.

M. TUCKER: Vous avez l'intention de la poursuivre?

M. HAYES: Oui.

M. TUCKER: Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Je sais que M. Howard a d'autres questions à poser, mais je veux m'assurer que tous ceux qui voulaient en poser une ont pu le faire, avant que nous passions à la deuxième série de questions. Vous avez la parole, M. Howard.

M. HOWARD: Je veux parler, monsieur le président, d'un sujet que le ministre, le Conseil des pêcheries, l'autre jour, et presque tous ceux qui s'intéressent à la pêche ou s'en occupent, ont classé comme un effet de l'industrialisation et l'une des répercussions des moulins à pâte et des opérations minières sur les réserves de poisson; on a parlé aussi de la pulvérisation de parasitocides sur les forêts afin de tuer les vers qui attaquent les bourgeons de

l'épinette, les chenilles arpeuteuses et autres insectes semblables dont on se préoccupait il y a quelques années. M. Hayes pourrait-il nous dire dans quelle mesure l'industrialisation nuit ou pourrait nuire aux réserves de poisson?—

● (10.45 a.m.)

A mon avis, il faudrait prendre certaines dispositions pour s'assurer que les effets secondaires d'une opération de concentration soient restreints à un bassin ou à une région encerclée d'un mur de pierre, et qu'ils ne se fassent pas ressentir jusque dans le lac. On a pris de telles dispositions pour certains moulins à pâte et autres entreprises semblables. Mais on se préoccupe encore de ce problème et, dans sa déclaration, le ministre a mentionné que l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre pour conserver une réserve de saumons, c'étaient les effets de l'industrialisation sur ces poissons. Dans ses rapports avec l'industrie, le Conseil de recherches rencontre-t-il des difficultés qui relèvent davantage de l'administration que de la recherche? Qu'a-t-on fait dans ce domaine?

M. HAYES: Le Conseil de recherches doit essayer de comprendre, dans la mesure du possible, les procédés en cause et d'évaluer les dommages causés. Ce sont d'autres divisions du ministère des Pêcheries, et non le Conseil, qui veillent à aplanir les difficultés. Le Conseil ne règle effectivement aucun de ces problèmes. Nous faisons des recherches à Nanaïmo sur les aspects chimiques et bactériologiques des effets des moulins à pâte et nous en communiquons les résultats au ministère. Les moulins à pâte constituent probablement le plus important problème en Colombie-Britannique, mais les mines de métaux y posent également un problème sérieux, qui est extrêmement difficile à régler lorsqu'il se pose. Tout ce qu'on peut faire, c'est d'empêcher les effets de se faire ressentir dans le cours d'eau. Le problème se pose sur les deux littoraux. Nous avons aussi été chargés, surtout au Nouveau-Brunswick, d'analyser les effets des parasitocides vaporisés sur les bourgeons des épinettes dans le bassin hydrographique de la Miramichi. Les parasitocides vaporisés dans cette région ont non seulement tué de jeunes poissons, mais ils ont également tué les insectes. En fait, ils ont anéanti les insectes des cours d'eau, dont se nourrissent parfois les poissons. Ils ont réduit considérablement la capacité nutritive des cours d'eau. On peut dire, je pense, qu'il faudra choisir les ressources qu'on exploitera dans ces régions. Il s'agira de déterminer si l'on préfère l'épinette au poisson. Il semble très difficile de vaporiser des parasitocides efficaces sans nuire aux poissons, bien qu'on tente de mettre au point des insecticides qui tueront les vers s'attaquant aux bourgeons sans détruire les insectes vivant dans les cours d'eau. Pour notre part, nous concentrons nos efforts sur la recherche.

Il s'agit là d'une sorte de pollution. L'autre sorte, dont nous entendons actuellement parler à propos des Grands lacs, provient des engrais transportés dans les cours d'eau par les systèmes d'irrigation. En eux-mêmes, ces engrais ne sont pas dommageables, pas plus que les égouts des villes; mais ils accaparent l'oxygène et ont tendance à remplacer la truite et le corégone de lac, espèces les plus recherchées, par des poissons ordinaires, comme la perchaude et autres espèces, auxquels l'amateur ne s'intéresse pas autant, mais qui ont parfois la même valeur marchande que les autres, pour une pêcheur commercial. Le lac Érié possède encore un marché assez soutenu, bien qu'on y prenne du petit poisson, comme l'éperlan, ou lieu de la truite et du corégone de lac. On ne saurait donc dire au pied levé que les systèmes d'irrigation agricoles et les égouts des villes peuvent à eux seuls détruire une zone de pêche, à moins qu'ils parviennent à absorber tout l'oxygène d'un cours d'eau.

La question des métaux lourds et des effluents des usines de pâte qui enlèvent l'oxygène est très grave pour ceux qui s'intéressent à la recherche, mais nous ne sommes pas l'organisme qui intente des poursuites à cet égard.

M. HOWARD: Il y a huit ans environ, le Service forestier de la Colombie-Britannique a pratiqué un programme de pulvérisation dans l'extrémité septentrionale de l'île de Vancouver; je crois que c'était à Port Hardy et dans d'autres régions. Sauf erreur, feu M. George Clark, qui était le sous-ministre du temps, nous a dit qu'il avait réussi à amener le Service à diminuer la proportion de pesticide dans l'huile ou l'eau, ou ce à quoi on le mêlait, au point que son effet toxique sur le poisson s'en est trouvé réduit ou supprimé. Or, il s'agissait plutôt de ce qu'il espérait ou prévoyait que des résultats réels.

Avez-vous bien dit, au sujet des ressources entre lesquelles nous devons choisir, qu'on a le choix, en somme, entre le poisson ou l'épinette et qu'on ne peut avoir l'un et l'autre s'il y a une infestation. La pulvérisation de pesticide dans les forêts est toxique pour les pêcheries. Est-il exact que, si la proportion de pesticide par rapport au milieu porteur est assez forte pour tuer la tordeuse des bourgeons ou autres insectes, cette proportion est toxique pour le poisson, quelque basse que soit la proportion?

M. HAYES: Nous sommes continuellement à discuter avec le ministère des Forêts sur ce point. On a réduit la proportion de une livre à une demi-livre l'acre, proportion qui n'est pas immédiatement toxique. Pour moi, si on place au sein d'une population de poissons équilibrée un élément qui les gêne, c'est plutôt comme si on exerce des pressions économiques sur une entreprise. Je crains que la pression d'une autre condition défavorable sur le poisson, comme le saumon de l'Atlantique, signifiera sa ruine. Ce ne sera peut-être pas dans l'immédiat, c'est-à-dire qu'on peut pulvériser la forêt dans une région particulière sans tuer le poisson.

M. HOWARD: Immédiatement?

M. HAYES: Immédiatement.

J'assimile la situation à l'exercice de pressions économiques sur une entreprise. La pulvérisation est légèrement défavorable si elle se pratique durant plusieurs années. Elle aura certainement, à mon sens, certains effets.

Le PRÉSIDENT: M. Logie veut expliquer davantage cette affaire. Pouvons-nous l'entendre maintenant?

M. LOGIE: Je crois, monsieur le président, que l'impression qu'a M. Howard, n'est pas complètement juste. Je voudrais d'abord vous signaler que le ministère des Pêcheries applique des dispositions très strictes contre la pollution; certaines remontent à 1868. On ne peut rien mettre dans l'eau qui soit nuisible au poisson sous peine de poursuites et d'amende très forte.

En ce qui concerne la question des ressources entre lesquelles il faut choisir comme l'a dit M. Heaves, il va de soi que nous n'appliquons pas la loi tout à fait de cette façon. Nous ne refusons pas de l'invoquer lorsqu'il le faut, mais le ministère tient des négociations avec les industries au sujet des effluents et le

reste. Je crois que je pourrais dire qu'il s'agit là d'une généralisation; nous obtenons plus de résultats en tenant des entretiens à l'étape des plans avec les nouvelles industries que nous n'en aurions jamais en recourant aux menaces. Les mesures adoptées par deux ou trois nouvelles usines de papier d'emballage blanc en Colombie-Britannique en sont un bon exemple. Les sociétés font de fortes dépenses pour protéger le poisson sur notre demande.

En ce qui concerne les pesticides, je ne crois pas que la question soit réglée. Nous avons surtout parlé du D.D.T. qui s'emploie principalement dans la pulvérisation des forêts depuis quelque temps. C'est certainement un puissant poison pour le poisson. Au Nouveau-Brunswick, où le programme dure plus longtemps et où, soit-dit en passant, il est discuté chaque année ou plus fréquemment par un comité interministériel fédéral où la province est représentée, nous en sommes à la dose plus ou moins normale de $\frac{1}{4}$ livre de D.D.T. à l'acre de terre forestière. Il s'en pratique parfois deux applications. Cette dose a pour effet de tuer le poisson et de modifier le milieu comme l'ai dit M. Hayes. Toute la chaîne alimentaire s'en ressent. Je crois, cependant, que le ministère est prêt à dire que la dose est tolérable. Nous ne l'aimons pas, mais elle est tolérable. Elle n'aura pas de graves effets par elle-même, sauf si elle vient s'ajouter à certaines des autres pressions dont parle M. Hayes. L'industrie forestière, qui est grande et fort utile, ne cesse, cependant, de demander que la dose soit augmentée. A son avis, si on arrose suffisamment de D.D.T. les forêts, on tue tous les insectes. Les résultats scientifiques ne prouvent pas que la destruction soit directement rattachée à la dose. La façon de l'appliquer et d'autres facteurs entrent en jeu. Nous résistons aux pressions de l'industrie. Cette année, nous avons cédé un tout petit peu afin de voir ce qui en est dans certaines régions où le poisson ne s'en ressentira guère.

Mon second point est qu'il existe de plus en plus d'autres insecticides propres à la destruction de la tordeuse des bourgeons et d'autres insectes forestiers; il sont très peu toxiques pour le poisson. Je ne veux pas rendre la tâche par trop difficile au sténographe, mais je signale qu'un de ces insecticides est dénommé *Phosphamidon*. A l'application sur le terrain, il ne nuit pas directement au poisson que nous sachions; cependant, nous ne sommes pas pleinement au fait des autres questions de milieu qui influent sur le poisson. Nous étions fort heureux de cet insecticide. Il a le désavantage de coûter plus cher, mais nous étions prêts à l'imposer à l'industrie forestière afin de protéger le poisson. Puis, voilà qu'on a appris qu'il tuait les oiseaux en grand nombre, dont le tétras.

La situation est mouvante. Je crois, à cet égard, qu'il y a moyen de pulvériser les forêts et de conserver la poisson. Cependant, le poisson se fera à coup sûr plus rare. D'autre part, des règlements comme ceux que nous édictons signifieraient une forêt moins abondante. Nous espérons que le programme ne diminuera pas beaucoup le poisson. Je veux aussi rendre hommage à l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Elle se montre très empressée à collabo-

rer. Il y a six ou sept ans, le D.D.T. est presque totalement disparu dans la province où ses effets sur le poisson l'ont fait écarter. La situation est mouvante d'une certaine façon. Nous ne sommes pas complètement découragés.

M. HOWARD: Je suppose que les mauvais effets de l'insecticide s'exercent sur le poisson d'eau douce ou sur l'anadrome. Ce sont les deux groupes qui en sont le plus atteints.

M. LOGIE: Au Nouveau Brunswick où le programme est le plus étendu et le plus ancien, les effets s'en exercent sur le poisson dont l'habitat est l'eau douce et sur l'anadrome qui se trouve en eau douce en région d'application de l'insecticide. En Colombie-Britannique, les effets pourraient s'en étendre jusqu'à certaines parties d'eau salée des rivières et des baies.

M. HOWARD: Le hareng peut s'en ressentir.

M. LOGIE: J'ignore si nous avons des données à ce sujet.

M. HOWARD: Connaissez-vous les effets qu'ont pu en ressentir les réserves de saumon au cours des années. Croyez-vous que, sans la pulvérisation, il y aurait eu un certain volume de poisson? Dans quelle mesure contribue-t-elle à la baisse des réserves de saumon?

M. LOGIE: Nous avons récemment étudié la question dans le cas du Nouveau-Brunswick parce que, comme vous le savez, le gouvernement fédéral contribue au programme dans la province et que le Conseil du Trésor voulait savoir quels en étaient les bons effets et le coût à tous les points de vue: forêt, faune sauvage, pêcheries, etc.

La conclusion générale, que M. Lucas voudra peut-être expliciter davantage parce que cela relève directement de lui, c'est que ces dernières années, depuis que nous avons institué ou favorisé la dose de $\frac{1}{4}$ livre, l'effet économique sur les pêcheries est négligeable. Il faut retenir, cependant, que la montaison du saumon varie beaucoup pour d'autres raisons. Il est difficile d'être catégorique sur ce point. Je ne crois pas qu'on ait analysé de ce point de vue le bilan de la pulvérisation en Colombie-Britannique, c'est-à-dire l'autre région principale. Il s'en fait peu à Terre-Neuve. La dose à mon sens est trop faible pour exercer de mauvais effets. Est-ce bien cela, monsieur Lucas?

M. LUCAS: Je disais que la dernière pulvérisation importante de D.D.T. en Colombie-Britannique a eu lieu en 1957. Le programme s'est pratiqué avec le concours du ministère. Nous avons des observateurs sur les lieux. La dose a été forte,—j'en ai oublié la proportion exacte,—et il y a eu grande destruction de saumon et d'autres poissons d'eau douce dans les cours d'eau. A la suite de ces résultats, l'industrie s'est fort émue et elle a réagi. Depuis, il n'y a pas eu de grande pulvérisation. On a employé le *Phosphamidon* qu'a mentionné il y a un instant M. Logie. Il s'est employé dans les îles de la Reine-Charlotte il y a quelques années. La surface forestière pulvérisée est très limitée sur la côte du Pacifique. Je dirais que le saumon ne s'en est guère senti, sauf dans le nord de l'île Vancouver où les montaisons ont diminué durant une couple de cycles. Les montaisons atteignent maintenant leur ancien niveau.

M. HOWARD: Les réserves se sont-elles reconstituées naturellement ou le ministère est-il intervenu?

M. LUCAS: Je pense que les autorités réglementaires de la Colombie-Britannique ont limité la pêche, mais, lorsque le cycle du poisson atteint par la pulvérisation a repris, la pêche s'en est trouvée réduite.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous approchons de 11 heures. Sauf erreur, nous ne sommes pas tenus de quitter la salle à 11 heures. Nous avons 15 ou 20 minutes durant lesquelles nous pourrions continuer de l'occuper si nous le voulons. Cependant, il y a une couple de points que je veux mentionner au sujet de l'activité du Comité et qu'il y a peut-être lieu de régler dès maintenant. Il y a MM. Barnett et O'Keefe qui veulent poser d'autres questions. Il y a peut-être M. Chatterton qui a quelques questions aussi. Je me demande si je puis aborder ces deux points immédiatement. Ensuite, nous reviendrons à MM. Hayes et Logie.

Nous en sommes à notre huitième réunion et nous voulons envisager le moment où nous pourrions terminer nos audiences. Il nous reste peut-être encore à tenir une ou deux réunions avec les gens du ministère afin de tirer au clair les crédits budgétaires, sauf le crédit n° 1; il nous faut convoquer à nouveau le ministre pour en finir du crédit n° 1. Nous devrions chercher à trouver une journée où nous aurions toute la matinée à cette fin, où nous n'aurions pas à lever la séance à 11 heures. Il y a ensuite ce déjeuner à la cuisine expérimentale. Il y aura ensuite une réunion à huis clos pour procéder à la rédaction de notre rapport.

Au sujet du rapport, les comités qui étudient des crédits ont cherché, je crois, à dire dans leur rapport tout juste qu'ils avaient tenu tant de réunions et examiné des crédits. Pour que les comités de cette nature fassent œuvre utile,—nous avons consacré beaucoup de temps à étudier une question très technique et nous l'avons fait avec beaucoup d'application,—ils doivent et nous devons mettre grand soin à la rédaction des recommandations. Même si nous sommes un comité dont les membres appartiennent à plusieurs partis, nous devons chercher à en arriver à quelque conclusion au sujet des données qui nous ont été présentées et à formuler des recommandations vraiment utiles au ministère et à nous-mêmes en tant que parlementaires. J'espère que nous pourrions procéder à la rédaction d'un rapport vraiment sérieux. J'espère que le Comité y avisera.

Notre rapport devrait renfermer certaines observations d'ordre général. A cause de la nature très régionale de la pêche, certains d'entre vous voudront peut-être réfléchir sérieusement, à la lumière de ce qui s'est dit durant nos réunions, à la rédaction de recommandations d'ordre régional.

● (11.00 a.m.)

Il y a une autre question, c'est-à-dire la déclaration qu'a formulée ce matin M. Howard. Nous devons faire ce que nous pouvons pour étudier des déclarations de cette nature émanant de membres du Comité. C'est une déclaration établie avec beaucoup de sérieux et elle est complexe. Je sais que vous voudrez l'étudier et y réfléchir avant de vous prononcer à son sujet. Je ne sais pas qu'il faille se prononcer aujourd'hui. J'allais suggérer que M. Howard

consentirait peut-être, afin de permettre aux membres du Comité de l'étudier un peu plus à fond, à la transformer en avis de motion. Si nous siégeons mardi prochain, comme je l'espère, nous serions en mesure d'étudier une déclaration comme la sienne et d'entendre ses observations.

Pour ma part, j'ai eu l'occasion d'examiner la déclaration il y a quelques instants. Si je n'occupais le fauteuil et n'étais membre du Comité, je sais que je voudrais étudier sérieusement la déclaration avant d'avoir à me prononcer. C'est une déclaration bien mûrie et qui doit retenir l'attention du Comité.

Voilà ce dont je voulais entretenir le Comité ce matin. Je demanderais aux honorables membres du Comité de formuler leurs observations sur la façon de terminer nos travaux et d'établir une sorte d'exemple de la conduite que doit tenir un comité permanent chargé d'étudier les prévisions budgétaires.

M. BARNETT: Vous avez saisi le Comité d'une indication très utile des voies dans lesquelles nous devons nous engager. Afin d'éviter de trop longues discussions sur vos propos, je me demande si les membres du Comité qui appartiennent aux divers groupes ne pourraient pas les peser et si nous ne pourrions pas tenir ensuite une réunion du comité directeur et en arriver à une proposition dont le Comité pourrait être saisi . . .

Le PRÉSIDENT: Le Comité estime-t-il que c'est là une façon logique de procéder?

Je pense que nous avons maintenant certaines questions à poser. M. Howard, avez-vous terminé?

M. HOWARD: Oui, mais je voulais simplement enchaîner sur ce que vous avez dit au sujet de la déclaration que j'ai présentée aujourd'hui afin de la transformer en avis de motion, comme vous le suggérez, pour la prochaine réunion.

Avant de décider aujourd'hui ce que nous allons faire, je me demande si nous ne pourrions pas nous référer à une feuille du ministère des Pêcheries intitulée «Travaux entièrement financés par le Service du développement industriel, 1966-1967» qui nous a été présentée aujourd'hui. C'est un point qui aurait surgi à l'occasion de la question posée à M. Needler, à la dernière réunion, au sujet des travaux exécutés par le seul ministère. Comme nous l'avons fait dans le cas de l'autre feuille, qui énonçait les programmes fédéraux-provinciaux, je me demande si nous ne pourrions pas annexer cette feuille en appendice aux délibérations d'aujourd'hui et l'imprimer au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'accord?

Adopté.

Avons-nous d'autres questions à poser à M. Hayes avant d'en finir? Monsieur Barnett, je crois que vous en avez une. J'espère que ces questions seront courtes parce que nous ne voulons pas gêner plus qu'il ne faut ceux qui cherchent à assister à une réunion d'autres comités. M. O'Keefe ensuite, puis M. Chatterton.

M. BARNETT: Monsieur le président, une partie du domaine que j'aurais parcouru a été couvert par des questions et les réponses données à M.

Howard. Je pourrais dire en passant que je me souviens encore très bien de m'être trouvé dans le bureau de M. Gil Whitmore peu après la fin des travaux de vaporisation dans la région de la forêt de Quatsino. Je revois l'horreur que nous avons ressentie à la vue des poissons qu'il avait recueillis. Je limiterai ma question à la pollution des eaux causée par les déchets des usines de pâte et de papier.

Vous vous souvenez, j'ai soumis des questions par écrit à ce sujet à M. Needler et sa réponse paraît à la page 4, des Procès-verbaux du Comité. J'ai eu l'occasion d'apprendre que dans quelques-unes des nouvelles usines en construction on avait pris des mesures—comme on l'a proposé antérieurement—pour incorporer à l'usine des moyens de contrôle de la quantité et de la nature des liquides toxiques qui se déversent dans les eaux poissonneuses et que l'on a mis au point des appareils de mesure automatiques.

Maintenant ma question veut porter sur la situation que l'on trouve dans les usines existantes et je peux en venir au point et dire que je parle au nom d'un grand nombre de personnes puisque l'on se préoccupe beaucoup de la grande usine située à l'embouchure d'Alberni Inlet.

Dans ma question je mentionnais l'étude faite par M. Kelley en 1949 et que l'on considère comme un classique dans ce domaine. J'aimerais que l'on étudie ce qui ressort de la déclaration de M. Needler à la page 89 dans laquelle il répond à la question. J'aimerais que l'on fasse le point au sujet de ce que les chercheurs pensent qu'il faudrait faire pour assurer un bon contrôle de la pollution dans les grandes usines comme celle-là. Si je suis bien renseigné je crois que cette surveillance, comme dans le cas d'Alberni Inlet,—et j'en parle parce que c'est un problème à l'échelle nationale partout où il y a de vieilles usines de pâte et de papier—cette surveillance, dis-je, comme elle se fait, se fait à la station biologique de Nanaïmo.

On m'a demandé quelle était la nature de cette surveillance, si elle se fait de façon intermittente ou s'il y a relevés continus de la nature des déchets qui se déversent dans les eaux d'Alberni Inlet. On m'a demandé s'il ne se pourrait pas—et je ne veux accuser personne ici—que la situation soit parfaitement régulière lorsque le préposé aux tests est sur les lieux mais que lorsqu'il se retire, la production brime le règlement. Je veux savoir ce que, dans les limites du possible, le ministère ou l'Office des recherches sur les pêcheries peuvent demander des usines actuelles pour qu'elles fassent concorder leur production avec les exigences auxquelles s'est pliée l'industrie au sujet de la construction de ces usines.

M. HAYES: L'Office ne dépense pas d'argent en maintenant des hommes sur les lieux. Je ne sais pas si le ministère le fait peut-être que M. Logie . . .

M. LOGIE: Monsieur le président, de façon générale, nous ne connaissons pas, s'il y en a, de pollution provenant de l'industrie qui ne puisse être réduite de façon à ne pas incommoder les poissons. Le problème cependant au sujet des usines comme celle d'Alberni est toujours une question d'argent. C'est la vraie difficulté. Il peut y avoir aussi des problèmes d'espace. Il est arrivé que le gouvernement fédéral ait accordé de l'aide. Ainsi l'Office d'expansion économi-

que de la région Atlantique a octroyé des subventions à la lutte contre la pollution et pour aider les usines existantes dans l'aménagement de procédés dispendieux. L'industrie de la pâte et du papier a reçu de ces subventions. Quant à la solution probable au problème de la région de Port Alberni... Auriez-vous quelque chose à dire à ce sujet, monsieur Lucas?

● (11.15 a.m.)

M. LUCAS: Monsieur le président, la société de Port Alberni, à toutes les étapes de construction de ses usines et lors de travaux d'agrandissement, a consulté le ministère et a reçu l'approbation du ministre pour tous les procédés de traitement qu'elle utilise. Ce qui s'est produit, selon moi, c'est qu'avec le temps il y a eu accumulation au fond du port de fibres très fines provenant de l'usine.

A Port Alberni, le grand problème n'est pas la toxicité des déchets mais leur consommation d'oxygène. Il s'est produit une accumulation de fibres et lorsqu'elles sont soulevées par des travaux de dragage par exemple—c'est ainsi qu'on s'est rendu compte de cette difficulté lorsqu'il a fallu draguer le port pour en permettre l'accès aux navires—elles dégagent de grandes quantités de sulfure d'hydrogène qui rendent toxiques certaines zones où en même temps l'oxygène se trouve en quantité insuffisante.

Il y a au port d'Alberni des zones où les eaux ne sont pas trop propices aux poissons. Vu la façon dont on réagit, est-ce qu'on s'en préoccupe vraiment quand il faut agrandir une usine. Il est vraiment temps d'adopter de nouvelles méthodes dans ces usines. Il est vrai que cette usine a connu plusieurs agrandissements depuis ses débuts. Chaque fois les chercheurs et les ingénieurs de la compagnie ont rencontré nos fonctionnaires et nous avons apporté des restrictions toujours plus sévères à la disposition des déchets pour que les eaux du port ne reçoivent que des matières sous la forme la plus pure possible.

Maintenant la société veut draguer le port pour éliminer une partie de ces déchets. Le dragage se fera de façon à réduire au minimum les dommages causés aux poissons. Mais j'ignore ce que pourrait être la solution à long terme. Il faut d'abord convaincre la société des énormes dommages causés parmi les poissons et trouver ensuite une solution économique au problème.

Il faut dire que de façon générale les poissons d'Alberni Inlet et des cours d'eau tributaires réussissent à survivre.

M. BARNETT: Pourrais-je...

Le PRÉSIDENT: Monsieur Barnett, j'aimerais bien avant d'ajourner la séance en arriver aux questions de MM. O'Keefe et Chatterton. Cela leur est dû. Ils attendent depuis longtemps. Nous discutons d'un sujet intéressant. Rien ne nous oblige à le laisser et nous pourrions y revenir à la prochaine séance. Je me demande si nous pourrions en venir à la question de M. O'Keefe et ensuite à celle de M. Chatterton.

M. O'KEEFE: Monsieur le président, j'espère ne pas sembler prêcher trop pour mon clocher. Je m'intéresse à la pollution des eaux. Terre-Neuve s'en est toujours occupée. Nous avons connu le problème de la pollution des eaux depuis l'établissement de John Guy Cupids au début du XVII^e siècle, depuis 1610, je crois. Ma question porte sur les eaux de la côte orientale. Je comprends les difficultés de Miramichi, mais je voudrais savoir s'il y a réellement un problème de pollution des eaux à Terre-Neuve en particulier et surtout à St. John's East?

M. HAYES: S'il y a déversement des égouts de la ville dans le port?

M. O'KEEFE: Partout à St. John's East, y-a-t-il un problème de pollution des eaux?

M. LOGIE: Monsieur le président, puisque M. Hayes me fait signe, je répondrai. Dans la région de St. John's East le seul problème d'importance que je connaisse en est un d'ordre municipal. En lui-même il n'est pas trop dommageable à la survie des poissons. Il faudrait peut-être en tenir compte cependant si l'on utilisait cette eau pour laver les produits de la pêche ou pour autre chose semblable.

M. O'KEEFE: Mais dans les environs de St-Jean, sauf dans le cas du port, il n'y aurait pas de pollution des eaux. C'est ce que vous laissez entendre?

M. LOGIE: Bien, je suis à peu près sûr qu'il y avait pollution des eaux au paradis terrestre, monsieur le président, mais pas en quantité inquiétante.

M. O'KEEFE: Je veux en venir à la pollution causée par les navires qui déversent du mazout dans l'Atlantique. C'est de ce genre de pollution que je m'occupe.

M. LOGIE: Cela arrive. Cependant il est défendu par la loi de déverser du mazout à moins de 500 milles de la côte je crois. Mais il est difficile d'en faire la surveillance. Je ne crois pas que cela cause des difficultés à Terre-Neuve.

M. HAYES: Vous n'avez qu'à marcher jusqu'à la baie la plus proche...

M. O'KEEFE: La baie Conception.

M. HAYES: Non, dans les environs immédiats du port de St-Jean vers la baie Logy. Nous voulions aménager la station dans cette anse et nous nous sommes rendus compte que pour certaines directions des vents, les déchets pouvaient atteindre la côte. C'est pourquoi on a décidé d'aller plus loin vers la baie Logy. La plupart du temps la situation est bonne. A certaines époques de l'année cependant les vents du large soufflent jusque dans les terres des déchets qui proviennent en fin de compte de la ville de St-Jean.

M. O'KEEFE: Cela ne m'inquiète pas monsieur. Je m'inquiète du mazout que l'on déverse dans l'Atlantique, comme vous dites à 500 milles de la côte et que les vents dominants nous ramènent directement. N'y a-t-il pas un problème là?

M. HAYES: Je n'ai jamais entendu dire que c'en était un.

M. LOGIE: Monsieur le président, l'envie de m'en laver les mains est presque trop forte. C'est au ministère des Transports à faire la police des eaux.

M. O'Keefe: Vous admettez qu'il y a un problème d'importance.

M. LOGIE: Nous l'admettons et nous admettons qu'il est presque impossible d'exercer une surveillance adéquate alors que ce pourrait être important par endroits. Près d'Halifax par exemple il y a des grèves où il n'est plus possible de se baigner à cause de ce genre de pollution.

Cependant en réponse à vos questions, monsieur, je n'ai pas entendu dire que cela ait nuit aux poissons dans les environs de St-Jean.

M. O'KEEFE: Merci, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Monsieur O'Keefe, je crois que vous devriez vous adresser au député de Bonavista-Twillington à ce sujet.

M. CHATTERTON: Monsieur le président, j'aurais une question à poser au sujet de la pollution. Y a-t-il des preuves que des matières toxiques provenant de l'usine de pâte et de papier de Crofton pourraient nuire aux huîtres de Chemainus et de Thet's Island?

Le PRÉSIDENT: Laissez cela à M. Lucas, monsieur Logie?

M. LOGIE: Je crois, monsieur le président, qu'il y a une question d'inscrite à ce sujet et M. Needler a promis une réponse. Elle n'est pas encore prête. Il y a le temps de préparer une réponse.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, c'est la fin de la séance. Elle a été très intéressante et je vous en remercie.

M. BARNETT: J'aurais aimé que M. Logie nous fasse un rapport sur la lamproie. C'est un problème dans les Grands Lacs. Peut-être pourrions-nous continuer lors d'une prochaine séance.

Le PRÉSIDENT: Si vous le voulez vous pourrez y revenir lors du Crédit n° 5.

APPENDICE «2»

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Travaux entièrement financés
par le

Service d'expansion industrielle, 1966-1967

| Région de l'Atlantique | Région du Pacifique | A l'échelon national —d'ordre général |
|------------------------------------|---|--|
| Chasse à la baleine | *Poissons de fond de haute mer, exploration | Bateaux, étude technique |
| *Homard, exploration en haute mer | *Crevettes, exploration | Pêche au tuna |
| *Anguilles, relevés | Merluches, exploration | Chalut électrique |
| Hareng, exploration | *Naissains d'huîtres | Poisson de fond, pêche au chalut |
| Requin-marsouin, exploration | Réfrigération, bateaux collecteurs de saumons | Seine à poche |
| Réfrigération, bateaux à pétoncles | | Équipement électronique |
| | | Treuil tout-usage |
| | | *Étude du rendement des engins |
| | | Manutention du poisson à bord des bateaux |
| | | Cales de chalutiers |
| | | Produits |
| | | Réfrigération à bord des bateaux à partir de chaleur récupérée |
| | | Transport du poisson |
| | | Emballage du poisson |
| | | *Décongélation du poisson |
| | | *Huile |
| | | *Protéine de poisson concentré |
| | | Varech |

*Recherches avec collaboration de l'Office des recherches sur les pêcheries.

NOTA 1) Dépenses estimatives totales pour les travaux énumérés: \$860,000 en 1966-1967.

2) Aide technique spécialisée à court terme à l'échelon national pour la même période: \$190,000 en plus de l'aide technique apportée par le personnel permanent.

27 avril 1966.

TÉMOINS:

Du ministère des Pêcheries: M. R. R. Logan, sous-ministre adjoint (Opérations); M. W. R. Martin, président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; et M. W. E. Eicker, de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.

ROGER DUBOIS, IMPRIMERIE
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PRESSE
OTTAWA, 1966

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations
en français et/ou une traduction française de
l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou
des séries complètes en s'abonnant auprès de
l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le
Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 8

SÉANCE DU MARDI 10 MAI 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du ministère des Pêcheries: M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (Opérations); M. W. R. Martin, président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; et M. W. E. Ricker, de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24026-1

ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 9 mai 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Émard, Langlois (*Chicoutimi*) et Groos, soient substitués à ceux de MM. Cashin, McWilliam et O'Keefe sur la liste des membres du comité permanent des pêcheries.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Présents: MM. Barrett, Beaudry, Deschamps, Deschman, Émard, Groos, Howard, Roy, Lortie, Lortie (Rimouski), MacLean (Queens), McLean (Charlottetown), St. Pierre, Patterson, Stefanson (18).

Aussi présents: Du ministère des Pêcheries M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (Opérations); M. L. S. McArthur, directeur général du service de l'économique; M. L. S. Bradbury, directeur du service d'expansion industrielle; M. J. J. Lamb, directeur de l'administration; M. W. B. Martin, président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; M. W. F. Richer de l'Office des recherches sur les pêcheries et des fabricannaires du ministère.

Le président fait part au Comité d'une nouvelle disposition des sièges pour les membres et les témoins.

Le Comité reprend l'examen du Crédit n° 1—Budget—Administration générale, et il est convenu que le texte de la motion proposée par M. Howard soit approuvé sans lecture.

Le texte de la motion proposée, présentée par M. Frank Howard, déposé.

Le Comité permanent des pêcheries de la Chambre des communes, après avoir pris note de la réunion entre le Canada et les États-Unis à Ottawa du 4 au 6 avril, réunion relative aux problèmes de la pêche au saumon qui concernent le Nord-Ouest du Pacifique, la Colombie-Britannique et le Sud-Est de l'Alaska, adopte la position prise lors de la réunion par la délégation canadienne.

Nous estimons que, dans la mesure où la délégation des États-Unis a refusé de rapprocher de la côte ses limites de pêche du saumon au filet dans le Sud-Est de l'Alaska conformément à l'esprit de la convention de 1957 établissant ces limites, il ne restait à la délégation canadienne, aussi regrettable que cela soit, que la possibilité d'annoncer qu'il lui fallait réexaminer ses limites établies et peut-être les éloigner du rivage.

Sachant que la pêche du saumon se dirigeant vers le Canada par les pêcheurs des États-Unis dans les eaux de l'Alaska a constitué une grave préoccupation pour les Canadiens, nous pensons que la réunion, après la déclaration canadienne au sujet des limites de la pêche au filet, a fait un pas en avant en recommandant aux deux gouvernements de tenir une autre réunion à Seattle, État de Washington, à partir du 17 mai.

Nous recommandons instamment au gouvernement canadien de suivre cette recommandation et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour attirer le

ORDRE DE RENVOI

Le Lundi 9 mai 1906

Il est ordonné—Que les noms de MM. Émery, Langlois (Chicotini) et Gros, soient substitués à ceux de MM. Caslin, McWilliam et O'Keefe sur la liste des membres du comité permanent des pêcheries.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON J. RAYMOND.

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Emery

Vice-président: M. G. Blouin

et Membres

| | | |
|------------|-------------------|--------------|
| Barnett | Croft | McQuaid |
| Basford | Granger | McWilliam |
| Bochard | Howard | Nowlan |
| Bower | Kenya | O'Keefe |
| Carter | LeBlanc (Renoué) | Patterson |
| Caslin | Maclean (Gros) | Stewart |
| Chatterton | Melvin (Langlois) | Tucker--(24) |
| Crossman | | |

Le Secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

Imprimé par M. Émery, Langlois (Chicotini) et Gros le 9 mai 1906.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 10 mai 1966

(9)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 9h. 40 du matin, sous la présidence de M. Deachman.

Présents: MM. Barnett, Béchard, Blouin, Bower, Chatterton, Crossman, Deachman, Émard, Groos, Howard, Keays, Langlois (*Chicoutimi*), LeBlanc (*Rimouski*), MacLean (*Queens*), McLean (*Charlotte*), McQuaid, Patterson, Stefanson (18).

Aussi présents: Du ministère des Pêcheries: M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (*Opérations*); M. I. S. McArthur, directeur général du service de l'économique; M. L. S. Bradbury, directeur du service d'expansion industrielle; M. J. J. Lamb, directeur de l'administration; M. W. R. Martin, président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; M. W. E. Ricker de l'Office des recherches sur les pêcheries et des fonctionnaires du ministère.

Le président fait part au Comité d'une nouvelle disposition des sièges pour les membres et les témoins.

Le Comité reprend l'examen du *Crédit n° 1—Budget—Administration centrale*, et il est convenu que le texte de la motion proposée par M. Howard soit approuvé sans lecture.

Texte de la motion proposée, présentée par M. Frank Howard, député

Le Comité permanent des pêcheries de la Chambre des communes, ayant pris note de la réunion entre le Canada et les États-Unis à Ottawa du 4 au 6 avril, réunion relative aux problèmes de la pêche au saumon qui concernent le Nord-Ouest du Pacifique, la Colombie-Britannique et le Sud-Est de l'Alaska, adopte la position prise lors de la réunion par la délégation canadienne.

Nous estimons que, dans la mesure où la délégation des États-Unis a refusé de rapprocher de la côte ses limites de pêche du saumon au filet dans le Sud-Est de l'Alaska conformément à l'esprit de la convention de 1957 établissant ces limites, il ne restait à la délégation canadienne, aussi regrettable que cela soit, que la possibilité d'annoncer qu'il lui fallait réexaminer ses limites établies et peut-être les éloigner du rivage.

Sachant que la pêche du saumon se dirigeant vers le Canada par les pêcheurs des États-Unis dans les eaux de l'Alaska a constitué une grave préoccupation pour les Canadiens, nous pensons que la réunion, après la déclaration canadienne au sujet des limites de la pêche au filet, a fait un pas en avant en recommandant aux deux gouvernements de tenir une autre réunion à Seattle, État de Washington, à partir du 17 mai.

Nous recommandons instamment au gouvernement canadien de suivre cette recommandation et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour amener le

gouvernement des États-Unis à la suivre également. Nous faisons cette déclaration sachant que l'industrie de la pêche en Alaska fait pression pour retarder la réunion jusqu'à une date postérieure à la prochaine saison de pêche du saumon. En outre, nous recommandons instamment au gouvernement canadien de faire tout son possible pour empêcher toute remise ou tout ajournement car cela ne laisserait au Canada d'autre possibilité que celle d'agir unilatéralement. Nous pensons qu'il faut parvenir à un accord le plus tôt possible pour la conservation du saumon canadien et la pleine protection des intérêts de saumon canadiens.

Nous remarquons également avec regret que le sénateur Warran G. Magnuson a récemment déclaré que les États-Unis seraient peut-être amenés à réduire leurs importations de production des pêcheries canadiennes si le Canada continue à vouloir tout faire dans les règles en ce qui concerne la pêche des réserves de saumon du fleuve Fraser. Nous pensons que le sénateur Magnuson porte atteinte, par de telles déclarations, à l'esprit de collaboration nécessaire pour développer la compréhension mutuelle entre nos deux pays. Nous pensons qu'une entente acceptable aux deux parties est nécessaire sur la répartition des prises, mais nous ne voyons pas comment on peut parvenir à une telle entente lorsque l'une des parties aux discussions a recours à la menace de sanctions économiques. Nous recommandons fortement au gouvernement canadien d'ignorer de telles menaces car elles paraissent être en tout cas sans fondement.

Après délibération à ce sujet, sur proposition de M. Patterson appuyée par M. Chatterton,

Il est décidé,—Que la première phrase du paragraphe 4 soit supprimée et remplacée par ce qui suit: «*Nous approuvons la décision des gouvernements du Canada et des États-Unis de tenir cette réunion*».

Sur proposition de M. Groos appuyée par M. Crossman,

Il est décidé,—Que le paragraphe 5 soit supprimé. Après délibérations à ce sujet, il est convenu de diviser la motion de M. Howard en deux parties.

Les quatre premiers paragraphes de la motion proposée par M. Howard, mis aux voix tels que modifiés, sont adoptés par 10 voix contre 4.

Sur proposition de M. Chatterton, appuyée par M. Barnett, il est décidé de modifier le paragraphe 5 en ajoutant les mots «*qu'il a été rapporté*» après «*regret*» et en supprimant le mot «*lorsque*» après les mots «*une telle entente*» et en le remplaçant par le mot «*si*» de façon que le paragraphe 5 modifié se lise comme il suit:

Nous remarquons également avec regret qu'il a été rapporté que le sénateur Warren G. Magnuson a récemment déclaré que les États-Unis seraient peut-être amenés à réduire leurs importations de produits des pêcheries canadiennes si le Canada continue à vouloir tout faire dans les règles en ce qui concerne la pêche des réserves de saumon du fleuve Fraser. Nous pensons que le sénateur Magnuson porte atteinte par de telles déclarations à l'esprit de collaboration nécessaire pour développer la compréhension mutuelle entre nos deux pays. Nous pensons qu'une entente acceptable aux deux parties est nécessaire pour la répartition des prises, mais nous ne voyons pas comment on peut parvenir à une telle entente si l'une des parties aux discussions a recours à la menace de sanctions économiques. Nous recommandons fortement au gouvernement canadien d'ignorer de telles menaces car elles paraissent en tout cas sans fondement.

Le paragraphe 5 modifié, mis aux voix, est rejeté par 10 voix contre 4.

On met en délibération le *Crédit n° 1—Administration centrale et le Crédit n° 5—Gestion et expansion des pêcheries (Fonctionnement et entretien, et qui est laissé en suspens)—le Crédit n° 20—Office des recherches sur les pêcheries du Canada.*

L'interrogatoire des fonctionnaires du ministère se poursuit jusqu'à 11 h. 02 minutes du matin, heure à laquelle le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

Le PRÉSIDENT. Messieurs, nous sommes le quorum.

Nous avons réarrangé la salle un peu différemment ce matin, et je vais vous dire pourquoi. Hier au soir quelqu'un m'a dit, — et il s'agit de quelqu'un à qui la scène parlementaire est depuis longtemps familière, — « Je ne sais pas si nous pouvons ou non mettre Paul derrière la table, mais nous allons essayer. » Il m'a dit que l'un des défauts des comités de la Chambre des communes est que, lorsque ces comités se réunissent, le ministre se place à côté du président ou du vice-président, et, en fait, tous ceux qui entrent dans la pièce, et les membres du comité eux mêmes, ont l'impression que le Comité est en réalité l'instrument du Ministre et que nous ne sommes ici que pour servir les buts du ministère.

Je lui ai fait comprendre très clairement que, malgré les apparences, un comité de la Chambre des communes est en réalité un comité des députés et non pas un comité du ministère et qu'il a pour fonction d'interroger les représentants du ministère. Et j'ai suffisamment réfléchi à son idée pour le laisser au moins en faire l'expérience parce que nous ne faisons pas beaucoup de progrès à la Chambre des communes à moins d'accepter de faire quelques expériences.

C'est pourquoi ce matin nous avons au moins l'air d'avoir placé les députés d'un côté de la table du Comité et, en tant que membres d'un comité parlementaire, nous sommes ici pour interroger les représentants du ministère; et je ne veux pas que les représentants du ministère qui sont ici ce matin aient l'impression que cela est de quelque façon dirigé contre eux. Il s'agit d'une expérience parlementaire et vous avez, messieurs le privilège d'en faire partie. Je pense qu'il y a des avantages à nous placer, en tant que comité, d'un côté de la table. Notre fonction de membres d'un comité n'est pas de soutenir des vues partisans au sein du comité mais de préparer des recommandations que le comité devra faire au Parlement et au ministère.

Nous avons commencé lors de notre dernière réunion à faire témoigner les représentants du Conseil des pêcheries du Canada au sujet du crédit n° 1. Au cours de cette réunion, M. Howard nous a donné avis d'une motion qu'il a proposé de présenter à la prochaine réunion. Notre premier article à l'ordre du jour de ce matin sera donc la question des motions, et après cela nous reprendrons l'interrogatoire des fonctionnaires ministériels au sujet du budget qui nous est soumis. Avez-vous ici une copie de l'avis de motion de M. Howard?

Je pense que nous allons commencer par demander à M. Howard de lire sa motion et de l'expliquer.

M. Howard: Si vous voulez que je le lise de nouveau, je veux bien le faire.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le MARDI 10 mai 1966

● (9.30 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum.

Nous avons réarrangé la salle un peu différemment ce matin, et je vais vous dire pourquoi. Hier au soir quelqu'un m'a dit—et il s'agit de quelqu'un à qui la scène parlementaire est depuis longtemps familière—«Je ne sais pas si nous pouvons ou non mettre Paul derrière la table, mais nous allons essayer.» Il m'a dit que l'un des défauts des comités de la Chambre des communes est que, lorsque ces comités se réunissent, le ministre se place à côté du président ou du vice-président, et, en fait, tous ceux qui entrent dans la pièce, et les membres du comité eux mêmes, ont l'impression que le Comité est en réalité l'instrument du Ministre et que nous ne sommes ici que pour servir les buts du ministère.

Je lui ai fait comprendre très clairement que, malgré les apparences, un comité de la Chambre des communes est en réalité un comité des députés et non pas un comité du ministère et qu'il a pour fonction d'interroger les représentants du ministère. Et j'ai suffisamment réfléchi à son idée pour le laisser au moins en faire l'expérience parce que nous ne faisons pas beaucoup de progrès à la Chambre des communes à moins d'accepter de faire quelques expériences.

C'est pourquoi ce matin nous avons au moins l'air d'avoir placé les députés d'un côté de la salle du Comité et, en tant que membres d'un comité parlementaire, nous sommes ici pour interroger les représentants du ministère; et je ne veux pas que les représentants du ministère qui sont ici ce matin aient l'impression que cela est de quelque façon dirigé contre eux. Il s'agit d'une expérience parlementaire et vous avez, messieurs le privilège d'en faire partie. Je pense qu'il y a des avantages à nous placer, en tant que comité, d'un côté de la table. Notre fonction de membres d'un comité n'est pas de soutenir des vues partisans au sein du comité mais de préparer des recommandations que le comité devra faire au Parlement et au ministère.

Nous avons commencé lors de notre dernière réunion à faire témoigner les représentants du Conseil des pêcheries du Canada au sujet du crédit n° 1. Au cours de cette réunion, M. Howard nous a donné avis d'une motion qu'il a proposé de présenter à la prochaine réunion. Notre premier article à l'ordre du jour de ce matin sera donc la question des motions, et après cela nous reprendrons l'interrogatoire des fonctionnaires ministériels au sujet du budget qui nous est soumis. Avons-nous ici une copie de l'avis de motion de M. Howard?

Je pense que nous allons commencer par demander à M. Howard de lire sa motion et de l'expliquer.

M. HOWARD: Si vous voulez que je la lise de nouveau, je veux bien le faire.

Le PRÉSIDENT: A moins évidemment que chacun soit maintenant bien au courant de cette motion, auquel cas si on nous demande de nous dispenser de la lecture nous le ferons.

M. CROSSMAN: Comme je n'étais pas présent à la dernière réunion, ceci est nouveau pour moi, mais est-ce que cela a été discuté à une réunion quelconque à laquelle assistait le ministre ou le sous-ministre?

Le PRÉSIDENT: Je ne le pense pas, monsieur Crossman. Je pense que la motion en suspens jusqu'à ce que le ministre ou le sous-ministre soient de notre examen du crédit n° 1 avec le ministre, je ne pense pas que les témoignages révéleraient que la question toute entière a été étudiée.

M. CROSSMAN: Je voudrais demander s'il serait possible de laisser cette motion est nouvelle ou du moins, si nous avons abordé les discussions au cours présents. Il sont tous deux absents aujourd'hui à cause de la réunion ministérielle qui a lieu à Halifax. Monsieur le député pourrait-il ajourner cela jusqu'à ce que nous puissions obtenir les points de vue du ministre ou du sous-ministre sur cette situation?

M. BARNETT: Monsieur le président, je me permets de faire remarquer qu'une grande partie du sujet de cette motion proposée a été en fait discutée avec les représentants du Conseil des pêcheries du Canada. D'après mes souvenirs, nous fûmes invités à leur poser quelques questions sur leur point de vue au sujet de la situation particulière dont il est question dans la motion, si bien que son contenu a fait l'objet de discussions; et il me semble que, d'une façon générale, la question a été exposée par le sous-ministre lors d'une réunion précédente lorsque je lui ai demandé un rapport sur le résultat des négociations spéciales avec les États-Unis et sur la situation telle qu'elle se présentait à la fin des réunions tenues ici à Ottawa. C'est pourquoi, d'une façon générale, il ne s'agit plus d'un nouveau sujet présenté au comité à ce stade.

La déclaration de M. Needler est enregistrée aux procès-verbaux de ce comité, de même que les points de vue du Conseil des pêcheries du Canada à ce sujet, et je dirais que le comité en général est très au courant de la question et donc, à mon avis, en mesure de l'examiner.

M. HOWARD: Monsieur le président, plutôt que de parler des mérites des arguments présentés à l'appui du sujet, je pourrais peut-être examiner la question que M. Crossman a mentionnée à deux points de vue. Il a dit que nous pourrions envisager de retarder toute décision ou considération de la chose jusqu'à ce que le ministre soit ici. Je ferais remarquer que cette motion particulière a été rédigée en partie parce que le sénateur américain Magnuson qui, je pense, est le président du *Commerce Committee* ou du *Committee of Commerce*—j'ai oublié quel en est exactement le nom—a fait certaines déclarations au sujet des discussions entre les représentants des États-Unis et ceux du Canada aux réunions qui ont eu lieu ici à Ottawa les 4 et 6 avril, et qu'ensuite le sénateur Magnuson a également soulevé cette question au Congrès des États-Unis.

On m'a fait remarquer—et je pense que ce raisonnement est assez juste—que le sénateur Magnuson n'occupe aucun poste dans le gouvernement des États-Unis. Il n'est pas au même niveau que le ministre des Pêcheries ici au Canada, et on m'a présenté l'argument—et je conviens qu'il est valable—qu'amener le ministre des Pêcheries à entrer dans une discussion à ce sujet

particulier reviendrait en fait à demander une déclaration du gouvernement, à un point de vue du moins, au sujet de paroles prononcées par quelqu'un qui, aux États-Unis, n'est pas au même niveau. Il vaudrait mieux que notre Comité des pêcheries ou son président, qui serait à un niveau comparable à celui du sénateur Magnuson, fasse une déclaration sur nos sentiments de Canadiens au sujet de ces deux questions essentielles.

L'autre chose dont nous devrions, je pense, nous occuper et qui, peut-être, devrait nous amener à ne pas retarder cela, est que nous sommes aujourd'hui le 10 mai et que la proposition issue des réunions qui ont eu lieu ici à Ottawa les 4 et 6 avril était que l'on recommande aux deux gouvernements de tenir à Seattle une autre conférence qui débiterait le 17 mai, c'est-à-dire exactement dans sept jours. Une partie de la motion concerne cette réunion proposée pour le 17 mai et demande instamment au gouvernement canadien de l'adopter et de faire tout ce qui est possible, au sein du Comité, pour empêcher une remise au delà du 17 mai ou au delà de la prochaine saison de pêche sur les côtes de l'Alaska, parce que les gens des pêcheries de l'Alaska font pression pour retarder toute décision relative à la ligne de barre ou aux limites de la pêche au filet tant en Alaska qu'au Canada au moins jusqu'à la fin de cette saison de pêche. Cela donnerait aux pêcheurs de l'Alaska ou aux pêcheurs qui pêchent dans les eaux de l'Alaska une autre année pour prendre et intercepter nos saumons qui reviennent frayer au Canada.

C'est pourquoi je pense que pour ces deux raisons, plus celles fournies par M. Barnett, il serait peut-être bon d'examiner le fond de cette question aujourd'hui.

M. CHATERTON: Sans traiter du fond de la motion proposée, il me semble qu'il vaudrait mieux éviter d'engager le ministre dans une déclaration de ce genre. C'est le genre de déclaration qui devrait venir de ce Comité par exemple; et je pense qu'il vaudrait mieux ne pas mêler le ministre à cela. Ce ne serait pas sa déclaration et si on lui demandait de faire des commentaires il devrait prendre position d'un côté ou de l'autre. En second lieu, il me semble que ce genre de déclaration mettrait peut-être les représentants canadiens en meilleure position pour négocier si elle provient de représentants du Parlement.

Le PRÉSIDENT: Je pense, messieurs, en ce qui concerne les remarques de M. Howard, qu'il serait bon que je fasse deux commentaires. Je ne crois pas que M. Magnuson ait fait cette déclaration alors qu'il présidait une séance du comité dont il est président. La seconde remarque que je veux faire, c'est que je ne crois pas que sa déclaration soit une résolution dûment adoptée par ce Comité. C'est pourquoi je pense que si des membres veulent faire des déclarations au sujet de n'importe quelle question politique, nationale ou internationale, ils peuvent le faire en dehors du comité; et, souvent, on peut trouver des moyens, dans le cadre des crédits et par voie de résolutions, de les dire en Comité. Cependant, lorsqu'il est question d'un président qui fait des déclarations pendant qu'il préside une séance, ou qui préside au moment où une résolution de ce genre est adoptée par son comité, alors cela prend une importance toute différente.

Je voulais seulement faire ces commentaires à propos de la suggestion de M. Howard à l'effet que je fasse moi-même une proposition à ce sujet.

M. HOWARD: Je ne faisais qu'un commentaire en passant. Vous constaterez que la résolution est rédigée de façon telle qu'elle met en cause le comité et non pas vous-même en qualité de président.

M. McLEAN (*Charlotte*): Nous devrions être mis au courant des derniers renseignements à ce sujet. Le ministre possède peut-être des renseignements que nous ignorons et, je le répète, on devrait nous mettre au courant des derniers progrès.

M. PATTERSON: Monsieur le président, j'appuie la proposition d'après laquelle il vaudrait peut-être mieux disposer d'une telle motion en l'absence du ministre plutôt que lorsqu'il est présent. A mon avis, étant donné la gravité de la situation, il y a lieu de prendre immédiatement des mesures vu que, comme on l'a signalé ici même et comme M. Howard l'a mentionné, tout retard à cet égard signifierait que les pêcheurs américains auraient une autre année pour exploiter la situation au détriment des pêcheurs canadiens. En conséquence, je désire appuyer la résolution dont nous sommes saisis.

M. LANGLOIS: Monsieur le président, de prime abord, il semble qu'il s'agit d'une question de principe, et si tel est le cas, alors cela relève du gouvernement, non seulement du ministre mais du gouvernement. A mon avis, nous devrions nous adresser au ministre d'abord afin de voir ce qu'il a à dire à ce sujet et, s'il s'agit d'une question de principe, alors le gouvernement devrait s'en occuper.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous prêts pour la mise aux voix?

M. KEAYS: Monsieur le président, je me demande si nous pourrions obtenir l'avis de quelque fonctionnaire du ministère avant la mise aux voix.

Le PRÉSIDENT: M. Logie, le sous-ministre adjoint, est des nôtres ce matin et il se peut qu'il ait des renseignements ou des faits qui pourraient faire la lumière sur la motion dont nous sommes saisis. Je vais demander à M. Logie de prendre la parole.

M. GROOS: Avant que M. Logie prenne la parole, pourrais-je poser une question qui pourrait avoir quelque rapport avec cela. Pourrait-on me dire quel poste occupe le sénateur Magnuson aux États-Unis, outre celui de sénateur? Vous avez dit qu'il était président de quelque comité.

M. HOWARD: J'ai lu quelque part dans les journaux qu'il était président du comité du commerce, je crois.

M. KEAYS: Représente-t-il l'État de Washington ou...

M. HOWARD: D'après la nouvelle qui a paru dans les journaux, il serait le président du comité du commerce. Rien n'indiquait s'il parlait en tant que particulier ou de sénateur ou de président du comité, ou bien des trois à la fois. Mais la substance de ses remarques c'était que les États-Unis devraient songer à quelque mesure de représailles économiques en interdisant l'importation des produits de la pêche. Il est le président du comité du commerce et, j'imagine, qu'il s'agit d'une question dont le comité en question pourrait s'occuper. Mais la nouvelle de presse n'indiquait pas si, en sa qualité de président, il avait fourni des précisions.

M. PATTERSON: Monsieur le président, avant de procéder, étant donné qu'on semble s'opposer vivement au dernier alinéa traitant de la déclaration du

sénateur Magnuson, je me demande si l'auteur de la motion consentirait à biffer cet article particulier, car il me semble que ce qui précède constitue réellement les parties importantes.

M. HOWARD: Eh bien, monsieur le président, je ne m'oppose pas si le comité désire diviser la question en deux parties, car elle comporte deux aspects. L'un traite de l'interception, en Alaska, du saumon s'acheminant vers les eaux canadiennes, qui a fait l'objet de la réunion tenue du 4 au 6 avril; l'autre a trait à la division des réserves de poisson et de saumon du Fraser, qui a également été débattue à la même réunion. Je le répète, la question comportait deux aspects différents qui ont été débattus à la même réunion. Je ne m'oppose pas à la diviser en deux et à étudier la question relative à la ligne de ressac séparément de celle qui a trait au saumon du Fraser.

M. PATTERSON: Monsieur le président, un mot au sujet du dernier alinéa qui traite de la déclaration du sénateur Magnuson touchant la possibilité pour les États-Unis de réduire leurs importations de produits canadiens de la pêche «si le Canada continue» et ainsi de suite.

M. HOWARD: Voilà la ligne de démarcation; le dernier alinéa traite d'un aspect de la question, ceux qui le précèdent, de l'autre aspect.

M. CHATTERTON: Pourrait-on me dire si la déclaration formulée par le sénateur Magnuson était une déclaration officielle? A-t-elle été fidèlement reproduite? Pouvez-vous me fournir l'assurance qu'il a réellement formulé cette déclaration?

Le PRÉSIDENT: Pour ma part, je n'y étais pas. Je ne l'ai pas entendue. La parole est à M. Logie.

M. LOGIE: Monsieur le président, le 19 avril, M. Needler a exposé au comité l'attitude du Canada et les raisons à l'appui. On trouvera ces renseignements aux pages 70 et 71 du compte rendu des délibérations. Je n'ai rien à y ajouter, car l'attitude du Canada n'a pas changé.

Les seuls autres renseignements que je puis fournir au comité, c'est que nous avons reçu une invitation officielle des États-Unis de nous rencontrer avec leurs représentants à Seattle le 17 mai. Nous nous proposons de nous rendre à cette invitation, et rien n'indique officiellement au ministère qu'on recourra à des procédés dilatoires. Les seuls renseignements que nous ayons figurent dans la motion de M. Howard.

M. McLEAN (*Charlotte*): Il n'y a rien d'officiel au sujet de la dernière partie de la résolution.

Une VOIX: C'est juste.

M. GROOS: D'abord, bien que j'aie lu ses observations dans un compte rendu de journal il y a quelques jours je ne me rappelle pas au juste ce que le sénateur Magnuson a dit et, à en juger par ce que nous savons des comptes rendus de journaux, je crois souhaitable, avant que le comité prenne une initiative officielle, de déterminer exactement ce qui a été dit en prenant connaissance du rapport en question. Si l'on constate que le sénateur Magnuson a réellement lancé un défi, il serait peut-être utile d'en tenir compte, mais quant à la question de savoir si nous devons, agir en tant que comité ou en tant que membres individuels, à l'instar du sénateur Magnuson lorsqu'il a formulé sa

déclaration, voilà qui donne lieu à des conjectures. Je ne veux pas conférer aux observations ou aux déclarations du sénateur Magnuson plus d'importance qu'elles ne le méritent.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que nous avons entendu assez d'arguments à propos de la motion, et je suis prêt à la mettre aux voix maintenant. à moins...

M. HOWARD: Monsieur le président, je n'aime pas qu'elle porte sur la question de savoir si le sénateur Magnuson a formulé ou non ces observations. Je n'ai que la nouvelle de presse sous la rubrique de Washington qui met entre guillemets les paroles attribuées au sénateur Maguson et qui commente une déclaration qu'il a faite. Si cela facilitait au comité la tâche de traiter de la question, nous pourrions facilement en retrancher le dernier alinéa et traiter des deux questions séparément, c'est-à-dire la question de la ligne de ressac d'une part, et les réserves du Fraser, et la déclaration du sénateur Magnuson, d'autre part.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, je veux simplement me renseigner au sujet de la véritable situation. Il me semble que même si le sénateur Magnuson a fait cette déclaration, il ne s'agit pas de la ligne de contuite du gouvernement des États-Unis, à mon avis. La réunion doit avoir lieu le 17; je crois donc que même si nous n'approuvons pas ces manœuvres, nous n'avons aucune raison de nous en préoccuper. En ce qui concerne la réunion qui doit avoir lieu le 17, je me demande si nous ne donnons pas une bonne somme de publicité à des divergences d'opinion aux États-Unis et qui ne constituent pas la ligne de contuite du gouvernement. Je n'y verrais aucune objection en principe si le président des États-Unis disait: «Voilà l'opinion du gouvernement».

M. KEAYS: Il me semble que le but réel de la motion présentée par M. Howard est d'exhorter le gouvernement canadien à empêcher que cette réunion soit différée ou ajournée. A mon sens, c'est le point important qu'elle soulève et ne fût-ce que de cela, je serais disposé à appuyer la motion et à demander au gouvernement de faire tout en son pouvoir pour que la réunion ait lieu.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la réunion aura lieu; je n'en ai aucun doute.

M. Logie pourrait dissiper tout doute à ce sujet et nous dire si la réunion aura lieu. La réunion a-t-elle été convoquée, monsieur Logie?

M. LOGIE: La réunion a été convoquée pour le 17.

Le PRÉSIDENT: Elle a été convoquée pour le 17. La réunion aura lieu; voilà les renseignements qu'on nous communique.

M. HOWARD: Avez-vous la date de cette communication provenant des États-Unis?

M. LOGIE: Je n'ai pas la date exacte, mais c'était vers la fin d'avril, monsieur le président.

Une VOIX: Comme la réunion doit avoir lieu et étant donné les commentaires formulés au sujet de certaines parties de la résolution traitant du sénateur Magnuson, je me demande si nous devons approuver la résolution maintenant

ou attendre jusqu'à la tenue de la réunion alors que nous pourrions convoquer le ministre et débattre la situation avec lui.

Or, le ministère nous a fourni l'assurance que la réunion aura lieu. Il me semble, sans qu'il soit nécessaire de mettre la question aux voix ici ce matin, qu'il serait plus prudent de ne pas inclure le dernier alinéa de la résolution. A mon avis, à moins que le comité n'en décide autrement, la question pourrait fort bien être réservée jusqu'à ce que nous ayons l'occasion d'en discuter avec le ministre, peut-être à notre prochaine réunion, lors de l'étude du poste n° 1.

M. BARNETT: Étant donné la discussion qui a eu lieu, il importe, à mon sens, que le comité ne refuse pas d'examiner officiellement, en totalité ou en partie, la proposition de M. Howard, afin qu'on ne s'imagine pas que le comité refuse d'appuyer l'attitude du Canada et que M. Needler a exposée au comité le 19 avril. S'il m'est permis de m'y reporter, je dois signaler que M. Logie n'a pas cité exactement la déclaration de M. Needler lorsqu'il a dit: «A une récente réunion, on a déclaré, au nom du gouvernement canadien, que, étant donné la façon injuste dont les lignes ont été tirées, on ne pouvait plus les accepter comme représentant les lignes de démarcation entre les deux pays. Nous avons proposé de tenir une réunion en mai afin de renégocier ces limites de pêche au large des côtes d'une façon plus équitable.» Plus tard, il a traité d'autres questions relatives à certains changements proposés dans le partage des prises dans le secteur qui relève de la Commission internationale. Voilà les deux questions et, bien sûr, en ma qualité de membre du comité, j'estime pouvoir appuyer énergiquement l'attitude du gouvernement au cours des négociations comme l'a signalé M. Needler. A mon avis, en soumettant cette proposition au comité, M. Howard estimait que le comité des pêcheries du Parlement exhorterait le gouvernement canadien à prendre une attitude énergique sur ces deux questions lors de la réunion du 17 mai.

Or, il me semble que si nous laissons cette motion en plan, il ne faudrait pas qu'on s'imagine que nous n'étions pas d'avis que le Canada devrait faire valoir avec énergie son point de vue à cet égard.

M. GROOS: Si nous décidons de retrancher le dernier alinéa qui fait état des remarques du sénateur Magnuson—et j'ai l'impression que c'est ce qu'on a généralement décidé—il reste quatre alinéas. Les trois premiers...

M. HOWARD: Je ne crois pas qu'il ait été nécessairement convenu de retrancher le dernier alinéa. Nous nous bornons, pour le moment, à envisager certaines possibilités.

M. GROOS: Quelques mots encore, monsieur le président. La substance des trois premiers alinéas porte que nous faisons état de la réunion et que nous appuyons l'attitude du gouvernement canadien ou de la délégation qui représentera le Canada à cette réunion. Dans le deuxième alinéa, nous indiquons les raisons pour lesquelles nous convenons du premier alinéa; et dans le troisième

alinéa, nous constatons que le gouvernement a fait un pas en avant en recommandant la tenue d'une autre réunion à Seattle le 17. Dans le dernier alinéa, le quatrième, nous exhortons le gouvernement à consentir à la tenue d'une telle réunion et à convaincre les États-Unis d'y participer. Or, d'après ce que nous avons entendu ici ce matin, et étant donné que la réunion doit avoir lieu, il me semble que cet alinéa est redondant et qu'il ne nous reste qu'une déclaration générale appuyant les mesures prises à la dernière réunion. Je propose donc, monsieur le président, que nous étudions sérieusement l'opportunité de retrancher aussi le troisième alinéa, puis de réexaminer ce qui restera.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si nous voulons faire une recommandation énergique au ministre ou au gouvernement canadien au sujet des dispositions qu'ils pourront prendre à la réunion du 17 mai, ne vaudrait-il pas mieux pour nous d'appuyer la déclaration que M. Needler a faite au comité le 19 avril qui énonce, en termes énergiques et précis, l'attitude du gouvernement laquelle, je crois, a reçu l'approbation de M. Howard, ainsi que celle de M. Barnett, comme il l'a déjà signalé ce matin. A mon avis, nous servirions au mieux l'industrie de la pêche et l'objectif du comité en appuyant énergiquement la déclaration du 19 avril de M. Needler.

M. CHATTERTON: Monsieur le président, je partage sans réserve votre avis. Mais il y a quelque chose qui cloche en ce qui concerne la menace des États-Unis—je ne dis pas qu'il s'agit d'une menace officielle—de placer une interdiction sur la vente aux États-Unis de nos produits de la pêche. Étant donné la déclaration faite par le Conseil des Pêcheries, d'après laquelle il y aurait pénurie croissante de poisson et que les États-Unis pourraient utiliser cela comme une menace au cours des négociations sans, toutefois, y donner suite, je crois que la dernière phrase de la proposition de M. Howard est très importante. Sinon, nous devrions dire aux délégués canadiens «Ne prenez pas leurs menaces au sérieux. Ne vous préoccupez pas de leurs menaces de représailles.»

Le PRÉSIDENT: Monsieur Chatterton, nous revenons à ce que M. Groos a dit un peu plus tôt, c'est-à-dire que nous ne voulons pas donner plus d'importance à la déclaration du sénateur Magnuson qu'elle n'en mérite; et si, comme je le crois, il s'agit simplement d'une déclaration faite par le sénateur Magnuson dans l'État de Washington, dans son propre patelin et peut-être devant ses électeurs, alors, à mon avis, ce n'est pas la même chose que si la déclaration avait été faite ou appuyée par un comité ou par le président d'un comité ici à la Chambre des communes. Je ne veux pas monter en épingle la déclaration du sénateur Magnuson. A mon avis, la proposition qu'on a faite ici ce matin et d'après laquelle nous pourrions retrancher cette partie de la résolution est logique.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, qu'il me soit permis de dire un mot; le troisième alinéa dit: «a fait un pas en avant en recommandant aux gouvernements respectifs qu'une autre réunion soit tenue à Seattle (Washington) à compter du 17 mai...» Puis l'alinéa suivant exhorte le gouvernement canadien à approuver cette recommandation et à rallier l'assentiment du gouvernement des États-Unis. Cela me porte à croire que les deux gouvernements hésitent à accepter la recommandation du comité d'après laquelle une

autre réunion devrait avoir lieu le 17 mai. Évidemment, ce n'est pas le cas. Telle que je conçois la chose, le gouvernement américain a convoqué une telle assemblée et a invité le gouvernement à y envoyer une délégation. Or, peut-on atteindre le but que nous nous proposons en supprimant la première phrase du quatrième paragraphe et en y substituant quelque chose à l'effet que nous nous associons à l'action des deux gouvernements lorsqu'ils approuvent ladite recommandation, car apparemment n'est-ce pas cela qu'ils ont fait?

M. McLEAN (*Charlotte*): Mais évidemment, monsieur le président, il y a là quelque chose qui ressemble plus ou moins à une menace et que je n'aime pas. Nous ne parlons pas officiellement au nom du Canada, mais il ne nous reste plus qu'à procéder seuls. Puisque l'assemblée doit avoir lieu, je ne crois pas que nous devrions parler de la sorte.

M. HOWARD: Monsieur le président, le moment est peut-être venu d'établir les rapports entre certaines choses. Tout d'abord, en ce qui a trait à la limite de ressac ou aux limites de la pêche au filet qui furent établies en 1957, ces dispositions résultaient d'un accord conclu entre le Canada et les États-Unis. À l'époque, quand les États-Unis ont accepté le principe de la limite de ressac ou d'une limite au delà de laquelle la pêche au filet ne serait pas permise, lorsque les américains ont accepté ce principe, ils ne disposaient d'aucune carte. Le gouvernement canadien les a pris au pied de la lettre en 1957 et a dit: «Bien, voici où nous allons tracer notre ligne de ressac. Vous êtes d'accord en principe, donc nous allons procéder conformément à l'accord et nous allons attendre que vous, les États-Unis, établissiez officiellement votre limite de ressac.» Lorsque le gouvernement américain a annoncé par la suite sa décision relative à cette limite extérieure de la pêche au filet, ils ont découvert—et je ne me souviens plus de la distance, qu'elle s'étendait à trois milles, je crois, ou presque en haute mer; de sorte que les gens des États-Unis qui ont pris part aux négociations de 1957 n'ont pas agi de bonne foi.

Nous avons par la suite suivi la chose de près en posant quelques étiquettes et en faisant des recherches afin de déterminer, si possible, la quantité de saumons prises de chaque côté de la frontière—de saumons appartenant à l'autre pays, s'entend. Et nous avons eu toutes les peines du monde à obtenir des États-Unis les résultats de leurs travaux d'étiquetage. Ils ont traîné des pieds pendant un temps inouï pour enfin nous donner le renseignement qui indiquait qu'en 1957 et en 1958, des quantités considérables de saumon canadien, rose et sockeye sur le chemin du retour, avaient été prises dans les eaux de l'Alaska, alors qu'ils s'en retournaient vers leurs propres eaux.

Ces données font partie d'un document qui a été préparé par le ministère des Pêcheries. Il porte un titre très long mais il traite tout simplement de la prise du saumon dans ces lieux.

Au cours de cette réunion du 4 avril, l'attitude des délégués des États-Unis relativement à la ligne de ressac, était de nous envoyer promener. L'idée de ramener leur limite de ressac vers la côte ne leur souriait guère; ils voulaient la maintenir là où elle était; et M. Needler a dit—et je crois qu'on devrait lui savoir gré d'avoir ainsi parlé, parce que c'est, je crois, quelque chose d'inédit par rapport à la divulgation de données qui avaient été jusque là secrètes—les renseignements que M. Needler a déposés devant ce Comité sont devenus finalement, au moins semi-publics, c'est-à-dire qu'une partie en devint publique en fin de compte, M. Needler a dû faire la leçon aux Américains et leur dire: «Eh bien! si vous refusez de bouger, si vous refusez de respecter l'esprit de ce que

nous avons décidé en 1957, nous n'aurons d'autre choix que de prendre pour acquis qu'il n'y a pas eu d'accord et que, par conséquent, nous devons reporter notre limite de ressac vers le large. C'est la seule chose qu'il nous reste à faire.» Et c'est grâce à cette déclaration, à cette décision du gouvernement canadien, cet avis de M. Needler, que les Américains ont finalement consenti à une deuxième réunion le 17 mai. Il y a un livre à écrire concernant les États-Unis et leur façon de se traîner les pieds, leur refus de collaborer; de respecter le principe ou l'esprit de cet accord relatif à la limite de ressac; et la seule chose qui me préoccupe et tout ce qui me préoccupait lorsque j'ai fait cette motion la semaine dernière (et, dans un sens, il est intéressant de noter, Monsieur le président, qu'au moment où je préparais cette motion et au moment où je la présentais, je ne savais pas, et je crois que personne ne savait, hors les gens du ministère des Pêcheries, que les États-Unis avaient consenti à la tenue d'une telle assemblée. Ce n'est qu'un fait que je mentionne en passant.) Mais lorsque j'ai préparé cette déclaration, je l'ai fait à la lumière de faits dans l'histoire du peuple américain par rapport à la pêche de la limite de ressac et tout particulièrement dans la zone qui entoure la frontière entre la Colombie-Britannique et l'Alaska; j'espérais également que le Comité se préoccuperait finalement de rédiger une déclaration reflétant nos sentiments qui sont en résumé l'espoir qu'il n'y aura plus de remises à plus tard, parce que nous n'avons eu que cela.

A mon avis, ce que le Comité doit faire (si nous prenons au sérieux la déclaration du président ce matin voulant que le Comité n'est pas ici à titre de Comité du ministère ni du ministre, mais à titre de Comité qui peut, le cas échéant, prendre ses propres décisions), nous devrions appuyer cette déclaration telle qu'elle est, car elle représente, à mon sens, les vœux de toute l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique à partir du simple pêcheur et jusqu'aux sociétés ainsi que tous ceux que la pêche intéresse. Et toute tentative pour l'émasculer en biffant des mots ici et là, ou pour l'affaiblir, ou pour dire que nous ne devrions pas agir de la sorte parce que c'est une question de principe, me serait insupportable; et à mon avis, la seule voie que nous devons suivre consiste à mettre la motion aux voix du Comité entier. Supprimez le Sénateur Magnuson, si vous voulez. Mais l'autre partie est une question beaucoup trop importante dans l'histoire de nos rapports avec les États-Unis pour que nous nous contentions d'observer et d'accepter calmement la déclaration de M. Logie, à savoir, que la réunion va avoir lieu et qu'il n'y a rien pour nous inquiéter (tout ira sur des roulettes) car l'histoire de nos rapports avec les États-Unis quant à cette question nous avertit qu'il est très peu probable que tout ira sur des roulettes, sauf si nous prenons les moyens de nous imposer.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que nous en savons assez long pour passer au vote sur la motion au complet. Personne n'a encore proposé la modification au dernier paragraphe et j'ai l'impression que le Comité veut aborder ceci en premier lieu.

M. GROOS: Un dernier mot, si vous me le permettez, Monsieur le président. Je regrette de faire perdre du temps au Comité. Je trouve que ce que dit M. Howard a beaucoup de mérite, mais je me demande si l'essentiel de l'affaire ne produirait pas mieux son effet si nous le laissions comme il est. Je trouve qu'il exprime très bien le fond de sa pensée au cours des deux premiers paragraphes. N'en convenez-vous pas, monsieur Howard?

M. HOWARD: Pas du tout; à la lumière de ce que nous savons de l'attitude des américains relativement à la limite de ressac depuis 1957, qui a été le souci

de leurs propres intérêts au détriment de ceux des autres; et il n'y a aucune raison de croire qu'ils changeront maintenant, tout simplement parce que M. Needler a fait une déclaration assez ferme et, à mon avis, valable, au cours des réunions du 4 et du 6 avril.

M. McLEAN (*Charlotte*): Monsieur le président, M. Howard appuie M. Needler et je crois que si le Comité s'associait à la prise de position de M. Needler, il n'y aurait alors aucun besoin de la motion qui est présentement devant nous. Je crois que tous, nous nous associons à la prise de position de M. Needler.

M. PATTERSON: Monsieur le président, je me demande si, en raison de la discussion de ce matin et des renseignements qui nous ont été fournis, M. Howard ne jugerait pas souhaitable de repenser sa proposition à la lumière de ce qui a été dit, se pourrait-il que quelques changements se fassent qui rendraient la motion plus acceptable à l'ensemble du Comité?

M. HOWARD: Je ne sais si je suis à la hauteur, Monsieur le président. Mais il est intéressant de noter que l'on a dit que tout le monde veut appuyer les déclarations de M. Needler et que nous nous associons à sa prise de position—j'aimerais signaler que lorsque M. Needler a fait cette déclaration devant le Comité, personne n'a dit quoi que ce soit à son propos, à l'exception de M. Barnett, ici présent, et que la déclaration aurait comme passé étant un commentaire gentil et quelque chose que nous acceptons dans l'ensemble. Mais je cherche une déclaration définitive de la part du Comité qui indiquera que ce Comité qui représente tous les partis de la Chambre des communes qui siègent au Comité, s'associe à ce que le gouvernement canadien tente d'accomplir.

M. LANGLOIS (*Chicoutimi*): Eh bien! Monsieur le président n'est-ce-pas que ce qui se trouve dans la motion ici est également contenu dans la déclaration de M. Needler.

Le PRÉSIDENT: Le comité désire-t-il que la déclaration de M. Needler soit lue? Le Comité aimerait-il se rafraîchir la mémoire sur ce que M. Needler a effectivement dit? J'ai devant moi sa déclaration qui paraît à la page 70 du rapport que le Comité a déposé en date du 19 avril. M. Needler dit: «Monsieur le président, ces négociations se poursuivent toujours, et je ne voudrais pas entrer dans tous les détails; mais je puis donner un aperçu de la situation actuelle.

Il y a deux semaines, nous avons eu une réunion de trois jours, ici, à Ottawa, avec des représentants du gouvernement des États-Unis, au sujet de deux questions connexes. La première touche un problème d'intérêt commun dans la région située entre le nord de la Colombie-Britannique et l'Alaska, où l'on a fait des recherches en vue de découvrir dans quelle direction nage le saumon, qui le pêche, et à qui il appartient. La deuxième question concerne le protocole du fleuve Fraser, selon lequel le saumon rose relève de la Commission du saumon.

Nous avons tenu une réunion à Washington, en octobre, au cours de laquelle nous avons reçu certains renseignements préliminaires sur la situation des deux pays, et c'était là une deuxième phase. Je devrais peut-être expliquer, à ce stade, que cette limite devrait plutôt s'appeler la limite du large pour la pêche du saumon au filet; pour empêcher l'expansion de la pêche au saumon en haute mer, les États-Unis et le Canada ont conclu un accord réciproque lors

d'une réunion à Seattle, en 1957, accord qui fixe des limites hors desquelles les deux pays sont convenus d'interdire à leurs ressortissants de pêcher le saumon; cet accord touche la Colombie-Britannique et les États de Washington, de l'Oregon et de la Californie. Cette limite a été tracée le long de la côte, sauf aux endroits où elle traverse des baies, et elle a été appelée la limite de ressac.

En Alaska, il y a eu un autre accord en 1957, avant que la limite soit fixée; et lorsque les États-Unis ont fait connaître la limite prévue, on a découvert qu'elle passait trois milles plus loin, ce qui ne se serait pas produit si elle avait été fixée de la même façon qu'au sud. On a découvert cela en 1959 et il y a eu certaines protestations de la part du gouvernement canadien, mais aucune mesure n'a été prise.

A la dernière réunion, on a déclaré au nom du gouvernement canadien que, vu le tracé erroné des limites, celles-ci ne pouvaient plus être considérées comme frontières reconnues par nos deux pays. Nous avons proposé de tenir une réunion en mai, pour que ces limites de pêche hauturière soient négociées de nouveau, sur une base plus équitable.

L'une des particularités les plus importantes de ces limites, c'est que, sur la côte ouest de l'île du Prince de Galles, sur la côte extérieure, une pêcherie a pris une quantité considérable de saumons se dirigeant vers la rivière Skeena.

On a nettement l'impression, dans le monde de la pêche, que si les limites de pêche hauturière au filet avaient été fixées en Alaska de la même façon qu'au sud, alors les pêcheurs américains n'auraient pratiquement pas pris de saumons nageant vers la rivière Skeena. L'enquête a démontré que cela est un peu vrai, même si un tracé identique à celui du sud n'empêcherait pas tous les pêcheurs de l'Alaska de prendre du saumon se dirigeant vers la Colombie-Britannique. Mais l'erreur serait ainsi corrigée.

Les États-Unis ont proposé qu'on apporte certaines modifications à l'accord touchant la région située plus au sud, modifications qui, en réalité, augmenteraient la part des États-Unis dans la pêche au saumon rose et au saumon sockeye nageant vers le fleuve Fraser. On a déclaré, au nom du Canada, que de telles modifications ne peuvent être envisagées, bien que le Canada soit disposé à revoir tout l'accord relatif au partage, sans oublier que, en toute justice, nous canadien dont l'entretien coûte passablement cher à l'économie canadienne.»

Ainsi se termine sa déclaration qui a été suivie de questions qu'on lui a posées à ce propos. C'est un bon exposé qui embrasse tous les aspects que nous a signalés M. Howard ce matin et qui semble indiquer que le gouvernement est au courant de la situation relativement à ces négociations; et nous avons l'assurance que la réunion est prévue et est en bonne voie.

Messieurs, je reviens à dire que je suis persuadé qu'une forte approbation de la déclaration de M. Needler me semble tout ce qu'il faut en l'occurrence.

M. PATTERSON: Avant de mettre la motion aux voix, je propose que l'on songe à retrancher la première phrase du quatrième paragraphe: «Nous conseillons fortement au gouvernement canadien de consentir à une telle recommandation et de faire tout en son pouvoir pour persuader le gouvernement des États-Unis à consentir également.» Nous avons l'assurance de cet accord. Peut-être craint-on que l'on ne donnera pas suite à la recommandation, mais de toute évidence il y a présentement accord sur le sujet. Par conséquent, cette

phrase est certes redondante. Je proposerais la suppression de la première phrase. Si l'on peut trouver une autre construction pour donner du sens au paragraphe, ce sera parfait. Je m'inquiétais seulement de la première phrase, car les deux pays se sont déjà entendus sur la tenue de la réunion. Je propose la suppression de la première phrase, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: La première phrase du quatrième paragraphe. . . Très bien. Nous avons une motion visant à supprimer la première phrase du quatrième paragraphe du projet de résolution.

M. PATTERSON: Je pourrais proposer qu'elle soit supprimée et remplacée par quelque chose comme: «Nous approuvons l'initiative des gouvernements du Canada et des États-Unis de fixer la réunion au 17 mai.»

Le PRÉSIDENT: Selon moi, il faut aborder le projet de résolution avec logique et nous sommes loin d'être sortis d'ici si nous commençons à y apporter toutes sortes de bribes d'amendements.

Nous avons deux ou trois choses importantes à considérer. D'abord, devons-nous ou non modifier le projet de résolution ou appuyer la déclaration de M. Needler? Ensuite, devons-nous inclure le dernier paragraphe de la résolution proposée par M. Howard? Et enfin, il me semble, nous devons décider s'il faut ou non modifier certaines parties des quatre premiers paragraphes du projet de résolution de M. Howard.

La meilleure façon de procéder est peut-être de demander une motion pour décider si nous devrions modifier le projet de résolution. Si nous ne pouvons l'adopter, alors il faudra songer à rédiger un nouveau projet de résolution dans le sens de la déclaration de M. Needler. Si nous l'adoptons, nous aborderons l'amendement du projet de résolution de M. Howard. Les membres jugent-ils que c'est la façon logique de procéder?

M. HOWARD: J'invoque le Règlement. Le comité, à mon sens, n'a pas le pouvoir de décider s'il peut modifier une chose, car le Règlement prévoit les amendements.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes saisis d'une motion tendant à l'adoption du projet de résolution de M. Howard.

M. CHATTERTON: Y a-t-il un amendement en vue de la suppression de la première phrase du quatrième paragraphe?

Le PRÉSIDENT: Personne ne l'a appuyé.

M. CHATTERTON: J'appuie l'amendement visant à supprimer la première phrase du quatrième paragraphe et à lui substituer les mots: «Nous approuvons les dispositions prises par le Canada et les États-Unis pour organiser cette réunion.»

Le PRÉSIDENT: «Nous approuvons l'initiative des gouvernements du Canada et des États-Unis de tenir cette réunion.»

Voilà qui est proposé et appuyé.

Y a-t-il un débat sur la motion modifiée—sur l'amendement?

UNE VOIX: Que dire de la suppression du paragraphe 4, ou plutôt 5?

Le PRÉSIDENT: Il n'y a pas encore de motion à cet égard. Vous pouvez présenter une motion, mais nous étudierons ceci puis nous passerons aux autres amendements, s'il y en a. Par conséquent, je mets aux voix la motion sur l'amendement voulant que le paragraphe se lise: «Nous approuvons l'initiative du Canada et du gouvernement des États-Unis de tenir cette réunion».

Ceux qui l'appuient? 10.

Ceux qui s'y opposent, s'il y en a? 4.

Adopté.

Nous étudions maintenant la motion modifiée. Il y a une discussion sur la motion modifiée. Nous en venons maintenant à votre point.

M. GROOS: Je propose la suppression de tout le paragraphe 5.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un vous appuie-t-il? Appuyé par M. Crossman. A-t-on quelque chose à dire à propos de la suppression du paragraphe 5?

M. HOWARD: Puis-je demander à M. Groos de songer à la possibilité de traiter des deux articles distincts plutôt que d'avoir à les supprimer tous les deux? Nous pourrions scinder la motion de façon à pouvoir y revenir et décider ensuite, si oui ou non, nous voulons dire quelque chose au sujet du sénateur Magnuson.

M. GROOS: Cela me conviendrait, c'est-à-dire de le faire en deux étapes au lieu d'une, ce qui permettrait d'en discuter davantage.

Comment allons-nous rédiger tout cela à nouveau? Que nous examinions la motion en deux parties, la première partie étant les quatre premiers paragraphes et la deuxième, le paragraphe 5 actuel?

Le PRÉSIDENT: Cela signifie la présentation d'une autre résolution, n'est-ce pas? Nous sommes saisis d'une motion tendant à supprimer en entier le dernier paragraphe. Dans ce cas, nous considérons alors les quatre premiers paragraphes comme la résolution. Si un membre désire proposer une résolution relativement au cinquième paragraphe, le ferait-il maintenant?

M. MACLEAN (*Queens*): Si l'on me permet de dire un mot, plairait-il au Comité, ou serait-ce son désir, de supprimer seulement la première moitié environ du dernier paragraphe, pour laisser dans la phrase: «Nous croyons qu'une entente acceptée par les deux parties, etc. . . » et d'adopter le tout comme une seule résolution?

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacLean, je ne pense que nous fassions l'objet d'une menace des États-Unis, qui participent à l'accord. A mon sens, le Comité ne peut se charger de reconnaître une menace des États-Unis.

M. MACLEAN (*Queens*): J'essaie simplement de rendre service à M. Howard et au Comité. Je propose que le mot «quand» soit remplacé par le mot «si» à la quatrième ligne de la fin. Autrement, si ce n'est pas acceptable, je ne saurais appuyer le dernier paragraphe en entier.

M. HOWARD: Monsieur le président, je crois que le Règlement vous autorise à diviser une question. Cela s'est fait à la Chambre, notamment à l'occasion du débat sur le drapeau, il y a quelques années. Je pense que vous êtes autorisé à scinder la motion; nous voici en présence de deux articles différents et, si vous décrétiez que la motion se divise en deux parties, l'une formée des quatre premiers paragraphes et l'autre, du cinquième paragraphe, nous pourrions procéder convenablement de cette façon.

Le PRÉSIDENT: Je n'y ai pas d'objection, si le Comité veut bien procéder ainsi.

Nous en sommes donc aux quatre premiers paragraphes, dans leur forme modifiée. Nous en avons terminé l'examen et les mettons aux voix comme une seule résolution. Tous ceux qui l'appuient? 10. Ceux qui s'y opposent, s'il y en a? 4. Adopté.

Nous passons maintenant au dernier paragraphe que nous étudions comme résolution distincte, proposée par M. Howard, avec l'appui de M. Barnett.

M. HOWARD: Pourrais-je ajouter dans ma proposition la modification proposée par M. MacLean, soit la substitution de «si» à «quand»?

Une VOIX: Est-ce le seul changement?

M. HOWARD: C'est uniquement pour répondre au désir de M. MacLean, afin de nous éviter la procédure d'un amendement. Je pourrais simplement l'inclure dans ma proposition, si cela vous agréé.

Une VOIX: Pourquoi changer rien que ce mot? Reconnaît-on par là que le sénateur Magnuson ne parlait pas au nom du gouvernement américain? Est-ce la portée du changement?

M. MACLEAN (*Queens*): Oui; c'est la raison pour laquelle je l'ai proposé. Le sénateur Magnuson ne participe pas aux discussions et ne parle au nom d'aucune des parties, pour autant que je sache.

Une VOIX: J'admets qu'il ne parlait pas avec l'autorisation du gouvernement américain.

M. GROOS: Ma foi, monsieur le président, mes remarques antérieures sur les déclarations du sénateur Magnuson tiennent encore et le Comité ne devrait pas leur donner plus de dignité qu'elles n'en méritent.

Le PRÉSIDENT: Sommes-nous prêts à voter sur la résolution définitive?

M. CHATTERTON: A la deuxième ligne, insérer les mots «il a été rapporté avant récemment», de sorte qu'on lise: «Nous remarquons également avec regret qu'il a été rapporté récemment que le sénateur Magnuson des États-Unis a fait une déclaration...»

Mon deuxième amendement vise à substituer «si» à «quand» à la quatrième ligne du bas.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il quelqu'un pour appuyer l'amendement de M. Chatterton? Appuyé par M. Barnett. Nous votons maintenant sur la résolution modifiée...

Une VOIX: Non; sur l'amendement.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi; nous votons sur l'amendement. Tous ceux qui favorisent l'amendement de M. Chatterton? Pourriez-vous lever la main afin qu'on puisse compter les votes? Il y en a quatre pour, dix contre. La motion est rejetée.

Nous avons traité du crédit n° 1, que nous avons réservé à la fin de notre dernière séance. Nous revenons maintenant au crédit n° 5, dont nous avons commencé l'étude et que nous avons réservé pour passer au crédit n° 20, relatif à l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada. Pour l'instant, je reviens au crédit n° 20 pour voir si nous pouvons avancer à quelque chose. Avons-nous terminé l'examen de l'Office des recherches sur les pêcheries? Le crédit n° 20 est-il approuvé?

Une VOIX: Approuvé.

Le PRÉSIDENT: Approuvé.

M. BARNETT: J'aimerais avoir sous les yeux un exemplaire imprimé du compte rendu des délibérations du moment où nous avons quitté le crédit n° 20, mais, si ma mémoire est fidèle, la partie de la discussion avait été très vaste pour permettre aux membres du comité de poser des questions sur divers domaines. Parmi les questions que je n'ai pas eu, pour ma part, l'occasion de soulever à ce moment-là, figuraient notre façon de voir la recherche sur le développement du frai de saumon sur la côte ouest et le rythme auquel nous progressions dans ce somaine. A cet égard, vous vous souviendrez, monsieur le président, que nous avons noté—je pense que c'est à la séance où nous avons traité du crédit n° 20, ou peut-être à la séance précédente où nous avons reçu le Conseil des pêcheries—la réception d'un mémoire de la Chambre de commerce de Campbell River relativement à une proposition qu'elle préconisait en vue de l'aménagement d'un chenal artificiel de frai qui, selon elle, pourrait accroître la pêche très importante du saumon tahi dans la rivière Campbell, qui, si on me le permet, monsieur le président, pour le bénéfice des membres des autres régions du pays, est un cours d'eau de renommée internationale, notamment pour sa pêche sportive de gros saumon rose communément appelé le tahi de la Colombie-Britannique.

Je dirais que la Chambre de commerce de Campbell River avait d'abord fait cette proposition en vue d'en faire un projet du centenaire pour la région de Campbell River et espérait obtenir ainsi la participation des autorités locales au financement et à la réalisation du projet. Toutefois, après une étude plus poussée, on s'est arrêté sur un autre projet du centenaire pour cette région, en partie à cause de l'appréciation donnée par le ministère des Pêcheries sur la possibilité immédiate d'aménager un chenal artificiel de frai pour le saumon quinnat.

J'ignore si les fonctionnaires du ministère des Pêcheries ont eu l'occasion de lire le mémoire de la Chambre de commerce de Campbell River, mais j'estime que l'effort que cette organisation y a mis est tel que le projet mérite l'attention du Comité, non seulement à cause de son importance pour ce cours d'eau particulier et de la possibilité d'accroître la pêche au saumon quinnat dans la

région, mais encore à cause de la portée que cela peut avoir sur l'amélioration future de la prise de saumon quinnat en Colombie-Britannique.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous interrompre un moment, monsieur Barnett. Pour accélérer nos travaux et pour avancer un peu, si possible, ce matin, je devrais signaler que tous les membres du Comité ont reçu des exemplaires du mémoire et que, sauf erreur, à la dernière séance, j'ai recommandé à tous de le lire car il est très intéressant. Je me demande si nous pourrions passer aux questions, vu que nous sommes honorés de la présence de nombreux fonctionnaires du ministère ici ce matin et que j'aimerais bien, si possible, au cours du temps qui nous reste, faire consigner au compte rendu leurs opinions précieuses sur le mémoire émanant de Campbell River.

M. BARNETT: Pendant que nous étudions le crédit de l'Office des recherches sur les pêcheries, j'aimerais signaler l'affirmation qui figure à la page 3 du mémoire, soit le paragraphe intitulé «Le besoin de renseignements biologiques sur le saumon quinnat», et sur l'opinion selon laquelle le personnel affecté à ce secteur de la recherche à la station biologique de Nanaïmo ne suffit pas pour donner les résultats voulus.

J'étais sur le point de poser une question sur la déclaration qui y est faite, à savoir qu'en mars 1965, 6 employés sur un effectif total de 285 à la Station biologique de Nanaïmo étaient chargés d'étudier—selon leur expression—le saumon chinook—je crois toujours que c'est un terme américain. Seulement deux d'entre eux étaient des hommes de sciences, les autres étant des profanes travaillant à temps partiel je serais heureux que les fonctionnaires du Ministère veuillent bien commenter et analyser cette affirmation et nous indiquer, si celles-ci sont fondées, les mesures utiles à prendre pour accroître ce secteur particulier de la recherche.

M. LOGIE: Monsieur le président, voilà un domaine où l'Office et le Ministère collaborent étroitement; ainsi, il faudrait peut-être obtenir le témoignage des deux côtés dans l'étude de cette question. Ce matin, nous avons avec nous M. Martin, immédiatement à ma droite, vice-président de l'Office, et M. Ricker, expert conseil de Nanaïmo. Ils pourraient répondre, selon moi, aux questions fondamentales de recherche dans ce domaine; mais je dois également vous signaler que le Service de la mise en valeur des ressources du ministère des Pêcheries de la Colombie-Britannique a fait de la recherche expérimentale et nous aurons peut-être quelque chose à dire à cet égard. M. Burridge et moi-même essaierons de répondre à ces questions.

Je suis d'avis, monsieur le président, que MM. Martin et Ricker devraient peut-être traiter de cette question les premiers.

M. RICKER: Monsieur le président, si j'ai bonne mémoire, le chiffre de six préposés à la recherche sur le saumon chinook ou le saumon quinnat est exact. Je considère ce nombre trop petit, comme le personnel affecté à toutes les autres recherches là-bas d'ailleurs. On réserverait certes un bon accueil à toute mesure pouvant changer la situation.

L'étude de l'utilité des chenaux de frai devrait faire l'objet d'un travail beaucoup plus poussé de notre part. On cite ici des chiffres qui font voir une augmentation d'environ 10 à 50 p. 100 des approvisionnements, ou plutôt du rendement, mais ces données sont encore très provisoires; là où on a obtenu de

tels résultats, le revenu du la main-d'œuvre est élevé. En d'autres termes, c'est une affaire très coûteuse. Le Ministère et l'Office mènent leurs recherches aussi rapidement que possible, avec les fonds disponibles.

Personnellement, j'espère bien qu'il est possible d'accroître considérablement les réserves de saumon par cette méthode, mais c'est encore loin d'être certain.

Toutefois, je n'ai aucun renseignement sur les divers avantages de la région où la Chambre de commerce de Campbell River veut aménager un nouveau chenal de frai. Il faut se souvenir ici que le saumon chinook ou le saumon quinnat doit s'alimenter en eau douce et qu'il est bien possible qu'un cours d'eau renferme de nombreuses frayères, mais pas suffisamment d'eau pour permettre aux jeunes poissons de se nourrir pendant les deux ou trois mois qu'ils y restent. C'est le facteur de limitation de certains cours d'eau aujourd'hui. La rivière Courtenay en présente un exemple remarquable; le débit en a été tellement réduit par un aménagement hydroélectrique qu'un nombre illimité de chenaux de frai serait absolument inutile.

M. Logie pourrait peut-être répondre à cela.

M. LOGIE: Monsieur le président, je dois peut-être parler de l'opinion du comité du Conseil des pêcheries, qui a fait valoir au présent Comité que toute la question des chenaux de frai était de la plus grande simplicité, qu'il suffisait de régulariser le débit de l'eau et d'y appliquer de la chaleur. Je pense que les commentaires de M. Ricker indiquent qu'il ne partage pas ces vues, non plus que les fonctionnaires de notre Ministère.

C'est une question assez difficile et il est presque littéralement vrai que chaque rivière présente des problèmes particuliers. Dans le cas de la rivière Campbell, les études préliminaires ont convaincu le ministère—qui n'en écarte pas pour autant les études plus poussées—que les chenaux de frai ne suffiront pas à régler le problème de la rivière Campbell. Les spécialistes de la Direction de la mise en valeur des ressources du Ministère en Colombie-Britannique ont rencontré la Chambre de commerce de Campbell River l'automne dernier. C'est au cours de leurs entretiens que cette opinion a été exprimée.

L'intention du ministère, pour l'utilisation des chenaux de frai, est de se servir de ceux qui sont déjà aménagés et dont les résultats sont connus ou sur le point de l'être, d'analyser ces résultats au fur et à mesure qu'ils sont disponibles, pour passer ensuite au secteur suivant le plus prometteur, et parfois à l'espèce suivante la plus prometteuse, car les différentes espèces de saumon de la Colombie-Britannique n'ont pas toujours les mêmes exigences, par exemple quant à la durée de séjour dans la rivière; mais en un mot, monsieur le président, je puis dire que le ministère connaît très bien la proposition de Campbell River et qu'il l'étudie en collaboration avec l'Office des recherches sur les pêcheries et à la lumière des renseignements déjà obtenus sur les autres chenaux de frai.

Le PRÉSIDENT: M. Chatterton veut poser une question ici.

M. CHATTERTON: Selon M. Ricker, la recherche n'est pas suffisante. Le facteur de limitation est-il le manque de réserves ou d'argent?

M. RICKER: A l'heure actuelle, le manque d'argent.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous voici rendus à la fin de la séance de ce matin. Il faut libérer la salle pour un autre comité et je sais que les membres doivent assister à d'autres séances de comités.

Nous réservons le crédit n° 20 et nous ajournons jusqu'à nouvelle convocation du président.

M. FERRER: A l'heure actuelle, le manque d'argent...

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous voici réunis à la fin de la séance de ce matin. Il faut libérer la salle pour un autre comité et je sais que les membres doivent passer à d'autres séances de comité.

Nous révisons le crédit n. 20 et nous ajournons jusqu'à nouvelle convocation du Président.

Il est à regretter que les travaux aient été interrompus par la fin de la séance. Nous espérons que les membres qui ont été empêchés de venir à la séance de ce matin pourront assister à la séance de demain. Les membres qui ont été empêchés de venir à la séance de ce matin pourront assister à la séance de demain. Les membres qui ont été empêchés de venir à la séance de ce matin pourront assister à la séance de demain.

II. Les travaux de la Commission.

La Commission a été chargée de faire un rapport sur les travaux effectués pendant la dernière année. Elle a l'honneur de vous adresser ce rapport et de vous en expliquer le contenu. Elle a l'honneur de vous adresser ce rapport et de vous en expliquer le contenu. Elle a l'honneur de vous adresser ce rapport et de vous en expliquer le contenu.

Le rapport de la Commission est divisé en deux parties. La première partie est consacrée à l'examen des travaux effectués pendant la dernière année. La deuxième partie est consacrée à l'examen des travaux effectués pendant la dernière année. La deuxième partie est consacrée à l'examen des travaux effectués pendant la dernière année.

Le rapport de la Commission est divisé en deux parties. La première partie est consacrée à l'examen des travaux effectués pendant la dernière année. La deuxième partie est consacrée à l'examen des travaux effectués pendant la dernière année. La deuxième partie est consacrée à l'examen des travaux effectués pendant la dernière année.

Le PRÉSIDENT: M. Chatelain veut poser une question.

M. CHATELAIN: M. le Président, j'ai l'honneur de vous adresser un rapport sur les travaux effectués pendant la dernière année. M. le Président, j'ai l'honneur de vous adresser un rapport sur les travaux effectués pendant la dernière année. M. le Président, j'ai l'honneur de vous adresser un rapport sur les travaux effectués pendant la dernière année.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

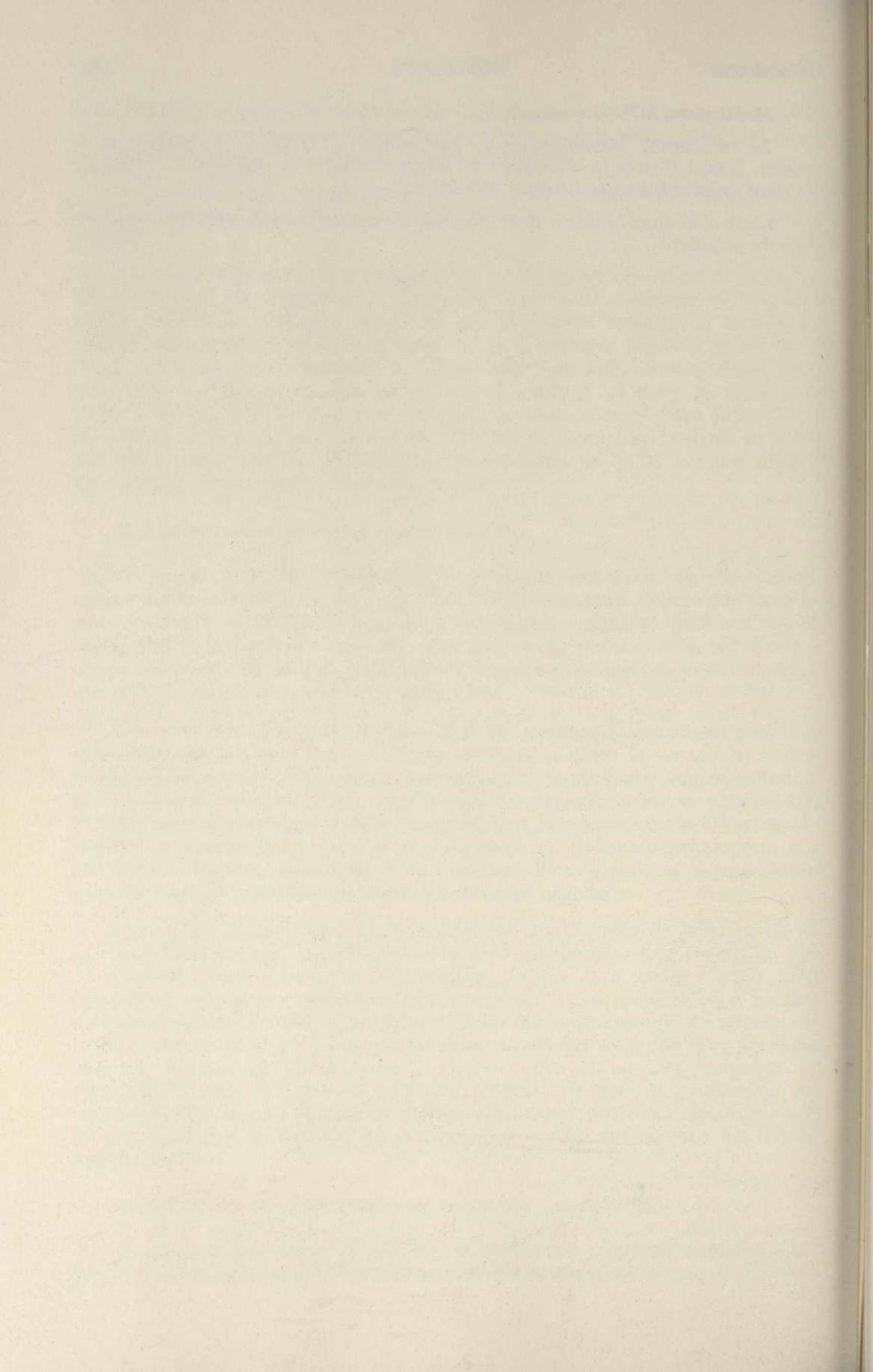
3200 EAST 5TH AVENUE
CHICAGO, ILL. 60637

UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

3200 EAST 5TH AVENUE
CHICAGO, ILL. 60637

UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

3200 EAST 5TH AVENUE
CHICAGO, ILL. 60637



En ministre des Pêches: M. R. Logan, sous-ministre adjoint (Opérations); M. W. R. Martin, président adjoint de l'Office des pêches (rations); M. W. R. Martin, président adjoint de l'Office des pêches (sur les pêches du Canada); M. J. S. McArthur, directeur général du Service de l'économie; M. W. E. Ricker, expert-conseil de l'Office des pêches sur les pêches; M. E. W. Barbour, en Service de l'économie de la recherche et autres fonctionnaires de ce ministère.

LEMOINS

Budget principal du ministère des Pêches
pour l'année 1966-1967

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 1966

LEON L. KAYMOND

de l'Office de la Pêche

Comité
L'importance de la pêche de haute mer selon le
des autres comités en matière de pêche de
de l'Office de la Pêche et des Pêcheries

anglais
de l'Office de la Pêche et des Pêcheries
la pêche de haute mer selon le

LEBVAUX ET LEMOINS
KAYMOND DE L'OFFICE DES PÊCHES

DES

COMITE PERMANENT

1966

Première session de la vingt-septième législature

CHAMBRE DES COMMUNES

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 9

SÉANCE DU JEUDI 12 MAI 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du ministère des Pêcheries: M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (Opérations); M. W. R. Martin, président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; M. J. S. McArthur, directeur général du Service de l'économique; M. W. E. Ricker, expert-conseil de l'Office des recherches sur les pêcheries; M. E. W. Burridge, du Service de l'expansion de la ressource et autres fonctionnaires de ce ministère.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

et Messieurs

Barnett
Basford
Béchar
Bower
Carter
Chatterton
Crossman

Crouse
Émard
Granger
Groos
Howard
Keays
Langlois (Chicoutimi)

LeBlanc (Rimouski)
MacLean (Queens)
McLean (Charlotte)
McQuaid
Nowlan
Patterson
Stefanson
Tucker—(24)

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Le ministre des Pêcheries: M. R. R. Lortie, sous-ministre adjoint (Opérations); M. W. R. Martin, président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; M. J. S. McArthur, directeur général du Service de l'économie; M. W. E. Ricker, expert-conseil de l'Office des recherches sur les pêcheries; M. E. W. Burridge, du Service de l'expansion de la ressource et autres fonctionnaires de ce ministère.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 12 mai 1966

(10)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 9 h. 47 du matin sous la présidence de M. G. Blouin, vice-président.

Présents: MM. Barnett, Béchard, Blouin, Bower, Chatterton, Crossman, Énard, Howard, Langlois (*Chicoutimi*), LeBlanc (*Rimouski*), MacLean (*Queens*), McLean (*Charlotte*), McQuaid, Nowlan, Patterson (15).

Aussi présents: Du ministère des Pêcheries: D^r R. R. Logie, sous-ministre adjoint (*Opérations*); M. J. S. McArthur, directeur général du Service de l'économique; D^r W. R. Martin, président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada, D^r W. E. Ricker, expert-conseil de l'Office des recherches sur les pêcheries; M. E. W. Burridge, du Service de l'expansion de la ressource et autres fonctionnaires de ce ministère.

Le Comité accepte que le crédit n° 1 au sujet de l'*Administration centrale* et le crédit n° 5 concernant la *Gestion et l'expansion des pêcheries*, Fonctionnement et entretien, soient réservés.

Le Comité continue de poser des questions sur le crédit n° 20, soit, l'*Office des recherches sur les pêcheries, Administration-fonctionnement et entretien*. Le crédit est approuvé.

Le crédit n° 25 concernant l'*Office des recherches sur les pêcheries—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel* est approuvé.

On revient à l'article n° 5 concernant la *Gestion et l'expansion des pêcheries*. A 11 heures, les questions sont interrompues et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

PROCES-VERBAL

Le mardi 12 mai 1966
(10)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 9 h. 45 du matin sous la présidence de M. G. Blouin, vice-président.

Présents: MM. Barnett, Béchard, Blouin, Bower, Chatterton, Crossman, Edwards, Howard, Langlois (Chicotin), LeBlanc (Rimouski), MacLean (Quebec), McLean (Charlotte), McQuaid, Nowlan, Patterson (13).

Aussi présents: Du ministère des Pêcheries: D. R. R. Lofie, sous-ministre adjoint (Opérations); M. J. S. MacArthur, directeur général du Service de l'économie; D. W. R. Martin, président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada; D. W. E. Kirk, expert-conseil de l'Office des recherches sur les pêcheries; M. E. W. Bourdette, du Service de la recherche de la ressource et autres fonctionnaires de ce ministère.

Le Comité accepte que le crédit n° 1 au sujet de l'Administration centrale et le crédit n° 2 concernant la Gestion et l'Expansion des pêcheries, Fonctionnement et entretien, soient réservés.

Le Comité continue de poser des questions sur le crédit n° 20, soit l'Office des recherches sur les pêcheries, Administration, Fonctionnement et entretien. Le crédit est approuvé.

Le crédit n° 25 concernant l'Office des recherches sur les pêcheries—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel est approuvé.

On revient à l'article n° 5 concernant la Gestion et l'Expansion des pêcheries. A 11 heures, les questions sont interrompues et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le MARDI 12 mai 1966

● (9.40 a.m.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Bonjour, messieurs. Comme vous le voyez, je remplace le président ce matin. Il a quitté la ville hier soir pour se rendre dans sa circonscription. Je crois que quelques membres ne sont pas encore arrivés mais ils seront ici dans quelques instants. Consentez-vous tous à ouvrir la réunion?

Au cours de notre dernière réunion nous avons étudié le crédit n° 1. On m'a donné à entendre que ce crédit qui a trait à l'Administration centrale, et le crédit n° 5 sont réservés. Nous en sommes maintenant au crédit n° 20 qui porte sur l'Office des recherches sur les pêcheries au Canada, l'Administration, le fonctionnement et l'entretien. Le crédit est-il accepté?

M. HOWARD: Je croyais qu'un honorable membre du Comité devait reprendre son exposé à partir du point où il l'avait interrompu à la dernière réunion, mais s'il n'en est pas ainsi, pourrais-je poser une question?

Je me suis déjà occupé de l'exploitation des bois et forêts, et je sais donc très bien ce qui se passe; mais, depuis quelque temps, il y a un différend entre les dirigeants des pêcheries et les dirigeants de l'industrie forestière. Je me souviens, par exemple, qu'au cours de la construction de la fonderie d'aluminium à *Kitimat*, une des sociétés, probablement la *Kitimat Constructors*, avait extrait du gravier de la rivière *Kitimat* qui, semble-t-il, est une frayère. Ce gravier devait servir à la construction de routes. La même chose s'est produite avec la *MacMillan* et la *Bløedel* aux Îles de la Reine-Charlotte et probablement en d'autres endroits. Certains bûcherons ont aussi tendance à passer sans se gêner dans les ruisseaux et les cours d'eau quand ils veulent construire des ponts ou jeter les déchets d'abattage et de façonnage. Je me demande si quelqu'un pourrait me raconter quelques-unes de ces dernières constatations à cet égard. Y a-t-il des difficultés insurmontables? Est-il facile ou difficile de s'entendre avec les dirigeants de l'industrie forestière? Qu'est-ce qui ne va pas lorsqu'il s'agit du domaine de la pêche?

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous demande pardon, mais lorsqu'un témoin parle, il doit s'identifier car son témoignage est enregistré.

Dr R. R. LOGIE: (*Sous-ministre adjoint (Opérations)*): Je crois que cette question doit être adressée aux fonctionnaires du ministère. Je peux vous donner une réponse générale. Si vous voulez de plus amples renseignements, je crois que Monsieur Burrige peut vous les fournir.

Je vais répondre à la question tout d'abord, puis j'ajouterai des explications. Il n'est certainement pas difficile de s'entendre avec l'industrie forestière en ce moment. Je ne sais pas s'il était difficile ou non de le faire à votre époque, Monsieur Howard. Nous avons consulté les dirigeants directement et aussi par la province; nous avons obtenu le pouvoir de promulguer des décrets de restrictions et des arrêtés ministériels auxquels nous avons recours dans les cas où l'on ne collabore pas ou lorsque nous soupçonnons qu'il peut y avoir manque de collaboration. Je pense que la situation, en général, s'est améliorée. Nous n'en

étions pas satisfaits. Avant que cette situation se présente il y a quelques années, nous commencions à nous inquiéter, mais maintenant je crois que nous pouvons la maîtriser. Monsieur Burridge vient de me rappeler que nous avons obtenu, cette année, des postes pour des biologistes et des ingénieurs qui traiteront du problème soulevé par Monsieur Howard. Ces fonctionnaires étudieront aussi l'enlèvement du gravier. Dans ce domaine, nous avons aussi le pouvoir de promulguer des ordonnances restrictives.

M. HOWARD: Si je comprends bien, on doute si d'après la constitution, le gouvernement fédéral a le pouvoir de statuer sur les lits de rivière parce que c'est de la terre et cette matière relève du gouvernement fédéral. Je crois que cette question a été réglée et que le règlement a été modifié.

M. LOGIE: C'est un sujet qui prête à controverse, monsieur le président, mais je crois que le Conseil privé interprète l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de façon à bien préciser que la conservation des espèces est plus importante que toutes ces autres questions, et autant que je sache, nous nous entendons très bien avec le Gouvernement de la Colombie-Britannique à ce sujet. La question ne s'est jamais sérieusement posée chez nous.

M. HOWARD: D'après ce que j'ai lu—

M. PATTERSON: J'allais demander l'autorisation de poser une question supplémentaire. Si l'industrie forestière, qui a pu faire exploiter ces cours d'eau pendant de nombreuses années, entre en conflit avec les pêcheries, la priorité est-elle accordée aux pêcheries?

M. LOGIE: En cas de différend juridique, je crois que la décision incombe aux tribunaux, mais le règlement du Conseil privé s'applique à ce domaine et si nous pouvons prouver clairement que la conservation des espèces est en cause, le gouvernement fédéral a, selon le terme légal, la priorité.

M. HOWARD: Au cours des lectures que j'ai faites, non à ce sujet, mais au sujet des barrages hydrauliques (et je n'en parle qu'à titre de profane) je déduis qu'un certain nombre d'éléments en cause influent sur la vie des poissons. Quelques-uns de ces facteurs sont le niveau de l'eau, la température, la teneur d'oxygène, la boue ou le sol et autres choses semblables, les obstacles dans les cours d'eau et ainsi de suite. Tout ce qui peut entraver le passage du saumon à l'époque du frai peut lui nuire, selon la nature de cet obstacle. D'après moi, dans les travaux de coupe en forêt il ne s'agit pas simplement d'enlever le gravier du lit de la rivière, ce qui détruit les frayères, mais il faut tenir compte des conséquences de la disparition des forêts et des éléments protecteurs du sol ce qui permet à la pluie d'emporter de plus grandes quantités d'humus dans les endroits déboisés que dans les forêts parce que les arbres et les branches ralentissent la chute de la pluie. Il me semble que ces faits influent sur les cours d'eau où la terre végétale et la végétation protectrice des forêts ont été enlevées. Ils semblent aussi avoir des suites en ce qui concerne la température et la teneur en oxygène de l'eau. Est-ce que vous vous occupez de ce domaine avec les sociétés d'exploitation forestières? Avez-vous des problèmes ou est-ce que j'exagère la situation? Ces choses n'entraînent-elles pas des conséquences nocives pour la vie des poissons?

M. LOGIE: Non, monsieur le président, je ne crois pas que M. Howard exagère. Le problème est très sérieux. Les effets de l'abattage sont trop peu apparents pour que nous puissions dire aux entreprises d'exploitation forestière:

“Tu ne commettras point de déboisement sur les bords des rivières.” Tout ceci nous préoccupe énormément. Il y eut un temps où la station de l’Office des recherches sur les pêcheries située à St. Andrews songeait à une enquête de très grande envergure sur ce problème dans l’est du pays. Je crois que notre seule chance de salut est peut-être le fait que l’industrie forestière est intéressée à maintenir élevé le niveau des rivières pour la protection contre le feu et, dans une certaine mesure, pour la drave. C’est dire que le problème les concerne aussi. Il y a, cependant, au Canada des régions où l’on abuse de ce genre d’abattage et les conséquences que vous craignez sont courantes. Avant d’établir une réclamation, je crois cependant que nous devons recueillir beaucoup plus de renseignements, sous l’autorité ministérielle et dans le cadre de l’Office de recherches sur les pêcheries. Je crois que ces affirmations sont prouvées qualitativement, mais je pense qu’elles sont insuffisantes si l’on veut traduire une de ces entreprises devant les tribunaux et prouver ce qu’on leur impute. Le docteur Martin voudrait peut-être ajouter quelque chose?

Le docteur W. R. MARTIN: Je n’ai rien à ajouter.

M. HOWARD: Je n’ai pas l’impression que l’entreprise d’abattage ait intérêt à consacrer son temps à la conservation de la gent poissonnière; elle aurait plutôt intérêt à exploiter la forêt. C’est sa raison d’être. Si la question vous préoccupe et si vous cherchez à obtenir plus de renseignements à ce sujet, pouvez-vous nous dire si vous avez commencé à recueillir ces informations ou si vous avez eu des entretiens avec le Service forestier de la Colombie-Britannique ou les entreprises d’abattage qui y sont reliées?

M. LOGIE: A cette question, monsieur le président, je crois que nous pouvons répondre par l’affirmative; oui, nous nous sommes adressés à ce sujet aux services en cause et il y en a plusieurs en Colombie-Britannique. Je crois qu’il existe, en général, un esprit de coopération qui se manifeste de tous côtés à ce sujet et, bien que nous ne sachions pas encore quelles mesures nous prendrons contre les réfractaires, on constate, en général, que la situation s’améliore. C’est du moins notre avis. Certaines exploitations forestières songent sérieusement à ouvrir leurs territoires d’abattage au public pour qu’il puisse s’y récréer, ce qui n’est cependant pas le point qui nous préoccupe. Bien qu’il reste encore certaines gens que nous ne savons encore comment contraindre, un esprit de coopération généralisée caractérise ces contacts. Pour autant que je sache, nous n’essayons pas d’obtenir des renseignements sur les conséquences de l’abattage en ce qui concerne le débit des rivières, la température de l’eau et autres choses encore, et j’ignore ce qu’en pense l’Office de recherches sur les pêcheries.

M. MARTIN: Monsieur le président, nous avons en cours des programmes pour étudier la pollution des cours d’eau sur les deux côtés. Les stations de recherches (biologie) de Nanaïmo et St. Andrews (N.-B.) travaillent dans ce sens depuis quelques années.

M. HOWARD: Monsieur Martin, l’Office serait-il en mesure de présenter un rapport écrit sur ce que vous avez découvert, sur l’envergure du problème, ou fournissant quelques données statistiques au Comité? En effet, comme le président l’a signalé il y a quelques jours, il faudra tôt ou tard présenter un rapport sur le sujet. On s’attend à ce que chaque membre du Comité fasse tout en son pouvoir pour la préservation et la conservation de nos réserves de poisson et le fasse en connaissance de cause. Il ne sert à rien de recommander tout ce qui nous passe par la tête sous prétexte que cela nous paraît une

bonne idée, alors que les données statistiques ne le confirment pas. Si de telles données étaient disponibles, je ne crois pas que je serais le seul de ce Comité à qui elles seraient plus qu'utiles.

● (10.00 a.m.)

M. MARTIN: Monsieur le président, nous serions heureux de déposer une déclaration à ce sujet. Des textes traitant d'une façon générale de ce sujet ont été préparés pour la conférence qui doit réunir à Montréal l'automne prochain les ministres des ressources naturelles. Ils sont en voie de publication à l'heure actuelle, et ces textes, ou une déclaration sommaire sur les points spécifiquement soulevés par M. Howard, peuvent être mis à la disposition du Comité.

M. McLEAN (*Charlotte*): Monsieur le président, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick n'ont-ils pas un personnel propre qui cherche actuellement la solution à ce problème, indépendamment du ministère des Pêcheries?

M. MARTIN: En effet, monsieur le président. Des groupes de travail ont été formés en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick pour étudier ce problème qui affecte nos eaux; le ministère des Pêcheries et le Conseil de recherches sur les pêcheries assistent d'ailleurs de près ces comités.

M. LOGIE: Monsieur le président, pourrais-je ajouter quelque chose à la réponse que j'ai donnée à M. Howard. Il s'agit du très intéressant rapport de la Division de l'expansion de la ressource, section du Pacifique, pour l'année 1965. Que l'on me permette de citer un paragraphe que je n'avais pas à l'esprit au moment où j'ai répondu:

Les résultats obtenus, quant à l'incorporation d'articles destinés à la protection des cours d'eau aux contrats de vente de bois sur pied et aux licences d'exploitation, sont satisfaisants dans les districts forestiers de Prince George-Prince Rupert et de Vancouver, et le Service forestier a agréé une demande d'extension de cet accord au district forestier de Kamloops.

Tout ceci relève évidemment du gouvernement provincial. Je ne sais à quel point les articles destinés à la protection des eaux sont sévères, mais je crois que nous ne sommes pas les seuls à nous engager dans cette voie.

M. HOWARD: Excusez-moi, je n'ai pas saisi une phrase. A quoi sont incorporés les articles destinés à la protection des eaux?

M. LOGIE: Aux contrats de vente du bois sur pied et aux licences d'exploitation. Ces articles sont insérés par le gouvernement provincial, je crois.

M. HOWARD: Cette mesure doit s'appliquer aux tenures de bois debout accordées antérieurement, car les terres appartenant à la Couronne en Colombie-Britannique se font rares. Si nous ne parlons que du reste, il ne s'agit plus que des cimes de montagnes.

M. LOGIE: A mon avis, et d'après le texte, il me semble qu'il s'agit de quelque chose de nouveau.

M. BARNETT: Le texte ne mentionnait donc pas cette petite île?

M. LOGIE: Non.

M. BARNETT: L'île du Prince-George fait partie du port de Vancouver, je crois.

M. LOGIE:

Les districts forestiers de Prince George-Prince Rupert et de Vancouver et une requête pour l'extension du contrat au district de Kamloops.

M. HOWARD: Je voudrais savoir dans quelle mesure cela peut s'appliquer à ce que la Loi de 1947 sur les forêts appelait des permis d'aménagement forestier mais qu'on appelle maintenant, je crois, des permis de plantation forestière, et dans quelle mesure cela peut s'appliquer aux concessions forestières réglementaires, dont la plupart furent attribuées en 1910 et en 1911. La vallée du Kitimat en est remplie. Comment, et à quel genre de tenure terrienne des forêts, s'appliqueraient ces clauses?

M. LOGIE: Il faudra nous procurer ces renseignements détaillés à l'intention de M. Howard. Nous ne les possédons pas.

M. CHATTERTON: Dans quelle mesure cela s'applique-t-il aux terrains privés, comme ceux du Pacifique-Canadien?

M. BARNETT: Je crois savoir qu'avec le système des permis de plantation forestière, les exploitations doivent présenter d'avance un plan des travaux de coupe qu'elles comptent entreprendre, et je crois que les sociétés les plus importantes font ce que l'on appelle en Colombie-Britannique de l'exploitation forestière en quantités déterminées. A ce sujet, j'aimerais savoir si l'on consulte le ministère des Pêcheries ou l'Office des recherches sur les pêcheries quant aux projets de mise en valeur des entreprises d'exploitation forestière. En d'autres termes les données dont nous disposons à l'heure actuelle à ce sujet entrent-elles en ligne de compte dans le plan effectif de gestion de la forêt? Voici donc ce que je demande et si je comprends mal la situation je voudrais qu'on me corrige: Est-ce que ces renseignements sont une des raisons pour lesquelles on choisit d'exploiter la forêt par quantités déterminées? Cette méthode d'exploitation se réduit-elle à l'ouverture d'une large région pour la coupe continue et, si oui, est-ce une des causes de l'accumulation de débris, d'humus et de matériaux divers dans les cours d'eau et les bassins? J'ai l'impression que, si nous pouvions savoir dans quelle mesure les méthodes d'aménagement des forêts tiennent compte des découvertes de l'office des recherches sur les pêcheries, nous aurions, pour juger de l'exploitation forestière en quantités déterminées, un autre critère que le souci qu'ont les entreprises concernées de ménager des coupe-feu et de recourir à d'autres procédés. Cette question se rattache, à mon avis, à celle de M. Howard.

M. LOGIE: Monsieur le président, nous sommes obligés de répondre que nous tâcherons de nous procurer ces renseignements en plus de ceux que réclament MM. Howard et Chatterton. Nous savons que les membres de notre personnel attachés au développement des ressources et qui sont en relations très étroites avec le gouvernement provincial, se disent satisfaits de l'évolution de la situation; quant aux détails, nous vous les fournirons plus tard.

M. BARNETT: Pourrais-je poser une question précise au sujet d'une région bien déterminée dont le fait que, tout récemment encore, elle était très peu exploitée pour la coupe du bois, inquiète bien des gens. Le ministère des Pêcheries est-il satisfait de l'entente à laquelle on est arrivé au sujet du système de drainage du lac Owineko dans la région de *Rivers Inlet-Smith Sound*? Je crois savoir que cette région est une des plus poissonneuses de la côte de la Colombie-Britannique et que l'on utilise, ou du moins que l'on comptait utiliser, un étroit canal pour la drave des billes. Pourriez-vous citer un exemple

des résultats que donnent les ententes conclues entre le ministère des Pêcheries et le service d'aménagement des forêts en Colombie-Britannique dans ce cas particulier?

M. LOGIE: Monsieur le président, peut-être que Monsieur Burridge répondra à cette question.

M. BURRIDGE: Comme vous le savez, le ministère travaille depuis plusieurs années en coopération avec le service des Forêts de la Colombie-Britannique qui, je crois, a terminé, entre le lac Owikeno et le niveau de la marée, une route devant faciliter le transport des billes et qui a été utilisée jusqu'à un certain point. Nous permettons quand même, ou nous tolérons, du moins, le transport des billes sur le cours inférieur de la rivière entre le lac et le niveau de la marée quand la rivière a un certain volume d'eau. En d'autres termes, nous pouvons exiger que le transport des billes par eau cesse quand les indicateurs du niveau d'eau de la rivière n'atteignent pas un certain point. C'est dans ce cas que l'on se sert de la route de transport forestier, parallèle à la rivière. Le ministère et le service des Forêts de la Colombie-Britannique sont arrivés à cette entente qui a été imposée aux entrepreneurs forestiers de cette région.

M. BARNETT: Si je me rappelle bien on ne craignait pas seulement de détériorer le lit de la rivière par le transport des billes quand l'eau y était basse, mais aussi par l'accumulation d'écorces et d'autres débris de bois, qui pourrait rendre la rivière impropre à la survie du poisson. Connaît-on maintenant l'importance de ce facteur?

M. BURRIDGE: Nous n'en savons rien quant à cette rivière, mais nous savons que c'est un des mauvais résultats du transport des billes par eau et des dépôts d'écorces sur le lit de la rivière. Les morceaux d'écorce s'accumulent aux endroits où le courant est moins fort mais je crois qu'il faut plusieurs années de transport de billes avant qu'il n'y ait un danger sérieux pour les frayères. Quand le courant est assez fort, il charrie ordinairement les écorces.

Le VICE-PRÉSIDENT: Est-ce que le même problème se pose dans l'exploitation forestière de l'est du Canada?

M. LOGIE: Oui, Monsieur le président, mais il est beaucoup moins aigu et on ne fait un important transport des billes par eau qu'à quelques endroits. La plupart des entreprises se servent maintenant de camions. Il y a pourtant quelques cas de pollution, la rivière Sainte-Croix par exemple, qui sépare le Nouveau-Brunswick et le Maine, où il y a six pieds d'écorces au fond de l'eau. Les écorces s'y accumulent probablement depuis cent ans. Le problème est quand même moins aigu qu'auparavant car on abandonne le transport par eau au profit du transport par camion.

M. McLEAN (Charlotte): M. le président, je crois que, dans le cas de la rivière Sainte-Croix, les moulins américains ont probablement des ennuis pour la première fois.

Le VICE-PRÉSIDENT: Les membres du comité sont-ils d'accord pour que maître Logie se procure les renseignements que vous demandez? C'est accepté?

Le crédit n° 20 est-il adopté?

M HOWARD: Si personne n'a rien à ajouter, je poserai une question à maître Logie, puisqu'il a mis sur pied d'assez bonnes ententes avec la Colombie-Britannique à ce sujet: comment vous entendez-vous avec le ministère des Travaux publics? Je demande ceci parce qu'il y a environ deux ans une

entreprise du nom de *Riv-Tow Marine*, qui, je crois, est la même que celle du lac Owikeno, a demandé la permission de draguer une partie de la rivière Skeena pour faciliter le transport des billes; la Chambre de commerce de Prince Rupert et moi-même, croyant à tort que cela n'aurait aucun rapport avec la pêche, avons approuvé le projet, puis découvert que le ministère n'avait pas pris la peine de demander l'avis du service de la conservation du ministère des Pêcheries et que ce projet pouvait être nuisible aux saumons qui se trouvaient dans cette rivière. A mon avis, on ne peut envisager ce projet aujourd'hui; il a sans doute été abandonné parce qu'il pouvait nuire à la pêche. Il est très étrange de constater qu'un tel manque de communication existe à l'intérieur d'un même gouvernement.

M. LOGIE: Je crois qu'il est vrai, Monsieur le président, que nous ne nous entendons pas toujours avec les autres ministères fédéraux et provinciaux. Peut-être ont-ils quelquefois, eux aussi, de la difficulté à s'entendre avec nous, mais je crois qu'il y a une amélioration. Une des inventions administratives ingénieuses qui nous a bien aidés est la création, dans certaines provinces, de régies des eaux provinciales et très puissantes qui exigent que tout changement fait au lit d'une rivière et tout détournement des eaux pour les utiliser, ou pour rejeter de l'eau polluée dans une rivière, leur soit soumis. Cela nous permet d'avoir affaire à un seul organisme, et nous avons créé de très bonnes relations dans certaines régions, la Nouvelle-Écosse est un très bon exemple et le Nouveau-Brunswick en est un autre, où cette question de consultation, qui est tout ce dont nous avons besoin pour discuter de ces choses, semble à peu près résolue. Je crois qu'en général, il y a amélioration, mais cette question nous a déjà causé du souci.

M. HOWARD: Remercions donc les services de la conservation et non le ministère des Travaux publics.

M. BARNETT: Si je me souviens bien, j'aurais aimé demander, alors que nous votions à ce sujet à la fin d'une réunion précédente, un rapport assez bref sur l'état du programme de lutte contre la lamproie des Grands lacs. Je sais que c'est une question dont ce comité a discuté à plusieurs reprises depuis plusieurs années et que les propositions qui nous ont été soumises comportent un programme à participation avec l'Ontario. Pourrions-nous avoir un rapport sur les résultats déjà obtenus de la lutte contre la lamproie ainsi que sur l'état de la pêche dans le lac Supérieur et le lac Huron?

● (10.15 a.m.)

M. MARTIN: Monsieur le président, l'Office des recherches sur les pêcheries s'occupe de ce programme en tant qu'agent du gouvernement fédéral. La station de recherche de Sault-Sainte-Marie est maintenant chargée de tout le travail dans ce secteur au Canada. Nous avons concentré toutes nos fonctions à la station de Sault-Sainte-Marie, et un transfert est prévu pour le 1^{er} juillet cette année qui chargera le ministère des Pêcheries de ce travail de l'Office des recherches sur les pêcheries.

Comme rapport du résultat des travaux, nous pouvons dire qu'il y a 80 p. 100 de moins de lamproies dans le lac Supérieur et que cela a permis, grâce à un programme utile d'ensemencement du lac, d'en augmenter assez considérablement la population de truites. Le programme s'appliquera dans les autres

parties des Grands lacs; il est depuis longtemps très poussé pour le lac Michigan et le lac Supérieur. Il existe maintenant pour le lac Huron un programme qui revêt une grande importance à cause de la migration des lamproies du lac Huron au lac Supérieur.

Les biologistes sont d'avis qu'on devrait faire un effort encore plus grand afin de diminuer le nombre de lamproies et la Commission des pêcheries des Grands lacs étudie la question. Le travail accompli par la Commission des pêcheries des Grands lacs sera revu, puis étudié, et je m'attends que le gouvernement du Canada et celui des États-Unis fassent, d'ici la fin de l'année, une déclaration de portée générale sur ce qui a été fait et formulent quelques propositions pour l'avenir.

M. BARNETT: Autant que je me souvienne, ces renseignements ont été fournis au Comité lorsque celui-ci discutait de ce problème pour la première fois au cours de l'élaboration du programme. On nous avait dit que la lamproie avait remonté le réseau des Grands lacs à partir du lac Ontario. On attribuait cela à la construction de voies navigables pour la marine marchande servant à relier les Grands lacs. Je me demande si des travaux ont été faits et si des mesures ont été prises pour empêcher que les lamproies quittent une partie déterminée des Grands lacs pour se répandre dans tous les autres, en passant par les voies navigables et les écluses? Je suppose que cette tâche incombe au ministère des Transports. Je me demande si ce secteur de travail a fait l'objet d'un examen?

M. MARTIN: Monsieur le président, il est évident que les lamproies voyagent d'un lac à l'autre en passant par les écluses. On a pu le constater en marquant la lamproie et en l'observant lorsqu'elle se colle aux parois des navires qui traversent les écluses. Parmi les moyens de régler le problème, il en est qui se rattachent directement à l'ouverture d'un réseau de canaux vers le lac Simcoe. Il a été prouvé qu'on pouvait éliminer le problème en soumettant les lamproies et les navires à un bain d'eau chaude. Présentement il y a un chemin de fer marin à la dernière écluse du lac Simcoe. Le ministère des Transports a proposé l'aménagement d'une autre écluse à cet endroit. Les biologistes sont convaincus que les lamproies tenteraient de se rendre au lac Simcoe et que cette autre écluse à dispositif calorifique serait un moyen de faire face au problème si on décide de la construire.

M. HOWARD: Vous n'avez pas trouvé de moyen d'utiliser la lamproie une fois qu'elle est cuite?

M. MARTIN: Monsieur le président, on l'utilise dans d'autres parties du monde. Mais de ce côté nous faisons face à un problème particulier car, malgré le fait que la lamproie infeste les lacs et nuit aux autres pêches du Canada, on n'en compte pas encore assez pour qu'elle puisse constituer une récolte profitable.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Crossman, auriez-vous quelque question à poser concernant le problème des lamproies?

M. CROSSMAN: Ma question se rapporte au problème de la pollution des eaux. Il existe des autorités qui contrôlent les étendues d'eau polluées et qui interdisent qu'on y pratique la pêche ou qu'on y ramasse les crustacés. Mais a-t-on trouvé un moyen de prévenir cette pollution? Y a-t-il une autorité

quelconque qui travaille dans cette direction? Je veux parler de la pollution causée par les égouts qui transportent les déchets et rebuts des manufactures et autres?

M. LOGIE: Monsieur le président, le danger de la pollution en ce qui concerne le contrôle de l'industrie des mollusques et crustacés se rattache directement au problème de la pollution des eaux par le système du tout-à-l'égout, pas nécessairement celui causé par les humains, même s'il s'agit là de la principale source de pollution. Le danger est l'ingestion de bactéries et, dans certains cas, de virus qui causent la maladie chez les êtres humains, dans le cas où le crustacé ou mollusque est mangé cru ou insuffisamment cuit. Les principales maladies qu'il faut craindre sont la typhoïde et la diphtérie, qui sont transmises de cette manière. Ces maladies sont en baisse, mais il y a toujours des porteurs de germes parmi la population; c'est le terme technique employé pour désigner les personnes qui portent en elles des germes et chez qui la maladie ne se développe pas, mais qui la transmettent ainsi aux autres. Une autre maladie qui préoccupe beaucoup ceux qu'intéresse le sujet est l'hépatite infectieuse qui est transmise par un virus. Il a été clairement démontré que cette maladie pouvait être transmise par les huîtres, surtout celles qui sont ramassées dans le golfe du Mexique, sur la côte atlantique des États-Unis ainsi qu'en Suède. En l'occurrence, le ministre des Pêcheries doit donc consulter ses collègues des services de la santé et du bien-être au sujet de l'interdiction dans cette zone de la pêche aux mollusques et crustacés pour la consommation du produit cru.

Nous avons, au sein de notre division des personnes qui ont une certaine connaissance du sujet et nous étudions les recommandations qui sont faites lors d'une réunion qui a lieu chaque année à Ottawa. Il s'agit d'une réunion interministérielle. Ainsi, quelques compromis, au sujet des dangers qui menacent la santé publique, ont été réglés.

Il existe deux solutions qui aident à régler le problème, et dont l'une s'applique depuis plusieurs années. Elle consiste à ramasser les mollusques et crustacés qui sont dans les régions où les eaux sont polluées et de les placer dans une région où les eaux sont propres, pour ensuite les nourrir et nettoyer leur système à l'aide de pompes d'injections, ce qui se fait rapidement. Cela s'appelle la déuration, ou la purification des mollusques et crustacés. Cela peut se faire à l'intérieur d'installations et d'édifices particuliers, en stérilisant de différentes façons l'eau qui est fournie aux mollusques et aux crustacés et qui pourrait être polluée. Le mode de stérilisation le plus employé est celui des rayons ultraviolets.

L'autre sujet à discuter, qui intéresse plus particulièrement M. Crossman, est celui de la prévention de la pollution des eaux par l'acquisition d'un système d'égouts municipal ou rural qui permette la destruction des bactéries avant qu'elles atteignent les réservoirs. L'aménagement de telles installations pour un réseau d'égout n'est pas toujours à la portée financière des petites municipalités. Je n'ai pas la prétention d'être une autorité dans ce domaine, mais je crois que quelques provinces, dont le Nouveau-Brunswick, sont disposées à prêter les sommes requises à cette fin à un taux d'intérêt peu élevé.

Pour ce qui est d'empêcher que les déchets des égouts dans les régions rurales atteignent les rivières dans un état de fermentation dangereux, tout dépend évidemment de la distance séparant les fermes. Peu importe qu'elles ne soient pas trop près les unes des autres, car les rivières se nettoieront d'elles-mêmes avec le temps. Il s'agit surtout d'installer des fosses septiques et

des filtres bactériens adéquats, pour que la filtration se fasse dans le sol, avant que les déchets des égouts atteignent les rivières. A ce propos, il semble que l'on assiste très peu le cultivateur et ceux qui vivent à l'extérieur des municipalités, à l'exception des ministères provinciaux de la Santé qui donnent des directives assez sévères au sujet de la distance qui doit séparer les fosses septiques de la maison et du nombre de filtres bactériens dans chaque ferme. Mais dans une région comme celle-là, il faut surtout faire face à un problème d'ordre pratique. Il faudrait vraiment être sur les lieux lorsque les bâtiments sont construits. Je n'ai plus rien à dire, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à poser à ce sujet?

M. PATTERSON: Monsieur le président, ma question porte sur un autre sujet. J'aimerais qu'on me renseigne sur un crédit figurant à la page 156 et qui dit: «Contributions aux recherches sur la pêche, y compris \$20,000 de subventions à l'Université de Toronto pour les recherches limnologiques». Je vais faire preuve d'ignorance et demander ce que veut dire le mot *limnologie*.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous êtes pas le seul à l'ignorer.

M. MARTIN: Monsieur le président, la limnologie est la science qui traite de l'étude des eaux douces.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je le savais.

M. PATTERSON: Monsieur Martin, pourquoi ne l'avez-vous pas exprimé en ces termes?

M. HOWARD: Si personne veut plus rien débattre, je me demande si nous pourrions recevoir quelques renseignements sur le progrès réalisé en ce qui a trait à l'aiguillat, ou chien de mer? Ce produit sera-t-il une denrée alimentaire ou une simple denrée secondaire?

M. LOGIE: Monsieur le président, je pense que M. McArthur et M. Bradbury pourront peut-être vous répondre à ce sujet.

● (10.30 a.m.)

M. I. S. McARTHUR (*Président de l'Office des prix des produits de la pêche*): Je crois que M. Howard veut parler d'une expérience mise en route il y a 3 ou 4 mois en Colombie-Britannique, afin de trouver un débouché commercial pour ce produit. L'huile de foie de l'aiguillat a toujours eu des débouchés sur le marché, bien qu'ils soient limités. Il est entendu qu'il serait inutile de dépenser des fortes sommes d'argent et d'intensifier la pêche d'un produit qui ne rapporte pas plus que le foie d'aiguillat. Nous savons que l'aiguillat se vend comme produit de consommation en Allemagne, mais ce que l'on mange là-bas ce sont les volets abdominaux fumés de la bête, qui constituent un met raffiné. Si l'expérience a réussi dans ce pays, c'est que le produit se vend au prix raisonnable de 25 cents la livre. Ajouté au prix du foie le rendement est meilleur. Des échantillons, prélevés sur la carcasse même, ont été envoyés au Royaume-Uni, mais n'ont pas donné les résultats attendus. Même si ce produit a toujours rapporté quelques dividendes, ce n'était pas suffisant pour encourager le pêcheur à s'y consacrer pleinement. Toutefois nous avons bon espoir. Il y a encore quelques points à envisager; il faudra peut-être une certaine forme de subside pour lancer le produit dans le commerce sur une plus grande échelle.

Il y a bien sûr non seulement le désir d'étendre le marché d'un produit et de créer ainsi une nouvelle pêche mais aussi le désir d'enrayer la propagation des aiguillats, car cette espèce cause des dommages et des frais considérables aux pêcheurs. Il sera peut-être nécessaire d'accorder comme par le passé quelque subvention; mais nous pensons qu'il y a de grandes chances qu'avec le développement de marchés pour la chair et le foie de ce poisson, nous arrivions presque à une exploitation rentable.

M. HOWARD: Cette expérience, si je peux l'appeler ainsi, dans la pêche et l'exportation des volets abdominaux fumés a eu lieu pendant une couple d'années, je crois, pendant deux ou trois années, n'est-ce pas?

M. McARTHUR: Je pense qu'il y a eu pas mal d'activité privée dans ce domaine, mais notre opération a débuté à peu près vers le 1^{er} janvier de cette année.

M. HOWARD: Elle se confine, comme je le comprends, à la côte sud. Mes commettants m'en ont demandé la raison. Nous avons aussi des aiguillats dans le nord.

M. McARTHUR: Oui, nous le savons. A vrai dire, quand cette expérience a été lancée nous avons tenu une assemblée générale avec les représentants de l'industrie de la pêche dont ceux de la Coopérative de Prince Rupert et nous étions préparés à conclure une entente avec toute société qui aurait désiré prendre part à l'expérience. Nous espérions, je dois dire, que la Coopérative de Prince Rupert se joindrait à nous dans cette expérience.

M. HOWARD: Quelles sociétés sont impliquées dans l'affaire?

M. McARTHUR: La *British Columbia Packers* et la *National Fisheries*, deux entreprises de Vancouver.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. McLEAN (*Queens*): On trouve à la page 156 une analyse de l'article, et je remarque que le montant des bourses d'études a été réduit de \$30,000 à \$15,000. Un mot d'explication pourrait-il être donné à ce propos?

M. MARTIN: L'ensemble du sujet en ce qui concerne l'aide universitaire a été soigneusement examiné par l'Office des recherches sur les pêcheries au cours de ces deux dernières années et nous avons abouti à la conclusion générale que nous devrions abandonner notre programme de bourses d'études et nous dégager du champ de compétition avec l'Office national des recherches qui s'est engagé dans ce domaine. Nous devrions plutôt nous en tenir à un programme de prêts universitaires. Vous remarquerez dans le crédit précédent que les prêts aux universités sont en augmentation; le montant prévu pour 1966-1967 est de \$250,000.

Ce programme de subventions a été largement conçu en vue d'aider les universités et leurs étudiants diplômés. Nous accordons, en fait, davantage d'aide aux étudiants diplômés que ce n'était le cas dans le passé et nous espérons qu'à la longue, cette politique aidera à résoudre notre problème de recrutement.

M. BARNETT: Monsieur le président, la question m'intéresse et je voudrais avoir un peu plus de renseignements sur ce crédit de \$250,000 qui, je l'ai remarqué, constitue une augmentation assez sensible des proportions de l'année précédente. On a répondu partiellement à ma question, mais je voudrais savoir si ces \$250,000 sont entièrement aux universités?

M. MARTIN: Oui, monsieur le président, cette somme va entièrement aux universités. C'est un programme limité, mais nous espérons le mettre au point au cours des prochaines années. Les membres du personnel enseignant des universités formulent des demandes de prêts, mais un petit nombre seulement peuvent être acceptées à cause du montant d'argent limité dont nous disposons.

M. BARNETT: Je me demande si nous pourrions avoir un exposé détaillé des universités en cause ainsi qu'une idée des sommes d'argent qui leur seront affectées.

M. MARTIN: Monsieur le président, les subventions approuvées pour l'année 1966-1967 représentent jusqu'ici \$181,000; on s'attend à leur augmentation plus tard au cours de l'année. La répartition est la suivante: Université de Toronto, \$57,000, répartis entre sept professeurs d'université et leurs étudiants; Université de Colombie-Britannique, \$60,000 partagés entre huit professeurs d'université; Université du Nouveau-Brunswick, \$3,500; Université de Guelph, \$3,500; l'Université Carleton, \$5,000; l'Université Acadia, \$2,450; l'Université Memorial de Terre-Neuve, \$15,000; McGill, \$2,500; l'Université du Manitoba, \$30,000; et l'Université Queen's, \$3,000.

M. BARNETT: Je pense qu'il est des plus intéressant pour nous de connaître quelles sont les universités qui s'intéressent activement à la question.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il encore d'autres questions?

M. ÉMARD: Quelle est, approximativement, l'étendue d'eau qui peut être polluée par un égout et est-ce qu'il est plus facile de polluer l'eau douce que l'eau salée?

M. LOGIE: Je pense que ce que la question veut dire...c'est une pollution fécale qui s'écoule de l'égout, bien qu'il puisse s'agir aussi de pollution industrielle. Je pense que la réponse à la question dépend complètement de deux choses; en premier lieu, il faut savoir quelle quantité s'écoule par l'égout, s'il y en a beaucoup ou peu, quels sont les courants d'eau dans cette zone, et comment elle risque de s'étendre avant que les bactéries commencent à mourir dans cette eau; il ne peut donc y avoir aucune réponse définitive à la question.

En ce qui concerne l'eau douce ou salée, il n'y a pas de différence quand il s'agit de pollution fécale. Actuellement, nous avons de nombreux exemples d'eau de mer polluée, dans nos communautés côtières. Si nous parlons de pollution industrielle, la composition chimique de l'eau et l'influence des courants produisent parfois un très grand effet. Aussi avant d'obtenir une réponse positive nous devons savoir de quel collecteur d'égout industriel il s'agit et où il se déverse.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. MÉNARD: Mon problème se rapporte, non pas à la grande pêche, mais à la pêche en tant que sport. Nous découvrons que dans de nombreuses petites villes, les égouts se déversent dans la rivière Outaouais et j'aimerais avoir des renseignements sur la pollution parce que les gens tendent toujours à attribuer le tort aux autres. Disons, par exemple, qu'une ville a un nouveau système d'égouts; ils prétendent que les autres villes en amont peuvent être responsables de la pollution de l'eau. Je pense qu'il y a peut-être juste une vague distance où l'on puisse dire que la pollution est causée par ces égouts, je ne parle pas des autres causes de pollution, mais juste des égouts.

M. LOGIE: Peut-être pourrais-je ajouter quelques commentaires à ce sujet. Je ne m'étais pas bien rendu compte qu'il s'agissait de gibier de pêche. Les remarques que j'ai faites précédemment sur les effets de la pollution sur les mollusques et crustacés ne visaient que les dangers pour la santé de l'homme s'il mange des mollusques.

C'est plutôt difficile, sinon impossible, de polluer, rien qu'avec des égouts et des déjections humaines une rivière, suffisamment pour que le poisson en subisse beaucoup les conséquences. Le principal effet nuisible de cette pollution pour le poisson, c'est que la rivière consomme son oxygène pour détruire les bactéries. En conséquence, c'est seulement sur ce point qu'il est plutôt difficile, et encore faut-il qu'il s'agisse d'une grande agglomération. A ce sujet, les pollutions les plus dangereuses sont industrielles car elles sont plus nocives. Mais sans doute pourrais-je donner cette règle de l'évaluation approximative, qui est un peu dangereuse si on l'applique trop généralement: Quand la pollution de l'égout n'est pas étendue il ne faudra qu'environ sept milles à une rivière courante pour détruire ces bactéries. Mais, ce n'est qu'une règle empirique qui doit être appliquée avec précaution car il faut tenir compte de tous les autres déchets que l'on peut jeter dans la rivière. C'est d'habitude une rivière bien oxygénée mais quand il s'agit d'établir l'étendue exacte que peut polluer un égout en particulier, c'est une question un peu trop vague pour y répondre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Cet exposé répond-il à votre question?

Y a-t-il d'autres questions?

M. MACLEAN (*Queens*): Ellerslie, si je comprends bien, fait partie de St. Andrews, à des fins administratives.

M. LOGIE: C'est exact.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il une autre question?

Le crédit n° 20 est-il adopté?

Le crédit est adopté.

Messieurs, maintenant nous allons revenir...

M. HOWARD: Monsieur le président, je me permets de proposer que vous preniez le crédit n° 25, qui fait aussi partie de l'office des recherches sur les pêcheries.

25. Construction et acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de remblais, 3 millions de dollars.

Le VICE-PRÉSIDENT: Crédit n° 25. «Construction et acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel», à la page 157; est-ce à ceci que vous faites allusion, monsieur Howard?

M. HOWARD: Pourrais-je attirer l'attention sur un poste ici: Je remarque le montant de 1 million 75,000 dollars pour la Station de biologie de Nanaïmo. Je me demande si vous pourriez nous expliquer ce qui va se faire là.

● (10.45 a.m.)

M. MARTIN: Assurément, nous sommes en train de faire agrandir nos installations à Nanaïmo (Colombie-Britannique), qui seront achevées à la fin de 1967. Nous apportons, en plus, des changements importants aux installations portuaires en face de l'édifice où se trouve le laboratoire. Les travaux sont actuellement en cours.

M. HOWARD: Monsieur le président, je demande ceci en premier lieu, pour la même raison que j'ai soulevée l'autre jour auprès du D^r Hayes au sujet des possibilités que l'office des recherches sur les pêcheries s'installe à Prince Rupert ou dans cette région, comme il peut le faire dans les limites des besoins de la science et autres. Il a répondu qu'il n'y avait naturellement rien en cours à ce sujet, mais je crois que si nous nous précipitons pour tout centraliser à Nanaïmo et à Vancouver nous défavoriserons Prince Rupert. Pour des raisons évidentes, je désire que l'on admette au moins l'importance de la pêche dans cette région. L'objet de ma question ne visait que ce point. Maintenant, permettez-moi de poser une question à ce sujet.

Ceci, tout autant que vous puissiez en juger, ne diminuerait d'aucune façon les perspectives de l'extension jusqu'à Prince Rupert, n'est-ce pas?

M. MARTIN: Monsieur le président, sur le littoral du Pacifique, nos installations de recherches sont centralisées dans deux laboratoires importants. Le Bureau central de Nanaïmo groupe les travaux de biologie et d'océanographie et, c'est l'Université de la Colombie-Britannique qui centralise tous nos travaux de technologie qui sont amenés à se développer dans les années à venir. Il entre dans les fonctions de ces deux centres de recherches de se livrer à des travaux d'un bout à l'autre de la région et d'avoir des programmes d'études pratiques dans la partie nord de la Colombie-Britannique, mais jusqu'ici aucun de nos savants ne reste en permanence dans la région.

M. HOWARD: S'il n'y a rien de prévu pour Prince Rupert, est-ce que ce projet nuirait aux perspectives d'installations à Prince Rupert? A-t-on déjà envisagé une installation quelconque dans la région du nord?

M. MARTIN: Monsieur le président, la réponse est non et, en ce moment, l'office ne prévoit pas la construction d'installations dans la région de Prince Rupert.

M. BARNETT: Monsieur le président, je sais que les questions de l'emplacement géographique des installations sont difficiles à régler dans certaines circonstances. Je désirerais poser une question, que j'aurais, peut-être, dû poser lors de l'étude du crédit relatif aux opérateurs. Elle concerne l'emplacement de la station de biologie à Nanaïmo, en relation avec la création récente du centre de recherches du ministère fédéral des Forêts, à l'autre bout de l'île de Vancouver. M. Chatterton, le délégué de cette région, était ici, mais il a dû s'absenter. Je me demandais vraiment si cette étroite juxtaposition physique aurait pour résultat de resserrer les rapports entre la station de recherches biologiques à Nanaïmo et la station de recherches du ministère des Forêts à Victoria. Ceci, comme vous pouvez le voir, fait suite à quelques questions précédentes sur la relation entre ce qui arrive dans la forêt à la population du poisson. En d'autres termes, est-ce que ceci ouvre des perspectives d'échanges et de corrélation de travaux de recherches dans ce domaine?

M. MARTIN: Monsieur le président, nos travaux de recherches en Colombie-Britannique sont étroitement liés avec ceux des universités et autres organismes d'études. L'emplacement des installations agrandies qui sont actuellement en cours à Nanaïmo, a été soigneusement choisi en rapport avec la participation des autres organismes du gouvernement comme le ministère des

Mines et Relevés techniques et leurs intérêts en océanographie. Étant donné la longue existence de la station de Nanaïmo, il a été décidé de la choisir pour y apporter des agrandissements. Cela répond-il à votre question?

M. BARNETT: Voici où je veux vraiment en venir, monsieur le président—et j'aurais dû le demander lorsqu'il était question du crédit concernant les opérations. Je m'intéresse au plus haut point au lien qui existe entre l'effort qui se fait au point de vue de la recherche dans l'établissement d'une entreprise forestière près de Victoria et un centre biologique à Nanaïmo. Le fait qu'ils aient des affinités est utile pour échanger des renseignements et collaborer aux programmes de recherche qui se poursuivent dans certaines régions où il y a un débordement en ce qui concerne la direction des entreprises forestières et de la pêche. Si je comprends bien, il se fait un travail énorme pour empêcher l'infestation des forêts et contrôler le dommage que cause l'usage des insecticides dans les forêts de cette région. Je me demande quel lien existe—le D' Logie a démontré plus tôt que la consultation interministérielle augmente continuellement. Peut-on nous donner un exemple précis, une illustration, un renseignement?

M. RICKER: Monsieur le président, il existe un lien entre notre centre de recherches forestières et celui de Nanaïmo en rapport avec ce que vous avez mentionné: l'usage des insecticides dans les régions forestières et l'effet qu'ils ont sur le poisson des cours d'eau. Le D' Alderdice se tient en rapport constant avec la population de l'endroit. C'est seulement un exemple entre autres pour démontrer que nous entretenons des rapports avec un laboratoire de recherches dans un autre domaine. Le D' Martin en mentionne plusieurs autres.

M. ÉMARD: Monsieur le président, peut-on nous fournir des explications au sujet du montant de \$28,000 envoyé au centre de recherches de Ste-Anne de Bellevue?

M. MARTIN: Monsieur le président, le nouveau laboratoire de l'Office des recherches sur les pêcheries, est situé à Ste-Anne de Bellevue. Notre programme de recherches sur l'Arctique se poursuit à ce laboratoire. Ce crédit de \$28,000 est attribué en grande partie au matériel qui sert au fonctionnement du centre de recherches.

M. PATTERSON: Pouvez-vous nous dire un mot sur le projet de construction de Saint-Jean (Terre-Neuve) et de St. Andrews?

M. MARTIN: Le ministre des Pêcheries a annoncé qu'un nouveau laboratoire sera construit sur le terrain de la *Memorial University* de Saint-Jean. Ce programme prendra trois ou quatre ans et ce montant accru pour 1966-1967 servira à commencer les travaux. Ce projet de construction comporte un besoin de matériel et d'équipement de bateaux et des moyens d'accès au port de Saint-Jean.

Dans le cas de St. Andrews, il représente le montant normal dont le grand centre a besoin, en plus de l'achèvement d'un nouveau bateau pour fins de recherches, affecté au laboratoire.

M. PATTERSON: Monsieur le président, je suis sur le point de poser une question au sujet du crédit accordé à Vancouver. Il y a une augmentation de \$25,000 à \$113,000. Je me demande quelles installations on envisageait en prévoyant ce crédit.

M. MARTIN: Monsieur le président, nous projetons d'agrandir nos installations de Vancouver d'ici quelques années, mais ce projet comporte surtout l'acquisition de l'équipement dont ce laboratoire a besoin, et nous apportons

quelques changements à l'édifice pour pouvoir y loger le personnel augmentant sans cesse qui occupera les locaux d'ici un an ou deux.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Bower, à vous la parole.

M. BOWER: Puis-je avoir des explications sur le centre de recherches biologiques de Dartmouth et le centre de recherches technologiques d'Halifax?

M. MARTIN: Monsieur le président, les fonds requis à Dartmouth sont employés à la construction d'un bassin destiné aux poissons, adjacent au grand institut océanographique Bedford de Dartmouth. Les dépenses accrues d'Halifax représentent l'achat d'équipement et l'installation d'un système de chauffage pour le laboratoire situé au bord de l'eau.

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions, messieurs? Monsieur Barnett, avez-vous des questions à poser?

M. BARNETT: Permettez-moi de revenir sur les questions qui ont déjà été posées au sujet des travaux projetés à Saint-Jean (Terre-Neuve). Si je comprends bien, ce projet signifie que le vieil édifice, centre de recherches sur les pêcheries, et les établissements de Saint-Jean, seront remplacés. Ces édifices, si je ne me trompe, ont été construits avant la Confédération mais ont été réaménagés pour répondre aux exigences actuelles?

M. MARTIN: Oui, nous avons deux immeubles à Saint-Jean (Terre-Neuve). Un grand centre de biologie situé au bord de l'eau et un petit centre de technologie. Ils seront réunis et aménagés dans un nouveau centre de recherches situé sur les terrains de l'université.

M. BARNETT: Mon collègue de Skeena me propose de vous demander si vous avez l'intention de conserver les vieux édifices comme monuments historiques?

Le VICE-PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Le crédit 25 est-il adopté?

Des VOIX: Adopté.

(Le crédit est adopté.)

Le VICE-PRÉSIDENT: Messieurs, il est onze heures et comme nous devons permettre au comité de siéger, la séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 10

SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du ministère des Pêcheries: MM. S. V. Ozere sous-ministre adjoint (International); H. Dempsey, directeur du service d'inspection; et E. B. Young, directeur adjoint du service de la conservation et de la protection.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

OTTAWA, 1966

24178-1

1966

COMITÉ PERMANENT

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

et Messieurs

| | | |
|------------|-----------------------------|--------------|
| Barnett | Crouse | McQuaid |
| Basford | Granger | *McWilliam |
| Béchar | Howard | Nowlan |
| Bower | Keays | *O'Keefe |
| Carter | LeBlanc (<i>Rimouski</i>) | Patterson |
| *Cashin | MacLean (<i>Queens</i>) | Stefanson |
| Chatterton | McLean (<i>Charlotte</i>) | Tucker—(24). |
| Crossman | | |

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

*Ont remplacé MM. Émard, Groos et Langlois (*Chicoutimi*) le 17 mai 1966.

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Du ministère des Pêcheries: MM. S. V. Ozerre, sous-ministre adjoint (international); H. Dempsey, directeur du service d'inspection; et R. E. Young, directeur adjoint du service de la conservation et de la production.

IMPRIMERIE DE LA REINE ET CONTROLEUR DE LA PATRIE

OTTAWA, 1966

MISE-1

PROCÈS-VERBAL

Le 17 mai 1966

(11)

ORDRE DE RENVOI

Le MARDI 17 mai 1966

Il est ordonné,—Que les noms de MM. Cashin, McWilliam et O'Keefe soient substitués à ceux de MM. Émard, Langlois (*Chicoutimi*) et Gross sur la liste des membres du comité permanent des pêcheries.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Sur un rappel au règlement, M. Bennett apporte certaines rectifications au témoignage qu'il a donné lors de la 7^e réunion, tenue le 5 mai 1966, consigné à la page 169. (Pour ces rectifications, voir le compte rendu des Témoignages).

Crédit n° 1—Administration centrale. Le crédit est adopté.

Crédit n° 5—Gestion et expansion des pêcheries—Exploitation et entretien. Le crédit est mis en délibération et, après discussion, est adopté.

Le président invite les membres à formuler des observations sur la rédaction du dernier rapport et, après discussion, il est décidé de déléguer la question au sous-comité du programme et de la procédure.

Crédit n° 10—Gestion et expansion des pêcheries—Construction ou acquisition de bâtiments. Le crédit est mis en délibération et, à 11 heures du matin, la discussion est interrompue et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

ORDRE DE RENVOI

Le MARDI 17 mai 1888

Il est ordonné—Que les noms de MM. Cashin, McWilliam et O'Keefe soient substitués à ceux de MM. Langlois, Levesque (Chicoutimi) et Gross sur la liste des membres du comité permanent des pêcheries.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,

LEON J. RAYMOND.

| | | |
|------------|------------------------|-------------|
| Barnes | Crozier | McQuinn |
| Burford | Granger | *McWilliam |
| Becher | Howarth | Newlan |
| Bower | Keays | *O'Keefe |
| Carter | LeBlanc (Chicoutimi) | Patterson |
| *Cashin | MacLean (Quebec) | Stefanson |
| Chatterton | McLean (Charlottetown) | Tucker—(24) |
| Crémieux | | |

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

Ont remplacé MM. Langlois, Levesque (Chicoutimi) et Gross le 17 mai 1888

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 19 mai 1966

(11)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit à 9 h. 45 du matin, sous la présidence de M. Deachman.

Présents: MM. Barnett, Béchard, Blouin, Bower, Carter, Chatterton, Crossman, Deachman, Granger, Howard, Keays, LeBlanc (*Rimouski*), McWilliam, Nowlan, O'Keefe, Stefanson et Tucker —(17).

Aussi présents: Du ministère des Pêcheries: M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (International); M. L. S. Bradbury, directeur du service de développement industriel; M. T. H. Turner, directeur du service d'information; M. J. J. Lamb, directeur de l'administration; M. A. W. Abbot, chef des services financiers; M. H. Dempsey, directeur du service d'inspection; M. E. B. Young, du service de la conservation et de la protection, et certains hauts fonctionnaires du ministère.

Sur un rappel au règlement, M. Barnett apporte certaines rectifications au témoignage qu'il a donné lors de la 7^e réunion, tenue le 5 mai 1966, consigné à la page 169. (*Pour ces rectifications, voir le compte rendu des Témoignages*).

Crédit n° 1—Administration centrale. Le crédit est réservé.

Crédit n° 5—Gestion et expansion des pêcheries—exploitation et entretien. Le crédit est mis en délibération et, après discussion, est adopté.

Le président invite les membres à formuler des observations sur la rédaction du dernier rapport et, après discussion, il est décidé de déférer la question au sous-comité du programme et de la procédure.

Crédit n° 10—Gestion et expansion des pêcheries—Construction ou acquisition de bâtiments. Le crédit est mis en délibération et, à 11 heures du matin, la discussion est interrompue et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 19 mai 1968

(11)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit à 9 h. 45 du matin, sous la présidence de M. Deachman.

Présents: MM. Barnett, Bédard, Bédoin, Bower, Carter, Chatterton, Crossman, Deachman, Ganger, Howard, Kasey, LeBlanc (Répondant), McWilliam, Nowlan, O'Keefe, Steinhilber et Tucker. — (17)

Aussi présents: Du ministère des Pêcheries: M. S. V. Ozer, sous-ministre adjoint (International); M. J. S. Bradbury, directeur du service de développement industriel; M. T. H. Turner, directeur du service d'information; M. J. J. Lamb, directeur de l'administration; M. A. W. Abbot, chef des services financiers; M. H. Dempsey, directeur du service d'inspection; M. E. B. Young, du service de la conservation et de la protection, et certains hauts fonctionnaires du ministère.

Sur un rappel au règlement, M. Barnett apporte certaines rectifications au témoignage qu'il a donné lors de la 7^e réunion, tenue le 5 mai 1968, consigné à la page 188. (Pour ces rectifications, voir le compte rendu des Témoignages).

Crédit n° 1—Administration centrale. Le crédit est réservé.

Crédit n° 2—Gestion et expansion des pêcheries—exploitation et entretien. Le crédit est mis en délibération et, après discussion, est adopté.

Le président invite les membres à formuler des observations sur la rédaction du dernier rapport et, après discussion, il est décidé de hâter la question au sous-comité du programme et de la procédure.

Crédit n° 10—Gestion et expansion des pêcheries—Construction ou acquisition de bâtiments. Le crédit est mis en délibération et, à 11 heures du matin, la discussion est interrompue et le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés à l'aide d'un appareil électronique)

Le JEUDI 19 mai 1966

● (9.45 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le 26 avril nous avons réservé le crédit n° 5 afin d'aborder l'étude du crédit n° 20 visant la Commission des recherches sur les pêcheries.

Si je ne m'abuse, nous avons achevé l'étude du crédit n° 20. Le Comité a abattu de l'excellente besogne en mon absence, le vice-président occupant le fauteuil. Le comité a traité du crédit n° 5 et achevé l'étude du crédit n° 25, et nous nous apprêtons maintenant à poursuivre l'examen du crédit n° 5, dont nous avons longuement traité, comme en font foi le compte rendu du 26 avril et celui de la séance précédente.

De nouveau, je pose la question: Le crédit n° 5 est-il adopté? Reportons-nous donc aux pages 148 ou 149 du budget des dépenses.

M. BARNETT: Je me demande si, avant de poursuivre l'examen du crédit n° 5, le Comité me permettrait de signaler quelques erreurs relatives à certains noms consignés au compte rendu?

A la page 169 du compte rendu n° 7 du procès-verbal et des témoignages de la réunion du 5 mai, je parle de l'ancien directeur des pêcheries de la Colombie-Britannique, M. A. J. Whitmore; or, le compte-rendu indique que je l'ai appelé «Gil», nom qu'il n'a jamais porté à ma connaissance. Un peu plus loin, à la même page, je parle. . .

Le PRÉSIDENT: A cette page, «Gil Whitmore» est substitué à «A. J. Whitmore».

M. BARNETT: . . . je parle, dis-je, d'une étude effectuée par l'un de nos spécialistes de la pêche, M. Tully, mais le compte rendu indique «M. Kelly».

Le PRÉSIDENT: «M. Tully» est substitué à «M. Kelly».

Reportons-nous donc de nouveau aux pages 148-149 pour l'étude du crédit n° 5.

M. HOWARD: Monsieur le président, on pourrait peut-être nous renseigner un peu sur le progrès, s'il en est, des pourparlers qui ont lieu présentement à Seattle (Washington) entre le Canada et les États-Unis. Ces pourparlers, sauf erreur, ont débuté le 17 mai, tel que prévu, et portent sur les problèmes de la pêche au saumon intéressant tant le Canada que les États-Unis.

L'un des problèmes est notamment la situation qui sévit sur la côte septentrionale où, selon nous, des pêcheurs américains pêchent le saumon remontant vers le Canada; un autre est la prise de poissons du Fraser, le long de la côte méridionale.

Je me demande si quelqu'un du ministère—j'aurais préféré que le ministre soit là car, à mon sens, il s'agit de questions d'ordre politique assez importantes—mais puisqu'il n'y est pas, si quelqu'un du ministère pourrait nous dire ce qui se passe ou ce qui s'est produit jusqu'ici à la table des négociations—les délégués sont-ils tombés d'accord, ou non, ou quoi?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Howard, comme vous l'avez dit, dommage que le ministre ou le sous-ministre ne soit pas là pour nous renseigner sur une question aussi importante. Ni vous ni moi ne voudrions, je pense, mettre les hauts fonctionnaires du ministère dans l'embarras en les interrogeant sur des points dont ils ne sont pas libres de traiter à l'heure actuelle; quoi qu'il en soit, je prierais monsieur Ozere, sous-ministre adjoint, de nous renseigner autant qu'il lui est loisible de le faire à l'heure actuelle.

M. S. V. OZERE (*sous-ministre adjoint (International), ministère des Pêcheries*): Je vous remercie, monsieur le président.

Nous attendons un appel téléphonique de M. Needler vers la fin de la journée. Nous n'avons reçu aucune nouvelle jusqu'ici, à moins, évidemment, que le ministre ait reçu un appel téléphonique de M. Needler hier soir. Tant que nous n'aurons par reçu cet appel toutefois, nous n'aurons rien à signaler.

M. HOWARD: Monsieur le président, on dira peut-être que c'est encore remettre les choses à plus tard, mais je pense alors qu'il vaudrait mieux traiter et adopter d'autres crédits, mais non pas le crédit n° 5 pour ce qui a trait à la Commission des pêches de saumon du Pacifique, à moins de convenir d'étudier cette question lors de l'examen du crédit n° 1 que nous aborderons en dernier lieu.

Voilà mon avis, puisqu'on attend un appel de M. Needler; ainsi, la semaine prochaine, obtiendrons-nous peut-être de plus amples renseignements. Grâce à ces renseignements, le Comité jugera peut-être bon de prendre certaines dispositions ou de ne prendre aucune initiative. Mais, même si nous atteignons ce stade, nous ne devrions pas, à mon avis, adopter des crédits dans l'espoir d'achever le travail du Comité avant d'avoir examiné cette importante question d'actualité.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Howard, je suis parfaitement d'accord avec vous et je pense que tous les membres du Comité voudront obtenir du ministre, avant que le Comité termine ses travaux, tous les renseignements possibles sur les négociations en cours.

Je me demande si, afin d'expédier les travaux du Comité et de hâter la préparation de notre rapport—nous devons nous y mettre en temps utile—et en attendant que le ministre compare de nouveau, il n'y aurait pas lieu de traiter de cette question lors de l'étude du crédit n° 1, alors que le ministre et le sous-ministre seront ici, et de terminer l'examen des autres postes du crédit n° 5, et peut-être adopter les crédits n° 5, 10 et 15?

M. BARNETT: Monsieur le président, j'accepte votre proposition, mais comme on a dit tantôt s'attendre de recevoir des nouvelles de Seattle, je me demande si nous ne pourrions pas, par l'entremise de M. Ozere, signaler au ministre l'intérêt que nous portons à cette question et le prier, advenant qu'il ait quelque nouvelle à annoncer, de faire une déclaration à la Chambre à ce sujet lors de l'appel des motions et ainsi faire rapport de l'état de la question si, bien entendu, il y a lieu d'agir ainsi.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Barnett, si le ministre est présent aujourd'hui à l'ouverture de la séance de la Chambre, je me charge de lui demander de faire une déclaration à ce sujet et de lui signaler l'intérêt que le Comité manifeste à cet égard.

M. HOWARD: Je tiens à signaler ceci afin que le Comité ne soit pas victime de sa propre procédure.

Le Comité évidemment n'est pas tenu de présenter une motion, de formuler des recommandations ni de faire quoi que ce soit à ce sujet, mais je me demande, même si la question de la Commission des pêches de saumon du Pacifique et les autres questions connexes ne relèvent pas du crédit n° 1, si ce n'est pour l'administration centrale, je me demande, dis-je, si le Comité ne conviendrait pas de traiter de ces questions à ce moment-là, de prendre les dispositions définitives qu'il juge opportunes à leur sujet, puis, s'il le désire, adopter les autres crédits? Autrement, lorsque nous voudrions revenir à l'étude du crédit n° 1, quelqu'un pourra invoquer le Règlement en disant: «Vous ne pouvez traiter de ce sujet en vertu de ce crédit vu qu'il est déjà adopté et qu'on ne peut plus en discuter».

Mon observation découle d'une question que j'ai soulevée tantôt au sujet des renseignements dont on disposerait sur l'activité de la flotte de pêche de l'Union soviétique au large de la côte occidentale l'année dernière, et du souci que cela nous cause.

● (10.00 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Je suis tout à fait d'avis que le Comité a le droit d'aborder l'étude de n'importe quel article au programme en vertu du crédit n° 1. Le crédit n° 1 a été réservé afin de permettre aux membres du Comité de remettre en discussion plus tard n'importe quel poste. M. Howard a soulevé deux questions revêtant un grand intérêt à l'heure actuelle: les négociations qui se poursuivent à Seattle et les initiatives prises présentement quant au déplacement de la flotte russe qui se trouve sur la côte de l'Ouest pour la première fois. Je tiens donc tout simplement à m'assurer que le Comité consente à revenir à l'étude du crédit n° 1 pour examiner cette question à fond, s'il y a lieu et si nous avons les renseignements nécessaires, avant la levée de la séance.

Tous les membres du Comité en conviendront-ils et tout le monde saisit-il la façon dont nous procéderons?

D'accord.

Revenons maintenant au crédit n° 5. M. Stefanson demande la parole.

M. STEFANSON: J'aurais une brève question à poser au sujet du régime d'indemnités aux pêcheurs. Songe-t-on à en élargir les cadres de sorte que les pêcheurs des eaux intérieures, notamment les pêcheurs du lac Winnipeg, puissent y adhérer?

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un répondra-t-il à cette question; M. Ozere?

M. OZERE: Monsieur le président, cette question a été discutée à diverses réunions du comité fédéral-provincial de la pêche dans les provinces des Prairies, et ce même comité en traitera de nouveau lors de la réunion qu'il tiendra, je pense, le 27 mai.

M. KEAYS: Sauf erreur, les pêcheurs de homard du littoral de l'Est peuvent, en vertu de ce régime, faire assurer leurs engins de pêche par le ministère des Pêcheries. Évidemment, en matière d'indemnisation, le montant déductible varie d'une région à l'autre. Pourquoi?

M. OZERE: Monsieur le président, dommage que M. McArthur, spécialiste en la matière, ne soit pas là; il a dû s'absenter. Je pense qu'en général l'écart est attribuable au taux des pertes des différentes régions.

M. KEAYS: Cela me semble logique, mais je ne vois pas pourquoi il y a écart entre les pêcheurs de homards de la rive nord du Saint-Laurent et ceux de la rive sud. S'inspire-t-on à cet égard du nombre de casiers à homards et du nombre de gens qui en profitent—autrement dit, de la somme en cause—car il semble que l'écart soit de 5 p. 100 entre les pêcheurs de la rive nord du Saint-Laurent et ceux du golfe. D'après mon expérience, le temps est toujours un peu plus favorable du côté sud que du côté nord, de sorte que les risques de perte de casiers y sont moins élevés. Alors, à quoi tient l'écart?

M. OZERE: Monsieur le président, nous nous renseignerons à ce sujet plus tard.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Ozere.

Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs, au sujet du crédit n° 5?

M. BARNETT: Monsieur le président, ma question porte sur la gestion des pêcheries sur la côte de l'Ouest quant aux règlements relatifs aux prises d'huîtres, et plus particulièrement des prises de ce qui est convenu d'appeler des huîtres sauvages.

Le PRÉSIDENT: Comment cette question relève-t-elle du crédit n° 5, monsieur Barnett?

M. BARNETT: J'avoue, monsieur le président, ne pouvoir le préciser, mais je suppose qu'elle relève de la gestion des pêcheries qui, comme vous pouvez le constater, fait l'objet d'une rubrique du crédit n° 5. Si je me trompe quant au rappel au Règlement...

Le PRÉSIDENT: Posez toujours votre question, monsieur Barnett, en vertu du crédit n° 5, et l'on pourra peut-être y répondre dès maintenant.

M. BARNETT: J'ai sous les yeux la photocopie d'un document intitulé «Règlement concernant la prise d'huîtres sur les avant-plages vacantes de la Couronne»; annexée au document est la copie d'une résolution renfermant des protestations adressées à l'honorable W. K. Kiernan, ministre des Loisirs et de la Conservation du gouvernement de la Colombie-Britannique...

Le PRÉSIDENT: Un instant. Il s'agit d'un document officiel, dites-vous, mais du gouvernement canadien ou du gouvernement de la Colombie-Britannique? Auriez-vous l'obligeance de le préciser?

M. BARNETT: C'est justement ce que je voudrais savoir, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Vous vous demandez si le document provient du gouvernement du Canada?

M. BARNETT: En effet, je voudrais savoir, entre autres choses, si le ministère fédéral joue un rôle à cet égard et, en l'occurrence, dans quelle mesure.

Vous n'ignorez sans doute pas la complexité de la question du domaine de compétence quant aux crustacés des régions adjacentes aux avant-plages de la Colombie-Britannique car, à certains égards, la compétence relève du gouvernement fédéral mais, à d'autres, elle relève du gouvernement provincial. Quoi qu'il en soit, monsieur le président, il s'agit d'une résolution adoptée par le conseil des tribus Kwawkwiltl représentant les bandes d'Indiens situées *grosso modo* au nord de la rivière Campbell et selon laquelle il s'oppose à certaines propositions énoncées dans le projet de règlement visant les prises.

Sauf erreur—et c'est le point que je voudrais faire préciser—en général, les autorités provinciales élaborent des projets de règlement visant certains secteurs, notamment la pêche sportive, qui doivent ensuite être entérinés par les autorités fédérales pour leur conférer un caractère statutaire. Pourrait-on préciser si le gouvernement fédéral assume la responsabilité des décisions relatives au règlement visant les prises d'huîtres dans ce qu'on est convenu d'appeler les avant-plages vacantes de la Couronne sur la côte de la Colombie-Britannique?

M. OZERE: Monsieur le président, en vertu d'un accord conclu avec le gouvernement fédéral vers 1912, l'administration relative aux prises d'huîtres relève de la province. Le gouvernement fédéral adopte les règlements élaborés par la Colombie-Britannique, comme dans le cas de la pêche sportive.

Toutefois, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social veille à l'inspection des eaux et décide si, à tel endroit, elles sont polluées et si l'on peut y cueillir les huîtres; la question de la toxicité, et le reste, relève aussi de ce ministère. Mais à part cela, la province veille à l'administration concernant les prises d'huîtres.

M. BARNETT: Les projets de règlement doivent-ils être révisés et étudiés par le gouvernement fédéral avant d'être légalement mis en vigueur ou si, aux termes de l'accord, le ministère fédéral des Pêcheries est autorisé à modifier les projets de règlement soumis à Ottawa?

M. OZERE: Les règlements sont adoptés par le gouvernement fédéral qui s'inspire de la recommandation du gouvernement provincial. Puisque le gouvernement provincial veille à l'application des règlements, il compte des fonctionnaires à cette fin; le gouvernement fédéral ne fait qu'adopter les projets de règlement sans s'interroger à leur sujet.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Ozere, n'en va-t-il pas de même quant au domaine de compétence relatif à la police locale qui fonctionne en vertu d'une loi fédérale? Est-ce ainsi que vous l'entendez?

M. OZERE: Comme la pêche relève exclusivement du Parlement fédéral les règlements ne peuvent être édictés que par l'autorité fédérale. Dans certaines provinces, la pêche relève du gouvernement provincial. Alors, nous n'affectons aucun fonctionnaire dans ces régions car la province y affecte les siens et est au courant de la situation. Ainsi, lors qu'on nous soumet un projet de règlement,

nous l'adoptons sans plus de cérémonie, à moins qu'il n'intéresse plusieurs provinces ou qu'il touche à un aspect à l'égard duquel nous pourrions présenter des instances à la province ou lui signaler certaines difficultés. Toutefois, d'ordinaire, ces projets de règlement sont adoptés conformément à la demande de la province et sans hésitation.

M. BARNETT: Monsieur le président, je m'intéresse à cette question, entre autres choses, parce qu'elle touche aux droits des aborigènes, soit les Indiens. Ces derniers demandent, par cette résolution, que l'administration relative aux prises d'huîtres continue à s'inspirer du même principe que celui qui a présidé jusqu'ici aux prises de clams par les Indiens. Le règlement proposé exige, notamment, le versement d'un droit autorisant la prise d'huîtres et impose ainsi certaines restrictions visant non seulement les régions où ces prises peuvent être effectuées mais aussi le délai de 30 jours prévu par le permis délivré.

En outre, le règlement, sauf erreur, exige que toutes les huîtres sauvages soient livrées au détenteur du bail huîtreur. Les Indiens craignent que ce soit là restreindre ce qu'ils considèrent, pour eux, comme une activité normale: recueillir les produits de la mer. On me dit qu'en général l'une des raisons pour lesquelles on exige que les huîtres sauvages soient livrées au détenteur du bail huîtreur tient au contrôle sanitaire de l'élevage des testacés en Colombie-Britannique; autrement dit, on tient à s'assurer que les huîtres polluées ne soient pas mises sur le marché. Est-ce ainsi que le ministère fédéral des Pêcheries interprète la situation?

● (10.15 a.m.)

M. OZERE: Oui, monsieur le président. Nous avons également conclu un accord avec les États-Unis à ce sujet. M. Dempsey pourrait peut-être nous renseigner sur les conditions de l'accord?

M. H. V. DEMPSEY (*directeur, service de l'inspection, ministère des Pêcheries*): Monsieur le président, l'accord canado-américain sur l'immatriculation des zones de testacés, d'huîtres et de clams, remonte à plusieurs années. Cet accord découle des problèmes relatifs à la santé publique qui se posaient par suite de la mise sur le marché de ces produits. L'objet de cet accord canado-américain, quant à l'immatriculation des baux, des gisements et des expéditeurs, est de permettre aux deux pays en cause de se communiquer la liste bimensuelle des raisons sociales, dans chaque pays, immatriculées et autorisées à manutentionner les coquillages, les huîtres ou les clams.

M. BARNETT: Monsieur le président, je n'ai pas pris connaissance du règlement proposé, mais a-t-il été soumis formellement au ministère fédéral des Pêcheries et, en l'occurrence, celui-ci a-t-il pris des dispositions en vue de son approbation à l'heure actuelle?

M. OZERE: Monsieur le président, nous serons heureux d'aller aux renseignements.

M. BARNETT: Permettez-moi de signaler un point, monsieur le président. Vu la question soulevée par le Conseil des tribus Kwawkwiltl, qui s'interroge, à

juste titre, sur leurs droits d'aborigènes, le ministère fédéral des Pêcheries devrait consulter la direction des affaires indiennes à ce sujet afin de veiller à ce que toute initiative soit prise en conformité du règlement. A mon avis, on doit reconnaître comme il se doit le droit des Indiens à détenir un permis ou à recueillir au moins leur juste part de ces huîtres; en outre, les autorités provinciales devraient être mises au courant de l'intérêt que nous portons à cette question.

A mon avis, la direction des affaires indiennes pourrait s'occuper activement de cette question, compte tenu du fonds d'expansion qu'on se propose de créer prochainement, selon la déclaration faite par le surintendant général des affaires indiennes. Je ne voudrais pas qu'on approuve formellement le règlement proposé, du moins avant que le ministère fédéral des Pêcheries et la direction des affaires indiennes aient eu l'occasion d'étudier la question en vue de protéger les droits légitimes des Indiens à s'adonner à ce genre d'activité.

Le PRÉSIDENT: Vous avez nettement exposé votre point de vue, monsieur Barnett, et le Comité en tant que tel ne saurait faire plus, je pense, au sujet des fonctionnaires du ministère.

A-t-on d'autres questions à poser au sujet du crédit n° 5? Les membres du Comité de la région maritime de l'Est ont-ils des questions à poser M. Bower?

M. BOWER: Monsieur le président, la Russie est-elle visée par le poste intitulé: «Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique»?

M. OZERE: Oui, monsieur le président.

M. BOWER: Sauf erreur, à certaines réunions, le président du Conseil des pêcheries a donné à entendre, c'était naturel, que les Russes ne s'en tenaient pas trop aux grandeurs réglementaires des mailles. Comment pouvons-nous veiller à faire respecter les accords internationaux?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Ozere, pourriez-vous répondre?

M. OZERE: Oui, monsieur le président. La question est plutôt compliquée et nous n'avons aucune preuve que la Russie, ou tout autre pays membre de la Commission, ne se conforme pas au règlement visant la grandeur des mailles. Toutefois, la difficulté est de savoir si le règlement adopté par chaque pays est appliqué par le pays en cause quant à ses propres navires. Autrement dit, il n'existe aucun contrôle international, mais depuis quelques années on tente d'établir un certain genre de contrôle international de sorte que les navires étrangers pourraient être l'objet d'une inspection par une patrouille établie à cette fin conformément à un accord conclu entre les pays intéressés. Rien n'a encore été fait en ce sens, mais on en discutera de nouveau à la prochaine réunion de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique qui aura lieu à Madrid le mois prochain.

Pour l'instant, nous savons que nos navires observent le règlement et nous n'avons aucune raison de croire que les autres pays ne font pas respecter le leur par leurs propres navires.

M. BOWER: Monsieur le président, j'ai un dernier point à soulever. Sauf erreur, on a établi que dans une certaine zone, au large du banc de Saint-Pierre, je pense, l'aiglefin avait été décimé par suite d'une campagne intensive. Je ne

me souviens pas quel pays était à blâmer, mais il ne valait plus la peine d'aller pêcher l'aiglefin à cet endroit. Existe-t-il quelque moyen de réglementer ce genre d'activité?

M. OZERE: Le règlement prescrivant la grandeur des mailles s'applique à la pêche à l'aiglefin comme à celle d'autres poissons, notamment à la morue.

M. BOWER: Je voulais surtout savoir si, dans certaines zones, il existe quelque moyen de contrôle pour empêcher les navires étrangers d'épuiser des bancs de poissons, comme dans le cas du banc de Saint-Pierre dont je viens de parler?

M. OZERE: Jusqu'ici, rien si ce n'est le règlement visant la grandeur des mailles et des filets. C'est le seul genre de réglementation que nous ayons à l'heure actuelle. Il se peut qu'une réglementation supplémentaire s'impose à l'avenir.

M. BOWER: Je vous remercie.

M. KEAYS: Monsieur le président, permettez-moi de demander, sous la rubrique de la gestion des pêcheries, si les mouettes nuisent beaucoup à la pêche sur la côte de l'Est?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Ozere, un spécialiste des mouettes vous accompagne-t-il ce matin?

M. OZERE: Je ne crois pas. Comme les crédits ont été adoptés, la plupart des hommes de science du conseil de recherches sont en mission, d'autres sont en Colombie-Britannique.

M. KEAYS: Monsieur le président, j'ai lu dans le journal ce matin qu'à l'île Nantucket on ensemence des zones d'éperlans traités au moyen d'agents de contrôle des naissances qui détruisent les embryons et tous les œufs de mouettes. Je me demande si l'on projette de recourir à cette méthode sur la côte de l'Est du Canada également?

Le PRÉSIDENT: En sommes-nous arrivés à discuter de la planification familiale? Le comité de la santé et du bien-être est saisi de cette question, monsieur Keays.

A-t-on d'autres questions à poser au sujet du crédit n° 5? Nous pourrions répondre aux questions relatives à la région atlantique dès maintenant, quitte à revenir là-dessus. Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs, au sujet de la région atlantique?

M. HOWARD: J'aurais une question à poser au sujet du régime d'indemnités aux pêcheurs. Le 11 janvier, le ministère publiait, sous la signature du ministre, un communiqué annonçant que le régime d'indemnités s'étendrait, pour une période d'essai d'un an, à certains genres d'engins de pêche—le communiqué les a désignés: matériel fixe et installations côtières—et le ministre déclare, comme en témoigne le communiqué:

Les pêcheurs des provinces de la côte atlantique et de la Colombie-Britannique pourront se procurer cette assurance dès le 1^{er} février.

J'ai lu le communiqué et le règlement annexé intitulé: Règlement relatif à l'indemnisation des pêcheurs quant aux engins de pêche fixes et aux installations côtières. Quant au genre d'agrès assurables, l'article d'interprétation précise (1) casier à morues, casier à harengs, barrage à harengs, casier à maquereaux, et casier à saumons, y compris tout autre genre de casier utilisé pour prendre ou retenir le poisson, mais non pas les casiers à homards. L'article précise ensuite que «pêcheur» signifie une personne qui s'adonne à la pêche à

l'aide d'engins fixes ou d'une installation côtière, ou un membre de la famille immédiate d'un telle personne. La liste renferme divers articles d'une autre catégorie de matériel assurable, y compris les agrès de pêche, les casiers à homards, les embarcations non munies de moteur et les navires de pêche à moteur dont la valeur estimative est inférieure à \$250, mais non compris les véhicules automobiles.

Voici la question que je veux poser et obtenir une réponse, si possible: ce régime d'indemnités s'applique-t-il à la Colombie-Britannique? Je ne crois pas que nos pêcheurs utilisent des casiers à saumons ni des barrages à harengs ni aucun article de ce genre, et ils ne pêchent pas à partir d'installations côtières.

M. OZERE: En effet, monsieur, il ne s'applique pas beaucoup à la Colombie-Britannique puisqu'on n'y utilise pas d'installations côtières fixes.

M. HOWARD: Pourrait-on me dire alors dans quelle mesure il pourrait s'y appliquer? A mon sens, il ne s'appliquerait peut-être qu'aux remises à filets et aux ateliers de salaison et de réparation de navires de pêche. Toutefois, en Colombie-Britannique, ces installations ne seraient guère visées puisqu'elles sont fournies d'ordinaire par la compagnie à laquelle les pêcheurs vendent leur poisson; dans d'autres cas, notamment celui de la Commission des ports, à Vancouver, elles sont fournies par la Commission des ports, à Falls Creek.

M. OZERE: Monsieur le président, je ne saurais dire au pied levé à quel genre de matériel le régime pourrait s'appliquer, sauf peut-être aux sennes à poche remisées dans les installations côtières.

M. HOWARD: Je ne songeais pas uniquement aux sennes à poche, mais à tout autre matériel de pêche qu'on peut remiser. Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'en somme le régime ne s'applique pas beaucoup à la Colombie-Britannique; voilà où je voulais en venir. Je tenais à faire préciser ce point, si possible, car après la publication du communiqué j'ai reçu deux ou trois lettres de gens qui m'ont demandé: «Les casiers à crabes sont-ils maintenant visés, selon ce règlement?»—apparemment, ils ne le sont pas.

M. BARNETT: Monsieur le président, il serait peut-être utile, tant pour M. Howard que pour M. Ozere, que je demande si le règlement viserait les ateliers indiens de fumaison du saumon et de l'eulachon (perche de mer)?

M. HOWARD: Pour la gouverne de M. Barnett, permettez que je cite le règlement:

On entend par installation côtière tout immeuble ayant quatre murs et un toit construits au sol, un quai ou un flotteur fixé dont le pêcheur se sert pour ses opérations de pêche, y compris un hangar à bateaux, un atelier de réparation de bateaux, une remise à poisson, un atelier de salaison de poisson ou une remise à filets.

Et voici la définition que l'on donne d'un pêcheur: personne qui s'adonne à des opérations de pêche en se servant d'engins fixés ou d'installations côtières. Or, on ne pêche pas l'eulachon à l'aide d'engins fixés ou d'installations côtières.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, monsieur Barnett, il semblerait que les ateliers de fumaison soient compris.

A-t-on d'autres question à poser au sujet du crédit n° 5?

M. BARNETT: Monsieur le président, j'aurais une ou deux questions à poser au sujet du personnel du ministère des Pêcheries. Sauf erreur, il en a été question plus tôt lorsque nous avons surtout traité des patrouilleurs saisonniers de la Colombie-Britannique. A mon avis, dans bien des cas, les personnes

embauchées en cette qualité nous louent très fréquemment leur propre bateau, dans le cadre de leur entente avec le ministère; ce sont des pêcheurs entendus, de grande expérience, qui, par conséquent, sont peut-être des personnes assez avancées en âge.

On a soulevé devant moi des objections au sujet de l'âge de la retraite obligatoire de ces gens. Il me semblait qu'autrefois, tant qu'on les jugeait capables de poursuivre leur travail, on n'y portait pas particulièrement attention, pour ce qui est des employés saisonniers du ministère; mais, à cet égard, on a inauguré cette ligne de conduite, ou on devait l'inaugurer. Il y a quelque temps déjà, on a porté cette question à mon attention, mais une telle occasion ne s'était pas présentée depuis quelque temps. Je voulais m'informer si, de fait, le ministère mettait en vigueur la retraite obligatoire à l'âge de soixante-cinq ans et, dans le cas de l'affirmative, pour quelles raisons?

M. OZERE: Monsieur le président, puis-je demander à M. Young de répondre à cela?

M. YOUNG (*Directeur adjoint du Service de la conservation et de l'expansion, au ministère des Pêcheries*): Monsieur le président, l'âge de la retraite obligatoire est, je crois, plus ou moins en vigueur et s'applique aux gens qui occupent des postes non classés. De façon générale, le ministère a pour ligne de conduite de choisir pour ce genre de situation, lorsque c'est possible, une personne de moins de soixante-cinq ans. Une des raisons, c'est qu'on demande aux employés engagés comme patrouilleurs,—et je crois qu'on les appelle tous ainsi maintenant, en Colombie-Britannique,—de participer à des inspections des frayères et à d'autres travaux épuisants qu'une personne âgée peut difficilement accomplir.

D'un autre côté, en Colombie-Britannique, il existe des endroits où nous avons vraiment besoin d'hommes pour exercer une surveillance constante en bateau, à l'embouchure de cours d'eau. Dans ce cas, on insiste moins sur le facteur âge, bien qu'à mon avis, même là, ligne de conduite soit d'embaucher, autant que possible, des gens âgés de moins de soixante-cinq ans. Il y a des occasions où l'on ne peut maintenir cette politique, mais en général on s'y conforme.

M. BARNETT: Monsieur le président, M. Young a parlé de l'embauchage d'hommes âgés de moins de soixante-cinq ans. Pourrais-je examiner davantage la question que j'ai posée un peu plus tôt? Est-ce que cela signifie qu'une personne engagée à l'âge de cinquante-cinq ou soixante ans ne peut plus être rengagée lorsqu'elle atteint l'âge de soixante-cinq ans? Je parle d'une personne qui aurait acquis l'expérience de quelques saisons sur les lieux. Voici où je veux en venir: Est-ce que cela signifie qu'en atteignant l'âge de soixante-cinq ans, plus ou moins automatiquement elles ne peuvent plus être rengagée pour une autre saison?

M. YOUNG: C'est la ligne de conduite ordinaire, Monsieur le président, partout où l'on peut engager des hommes plus jeunes pour faire le même travail.

M. BARNETT: J'ai une autre question à ce sujet, Monsieur le président. Je suis sûr que les fonctionnaires du ministère se rendent compte qu'en plus d'être des employés du ministère des Pêcheries, ces gens sont aussi des commettants de députés et que nous devons nous préoccuper de leur situation autant que de celle de tout autre commettant. A mon avis, cela s'applique aussi aux employés à plein temps, sur les lieux. Je voudrais savoir si, normalement, lorsqu'on revise les salaires, pour ce qui est des fonctionnaires et des employés du ministère, on

revise aussi les taux de salaire des patrouilleurs saisonniers. Je me demande aussi si on revise et modifie les taux de rémunération pour leur travail aussi bien que pour la location des bateaux, d'après la revision générale des taux à l'intérieur du ministère.

M. YOUNG: Monsieur le président, à ce sujet, on rémunère les personnes qui ne sont pas fonctionnaires, ou du service public, aux taux de travail de la région. Ces taux sont recommandés par le ministère du Travail et approuvés par le Conseil du Trésor. Cela ne se fait pas en même temps que les modifications des salaires de la fonction publique,—du moins c'est ainsi que je comprends—mais avec les modifications des taux de salaire pour des travaux semblables dans la région dont il s'agit. On effectue ces revisions à intervalles plus ou moins réguliers et certainement, je crois, tous les ans.

Les taux de louage des bateaux que ces patrouilleurs emploient sont déterminés par le ministère et approuvés à Ottawa. Cependant, on ne fixe ces taux que d'après les taux de louage des bateaux du même genre dans la région en question; on les revise aussi et on les modifie de temps à autre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Barnett, il y a encore trois d'entre vous qui veulent poser des questions, ce matin; dans le but de faire progresser l'étude du crédit n° 5, j'espère que vous achevez vos questions; il faut pouvoir donner aux autres la même chance.

M. BARNETT: J'ai deux autres questions à poser à ce sujet, Monsieur le président, et je serai heureux de terminer là.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

M. BARNETT: M. Young a parlé de l'application du principe des taux courants. C'est la première fois que j'en entends parler. Peut-être devrait-on s'informer auprès du ministère du Travail, mais je conçois difficilement quel genre de comparaison on peut utiliser dans l'application du principe des taux courants, à ce genre d'emploi; je ne peux penser à aucun autre domaine d'emploi qui pourrait servir de comparaison. Je me demande, puisque cela concerne les employés du ministère des Pêcheries, si on ne pourrait pas me faire parvenir plus de détails sur les moyens que le ministère du Travail emploie pour faire des études au sujet de ces employés particuliers. Puis-je en obtenir, par l'intermédiaire du ministère des Pêcheries?

M. YOUNG: Je crois que cela peut être fait, Monsieur le président. Je ne pourrais pas sur-le-champ dire quels taux-étalons sont employés sur la côte ouest mais je suis sûr qu'on peut procurer ces renseignements à M. Barnett.

M. BARNETT: Je n'ai qu'une autre question, Monsieur le président. On a dit que ces employés étaient appelés à travailler à l'inspection des cours d'eau et à faire du déblaiement. J'ai eu l'occasion, de temps à autre, de parler sur les lieux avec des gens qu'on avait engagés pour du travail saisonnier de patrouilleur; ils ont manifesté un certain mécontentement, parce qu'on ne leur permettait pas de faire assez de ce genre de travail. En d'autres mots, ils estimaient avoir la chance d'accomplir un travail utile dans ce domaine, mais, d'après les termes de leur engagement, on ne leur permettait pas de le faire, à cause de la brièveté de

leur période d'emploi ou pour d'autres raisons. Je voudrais savoir si cette restriction est une ligne de conduite générale adoptée à ce sujet ou si le budget ministériel disponible pour ce travail est trop restreint pour permettre ce genre d'activité à une plus grande échelle que précédemment?

Je pose cette question parce que je me suis rendu compte que certains parmi ces gens, qui ont une longue expérience comme pêcheurs et ont fait d'autres travaux pour le ministère, s'intéressaient au premier chef à la protection des saumonières et que, selon eux, il y avait des possibilités de protéger et de préserver le poisson qu'on n'exploitait pas à cause des restrictions de leur engagement.

M. YOUNG: Monsieur le président, il s'agit là de question d'administration locale; nous ne pouvons pas toujours en avoir une connaissance détaillée, à Ottawa. Peut-être que, dans certaines régions, il est nécessaire d'employer ces patrouilleurs uniquement pour le travail de protection ou du moins en grande partie pour ce travail, et que cette protection est indispensable au moment où se fait le relevé des cours d'eau et qu'il est impossible de les y employer. C'est une question d'emploi local de personnel nécessaire au jour le jour, et on laisse cela en grande partie au directeur régional de la côte du Pacifique et à son personnel.

● (10.45 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, Monsieur Young. J'ai les noms de MM. Crossman, Bécharde et Carter. Nous appellerons d'abord Monsieur Crossman.

M. CROSSMAN: Monsieur le président, à l'administration du soutien des prix des produits des pêcheries, je remarque qu'en 1965-1966, on a payé \$58,000 en salaires, et que, pour 1966-1967, on prévoit \$41,000. Est-ce que cela signifie qu'il y a eu diminution du personnel, et quelle en serait la raison?

Le PRÉSIDENT: A quelle page peut-on trouver cela?

M. CROSSMAN: Page 150.

Le PRÉSIDENT: Page 150, merci. La loi sur le maintien des prix des produits de la pêche. Monsieur Ozere?

M. OZERE: Autrefois, Monsieur le président, en payait le président de l'Office des prix des produits de la pêche sur ce crédit; mais maintenant, on a fait du président un fonctionnaire du ministère; je crois que cela explique la différence.

M. CROSSMAN: En 1965-1966, c'était de \$58,000 et en 1966-1967, \$41,000. Donc, il s'agirait d'argent.

M. CARTER: Ma question est dans le sens de celles posées par Monsieur Barnett. Je ne sais pas au sujet de quel crédit il en a parlé, mais ma question concerne les gardes-pêche. Je voudrais savoir comment on évalue les besoins en garde-pêche; est-ce en vertu d'un budget déterminé pour chaque province ou est-ce qu'on peut engager plus de gardiens, lorsque cela est nécessaire. Je voudrais connaître la méthode adoptée pour évaluer les besoins; j'ai eu un certain nombre de demandes à ce sujet, dans ma circonscription, et on m'a dit qu'on ne peut pas y satisfaire parce qu'il n'y a pas assez d'argent. Nous aménageons des routes à travers toute la province et, bien sûr, des rivières de plus en plus nombreuses deviennent accessibles, de sorte qu'un plus grand nombre de gens trouvent le temps d'aller pêcher dans ces rivières. En conséquence, il est maintenant impossible pour certains gardes-pêches de surveiller

efficacement les régions exploitées sous leur juridiction et on a besoin de gardes et d'adjoints pour les rivières qu'on n'a pas patrouillées auparavant. Je me demandais si Monsieur Young ne pourrait pas nous dire comment faire face à la situation.

M. YOUNG: Monsieur le président, Monsieur Carter a raison au sujet du développement, disons, de l'accès à diverses régions de pêche. C'est reconnu et tous les ans, à Terre-Neuve, le directeur régional et les directeurs régionaux d'autres régions réclament dans leurs prévisions un plus grand nombre de gardes-pêche, de fonctionnaires des pêcheries, de conservateurs de pêche, tous les genres de personnel de protection. Les régions nous font parvenir ces demandes dans leurs prévisions et nous les revisons au siège du Ministère, à Ottawa, et ensuite avec le personnel du Conseil du Trésor. A ce moment-là, on nous impose une ligne de conduite générale, quant à l'augmentation qu'on nous accordera dans chacune de ces catégories. Par exemple, pour ce qui est des gardes-pêche, on nous dit que, l'année dernière, nous avons un certain nombre d'années-homme dans la région de Terre-Neuve et un certain nombre dans la région des Maritimes. Dans le cas de la Colombie-Britannique, il s'agit de patrouilleurs et, là encore, c'est le nombre d'années-homme; on base tout sur le nombre total d'années-homme. Nous insistons sur un accroissement dans ce domaine et on nous dit que nous pouvons augmenter d'un certain nombre d'années-homme, nombre ordinairement inférieur à celui qu'il faudrait pour faire face à toutes les demandes qui nous parviennent des diverses régions.

Après avoir établi de combien nous devons réduire ces demandes dans les régions, nous devons alors les renvoyer à ces régions pour révision. Il faut dès lors établir les priorités des nouveaux postes, selon le nombre additionnel d'années-homme que nous pouvons admettre. Cela se fait habituellement dans le bureau de la région, ou bureau régional, parce qu'on y connaît mieux la géographie locale.

Il est vrai que nous ne réussissons pas à accroître comme nous le voudrions le budget pour les gardes-pêche. Donc, nous devons pourvoir du mieux que nous pouvons à l'application des lois sur ces rivières, avec les nouveaux gardes que nous pouvons employer, selon le nombre d'années-homme qu'on nous accorde, en plus de ce que nous avons l'année précédente, et de faire le meilleur emploi possible de nos fonctionnaires permanents et de nos conservateurs permanents et saisonniers des pêcheries.

M. CARTER: J'ai une seule autre question à ce sujet. Si j'ai bien compris, le garde-pêche forme la classe inférieure de tout le personnel saisonnier; est-ce qu'on applique la même méthode à la classe qui lui est immédiatement supérieure, celle qui a charge d'un certain nombre de zones de surveillance ou de garde-pêche?

M. YOUNG: Oui, Monsieur le président, mais avec un aspect légèrement différent. En définitive, la procédure tient à la ligne de conduite du gouvernement, pour ce qui est de l'augmentation possible du nombre d'années-homme, en conservateurs et en fonctionnaires des pêcheries, dans le service de protection. Après avoir déterminé l'augmentation du nombre d'années-homme que nous pouvons apporter, nous devons décider à quelles catégories assigner les nouveaux postes. Encore une fois, dans chaque domaine du ministère, et probablement dans la plupart des autres ministères, les augmentations permises ne semblent jamais satisfaire aux besoins.

M. CARTER: Ma première question avait trait aux bateaux de surveillance, ce qui s'étend à tous les bateaux sous les ordres du ministère. Je ne suis pas sûr si nous pouvons en parler au titre de ce crédit; vous devrez en décider,

Monsieur le président. Cependant, j'aimerais savoir si on applique le Code du travail du Canada (Normes), sur ces bateaux et si on engage des équipes supplémentaires pour se conformer aux dispositions de ce code, sur les bateaux exploités par le ministère des Pêcheries?

M. YOUNG: Monsieur le président, je peux répondre à cela simplement en disant que nous n'ignorons pas les dispositions du Code du travail du Canada (Normes) et que nous prenons présentement les mesures nécessaires pour les mettre en vigueur les les bateaux.

M. CARTER: Est-ce que cela signifie l'emploi d'équipes supplémentaires, d'équipes doubles, ou seulement de personnes supplémentaires sur un navire, afin qu'aucun membre de l'équipage ne travaille plus que quarante heures par semaine? Je voudrais savoir sur quoi vous vous basez pour appliquer votre politique.

M. YOUNG: Monsieur le président, nous devons étudier le cas de chaque région. Je ne pense pas que nous ayons décidé exactement comment nous allons procéder dans la région de l'Atlantique. Il y a quelques années, nous avons décidé de la question des équipes de relève dans la région du Pacifique. Nous examinons la situation dans la région de l'Atlantique, mais nous n'avons pas encore déterminé notre ligne de conduite.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup. Le crédit n° 5 est-il adopté?

M. HOWARD: Je me demande si nous pouvons compter sur une séance subséquente pour obtenir une analyse de ce qui est arrivé. Peut-on obtenir quelques renseignements sur la manière dont on a employé ou appliqué la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, l'an dernier, année où la pêche a été vraiment mauvaise à tous égards? Après, je tenterai de démontrer que la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche devrait être remaniée, afin qu'elle fonctionne sur une base différente. Si nous pouvions obtenir quelques renseignements de ce genre, sous forme de rapport, sur le fonctionnement de cette loi, cela aiderait.

Le PRÉSIDENT: Pendant que vous parliez, Monsieur Howard, j'essayais de trouver à quel crédit cela se rattachait.

M. HOWARD: La gestion de cette loi se rattache au crédit n° 5. Si je ne me trompe, c'est M. Keays qui a posé la question à ce sujet, il y a quelques minutes.

M. OZERE: Monsieur le président, M. McArthur, président de l'Office de soutien des prix, sera à la prochaine séance; peut-être pourra-t-il vous donner les renseignements nécessaires à ce sujet?

M. HOWARD: Vous pouvez dire à M. McArthur quels renseignements je demande et après on reviendra là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Le crédit n° 5 est-il adopté?

M. HOWARD: J'espère que l'adoption de ce crédit ne m'empêchera pas de soulever la question du fonctionnement de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, à une séance ultérieure?

Le PRÉSIDENT: Si M. McArthur doit être présent, nous nous arrangerons pour cela. Nous ferons en sorte qu'il soit entendu, parce que nous nous intéressons tous à ce sujet.

Le crédit n° 5 est-il adopté?

Le crédit est adopté.

Il est maintenant onze heures moins cinq et, avant d'entreprendre l'étude du crédit n° 10, je voudrais avoir l'avis du comité sur la façon de procéder.

Je crois que nous voudrions tous insérer dans le rapport quelques propositions sur plusieurs sujets intéressants que nous avons étudiés au cours des séances du comité. Je crois qu'il serait bon de jeter un coup d'œil sur un projet de rapport, avant d'appeler le ministre. En pensant à cela, nous pourrions peut-être examiner un projet des sujets sur lesquels nous voulons faire rapport, tenir une séance à huis clos sur ce projet et ensuite décider de la structure générale du rapport. Je suis sûr que la lecture du texte nous suggérera des questions que nous voudrions discuter avec le ministre, quand nous l'appellerons pour le crédit n° 1; ensuite nous pourrions ordonner notre rapport et le présenter. Si je vous propose cette façon de procéder en ce moment, c'est pour avoir l'avis du comité avant d'ajourner dans quelques minutes.

M. CARTER: Monsieur le président, puis-je proposer la formation d'un groupe qui rédigerait un projet de rapport?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que cela soit la façon ordinaire de procéder. J'ai rencontré la plupart des membres de tous les partis représentés au comité, pour m'enquérir de ce qui les intéresse et réaliser un certain équilibre des points de vue dans le rapport. La façon la plus rapide serait peut-être que, moi, je rédige un avant-projet, que je convoque une séance à huis clos et puis qu'à ce moment-là nous discussions l'avant-projet, pour trouver ce qui reste d'important à ajouter.

M. HOWARD: Monsieur le président, avec tout le respect dû à vos aptitudes de rédacteur...

Le PRÉSIDENT: Oh, je crois qu'elles sont grandes.

M. HOWARD: On l'admet, sinon vous ne seriez pas président d'un comité. Puis-je vous poser une question? Je fais cette proposition, parce que nous avons eu l'expérience,—je ne crois pas que bien des membres présents aient été de ce comité,—d'un comité mixte qui, il y a quelques années, a examiné les affaires indiennes et qui a siégé pendant environ trois ans. Je crois que la rédaction du rapport avait été envisagée de façon différente, soit que toutes les personnes qui avaient quelques idées sur le sujet, idées méritant d'être insérées dans le rapport et discutées, exposaient ces idées. On recueillait ces idées sous forme de tableaux et, ensuite, le comité de direction se réunissait et les classait d'après le sujet, le domaine d'intérêt, la région géographique et autre chose du même genre. Chaque membre du comité de direction était chargé de rédiger une partie du rapport, avec des recommandations convenables, comme il les entendait, sur les sujets qu'on lui avait en quelque sorte confiés. Puis le comité de direction s'est réuni et a travaillé à fondre toutes ces idées ensemble et, à la fin, a abouti à un rapport d'ensemble. On avait trouvé cette méthode assez plaisante. Je crois que M. Stefanson était aussi de ce comité.

M. TUCKER: Monsieur le président, je propose que vous alliez de l'avant et prépariez un avant-projet que vous présenterez au comité de direction avant de nous le soumettre.

Le PRÉSIDENT: Je crois que les propositions faites m'ont permis d'avoir une idée assez claire sur la façon de procéder. J'ai écouté attentivement et je suis

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

RAPOORT OFFICIEL DES PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Présenté par M. GRANT BEACHMAN
en français et/ou une traduction française de
l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou
des résumés simplifiés en s'adressant au
l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le

Le greffier de la Chambre,

LÉON J. RAYMOND

SEANCE DU JEUDI 26 MAI 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries, et du Ministère des
Pêcheries; M. A. W. H. Noodin, sous-ministre.

ROGER BRAMMEL, M. P. C.
IMPRIMERIE DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, ONT.

1966-1

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 11

SÉANCE DU JEUDI 26 MAI 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries; et du Ministère des
Pêcheries; M. A. W. H. Needler, sous-ministre.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24180-1

COMITÉ PERMANENT

DES

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

et Messieurs

| | | |
|------------|--------------------|--------------------|
| *Barnett | Crossman | McLean (Charlotte) |
| Basford | Crouse | McQuaid |
| Béchar | Granger | McWilliam |
| Bower | Howard | Nowlan |
| Carter | Keays | O'Keefe |
| Cashin | LeBlanc (Rimouski) | Patterson |
| Chatterton | MacLean (Queens) | Stefanson |
| | | Tucker—(24) |

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

*Remplacé par M. Mather le 25 mai 1966.

TÉMOINS:

L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries; et du Ministère des Pêcheries; M. A. H. Needler, sous-ministre.

ORDRE DE RENVOI

LE MERCREDI 25 mai 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Mather soit substitué à celui de M. Barnett sur la liste des membres du comité permanent des pêcheries.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
LÉON-J. RAYMOND

PROCÈS-VERBAL

Séance de jeudi 26 mai 1966
(12)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 11 heures 05, sous la présidence de M. Deachman.

Présents: MM. Bocharé, Bower, Carter, Cashin, Chasterton, Crouse, Deachman, Granger, Howard, Mather, McWilliam, Nowlan, O'Keefe, Patterson, Tucker (15)

Aussi présents: L'honorable H. J. Robichaud, ministre des Pêcheries; et de *Assistants des Pêcheries*: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. Y. Ozere, sous-ministre adjoint (internationales); et des fonctionnaires du Ministère.

Le président donne lecture de *deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure*:

*Le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le 24 mai 1966. Étaient présents MM. Barnett, Cashin, Crouse, Deachman et Patterson.

On a discuté des questions relatives à la rédaction du premier rapport et le sous-comité a convenu à l'unanimité que ce rapport devait se reporter aux questions suivantes:

- 1) L'empilement des flotins de pêche étrangers;
- 2) La recherche en matière de pêcheries, spécialement dans les domaines de la culture du saumon et du homard et l'échelle et la programmation à long terme des dépenses relatives à la recherche;
- 3) La pollution;
- 4) La ligne de conduite relative aux programmes des subventions aux pêcheries de manière à assurer le maximum de profit aux Canadiens.

Il a été convenu qu'un brouillon du rapport devait être soumis aux membres du sous-comité le jeudi 26 mai 1966.

Le sous-comité a aussi convenu de procéder à l'étude de questions qui restent au sujet de la gestion et de l'aménagement des pêcheries (questions 10, 15 et (31)) le jeudi 26 mai 1966 et, si possible, de se tenir sur le *point 1 — Administration ministérielle* et d'examiner durant la séance de jeudi l'attitude du ministère des Pêcheries dans les récentes négociations avec les États-Unis au sujet de la pêche du saumon.

Sur une motion de M. Carter, avec l'appui de M. Bocharé, le deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure est approuvé.

PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 26 mai 1966
(12)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 11 heures 08, sous la présidence de M. Deachman.

Présents: MM. Béchard, Bower, Carter, Cashin, Chatterton, Crouse, Deachman, Granger, Howard, Mather, McWilliam, Nowlan, O'Keefe, Patterson, Tucker (15).

Aussi présents: L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries; et *du Ministère des Pêcheries:* M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (international); et des fonctionnaires du Ministère.

Le président donne lecture du *deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure:*

«Le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le 24 mai 1966. Étaient présents MM. Barnett, Cashin, Crouse, Deachman et Patterson.

On a discuté des questions relatives à la rédaction du premier rapport et le sous-comité a convenu à l'unanimité que ce rapport devait se reporter aux questions suivantes:

- 1) L'empiétement des flottes de pêche étrangères;
- 2) La recherche en matière de pêcheries, spécialement dans les domaines de la culture du saumon et du homard et l'échelle et la programmation à long terme des dépenses relatives à la recherche;
- 3) La pollution;
- 4) La ligne de conduite relative aux programmes des subventions aux pêcheries de manière à assurer le maximum de profit aux Canadiens.

Il a été convenu qu'un brouillon du rapport devait être soumis aux membres du sous-comité le jeudi 26 mai 1966.

Le sous-comité a aussi convenu de procéder à l'étude de questions qui restent au sujet de la gestion et de l'aménagement des pêcheries (questions 10, 15 et (S)) le jeudi 26 mai 1966 et, si possible, de revenir sur le *porte 1 — Administration ministérielle* et d'examiner durant la séance de jeudi l'attitude du ministère des Pêcheries dans les récentes négociations avec les États-Unis au sujet de la pêche du saumon.»

Sur une motion de M. Carter, avec l'appui de M. Béchard, le deuxième rapport du sous-comité du programme et de la procédure est approuvé.

Poste 10—*Gestion et aménagement des pêcheries—construction ou acquisition d'immeubles* est mis en délibération et M. Howard propose qu'en raison de l'urgence et de l'importance des négociations entre le Canada et les Etats-Unis à Seattle au sujet des pêcheries de saumon que le Comité appelle en premier le ministre des Pêcheries.

La discussion s'ensuit sur la proposition de M. O'Keefe, avec l'appui de M. Howard, que le Comité revienne à la *question 1 — Administration générale* et appelle le ministre des Pêcheries.

La motion, mise aux voix, est adoptée par 9 voix contre 2.

Le Comité revient au poste 1 et le ministre des Pêcheries, l'hon. H.-J. Robichaud, aidé par M. A. W. H. Needler, sous-ministre des Pêcheries, parle au Comité des négociations de Seattle et est interrogé.

La proposition de M. O'Keefe, avec l'appui de M. Chatterton, que le Comité demande la permission de réduire le quorum à 9 membres, est retirée à l'unanimité.

A midi et demi le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

(1)

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Séance du jeudi 26 mai 1966

LE PRÉSIDENT: Messieurs, je commencerai par lire le rapport succinct du comité de direction qui s'est réuni mardi. Les questions relatives à la rédaction du premier rapport du sous-comité ont été discutées et il a été convenu à l'unanimité que ce rapport devait porter, premièrement, sur l'empiétement des flottes de pêche étrangères, deuxièmement, sur la recherche en matière de pêcheries, notamment dans les domaines de la culture du saumon et du homard et des dépenses relatives à l'échelle et à la programmation à longue portée de la recherche, troisièmement, sur la pollution, quatrièmement, sur la ligne de conduite relative aux programmes de subvention aux pêcheries de manière à assurer le maximum de profits aux Canadiens.

Ce sont les quatre domaines principaux autour desquels les pêcheries estiment que le rapport du Comité des pêcheries doit être rédigé, conformément aux recommandations du sous-comité. Cela ne veut pas dire qu'il ne doive pas contenir aussi d'autres questions, mais nous essayons d'obtenir un rapport qui sera rédigé autour de ces quatre titres principaux. Il a été convenu qu'un brouillon du quatrième rapport serait présenté le jeudi 26 mai aux membres du sous-comité. Le sous-comité a aussi convenu que nous devrions essayer de procéder à l'étude des autres postes de la gestion des pêcheries et de l'aménagement, c'est-à-dire, les crédits 10 et 15 et S le jeudi 26 mai, aujourd'hui, et à la réunion de jeudi, si possible revenir au poste 1, Administration Centrale, et interroger le ministre des Pêcheries au sujet des récentes négociations avec les Etats-Unis sur la pêche du saumon.

Maintenant, s'il n'y a pas de questions au sujet du procès-verbal du comité de direction, ej demanderai l'adoption du rapport du comité de direction.

M. CARTER: Je le propose

M. BÉCHARD: J'appuie la proposition.

LE PRÉSIDENT: Ceux qui l'appuient?

M. HOWARD: Bien franchement, je ne crois pas que nous puissions adopter le procès-verbal d'un autre groupe à moins qu'il ne contienne une recommandation pour que nous souscrivions à quelque chose.

LE PRÉSIDENT: Il me semble M. Howard — et je voudrais être corrigé en ceci parce que je ne suis certainement pas un expert en matière de procédure — que, dans le passé, des comités ont chargé leur comité de direction, qui est un sous-comité du comité principal, de faire une recommandation au comité général sur la manière de procéder. Si le comité général approuve alors cela en tant que méthode de procédure, alors ce procès-verbal est approuvé ou adopté par vote et ceci constitue l'ordre du jour du travail du comité général. N'est-ce pas ainsi que ça devrait être?

M. HOWARD: C'est précisément ce que je disais, que si c'est une recommandation du comité, alors nous l'appuyons, mais j'ai pu mal vous comprendre. J'ai cru que vous nous demandiez d'approuver le procès-verbal du comité de direction, ce que nous ne pouvons faire parce qu'il est la propriété du comité de direction.

LE PRÉSIDENT: Je vois ce que vous voulez dire. En d'autres termes, nous devons modifier la question mise aux voix, qui devrait être que nous adoptions les recommandations du comité de direction.

M. HOWARD: C'est exact.

M. NOWLAN: Voulez-vous nous donner de nouveau ces quatre titres, M. le président ?

LE PRÉSIDENT: Je passe en revue de nouveau les quatre titres. L'empiètement des flottes de pêche étrangères. Cela est sur la côte est aussi bien que sur la côte ouest; elle englobe une grande variété de sujets. Nous sommes en train de rédiger cela maintenant et vous trouverez que toutes les questions auxquelles nous nous reportons ici sont contenues abondamment dans notre rapport. Deuxièmement: la recherche en matière de pêcheries; ceci résulte de notre long examen du Conseil des recherches des pêcheries et d'autres questions, spécialement dans les domaines de la culture du saumon et du homard et l'échelle et la programmation à long terme des dépenses relatives à la recherche. Ceci englobe une grande variété de recherches. Troisièmement: la pollution, et vous vous rappellerez que nous avons eu une longue session qui se prolongea à une autre session (une session très profitable) sur le sujet de la pollution, et que nous avons étudié le sujet d'une manière étendue. Quatrièmement, la ligne de conduite au sujet des programmes de subventions au pêcheries pour assurer le maximum de profit aux canadiens. Les membres se souviendront du cas du *Golden Scrab* — c'est un titre magnifique; ça ressemble à histoire de meurtre — et les discussions qui l'entourèrent, dans lequel les canadiens ne semblaient pas profiter d'aucune façon autant qu'ils auraient dû le faire d'un programme canadien de subvention.

M. CARTER: Puis-je demander, M. le Président, si l'un de ces quatre titres comprend la conservation et les accords internationaux relatifs à la conservation.

LE PRÉSIDENT: M. Carter, je crois que vous trouverez que la question de la conservation est traitée avec le sujet de l'empiètement des flottes de pêche étrangères, car ceci est lié à tout le sujet de la conservation des ressources de la pêche. La conservation émerge de nouveau dans le sujet de la recherche sur les pêcheries qui est le titre numéro 2 et, certainement, la conservation est aussi traitée avec le sujet de la pollution. Par conséquent, je pense que tout le rapport, à l'exception du numéro 4 qui est la ligne de conduite au sujet des programmes de subvention, en est un qui englobe le domaine de la conservation.

M. BOWER: Je dois donc comprendre, M. le Président, que l'empiètement des flottes de pêche étrangères comprendra la question de la surveillance et du contrôle au large, sur les bancs au large.

LE PRÉSIDENT: M. Bower, j'ai déjà un brouillon préliminaire de cette section qui comprend les références à la pêche sur les bancs George, au dragage, à la dimension des filets et au problème de la violation des dimensions des filets, au problème de la pêche du homard au large, et qui traite du sujet en entier.

M. MATHER: Nous pourrions prendre un vote pour approuver cela.

LE PRÉSIDENT: Sommes-vous tous prêts à adopter la recommandation ?

La motion est adoptée.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons maintenant, par conséquent procéder à l'étude du poste n° 10. Nous avons réussi maintenant à couvrir le crédit 5, le crédit 20, le crédit 25 et nous procédons à l'étude du n° 10. Nous espérons ce matin être capables de nous occuper du n° 10, et je l'espère du n° 15 et, aussi vite que possible, nous retournerons au n° 1 et entendrons le Ministre, parce que nous avons ce matin un sujet qui présente un intérêt considérable et le Ministre a été rappelé dans ce but. Sur le crédit n° 10, M. Howard.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Gestion et expansion des pêcheries

10. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris acquisition de terrains pour la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique, aux termes de l'article VIII de la Convention, \$4,822,000.

M. HOWARD: Je ne veux pas spécialement dire quelque chose en ce moment au sujet du crédit n° 10. Je n'ai peut-être pas compris clairement ce que vous avez lu au sujet des travaux du Comité, mais il me semble, en raison du fait que le Ministre et Dr Needler sont ici et que Dr Needler ainsi que les autres étaient présents aux conversations de Seattle; l'urgence de cette situation à la lumière de l'ouverture de la saison du saumon, particulièrement dans la région septentrionale; la rupture des pourparlers et ce qui s'ensuivit, que le Comité pourrait être bien avisé de s'occuper du poste 1. Parce que je ne dirai pas que ceci se produira, nous pourrions facilement passer la matinée avec des postes du crédit 10, et cette autre question, qui est extrêmement importante, serait différée de nouveau. J'exhorterai de suivre cette voie.

(11h. 45 du matin)

LE PRÉSIDENT: M. Howard, lorsque nous avons étudié cette question au comité de direction, et elle y a été examinée soigneusement, la question a été soulevée et discutée de savoir si nous avons suffisamment examiné les détails des prévisions budgétaires pour faire des progrès appréciables au sujet des crédits 10 et 15 et voir le Ministre ce matin. Le comité de direction était représenté en entier à cette réunion, et nous avons le sentiment qu'il semblait ne manquer que peu de chose pour que les crédits 10 et 15 soient couverts; que nous puissions liquider rapidement et passer à l'interrogation du Ministre.

On a aussi fait remarquer au comité de direction que s'il devenait nécessaire de rappeler deux fois le Ministre, une autre réunion pourrait être fixée aussi rapidement que possible afin que nous puissions avoir avec le Ministre autant de temps qu'il serait nécessaire. Donc, si durant l'interrogation du Ministre nous dépassons la période de temps fixée, nous convoquerons rapidement une autre réunion.

Voilà quelles étaient les idées du comité de direction et ce que cette recommandation comprenait. On a fait une proposition d'entendre le Ministre et de laisser de côté les délibérations au sujet des crédits 10 et 15. Est-ce exact, et est-elle appuyée ici? Ceux qui sont d'accords au sujet de la proposition?

M. CHATTERTON: Est-ce un amendement à la proposition originale?

LE PRÉSIDENT: Ceci renverse le rapport que nous venons d'approuver. Le Comité peut probablement renverser immédiatement des propositions qu'il vient d'adopter s'il s'accorde

à le faire. On a fait une proposition d'entendre le Ministre maintenant. M. O'Keefe a soumis une proposition. M. Howard appuie cette proposition. Ceux qui l'appuient. Je demanderai au greffier de faire voter le Comité.

M. CARTER: Je suis un peu embrouillé, monsieur le président. Je croyais que nous venions d'approuver le rapport du comité de direction.

LE PRÉSIDENT: Nous avons approuvé le rapport du comité de direction et le rapport recommande que nous procédions à l'étude du crédit 4 et du crédit 5. Ayant fait cela, nous avons maintenant une proposition de revenir en arrière, et c'est M. O'Keefe qui fait cette proposition avec l'appui de M. Howard, que nous entendions maintenant le Ministre.

M. CHATTERTON: Si nous n'adoptons pas cette proposition, qu'arrivera-t-il ?

LE PRÉSIDENT: Si nous n'adoptons pas cette proposition, nous passerons au crédit 10 et au crédit 15, et ayant terminé avec les crédits 10 et 15, nous passerons alors au crédit 1 et entendrons ensuite le Ministre.

M. CROUSE: Si nous votons pour entendre le Ministre maintenant, ceci veut dire que le désir du comité directeur ne sera pas satisfait et nous aurons à convoquer une autre réunion ou deux pour que nous puissions nous occuper des autres crédits. Ma supposition est-elle juste ?

LE PRÉSIDENT: Oui, votre supposition est exacte. Nous serions retardés. Je ne sais pas pour combien de temps nous serions retardés, mais nous laisserions de côté ce que je crois était le vœu du comité de direction que nous nous acheminions vers une conclusion de l'examen détaillé des prévisions budgétaires et que nous rédigeons le rapport.

M. HOWARD: M. le Président, avec respect, je crois que c'est une supposition inexacte, parce que tel que je l'envisage maintenant, il y a plusieurs sujets dans les crédits 10 et 15 qui sont importants. Je sais qu'il y a deux sujets auxquels je suis intéressé. Si nous passons la matinée sur ces deux questions, nous aurons de toute façon une autre réunion pour entendre le Ministre au sujet de cette autre question importante. Pour ma part je suis entièrement prêt à renoncer, en l'occurrence, aux questions que je voulais soulever relativement aux crédits 10 et 15 et m'en dispenser, et approuver les crédits 10 et 15 maintenant, me réservant le droit de les soulever lorsque nous arriverons au crédit n° 1. La manière dont vous procéderez m'est égale, mais en ce qui me concerne, il est essentiel que nous nous occupions de la question de ces pourparlers de Seattle qui ont échoué, parce que ceci touche au gagne pain de nos pêcheurs de côte ouest.

LE PRÉSIDENT: Je suis tout à fait d'accord et c'est pourquoi le Ministre a été rappelé ce matin, afin que nous puissions nous occuper de cette question le plus tôt possible.

M. CHATTERTON: Le seul but de cette proposition est d'entendre le Ministre plus tôt. C'est son effet.

LE PRÉSIDENT: Cela veut aussi dire qu'ayant entendu le Ministre au sujet de Seattle, nous devons maintenant à la fin de cette session, probablement, revenir au crédit 5 et au crédit 10 à quelque autre session, et étant revenu au crédit 10 et au crédit 5 à une autre session, au delà de cela rappeler le Ministre au sujet du crédit 1 de nouveau pour terminer l'étude du crédit 1. Maintenant, je pense que nous comprenons tous ce que nous faisons. M. O'Keefe propose que nous entendions le Ministre maintenant. Ceux qui sont d'accords d'entendre le Ministre maintenant, veuillez l'indiquer.

M. CHATTERTON: Les membres du comité de direction savaient-ils que le ministre et le sous-ministre seraient présents?

LE PRÉSIDENT: Oui, Monsieur, ils en avaient envisagé la possibilité. Que ceux qui désirent entendre le ministre, maintenant, lèvent la main. Voulez-vous compter les mains levées, s'il-vous-plaît? Neuf sont d'accord et deux s'y opposent.

La motion est adoptée.

Revenons maintenant au poste 1. Je reprends l'examen de la motion 1 en demandant tout de suite à monsieur le ministre s'il désire faire une déclaration concernant les récentes négociations à Seattle.

L'HON. H.-J. ROBICHAUD (*Ministre des Pêcheries*): M. le Président, s'il plaît au Comité, je crois que le meilleur procédé à suivre serait, tout d'abord, de revenir à la question posée par monsieur Howard, en Chambre, mardi. Si on ne s'y opposait pas, je reviendrais à cette question pour la faire suivre de mes commentaires et continuer la déclaration que j'ai faite en Chambre le 20 mai. A ce moment-là, en réponse à la question du député de Comox-Alberni, je déclarais que la délégation canadienne n'était pas encore revenue à Ottawa et que je voulais discuter de ce problème avec mon sous-ministre avant d'émettre toute autre déclaration. Si le Comité était d'accord, tel est le mode d'action que je voudrais suivre.

Tout d'abord, revenons à la question que posait monsieur Howard. Dans sa question, Il cite une partie de ma déclaration du 20 mai dans laquelle j'énonçais la politique du gouvernement en disant ce que je cite: "en même temps, je désire préciser que le gouvernement canadien a nullement l'intention d'autoriser la pêche du saumon au filet en haute mer." Le communiqué de presse émis à l'issue de la conférence de Seattle rapportait ce que je cite: "A l'issue de la conférence, la délégation canadienne réservait au Canada le droit d'extension de ses zones de pêche hauturière, là où il serait approprié, en vue d'une solution équitable du grave problème que suscitent les pêcheurs d'un pays qui capturent le saumon en remonte verse un autre pays. Ce problème n'a pas pu être résolu en dépit de tentatives d'accord sur le recul des limites qui régissent la pêche du saumon au filet. Le Canada a assuré que la pêche hauturière sans restrictions serait interdite aux pêcheurs canadiens et que les Etats-Unis seraient dûment avisés des changements apportés aux réglementations pertinentes aux pêcheries."

Je constate que si monsieur Howard avait voulu vérifier la lettre de mes déclarations et celle du communiqué, il y aurait trouvé une contradiction. Ma déclaration énonçait d'une façon générale ce que l'on considère comme la politique du gouvernement; c'est-à-dire, que le gouvernement canadien n'a aucune intention de permettre la pêche du saumon au filet en haute mer. Ceci irait à l'encontre de l'attitude que nous avons adoptée par le passé et que nous avons l'intention de maintenir.

Dans la déclaration faite à Seattle et que rapporte le communiqué de presse, la délégation canadienne assurait les membres de cette conférence qu'on ne permettrait pas la pêche hauturière sans restrictions aux pêcheurs canadiens et qu'on aviserait dûment les Etats-Unis des changements aux règlements pertinents aux pêcheries. Nous savons tous que la pêche du saumon au filet est soumise présentement aux réglementations des pêcheries, tant du côté sud de la Colombie-Britannique que dans les eaux avoisinantes des îles de la

Reine-Charlotte. Les réglementations actuelles interdisent à nos pêcheurs canadiens de poser des filets pour le saumon en haute mer, et c'est précisément ce que signifiait lateneur de ce communiqué.

Il ne devait nullement être question que les pêcheurs canadiens pêchent sans restrictions en haute mer et sur ce point, il faudrait se demander ce que signifie exactement "haute mer". Dans ce cas-ci, la délégation à la conférence de Seattle traitait de la pêche du saumon au filet, pêche déjà réglementée, et désapprouvait les règlements actuels qui autorisent les pêcheurs américains à pêcher beaucoup plus au large des côtes qu'il n'est permis à nos pêcheurs canadiens le long des côtes de la Colombie-Britannique.

J'ignore comment je pourrais élucider l'interprétation de ce qui fut dit, mais je m'assurerai tout de même qu'il n'y ait pas de malentendu, ni de contradictions. Bien que je n'aie pas pris connaissance immédiatement du communiqué transmis lors de la conférence de Seattle, les deux communiqués émanaient du même principe: le gouvernement canadien n'a jamais eu l'intention d'autoriser la pêche du saumon au filet en haute mer. Puisque je traite de cette question, je veux en profiter pour rectifier une déclaration que rapporte le magazine Time, en date du 27 mai, à mon sujet:

"Le ministre des Pêcheries, Médard Robichaud, s'est levé en Chambre des communes pour déclarer que la conférence avait été un échec complet et pour traiter de mesures de représailles."

Je tiens à nier ceci. Je n'ai jamais employé le terme "représailles". Ce magazine me fait dire de plus:

"Nous sommes disposés à déplacer vers le large nos filets canadiens afin d'assurer la conservation de nos pêches de saumon."

J'ai devant moi, par écrit, ce rapport que j'ai présenté à la Chambre des communes, et cette déclaration n'y apparaît nulle part. Je tiens à faire cette mise au point parce qu'il importe qu'on rapporte des faits authentiques.

Avant que l'on me pose d'autres questions, il serait peut-être de mise, comme je le déclarais précédemment, que je continue ce rapport tel que promis pour le retour du Dr Needler, le chef de notre délégation canadienne à Seattle.

Au retour de nos délégués officiels aux pourparlers tenus avec les Etats-Unis à Seattle, la semaine dernière, mon collègue, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et moi-même en avons discuté. Les pourparlers de la semaine dernière avaient trait à certaines limites des zones de pêche hauturière au filet. Ces limites pour la pêche du saumon au filet avaient été fixées par le gouvernement en 1957, en vertu de simples ententes entre les principaux hauts fonctionnaires. Je crois, monsieur le Président, qu'il serait avantageux et opportun que ceci apparaisse dans le procès-verbal de ce Comité.

A ce moment-là, la situation de ces limites de zone de pêche au large de la côte sud-est de l'Alaska n'était pas bien précise. Lorsqu'on parvint à préciser ces limites, on a craint que les normes qui avaient servi à les établir différaient de celles qui déterminèrent celles de la côte de la Colombie-Britannique et des Etats-Unis, au sud de la frontière. En effet, ces limites s'étendaient beaucoup plus loin au large des côtes de l'Alaska. La situation

de ces limites faisaient encore l'objet de discussions en 1959. Nos représentants signalaient alors qu'en raison des normes différentes qui fixaient l'étendue des zones de pêche au large des côtes de l'Alaska et de la Colombie-Britannique, les Etats-Unis étaient favorisés dans la pêche du saumon en remonte vers nos rivières. C'est alors que le Canada s'est réservé le droit de déplacer vers le large ces limites de ses zones de pêche au saumon au filet, quand il le jugerait opportun.

Lors d'une assemblée tenue à Ottawa, en avril cette année, nos représentants sont revenus à la charge pour que ces limites soient corrigées. Malheureusement, nos représentants ont constaté que la zone en Alaska, réduite telle que le proposaient les Etats-Unis, serait encore disproportionnée à celle de la Colombie-Britannique. La nouvelle délimitation serait encore au détriment du Canada et ne diminuerait pas le volume des pêcheries de l'Alaska qui bénéficient d'une quantité importante du saumon en remonte vers les rivières de la Colombie-Britannique.

Les États-Unis ont refusé la proposition canadienne en vue de réduire, pour chaque pays, le volume des pêches de saumon en remonte vers l'autre pays, par des restrictions plus importantes des zones de pêche de chacune des parties en cause. Encore une fois, les représentants canadiens ont voulu assurer au gouvernement les droits d'expansion des zones hauturières de pêche au saumon au filet, chaque fois que le justifierait une situation qui demandait à être équilibrée. C'est probablement à cette occasion que le terme "sans restrictions" a été utilisé pour s'appliquer à l'attitude que la délégation canadienne adoptait à ce moment-là.

Puisqu'il en est ainsi, nous voulons déterminer l'étendue des pêcheries canadiennes telles qu'elles existaient en 1957, tout le long de la côte du Pacifique et que les limites établies à ce moment-là ont restreintes. Nous voulons aussi déterminer dans quelle mesure nous devrions étendre, à l'avenir, les limites de la pêche hauturière au filet, pour rétablir les pêcheries dans leur importance première. Nous ne prévoyons pas, cependant, que nous pourrions effectuer un tel rétablissement à temps pour la saison de pêche au saumon de 1966.

Lors de la rencontre de Seattle, nos représentants ont convenu de rédiger et de mettre en oeuvre un programme conjoint de recherches visant à fournir plus de renseignements aux deux gouvernements sur les migrations périodiques et les croisements d'espèces du saumon, dans les rivières de l'Alaska et du Canada. C'est en ce sens que nous entreprendrons cette année, dans les eaux du littoral nord de la Colombie-Britannique, la pêche de recherche pratiquée par des vaisseaux du gouvernement ou des vaisseaux affrétés et nous entreprendrons en même temps l'étiquetage(?) du saumon. Nous espérons, au moyen de renseignements plus complets, parvenir à des solutions qui seraient, à l'avenir, plus équitables et plus avantageuses pour les deux parties.

Monsieur le Président, nous ne perdons pas de temps. Nous soumettons, dès cet après-midi, une proposition au Conseil du trésor pour qu'on nous autorise les fonds nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme de recherches que nous voulons entreprendre immédiatement. Telle est, en détail, la position que nous voulons prendre.

Si nous devons procéder immédiatement à des changements substantiels, nous irions à l'encontre de la position que nous avons prise. Je l'ai déclaré très explicitement en Ciambre. J'ai déclaré que nous nous réservons le droit de déplacer plus au large les limites des zones de pêche hauturière, quand nous le jugerons opportun afin de corriger la situation

injuste qui existe dans les conditions actuelles. J'ai ajouté que nous sommes encore convaincus qu'à la longue un ajustement aurait été avantageux aux deux pays. J'entends par ajustement, celui que nous avons proposé lors de la rencontre de Seattle. J'ai aussi fait part du programme de recherches que je viens de vous révéler et que nous avons convenu d'entreprendre dans le but de renseigner davantage sur les migrations périodiques et les croisements des espèces. J'ai aussi déclaré en Chambre que tout en reconnaissant la gravité et la complexité des problèmes discutés, je maintenais que les discussions devraient être reportés, dans un avenir rapproché, sur l'aspect plus vast du sujet que nous avons soulevé au cours de ces rencontres.

M. CARTER: M. le Président, dans ses déclarations préliminaires, le ministre a fait allusion à la "haute mer". Cette région appelée "haute mer" se trouve-t-elle au delà de nos eaux territoriales?

M. ROBICHAUD: Je ne crois pas que je pourrais donner tout de suite l'interprétation exacte du terme "haute mer", parce qu'il fait actuellement l'objet de discussion au cours des négociations avec quelques pays, au sujet de la zone de pêche de douze milles et la fermeture de certaines étendues d'eau où nous nous réservons certains droits. Dans ce cas-ci, "la haute mer" s'applique d'une façon générale à cette région au delà de la barre.

M. CARTER: Au delà de la limite de douze milles, je suppose. Non, au delà de la limite de trois milles.

M. ROBICHAUD: Je n'ai pas de carte pour vérifier, mais la barre le long de la côte de l'Alaska se trouve à environ trois milles, tandis que du côté canadien la barre se trouve presque toute à une distance d'un mille ou probablement moins. Dans ce cas, le terme "haute mer" dont se sont servis la délégation à Seattle et le communiqué de presse, désignait cette région au delà de la barre.

M. CARTER: Au delà de la limite de trois milles?

M. ROBICHAUD: Au delà de la barre.

M. CARTER: Oh, au delà de la barre.

M. ROBICHAUD: Il n'y a pas de limite vraiment définie.

M. CARTER: Je ne comprends pas très bien ce que vous entendez par le terme "la barre".

M. ROBICHAUD: La barre est la ligne qui a été acceptée lors de la conférence de 1957, pour déterminer à quelle distance du rivage on permettait de tendre le filet pour la pêche au saumon le long du littoral de la Colombie-Britannique. A cette conférence, cette ligne fut acceptée définitivement, et il fut aussi entendu qu'une ligne semblable serait établie le long du littoral de l'Alaska mais lorsque les autorités américaines la fixèrent, elles la prolongèrent d'environ trois milles, alors que celle de la côte de la Colombie-Britannique était à moins d'un mille.

M. CARTER: Du rivage.

M. ROBICHAUD: Oui, du rivage. Du côté de la Colombie-Britannique, les filets sont tendus presque sur le rivage.

M. CARTER: Donc, cette controverse n'a rien à voir avec le droit qu'ont les pêcheurs canadiens de pêcher au delà de la limite de douze milles, s'ils désirent le faire?

M. ROBICHAUD: Non, vraiment elle n'a aucun rapport avec cette limite de 12 milles.

M. HOWARD: Sauf que nous ne permettons pas la pêche du saumon au filet au-delà de la barre qui est bien en deçà de la limite de douze milles. Donc, en d'autres mots, nous ne pouvons pas aller étendre le filet pour le saumon plus loin que douze milles.

M. CARTER: J'ignore s'il y a du saumon aussi loin, je ne m'y connais guère. Mais s'il y avait du saumon au delà de la limite de douze milles, il n'existe rien pour empêcher les pêcheurs canadiens de se rendre au large de cette limite et de capturer le saumon s'ils le désirent. Est-ce bien cela?

M. ROBICHAUD: Non, ils ne le peuvent pas. Je l'ai bien précisé dans ma déclaration à la Chambre que nous n'avons pas l'intention d'autoriser la pêche du saumon au filet en haute mer. C'est un principe que nous avons adopté, c'est un principe que nous défendons par le traité Pacifique-Nord; c'est-à-dire que nous ne voulons pas encourager la pêche du saumon au filet en haute mer.

M. CARTER: Mais ce n'est pas un principe reconnu par les Etats-Unis.

M. ROBICHAUD: Oui, les Etats-Unis reconnaissent ce principe en relation de la Convention du Pacifique-Nord.

M. CARTER: Alors tout ce qui fait l'objet de la controverse c'est cette seule distance de trois milles ou d'un mille?

M. ROBICHAUD: Oui, à peu près. Bien entendu, c'est cette controverse qui nous occupe présentement en rapport avec la barre actuelle.

M. CROUSE: Monsieur le Président, le ministre voudrait-il expliquer les règlements qui régissent cette barre? Personnellement, je ne comprends pas ce qu'il entend. Dois-je comprendre qu'il est permis d'étendre un filet dans la barre, là où le rivage finit?

M. ROBICHAUD: Non.

M. CROUSE: Comment procédez-vous pour déterminer cette barre?

M. ROBICHAUD: M. le Président, la "barre" est une expression utilisée pour indiquer la ligne au delà de laquelle on ne pourrait autoriser la pêche du saumon au filet. En 1957, d'accord avec les Etats-Unis, je crois, il fut établi que la barre au long de la côte de la Colombie-Britannique serait si près du rivage qu'elle en serait éloignée d'un mille au plus. A plusieurs endroits, les filets sont fixés au rivage. Les Américains, au contraire, ont fixé la barre, le long de la côte de l'Alaska, à une distance qui permet d'installer les filets à environ trois milles du rivage. Nous prétendons qu'il n'est pas juste qu'ils pêchent à une telle distance du rivage parce qu'ils capturent ainsi des quantités importantes de saumon qui remontent vers les cours d'eau canadiens. Nous leur suggérons donc de déplacer cette ligne de démarcation vers le rivage de telle façon qu'elle soit l'équivalente de la nôtre, le long de la Colombie-Britannique.

M. HOWARD: Je suis de plus en plus mêlé en ce qui a trait à l'attitude du gouvernement à cet égard. Il me semble que la déclaration du ministre à la Chambre, le 20 mai, et le communiqué de presse émis de Vancouver par le ministère des pêcheries le même jour, n'ont pas la même teneur que la déclaration que fait le ministre aujourd'hui.

Le ministre a déclaré à plusieurs reprises et le communiqué de presse rapportait ce qui suit, si vous me permettez de citer du texte même, au bas de la page 2 :

A cause de ces différends, la conférence n'a pas pu en venir à un accord sur l'ajustement des lignes de démarcation pour la pêche du saumon au filet dans la région du nord . . .

“La ligne de démarcation pour la pêche du saumon au filet” est ce que nous appelons communément la barre.

Ce qui donna lieu à une entente qui libérait les pays des accords conclus en 1957 concernant la pêche au filet.

Ceci indique clairement que nous avons laissé entendre aux Américains qui l'ont bien compris, que nous ne nous sentions plus liés par la décision de 1957. Le communiqué de presse poursuivait en disant que le Canada se réserve le droit d'agrandir les cadres de ses zones de pêche vers la mer. Le ministre a fait la même déclaration plusieurs fois et l'a répétée encore aujourd'hui. En d'autres mots, le Canada se réserve le droit de pêcher au delà de la ligne de démarcation pour la pêche du saumon au filet ou, autrement dit, au delà de la barre. Premièrement, il y eut une entente que nous ne serions plus liés par l'accord qui déterminait cette ligne et, deuxièmement, nous nous réservions le droit de pêcher plus au large, au delà de cette ligne.

Il importe peu maintenant que nous utilisions les termes “sans restrictions” parce que le ministre a élucidé passablement bien la question quand il a donné la définition de “haute mer”. Cette définition il l'a donnée à la fois dans le communiqué de presse émis de Vancouver et dans sa déclaration en Chambre.

Il nous dit maintenant que “haute mer”, dans le présent contexte, signifie la région au delà des lignes de démarcation pour la pêche au filet. Donc, le gouvernement canadien, d'une part, a déclaré que ces lignes n'existent plus. Les deux gouvernements se sont entendus pour que l'accord de 1957, au sujet de ces lignes, soit révoqué; le Canada se réserve le droit de pêcher au delà de ces lignes mais il décrète de façon non équivoque que la “haute mer” (d'après la définition du ministre même, “haute mer” étant cette région au delà de la barre ou au delà de la ligne de démarcation pour la pêche du saumon au filet) est cette région au delà de laquelle la pêche du saumon au filet sera défendue. Ce qui signifie que le gouvernement canadien conservera la barre telle qu'elle existait en 1957. A moins que le ministre nous serve une autre définition de ce qu'il entend par “haute mer”, voilà la seule conclusion à laquelle nous pouvons arriver.

M. ROBICHAUD: M. le Président, peut-être qu'encore une fois je ne me suis pas exprimé clairement. La politique du gouvernement canadien n'est certainement pas d'autoriser la pêche du saumon au filet en haute mer, mais la définition exacte de “haute mer” peut porter à confusion ou à mésinterprétation.

Comme nous l'avons déclaré dans le communiqué de Seattle, cette politique est à l'origine de l'entente qu'un pays ne sera plus soumis à l'accord de 1957, en regard de la ligne de démarcation pour la pêche au filet. Nous avons apporté des réserves à cette entente en nous assurant le droit de reviser notre position. Nous avons apporté des réserves en nous assurant ce droit. J'ai déclaré aussi, il y a quelques instants, que nous ne sommes pas prêts à déplacer ces lignes dès aujourd'hui ou dès demain. Nous désirons étudier la situation plus à fond, de telle sorte que lorsque nous effectuerons des changements, si nous devons en faire, nous saurons exactement ce que nous faisons et pour quel motif nous le faisons. Comme je l'ai dit, nous nous sommes assurés de ce droit.

A une certaine distance du rivage, certaines eaux sont bornées par des eaux américaines ou canadiennes. C'est peut-être ici que mon interprétation de "haute mer" n'est pas très claire. Si nous employons le terme "haute mer" tel que nous l'entendons dans la Convention du Pacifique-Nord, où nous avons pris une position bien déterminée et où nous défendons certains principes, nous savons, que dans ce traité (vous me corrigerez, si je fais erreur) le terme "haute mer" désigne cette étendue d'eau au delà de la limite de trois milles et qui est maintenant devenue la zone de pêche de 12 milles. Mais, pour ce qui a trait à ce problème particulier, nous avons accepté, en vertu de règlements, que la barre soit fixée du côté canadien à environ un mille du rivage. Elle pourrait être à moins d'un mille et, comme question de fait, en maints endroits elle est encore plus rapprochée du rivage.

Ce que nous faisons actuellement, sans tenir compte de la signification du terme "haute mer", c'est que nous nous réservons le droit d'avancer au large cette barre que nous avons adoptée de par les règlements de 1957, du côté de la Colombie-Britannique.

M. HOWARD: Si vous la déplacez ainsi, la "haute mer" deviendra alors partie de l'étendue d'eau au delà de cette barre.

M. ROBICHAUD: Exactement, parce que "haute mer" est ainsi définie par des règlements bien déterminés.

M. HOWARD: Oui, mais est-ce correct? Si vous avancez cette barre l'étendue d'eau au delà de cette barre devient alors la "haute mer", selon votre déclaration . . .

M. ROBICHAUD: Seulement pour tendre les filets pour la pêche au saumon. Voici un autre point aussi.

M. HOWARD: Très bien, alors. En d'autres mots, il n'est pas du tout question de haute mer; vous dites simplement que vous ne permettrez pas la pêche du saumon au filet au delà de cette barre quelle qu'elle soit et où qu'elle soit fixée.

M. ROBICHAUD: Voilà une interprétation correcte.

M. HOWARD: Si tel est le cas, alors tout ce verbiage au sujet de pêche sans restrictions, de pêche hauturière, d'assurances et de tout le reste, ne signifie rien. Vous maintenez le droit et vous le maintiendrez encore pour cette année. La barre ne sera pas déplacée cette année. Vous venez tout juste de le dire. Vous avez dit qu'il n'était plus temps de songer à ce changement pour la prochaine saison de pêche du saumon. Ce qui signifie que notre position est la même cette année que l'année dernière et que l'année précédente et ainsi depuis 1957.

A mon point de vue, ceci est important pour deux raisons. Les remontes du saumon sont très variables. La pêche connaît des années de pointe et des années pauvres, selon les cycles des espèces. Quelqu'un pourrait peut-être me renseigner à ce sujet. Dr Needler peut-être, ou quelqu'un d'autre, pourrait-il nous apporter les prévisions pour cette année, en ce qui concerne le saumon rose et le sockeye qui reviennent de la mer vers les rivières canadiennes? Prévoit-on des prises importantes ou des prises médiocres?

M. A. W. H. NEEDLER (*Sous-ministre, ministère des Pêcheries*): M. le Président, il n'existe pas d'autorité qui puisse prédire infailliblement l'importance des remontes du saumon.

Je crois qu'il y a un cycle de 2 ans dans le cas du saumon rose et les bancs de saumons roses tant pêchés par les Etats-Unis en 1957 reviennent en 1965 et en 1967. Maintenant, si le comportement habituel du saumon de se présenter aux pêcheries de l'île Noyes (propriétaire de ce banc) se maintient, je crois qu'on ne l'attend pas cette année. Mais je crois qu'il y a probablement lieu de tenir compte des conditions océanographiques, qui, elles aussi, ne sont pas très faciles à prévoir.

UN DEPUTE: Qu'en est-il du saumon sockeye ?

M. NEEDLER: Il ya a eu des saumons sockeye en route vers à la rivière Skeena qui ont été interceptés dans la région de l'île Noyes l'une et l'autre des années qui ont été étudiées. La statistique démontre qu'il y a eu des interceptions là chaque année, si j'en juge par le chronométrage des prises quotidiennes et la correspondance de ce chronométrage avec celui des prises de la Skeena. Il n'y a pas de raison de croire que la possibilité de prendre le saumon sockeye cette année sera supérieure ou inférieure à la moyenne.

LE PRÉSIDENT: Permettez-moi de poser une question. Dois-je comprendre qu'il s'agit du saumon rose exclusivement ou s'agit-il autant du saumon sockeye ?

M. HOWARD: Bien, je ne sais pas s'il s'agit autant du saumon sockeye, mais peut-être que Needler peut vous répondre à ce sujet.

M. NEEDLER: Bien, Monsieur le Président, les prises les plus considérable qui ont été mentionnées ont été celles du saumon rose au large de la côte sud-est de l'Alaska. Nous pensions que les prises auraient été réduites si la limitation de la pêche du saumon au filet avait été établie là comme en Colombie-Britannique. Ils ont pris environ 1,700,000 saumons roses qui se dirigeaient vers la Skeena en 1957.

M. CHATTERTON: Quelle proportion du banc total de saumons roses de la Skeena cela représente-t-il ?

M. NEEDLER: Je ne pourrais pas le dire sur-le-champ, mais c'est une proportion considérable.

M. CHATTERTON: La moitié, peut-être.

M. NEEDLER: Pas autant que cela.

M. HOWARD: Je me demande si je peux mentionner cela. Selon la statistique, il s'agit de 60.5 p. 100 de la prise de l'Alaska; 60.5 p. 100 étaient des saumons roses qui se dirigeaient vers le Canada.

M. NEEDLER: Le saumon sockeye a plus de valeur évidemment, mais le nombre de saumons qui ont été interceptés en Alaska est néanmoins très élevé.

M. CHATTERTON: Les Américains admettent-ils les chiffres que vous avez cités quant au nombre de nos saumons roses de la Skeena qu'ils pêchent? Les admettent-ils ou les nient-ils ?

M. NEEDLER: Les Américains admettent les estimés du rapport relatif à cette année particulière. En effet, les estimés des calculateurs américains et les nôtres sont à vrai dire pas mal près les uns des autres. Mais les Américains soutiennent que l'année 1957 a été une année exceptionnelle qui ne se répétera probablement pas, tandis que l'opinion de nos savants, y compris la mienne, est que, bien que cette année ait été bien supérieure à la moyenne, il n'y a aucune assurance qu'elle ne se répétera pas et que des conditions semblables, de fait, se renouvellent.

M. HOWARD: J'aimerais poursuivre le sujet. Je remercie M. Needler de m'avoir procuré un autre exemplaire du rapport d'avril 1965 du Comité d'étude des problèmes d'intérêt mutuel. Si tel est son nom je crois qu'il faudrait le changer. C'est une longue définition de leur réalisation.

LE PRÉSIDENT: Monsieur Howard, s'agit-il d'un rapport du gouvernement fédéral? Je me demande si vous pourriez nous donner des renseignements complets afin que nous en parlions dans le procès-verbal de nos délibérations.

M. HOWARD: Peut-être pourrais-je le faire de cette façon. Selon ce que je comprends, après la désaccord de 1957 quant à l'importance de la pêche au filet ou à la ligne de rессac, il a été établi un comité formé de chercheurs canadiens et de chercheurs américains qui ont étiqueté des saumons dans les diverses régions afin de déterminer l'importance de la prise faite par chaque pays de saumons en route vers l'autre pays. C'est le rapport de ce comité (il y a une section canadienne et une section américaine du rapport) que j'ai obtenu du ministère des Pêcheries. Je présume que le rapport a été publié par ce ministère. Le nom complet de ce rapport est "Rapport du comité d'étude des problèmes d'intérêt mutuel concernant la conservation et la gestion des stocks de saumons du sud-est de l'Alaska et de la Colombie-Britannique septentrionale". Si nous devons y faire beaucoup de renvois, peut-être pourrions-nous, pour le mentionner, l'abréger en un mot ou deux.

Je désire poser cette question. Avant que ce rapport soit rédigé et publié, j'ai entendu dire qu'on avait fait dans cette région beaucoup de recherche et d'étiquetage, ce qui a conduit à l'évaluation des prises faites par un pays de saumons en route vers l'autre pays. Je me demande justement quel accent nous placerons sur ce rapport, étant donné que nous allons demander cet après-midi au Conseil du Trésor d'entreprendre un travail de recherche d'un autre genre.

M. NEEDLER: Monsieur le Président, le comité qui a rédigé ce rapport n'a pas proposé l'étiquetage dans le but. L'étiquetage fait par nous et par Etats-Unis avait un objectif plus général de conservation et ne visait pas réellement à démontrer le degré d'entremêlement de saumons de la Colombie-Britannique et du sud-est de l'Alaska sur les bancs de pêche ni à définir le nombre de saumons en route vers l'autre pays qui ont été pris par chaque pays. L'étiquetage avait un autre but.

Le recherche envisagée maintenant comme programme conjoint aura cet objectif en vue et donnera une meilleure illustration de la possibilité qui existe partout au nord de la Colombie-Britannique et au sud-est de l'Alaska de prendre le saumon qui se dirige vers l'autre pays et une illustration plus complète de la façon dont nous pourrions éviter cela.

En outre, la recherche que nous ferons en 1966 n'augmentera pas ces renseignements ni ne chevauchera vraiment pas beaucoup sur eux. Elle nous donnera probablement de meilleurs renseignements quant à l'endroit des eaux du nord de la Colombie-Britannique se trouvent les bancs de saumons en route vers les Etats-Unis et le Canada et où ils peuvent être pris.

M. HOWARD: Monsieur le Président, il est possible que ce comité ait été établi en vue de la conservation et, de fait, à la lecture des termes de . . .

M. NEEDLER: Non, je regrette, vous m'avez mal compris. Le comité a été établi pour étudier ce problème mais la recherche mentionnée avait un autre but et n'était pas de nature bien illustrer la possibilité pour un pays de prendre le saumon de l'autre pays.

M. HOWARD: Bien, la recherche faite par la section des Etats-Unis a alors établi qu'en 1957 les pêcheurs américains ont pris, selon les estimés, 1,703,672 saumons roses (soit 60.5 p. 100 de la prise américaine) qui étaient en route vers les eaux du Canada. Le rapport du Canada a établi un estimé de 1,992,100 saumons roses (soit 70.7 p. 100 de la prise américaine) qui étaient en route vers les eaux canadiennes. Selon les Américains eux-mêmes 60 p. 100 de leur prise était constituée de saumons en route vers le Canada.

Maintenant, cela me semble assez concluant. Les pêcheurs américains prennent beaucoup de saumons en route vers le Canada. Il me semble que si nous intégrons tout simplement ça dans un autre genre de recherche pour déterminer le degré d'entremêlement et les régions où a lieu l'entremêlement, il en résultera une autre statistique qui ne fera que confirmer les chiffres déjà mentionnés ici. Si elle ne les confirme pas, alors ce rapport de recherche est absurde. Nous devons avoir foi en ce qui a été découvert ou alors!

M. NEEDLER: Monsieur le Président, les chiffres que vous mentionnez sont pour l'année 1957.

M. HOWARD: Oui.

M. NEEDLER: Etant donné la disposition des pêcheries, en 1958, l'équilibre a été dans l'autre direction. Nous avons pris plus de saumons roses qui se dirigeaient vers l'Alaska que les gens de l'Alaska en ont pris qui se dirigeaient vers la Colombie-Britannique.

Maintenant, nous croyons que des renseignements plus complets démontreront que l'équilibre au cours des années a été semblable à celui de l'an 1957 plutôt qu'à celui de l'an 1958. La recherche est nécessaire à nos fins, si on veut découvrir quelles restrictions il faudrait imposer pour empêcher qu'un pays prenne les saumons en route vers les rivières de l'autre pays. Pour justifier le genre de limitations plus restrictives que nous aimerions mettre en vigueur, des deux côtés de la frontière, il nous faudrait des renseignements beaucoup plus complets que ceux du rapport.

LE PRÉSIDENT: M. Crouse est ici, mais avant qu'il pose sa question, je crois pouvoir dire, comme président, au nom de tous ceux ici qui s'intéressent aux pêcheries de la côte occidentale, que nous devons continuer de nous préoccuper de ce qui est en preuve, c.-à-d. que par suite du manque de pourparlers, beaucoup de poissons sont maintenant pris par les Américains.

Notre plus grande préoccupation n'est pas nécessairement la poursuite de la recherche (sinon pour établir comment nous procéderons), mais d'établir précisément ce que les Canadiens vont faire de leur côté de la frontière pour récupérer la perte considérable que subit évidemment l'économie du Canada. Je crois que les membres du comité aimeront questionner le ministre et le sous-ministre à cet égard.

M. CROUSE: Monsieur le Président, mes observations seront données sous forme de déclaration plutôt que sous forme de question. Je désire signaler au Comité, au ministre et au sous-ministre que l'industrie de la pêche au saumon de la côte occidentale n'est pas la seule région où le Canada et les pêcheurs canadiens s'inquiètent du manque de contrôle et des mesures de conservation qu'il faudrait évidemment mettre mis en vigueur.

L'industrie de la pêche commerciale du saumon qui s'est développée ces dernières années sur la côte du Groenland, par exemple, a attiré l'attention et causé de l'inquiétude en plusieurs milieux à cause de la menace qui pèse sur nos stocks de saumons de l'Atlantique.

La pêche au filet se poursuit sans doute sur la côte occidentale du Groenland dans la région de Holsteinborg et de Godthaab, où sur l'influence de la dérivation du Gulf Stream le long de la côte septentrionale du Groenland, le climat est chaud et doux la plus grande partie de l'année.

Il n'y a au Groenland qu'une rivière capable de faire vivre les stocks de saumons indigènes. Par conséquent, les nombreux poissons qui y sont pris viennent de plus loin. Maintenant, un grand nombre de poissons pris au Groenland portent les étiquettes permettant d'établir qu'ils viennent d'Ecosse, d'Angleterre, du pays de Galles, de l'Irlande, de la Suède, du Canada et d'aussi loin que le Maine sur la côte des Etats-Unis.

Le saumon du Groenland apparemment ne pèse en moyenne que 10 livres et lorsqu'il arrive sur le marché pour être vidé, il est d'ordinaire réputé de qualité inférieure. Maintenant ces pêcheries sont régies par les gens du Groenland, avec les conseils et l'aide active des Danois. La saison de pêche s'étend de la fin de septembre à la fin de novembre, alors que le saumon se trouve près de la côte. Il y a une grande ressemblance entre ce problème et celui que nous avons sur la côte occidentale.

La plupart des poissons sont pris dans des filets maillants ou suspendus sur la grève et il est entendu que les conditions dans lesquelles se fait la pêche ne sont pas bonnes. La quantité de saumon exportée du Groenland a augmenté rapidement, de deux tonnes métriques en 1957, à 1,400 tonnes en 1964. A cela s'ajoutent la consommation domestique et la transformation. A un certain temps, on savait que 70 p. 100 environ de la prise était exportée, mais les chiffres peuvent bien avoir varié quelque peu maintenant.

Alors, on s'inquiète beaucoup sur la côte orientale des conséquences possibles de l'exploitation du Groenland sur les stocks de poisson du monde. Je signaler au Comité et au ministre que, si la presque totale extinction des réserves de saumons peut se produire dans ces quatre ou cinq prochaines années sur la côte de l'Atlantique, nous ne pouvons pas évidemment nous éroiser les bras sans prendre quelques mesures. Nous ne pouvons nous laisser aller à la routine ordinaire ou laisser tout simplement les choses aller.

Des rapports indiquent que la pêche au saumon par les navires en mer a également lieu au large du Groenland et que des pêcheurs d'au moins trois pays d'Europe vont bientôt aller étendre des filets pour pêcher le saumon exclusivement dans la région située entre le Groenland et l'île de Baffin.

Je soulève ce point parce que j'ai écouté très attentivement le ministre déclarer ce matin que nous, au Canada, sous le gouvernement actuel, nous prohibons encore la prise du saumon en eau profonde. Telles ne semblent pas être évidemment l'idée et l'intention des autres pays. On dit qu'un chalutier français a déjà pris 2,000 saumons au large de la côte, c-à-d. au large de la région sise entre le Groenland et l'île de Baffin.

Maintenant, comme la pêche à l'échelle actuelle se poursuit par des moyens légaux à l'intérieur des eaux territoriales du Groenland, je me rends compte que nous, au Canada,

comme impuissants à enrayer cette situation. Cependant, si les gens du Groenland veulent s'associer, il serait peut-être possible, par des pourparlers et des ententes, de réaliser un certain degré de contrôle international, sous forme de réglementation quant à la grosseur du poisson ou de restriction quant au temps de pêche. La meilleure façon d'aborder la question serait peut-être une certaine entente internationale, par l'intermédiaire du Conseil national pour l'exploration de la mer ou de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique. Je m'en remets au ministre et à ses hauts fonctionnaires parce que je crois que les négociations de cette nature devraient commencer sans retard. S'il faut persuader les gens du Groenland qu'il est de leur meilleur intérêt d'adopter une certaine forme de conservation, cela évidemment aiderait à rétablir nos stocks de saumons de l'Atlantique, qui ont diminué ces dernières années, ce qui cause de graves soucis dans toutes les régions, notamment en Nouvelle-Ecosse.

Monsieur le Président, permettez moi enfin de demander si le ministre ou ses hauts fonctionnaires font quelque chose à propos des questions que j'ai soulevées afin d'arriver à des pourparlers avec les gens du Groenland pour la conservation de certaines de ces stocks de saumons, qui appartiennent évidemment au Canada.

M. ROBICHAUD: Puis-je dire un mot au sujet de la déclaration de M. Crouse? Je désire assurer les membres du Comité que nous nous préoccupons beaucoup de ce qui se passe au large des côtes du Groenland depuis ces quelques dernières années concernant la pêche du saumon.

Malheureusement, je pourrais ajouter que presque toute cette pêche a été faite par des gens nés au Groenland et a eu lieu même en deçà de la limite de trois milles. Mais, nonobstant ce fait, ce sujet a été signalé aux délégués qui participaient à la réunion de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique à Halifax en 1965. Un comité spécial de la CIPNOA (ICNAF) se réunit cette semaine pour étudier ce problème et le sujet sera au programme de la Commission à sa séance annuelle en juin.

En outre, un programme coopératif de recherche a été créé en 1965, non pas sur une aussi grande échelle que nous aurions espéré, mais nous avons l'intention de l'accroître et je désire confirmer qu'il est définitivement en marche. C'est un problème qui cause de graves soucis au gouvernement.

M. CROUSE: Permettez-moi de poser une autre question, Monsieur le Président. Etant donné que d'autres pays accordent maintenant des permis à des navires pour pêcher exclusivement le saumon, serait-il possible que les pêcheurs canadiens qui veulent participer à cette abondance obtiennent du ministère fédéral des Pêcheries un permis pour aller à la côte du Groenland pêcher exclusivement de saumon en eau profonde?

M. ROBICHAUD: Monsieur le Président, c'est une question qui sera étudiée par le comité spécial qui se réunira avant la réunion annuelle de la CIPNOA (ICNAF) en juin.

Maintenant, ce genre de pêche sera définitivement au programme des pourparlers qui auront lieu sous la direction de la CIPNOA (ICNAF). Mais je ne voudrais pas laisser entendre maintenant que nous sommes disposés ou autorisés à accorder un tel permis spécial aux chalutiers canadiens. J'attendrai plutôt que nous recevions le rapport de ce comité ainsi que le rapport des pourparlers qui auront lieu à la session de la CIPNOA (ICNAF) en juin.

M. CROUSE: Monsieur le Président, permettez-moi une observation. Il semble qu'au Canada, nous nous préoccupons de la conservation plus que beaucoup d'autres pays, parce que nous adoptons des mesures de conservation jusqu'à en souffrir vraiment. Nos propres ressortissants et nos propres pêcheurs en souffrent et je crois qu'il y aurait lieu de réexaminer très attentivement quelques-unes de nos lois à cet égard, parce que, même si j'admets que la conservation est nécessaire, je ne puis admettre que nous l'appliquions au point de défendre définitivement à nos pêcheurs de participer à cette pêche sans doute très abondante. Si nous conservons nos poissons pour que d'autres viennent les prendre, alors, cette mesure unilatérale consistant à défendre à nos propres pêcheurs de prendre les espèces qui ont le plus de valeur est quelque chose qu'il faut, je crois, examiner de près.

M. HOWARD: Permettez-moi de dire, à M. Crouse, en passant, que c'est justement de ça dont nous nous préoccupons surtout quand nous parlons de la pêche à la ligne de ressac dans les eaux du nord de la Colombie-Britannique, parce que nos pêcheurs sont soumis à des restrictions alors qu'ils voient les pêcheurs américains pêcher plus longtemps.

Je ne sais pas si la réunion est sur le point de se terminer, mais je me demande si, à une future réunion, (afin de donner au comité la compréhension visuelle de la région dont nous parlons et je ne sais pas si les cartes de grandeur ordinaire en donneraient une assez bonne illustration) le ministère des Pêcheries n'aurait-il pas un tableau ou une carte d'assez grande dimension qui pourrait se placer sur le mur et montrer la région dont nous parlons, peut-être aussi la frontière internationale et la description des lignes de ressac. Je crois que cela serait très utile puisque que nous pourrions justement voir ce dont nous parlons.

Je voudrais poser une question sur un sujet où il existe beaucoup de doute. Il s'agit de la région du détroit de Hecate et des eaux juste plus loin, à l'intérieur du territoire canadien. Ces eaux sont-elles internationales ou canadiennes ou enfin, à qui sont-elles. On m'a donné à entendre que les cartes des Etats-Unis indiquent une ligne de trois milles au sud de la frontière internationale dans le détroit de Hecate, l'attitude des Etats-Unis étant supposément que cette limite de trois milles s'étend au-delà de la frontière internationale dans une région que nous avons auparavant considérée comme territoire canadien.

J'aimerais avoir quelque indication quant à l'attitude du gouvernement du Canada concernant ces eaux. A qui sont-elles? Je sais que si les pêcheurs au filet traversent la frontière, ils sont chassés, mais ce n'est pas la même chose dans le cas des chalutiers.

Nous avons peut-être deux façons d'aborder ce problème, dont l'une serait de prétendre que le territoire est canadien jusqu'à la frontière et que nous ne permettons pas aux pêcheurs au filet de le traverser et l'autre serait que nous ne le considérons pas comme tel parce que les chalutiers sont autorisés à pêcher au sud de cette frontière.

C'est une question d'importance vitale dans toute cette controverse au sujet de cette région quant il s'agit de définir le poisson de qui peut prendre quel pays pêche-t-on et dans les eaux de quel pays le pêche-t-on. Connaissant le désir de territoire des Etats-Unis, ainsi qu'on l'a constaté au cours des années, ils vont réclamer n'importe quoi s'ils peuvent

mettre la main ou y jeter l'oeil. Si leurs cartes indiquent que leur limite s'étend au sud de la frontière internationale, ils considèrent alors, que ce territoire, à leur point de vue, est américain de toute façon. Je crois qu'il est d'importance vitale d'élucider ce point.

J'aimerais signaler un autre sujet, qui pourrait nous donner une meilleure compréhension de ce qui s'est passé. Est-il possible ou non de publier ce que vous pourriez appeler les délibérations ou les comptes rendus officiels des réunions qui ont eu lieu, l'une à Seattle récemment et l'autre, auparavant, à Ottawa? On me dit que les comptes rendus officiels d'autres conférences du genre ont été rendus publics et sont disponibles. Si ce compte rendu officiel pouvait être mis à la disposition du Comité, je crois que ce serait utile.

M. ROBICHAUD: Monsieur le Président, en réponse, je puis dire que la détermination exacte des eaux canadiennes ou des eaux américaines dans la région du détroit de Hecate est justement le sujet qui est maintenant étudié, concernant la zone de pêche de 12 milles et la fermeture de certaines étendues d'eau. Il serait donc impossible pour moi et pour les fonctionnaires du ministère de déterminer exactement en ce moment quelles sont les eaux canadiennes. Ainsi que je l'ai dit, les sujets qui sont étudiés avec les Etats-Unis sont ceux qui ne sont pas réglés.

Quant aux comptes rendus des réunions qui ont eu lieu ici, à Ottawa, et à Seattle, je crois qu'il y a lieu de laisser M. Needler répondre, car c'est lui qui était président de la délégation canadienne.

LE PRÉSIDENT: Messieurs, avant d'ajourner, je me demande si nous pourrions avoir l'assentiment général sur deux choses: une proposition visant à réduire notre quorum à neuf et une autre visant à siéger pendant que siège la Chambre. Je ne vous demande ça que maintenant parce que je croyais que nous finirions nos questions un peu plus tôt, mais il semble que nous devons continuer la semaine prochaine et que nous aurons peut-être deux ou trois réunions. Le programme est si chargé maintenant que je crois que nous pourrions peut-être avoir une couple de réunions l'après-midi, cela avancerait beaucoup notre travail. Si ces propositions recueillent l'assentiment des membres, je demanderais un vote ouvert. La première proposition vise à réduire le quorum à neuf.

M. O'KEEFE: Je fais la proposition.

M. CHATTERTON: J'appuie la proposition.

LE PRÉSIDENT: Etes-vous d'accord?

M. HOWARD: Monsieur le Président, je désire déclarer mon opposition, tant oralement que par le vote.

LE PRÉSIDENT: Désirez-vous que nous mettions cette question aux voix?

M. HOWARD: Bien, ce serait utile.

M. CHATTERTON: Monsieur le président, je ne me plains certes pas du fait que notre comité siège alors que la Chambre siège tout de suite après mais, officiellement, il y a tellement de comités et de réunions de comité. Qu'arrivera-t-il s'ils siègent en même temps? A moins que nos réunions aient lieu tôt le matin . . .

LE PRÉSIDENT: Notre problème consiste simplement en ce que 21 comités se réunissent maintenant et que si les 21 comités doivent accomplir leur travail, il faudra avoir un genre de régime qui nous permette de les répartir sur une plus longue période. Il me semble que

deux réunions l'après-midi et une couple le soir (s'il n'y en a pas plus que maintenant au programme) ne nuiraient pas trop à la Chambre. C'est à cet égard que je demande cette proposition. Je désire l'assentiment général, si possible.

Je ne désire pas particulièrement être défait dans mon propre comité concernant ces deux propositions et je préfère les laisser tomber si nous ne sommes pas tous d'accord. Nous avons un excellent comité de travail et je ne désire pas particulièrement faire changer les règles de nos sessions afin d'établir une réunion si l'idée ne plaît pas à tous.

M. O'KEEFE: Monsieur le président, le fait même que le quorum soit réduit permettrait à d'autres députés de demeurer à la Chambre.

M. HOWARD: Quelle proposition est aux voix ?

LE PRÉSIDENT: Nous avons une proposition en ce moment, soit de réduire le quorum à neuf. Il y a deux propositions que j'aimerais voir adopter.

M. HOWARD: Est-ce cette proposition qui est aux voix maintenant ?

LE PRÉSIDENT: Oui.

M. HOWARD: Monsieur le Président, je crois que nous avons envisagé cette question auparavant de la façon agréable dont se tiennent les délibérations du comité et personne n'a soulevé d'objections (sauf une fois, quand nous avons tous deux échangé quelques mots à ce sujet) quant au nombre de membres présents. C'est, je crois, une meilleure façon de procéder, plutôt que de causer du bruit à la Chambre pour décider s'il y a lieu ou non de réduire notre quorum.

L'autre point que je désire soulever est que (cela ne concerne pas seulement notre comité, mais aussi tous les autres comités) le nombre de membres au sein du comité et le nombre requis pour avoir un quorum sont pas mal laissés à la demande du leader de la Chambre et du gouvernement. Il nous faut penser au conflit qui pourrait survenir si plusieurs comités siégeaient en même temps.

LE PRÉSIDENT: Je puis vous assurer que ça se produit parce que je dois coordonner ces comités.

M. HOWARD: Très bien. Alors, je crois que le mieux serait de ne pas traiter de cette question en laissant chaque comité décider à l'occasion le quorum qu'il veut, mais de nous occuper de tout le concept de la composition et de fonctionnement des comités. Chaque fois que nous réduisons le quorum nous diminuons la pression en vue de faire changer le régime. C'est le régime qui est faux, non le travail de n'importe quel comité. C'est pour cette raison que je ne suis pas prêt à appuyer la réduction du quorum.

LE PRÉSIDENT: Nous avons une proposition aux voix concernant le quorum. Je ne veux pas insister sur ce point. Peut-être que M. O'Keefe aimerait retirer, sa proposition parce que nous nous sommes toujours bien entendus. Peut-être M. O'Keefe voudra-t-il la retirer ?

M. O'KEEFE: Monsieur le président, je la retire volontiers. D'ailleurs je ne l'ai faite que parce que vous le désirez.

LE PRÉSIDENT: Très bien. Nous avons essayé la première proposition. Maintenant, passons à la seconde. Que dites-vous d'une proposition visant à siéger pendant que siège la Chambre ?

M. PATTERSON: Monsieur le Président, avant de mettre cette proposition aux voix et que vous classiez la première proposition, est-il entendu qu'il n'y aura pas d'objections quant au quorum ?

LE PRÉSIDENT: Bien, Monsieur Patterson, je crois que nous devrions procéder comme a fait notre comité auparavant sur la question du quorum. Nous avons procédé de façon très amicale concernant le quorum et je ne crois pas que nous gagnerions beaucoup en troublant l'eau par un ensemble de règles ou questions sur la façon dont nous allons envisager les quorums. Est-ce que tout le monde est d'accord.

Des députés: D'accord.

LE PRÉSIDENT: Cependant, nous avons une proposition visant à décider si nous allons avoir une couple de séances la semaine prochaine. Croyez-moi, le programme me semble terriblement chargé. Nous avons besoin d'une proposition pour siéger pendant que siège la Chambre.

M. ROBICHAUD: Puis-je ajouter un mot sur la seconde proposition? Avant que vous continuiez, puis-je vous dire que si le Comité a à l'idée que je sois présent à presque toutes les séances futures, sinon à toutes, je vous informe que je serai probablement absent d'Ottawa du 7 ou du 8 juin jusqu'au 15. Si vous pensez que je devrais assister aux quelques futures réunions, le Comité peut décider en conséquence.

M. HOWARD: Vous pouvez toujours amener le Comité avec vous.

LE PRÉSIDENT: Nous avons une proposition visant à ce que nous siégeons pendant que siège la Chambre.

M. PATTERSON: Je fais la proposition.

LE PRÉSIDENT: Avons-nous un secondeur ?

M. HOWARD: Je suis encore plus opposé à cette proposition qu'à la première.

LE PRÉSIDENT: Vous êtes plus opposé à cette proposition. Devons-nous laisser tomber ces deux propositions et continuer à tenir nos réunions quand nous pourrons ?

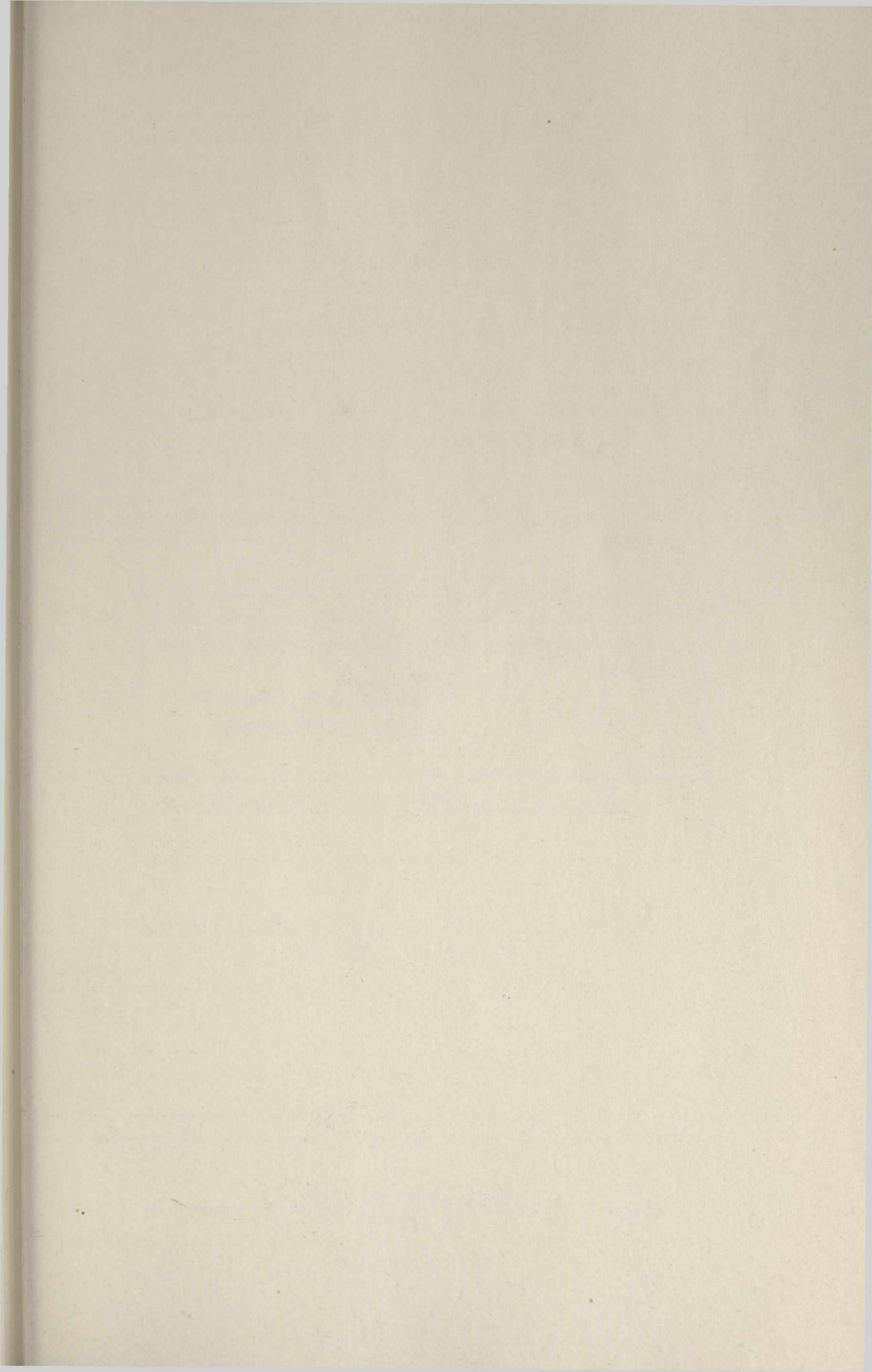
M. HOWARD: Essayons le lundi et le vendredi.

M. CHATTERTON: Permettez-moi de faire aussi une proposition, Monsieur le Président. Je ne suis pas sûr de ne l'avoir faite pas auparavant au Comité, mais je propose que nous siégeons de une heure à trois heures moins quart. C'est une proposition que nous devrions étudier, je crois. Il y a du temps pour le petit déjeuner. Pourquoi ne faisons-nous pas ça ?

LE PRÉSIDENT: Les membres du Comité veulent-ils siéger à une heure? Il est toujours possible de tenir la réunion à une heure. Est-ce que ça vous convient, Messieurs? Devrions-nous tenir une couple de réunions à une heure la semaine prochaine, parce que c'est à peu près la seule heure où nous pourrions les tenir. Que dites-vous de tenir une réunion à une heure le mardi et le jeudi et nous verrons quel progrès nous pouvons réaliser la semaine prochaine? Etes-vous tous d'accord.

Des voix: D'accord.

LE PRÉSIDENT: Nous ajournerons à l'appel du président. Nous allons essayer d'organiser nos réunions dans ce sens le mieux que nous pourrons.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
RESEARCH REPORT
NO. 1000
1955

REPORT OF THE
COMMISSION ON
THE UNIVERSITY OF CHICAGO
RESEARCH REPORT
NO. 1000
1955

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
RESEARCH REPORT
NO. 1000
1955

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1955

COMITÉ PERMANENT

DES
RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations
en français et en une traduction française de
l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou
des séries complètes en s'adressant auprès de
l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le
Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON J. RAYMOND.

SÉANCE DU MARDI 31 MAI 1955

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1956-1957

TÉMOINS:

M. H. J. Robichaud, ministre des Pêcheries, et M. S. V. Ovea, sous-
ministre adjoint des Pêcheries (division administrative).

IMPRIMERIE DE LA REINE ET CONTROLEUR DE LA REINE
OTTAWA, 1955

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

COMITÉ PERMANENT
DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 12

SÉANCE DU MARDI 31 MAI 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

L'hon. H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries, et M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint des Pêcheries (division internationale).

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

et Messieurs

Basford,
Béchar, d,
Bower,
Carter,
Cashin,
Chatterton,
Crossman,

Crouse,
Granger,
Howard,
Keays,
LeBlanc (Rimouski),
MacLean (Queens),
Mather,

McLean (Charlotte),
McQuaid,
McWilliam,
Nowlan,
O'Keefe,
Patterson,
Stefanson,
Tucker—(24).

(QUORUM 13)

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

Rapport 12

Le premier de la Chambre,

LEON J. NOEL

SEANCE DU MARDI 31 MAI 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

L'hon. H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries, et M. S. V. Ozer, sous-
ministre adjoint des Pêcheries (division internationale).

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPERIE
OTTAWA, 1966

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électrographique)

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 31 mai 1966

(13)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 1 h. 25 de l'après-midi, sous la présidence de M. Deachman.

Présents: MM. Béchard, Bower, Carter, Cashin, Chatterton, Crossman, Crouse, Deachman, Granger, Howard, MacLean (*Queens*), McWilliam, Patterson, Tucker—(14).

Aussi présents: L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries; *du ministère des Pêcheries:* M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (Affaires internationales), et des fonctionnaires du ministère.

Le président met en délibérations le *Crédit n° 1—Prévisions budgétaires—Administration du Ministère*, et le Comité questionne le Ministre, qui est secondé par le sous-ministre et le sous-ministre adjoint (Affaires internationales), au sujet de *la limite de zone de pêche de douze milles* et des droits de pêche historiques de certains pays à l'égard des eaux canadiennes.

A 2 h. 25 de l'après-midi, l'interrogatoire du Ministre est interrompu et le Comité s'ajourne au jeudi 2 juin 1966, à 1 heure de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

L'honorable H.-J. ROBICHAUD (ministre des Pêcheries): Je ne crois pas qu'il existe des étendues d'eau qui soient classées telles; toutes elles font l'objet de réclamations quelconques, fondées sur des droits de pêche soit conventionnelles soit historiques.

M. HOWARD: Je ne me rappelle plus très bien si nous ayons discuté la discussion au sujet des limites dites de détachement de la bordure, mais j'ai cru comprendre que nous disposerions peut-être de cartes géographiques ou marines sur lesquelles seraient indiquées les zones de pêche au large de la limite internationale de pêche au large de l'Alaska et de la Colombie-Britannique, ainsi que la limite de 12 milles.

Le président: Monsieur Howard, je crois que c'est vous qui avez fait la demande de ces cartes lors de la dernière séance, et je compte bien que nous les aurons en main aujourd'hui pour les besoins de la présente séance.

M. HOWARD: C'est pourquoi j'en ai fait mention, afin de constater si la chose a été faite.

M. ROBICHAUD: Malheureusement, ces cartes n'ont pas été disponibles en ce moment, mais soyez assurés que vous les aurez en main à la prochaine séance. Nous pourrions, si le Comité le veut bien, passer à l'étude d'un autre crédit.

CHAMBRE DES COMMUNES
Procès-verbal de la séance du mardi 31 mai 1966

Le mardi 31 mai 1966

(13)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 1 h. 25 de l'après-midi, sous la présidence de M. Deschman.

Présents: MM. Deschman, Bower, Carter, Caslin, Chatterton, Crossman, Grouse, Deschman, Gagner, Howard, MacLean (Guews), McWilliam, Pater, son, Tucker—(14)

Aussi présents: Honorables H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries, et ministères des Pêcheries: M. A. W. H. Néel, sous-ministre; M. S. V. Ostry, sous-ministre adjoint (Affaires internationales); et des fonctionnaires du ministère. (42)—(reçu)

Le président met en délibération le projet n° 1—Prévisions budgétaires—Administration du Ministère, et le Comité questionne le Ministre, qui est secondé par le sous-ministre et le sous-ministre adjoint (Affaires internationales), au sujet de la limite de zone de pêche de douze milles et des droits de pêche historiques de certains pays à l'égard des eaux canadiennes.

A 2 h. 25 de l'après-midi, l'interrogatoire du Ministre est interrompu et le Comité s'ajourne au jeudi 2 juin 1966, à 1 heure de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett

RECHERCHE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés au moyen d'un appareil électronique)

Le MARDI 31 mai 1966

● (1.22 p.m.)

Le PRÉSIDENT: Je suis désolé d'être en retard; c'est qu'une motion a été mise aux voix au Comité des transports, et il a fallu attendre que le tout soit terminé.

Messieurs, nous sommes en nombre; la séance est ouverte. Nous avons remis à plus tard la discussion au sujet du crédit n° 1 lors de notre dernière séance. Nous devons aussi étudier certains points des crédits n° 10 et 15. Je suis d'avis de remettre pour le moment la discussion au sujet du crédit n° 1, et de passer au crédit n° 10»

Je crois que nous avons terminé l'interrogatoire du Ministre au sujet des pourparlers tenus récemment à Seattle. Y a-t-il d'autres questions à ce propos, qui se rapportent au crédit n° 1, avant que l'on passe à l'interrogatoire du Ministre au sujet des crédits n° 10 et 15? Puis-je avoir l'opinion des membres quant à cette façon de procéder? La parole est à M. Chatterton d'abord, puis à M. Howard. Monsieur Chatterton, auriez-vous l'obligeance de vous approcher du microphone pour que tout le monde puisse vous entendre? Je prie tous les gens qui sont ici de bien faire attention à ce détail, car la tâche des services de transcription n'est pas facile, surtout lorsque l'orateur a tendance à s'éloigner du microphone, car alors on ne l'entend pas, ou bien on ne sait pas qui vient de parler.

M. CHATTERTON: Monsieur le président, pour ce qui est de la limite de 12 milles, des futures coordonnées et de la ligne de base, y a-t-il des étendues d'eau délimitées par une telle ligne de base, à l'endroit desquelles les pays étrangers ne pourraient revendiquer aucun droit historique, traditionnel ou conventionnel?

L'honorable H.-J. ROBICHAUD (*ministre des Pêcheries*): Je ne crois pas qu'il existe des étendues d'eau qui soient classées telles; toutes, elles font l'objet de réclamations quelconques, fondées sur des droits de pêche soit conventionnels soit historiques.

M. HOWARD: Je ne me rappelle plus très bien si nous avons clôturé la discussion au sujet des limites dites de déferlement de la houle, mais j'ai cru comprendre que nous disposerions peut-être de cartes géographiques ou marines sur lesquelles seraient indiquées les zones de pêche au filet, la limite internationale de pêche au large de l'Alaska et de la Colombie-Britannique, ainsi que la limite de 12 milles.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Howard, je crois que c'est vous qui avez fait la demande de ces cartes lors de la dernière séance, et je comptais bien que nous les aurions en main aujourd'hui pour les besoins de la présente séance.

M. HOWARD: C'est pourquoi j'en ai fait mention, afin de constater si la chose a été faite.

M. ROBICHAUD: Malheureusement, ces cartes marines ne sont pas disponibles en ce moment, mais soyez assurés que vous les aurez en main à la prochaine séance. Nous pourrions, si le Comité le veut bien, passer à l'étude d'un autre crédit.

M. HOWARD: En ce cas, il vaudrait mieux, à mon avis, cesser la discussion à ce sujet pour le moment, quitte à y revenir lorsque les cartes marines en question seront disponibles.

Le PRÉSIDENT: Je partage votre avis. Le secrétaire du Comité me dit qu'il a cru comprendre qu'on apporterait ces cartes à la séance de jeudi prochain; nous reprendrons alors cette discussion, si le Comité en convient, si notre espoir d'obtenir ces cartes se réalise. La parole est à M. Patterson.

M. PATTERSON: Monsieur le président, vers la fin de la dernière séance, a-t-on fait une déclaration quelconque quant à l'état actuel des délibérations concernant la limite de 12 milles? J'ai dû, à mon grand regret, quitter au début de la séance, c'est pourquoi je me demande s'il y a eu une telle déclaration de faite après mon départ.

M. ROBICHAUD: Non, monsieur le président, il n'y a pas eu de déclaration à ce sujet. On n'a pas fait allusion directement à la limite de 12 milles, étant donné que les délibérations ont porté en entier sur les limites de déferlement de la houle. On y a fait vaguement allusion au cours des délibérations, c'est à peu près tout.

M. HOWARD: Je ne suis pas prêt à dire qu'on y a fait vaguement allusion. Si mes souvenirs sont bons, j'ai demandé de quelle façon était délimitée l'étendue d'eau que l'on nomme le détroit d'Hécate. Si je comprends bien, la limite internationale est en vigueur dans ce cas, car il est indiqué sur les cartes marines des États-Unis que leur zone de pêche ou mer territoriale s'étend à trois milles vers le sud, à partir de cette limite. J'ai demandé quel était le point de vue du Canada à ce sujet; ces eaux sont-elles comprises parmi les eaux internationales, ou appartiennent-elles aux États-Unis ou au Canada, ou quoi alors? Si je ne m'abuse, le Ministre m'a répondu qu'il ne pouvait faire aucune observation à ce sujet, vu que le Canada et les États-Unis sont présentement en pourparlers au sujet de la position des coordonnées géographiques qui serviront au tracé de la ligne de base droite et à la délimitation de nos eaux territoriales et de notre zone de pêche.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, M. Howard a raison, c'est bien ce que j'ai dit. Peut-être ai-je fait erreur en qualifiant de vague l'allusion à la limite de 12 milles, mais la discussion portait à ce moment-là sur la limite de déferlement de la houle et, en particulier, sur la définition de l'expression «haute mer». Il a été question alors de la limite de zone de pêche de 12 milles.

M. PATTERSON: Monsieur le président, M. Chatterton a déjà fait mention de cette limite tout au début de la présente séance, et vu qu'aucune déclaration n'a été consignée au procès-verbal à ce propos, apparemment, je me demande s'il ne serait pas opportun que le Ministre nous brosse un bref tableau de l'état actuel des négociations et s'il prévoit qu'elles aboutiront bientôt à un accord quelconque.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, il n'y a pas grand chose à ajouter à la déclaration que j'ai faite lors de la première séance du Comité. J'ai alors fait mention de la limite de zone de pêche de 12 milles, en exposant notre point de vue à cet égard. Depuis lors, nous nous sommes entretenus de nouveau avec le gouvernement des États-Unis, en le priant de nous faire promptement connaître ses vues quant à la proposition que nous lui avons faite en février dernier au sujet de la limite de zone de pêche de 12 milles. On nous a assurés qu'il en

serait fait ainsi dans le plus bref délai possible. Or, il s'agit de la deuxième demande que nous adressons aux États-Unis en ce sens, et nous sommes très désireux de connaître leur point de vue sur cette question, afin de pouvoir poursuivre nos entretiens avec d'autres pays.

Monsieur le Président, voilà où en est le cours de nos négociations. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de la part du Gouvernement des États-Unis.

M. PATTERSON: Advenant que cette réponse soit défavorable ou non satisfaisante, quelle serait l'attitude du Canada, alors?

M. ROBICHAUD: Il faudrait examiner à nouveau la situation, et il appartiendrait alors au gouvernement de décider quoi que ce soit. Quoiqu'il en soit, la réponse du gouvernement américain ne devrait pas tarder; c'est ce qu'on nous affirme, tout au moins.

M. HOWARD: Permettez-moi de poursuivre la discussion sur ce sujet. Si l'on fait le bilan de la situation, il appert, je crois, que les entretiens avec les États-Unis n'ont qu'un seul objet, soit la position des coordonnées géographiques sur le littoral du Pacifique.

M. ROBICHAUD: Et sur la côte atlantique.

M. HOWARD: Je préfère m'en tenir au littoral du Pacifique pour le moment, pour ne point brouiller les cartes. Le seul objet de nos négociations avec les États-Unis, mettons, c'est l'emplacement de notre ligne de base, et non celle des États-Unis ou d'un autre pays. Il me semble bizarre que le gouvernement canadien ait des entretiens sur une question qu'il est seul autorisé à résoudre, alors même que l'on avait promis que le Canada fixerait lui-même l'emplacement de cette ligne de base, sans avoir recours à des consultations avec d'autres pays. Voilà ce qui me paraît bizarre, voilà où l'on commet une erreur, selon moi.

En outre, pourquoi nous laisse-t-on dans l'ignorance? Pour quelle raison le ministre ou le gouvernement font-ils le silence autour de ces pourparlers? Que se passe-t-il de notre côté? Que propose-t-on aux États-Unis? Je ne suis pas intéressé à savoir ce que les États-Unis nous proposent; il serait indiscret de révéler les propositions d'un autre pays et les motifs de ces propositions, à l'égard de l'établissement de certaines coordonnées géographiques. Par ailleurs, est-ce mal de révéler au Comité et au peuple canadien les vues du gouvernement à ce sujet?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je puis répondre à ces questions. Après l'adoption par le Parlement de la loi en cause, il a été nettement dit que le Canada ne prendrait aucune décision arbitraire avant de s'être entretenu avec les pays intéressés par cette mesure, et c'est exactement ce qui se passe en ce moment.

M. Howard se demande, en outre, pourquoi l'on fait le silence autour de ces entretiens. Or, le fait est acquis, lorsque des négociations sont en cours, surtout s'il s'agit d'une question de toute première importance qui intéresse un bon nombre de pays, la ligne de conduite du gouvernement a toujours été de ne jamais dévoiler, en cours d'événement, la nature et le détail des entretiens; c'est exactement ce qui se fait en ce moment. A l'heure actuelle, le Gouvernement des États-Unis entend les propositions que lui fait le Canada; notre gouvernement fait connaître ses vues et tente de les faire accepter par le gouvernement américain.

Ces propositions sont dans la même veine que celles que nous ferons à d'autres pays. Déjà, une partie de l'accord avait été conclue, lorsque le Gouvernement des États-Unis a soulevé des objections pertinentes contre certaines propositions formulées par le gouvernement canadien. On a quelque peu modifié ces dernières, de sorte que, sous leur forme la plus récente, elles devraient être bien accueillies par les États-Unis, comme tout le laisse prévoir. Il m'est impossible d'en dire plus jusqu'au moment où leur réponse nous parviendra.

Veillez me passer cette répétition, mais le fait est acquis de longue date qu'en cours d'événement, on ne gagne rien à rendre public le détail des entretiens.

M. HOWARD: Mais c'est ce qu'on a fait lors des pourparlers au sujet de la limite de déferlement de la houle, avant même qu'on en vienne à un accord. De toute façon, c'est une autre paire de manches. Néanmoins, veuillez me passer cette répétition, je trouve que le Comité chargé d'étudier le projet de loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, ou leur délimitation, de même que le Parlement qui l'a adopté, s'étaient formellement entendus pour que les zones soient délimitées de manière à comprendre la baie de Fundy sur la côte atlantique, le détroit de la Reine-Charlotte, le détroit d'Hécate et l'entrée Dixon sur le littoral du Pacifique. Lorsque le Ministre parle aujourd'hui de tenir des entretiens et de battre en retraite, il fait fi des promesses formelles faites au Comité et au Parlement.

M. ROBICHAUD: Je n'ai pas parlé de battre en retraite; je proteste.

M. HOWARD: C'est moi qui ai employé cette expression, pour dire que le gouvernement a fait certaines concessions, depuis l'époque où le Comité permanent de la marine et des pêcheries faisait l'étude de ce projet de loi, il y a une couple d'années. Il a été dit plus d'une fois alors que la ligne de base serait tracée de façon à comprendre, parmi les eaux canadiennes, le détroit de la Reine-Charlotte, le détroit d'Hécate et l'entrée Dixon, sur le littoral du Pacifique. Le Ministre déclare maintenant que les négociations ont pour objet, en particulier, l'emplacement des coordonnées géographiques pour ce qui est de l'entrée Dixon.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, le député me prête des propos que je n'ai point eus. Je n'ai pas dit que le gouvernement avait fait des concessions, j'ai simplement dit qu'il avait fait de nouvelles propositions au gouvernement des États-Unis. Jamais n'ai-je déclaré que nous abandonnions nos prétentions à l'égard du détroit d'Hécate, de l'entrée Dixon ou de toute autre étendue d'eau.

M. HOWARD: En d'autres termes, selon vous, le gouvernement canadien, en ce qui concerne ses entretiens avec les États-Unis, a toujours l'intention bien arrêtée de tracer la ligne de base tout droit de l'extrémité nord de l'île Vancouver à l'extrémité sud des îles Reine-Charlotte, de façon à englober le détroit de la Reine-Charlotte, le détroit d'Hécate et l'entrée Dixon au-delà.

M. ROBICHAUD: Voilà en effet sur quoi portent nos négociations, M. le président. Quant à savoir si nos propositions seront acceptées ou, si vous voulez, admises, c'est une autre paire de manches.

M. HOWARD: Si vous n'abandonnez pas vos prétentions à cet égard, sur quoi les négociations portent-elles, alors, à part l'emplacement des lignes de base?

M. ROBICHAUD: Permettez-moi de rappeler, monsieur le président, que je n'ai pas l'intention de traiter par le détail des négociations qui ont lieu présentement. En outre, c'est le ministère des Affaires extérieures, et non le ministère des Pêcheries, qui mène ces négociations. Quoique nous y prenions part, elles relèvent de la compétence du ministère des Affaires extérieures.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le Comité s'écarte du sujet à l'étude, soit le crédit n° 1, pour deux raisons. La première, c'est qu'il discute des conditions des négociations qui ont lieu entre le Canada et un autre pays, choses qui ne sont pas généralement dévoilées en cours d'événement. En second lieu, il traite d'une question qui relève, en fait, de la compétence d'un autre ministère; il serait plus logique d'y revenir lorsque les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures seront à l'étude, alors que M. Martin sera là pour répondre à toute question posée par un membre du Comité.

Avant d'aborder un autre sujet, permettez-moi de rappeler aux membres qu'en vertu des modifications apportées aux règles de procédure, il leur est maintenant permis d'assister à une séance d'un comité dont ils ne font pas partie, mais dont les délibérations offrent pour eux un certain intérêt, et d'y poser des questions pertinentes. Lorsque la séance du Comité des affaires extérieures aura lieu, il serait peut-être bon que certains membres de ce Comité y assistent pour obtenir des précisions au sujet des pourparlers en cours. La parole est à M. Crouse.

M. CROUSE: Monsieur le président, avant de clôturer la discussion au sujet de la limite de pêche de 12 milles, j'aimerais que l'on consigne au compte rendu l'une des propositions arrêtées lors de la 21^e réunion annuelle du Conseil des pêches du Canada, dans laquelle il est dit:

Il est proposé que l'on accorde dès maintenant la priorité remarquez bien qu'il est dit: «dès maintenant»

à la conclusion d'un accord quant à la délimitation d'une zone de pêche exclusive, tracée à partir d'une ligne de base allant tout droit de cap en cap sur la côte atlantique comme sur le littoral du Pacifique, cette zone s'étendant à douze milles vers la mer, à compter de cette ligne de base.

Je comprends très bien, monsieur le président, que le ministre des Pêcheries soit quelque peu embarrassé d'être interrogé sur une question qui relève, en fait, du ministère des Affaires extérieures; néanmoins, je me rends compte que le ministre n'est pas étranger, je crois, à cette affaire. J'ai en main un article du *Globe and Mail* au sujet d'une déclaration qu'il a faite à ce sujet; l'article est intitulé:

Le ministre des Pêcheries déclare au Conseil que le Canada fait observer la limite de pêche de 12 milles

Il est dit dans l'article que:

Pendant ce temps, les navires du Ministère mesurent la nouvelle limite de pêche de 12 milles en suivant les sinuosités du littoral. Cette limite est un fait acquis, a déclaré M. Robichaud, et l'on exige de tous les pays qu'ils l'observent, sauf ceux qui jouissent d'un droit de pêche traditionnel au large de nos côtes et avec lesquels nous sommes présentement en pourparlers.

Je prie le ministre de bien vouloir répondre à ceci: faut-il entendre de sa déclaration que les pêcheurs et les embarcations de pêche du Canada doivent toujours demeurer à 12 milles au large des côtes pour exercer leur activité,

tandis que les pays qui revendiquent un droit de pêche traditionnel au large de nos côtes sont autorisés à venir pêcher à trois milles de la rive, suivant l'ancienne limite de pêche?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, on n'a apporté aucune modification à cette partie du règlement de la pêche, et l'on ne prévoit pas en apporter tant que les négociations n'auront pas été menées à bonne fin. J'admets qu'il est difficile d'expliquer comment et pourquoi il se fait qu'une embarcation de pêche, d'un certain tonnage, du Canada aura à pêcher au-delà de la limite de 12 milles, pendant que les navires de pêche de certains pays étrangers ont l'autorisation de pêcher en deçà de cette limite. Heureusement, je puis ajouter que le règlement ne s'étend pas aux eaux de Terre-Neuve, où pêchent la plupart des navires étrangers à diverses époques de l'année. Si je comprends bien, le règlement qui est en vigueur à Terre-Neuve existait déjà avant son entrée dans la Confédération.

M. CROUSE: Monsieur le président, permettez-moi de revenir à cette proposition dans laquelle il est fait demande d'accorder immédiatement la priorité à cette question; permettez-moi également de ne pas croire, comme vous le faites, qu'il faudrait aborder des questions plus pressantes. Tant que le gouvernement adoptera des mesures législatives défavorables aux pêcheurs canadiens, selon les propres dires du ministre ici même, la question est de toute première importance, à mon avis. Puis-je prier le ministre, pour faire suite à sa déclaration, de nous dire quels sont les pays qui jouissent de ce traitement de faveur? Somme toute, si certains pays ont l'autorisation de s'approcher à trois milles de la côte de la Nouvelle-Écosse, par exemple, à proximité du hâvre de Louisbourg, près de l'île Scatari, où l'aiglefin pullule au printemps, nous devrions être les premiers à le savoir. Tout navire qui peut légitimement pêcher à trois milles de l'île Scatari en mars et en avril est presque assuré de remplir ses cales d'aiglefin de première qualité en une semaine, tout au plus, tandis que les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse qui désirent lancer leurs filets à cet endroit se voient refuser cette permission par le gouvernement, lequel leur ordonne de pêcher plus au large tant que les négociations n'auront pas pris fin. Il m'est très difficile d'admettre cet état de choses, monsieur le président, et je prie le ministre de nous dire quels sont les pays qui jouissent d'un tel traitement de faveur.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je trouve à redire au moins à une partie de la déclaration du député. Ce dernier a dit que le gouvernement actuel permet à certains pays de pêcher à trois milles de nos côtes; en fait, tous les gouvernements qui nous ont précédé depuis 1929 l'ont permis. Il ne s'agit point d'une mesure adoptée par le gouvernement actuel; au contraire, notre gouvernement tente de corriger cette situation, à laquelle il accorde la toute première priorité. Il est malheureux que ces négociations, difficiles et compliquées en elles-mêmes, je l'admets, prennent tant de temps à aboutir à un accord quelconque.

Pour faire suite à la question du député au sujet des pays autorisés à pêcher en-deçà de la limite de pêche de 12 milles, les navires de pêche qui sont présentement admis au large de la côte de l'Est viennent de France, avec laquelle le Canada a conclu un traité, de l'Espagne et du Portugal. Voilà les principaux pays qui exercent la pêche en bordure de nos côtes, quoiqu'un certain nombre de navires russes aient essayé d'en faire autant. Ces derniers, disons-le tout de suite, ont été repoussés au-delà de la limite de 12 milles, parce que la Russie ne peut revendiquer aucun droit de pêche historique. Hier encore, l'un de nos patrouilleurs a ordonné à deux navires russes en train de transborder du poisson dans l'entrée Dixon, d'évacuer les lieux. L'équipage n'était pas en

train de pêcher, ni d'exécuter des travaux relatifs à la pêche, il transbordait simplement du poisson d'un chalutier à un navire atelier. On leur a ordonné de sortir du détroit d'Hécate, et ils se sont exécutés de bonne grâce.

A part la France, l'Espagne et le Portugal, les autres pays qui exercent la pêche au large de la côte de l'Est sont: l'Italie, la Norvège, le Danemark, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. Ces cinq derniers ont des flottilles de pêche beaucoup plus petites que les trois premiers pays que j'ai mentionnés.

M. CROUSE: Monsieur le président, je désire remercier le ministre de nous avoir communiqué le nom de ces pays. Si j'ai bien compris, il y a huit pays, en tout, qui jouissent de ce traitement de faveur, huit pays dont les pêcheurs, en fait, sont mieux traités que nos propres pêcheurs. J'admets que le ministre a raison lorsqu'il déclare que le Règlement de la pêche n'a pas été établi par le gouvernement actuel, qu'il est déjà en vigueur depuis un bon nombre d'années, mais permettez-moi d'affirmer des plus catégoriquement que j'étais d'avis, lorsque le gouvernement actuel a adopté la loi portant la limite de pêche à 12 milles, qu'il avait l'intention de remédier à cette situation déplorable. Il appert maintenant que le gouvernement parle de «négociations en cours» pour dissimuler sa déconvenue, que ses promesses quant à la limite de 12 milles ne sont qu'une façade, qu'il ne fait rien pour relever l'industrie de la pêche au Canada.

M. ROBICHAUD: Je suis désolé, monsieur le président, mais je ne saurais être d'accord avec cette déclaration; au contraire, j'y trouve beaucoup à redire. En adoptant cette mesure, le Parlement, je le répète, déjà empêche la Russie, qui est dotée de l'une des plus grandes flottilles de pêche au monde, de revendiquer ce même droit de pêche historique dont jouissent les huit autres pays auxquels j'ai fait allusion, il y a un moment. On peut dire la même chose d'un autre pays qui, lui aussi, voulait pratiquer la pêche en bordure de nos côtes, c'est-à-dire, le Japon. Le gouvernement n'aurait pu faire cela s'il n'avait pas pris cette mesure législative de la plus haute importance, mesure qui, pour être totalement efficace, je l'admets, devra être continuellement mise à effet, une fois que l'on aura établi les coordonnées de la ligne de base. Ce n'est pas une façade, croyez-moi; c'est plutôt une mesure législative qui déjà a profité à tous les pêcheurs du Canada.

M. CROUSE: Monsieur le président, le ministre nous affirme que cette mesure législative empêche la Russie et le Japon de revendiquer un droit de pêche traditionnel au large des côtes de l'Atlantique. Je crois, en toute justice, que le ministre devrait s'expliquer à ce sujet, nous citer des faits concrets à l'appui de ses affirmations.

M. ROBICHAUD: Je suis prêt à citer des faits à l'appui, monsieur le président. Au cours des deux dernières années, les patrouilleurs du ministère des Pêcheries ont dû intervenir à maintes reprises lorsque les navires de pêche de la Russie se sont approchés à moins de 12 milles des côtes tant dans l'Atlantique que dans le Pacifique; le fait est avéré. Nous sommes même entrés en communication à ce propos avec le Gouvernement de la Russie, lequel a reconnu la légitimité de cette mesure.

M. CROUSE: Monsieur le président, je me rends compte que je ne suis pas le seul à vouloir interroger le ministre à ce sujet. M'est-il permis de conclure, toutefois, que cette mesure législative empêche les pêcheurs de la Russie, du Japon et du Canada d'exercer leur métier à moins de 12 milles des côtes de la Nouvelle-Écosse?

M. ROBICHAUD: Je ne saurais souscrire à cette opinion, monsieur le président, car le député veut laisser croire, semble-t-il, que cette mesure vise tout autant à restreindre l'activité des pêcheurs du Canada. Or, ces derniers doivent se soumettre depuis 1929 au Règlement de la pêche établi à cette date, non pas à une règle imposée par le gouvernement actuel. Nous cherchons à remédier à cette situation en faisant observer la nouvelle limite de pêche de 12 milles. Le Règlement s'applique également à d'autres pays qui n'ont pu revendiquer un droit de pêche historique que, s'il existe déjà, il nous faut retirer graduellement, selon la pratique internationale, une fois les négociations menées à bonne fin. Nous avons pu aussi empêcher l'Allemagne de l'Ouest et la Pologne de revendiquer un tel droit.

M. CROUSE: Monsieur le président, je ne veux pas contredire le ministre, mais il n'en est pas moins vrai que, depuis juillet 1964, date de la promulgation de la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche du Canada, jusqu'à ce jour, l'industrie canadienne de la pêche n'a, semble-t-il, retiré aucun avantage concret de cette mesure.

Il est vrai que le ministre lui-même n'est pas l'auteur de la loi qui interdit la pratique de la pêche à moins de 12 milles des côtes du Canada, mais c'est le gouvernement actuel qui a fait adopter cette mesure, non sans beaucoup de tapage. Il s'en est fait gloire non seulement au cours d'une, mais de deux campagnes électorales, afin de s'accaparer la faveur populaire. Or, selon les propres dires du ministre, les pêcheurs du Canada doivent encore exercer leur métier au moins à 12 milles de la côte, pendant que les navires de pêche de huit autres pays peuvent, eux, s'approcher jusqu'à trois milles du rivage. Je suis d'avis que les choses ne peuvent en rester là, que c'est une façade, que le gouvernement doit cesser de chercher de faux prétextes, comme celui des négociations en cours, et faire observer la loi qu'il a promulguée en juillet 1964.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, ce n'est pas en vertu de la loi adoptée en juillet 1964 qu'il est interdit aux pêcheurs du Canada de pêcher en deçà de la limite de pêche de 12 milles, mais bien plutôt en vertu d'une loi promulguée en 1929.

Le PRÉSIDENT: Ont demandé à avoir la parole MM. Bower, Cashin et Patterson. La parole est à M. Bower.

M. BOWER: Monsieur le président, je suis entièrement d'accord avec M. Crouse lorsqu'il affirme que cette question a fait couler beaucoup d'encre en Nouvelle-Écosse. Ma question s'y rapporte indirectement. Je crois comprendre qu'il y a plusieurs mois, les représentants du Congrès, aux États-Unis, ont présenté un projet de loi en vertu duquel la limite de pêche de 12 milles serait abolie dans ce pays. Le Ministre tient-il certains renseignements à ce sujet qui pourraient faire le jour sur cette question des plus importantes pour la Nouvelle-Écosse?

M. ROBICHAUD: Oui, monsieur le président. Je crois que le bill auquel M. Bower fait allusion correspond à ce qu'on appelle ici au Canada une proposition de loi, émanant d'un député. D'autre part, le bruit court que les États-Unis envisagent très sérieusement de mettre à l'étude un projet de loi établissant diverses zones de pêche à partir de la limite de trois milles actuellement en vigueur dans toutes les régions côtières des États-Unis. Je ne puis parler au nom du gouvernement américain, mais d'après ce qu'on nous a rapporté, il se manifeste toujours plus d'intérêt aux États-Unis, probablement en raison des besoins sans cesse croissants dans ce domaine, envers la pensée du gouvernement quant à la modification de la limite actuelle de trois milles. Je ne puis en dire plus, n'étant pas le porte-parole du gouvernement des États-Unis.

M. BOWER: Cela veut-il dire que le Gouvernement des États-Unis a adopté une attitude plus sympathique à l'égard de notre position?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, c'est une affaire d'opinion, mais je crois que M. Bower vient d'exprimer assez bien la pensée qui nous anime tous.

M. CASHIN: Au début de l'échange entre M. Crouse et vous-même, monsieur le ministre, vous avez fait mention de Terre-Neuve, ce qui a immédiatement capté mon intérêt. Je dois admettre que jusque là je ne portais pas trop attention aux observations. Vous disiez que le règlement adopté en 1929, et dont M. Crouse n'est pas satisfait, ne s'applique pas à Terre-Neuve. Vous avez bien dit cela?

M. ROBICHAUD: Oui.

M. CASHIN: J'aimerais souligner au ministre, et aux autres membres du Comité, comment cette question peut être traitée d'une autre façon. A Terre-Neuve, où nous comptons beaucoup plus de pêcheurs côtiers qu'en Nouvelle-Écosse, la non-application du règlement dont se plaint M. Crouse est autant une question politique qu'économique. En trouvant une solution définitive à cette question, j'espère que le Ministère se souviendra qu'en de nombreuses régions de Terre-Neuve—particulièrement la région qui va de Cap Race à Cap Ste-Marie, un grand nombre de pêcheurs côtiers passent actuellement par une période de transition; c'est un fait. Ces pêcheurs se procurent des bateaux plus grands ou moyens, du moins selon les normes terre-neuviennes, et pêchent plus au large.

J'ai reçu un très grand nombre de plaintes de pêcheurs de St. John's West, probablement la région la plus touchée, voulant que plusieurs de nos propres chalutiers en provenance de Terre-Neuve ou du Canada circulent sur ces eaux. Vu la gravité de la situation, mais reconnaissant toutefois qu'il s'agit d'une question locale, je me demande si nous ne pourrions convaincre ceux-ci de s'abstenir de pêcher dans ces eaux qui ont toujours été réservées aux pêcheurs côtiers. Il s'agit, je crois, d'une proposition qui serait dans l'intérêt des compagnies de pêche, car ces compagnies comptent, en partie du moins, sur les pêcheurs côtiers et sur les autres qui sont munis des nouveaux et longs bateaux de pêche.

En deuxième lieu, s'ils vexent ces pêcheurs, c'est toute la région qui en souffrira et cela se reflétera, d'une façon ou d'une autre, sur l'exploitation de la compagnie. Je me demande s'il existe une forme quelconque de persuasion morale que le gouvernement peut soumettre à ces intérêts de Terre-Neuve ou, deuxièmement, s'il ne serait pas préférable que les pêcheurs eux-mêmes fassent usage de persuasion morale, suivant d'autres moyens, sur ces compagnies. Le ministre aurait-il quelque chose à dire là-dessus?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je ne crois pas pouvoir répondre directement à la question de M. Cashin. Je sais, cependant, que Terre-Neuve est très désireux que nous conservions la zone de 3 milles et cela fait partie des conditions de l'union avec Terre-Neuve.

Lorsque les coordonnées de 12 milles auront été établies, il sera alors temps, je crois, de revoir la position qu'il nous faudra prendre en ce qui concerne l'application du règlement qu'a suggérée M. Cashin.

M. CASHIN: J'ai abordé ce sujet, monsieur le ministre, au moment où le Comité des pêcheries discutait le projet de loi. J'ai demandé aux membres du Comité s'ils s'opposaient à l'établissement, à certains endroits, de ce que j'appelle, à défaut d'un mot plus descriptif, régions de conservation. Certaines régions, par exemple les pointes de terre de la baie St. Mary et dans le détroit de Belle-Isle, comptent de grandes concentrations de pêcheurs côtiers qui passent actuellement par une période de transition. Nous pourrions imposer aux intérêts canadiens de la pêche une certaine subjugation d'eux-mêmes pour les empêcher de pêcher dans ces régions.

Je ne me souviens pas des mots exacts, cependant je me rappelle que le Conseil des pêcheries a accepté cette proposition en principe. Je me demande donc si le ministre, en répondant à ma question, a voulu dire qu'il y aurait lieu de se rappeler ces choses lorsque la question aura été résolue.

M. ROBICHAUD: C'est ce que nous avons en vue, monsieur le président.

M. CASHIN: Je voudrais souligner que cette question est très importante en ce qui concerne l'économie de la région, vu que les pêcheurs passent par une période de transition et que celle-ci se manifeste en partie par des bateaux plus spacieux, mais non du genre de bateau pour la pêche à la trôle ni du chalutier. Si nous voulons réellement venir en aide à ces gens, je crois que nous devrions porter une attention particulière à cette recommandation.

M. PATTERSON: Monsieur le président, je ne voudrais poser qu'une brève question. Même si la loi a été adoptée depuis deux ans et que les problèmes n'ont pas encore été résolus, le ministre songerait-il à fixer une date limite et d'informer les pays avec lesquels il négocie qu'il s'attend que les négociations soient terminées à cette date?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, voilà une excellente question. Malheureusement, je ne puis y répondre parce qu'il s'agit de la ligne de conduite du gouvernement. Je l'ai déjà dit, ces négociations sont menées par le ministre des Affaires extérieures. Je suis d'avis cependant qu'elles devraient être sujettes à une date limite; advenant le cas où les États-Unis ne nous donnent pas de réponse satisfaisante, nous aurions à revoir notre position. On m'a dit plus tôt que nous étions prêts à rendre la pareille, ce qui est faux. Nous devons revoir notre position, en tenant compte des nombreux facteurs de caractère international. S'il nous faut, après tout, prendre des mesures unilatérales, nous devons nous assurer qu'elles soient reconnues par le tribunal international.

M. HOWARD: Je voudrais dire quelques mots, en passant, sur la question qu'a posée M. Patterson concernant une date limite. Je crois qu'elle serait particulièrement appropriée, vu que M. Martin, le ministre des Affaires extérieures, a déclaré fermement que le gouvernement serait en mesure de faire connaître les coordonnées géographiques vers la fin de 1964.

Nous avons donc une date limite, mais celui qui préside aux négociations maintenant est le même qui a oublié tout au sujet de la date limite. En tout cas, j'aimerais poser la question suivante au ministre: Il a dit, si je me rappelle bien, qu'il y a un ou deux jours, notre patrouilleur des pêcheries avait ordonné à un bâtiment de transport de l'Union soviétique de sortir du détroit de Hécate. Se trouvait-il, à ce moment-là, à l'intérieur de notre zone de 12 milles?

M. ROBICHAUD: Non, il se trouvait à l'extérieur de cette zone, plus précisément à 15 milles de la côte.

M. HOWARD: Où le bateau est-il allé?

M. ROBICHAUD: Il est sorti.

M. HOWARD: Du détroit?

M. ROBICHAUD: Il s'est dirigé vers la haute mer.

M. HOWARD: En passant par l'entrée Dixon?

M. ROBICHAUD: Par l'autre voie.

M. HOWARD: Ou en passant par le bassin Reine-Charlotte?

M. ROBICHAUD: En passant par le bassin Reine-Charlotte.

M. HOWARD: Je dois vous dire qu'il s'agit d'un geste très louable, mais qui n'est aucunement autorisé par la loi internationale. Je dois conclure que le détroit de Hécate est considéré comme la haute mer et les eaux internationales, bien que je puisse me tromper.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Howard, c'est un pas dans la bonne voie; n'en disons pas trop de mal.

M. HOWARD: Vous ne portiez pas attention, monsieur le président. J'ai dit que cette manière d'agir était louable et j'aurais aimé que l'on procède de la même façon, l'automne dernier, quand une flotte de pêcheurs de l'Union soviétique s'est trouvée près de l'extrémité nord de l'Île de Vancouver.

M. ROBICHAUD: La même ligne de conduite a été suivie l'automne dernier, monsieur le président. Il a fallu un peu plus de temps pour que la flotte russe reprenne sa position, mais notre manière d'agir a été la même. De fait, les navires russes ont dû se retirer à trois reprises, après qu'on leur eut ordonné de le faire; ils ont reconnu la position prise par le gouvernement canadien.

M. HOWARD: Qu'ont-ils reconnu?

M. ROBICHAUD: Ils ont reconnu que nous avions pris position, en leur ordonnant de se retirer des eaux canadiennes.

M. HOWARD: Le détroit de Hécate se trouve donc en eaux canadiennes?

M. ROBICHAUD: C'est à vous de tirer vos propres conclusions.

M. HOWARD: Monsieur le président, cet argument (tirer mes propres conclusions) est assez facétieux, n'est-ce pas? Je suppose que le ministre parle au nom du gouvernement. Il fait partie du gouvernement et est en train de faire des déclarations assez importantes. S'il n'est pas clair, je ne crois pas qu'il ait le droit d'agir en petit Jean-Lévêque et de me dire: «C'est à vous de tirer vos propres conclusions». Je veux approfondir cette affaire. La question est de savoir ce qui est et ce qui n'est pas en eaux canadiennes, et il n'y a pas lieu d'être désinvolte à ce sujet.

M. ROBICHAUD: Je n'ai aucunement l'intention d'être désinvolte, monsieur le président. L'honorable député tente de me soutirer des détails au sujet des négociations, détails que, je l'ai déjà dit, je ne suis pas en mesure de donner.

M. OZERE, notre expert en matière de négociations, est peut-être en mesure d'ajouter à ce que j'ai dit.

M. OZERE: Monsieur le président, pour ce qui du détroit de Hécate, le Canada réclame, depuis 1908, la souveraineté sur le Détroit de Hécate et sur l'entrée Dixon. Cela a découlé du tribunal d'arbitrage de 1903 dont les décisions ont eu pour effet de diviser les territoires du Nord entre la Colombie-Britannique et l'Alaska.

Personne, sauf les États-Unis, ne s'est opposé à nos revendications et les gouvernements ont pris l'attitude que même si nous prétendons que ces eaux sont canadiennes, nous n'empêcherons pas les États-Unis de pêcher jusqu'à la zone ordinaire de 3 milles. Voilà la situation jusqu'à maintenant.

En d'autres termes, nos revendications au détroit de Hécate se fondent sur d'autre chose que les lignes de base droites. Elles se fondent sur l'histoire. C'est ce que le Canada prétend et nous ne pouvons laisser tomber cette prétention. Nous avons donc pris cette position depuis.

Il existe une autre façon d'établir quelles étendues d'eau pourraient être canadiennes, c'est par le système des lignes de base droites, ce qui est une autre question. Dans le cas des eaux telles que le détroit de Hécate et d'autres, nous renforçons peut-être notre position en nous servant de ce nouveau système des lignes de base droites. En plus de nos revendications sur des bases historiques, nous pourrions compter également sur l'appui supplémentaire de tirer des lignes de base droites de manière à entourer ces étendues d'eau.

Même si tout cela peut se faire d'une manière unilatérale, il faut cependant une reconnaissance internationale quelconque. Si les États-Unis ne s'étaient jamais opposés à notre prétention au détroit de Hécate, la question de savoir à qui appartiennent ces étendues d'eau ne se poserait pas. Nous devons toujours songer à notre position vis-à-vis des États-Unis et, bien entendu, au cours des présentes négociations, toutes ces questions seraient discutées.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. MacLean veut prendre la parole.

M. HOWARD: Je voudrais seulement, dans la même veine, me renseigner sur le bassin Reine-Charlotte, qui est contigu au détroit de Hécate; ce que je désire savoir est où se trouve la division entre les deux, mais nous savons qu'elle existe.

M. OZERE: Pour ce qui est du bassin Reine-Charlotte, nos dossiers n'indiquent pas que nous ayons prétendu dans le passé que ces eaux étaient canadiennes. En d'autres termes, même si nos revendications en ce qui concerne le détroit de Hécate et l'entrée Dixon sont fondées sur l'histoire, il n'en est pas ainsi pour le bassin Reine-Charlotte. Il faut tenir compte de ce dernier, cependant, quant à savoir où tirer la ligne de base droite. Le Conseil des pêcheries, bien entendu, et tous les organismes des pêcheries, sont d'avis qu'il faut tirer la ligne de base droite de manière que le Bassin Reine-Charlotte soit inclus. Nos négociations avec les États-Unis se fondent sur ce principe.

M. HOWARD: C'est vous qui devriez être ministre, M. Ozere. Vos réponses sont beaucoup plus valables que celles de...

M. OZERE: Je crois que le ministre actuel est la personne la plus informée que nous puissions avoir.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, je voudrais faire mention de la résolution qu'a adoptée le Conseil des pêcheries et à laquelle s'est déjà reporté M. Crouse, de même qu'à une autre qui se lit ainsi:

Que l'on demande au gouvernement du Canada d'entreprendre une étude immédiate sur les bancs de poisson sur la côte et sur la disponibilité de ces bancs pour les pêcheurs côtiers, et d'adopter toutes les questions concernant les eaux territoriales et la conservation que l'on croit capables d'empêcher la situation actuelle de devenir critique.

Je veux simplement demander au ministre si ces résolutions ont été reçues par le Ministère ou par le ministre et si on y a répondu par autre chose qu'un accusé de réception?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, nous avons reçu les résolutions tout récemment. Je ne me rappelle pas que nous en ayons encore accusé réception, parce que nous voulons les examiner soigneusement et parce qu'il se peut que nous puissions prendre des mesures immédiates à l'égard de certaines.

Quant à la résolution concernant le banc de poisson le long de la côte, pour les pêcheurs côtiers, je tiens à assurer le Comité que le Ministère a l'intention de prendre une certaine initiative à ce sujet et que nous prenons des mesures spéciales afin de venir en aide aux pêcheurs côtiers. Au cours des dernières semaines nous avons tenu une réunion avec des représentants de la Commission de prêts aux pêcheurs des provinces atlantiques et du Québec. Nous leur avons fait une proposition par laquelle nous sommes prêts à augmenter, de 25 à 50 p. 100, la subvention qui serait versée pour certains types de bateau de pêche, variant de 35 à 55 pieds de longueur, qui serviront à améliorer et à exploiter nos pêcheries côtières. Nous constatons qu'il est nécessaire de protéger les pêcheries côtières dans les provinces atlantiques, particulièrement à Terre-Neuve qui compte plus de 20,000 pêcheurs, dont la grande majorité se trouvent le long de la côte. Pour améliorer leurs méthodes, ils ont besoin d'une aide spéciale. Nous sommes donc prêts à augmenter de 25 à 50 p. 100 les subventions qui s'appliquent aux bateaux d'un modèle spécial qui serviront à la pêche côtière.

M. MACLEAN (*Queens*): Ma seconde question a trait au même problème des eaux territoriales. Si je me rappelle bien, le ministre des Affaires extérieures a déclaré, au cours des débats qui ont eu lieu en Chambre au sujet des projets de loi, qu'il existe certainement des régions, surtout sur la côte de l'Est, où aucun pays n'a établi de droits de pêche internationale—il se pourrait que ces régions soient très limitées—et qu'il serait possible d'établir des lignes de base qui serviraient à l'établissement de zones de pêche, sans qu'il ne soit nécessaire de tout faire à la fois. Le gouvernement entend-il très prochainement prendre des mesures dans cette direction? Pouvons-nous prendre des mesures tout de suite sans attendre le résultat des négociations en cours?

M. ROBICHAUD: Oui, monsieur le président. Je me souviens très clairement de la déclaration du ministre des Affaires extérieures sur cette question. Nous avons, à deux reprises, étudié la possibilité d'établir un certain nombre de coordonnées dans des régions que, selon M. McLean, aucun pays ne réclame directement d'après l'histoire ni en vertu de traités. Nous avons jugé cependant, après une consultation entre les ministères des Affaires extérieures et des Pêcheries, qu'il serait opportun, du moins à ce temps-là, de ne pas commencer la mise en œuvre de certaines coordonnées.

Cela ne veut pas dire toutefois que nous puissions modifier notre position dans l'avenir immédiat. Je tiens à vous assurer, monsieur le président, que nous ne nous attendions pas que les négociations soient si longues. De fait, il y a huit ou neuf mois, nous croyions que les négociations étaient sur le point de se terminer. Malheureusement, certains incidents sont venus modifier la situation presque du jour au lendemain. Nous avons alors étudié la possibilité d'établir certaines coordonnées. Je ne suis pas en mesure d'affirmer que nous le ferons, mais nous en étudierons certainement une autre fois la possibilité,—et le ministre des Affaires extérieures a aussi hâte que les autres,—de prendre des mesures définitives en vue de leur établissement.

M. MACLEAN (*Queens*): Le ministre a dit, il me semble il y a quelques minutes, qu'une proposition avait été faite aux États-Unis et que nous en attendions une réponse. Le ministre est-il en mesure de nous faire connaître les différences matérielles entre cette proposition et l'attitude précédente qu'avait affichée le gouvernement du Canada?

M. ROBICHAUD: Non, monsieur le président, je ne puis pour le moment vous dire quelles différences et quels changements renferment les propositions faites aux États-Unis. Je puis vous dire cependant, et M. Ozere vous l'a déclaré peut-être plus clairement que moi, que les étendues d'eau sur lesquelles portent nos récentes propositions sont les mêmes que dans la proposition primitive.

M. MACLEAN (*Queens*): Je crois que le ministre conviendra que chercher une solution à ce problème est chose difficile et épineuse, et à laquelle s'intéressent grandement tous les Canadiens qui s'occupent de l'industrie de la pêche, et le temps a montré que c'était bien le cas au cours des deux dernières années. Sans vouloir être facétieux, j'aimerais que quelqu'un, de préférence le ministre qui est bien informé sur ces questions, puisse de quelque façon exercer un certain contrôle sur les rédacteurs de discours de son parti en temps d'élection; ceux-ci aiment donner l'impression que cette question est toute simple et que tous les problèmes peuvent être bien résolus si le gouvernement au pouvoir s'en donne la peine.

Il est malheureux que cette question, qui touche directement l'industrie de la pêche au Canada, soit devenue un ballon politique. D'après moi, nous ne pourrions résoudre ce problème qu'en formant un front commun,—en mettant les choses au mieux, sa solution reste difficile.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous exigeons plus des hommes politiques en temps d'élection qu'ils ne sont en mesure de fournir.

M. CASHIN: Monsieur le président, j'espère qu'il s'agit bien pour le moment d'une question d'ordre académique. Je voudrais que M. McLean pense comme moi qu'il n'y ait pas d'élection avant quelques années. Espérons que la situation soit résolue d'ici là.

M. ROBICHAUD: Eh bien! monsieur le président, je crois que M. McLean conviendra que le ministre actuel s'est montré très modéré dans ce domaine, se souciant peu que ce soit un temps d'élection ou non.

M. MACLEAN (*Queens*): Je pense comme vous.

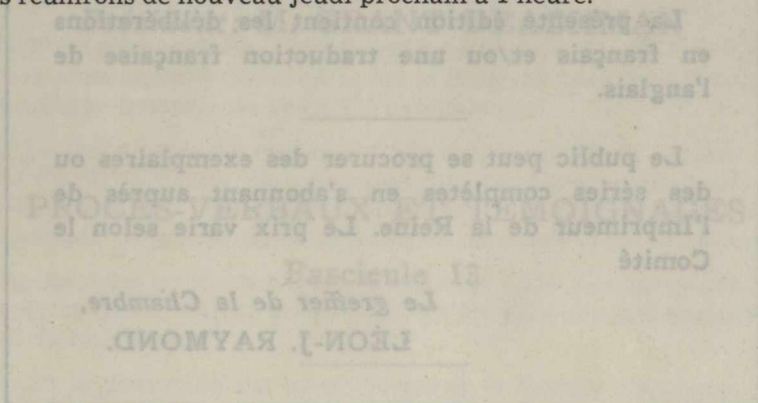
M. ROBICHAUD: Je me rends bien compte de la position qu'a proposée M. McLean et je suis certain que, comptant une certaine expérience dans ce domaine, il constate à quel point des négociations semblables peuvent être difficiles. J'aimerais ajouter que la façon la plus facile de résoudre un problème important et difficile comme celui-ci pourrait être la suivante: qu'un certain nombre des pays intéressés proposent la tenue, le plus tôt possible, d'une autre conférence de la loi des mers.

M. MACLEAN (*Queens*): Le ministre vient de dire ce qui devait être ma dernière question. Je voulais demander si le Canada, ou tout autre pays, avait proposé la tenue d'une autre conférence. Somme toute, je crois que le nombre de pays qui constituent les Nations Unies a changé considérablement depuis la dernière réunion et les résultats, advenant la tenue d'une autre réunion,

pourraient être tout à fait différents. A mon avis, un accord international semblable, s'il pouvait être conclu, serait la meilleure façon de résoudre le problème parce qu'il recevrait l'appui de la loi internationale.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je suis encore une fois d'accord. Le Canada n'a pris aucune mesure directe dans ce sens, mais nous avons formulé cette opinion à plusieurs reprises au cours des derniers mois. D'après ce qui s'est produit récemment dans certains pays, par exemple entre la Nouvelle-Zélande et le Japon, les États-Unis, comme l'a mentionné M. Bower, pensent de plus en plus au besoin d'établir des zones différentes de celle de 3 milles qui existe actuellement. Cela pourra peut-être aider à obtenir le consentement de pays en vue de la tenue d'une conférence. Nous sommes tous d'avis qu'une telle façon de procéder serait beaucoup plus efficace que si un seul pays comme le Canada devait prendre une position unilatérale.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la cloche de la Chambre sonnera dans quelques instants et je crois qu'avec la dernière question de M. McLean je mettrai un terme à la réunion, à condition que ce dernier ait terminé son interrogatoire. Nous nous réunirons de nouveau jeudi prochain à 1 heure.



SEANCE DU JEUDI 2 JUIN 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TEMOINS:

L'hon. H. J. Robichaud, ministre des Pêcheries; du ministère des Pêcheries: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. V. Ozera, sous-ministre adjoint (Affaires internationales); et M. C. R. Lavelle, directeur, conservation et protection.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations
en français et/ou une traduction française de
l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou
des séries complètes en s'abonnant auprès de
l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le
Comité

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 13

SÉANCE DU JEUDI 2 JUIN 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

L'hon. H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries; *du ministère des Pêcheries*: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (Affaires internationales); et M. C. R. Levelton, directeur, conservation et protection.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

1966

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

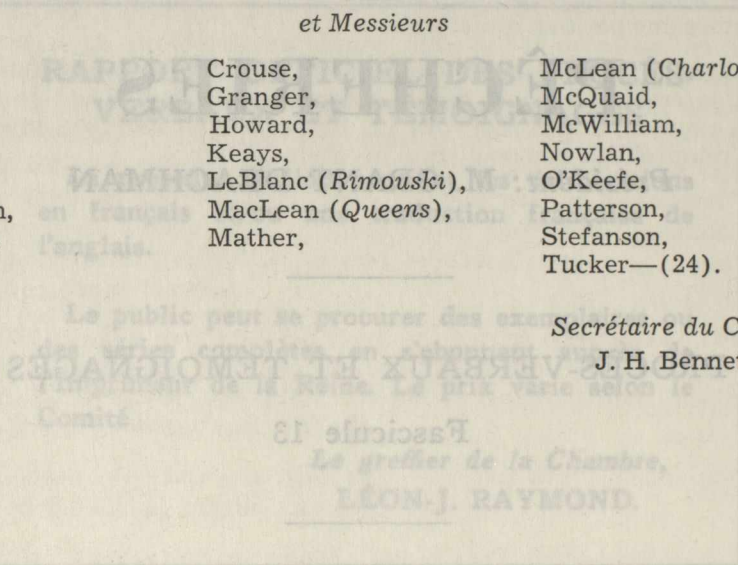
et Messieurs

Basford,
Béchar, d,
Bower,
Carter,
Cashin,
Chatterton,
Crossman,

Crouse,
Granger,
Howard,
Keays,
LeBlanc (Rimouski),
MacLean (Queens),
Mather,

McLean (Charlotte),
McQuaid,
McWilliam,
Nowlan,
O'Keefe,
Patterson,
Stefanson,
Tucker—(24).

Secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.



Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

M. H. J. Robitaille, ministre des Pêcheries; du ministère des Pêcheries: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. V. Ozer, sous-ministre adjoint (Affaires internationales); et M. C. R. Leveson, directeur, conservation et protection.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 2 juin 1966

(14)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 1 h. 12 de l'après-midi, sous la présidence de M. Deachman.

Présents: MM. Carter, Cashin, Chatterton, Crossman, Crouse, Deachman, Granger, Howard, MacLean (*Queens*), McWilliams, Patterson, Stefanson, Tucker (13).

Aussi présents: L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries; du ministère des Pêcheries: M. A. W. H. Needler, sous-ministre; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (*Affaires Internationales*); M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (*Exploitation*); M. C. R. Levelton, directeur, Conservation et protection; et des hauts fonctionnaires du ministère.

Sur la proposition de M. Tucker, avec l'appui de M. MacLean (*Queens*),
Il est convenu—Que le Comité augmente l'impression de ses *Procès-verbaux et Témoignages*, en français, de 250 à 400 exemplaires.

Crédit 1—Budget des dépenses—Administration générale est mis en délibération et le Comité a repris l'interrogatoire du ministre et des hauts fonctionnaires du ministère des Pêcheries au sujet de «la limite de 12 milles» et des droits historiques de pêche d'autres nations dans les eaux canadiennes.

Le sous-ministre et le sous-ministre adjoint (*Affaires internationales*) ont utilisé des cartes pour indiquer les zones de prises du saumon dans les eaux de la Colombie-Britannique.

A 2 h. 20 la discussion est interrompue et le Comité s'ajourne au lundi 6 juin 1966, à 1 heure de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

PROCÈS-VERBAL

Le Jeudi 2 juin 1966

(14)

Le Comité pour l'étude des pêcheries se réunit aujourd'hui à 1 h. 15 de l'après-midi, sous la présidence de M. Deschamps.

Présents: MM. Carter, Gastin, Charbon, Grosjean, Deschamps, Granger, Howard, MacLean, (Guerin), McWilliam, Patterson, Stelmann, Tucker (13).

Aussi présents: L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries; le ministre des Pêcheries, M. A. W. H. Neeld; sous-ministre; M. S. V. O'Keefe, sous-ministre adjoint; Affaires internationales; M. R. H. Lajoie, sous-ministre adjoint (Exploitation); M. C. R. Leveillé, directeur, Conservation et protection et des hauts fonctionnaires du ministère.

Sur la proposition de M. Tucker, avec l'appui de M. MacLean (Guerin), il est convenu que le Comité augmente l'impression de ses procès-verbaux et Témoignages français, de 250 à 400 exemplaires.

Crédit I.—Budget des dépenses.—Administration générale est mis en délibération et le Comité a repris l'interrogatoire du ministre et des hauts fonctionnaires du ministère des Pêcheries au sujet de «la limite de 12 milles» et des droits historiques de pêche d'autres nations dans les eaux canadiennes.

Le sous-ministre et le sous-ministre adjoint (Affaires internationales) ont utilisé des cartes pour indiquer les zones de prises du saumon dans les eaux de la Colombie-Britannique.

A 2 h. 20 la discussion est interrompue et le Comité s'ajourne au lundi 6 juin 1966 à 1 heure de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité
J. H. Bennett.

TÉMOIGNAGES

Le JEUDI 2 juin 1966

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons un quorum. Nous ouvrons de nouveau la séance avec le ministre et les hauts fonctionnaires de son ministère ici. Je veux remercier de nouveau les membres de leur présence ici au moment où un événement très important est en cours, j'entends, dans l'édifice central, il s'agit des honneurs rendus à l'ancien président et aussi du moment de votre heure de dîner. Je puis dire que la présidence est reconnaissante au Comité d'avoir maintenu son quorum.

La direction des comités m'a averti que 250 exemplaires des *Procès-verbaux et Témoignages* que le Comité fait habituellement imprimer en français ne suffisent pas pour la distribution aux membres, sénateurs, hauts fonctionnaires et autres et que nous devrions augmenter ce nombre. On recommande de les augmenter à 300, mais je crois que ce n'est pas suffisant. Si vous décidez de vous procurer des exemplaires supplémentaires, je crois que nous devrions être certains d'en avoir assez pour ne pas y retourner une troisième fois. Je pense que je vais ajouter un autre cent exemplaires à cette recommandation; alors nous allons de 200 à, disons, 350 ou 400 exemplaires. Est-ce que dans le Comité il y aurait des opinions là-dessus?

Je voudrais terminer ce sujet le plus rapidement possible, alors je demanderai une proposition pour que nous imprimions 400 exemplaires pour être plus certains.

M. TUCKER: Je fais la proposition.

M. MACLEAN (*Queens*): J'appuie la proposition.

La proposition est acceptée.

Le PRÉSIDENT: Nous retournons maintenant à une discussion sur le crédit 1^{er}. A la dernière séance, vous vous rappelez, on a requis que nous ayons les cartes devant nous pour discuter la question des limites de la pêche sur la côte ouest. Je vois qu'on nous a procuré ces cartes. En ce moment je pense à demander à M. le ministre de parler de ce sujet puis le Comité posera des questions.

L'hon. H. ROBICHAUD (*ministre des Pêcheries*): Monsieur le président, je crois qu'il conviendrait de demander à M. Needler de parler de ce sujet et d'expliquer les lignes qui ont existé depuis 1957. M. Needler est familier avec cette question, car il a assisté à diverses réunions et, de fait, il a été président des séances qui ont eu lieu.

Le PRÉSIDENT: Je demanderai maintenant à M. Needler de nous donner une conférence sur les cartes qui sont à l'autre bout de la pièce.

M. A. W. H. NEEDLER (*sous-ministre du ministère des Pêcheries*): Nous avons distribué de petites cartes qui présentent sur une plus petite échelle ce que nous avons ici. En 1957 il y avait une ligne près de la côte qui descendait jusqu'à la frontière du Mexique et elle était acceptée. Actuellement, en voulant conclure un accord, on a proposé une ligne qui a provoqué des ajustements intérieurs.

Le PRÉSIDENT: Veuillez faire silence. Monsieur Needler, j'ai peur que nous n'ayions pas votre voix sur le ruban magnétique. Pourriez-vous recommencer à nouveau pour que nous soyons certains que vous êtes enregistré.

M. NEEDLER: Monsieur le président, ces tableaux décrivent les lignes qui sont maintenant en vigueur dans notre règlement et qui ont été acceptées en 1957. Des lignes semblables ont été acceptées tout le long de la côte jusqu'à la frontière du Mexique, plus près du rivage, mais coupant à travers les petites baies. En y arrivant, nous avons présenté une ligne un peu différente et avons fait quelques ajustements intérieurs sur des discussions, ainsi qu'il a été fait un peu plus loin vers le sud. Vous remarquerez, cependant, dans nos eaux intérieures, vous pourriez dire que nous sommes allés d'une île à l'autre un peu plus loin vers le large.

La ligne des États-Unis a simplement suivi la frontière, c'est à dire la ligne de l'Alaska; elle n'a pas coupé une des eaux intérieures. Ils avaient une ligne de base déterminée à peu près sur le même principe que celui-ci, certes pas plus loin à l'intérieur, puis ils ont établi une ligne trois milles en dehors de cela comme étant la ligne. Ce n'était pas tout à fait sûr en 1957 et lorsque cela a été certifié les représentants canadiens ont protesté, et à nos séances d'octobre et d'avril nous avons fait ressortir cette injustice et nous nous sommes réservés le droit de changer la ligne. De fait, nous avons dit finalement en avril que les lignes n'existaient plus comme accord entre nos deux pays. Nous avons eu une réunion il y a deux semaines à Seattle pour négocier de nouveau les lignes et dans cette nouvelle négociation nous avons présenté des propositions qui établiraient la ligne de l'Alaska sur une base semblable à celle-ci à l'extérieur et aussi éliminerait quelques eaux intérieures du Canada. Nous avons aussi proposé une ligne qui comprendrait des ajustements intérieurs de la ligne que vous voyez ici; en effet, elle viendrait à peu près ici. Cette ligne a été proposée pour réduire au minimum la pêche du saumon d'un pays appartenant à un autre.

La contreproposition américaine a fait quelques ajustements intérieurs, mais, franchement, aucun ajustement intérieur qui porterait atteinte à l'une des pêches existantes. La ligne de la zone de l'île Noyes qui est là haut a pris une course extérieure pour ne pas s'interposer dans notre zone de pêche. Ainsi nous n'avons pas pu conclure un accord.

M. HOWARD: Je me demande si M. Needler, tandis qu'il est ici, voudrait nous indiquer le sentier du poisson déterminé par étiquetage lorsqu'il arrive dans les rivières Nass et Skeena et indiquer justement où les rivières sont en relation avec la frontière internationale.

M. NEEDLER: Le sentier n'est pas si défini. Nous savons que des poissons étiquetés dans la zone de l'île Noyes sont apparus dans les rivières Nass et Skeena et ainsi qu'en d'autres endroits. Cependant, nous savons également qu'un certain nombre de saumons roses étiquetés dans cette région ont été pris en Alaska. La situation est bien enchevêtrée. Suivant mon opinion, il y a un beaucoup plus grand mouvement de là vers nos rivières tel que démontré que dans la direction opposée.

M. HOWARD: J'aimerais poser une autre question. Ces poissons qui ont été pris remontant vers le nord, étaient-ils des saumons roses qui se dirigeaient vers les eaux de l'Alaska?

M. NEEDLER: Il y avait quelques sockeyes.

M. HOWARD: Savez-vous si quelques-uns d'entre eux se dirigeaient vers la rivière Stikine?

M. NEEDLER: Pas beaucoup, probablement. La Stikine n'est pas une grande rivière pour le saumon rose.

M. HOWARD: Non. C'est pourquoi j'ai demandé si vous ne parliez que des roses exclusivement.

M. NEEDLER: Suivant les données que nous possédons, il n'y a que des roses et des sockeyes; ce sont les deux seuls qui ont été étiquetés.

M. HOWARD: La Stikine est une frayère du sockeye.

M. NEEDLER: Oui. On a étiqueté quelques sockeyes au sud de la frontière et ils allaient vers le nord, mais je crois réellement que le sentier de migration est probablement plus constant que celui des roses. C'est ce que l'on a constaté en général. Mais en 1958, à la traversée de la frontière la migration des roses vers le nord était plus grande que vers le sud. Chaque année il y a des indications d'une pêche importante de sockeyes qui descendent par ici vers la Skeena et les sentiers de migration du sockeye sont ordinairement très stéréotypés. Cependant, l'indication de la quantité des autres années où nous n'avions pas fait d'étiquetage, se base sur les renseignements détaillés du temps de la montée. En d'autres termes, la plus grande montaison arrivait juste au bon moment pour correspondre à la remonte la plus considérable qui entraînait la Skeena.

M. CHATTERTON: J'ai un petit problème local dont je vous ai parlé auparavant, mais je ne l'ai pas abordé, monsieur. A l'intérieur de cette ligne, on peut pêcher avec des filets. Si une compagnie veut continuer à utiliser des nasses, pourra-t-elle le faire?

M. NEEDLER: Suivant la loi, c'est laissé à la décision du ministre. Les nasses sont plutôt une question controversée et je ne pense pas qu'on puisse dire si on peut permettre dans un cas particulier.

M. CHATTERTON: N'est-ce pas prévu par le règlement?

M. NEEDLER: Le règlement ne le défend pas.

M. CHATTERTON: Les filets sont-ils plus près du rivage pour qu'ils prennent ces poissons?

M. NEEDLER: Voulez-vous dire au large de l'Alaska?

M. CHATTERTON: Oui.

M. NEEDLER: Les pêches au large de North Island qui, selon moi, seraient en quelque part en cette zone en haut, nous inquiètent quelque peu, surtout en ce qui concerne les sennes à poche.

M. CARTER: Alors notre inquiétude naît du fait que la pêche descendante est plus grande que celle qui monte. Est-ce vrai?

M. NEEDLER: Nous croyons que c'est exact.

M. CARTER: En êtes-vous sûr?

M. NEEDLER: Eh bien, nous sommes certains qu'en 1958 la pêche descendante était beaucoup plus grande que la montante. En 1957, tandis que le reste allait dans cette direction, le surplus du mouvement nord sur le mouvement sud était beaucoup plus grand qu'en 1958. Il y a d'autres témoignages accessoires, mais je ferai remarquer autre chose. Nous avons avancé le principe, également dans nos négociations du traité du Pacifique nord et dans ces négociations,

comme d'ailleurs en général, qu'il est au moins plus efficace et plus conservateur pour chaque pays de pêcher son propre poisson à l'approche de la rivière lorsqu'on peut exploiter chaque montée. Toutes les fois que vous exploitez des bancs mixtes, vous pouvez soit pêcher excessivement dans quelques-uns qui ont besoin de protection, soit pas suffisamment d'autres que vous pourriez vendre sur le marché. Il est mieux, au point de vue conservation, de les pêcher lorsqu'ils sont séparés. Et voilà la raison fondamentale du principe de notre projet de réduire la pêche l'un de l'autre. Comme je l'ai dit, nous avons avancé un projet qui réduirait grandement ceci et même éliminerait quelques pêches importantes.

M. CARTER: Si les bancs de poissons se mouvant en direction opposée, disons, sont d'égale proportion, ce principe tiendrait-il encore?

M. NEEDLER: Oui, il tiendrait encore.

M. CARTER: C'est pourquoi, pouvons-nous baser cela sur un principe plutôt que sur le mouvement?

M. NEEDLER: Nous le basons sur un principe.

M. CHATTERTON: Monsieur Needler, pouvez-vous nous expliquer brièvement les dispositions du traité avec les États-Unis concernant le saumon du Fraser qui, comme on l'a indiqué, est une des dispositions principales.

M. MACLEAN (*Queens*): Avant que M. Needler y réponde, j'aimerais poser une question supplémentaire, si on me le permet. N'est-ce pas vrai que l'important n'est pas le mouvement migratoire sud et nord du saumon, mais la difficulté de la chose est que nous nous abstenons généralement de les prendre parce que la ligne de surface est bien à l'intérieur? Tandis qu'en Alaska, les Américains ont la ligne de surface bien en dehors; ils prennent le saumon qui descend vers le sud, mais nous nous abstenons de prendre ceux qui montent vers le nord.

● (1.25 p.m.)

M. NEEDLER: Oui, c'est un point important. C'est ce que nous considérons injuste, mais en plus de l'injustice il y a cette base de principe de réduire au minimum notre pêche commune du saumon.

En ce qui concerne le traité, brièvement, la rivière Fraser débouche ici. Le traité prévoit une enquête et des projets d'aménagement conjoints, et aussi une division égale de la pêche du saumon rose et du sockeye, seulement dans une zone convenue. J'ai peur de ne pas indiquer cela, mais la zone de convention remonte à la 49^e parallèle; elle monte sur la carte aussi loin que ceci et redescend à une distance à peu près correspondante vers le sud. Dans cette zone, le traité prévoit une répartition égale du rose et du sockeye.

M. CHATTERTON: En d'autres termes, les États-Unis ont droit à la moitié de notre poisson?

M. NEEDLER: Eh bien, quelques-uns leur appartiennent. Dans cette région on prend du saumon rose qui passe par le détroit et on en a pris qui passait par d'autres régions.

M. CHATTERTON: En général, quelle serait la dimension de la montaison du Fraser comparée à celle, en bas, des États-Unis?

M. NEEDLER: En ce qui concerne le sockeye, la nôtre n'existe plus. Cependant, en ce qui concerne le rose, je crois qu'il y a eu une année où le saumon rose avait 2 p. 100 de la frai du Fraser.

M. CHATTERTON: Car, en ce qui concerne le sockeye, nous leur avons donné la moitié de notre sockeye.

M. NEEDLER: Oui.

M. CHATTERTON: Que nous ont-ils donné en retour?

M. NEEDLER: Ce qu'ils ont reçu en retour, c'était que nous avions alors une pêche ici qui pouvait prendre presque tout le sockeye avant même qu'il atteigne la frontière. Le traité a éliminé cela et une complication de ce genre aurait pu conduire à l'extinction complète de la montaison. Notre pêche ici est si intensive que si l'on permettait à des navires et des filets de pêcher sept jours par semaine, on prendrait 98 p. 100 de la montée lorsqu'elle passe.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Needler, pourriez-vous nommer cette zone pour le registre.

M. NEEDLER: C'est le delta inférieur de la rivière Fraser.

M. HOWARD: Monsieur le président, l'autre jour le ministre a dit qu'il allait demander au Conseil du Trésor de louer deux navires pour la pêche expérimentale dans la zone nord tout près de la frontière Colombie-Britannique-Alaska. Est-ce que cela a été approuvé?

M. ROBICHAUD: Oui, monsieur le président, le Conseil du Trésor s'est réuni lundi et a approuvé la somme de \$200,000 pour tenter cette expérience sans délai.

M. HOWARD: Puis-je demander à M. Needler d'indiquer sur la carte l'endroit approximatif de pêche de ces navires et leur nombre?

M. NEEDLER: Nous espérons avoir trois grands senneurs à poche, trois petits senneurs à poche et trois pêcheurs au filet maillant. Les grands senneurs à poche sont très dispendieux de sorte qu'on pourrait les réduire à deux. Ils opéreront à peu près dans cette région, pour se renseigner sur l'endroit de la pêche et sur le mouvement des bancs de poisson.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous redire le nom de cette région pour le registre?

M. NEEDLER: En général à l'embouchure de la Dixon.

M. HOWARD: Je me demande si je puis poser une autre question? Quelle connaissance avez-vous tiré des expériences de la Commission internationale des pêches du Pacifique nord dans l'étiquetage et la pêche expérimentale par rapport à la migration du saumon? Avez-vous une certaine connaissance qui vous indiquerait les sentiers du poisson et la quantité qui passe par cette embouchure de la Dixon?

M. NEEDLER: La Commission internationale des pêches du Pacifique nord n'a donné aucun renseignement sur la recherche détaillée. Cependant, quelques poissons étiquetés semblent indiquer que surtout le sockeye de la Colombie-Britannique tire son origine au nord dans le golfe de l'Alaska assez près de la côte, à 10, 15 ou 25 milles, ce qui appui notre prétention que la pêche de cette île du Nord peut présenter un perpétuel danger au banc de la Skeena.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je crois que nous avons fini de la carte.

M. HOWARD: J'aimerais poser une autre question qui ne traite pas particulièrement de cette question, mais c'est un sujet que M. Ozere nous a rapporté

l'autre jour. Il s'agit de l'arbitrage de 1903 concernant les frontières internationales et de la jurisprudence, si c'est bien cela, se rapportant à notre réclamation que le détroit de Hecate et l'embouchure de la Dixon sont des eaux canadiennes. Je me demande si on peut indiquer sur la carte l'étendue de ce que nous réclamons comme eaux canadiennes?

Le PRÉSIDENT: M. Ozere, pouvez-vous répondre à cette demande?

M. HOWARD: Puis-je poser cette question? Y a-t-il une pointe de terre ou une petite île ou récif ou quelque chose du genre à la frontière du cap Muzon qui est territoire canadien?

M. NEEDLER: Nous n'en connaissons pas tous les détails. J'ai entendu dire bien des fois qu'il y a un récif que les États-Unis ont indiqué comme traversant la frontière.

M. HOWARD: Je comprends qu'il y a un morceau de terre qui est canadien.

M. NEEDLER: Oui, il y en a un.

M. HOWARD: Qu'il y en ait assez pour établir une tête de pont, c'est difficile à dire.

M. S. V. OZERE (*sous-ministre adjoint, Affaires internationales, ministère des Pêcheries*): En ce qui concerne la question de frontière, en 1903 le tribunal d'arbitrage, dans une dispute entre les frontières nord de la Colombie-Britannique et l'Alaska, a décidé pour la ligne du cap Muzon à l'embouchure du canal Portland qu'on appelle habituellement ligne AB. Depuis lors, nous avons réclamé que cette ligne ne divisait pas seulement le territoire canadien du territoire américain, mais qu'elle divisait aussi les eaux. Les États-Unis, au contraire, ont toujours soutenu que cette frontière ne valait que pour le territoire et non pas les eaux, parce que si elle divisait les eaux, elle ne leur aurait rien laissé, pas même leur trois milles de mer territoriale au large de leurs côtes. Voilà la dispute qui n'a jamais été réglée.

On a essayé plusieurs fois dans le passé de régler cette dispute, surtout vers 1945, et on a émis bien des propositions. Par exemple, on a suggéré de diviser en deux l'embouchure de la Dixon, donner la partie nord aux États-Unis et la partie sud au Canada ainsi que les permis de pêche pour les citoyens des deux nations de chaque côté de cette ligne bissectrice jusqu'à la limite de trois milles de chaque pays. Aucune de ces propositions n'a été acceptée, de sorte que la dispute continue actuellement.

M. HOWARD: Qu'est-ce qui advient du détroit de Hecate?

M. OZERE: C'est le problème, car si cette région est fermée par la frontière et que nous réclamons les eaux sud comme canadiennes, alors naturellement, la même chose s'applique au détroit de Hecate. On se demande alors où se trouve la frontière sud du détroit de Hecate? Voilà notre problème d'aujourd'hui. Si, par exemple, on tirait une ligne pour englober le détroit de la Reine Charlotte, il n'y aurait pas de nécessité d'avoir une ligne qui ferme le détroit de Hecate. D'un autre côté, si vous avez une ligne arbitraire aujourd'hui fermant le détroit de Hecate, alors il y a une difficulté pour les négociations sur la base proposée par le Conseil des pêcheries, de prendre sur la zone de tout le détroit de la Reine Charlotte. C'est pourquoi nous sommes dans un état indéfini et dans une position très difficile. Par exemple, comme le ministre le mentionnait l'autre

jour, quelques navires de pêche russes sont venus dans la région seulement 15 milles au large de la côte de l'île de la Reine Charlotte et on leur a dit de s'éloigner. On nous demande quelquefois où se trouve la frontière et nous nous retrouvons en face d'une des difficultés. En général nous disons que le détroit de Hecate et l'embouchure de la Dixon sont des eaux canadiennes. Il y a eu au Parlement plusieurs déclarations d'anciens ministres et bien que nous ayons permis aux navires américains de continuer à pêcher jusqu'à la limite de trois milles, néanmoins, en ce qui concerne les autres nations, nous renforçons nos réclamations sur ces eaux contre elles. Voilà la situation.

M. HOWARD: J'ai à l'esprit un vague souvenir que le gouvernement canadien a pris parti pour une question de l'embouchure de la Dixon qui est d'un autre point de vue que celui que vous exprimez, car nous les avons réclamées eaux canadiennes. Il me semble que nous avons passé un décret du conseil et que nous avons fait quelque chose qui ne cadre pas beaucoup avec ce que vous venez de dire; en d'autres termes, nous avons essayé de reconnaître quelque chose dans cette région comme eaux internationales.

M. OZERE: Peut-être que votre référence se rapporte à une autre proposition qui a été faite. Il y a eu plusieurs propositions discutées avec les États-Unis dans le cours des années. Une des propositions a été qu'il devait y avoir une limite située à trois milles des côtes américaines et qu'il devait y avoir une ligne de séparation entre les deux nations. Peut-être est-ce la question à laquelle vous référez.

M. HOWARD: Était-ce simplement une proposition?

M. OZERE: Cela n'a été qu'un projet qui n'a jamais été accepté.

M. HOWARD: On n'a jamais donné aucune autorisation par décret du conseil ou règlement ou toute autre chose de la sorte?

M. OZERE: Pas que je sache.

M. HOWARD: Alors j'ai fait une méprise à ce sujet.

M. PATTERSON: La proposition dont vous parliez était-elle canadienne? Le Canada a-t-il émis la proposition que la frontière soit à trois milles du continent?

M. OZERE: Ce fut une discussion entre les représentants canadiens et américains, mais je ne suis pas tout à fait certain que ce soit une proposition canadienne ou qu'elle provienne des États-Unis. Je suis porté à penser que cela a été une proposition canadienne, mais elle n'a jamais été sanctionnée par le gouvernement canadien. C'était seulement sur une base de négociations entre les représentants des deux nations.

M. CHATTERTON: Dans le traité de 1957 avec les États-Unis, y avait-il une promesse que le Canada contrôle le nombre de poisson à l'intérieur de cette ligne noire et qu'ils contrôlent la quantité de poisson à l'intérieur de leur ligne?

M. OZERE: Oui, c'était une partie de l'accord.

M. CHATTERTON: Mais qui doit être le juge pour limiter la pêche à l'intérieur de notre ligne?

M. NEEDLER: Monsieur le président, le règlement sur la pêche a été préparé par les deux pays.

M. CHATTERTON: Ils peuvent pêcher autant qu'ils veulent suivant leur règlement?

M. NEEDLER: Oui.

M. CHATTERTON: L'accord ne spécifie pas que nous devons rester au-delà d'un certain point?

M. NEEDLER: L'accord consistait simplement en ceci que nous n'empêcherions pas la pêche en dehors de la ligne établie. Il ne mentionnait rien sur le montant de la pêche que nous ferions à l'intérieur des lignes.

M. CHATTERTON: Cela dépend entièrement de nous.

M. NEEDLER: Oui.

M. HOWARD: Monsieur le président, je me demande si nous pouvons obtenir quelques renseignements sur la position des différents navires de pêche de l'Union soviétique ou des flottes qui ont été au-delà de la côte ouest; ce qui nous intéresse est de savoir ce qu'ils font, leur grandeur, etc.?

M. OZERE: Je ne crois pas pouvoir vous donner une indication exacte, mais juste la zone générale. Quelques-uns ont été au-delà de l'île Hipa et ce n'est qu'à cette endroit où ils ont pêché. On a alors fait des observations par l'intermédiaire de l'ambassade soviétique et le gouvernement soviétique nous a assurés qu'il avait donné ordre à tous les vaisseaux de respecter notre zone de pêche de 12 milles. Depuis, aucun navire soviétique n'est jamais plus revenu pêcher, mais récemment nous avons eu des navires qui sont venus transférer leur pêche d'un navire à l'autre. Lorsqu'on a dit que c'était contraire à la Loi sur la protection des pêcheries côtières, ils sont partis.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Ozere, je me demande si vous pouvez nous dire quelque chose des trois navires de l'URSS qui sont venus récemment dans le port de Vancouver pour s'approvisionner et qui, selon moi, étaient très grands et très impressionnants au point de vue des recherches sur la pêche. Que pouvez-vous nous dire au sujet de leur mouvement et de leur but?

M. OZERE: Eh bien, monsieur le président, on nous a appris qu'il y avait deux navires dans le port. L'un était un vaisseau météorologique et par suite ne tombait pas sous le ressort de la Loi sur la protection des pêcheries côtières. Suivant cette loi, il est défendu aux navires de pêche d'entrer dans les eaux canadiennes pour pêcher, pour décharger des matelots, pour acheter des provisions et des choses de ce genre, sans permission spéciale du gouvernement. Nous avons une telle autorisation pour les navires de la côte est, mais sur la côte ouest, le gouverneur en conseil n'a pas donné l'autorisation au ministre de permettre dans de tels cas.

L'autre navire, appelé Adler, était un navire hydrographique occupé aux relevés hydrographiques et il est entré dans le port pour le ravitaillement. Nos gens sont montés à bord et ont trouvé un très large chalut sur le navire qui, suivant la définition d'un navire de pêche est celui qui est utilisé ou équipé pour la pêche. C'est pourquoi le capitaine du navire a reçu l'avis qu'il n'aurait pas dû venir sans obtenir la permission du ministre, qu'il n'avait pas. On leur a dit de s'en aller et ils sont partis.

M. CHATTERTON: Après qu'ils eurent reçu leur eau.

M. OZERE: Oui, c'est un autre problème. Il y a des bateaux-citernes qui s'approvisionnent en eau, mais les bateaux-citernes ne sont pas de notre compétence. Ce ne sont pas des bateaux de pêche, ils ne relèvent donc pas de la Loi sur la protection de la pêche côtière.

M. CHATTERTON: Le fait de ne pas vendre nos eaux aux pays étrangers va-t-il à l'encontre de la ligne de conduite du gouvernement?

M. OZERE: Cela ne relève pas du ministère des Pêcheries.

M. CROUSE: Monsieur le président, pendant que M. Ozere explique la carte, je voudrais poser une ou deux questions. Par exemple, je remarque qu'au cours de l'an dernier dans la région du Pacifique, la prise totale a baissé de quelque 92 millions de livres. Le saumon a passé de 124 millions à 86 millions de livres; le hareng a connu une baisse de 14 p. 100; le flétan, de près d'un million de livres. Je me rends compte que c'est une conséquence de la pêche excessive que font d'autres pays, soit l'Union soviétique qui, selon toute évidence, fait la pêche bien qu'elle soit censée faire des études océanographiques. Les États-Unis sont aussi dans le même cas.

Je me rends compte des problèmes que rencontre le Canada lorsque nous tentons d'établir des frontières, vu que les États-Unis possède un territoire dans la région nordique. Toutefois, comme je viens de la côte atlantique, je ne peux m'empêcher de me demander ce qui surviendrait si le gouvernement ne prenait aucune disposition pour ne limiter le golfe Saint-Laurent qu'aux seuls pêcheurs canadiens. Nous constatons avec beaucoup d'intérêt que le gouvernement actuel (et nous devons féliciter le ministre à cet égard) accorde beaucoup d'importance aux progrès de la pêche sur les côtes atlantiques, en particulier à la pêche au hareng. A ma connaissance, on peut trouver de grands bancs de harengs dans le golfe Saint-Laurent et, si on ne limite pas les prises dans cette région, je crois bien que les pêcheurs de l'Atlantique connaîtront les mêmes problèmes en ce qui concerne le hareng que ceux de la côte du Pacifique. Il y aura des prises excessives qui entraîneront une baisse générale. Je me demande si M. Ozere peut expliquer au Comité les raisons qui empêchent de faire du golfe Saint-Laurent des eaux territoriales canadiennes réservées aux seuls pêcheurs du Canada?

M. OZERE: Monsieur le président, il est très difficile de traiter d'une région sans toucher à l'ensemble du problème. En d'autres termes, il faut respecter certains principes. La délimitation des eaux territoriales et des zones de pêche est difficile à faire sans modifier en même temps toutes les régions.

D'autre part, bien que, sur la côte occidentale, nous ne négocions qu'avec un seul pays, les États-Unis, sur la côte est, les mesures que nous prenons touchent environ huit pays, par conséquent nous devons négocier avec eux. Bien qu'en principe, la délimitation de lignes de base soit une mesure unilatérale ne regardant qu'un seul pays, soit celui qui avoisine les eaux, les répercussions n'en sont pas moins internationales. Si les autres pays ne reconnaissent pas le geste posé par le gouvernement ou le conteste, ils peuvent nous traduire devant les tribunaux internationaux qui renverseront notre décision. Par conséquent, s'il est possible de négocier et de conclure une entente avec d'autres pays qui la

respecteront, nous érigeons alors quelque chose de stable, qui ne pourra être renversé plus tard.

M. ROBICHAUD: Avec votre permission, monsieur le président, je voudrais ajouter quelque chose à la réponse de M. Ozere à M. Crouse. En ce qui concerne le golfe Saint-Laurent, même les pays qui jouissent de droits historiques, les ont acquis pour certains genres de pêche ou certaines méthodes de pêcher. Je puis me tromper, mais jusqu'ici aucun pays n'a acquis de droit historique visant la pêche au hareng. Nous sommes donc protégés; toutefois, s'ils commencent à en faire la pêche et si nous ne nous y opposons pas, disons, pendant cinq ans, période ordinairement reconnue pour acquérir un droit historique, la pêche au hareng serait alors en danger. Dans les conditions actuelles la pêche au hareng est protégée parce qu'aucun pays étranger n'a acquis de droit historique à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si nous avons terminé avec la carte, nous pourrions peut-être la mettre de côté.

M. HOWARD: Avant de le faire, je voudrais obtenir un renseignement. M. Ozere a affirmé qu'un navire soviétique avait fait la pêche au large de l'île Hippa. Il faisait sans doute la pêche à la morue ou aux poissons de fond; êtes-vous au courant?

M. OZERE: Oui, il s'agissait de poissons de fond: la perche.

M. HOWARD: Avez-vous une idée de la quantité prise?

M. OZERE: Nous n'avons aucun moyen de le savoir à cette époque.

M. NEEDLER: A notre connaissance, des navires soviétiques ont aussi fait la pêche à l'automne près du détroit de la Reine Charlotte et à l'extérieur de notre zone jusqu'au large de la côte de l'Orégon. Dans notre région, ils ont surtout pris de la perche de mer qui y est très abondante. Leur prise a sans doute été très bonne.

M. HOWARD: J'aimerais qu'on y voit de plus près car, l'automne dernier, il y a eu un accident entre un de nos bateaux de pêcheurs et un navire ou un remorqueur de l'Union soviétique et un chaland: un homme s'y est noyé. Si je me souviens bien, l'accident est survenu à l'extrémité du cap Scott, tout à fait au nord de l'île de Vancouver. Vous savez où c'est arrivé?

M. NEEDLER: Au large de l'extrémité nord de l'île de Vancouver?

M. HOWARD: Ils faisaient la pêche?

M. NEEDLER: Je ne suis pas certain s'ils faisaient la pêche alors.

M. C. R. LEVELTON (*Directeur, Conservation et protection, ministère des Pêcheries*): Il s'agissait d'un remorqueur océanique qui accompagnait un chalutier avarié; il est entré en collision avec un navire de pêche du Canada qui ne faisait pas alors la pêche mais retournait avec sa prise.

● (1.55 a.m.)

M. HOWARD: M. Needler a dit que les navires de pêche russes avaient fait la pêche dans la région qui s'étend du cap St. James au cap Scott. Voilà à peu près la région où le Conseil des pêcheries du Canada a proposé qu'on établisse une ligne de base sur laquelle le gouvernement a fondé la Loi sur les zones de pêche

et les mers territoriales. Si l'Union soviétique continue à faire la pêche dans ces eaux pourra-t-elle ensuite acquérir un droit historique de pêche, si nous n'établissons pas de ligne de démarcation dans cette région? Je ne pose pas une question. Je fais plutôt une réflexion à haute voix.

M. NEEDLER: Monsieur le président, je pense qu'on peut répondre que si la Russie fait la pêche pendant suffisamment de temps...

M. HOWARD: Il faut cinq ans.

M. NEEDLER: ...il y aurait une espèce, non pas de «droit» traditionnel, je ne crois pas que le mot «droit» soit exact, mais d'intérêt, de privilège.

M. CROUSE: Monsieur le président, je voudrais revenir sur la déclaration que le ministre a faite il y a quelques minutes: il a soutenu qu'en vertu des règles actuelles, il est défendu à tout pays étranger d'acquérir des droits traditionnels de pêche au hareng. Est-ce exact, monsieur le ministre?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je n'ai pas dit qu'il était défendu, mais j'ai déclaré qu'aucun pays étranger n'avait tenté de pêcher le hareng dans le golfe Saint-Laurent; ainsi, automatiquement, aucun pays n'a acquis de droit historique en ce qui concerne ce genre de pêche. Pour établir des droits historiques à la pêche au hareng, il faudrait avoir fait la pêche à cette sorte de poisson pendant cinq ans. Voilà ce qu'on n'a pas fait.

M. CROUSE: A ce sujet, je voudrais donner lecture d'une partie d'une lettre adressée à l'*Evening Telegram* de Saint-Jean, le 27 mai.

Le PRÉSIDENT: Avant que vous ne le fassiez, on pourrait peut-être placer la carte dans le fond de la pièce parce qu'elle empêche le préposé de voir clairement et rend ainsi l'enregistrement plus difficile.

M. CROUSE: Merci, monsieur le président. Je veux traiter du problème qui survient quand on permet aux pays étrangers de faire la pêche pendant au moins cinq ans afin qu'ils établissent des droits de pêche n'importe où, que ce soit pour la pêche au hareng ou à tout autre poisson. Un certain M. Ray Hickey est l'auteur de la lettre que je vais consigner aux dossiers. C'est un pêcheur de St. Mary's Bay; sa lettre a paru dans l'*Evening Telegram* de Saint-Jean. Je vais vous en lire un court extrait:

Monsieur, ayez l'obligeance de m'accorder de l'espace dans votre journal afin que soit publiée la présente lettre au sujet de la pêche à St. Mary's Bay (Terre-Neuve). Au cours des dernières années, plusieurs pêcheurs ont construit de grands bateaux dans le genre des chalutiers afin de faire la pêche au large et à de grandes distances des côtes; toutefois, nous sommes aux prises avec un grave problème. Nos députés vont-ils livrer bataille et obtenir pour nous la limite de 12 milles? Sinon, en moins de deux ans, il n'y aura pas de grands bateaux de pêche au large de St. Mary's Bay, si la situation demeure inchangée. Des dragueurs emportent nos filets en sorte que nous ne pourrions continuer la pêche bien longtemps.

Le problème peut devenir grave aussi bien pour les pêcheurs que pour les marchands. Actuellement, il y a environ 15 ou 16 grands bateaux qui font la pêche dans le voisinage du cap St. Mary's. De plus, dans quelques jours, 40 petits bateaux de Branch et de Point Lance feront aussi la pêche.

Le problème est grave parce que des sommes d'argent considérables entrent en ligne de compte: les grands bateaux possédant en moyenne 30 filets. J'en possède moi-même 50 ayant un bateau de plus d'envergure. A certaines époques, il y a environ 1,000 filets dans la région totalisant environ \$60,000. Par conséquent, lorsque les dragueurs viennent la nuit ils emportent la plus grande partie de ces filets.

Combien d'entre nous peuvent acheter d'autres filets? Je soutiens qu'il n'y a personne. Nous-mêmes dépassons la limite, mais que pouvons-nous y faire? Nous possédons les bateaux et devons faire la pêche si c'est possible. Y a-t-il une loi qui interdise aux dragueurs de faire leur travail dans les endroits où il y a beaucoup de filets? Je crois qu'il serait préférable qu'ils retirent nos filets, emportent le poisson et les remettent en place. Ce n'est pas que nous ne puissions les voir car les dragueurs sont dans le voisinage toute la journée. La nuit du 24 mai, les dragueurs ont emporté beaucoup de filets.

Il continue encore à exposer le problème et termine en disant:

S'il n'y a pas encore de loi pourquoi les députés ne s'y mettent-ils pas et n'y voient-ils pas très prochainement; sinon, il y aura beaucoup de personnes qui feront la pêche dans le détroit de Belle-Isle.

Je suis certain que les députés de Terre-Neuve qui sont bien représentés ici et qui sont tous du côté du gouvernement, pourraient traiter de ce problème mais j'aimerais que cela soit consigné aux dossiers. Je pense que le problème est pertinent; selon toute évidence, il est survenu très récemment et je crois que ces faits doivent être portés à l'attention du Comité et du ministre afin qu'on prenne quelque mesure pour protéger le pêcheur du Canada. Nous nous soucions beaucoup des réactions et de l'avenir réservé aux pêcheurs des pays étrangers. Franchement, je me soucie personnellement et concrètement du sort fait au pêcheur du Canada et à la pêche canadienne et c'est pourquoi j'ai porté ce fait à l'attention du Comité.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Cashin, si vous parler à ce sujet, je vous permets de le faire. Le ministre veut ensuite apporter quelques commentaires.

M. CASHIN: La lettre qui a paru dans l'*Evening Telegram* de Saint-Jean se rapporte précisément au problème que j'ai soumis au ministre l'autre jour. J'ai traité de St. Mary's Bay parce que le problème est grave. J'ai alors mentionné, je crois, de fait, j'en suis certain, que les dragueurs du Canada, en particulier ceux de Terre-Neuve, causent beaucoup de problèmes. J'ai pris part à l'interrogatoire alors pour montrer à M. Crouse la différence qui existe entre ce problème et le sien, car M. Crouse se plaignait que les dragueurs de la Nouvelle-Écosse ne jouissaient pas des mêmes privilèges que les dragueurs étrangers. Tandis que si vous représentiez St. Mary's Bay, comme moi, en qualité de député de Saint-Jean ouest, cela ne vous intéresserait pas; bien au contraire, car pour vous, le fait que les dragueurs du Canada ne puissent pénétrer dans la région de St. Mary's Bay serait une amélioration.

Je puis ajouter que j'ai écrit à ce monsieur, qui est trésorier du syndicat dans la région, et je lui ai dit que les pêcheurs, grâce à des protestations massives, pourraient faire pression pour amener les sociétés de pêche de Terre-Neuve à rester à l'extérieur de cette région. Les sociétés privées comme la *Fisheries Products Limited*, qui pénètrent dans la région, à mon avis, ne

s'occupent pas suffisamment des problèmes des pêcheurs. D'une part, les sociétés veulent acheter les prises de ces pêcheurs. Dans le cas de la *Fisheries Products*, par exemple, elle possède dans la région une usine de transformation qu'alimente la pêche côtière. Dans une autre région, dans la circonscription de M. Carter, elle vit du travail des dragueurs. Je pense que les pêcheurs eux-mêmes en faisant pression auprès du gouvernement provincial, peuvent trouver remède au problème. A cette fin, à la suite des lettres que j'ai reçues à ce sujet, voilà ce que j'ai proposé aux pêcheurs de St. Mary's Bay, car je pense qu'au moins pour le moment et jusqu'à ce que le problème soit résolu et j'espère que ce ne sera pas trop long, on peut prendre certaines mesures afin d'améliorer la situation actuelle au moins en partie.

M. CROUSE: M. Cashin pourrait-il dire au Comité s'il ne s'agit que de dragueurs du Canada ou s'il en a d'autres pays qui causent des problèmes à St. Mary's Bay?

M. CASHIN: A diverses époques de l'année, les représentants du ministère peuvent me corriger si je me trompe, mais selon les renseignements que j'ai pu recueillir, la région de St. Mary's Bay et de l'autre côté de ma circonscription, la région de Ferryland, représentent probablement les deux groupes de pêcheurs qui ont le plus de difficulté en Amérique du Nord, en ce qui concerne la pêche au grand large. A Terre-Neuve, c'est l'endroit le plus rapproché des grands bancs; par conséquent, ces navires peuvent plus facilement pénétrer dans les eaux et, bien entendu, il y a, particulier à St. Mary's Bay et dans le voisinage des divers caps, d'excellents endroits de pêche. Je n'ai pas reçu de renseignements directement à ce sujet, mais d'après les lettres que j'ai reçues et les discussions que j'ai eues avec les pêcheurs de la région, ces derniers pensent que si nos propres dragueurs se montraient plus respectueux cela améliorerait la situation. Toutefois, cela ne résoudrait pas complètement le problème, car il y a toujours les dragueurs et les bateaux des autres pays. Outre le Canada, l'Espagne et le Portugal sont les autres pays qui nuisent surtout aux pêcheurs côtiers de Terre-Neuve.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Carter a levé la main. Il y a plusieurs députés de Terre-Neuve présents aujourd'hui.

M. CARTER: Je voudrais poser une question supplémentaire à celle de M. Cashin parce qu'il a parlé des grands bateaux qui se servent de filets. Je crois que le problème est surtout causé par les dragueurs locaux. J'ai cependant le même problème car les pêcheurs, au lieu d'employer les filets, se servent de longues lignes et la cause du problème n'est pas seulement locale mais aussi étrangère.

Cela survient surtout dans la partie ouest de ma circonscription, entre Rose Blanche et Port-aux-Basques où la pêche d'hiver est bonne. A cause de cela, plusieurs grands bateaux viennent non seulement de Terre-Neuve mais aussi de la Nouvelle-Écosse. Ils font la pêche au large des ports de Terre-Neuve, parce que c'est plus pratique et qu'il n'y a pas de glace.

Toutefois, les territoires de pêche en question sont assez petits. Ils ont peut-être 20 ou 30 milles de long et de 4 à 10 milles de large: un dragueur peut arracher toutes les lignes en une seule nuit. J'ai porté ce problème à l'attention du ministre à plusieurs reprises, car il ne se passe pas un seul hiver sans que nous n'ayons ce problème, bien que l'hiver dernier ait été relativement calme;

c'était la première fois en dix ans. Il arrive même que nos pêcheurs aient peur d'étendre leurs filets; ils ne peuvent prendre le risque de les perdre parce qu'ils ne peuvent les remplacer. Ils ne peuvent donc pas faire la pêche.

J'ignore ce que nous devrions faire, mais je crois que le ministre se souviendra que lorsque nous avons discuté du projet de loi sur le programme de planification des pêcheries, j'ai proposé à l'égard d'un article, de limiter certains territoires de pêche aux grands bateaux et aux pêcheurs côtiers afin que les chalutiers qui peuvent pêcher à 200 ou 300 milles au large des côtes, ne puissent pénétrer dans les petits territoires de pêche côtière. Ils peuvent détruire en deux ou trois nuits ce qui prend à un pêcheur plus d'une année ou même plus à remplacer.

M. CASHIN: Monsieur le président, j'ai encore une question supplémentaire.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas prolonger ceci trop longtemps car j'espère que vous allez avancer dans l'étude des autres articles.

M. CASHIN: Je voudrais simplement revenir sur ce qu'a dit le ministre au cours de l'interrogatoire de la dernière réunion en ce qui regarde la situation il y a huit ou neuf mois, époque où on a cru possible le commandement à plusieurs, ce qui, je crois, signifiait en partie l'adoption de la limite de douze milles.

Je voudrais ajouter ceci. A mon avis, et je crois que les membres du Comité qui ne sont pas de Terre-Neuve doivent être d'accord avec moi, en ce qui concerne l'adoption des zones de pêche au Canada, la région pour laquelle cette mesure est la plus importante, parce qu'elle aura des répercussions sur le mode de vie de 20,000 pêcheurs côtiers, qui demeurent à Terre-Neuve.

Ceci dit, je ne veux aucunement diminuer les problèmes de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse, car à ces endroits les dragueurs du Canada entrent véritablement en concurrence avec les dragueurs des pays étrangers. Tandis que c'est légèrement différent dans la région dont a parlé M. Crouse, grâce à la lettre de M. Hickey, car plusieurs pêcheurs côtiers, si la situation demeure inchangée, perdront leur moyen de subsistance. Toutefois en ce qui concerne les dragueurs, bien que sans doute ils auront à en supporter les contre-coups, cela ne modifiera pas aussi directement leurs placements. J'ai souvent entendu parler de personnes qui avaient perdu leurs filets et qui pouvaient difficilement faire des réclamations ou découvrir exactement le responsable des dommages. Il arrive aussi qu'il y ait responsabilité des deux côtés parce que les filets n'étaient pas clairement identifiés; cela entraîne beaucoup de problèmes et les pêcheurs n'ont pas les moyens financiers des grandes sociétés pour remplacer le matériel perdu.

Le PRÉSIDENT: Je demanderais maintenant au ministre de répondre avant que nous n'arrivions à la fin de la réunion.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, tout d'abord en ce qui a trait à la lettre dont M. Crouse nous a donné lecture, le Ministère des Pêcheries a reçu plusieurs plaintes des pêcheurs côtiers de Terre-Neuve au sujet des dommages causés à leurs engins par les dragueurs travaillant près des côtes. Cela illustre bien le problème auquel nous avons à faire face. D'une part, la Nouvelle-Écosse,

par exemple, soutient que les gros dragueurs devraient pouvoir pêcher près des côtes. On pouvait lire dans le *Herald* de Halifax hier soir :

Et pendant ce temps, la Loi sur les zones de pêche et la mer territoriale n'a servi qu'à nuire aux pêcheurs du Canada en les obligeant à pêcher à plus de douze milles de leur propre côte.

Ce n'est pas exact. Les pêcheurs du Canada possédant de grands chalutiers ou des dragueurs ne peuvent faire la pêche à l'intérieur de la limite de douze milles non pas à cause de la Loi sur la zone de pêche de douze milles, mais en vertu de la Loi sur les pêcheries adoptée tout d'abord en 1929 par un arrêté en conseil et ensuite par la Loi sur les pêcheries de 1932, modifiée par la Chambre en 1960 et 1961, date où on a apporté une légère modification au règlement se rapportant à l'article 50. Voilà la loi qui empêche les pêcheurs de faire la pêche avec de grands chalutiers ou dragueurs à moins de douze milles de la côte.

A Terre-Neuve, et je répète ce que j'ai affirmé l'autre jour, en vertu des conditions de l'accord, on nous a demandé de laisser la limite à trois milles de la côte. A la suite des plaintes que nous avons reçues des pêcheurs, on a constaté, comme M. Cashin l'a affirmé avec raison, que non seulement les dragueurs étrangers en étaient la cause mais aussi les dragueurs du Canada. Par exemple, nous avons reçu une plainte hier: un pêcheur a perdu tout son matériel de pêche à la ligne. On a découvert que l'incident était survenue à l'extérieur de la zone de trois milles à St. Mary's Bay à cause d'un dragueur du nom the «Fortune» appartenant à une société de la Nouvelle-Écosse, je pense que c'est la *National Sea Products*. Un dragueur du Canada avait causé les dommages.

Au cours des deux dernières années nous avons fait des enquêtes sur la côte atlantique. Nous avons fait une enquête à Terre-Neuve, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île du Prince-Édouard afin de déterminer s'il y avait certaines régions que nous pouvions fermer aux dragueurs; des régions où nous pourrions poser une ligne de division à l'intérieur de laquelle les dragueurs ne pourraient pénétrer afin de protéger les pêcheurs côtiers. Nous pourrions supprimer la limite en permettant aux dragueurs d'importance de travailler jusqu'à trois milles mais nous aurions eu à faire face aux objections graves non seulement des pêcheurs de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick mais, en particulier, à celles des pêcheurs côtiers de la Nouvelle-Écosse. C'est pourquoi, en 1960, le ministre des Pêcheries de l'époque n'a pas recommandé qu'on supprime ces règles car elles protègent les pêcheurs côtiers.

J'adopte la même attitude et avec encore plus de conviction car, depuis que nous avons fait notre enquête, nous avons découvert qu'il y a plusieurs régions où l'on permet la pêche au dragage et qu'on devrait fermer aux dragueurs afin de protéger les pêcheurs côtiers. Voilà ce que nous croyons; voilà ce que nous étudions; voilà ce que nous nous proposons de faire en temps voulu. J'espère que lorsque nous tracerons les coordonnées nous pourrions en même temps nous mettre d'accord pour fermer certaines régions aux dragueurs et aux chalutiers.

M. CROUSE: Voilà le seul commentaire que je voudrais faire. Je ne voudrais pas que le ministre ni qu'aucun membre du Comité n'interprète mal ce que j'ai dit au cours de la dernière réunion du Comité visant à permettre aux chalutiers du Canada de faire la pêche de douze à trois milles au large des côtes. Comme le

ministre l'a affirmé, la loi est en vigueur je crois depuis 1929 grâce à un arrêté en conseil et les pêcheurs canadiens s'y sont conformés depuis.

Ce que j'ai dit et ce que je répète c'est qu'on a fait beaucoup de bruit autour de la loi sur la limite de douze milles; on en a fait le cheval de bataille de deux campagnes électorales; on en a parlé comme d'un fait accompli et cependant, lors de la dernière réunion du Comité, on nous a appris que huit des grands pays pêcheurs du monde ont encore la permission de s'approcher à trois milles des côtes canadiennes pour draguer. Je m'érige surtout contre le fait que le gouvernement ait porté à son crédit l'adoption de la limite de douze milles, alors que de fait huit pays ont encore la permission de s'approcher à trois milles.

Je voudrais qu'après qu'on aura décidé de la limite de douze milles, on l'adopte unilatéralement mais que ces pays respectent la loi parce qu'elle se trouve dans les statuts de 1964.

Lorsque le parti conservateur était au pouvoir, nous avons tenté de faire adopter la mesure, non pas unilatéralement, mais de façon bilatérale grâce aux conférences internationales. Nous avons presque réussi; je crois que nous n'avons perdu que par une seule voix. A mon avis, on aurait dû continuer dans ce sens et nous aurions peut-être conclu aujourd'hui une entente internationale grâce à laquelle tous les pays adopteraient la limite de douze milles. Des mesures adoptées récemment aux États-Unis et dans d'autres pays indiquent qu'on considère d'un nouvel œil l'adoption des lois de conservation en mettant en vigueur la limite de douze milles.

Voilà pourquoi je critique le ministre et le gouvernement: au cours des campagnes électorales ils ont tenté de prendre tout le crédit d'un fait qui n'était pas encore accompli.

M. ROBICHAUD: Je crois que j'ai été très clair l'autre jour lorsque j'ai dit, et on m'a appuyé, que le ministre actuel n'avait jamais fait de semblables déclarations même durant les campagnes électorales.

M. CASHIN: Je me demande si je puis ajouter ceci au sujet des députés fédéraux qui au cours des campagnes électorales s'accréditent des exploits qu'ils n'ont pas accomplis. J'ignore si cela était possible en Nouvelle-Écosse, monsieur Crouse, mais je puis certes vous assurer que c'était impossible à Terre-Neuve. Mes électeurs sont au courant du fait qu'il y a encore huit pays qui ont le droit de pénétrer, y compris le Canada; ils en sont très contrariés et ils ont fait connaître leur opinion à ce sujet de façon non équivoque. Tout ce que j'ai pu leur dire à cette occasion, c'est que nous avons commencé à étudier le problème, qu'on avait entrepris des négociations et que nous espérons arriver aux conclusions dans un avenir rapproché. A ma connaissance, voilà comment on a fait la campagne électorale à ce sujet à Terre-Neuve.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons commencé à déterrer les campagnes électorales de 1962, 1963 et 1965. Il est près de deux heures vingt et la Chambre se réunira bientôt. Je crois qu'il est temps de clore la réunion. Je voudrais ajouter ceci. Nous avons terminé la quatorzième réunion du Comité: ce qui représente environ 21 heures de délibérations. La moyenne des présences est excellente et nous avons eu des présences de plus de 13; voilà qui totalise près de 300 heures de travail, et, malgré tous ces efforts, il nous reste encore à adopter deux crédits, soit les crédits 10 et 15.

En qualité de président, j'espère que nous pourrons revenir sur ces articles très prochainement, nous prononcer sur le crédit 1^{er} et présenter notre rapport à la Chambre. Je me demande si les membres pourraient me donner une idée de la date où ils croient que nous pourrons le faire?

M. HOWARD: Bientôt, monsieur le président. Voilà une formule facile que M. Robichaud connaît très bien.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, permettez-moi de dire un mot: je serai très bref. Je voudrais avertir le Comité que M. Needler part cet après-midi; il ne pourra être à votre disposition pendant deux semaines. Je pars moi-même jeudi prochain pour huit ou dix jours. C'est une absence que je ne peux éviter et j'ai pensé que je ferais mieux d'en avertir le Comité au cas où vous voudriez que j'assiste aux deux prochaines réunions.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous convient-il encore que nous nous réunissions mardi à une heure? Les jours de réunion des autres comités sont bien remplis et cette façon de procéder ne s'est pas révélée trop mauvaise.

M. CASHIN: Cela nous convient, monsieur le président.

M. HOWARD: Pourquoi pas lundi à une heure?

Le PRÉSIDENT: Je pense que le Comité pourrait se réunir le lundi car les députés de l'Atlantique et du Pacifique animent la Chambre au début et à la fin de la semaine. Qu'en pensez-vous, messieurs?

M. CHATTERTON: Entendu. Nous nous retrouvons lundi.

Le PRÉSIDENT: Très bien, nous nous réunirons lundi à une heure. Merci beaucoup, messieurs.

En qualité de président, j'espère que nous pourrions revenir sur ces articles très prochainement, nous pourrions sur le crédit. Et, en attendant, nous pourrions aller à la Chambre. Je me demande si les membres pourraient me donner une idée de la date où ils croient que nous pourrions le faire.

M. HOWARD: Bien sûr, monsieur le président. Vous une femme telle que M. Robinson connaît très bien, nous aurions de bonnes raisons de croire qu'elle serait à l'abri de tout reproche et nous aurions de bonnes raisons de croire qu'elle serait à l'abri de tout reproche.

M. ROBINSON: Monsieur le président, permettez-moi de dire un mot. Je suis sûr que vous auriez eu le plaisir de voir M. Needler part en vacances, il ne pourrait être à votre disposition pendant deux semaines. Je ne pourrais même venir prochain pour huit ou dix jours. C'est une absence que je ne peux éviter et j'ai pensé que je ferais mieux d'en éviter le Comité au cas où vous voudriez que j'assiste aux deux prochaines réunions.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous conviendrait-il encore que nous nous réunissions mardi à deux heures? Les jours de réunion des autres comités sont bien remplis et cette façon de procéder ne s'est pas révélée trop mauvaise.

M. CASPER: Cela vous convient, monsieur le président.

M. HOWARD: Permettez-moi, monsieur le président, de dire un mot. Je suis sûr que vous auriez eu le plaisir de voir M. Needler part en vacances, il ne pourrait être à votre disposition pendant deux semaines. Je ne pourrais même venir prochain pour huit ou dix jours. C'est une absence que je ne peux éviter et j'ai pensé que je ferais mieux d'en éviter le Comité au cas où vous voudriez que j'assiste aux deux prochaines réunions.

Le PRÉSIDENT: Je pense que le Comité pourrait se réunir le lundi car les débutés de l'Assemblée et de l'Assemblée ont commencé à venir de la semaine. Qu'en pensez-vous, messieurs?

M. CHATTERTON: Monsieur le président, nous pourrions nous réunir le lundi.

Le PRÉSIDENT: Très bien, nous nous réunirons lundi à deux heures, merci beaucoup, messieurs.

M. HOWARD: Monsieur le président, j'ai eu l'honneur de vous rencontrer à la Chambre et j'ai été très heureux de vous rencontrer. Je me demande si vous auriez le temps de venir à la Chambre pendant les prochaines semaines.

M. CASPER: Monsieur le président, je suis sûr que vous auriez eu le plaisir de voir M. Needler part en vacances, il ne pourrait être à votre disposition pendant deux semaines. Je ne pourrais même venir prochain pour huit ou dix jours. C'est une absence que je ne peux éviter et j'ai pensé que je ferais mieux d'en éviter le Comité au cas où vous voudriez que j'assiste aux deux prochaines réunions.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le président, j'ai eu l'honneur de vous rencontrer à la Chambre et j'ai été très heureux de vous rencontrer. Je me demande si vous auriez le temps de venir à la Chambre pendant les prochaines semaines.

MINISTRE DES COMMUNES

PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS

1911

COMTE DE LA

1911

PÊCHERIES

RAPPORT OFFICIEL DES PROCES-VERBAUX ET TMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et en traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires de ces séries complètes en s'adressant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Les prix varient selon la Comté.

Le greffier de la Chambre.
LEON J. RAYMOND.

PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS

COMTE DE LA

L'honorable H. J. Reichard, ministre des Pêcheries, du Commerce et des Indes, a été assisté par les Pêcheries: MM. E. V. O'Connell, directeur des pêcheries (affaires provinciales); R. E. Logan, directeur des pêcheries (affaires fédérales); J. J. Lamb, directeur de l'inspection des pêcheries; et C. R. Lewis, directeur de la conservation et de la vente.

ROGER DUMAS, IMPRIMEUR
MINISTRE DES COMMUNES ET DES PÊCHERIES
OTTAWA, 1911

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 14

SÉANCE DU LUNDI 6 JUIN 1966

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries. *Du ministère des Pêcheries*: MM. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (questions internationales); R. R. Logie, sous-ministre adjoint (opérations); J. J. Lamb, directeur de l'administration; K. C. Lucas, directeur de l'expansion des ressources; et C. R. Levelton, directeur de la conservation et de la protection.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

1966

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

et Messieurs

- | | | |
|------------|--------------------|--------------|
| Basford | Granger | McQuaid |
| Béchar | Howard | McWilliam |
| Bower | Keays | Nowlan |
| Carter | LeBlanc (Rimouski) | O'Keefe |
| Cashin | MacLean (Queens) | Patterson |
| Chatterton | Mather | Stefanson |
| Crossman | McLean (Charlotte) | Tucker—(24). |
| Crouse | | |

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

Fascicule 14

SEANCE DU LUNDI 6 JUIN 1966

Le greffier de la Chambre,
LEON J. RAYMOND.

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

TÉMOINS:

Honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries. Du ministère des Pêcheries: M.M. S. V. Ozer, sous-ministre adjoint (questions internationales); R. R. Logie, sous-ministre adjoint (opérations); J. J. Lamb, directeur de l'administration; K. C. Lucas, directeur de l'expansion des ressources; et C. R. Lovell, directeur de la conservation et de la protection.

PROCÈS-VERBAL

Le LUNDI 6 juin 1966
(15)

Le Comité permanent des Pêcheries se réunit à 1 h. 15 aujourd'hui sous la présidence de M. Deachman.

Présents: MM. Blouin, Bower, Carter, Chatterton, Crouse, Deachman, Howard, Keays, MacLean (*Queens*), McWilliam, Nowlan, Patterson, Stefanson—13.

Aussi présent: M. Barnett, député.

et: L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries. *Du ministère des Pêcheries:* MM. S. V. Ozère, sous-ministre adjoint (questions internationales), R. R. Logie, sous-ministre adjoint (opérations), J. J. Lamb, directeur de l'administration, K.C. Lucas, directeur de l'expansion des ressources et C.R. Levelton, directeur de la conservation et de la protection.

Crédit 1—Prévisions budgétaires, Administration centrale est appelé et réservé.

Crédit 10—Gestion et expansion des pêcheries, construction ou acquisition de bâtiments est appelé et approuvé suivant délibération.

Le Comité reprend l'étude du crédit n° 1—Administration centrale, et pose des questions au ministre et à ses hauts fonctionnaires.

Le ministre remet des exemplaires de la réponse faite à une question de M. Howard au sujet des travaux de recherche sur la pollution des eaux et le Comité convient de l'ajouter en appendice au compte rendu de la réunion (voir l'appendice 3).

A 2 h. 28 l'interrogatoire n'étant pas terminé le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 7 juin 1966 à 1 heure de l'après-midi.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrés par appareil électronique)

Le LUNDI 6 juin 1966

● (1.15 p.m.)

Le PRÉSIDENT: Veuillez faire silence, messieurs. On me dit que le ministre viendra un peu plus tard. Si vous voulez bien, nous allons réserver le crédit premier et nous allons passer à l'étude des crédits 10 et 15. Le crédit 10 se rapportant à la rubrique «Construction ou acquisition de bâtiments et ouvrages, acquisition de terrains et de matériel, y compris l'acquisition de terrains pour la Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique aux termes de l'article VIII de la Convention», se trouve à la page 151 des prévisions budgétaires.

M. Lamb, directeur de l'Administration, étant particulièrement versé dans ces questions, j'ai pensé que nous pourrions lui demander de nous faire quelques commentaires au sujet de la nature et de la portée du crédit 10 avant d'interroger les témoins. Êtes-vous d'accord, messieurs? Oui, monsieur Howard?

M. HOWARD: Au sujet de la façon de procéder que vous nous proposez, je voudrais simplement suggérer, afin que ce soit consigné au compte rendu, j'étais sur le point de le faire à une réunion antérieure d'ailleurs, que nous adoptions les crédits 10 et 15 aussi rapidement que possible, sans en discuter trop longuement, et que nous reprenions les questions qu'il conviendrait d'étudier sous ces rubriques lorsque nous aborderons le crédit premier. Ceci nous permettrait de gagner du temps.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord, messieurs?

M. CARTER: Avons-nous le droit de procéder de cette façon-là?

Le PRÉSIDENT: Nous ne pouvons guère adopter ces crédits avant d'être en nombre, mais je pense que nous atteindrons le quorum d'ici quelques minutes.

En attendant, mettons-nous au travail. Si vous avez des questions assez simples à poser aux témoins au sujet du crédit en question, vous pourriez les leur poser en évitant de prolonger par trop la discussion, comme M. Howard le disait.

M. CARTER: Et M. Lamb? Vous avez dit que M. Lamb nous ferait un bref exposé pour commencer.

Le PRÉSIDENT: J'ai pensé que M. Lamb pourrait nous expliquer brièvement la nature du crédit avant que nous ne posions des questions aux hauts fonctionnaires du ministère. Monsieur Lamb?

M. J. J. Lamb (*directeur de l'administration, ministère des Pêcheries*): Monsieur le président, comme l'indique le titre du crédit ces fonds sont affectés à la construction ou à l'acquisition de bâtiments et ouvrages, et à l'acquisition de terrains et de matériel. La rubrique comprend beaucoup de petites dépenses. Je vais donc vous parler des entreprises les plus importantes.

Tout d'abord, il y a les travaux de construction du lac Babine en Colombie-Britannique auxquels \$1,213,000 sont affectés. Ensuite, \$357,000 sont prévus pour compléter l'aménagement de l'échelle à poissons de la Meziadin, également en Colombie-Britannique. En ce qui concerne le matériel \$120,000 sont affectés à la construction d'un patrouilleur pour Terre-Neuve; \$1,200,000 sont prévus pour compléter la construction d'un navire de 179 pieds, dont le coût global sera de \$1,700,000, pour les Maritimes. Un montant est également affecté à la construction d'un navire semblable pour la côte du Pacifique.

Comme je le disais, beaucoup d'autres dépenses sont prévues mais celles-ci sont les plus importantes.

M. CHATTERTON: Quel rôle le ministère des Pêcheries joue-t-il par rapport à la construction de quais pour les bateaux de pêche, mettons? S'il est question de construire un quai pour les bateaux de pêche à un endroit donné et le ministère des Travaux publics se charge de l'aménager, est-ce que votre ministère indique aux Travaux publics qu'un tel quai est nécessaire ou les dimensions qu'il devrait avoir? Bref, est-ce qu'on vous consulte?

M. LAMB: Nous avons maintenant un comité formé de fonctionnaires du ministère des Travaux publics et de notre propre service de l'économique qui s'assure s'il est nécessaire de construire un quai public à un endroit déterminé et, le cas échéant, recommande sa construction, de concert avec les Travaux publics.

M. CHATTERTON: Quel rôle votre ministère joue-t-il par rapport aux règlements du ministère des Transports visant les taxes d'amarrage et ainsi de suite?

M. LAMB: Ces questions ne relèvent pas de notre ministère, mais du ministère des Travaux publics.

M. HOWARD: Je me demande si M. Lamb pourrait nous dire si, à part les travaux dont il nous a parlé, on envisage l'aménagement d'autres frayères artificielles, ou contrôlées, d'installations pour régler le mouvement des poissons en Colombie-Britannique?

M. LAMB: Monsieur le président, je pense que M. Logie et M. Lucas, sont plus au courant de ces questions que moi.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lucas, voulez-vous prendre place ici, près du microphone, c'est pour faciliter la transcription. M. Lucas, au sujet des pistes artificielles pour la montée du saumon.

M. K. C. LUCAS (*Directeur de l'expansion des ressources, ministère des Pêcheries*): Monsieur le président, notre personnel technique effectue des recherches dans toute la région du Pacifique en vue d'améliorer la pêche au saumon. Nous étudions toutes les régions de la province et les différentes espèces de saumon qu'on y trouve.

Il me serait difficile de dire à M. Howard exactement quels travaux nous allons entreprendre prochainement, mais nous cherchons à améliorer la production du saumon-chien dans le sud de la province et du saumon rose dans la région centrale du littoral. Nous cherchons à améliorer la production du saumon chinook, le long de la côte, et nous étudions en ce moment les méthodes à

suivre. Celles que l'on applique pour le sockeye, par exemple, ne conviennent pas nécessairement pour le chinook ou le coho.

Je ne sais pas si ceci répond à votre question de façon assez précise, mais nous étudions tous les aspects de la question. Nous espérons qu'on vous permettra de dépenser autant, sinon plus d'argent à cette fin à l'avenir.

M. HOWARD: Puis-je vous demander comment vous organisez vos entreprises? Décidez-vous un, deux ou même trois ans d'avance que vous exécuterez un programme déterminé lorsque vous aurez les fonds nécessaires?

D'après ce que je comprends, les Travaux publics ou du moins la Direction du génie (ports et rivières) du ministère, procède de cette façon. Ils étudient périodiquement les divers programmes envisagés, décident quel est le plus pressant, voient s'ils ont les fonds nécessaires et, le cas échéant, mettent le projet en question à exécution. Est-ce que vous procédez de la même façon?

M. LUCAS: Oui, monsieur le président. Nous dressons en ce moment une liste des dépenses à envisager pendant les trois prochaines années. Nous savons dès maintenant combien nous allons dépenser jusqu'en 1969.

M. HOWARD: Mais vous ne savez pas exactement quels travaux vous allez entreprendre?

M. LUCAS: Et bien, monsieur le président, les travaux de Babine, qui sont compris dans nos prévisions de dépense de cette année, ne seront terminés que d'ici trois ans. Au départ, nous avons calculé que cette entreprise nous coûterait 5.3 millions de dollars, mais comme il y a tendance à l'inflation, je pense que ces travaux nous reviendront à près de 7.5 millions. Pendant les deux prochaines années nous allons consacrer presque tous les fonds dont nous disposerons à l'entreprise du lac Babine, mais lorsque ce programme sera terminé nous aurons un autre tout aussi important pour le remplacer.

M. HOWARD: La façon dont on finance habituellement ces entreprises m'a toujours préoccupé, car on le fait une année à la fois et selon la décision que le ministre des Finances énonce dans son budget, et les pressions que les autres ministères exercent, de sorte qu'on n'affecte pas toujours suffisamment d'argent à ces entreprises à mesure que les années passent.

Je devrais peut-être poser cette question au ministre plutôt qu'à vous, monsieur Lucas, étant donné qu'il s'agit de la ligne de conduite, mais ne croyez-vous pas qu'il vaudrait mieux garantir un apport financier proportionnel pour les entreprises dont l'exécution s'étend sur plusieurs années? Ne vous serait-il pas plus facile d'organiser vos travaux de cette façon?

M. LUCAS: Monsieur le président, si j'ai bien compris sa question, M. Howard pense qu'il est essentiel que nous ayons suffisamment d'argent pour progresser. A vrai dire, je crois qu'il faut à la fois les connaissances scientifiques, le personnel voulu et l'argent nécessaire; pour qu'un programme se poursuive sans interruption, il faut que ces trois éléments soient bien équilibrés. J'estime que nous avons à peine ce qu'il faut sous ce rapport. Je ne pense pas que d'autres renseignements scientifiques puissent nous aider, mais c'est néanmoins un facteur qui nous restreint.

Nous mettons au point des méthodes permettant d'améliorer la production de saumon et en même temps nous formons nos employées dès qu'ils nous

arrivent afin qu'ils puissent appliquer leurs connaissances. Nous obtenons l'argent dont nous avons besoin en fonction du travail que notre personnel est capable d'accomplir. C'est tout ce que je puis vous dire.

M. HOWARD: Autre question: lorsque les représentants du Conseil des pêcheries du Canada ont comparu devant le Comité, ils ont beaucoup insisté sur ce qu'on appelle la réglementation du mouvement des poissons, sur les pistes de remonte artificielles et ainsi de suite. Si je me souviens bien, ils disaient dans leur mémoire qu'on dispose maintenant de suffisamment de données pour amorcer des travaux dans ce domaine. Je voudrais savoir ce que vous en pensez.

M. LUCAS: Je n'ai pas pris connaissance du mémoire. M. Harley n'était pas en ville lorsque le mémoire a été présenté. M. Logie pourrait peut-être vous répondre à ce sujet.

M. R. R. LOGIE (*Sous-ministre adjoint (exploitation), ministère des Pêcheries*): J'ai assisté à cette réunion du Comité mais, étant du métier, je ne pense pas que la tâche soit aussi simple que le Conseil des pêcheries semble croire. J'estime que l'entreprise est beaucoup plus compliquée.

Sauf erreur, M. Payne, le porte-parole du Conseil, a dit que si rien ne se faisait dans ce domaine c'était uniquement faute d'argent, mais je ne suis pas de cet avis, j'estime, comme M. Lucas, que d'autres facteurs entrent en ligne de compte.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous me permettre de poser une question? Est-ce que les frayères artificielles ont donné des résultats sur le plan commercial? Est-ce que les travaux du ministère des Pêcheries ont permis d'exploiter ces frayères sur des bases commerciales?

M. LUCAS: Je ne peux pas vous dire que ce soit nettement le cas. En ce qui concerne les diverses méthodes d'améliorer la production de saumon par des moyens artificiels, nous en sommes tout au plus au stade expérimental. Ces méthodes sont encore trop nouvelles pour savoir si ce sont celles qui conviennent le mieux. D'après les résultats qu'ils ont obtenus jusqu'à présent nos spécialistes sont assez sûrs qu'il faut persévérer, ils ont bon espoir de réussir, mais rien n'est prouvé.

La première piste de montée du monde, celle de *Jones Creek* dans la vallée du Fraser, n'a été aménagée qu'en 1955, bref, elle n'existe que depuis onze ans. Nous commençons tout juste à agrandir l'entreprise et par conséquent il faudra attendre quelques années pour savoir si nous pouvons nous fier à cette méthode. Quoi qu'il en soit, nous sommes assez sûrs de réussir et nous sommes persuadés de pouvoir convaincre le Conseil du trésor que l'entreprise vaut la peine. Nous sommes prêts à parier que cette méthode donnera des résultats satisfaisants.

Le PRÉSIDENT: Et sur quoi vous fondez-vous pour être si sûrs, après tout la méthode est à l'essai depuis 1955, soit depuis douze ans? Est-ce que la remonte se fait par cycles de quatre ans?

M. LUCAS: Cela dépend de l'espèce, il y a des cycles de deux, de quatre et même de cinq ans.

Le PRÉSIDENT: Donc, vous avez eu de trois à six cycles? Vous avez sans doute obtenu certains résultats qui vous encouragent à vous adresser au Conseil du trésor, car on ne s'adresse pas à la légère à cet organisme. Qu'est ce qui vous encourage exactement?

● (1.30 p.m.)

M. LUCAS: Et bien, monsieur le président, nous sommes parvenus à conserver plus d'œufs à partir du moment où ils sont pondus dans le gravier, et à augmenter ainsi le nombre d'alevins qui descendent vers la mer. Toutefois, nous ne savons pas encore si tous ces poissons peuvent survivre dans leur ambiance naturelle, dans la mer, soit dans l'eau salée. C'est un point qui reste à éclaircir.

Le PRÉSIDENT: Vous croyez que les alevins des frayères naturelles se comportent d'une autre façon dans la mer que ceux des frayères artificielles? Est-ce là le problème?

M. LUCAS: Il se peut très bien qu'ils se comportent d'une autre façon, oui.

M. HOWARD: Il suffit que le saumon remonte une seule fois à la frayère pour maintenir la quantité?

M. LUCAS: Il ne s'agit pas de cela, monsieur Howard, mais des remontes distinctes qu'on identifie séparément. La frayère expérimentale de *Jones Creek*, par exemple, qui, en réalité, n'a pas été aménagée expressément, mais par suite d'une entreprise hydro-électrique, a été installée il y a onze ans. Or, les poissons qu'on y a rassemblés faisaient partie des principales montées de saumon rose du Fraser. Il est pratiquement impossible de séparer ces poissons des grands bancs des cours d'eau. Nous savons qu'un nombre sensiblement plus élevé de poissons sont arrivés à *Jones Creek* après l'aménagement de la piste, mais on ne peut guère prétendre que c'est uniquement à cause de la piste parce qu'il est possible que les poissons aient subi certaines influences à l'extérieur.

M. HOWARD: J'ai une question à poser à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Très bien, à condition qu'elle soit courte et se rapporte bien au sujet car M. Chatterton et M. Carter ont levé la main.

M. BARNETT: Quels résultats avez-vous obtenus jusqu'à présent avec le saumon rose? D'après ce que je comprends, c'est la première fois que le saumon rose a remonté par le réseau de Somass. Je sais que cette piste est plus récente que celle de *Jones Creek*, mais savez-vous quels ont été les résultats jusqu'à présent?

M. LUCAS: Monsieur le président, la situation n'est pas tout à fait la même à *Robertson Creek*. Les travaux qu'on y accomplit sont plus compliqués, plus scientifiques. On a essayé, entre autres, d'y transplanter une montée de saumon rose tandis qu'à *Jones Creek* on tente d'améliorer la production d'une montée établie, ce qui n'est pas du tout la même chose.

M. BARNETT: Oui, je comprends.

M. LUCAS: On est parvenu à établir une nouvelle montée, mais il n'a pas été possible de maintenir un taux normal de production. Autrement dit, à moins d'avoir recours à des moyens artificiels chaque année je doute fort qu'il soit possible d'établir une montée qui mériterait d'être exploitée commercialement à *Robertson Creek*. Évidemment, s'il en est ainsi ce n'est pas parce que les pistes de frayère ne fonctionnent pas mais parce qu'il est difficile de transplanter des montées de saumon.

La première piste, dite de production, du ministère a été aménagée à *Big Qualicum*. Les installations comportant des pistes de frayère et des agencements

pour réglementer le mouvement des poissons n'ont été achevées qu'en 1962, donc nous ne saurons que cette année ou l'année prochaine, lorsque les poissons pondus dans ces frayères y reviendront, si la modification du milieu naturel a réellement donné des résultats.

D'ici deux ou trois ans nous saurons si l'expérience a réussi. Jusqu'à présent nous avons considérablement augmenté le nombre de poissons qui survivent en eau douce mais nous ne savons pas si plus de poissons adultes reviendront aux frayères.

M. BARNETT: Comme il est question de *Big Qualicum*, monsieur le président, je voudrais savoir si les prévisions de dépenses renferment un montant pour l'agrandissement des frayères. Je crois savoir qu'il y a assez de place pour les agrandir et, je me demande si un montant a été prévu à cet effet dans le crédit destiné à la construction?

M. LUCAS: Et bien, monsieur le président, nous agrandirons certainement les frayères de *Big Qualicum* si le nombre de poissons le mérite, mais nous avons décidé d'attendre que ceux qui sont descendus à la mer remontent avant de dépenser de l'argent à cette fin. Il y a assez de place pour les premières montées mais si le nombre de poissons qui reviennent est prometteur, nous demanderons sans doute des fonds afin d'agrandir les installations.

M. CHATTERTON: Je voudrais poser une question au sujet du *Gold Stream* qui se déverse dans le *Pennington Arm*. Je ne sais pas si c'est vrai, mais les anciens me disent que les montées sont bien moins importantes qu'il a vingt ou quarante ans.

En outre, il paraît que la *Greater Victoria Water Board*, qui est propriétaire de presque tout le bassin du *Gold Stream* se propose de l'abandonner d'ici quelques années. Le ministère songe-t-il à la possibilité de reprendre le bassin pour remettre en état les frayères du *Gold Stream*?

M. C. R. LEVELTON: (directeur du Service de la conservation et de la protection, ministère des Pêcheries): La population des frayères de saumon chum a effectivement baissé, non seulement dans le *Gold Stream* mais sur tout le littoral sud et une partie du littoral septentrional de la Colombie-Britannique. Ce phénomène n'est pas particulier au *Gold Stream*, il se retrouve un peu partout.

En ce qui concerne le *Victoria Water Board*, je ne puis vous répondre car je ne savais pas qu'il projetait d'abandonner le *Gold Stream*.

M. CHATTERTON: Vous ne saviez pas que le conseil projette d'abandonner le *Golden Stream* en tant que source d'eau et de se servir uniquement des lacs Sooke? Si vous ne le savez pas, je proposerais que le ministère prenne contact avec le conseil afin de voir s'il pourrait reprendre le bassin du *Gold Stream* au cas où le conseil l'abandonnerait.

M. LUCAS: Le ministère est au courant de la question et a eu des pourparlers avec le conseil, mais la question est plus compliquée que vous ne le croyez. Il y

a certaines difficultés, je crois bien, le conseil ne pourrait pas nous remettre tout le bassin. Il y a des concurrents. Il va sans dire que nous ne manquons jamais l'occasion d'améliorer nos frayères si nous pouvons le faire à un prix raisonnable.

M. CARTER: Je voudrais poser une question à ce sujet, monsieur le président, et ensuite j'en aurais d'autres au sujet des côtes de l'ouest. Je crois savoir qu'on a transplanté du saumon du Pacifique à la côte est de Terre-Neuve, dans l'Atlantique il y a deux ou trois ans. Est-ce que l'expérience est suffisamment avancée pour pouvoir apprécier les résultats?

M. LUCAS: L'expérience dont M. Carter nous parle consistait à transplanter certaines espèces de saumon du Pacifique dans l'océan Atlantique. L'expérience est semblable à celle des Russes qui ont tenté de transplanter du saumon du Pacifique du nord dans la mer Blanche il y a quelques années. Celles que nous avons tenté consistait à transporter des œufs de saumon rose d'une rivière en Colombie-Britannique à un petit chenal d'incubation d'une rivière de la côte sud de Terre-Neuve. Il y a eu quelques remontes de poissons provenant de ces œufs, mais comme je le disais tout à l'heure à M. Barnett, le nombre de poissons n'a pas été satisfaisant, il n'y en avait pas assez pour se multiplier au point de constituer des bancs importants. Du point de vue scientifique, toutefois, l'expérience a sans doute réussi puisqu'un certain nombre de poissons sont revenus aux frayères.

L'expérience a été tentée pour déterminer si on pouvait incuber le poisson, s'il survivrait, s'il descendrait à la mer et s'il reviendrait à la frayère. Les poissons sont bien revenus mais pas en nombre suffisant pour présenter un intérêt du point de vue commercial.

L'expérience, dont l'Office technique et scientifique des pêches du Canada s'est chargé, n'est pas encore terminée et, à condition de constituer une réserve d'œufs suffisante, pour continuer, l'Office espère obtenir d'autres données sur le saumon rose.

M. CARTER: J'ai pris note de ce que M. Lucas vient de nous dire au sujet de l'ensemencement expérimental d'œufs de saumon à Terre-Neuve. Je voudrais savoir s'il y a moyen de déterminer le nombre de saumons qui seraient revenus aux frayères s'ils n'avaient pas été pris au large du Groenland, mettons. Est-ce que vous pouvez déterminer le nombre de poissons pris par les pêcheurs de certains pays qui prennent de fortes quantités de poisson près du Groenland?

M. LUCAS: Monsieur le président, si vous voulez bien, je vais répondre en partie à la question et ensuite je demanderai à M. Logie de poursuivre. J'étais à Terre-Neuve la semaine dernière et les scientifiques nous ont dit que beaucoup de pêcheurs de l'île leur avaient signalé qu'ils avaient pris du saumon rose et, qu'à leur avis, c'était parce qu'on avaitensemencé des œufs dans la région du sud. Nos biologistes sont allés voir sur place, apparemment, et ils ont constaté que la plupart du temps les pêcheurs ne savent pas distinguer un saumon rose d'une truite de mer, qu'ils prennent toutes sortes de poissons pour du saumon rose. Ils sont d'avis, par conséquent que nous nous trompons sur les résultats du programme. Toutefois, ces poissons sont bien revenus à la rivière où ils ont été pondus et je ne pense pas qu'il s'en perde beaucoup. Je crois donc qu'on se fait une idée un peu exagérée des résultats de l'expérience de Terre-Neuve.

Le PRÉSIDENT: En fait d'histoire de pêcheur on ne fait pas mieux!

M. KEAYS: Une histoire de saumon rose, monsieur le président.

M. LUCAS: En ce qui concerne le poisson pris au large du Groenland, je n'ai pas de renseignements à ce sujet mais M. Logie serait peut-être en mesure de vous répondre.

M. LOGIE: Pour compléter la réponse à la question de M. Carter, monsieur le président, je n'ai que des renseignements négatifs à ce sujet. Lorsque l'Office technique et scientifique des pêches a commencé à vérifier le nombre de poissons qui revenaient aux frayères, on s'attendait en général à ce que beaucoup de saumons roses se perdent parce que c'est ce qui est arrivé en Russie. Je crois que certains des leurs sont allés jusqu'aux côtes d'Irlande. Le ministère et l'Office ont donc distribué des circulaires tout le long de la côte canadienne et même jusqu'en Nouvelle-Angleterre pour expliquer comment distinguer le saumon rose des autres poissons. Ces circulaires n'ont pas été distribuées au Groenland, mais si un Groenlandais prenait un saumon rose, je ne sais pas si le poisson va aussi loin que cela, l'espèce lui serait inconnue.

M. CARTER: Pour en revenir à la déclaration de M. Lamb, il nous a parlé de \$120,000 pour un navire destiné à Terre-Neuve. Est-ce qu'il s'agit d'un patrouilleur?

M. LAMB: Oui, monsieur le président, Il remplace un petit navire en très mauvais état qui était en service à Terre-Neuve depuis l'époque de la Confédération.

M. CARTER: Quel est le nom du navire qu'il remplace?

M. LAMB: L'*Arctica*.

M. CARTER: Ah oui!

M. LAMB: Il est beaucoup plus grand que l'*Arctica*.

M. CARTER: Je vois que vous affectez un certain montant au service de la boîte. Je crois qu'un comité a étudié la question il y a quelque temps. Savez-vous si le comité a fait rapport à ce sujet ou si on a établi une ligne de conduite déterminée à la suite de ses travaux?

M. LOGIE: On me demande de répondre à la question, monsieur le président. Oui, le ministre a formé ce comité et il lui a fait rapport.

Je ne sais pas très bien quoi faire, monsieur le président. Le ministre a dit qu'il viendrait et on lui a téléphoné. Il nous a dit qu'il préférerait répondre lui-même à des questions de cette nature ainsi qu'à celles qui seraient posées au sujet des subsides prévus au crédit n° 15. Donc, si vous n'y voyez pas d'inconvénient je préférerais attendre que le ministre soit là.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous d'accord, messieurs? Consentez-vous à attendre l'arrivée du ministre?

M. CARTER: Je n'ai pas d'autres questions à poser. J'attendrai que le ministre soit là.

M. MACLEAN (*Queens*): Il y a une question que je voudrais poser. Le montant affecté à l'achat de matériel pour les services de la boîte de Terre-Neuve est beaucoup plus élevé cette année. S'agit-il de navires-réservoirs pour la boîte ou autre chose du genre? De quel genre de matériel s'agit-il au juste?

M. LAMB: Le montant affecté à l'achat de matériel comprend un versement sur un nouveau chalutier pour le service de la boîte, monsieur le président. Il est plus petit que celui que nous avons en ce moment et servira à transporter la boîte aux petits centres de pêches éloignés.

M. CARTER: Un deuxième chalutier?

M. LAMB: Oui, un deuxième.

M. CROUSE: Semblable à celui qui dessert la région en ce moment?

M. LAMB: Non, beaucoup plus petit. Il sera pourvu d'un système de réfrigération tandis que le grand chalutier est agencé pour la congélation; il servira simplement à transporter la boîte.

M. CROUSE: Je suppose que le ministère a tenu compte du changement qui s'opère peu à peu à Terre-Neuve et dans les provinces de l'Atlantique en organisant ce service. Avant que mes collègues ne m'accusent de m'opposer y une innovation favorable à Terre-Neuve je m'empresse de les rassurer, ce n'est pas du tout le cas.

Je me demande simplement si vous vous rendez compte du changement considérable qui s'opère en ce moment à Terre-Neuve. Presque toutes les grandes entreprises que je connais construisent des dragueurs pour la pêche en haute mer. Les équipes qui pratiquaient la pêche côtière partent maintenant en haute mer à bord de dragueurs de fond pêcher des pétoncles. On n'a pas besoin de boîte pour ce genre d'opération et je me demande si le ministère y a songé avant d'acheter le chalutier en question, et s'il s'est rendu compte que d'ici cinq ans le service de la boîte ne sera peut-être plus nécessaire.

M. LAMB: Monsieur le président, je crois que le comité dont parlait M. Carter a étudié cette question également, mais il serait préférable que le ministre réponde à ce sujet.

M. MACLEAN (*Queens*): J'ai une question complémentaire à poser. Il est sans doute impossible de distinguer les poissons dont l'incubation a été réalisée artificiellement lorsqu'ils reviennent aux frayères. Il n'y a aucun moyen scientifique d'identifier le saumon qui a été incubé artificiellement, n'est-ce pas? Ne pourrait-on pas mettre des poissons-répères ou une espèce de saumon de sport parmi eux pour les distinguer?

Une VOIX: Il faudrait les rendre radioactifs!

M. LUCAS: Et bien, en réponse à la question de M. MacLean, nous essayons en ce moment de marquer les poissons incubés artificiellement afin de pouvoir les reconnaître. A *Big Qualicum* par exemple, nous faisons des entailles de forme différente aux nageoires des poissons qui descendent vers la mer par nos pistes et à ceux qui suivent le courant naturel. Nous allons marquer près d'un million d'alevins cette année à *Big Qualicum* et nous espérons ainsi identifier ceux qui reviennent ou qui sont pris.

M. BARNETT: Monsieur le président, j'ai une autre question à poser au sujet de l'amélioration ou de l'aménagement des pistes pour le saumon du Pacifique. Je voudrais savoir si le ministère des Pêcheries et les administrateurs du programme ARDA pourraient collaborer dans ce domaine. J'ai posé des questions à la Chambre à ce sujet, au ministre des Forêts, et au ministre des Pêcheries aussi je crois bien.

Je m'intéresse à la question parce dans son rapport au comité des pêcheries du gouvernement provincial M. MacMinn du ministère des Loisirs et de la Conservation de la Colombie-Britannique a beaucoup insisté sur la nécessité d'améliorer les petits cours d'eau de la province.

Sauf erreur, le ministre des Pêcheries m'a dit qu'il n'y pas réellement d'obstacle à la collaboration dans ce domaine et je voudrais donc savoir si le ministère a déjà des services qui pourraient se charger d'exécuter un tel projet en commun le cas échéant? Je me rends compte qu'un tel programme serait accessoire à celui du gouvernement provincial mais il me semble que si les deux gouvernements entreprenaient certains travaux sur la côte est de l'île de Vancouver il y aurait moyen sinon d'améliorer les pêches proprement dites du moins d'assécher des terrains et de les rendre cultivables. Le ministère dispose-t-il de services qui pourraient agir rapidement à cet effet en cas de besoin?

M. LOGIE: Je crois que c'est moi qui suis le gagnant, ou le perdant, cette fois-ci, monsieur le président. Jusqu'à présent les administrateurs d'ARDA n'ont pas, à ma connaissance, adopté de programme se rapportant exclusivement aux pêches. Quand ils exécutent des travaux dans ce domaine, c'est en général dans le cadre d'un programme de remise en valeur de régions où la pêche joue un rôle important; nous ne prévoyons aucun changement sous ce rapport, d'ailleurs.

Dans des cas semblables les deux ministères s'entendent, M. McArthur est notre agent de liaison, et étudient ces projets de très près. Plusieurs réunions ont eu lieu cette année. Je puis donc répondre à M. Barnett que nous entretenons des rapports très étroits et que nous pourrions probablement agir de concert le cas échéant.

M. BARNETT: Et vous affecteriez tous deux des fonds à cette fin selon une formule convenue, n'est-ce pas?

M. LOGIE: Nous n'avons pas encore eu l'occasion de le faire.

Le PRÉSIDENT: Avant de mettre le crédit 10 aux voix, messieurs, je tiens à attirer votre attention sur le montant de 4.4 millions de dollars qui figure à la rubrique «Service de la conservation et de l'expansion—acquisition de bâtiments et de matériel», page 151. Le crédit 10 étant de 4.8 millions au total ce poste est important et je voudrais m'assurer que nous l'avez bien compris. Avez-vous des questions à poser avant que je ne mette le crédit aux voix?

M. CARTER: M. Lamb nous a expliqué qu'il y avait deux millions de dollars en Colombie-Britannique, n'est-ce pas? Je crois qu'il nous a expliqué comment ces quatre millions de dollars sont répartis.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit du détail des 4.4 millions affectés à l'acquisition de bâtiments et de matériel.

M. LAMB: Oui, j'ai expliqué les postes les plus importants.

Le PRÉSIDENT: Si vous êtes satisfaits, messieurs, je vais mettre le crédit 10 aux voix. Le crédit 10 est-il agréé?

Assentiment.

Le crédit n° 15 comporte les octrois, cotisations et subventions aux montants mentionnés dans les prévisions budgétaires et est assujéti aux conditions mentionnées au titre du sous-crédit. Je lis la page 152 et je prie M. Lamb de nous dire si ce crédit est de son ressort. A qui vais-je m'adresser pour obtenir l'explication de la nature de ce crédit?

M. CHATTERTON: Il ne nous reste qu'environ une demi-heure. Ne faudrait-il pas passer à l'article 1 afin que le ministre puisse répondre aux questions qui ont été posées? Autrement, nous pourrions être pris par le crédit n° 15 le reste de la séance.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Je m'adresse donc aux personnes qui ont posé auparavant des questions lesquelles, comme l'ont proposé les fonctionnaires au ministère, devraient être adressées au ministre. Qui va procéder le premier? M. Crouse ou M. Carter?

M. CROUSE: Une seule question a été différée. Il s'agissait de l'article 10 portant sur le service d'appât de Terre-Neuve, qui a été porté de \$16,000 à \$110,000. Ma question avait trait à l'immense changement qui se produit dans l'industrie de la pêche et au fait que présentement, plusieurs établissements de Terre-Neuve que je connais emploient le programme de subventions à la construction pour construire de grands chalutiers de pêche hauturière et des dragueurs à pétoncles. Par conséquent, le service d'appât, au cours des cinq prochaines années va sans doute diminuer au lieu de s'accroître parce qu'aucun des dragueurs que l'on construit n'a besoin d'appât.

Voici ma question. Le ministre et son personnel ont-ils pris ce fait en considération avant d'augmenter l'outillage requis pour accroître le service d'appât dans cette province?

L'hon. H.-J. ROBICHAUD (*ministre des Pêcheries*): Je crois pouvoir répondre en peu de mots. Comme le sait l'honorable député, selon les conditions de l'Union, le gouvernement fédéral doit fournir les appâts à Terre-Neuve. Nous avons consenti à poursuivre ce programme qui existait déjà.

Il est vrai qu'en vertu du programme de subventions, on a tendance à Terre-Neuve comme on a ou avait tendance dans les autres provinces, notamment en Nouvelle-Écosse, à contruire de gros chalutiers ou dragueurs, qui n'ont pas besoin d'appât. Cependant, la situation à Terre-Neuve est exceptionnelle. Nous avons là présentement 21,500 pêcheurs côtiers. Nous devons donc admettre, sur-le-champ, qu'il serait impossible d'essayer de transformer l'industrie de la pêche à Terre-Neuve même si nous changions une bonne partie de cette pêche en une pêche au large.

Nous devons admettre qu'il nous faut maintenir une pêche côtière importante à Terre-Neuve et c'est ce à quoi nous pensons en augmentant le service en vue de fournir une quantité suffisante d'appâts dans ces régions, en particulier sur la côte du Labrador, où la pêche côtière est d'une importance majeure. C'est pour ça que, l'an dernier, nous avons ajouté, je crois, dix navires et avons pris des dispositions en vue de construire un entrepôt cette année sur la côte du Labrador au coût d'environ \$100,000. Ainsi que je l'ai dit, nous croyons que ce service est nécessaire. L'automne dernier j'ai nommé une commission spéciale d'enquête pour étudier la situation et le problème des appâts à Terre-Neuve. Cette commission m'a fait rapport il y a environ un mois et demi. Nous étudions maintenant ses recommandations. Nous sommes d'avis qu'il faut des changements (je ne dirais pas des changements importants ou majeurs) ou que des modifications à la politique actuelle concernant les appâts devront être apportées à Terre-Neuve.

En vertu du nouveau programme, là, où nous aidons la pêche côtière, nous construisons un certain nombre de palangriers. Il existe des régions entières, par exemple, où la pêche s'est faite avec des petits avires de 22, de 25 et de 28 pieds de longuer. Nous y avons introduit des palangriers de 45 ou de 50 pieds de long afin que les pêcheurs puissent étendre leurs opérations à trente ou quarante milles du port, tandis que présentement ils ne pêchaient qu'à un maximum de dix milles peut-être. Voilà donc pourquoi le programme d'appât a été accru.

M. HOWARD: Monsieur le président, je me demande si, pendant que le ministre est ici, je ne pourrais lui poser une couple de questions auxquelles il pourra probablement répondre en quelques mots.

Le 29 mars, le Comité législatif de la Colombie-Britannique, qui s'occupe à la législature, de certaines questions relatives aux pêcheries, a fait rapport à la Chambre. Une de ses recommandations était ainsi conçue:

Que des pourparlers soient entamés avec le gouvernement fédéral pour clarifier les responsabilités et les juridictions entre les autorités fédérales et les autorités provinciales concernant entre autres choses...

et on énumère un certain nombre d'articles à cet égard.

J'aimerais demander au ministre s'il a reçu du gouvernement de la Colombie-Britannique, depuis ce temps, des renseignements laissant entendre que des pourparlers sont en cours sur ces point ou d'autres concernant les pêcheries.

M. ROBICHAUD: Oui, Monsieur le président. Je ne peux préciser quand, nous les avons eus mais je sais que nous avons eu des renseignements du gouvernement de la Colombie-Britannique. Cette affaire a été transmise au comité fédéral-provincial au niveau des sous-ministres, qui se réunit régulièrement. Les recommandations de ce comité spécial seront étudiées à la prochaine réunion de notre comité.

M. HOWARD: Un des articles qui a été mentionné ici concernant la limitation du nombre de permis commerciaux émis et il s'agit évidemment d'un sujet sur lequel le ministre a au moins commencé à agir, en haussant les droits. Je suppose que ce sera l'un des sujets étudiés à la réunion du comité fédéral-provincial.

M. ROBICHAUD: Oui, Monsieur le président. Ainsi que l'a dit M. Howard, nous avons fait les premiers pas en haussant le prix des permis. Nous avons déjà tenu trois ou quatre réunions avec les représentants de l'industrie et les représentants des pêcheurs afin de décider de la meilleure politique à suivre. Nous nous occupons présentement de l'inscription de tous les navires de pêche au saumon et de l'augmentation du prix des permis de pêche au saumon, afin que nous puissions exercer une meilleure surveillance et réunir des renseignements complets quant au genre et au nombre de navires en opération. Notre objectif ultime, je suis sûr, est de contrôler le nombre de permis commerciaux accordés pour la pêche commerciale du saumon en Colombie-Britannique.

M. HOWARD: Depuis l'augmentation du prix des permis, applicable cette année pour la première fois, qu'a-t-on constaté? Le nombre de demandes de permis a-t-il diminué ou augmenté? Ou le nombre est-il resté à peu près le même?

M. ROBICHAUD: Je crois que M. Levelton peut répondre à cette question.

Le PRÉSIDENT: Peut-être, est-il un peu tôt pour avoir un estimé complet de la situation.

● (2.00 p.m.)

M. LEVELTON: Oui, Monsieur le président, c'est bien cela. Il est encore un peu tôt pour estimer la situation. Le 31 mai a été fixé comme date limite pour les demandes de permis de pêche du saumon. Une bonne partie des Indiens n'avaient pas encore demandé leur permis à cette date et la date limite a été retardée pour eux seulement. Il est donc un peu trop tôt pour dire quel effet cela aura pu avoir.

M. HOWARD: A propos de nos indiens autochtones, j'aimerais, si vous me le permettez, poser une question concernant le Règlement sur l'aide aux bâtiments de pêche que le ministère des Pêcheries administre et qui s'applique seulement aux quatre provinces de l'Atlantique et à la province de Québec mais non à la Colombie-Britannique. Qu'est-ce qui arrive? Des mesures sont-elles prises pour étendre ce règlement à la Colombie-Britannique?

M. LEVELTON: Oui, surtout à cause de la correspondance échangée entre vous et M. Tremblay, pendant qu'il était ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, concernant le désir des Indiens autochtones de la Colombie-Britannique que ce règlement s'applique à eux.

M. HOWARD: J'aimerais savoir ce qui se passe.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, ce règlement ne s'applique pas qu'aux provinces de l'Atlantique et à la province de Québec, mais nous avons eu des réunions avec le gouvernement de l'Ontario, des provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique et ce règlement est applicable aux provinces qui ont une Commission de prêts aux pêcheurs avec laquelle nous pouvons traiter.

Il y a une distinction spéciale à faire dans le cas des Indiens autochtones. Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a étudié récemment s'il était possible d'instituer un programme d'aide spéciale fondé sur le principe que nous avons sur la côte de l'Atlantique, lequel s'appliquerait aux Indiens autochtones. Au ministère des Pêcheries, nous avons offert toute l'aide possible pour fixer le règlement applicable à un tel programme. J'espère sincèrement que nous aurons quelque chose à appliquer avant longtemps à cet égard.

M. CROUSE: J'aimerais poser cette question au ministre. Concernant un autre sujet, le ministère des États-Unis a annoncé qu'à l'avenir, le représentant des États-Unis aux discussions internationales sur les pêcheries aurait le rang d'ambassadeur, à cause de l'importance générale accrue des pêcheries côtières des États-Unis qui a suivi la vague intense de pêche étrangère le long des côtes des États-Unis et la constatation tardive de la part des organismes régisseurs des États-Unis que d'autres pays considèrent leurs grandes pêches de première importance. Dans les consultations aux niveaux supérieurs concernant la conservation et les droits territoriaux devant avoir lieu prochainement ou, comme l'a déclaré le ministre, ayant lieu constamment, le plein statut d'ambassadeur ajoute du poids à l'intervention des États-Unis. J'aimerais demander au ministre quelles mesures nous avons prises pour faire pendant à ce nouveau développement des pourparlers relatifs aux pêcheries.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je demande à M. Ozere de répondre à cette question.

M. S. V. OZERE (*Sous-ministre adjoint (affaires internationales), ministre des Pêcheries*): Monsieur le président, comme les honorables députés le savent probablement, le régime des États-Unis est un peu différent du nôtre. Selon la Constitution des États-Unis, chaque État contrôle ses propres pêcheries et le gouvernement fédéral ne s'en occupe que si un traité est négocié. Il n'y a donc rien dans la structure fédérale qui ressemble à notre ministère des Pêcheries. Ils ont un service appelé *Fish and Wildlife Service* (Service de la pêche et de la faune), qui se consacre surtout à la recherche sur les pêcheries et les choses de cette nature et qui a administré les pêcheries de l'Alaska jusqu'à ce que l'Alaska devienne un État.

Pendant quelques années, le secrétariat d'État, qui est l'équivalent de notre ministère des Affaires extérieures, avait dans sa structure un fonctionnaire connu sous le titre adjoint spécial du sous-secrétaire d'État pour les pêcheries et, dans la mesure où je peu comprendre d'après les rapports que nous avons reçus, le titre seul a été changé, il y aura un nouveau titulaire parce que l'adjoint spécial actuel prend sa retraite en septembre et une nomination à un rang légèrement supérieur se fera.

M. CROUSE: Permettez que je pose une autre question, Monsieur le Président. On nous a dit que la limite de 12 milles ne peut être établie de la façon envisagée dans le bill S-17 à cause des objections des États-Unis. On nous a également informés, ou j'ai été amené à croire, que les autres pays, soit les sept outre les États-Unis que le ministre a mentionnés l'autre jour, laisseraient tomber leurs objections à notre mise en application de la limite de 12 milles si les États-Unis et le Canada parvenaient à s'entendre à cet égard.

On nous a dit depuis près de deux ans que les pourparlers se poursuivaient. Bien que je ne m'attende pas à ce que le ministre dise au Comité les articles qui font l'objet de pourparlers avec les États-Unis, j'aimerais savoir s'il peut dire au Comité ce à quoi s'opposent les États-Unis dans la loi que nous avons passée il y a environ deux ans.

M. ROBICHAUD: Monsieur le Président, je crois avoir précisé que je ne pouvais pas donner de détails exacts quant aux objections des États-Unis. J'ai déclaré que les États-Unis s'opposaient à notre proposition, qui est fondée, ainsi que l'a mentionné au Comité M. Ozere, je crois, à l'une de nos réunions précédentes, sur une proposition semblable à celle que le Conseil des pêcheries du Canada a faite au gouvernement. Le Conseil des pêcheries du Canada a demandé qu'un certain nombre de masses d'eau soient considérées comme eaux canadiennes. Tel est le fondement de leur objection. Mais je ne puis donner de précision concernant les masses d'eau ou les parties auxquelles ils sont opposés.

Ils sont opposés en général au principe sur lequel se fonde la proposition présentée au gouvernement par le Conseil des pêcheries du Canada.

M. CROUSE: Alors, cela signifie que nous sommes pratiquement dans une impasse à ce sujet avec notre contrepartie étatsunienne, n'est-ce pas?

M. ROBICHAUD: Je n'irais pas jusqu'à dire ça. Je ne dirais pas que nous sommes dans une impasse. Certes, nous n'avons pas encore pu faire approuver notre proposition, mais, comme je l'ai dit à la première réunion, nous attendons une réponse positive des États-Unis et quand nous la recevrons, le gouvernement l'étudiera. Si une modification s'impose ou qu'une nouvelle politique doit être adoptée, je ne puis dire quelle attitude nous prendrons. Il se peut, ainsi que je l'ai dit, que nous commencions sur-le-champ à établir certaines coordonnées et laissons de côté pour le moment, les régions sur

lesquelles nous ne pouvons obtenir un accord complet. Je ne dis pas que c'est ce que nous allons faire mais c'est possible.

Au point où en sont les choses à présent, quel avantage y aurait il pour le Canada et les pêcheurs canadiens si nous adoptions une attitude unilatérale qui ne serait pas acceptée par la Cour internationale de justice? Notre cas accuserait un recul de vingt-cinq ans au moins. Il y a donc deux façons d'aborder le problème maintenant lesquelles consisteraient à évaluer de nouveau notre situation, à établir sans retard des coordonnées, ou encore, et je sais que c'est ce que préfèrent probablement les députés ici présents, nous aurons une autre conférence sur la Loi de la mer, parce que je crois qu'il y a un changement d'attitude à travers le monde.

Un certain nombre de pays qui, à la dernière réunion, peuvent s'être opposés à la proposition qui a été faite alors la regardent peut-être d'un esprit différent. Il serait beaucoup plus pratique et au meilleur avantage des pêcheries du Canada que nous puissions arriver à une solution acceptable à la majeure partie des pays qui participent à la conférence sur la Loi de la mer.

D'autre part, si nous imposons notre proposition et qu'un des pays en cause nous traduit devant la Cour de justice internationale et que notre proposition soit rejetée, où en serions-nous? Comme je l'ai dit, notre cas accuserait un recul de vingt-cinq ans.

M. CROUSE: Monsieur le président, permettez-moi juste une autre question. Ce sera ma dernière. Lorsque l'honorable Paul Martin a introduit ce bill, le 20 mai 1964, il a déclaré ce qui suit:

sur proclamation, la zone de pêche de 12 milles sera établie. Je dois souligner qu'il n'y a pas de doute et qu'il ne saurait y en avoir sur ce point...

C'était le 20 mai 1964 et la loi a été publiée, je crois, au mois de juillet de cette même année. Peut-on, monsieur le président, prudemment supposer que les pays mentionnés l'autre jour par le ministre, à savoir la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Norvège, le Danemark, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique ne se conforment pas encore à la loi qui a été adoptée? Est-ce une supposition prudente?

M. ROBICHAUD: Pas exactement, monsieur le président. Les pays qui viennent d'être mentionnés avaient un traité avec le Canada ou des droits historiques au Canada. Ce qu'il nous fallait faire, c'était de passer un ordre en conseil spécial leur permettant (c'est une coutume internationale qui n'est pas nouvelle de notre part) de pêcher comme avant l'adoption de la Loi. Nous devons ensuite négocier une période de transition avec ces pays. C'est ce que nous avons fait. De nouveau, c'est une coutume internationale reconnue entre les pays.

M. CROUSE: Monsieur le président, le ministre peut-il nous dire quel accord est intervenu avec ces pays quant à la période de transition?

M. ROBICHAUD: Je ne peux donner de précisions, cela équivaldrait à donner les détails des pourparlers. Mais un certain nombre de ces pays (j'espère n'être pas obligé de les nommer, parce que nous avons convenu dans les pourparlers de ne pas les nommer tant que les négociations ne seraient pas terminées) sont

tombés d'accord avec le Canada et leur période de transition a été acceptée. Nous attendons la fin des pourparlers pour appliquer ces périodes de transition.

M. CHATTERTON: Est-ce que l'accord qu'on a essayé de conclure avec quelques-uns de ces pays n'est valable qu'à la condition que tous les pays soient d'accord?

M. ROBICHAUD: Selon la coutume internationale, si l'un des pays (je n'en nommerai aucun) dit «très bien, établissez vos coordonnées, fermez vos masses d'eau, mais si vous le faites, nous vous amènerons devant la Cour internationale», alors notre accord avec les autres pays peut ne plus être valable, ne valoir rien.

M. CROUSE: Permettez-moi de poser une autre question, monsieur le président. Le ministre et le gouvernement étaient-ils au courant de ces droits lorsqu'ils ont fait une déclaration unilatérale?

M. ROBICHAUD: Certainement et c'est pour cela que nous négocions. C'est pour cela que nous essayons de convaincre les pays qui sont opposés. Nous essayons de les convaincre de nos droits.

M. HOWARD: J'ai entendu dire que le ministre et aussi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avaient déclaré très clairement et très nettement, lorsque le bill S-17 a été étudié (et ils ont employé les mots du premier ministre dans ses entretiens avec le président des États-Unis) que nous ne ferions rien, soit en négociant une période de transition soit de toute autre façon pour réfuter la prétention des États-Unis à un droit historique de pêcher à l'intérieur de la zone de 12 milles alors proposée pour ce qui concerne la côte occidentale. Est-ce encore l'attitude actuelle?

M. ROBICHAUD: Oui, j'essaie de trouver les mots exacts qui ont alors été dits. Il a été mentionné que nous respecterions les droits historiques revendiqués par les États-Unis là où nous étions d'avis que ces droits existaient. Il peut y avoir des régions où ils peuvent avoir réclamé certains droits, mais nous avons pu leur prouver qu'ils n'avaient pas de tels droits dans ces régions.

M. HOWARD: Vous parlez des pêcheries des États-Unis sur la côte occidentale?

M. ROBICHAUD: Il y a sur la côte occidentale une très vaste région. Divers masses d'eau sont en cause. Je peux mentionner l'entrée Dickson, le détroit de Hecate, le détroit de la Reine-Charlotte. Je vais vous donner un exemple sans entrer dans les précisions. La situation, disons, dans le détroit de Hecate est tout à fait différente de celle du détroit de la Reine-Charlotte à cause de la distance qui sépare les coordonnées si elles sont prises d'une pointe de terre à l'autre.

M. HOWARD: Nous n'avons pas encore de coordonnées.

M. ROBICHAUD: Il nous faut appuyer nos pourparlers sur des coordonnées.

M. HOWARD: Permettez-moi de revenir à la question. Négociez-vous avec les États-Unis en vue de les amener à abandonner progressivement leur prétention à leur droit historique de pêche sur la côte occidentale à l'intérieur de la limite de 12 milles.

M. ROBICHAUD: C'est une précision que je regrette de ne pouvoir donner en ce moment.

M. HOWARD: Vous avez répondu il y a deux ans par un non décisif, qu'il n'y aurait pas de période de transition et que leur droit serait reconnu à perpétuité.

M. ROBICHAUD: Cette déclaration a été faite avant le début des pourparlers, non depuis que les pourparlers ont été entamés.

M. HOWARD: Si telle est la situation, alors, ce que le gouvernement a dit au comité il y a deux ans était inexact et a faussement amené le comité à croire que tel n'était pas le cas.

M. ROBICHAUD: Non, je ne puis être d'accord.

M. HOWARD: Vous pouvez bien ne pas être d'accord mais c'est une réalité. Je constate que le ministre n'est pas d'accord lorsque la situation est parfois embarrassante, mais ça c'est de la politique.

M. ROBICHAUD: Il s'agit d'adopter une attitude responsable, monsieur le président.

M. HOWARD: La seule responsabilité que vous avez démontrée sur la côte occidentale a été envers les pêcheurs des États-Unis et à l'égard de la préservation de leur droit historique de pêche à l'intérieur de la zone de 12 milles. Vous n'avez fait preuve d'aucune responsabilité quant aux désirs et aux besoins des pêcheurs du Canada dans cette région.

M. CROUSE: Je me demande, Monsieur le président, si je peux interroger le ministre au sujet de la Cour de justice internationale. Il semble que ce soit un super-organisme dont nous avons une peur mortelle. De quelle loi internationale de la mer avons-nous peur? Quels sont les règles, le règlement ou les lois que la Cour de justice internationale juge applicables dans des questions comme celle-là?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, cela équivaut à me demander une opinion juridique. Je crois qu'il ne serait pas juste que j'essaie de donner une opinion juridique au nom du gouvernement, surtout s'il faut certaines précisions. Je suis sûr que M. Ozere peut énoncer en quelques mots l'attitude du Canada concernant, par exemple, la Cour de justice internationale que nous avons consenti à reconnaître.

M. OZERE: Monsieur le président, le Canada, comme vous savez, a accepté l'autorité coercitive de la Cour internationale. Nous sommes un des pays qui a conduit le monde à l'idée que les différends internationaux doivent être réglés par l'intermédiaire de la Cour internationale. Ayant accepté l'autorité coercitive, nous pouvons être traduits devant la cour, que nous l'aimions ou non, par l'un ou l'autre des autres pays qui ont accepté l'autorité coercitive de la cour, par le Japon, par exemple.

Quant à la question qui vient d'être posée concernant la jurisprudence, la seule cause tranchée par la Cour internationale concernant les lignes de base a été celle qui a été intentée par la Norvège contre le Royaume-Uni en 1951. La Cour avait alors décidé que lorsque le littoral est très échanuré par des fiords ou que la ligne régulière du littoral est très accidentée, des lignes de base droite peuvent être tirées pour mesurer les mers territoriales. Par la suite, ce jugement ou au moins le principe énoncé dans ce jugement a été confirmé par la Conférence de Genève de 1958. Il existe maintenant un principe établi à la Conférence de 1958, lequel définit quand un pays peut tirer des lignes de bases droites. C'est à peu près le même principe que celui énoncé par la cour dans la cause de la Norvège.

Toutefois, bien que le principe même ait été énoncé, c'est son application qui cause des difficultés, parce que les lignes doivent être raisonnables. Il faut

les tracer d'après la direction de la ligne du littoral et ainsi de suite. Qu'est-ce qui constitue une ligne raisonnable ou non, est une question de fait et, si le gouvernement fermait certaines masses d'eau et que quelqu'un pensait qu'il n'a pas raison, le gouvernement pourrait être traduit devant la Cour internationale et on ne sait pas ce qui surviendrait. C'est impossible à prévoir.

M. HOWARD: Voilà. C'est ainsi que je comprends la situation. Vous regardez chaque étendue d'eau et dites «Comment s'ajuste-t-elle dans le concept général du profil ou du contour du littoral?» Mais il n'existe pas de définition précise permettant d'établir qu'il faut telle largeur ou quelque chose de la sorte.

M. ROBICHAUD: Oui, il y en a une parce que la distance qui est habituellement acceptée par la Cour internationale n'est-elle pas d'environ 47 milles?

M. OZERE: Non, Non. Il y a, concernant les bases, un article spécial qui limite une base à 24 milles mais, dans le cas des lignes de base droites (je crois que c'est de ça dont voulait parler le ministre) par exemple, une des lignes tirées en Norvège avait une longueur d'environ 43 milles.

M. HOWARD: Ce qui m'intéresse présentement, bien que ce ne soit pas mon seul intérêt, c'est la côte occidentale. Il y a à l'égard de ces lignes droites de base un endroit ou deux où elles pourraient aller. Elles pourraient fermer le détroit de la Reine-Charlotte et s'étendre de l'extrémité septentrionale de l'île de Vancouver à l'extrémité méridionale de la Reine-Charlotte. Je suppose que c'est ce à quoi s'opposent les États-Unis. Je crois justement qu'ils s'opposent à la région où devraient aller ces lignes de base.

Je suppose encore que si nous parvenons à une certaine entente avec les États-Unis quant à la distance où devraient aller les lignes de base, ce qui serait une rétractation de l'attitude que le gouvernement a prise dans le Comité il y a deux ans, alors donc, si nous parvenons à nous entendre, je suppose que nous ne craindrions pas que les États-Unis nous traduisent devant la Cour de justice internationale. Je crois que je peux et n'importe qui peut arriver à cette conclusion. Mais s'il ne peut y avoir d'entente, si l'attitude des États-Unis est trop rigide pour ce qui nous concerne et, connaissant les États-Unis, je sais, qu'il voudront pousser nos lignes de base aussi près du rivage qu'ils le pourront et voudront qu'il y ait une ceinture d'eau aussi étroite que possible comme territoire canadien.

S'il ne peut y avoir d'entente sur ce point, alors je suppose que l'attitude du ministre sera encore celle qui a été mentionnée au Comité il y a une couple d'années, c'est-à-dire que les lignes de droites de base, pour les besoins de la discussion, comprendraient l'extrémité méridionale du détroit de la Reine-Charlotte. Si tel était le cas, nous pourrions être traduits en Cour de justice internationale par les États-Unis s'ils ne réussissent pas à imposer leurs vues en négociant avec nous, c'est-à-dire en nous forçant à accepter leur détermination, la ligne droite de base au lieu de notre propre détermination.

M. ROBICHAUD: C'est possible.

M. HOWARD: Oui, tout ce que je fais consiste à exprimer ces possibilités. Je ne vous demande pas de nier ou de confirmer les suppositions auxquelles j'arrive parce que ce serait vous donner l'occasion de dire que vous ne faites pas d'observation à ce sujet, que ce serait divulguer une certaine attitude. Mais je crois qu'il saute assez aux yeux que c'est là où nous en sommes.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je désire vous signaler que l'heure est venue d'ajourner. La Chambre va siéger très prochainement.

J'espérais que nous pourrions régler ces questions aujourd'hui. Quant à la question actuelle, je peux dire qu'il y a eu une longue et, je crois, très franche discussion entre le Comité et le ministre sur les lignes de base et les aspects de ces pourparlers internationaux. Même si les membres du Comité peuvent ne pas être nécessairement d'accord avec le ministre, je crois que nous avons tous eu l'occasion d'examiner les faits et de les examiner pleinement au sein de notre Comité.

Je me demandais justement si nous ne pourrions arriver très promptement à un certain accord quant à l'heure où nous pourrions clore le travail du Comité pour adopter l'article 15, adopter l'article 1 et retourner cet exposé des prévisions budgétaires à la Chambre. Sommes-nous disposés à avancer nos discussions avant d'ajourner aujourd'hui, où devrions-nous avoir une autre réunion avec les fonctionnaires du ministère avant d'ajourner? Que désire le Comité?

M. HOWARD: Monsieur le président, je désire justement indiquer que j'ai soulevé deux questions auparavant et que M. Martin du Conseil de recherches sur les pêcheries et un autre monsieur, dont j'oublie le nom, m'ont signalé qu'ils apporteraient au Comité certains renseignements documentaires relativement aux questions que j'ai posées. L'une de ces questions concernait la pollution par les exploitants des bois. Je peux vous donner les numéros des pages. En effet, il s'agit des pages 205 et 206 des délibérations du Comité. L'autre question est à la page 207. Je crois que c'est à M. Lucas que j'ai parlé du rapport entre le ministère des Pêcheries et celui des Forêts de la Colombie-Britannique et à qui j'ai demandé si ce rapport s'étendait ou non aux permis d'exploitation des bois et à certains droits de coupe. On devait évidemment me donner des renseignements là-dessus aussi.

J'aimerais connaître l'importance des pêcheries King Craft sur la côte occidentale à une réunion prochaine et savoir si nous ne pourrions pas nous occuper de ce sujet-là aussi. J'aimerais avoir quelque statistique sur le rendement du saumon sur le littoral occidental au cours, disons, des dix dernières années. Je me demande si nous ne pourrions avoir ces renseignements à une prochaine réunion. Je peux les demander à M. Logie ou à quelqu'un du ministère après l'ajournement de la réunion, mais je crois qu'il y a lieu de le mentionner dans le compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Sont-ce des questions à l'égard desquelles vous voulez un examen au comité, monsieur Howard, ou sont-ce des questions à l'égard desquelles vous pouvez demander au ministère de vous fournir une documentation de base?

M. HOWARD: Ce sont des points sur lesquels le Comité pourrait, j'espère, fonder certaines recommandations dans son rapport.

Le PRÉSIDENT: Vous vous rappelez la façon dont nous procédions auparavant. Si vous aviez des questions à poser par écrit au Comité, vous vous adressiez au ministère pour obtenir une réponse. Ainsi le Comité n'avait pas besoin d'étudier minutieusement ces questions. Je me demande si cela pourrait vous satisfaire, monsieur Howard, ou s'il nous faut nous en occuper aux prochaines réunions, étant donné la nécessité de retourner l'exposé des prévisions budgétaires à la Chambre.

M. HOWARD: Pour ce qui concerne les pêcheries King Craft par exemple, il m'est difficile d'en parler tant que je n'aurai pas examiné les renseignements accessibles. Il m'est donc impossible d'en parler. J'ai déjà posé deux autres questions et on a dit qu'on me fournirait des renseignements. Quant à la statistique du rendement du saumon, nous n'en avons vraiment pas besoin, parce qu'elle est positive.

Le PRÉSIDENT: Nous aurons une réunion demain à une heure, si les députés veulent bien nous le permettre. Je vois que nous aurons une autre réunion avec les fonctionnaires du ministère. Êtes-vous libre demain, monsieur Howard?

M. HOWARD: Je le suis toujours, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Je crois que nous allons maintenant ajourner. Incidemment, nous venons de recevoir la réponse relative à la pollution des eaux. Je suis prêt à distribuer ce document. C'est la réponse à la question posée par M. Howard concernant le déversement des eaux résiduaires dans la mer, la pollution par les fibres de bois à pâte, l'étude sur la tolérance des poissons, la putréfaction du bois, etc. C'est une réponse très documentée à la question posée par M. Howard sur la pollution?

M. HOWARD: Monsieur le président, est-ce que la liasse de documents comprend un seul ou plusieurs exemplaires de la réponse?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit justement d'exemplaires.

M. HOWARD: Monsieur le président, si le document n'est pas trop volumineux, ne pourrions-nous pas le faire imprimer comme appendice «3» à nos délibérations d'aujourd'hui?

Le PRÉSIDENT: Sommes-nous d'accord?

M. CHATTERTON: Un exemplaire ne suffit-il pas?

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de soulever ce point comme prochaine question; ça ne presse pas. Vous pouvez en avoir un exemplaire maintenant. Il s'agit de le faire imprimer dans les délibérations du Comité; êtes-vous d'accord?

Entendu.

Le PRÉSIDENT: Nous ajournons et nous aurons une autre réunion à une heure demain.

APPENDICE «3»

CONSEIL DE RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES DU CANADA

Recherche sur la pollution des eaux sur le littoral du Pacifique, y compris un exposé des conséquences des opérations forestières sur les pêcheries.

Réponse à la question posée par M. Howard, député.

Renvoi: Compte rendu de la réunion du Comité des pêcheries en date du 12 mai 1966, page 206.

Le Conseil a effectué des recherches en vue de constater les effets des modifications du milieu sur la vie aquatique. Lorsque les modifications étaient nuisibles, des recherches ont été entreprises pour fixer les moyens pratiques et économiques d'alléger la situation. Il a étudié les conséquences des structures physiques, comme les barrages, etc., les effets des produits chimiques nocifs, des eaux résiduaires, des déchets industriels, etc. (pollution faite par l'homme) ainsi que les effets secondaires comme l'eutrophication, l'envasement découlant de l'érosion excessive du terrain par suite de l'exploitation des bois, de la construction, etc. Tous ces sujets sont appelés «Recherches sur la pollution des eaux».

Selon le texte de la Loi sur les pêcheries, toute modification des eaux fréquentées par les poissons est interdite. Cependant, dans une civilisation industrielle, un certain degré de pollution (modification de l'ambiance) doit être accepté. Le Conseil a pour tâche de fixer les limites de pollution acceptable, d'observer ou de prévoir le degré de pollution existant ou devant se produire dans une situation quelconque, de fixer les limites d'exploitation qui peuvent être acceptées et, dans les cas où les limites acceptables seront probablement dépassées, d'imaginer et de fixer des moyens économiques pour réduire la pollution dans les limites tolérables.

Élimination des eaux résiduaires dans la mer

Lorsque l'eau douce entre dans une masse d'eau côtière (havre, petite baie, etc.) elle va et revient avec les marées, mais elle avance vers le large dans la couche de la surface. Cette couche entraîne l'eau de mer d'en dessous et ainsi, l'eau devient plus salée en allant vers le large. Dans la zone profonde sous la couche de surface, l'eau de mer avance toujours intérieurement vers l'embouchure de la rivière. Les hommes de science du Conseil des recherches sur les pêcheries ont découvert ce mécanisme de chasse d'eau, établi le rapport entre le transport de surface vers le large et le drainage du terrain et l'ont appliqué pour prédire le cours des eaux résiduaires transportées par l'eau douce. Employant les techniques de relevés par mer et par air et des modèles hydrauliques, ils ont pu prévoir le trajet suivi dans la mer, le taux de diffusion et de concentration de l'effluent des fabriques de pâte à papier, sa demande d'oxygène et l'oxygène résiduelle dans l'eau à Port Alberni, à Nanaïmo (Harmac), à Prince Rupert, à Crofton, à Burrard Inlet et à Seymour Narrows. Dans tous ces cas, ils ont pu aider à établir le plan et l'endroit du débouché des égouts. Par conséquent, ces installations ne créent pas de problèmes de pollution.

Les techniques ont été employées pour prévoir les conséquences du déversement des eaux résiduaires des municipalités de Vancouver, de Nanaïmo et de Victoria et fixer le meilleur endroit pour déverser les égouts.

En Colombie-Britannique, le ministère des Pêcheries est informé par le commissaire des eaux lorsque doit se construire une nouvelle fabrique de pâte à papier et on demande l'approbation quant au déversement de l'effluent. Le ministère demande au Conseil de recherches sur les pêcheries de procéder à une étude et de donner ses prévisions quant à l'endroit proposé. Le Conseil travaille avec des ingénieurs dessinateurs à la recherche de la meilleure solution et recommande les conditions qui permettront de vérifier le procédé, le débit des égouts et la qualité de l'effluent, et le ministère impose ensuite ses conditions pour l'octroi de l'autorisation de déverser l'effluent dans les eaux côtières.

Le Conseil de contrôle de la pollution de la Colombie-Britannique procédera à une étude et un contrôle semblable sur les eaux résiduaires (ou l'effluent) qui entrent dans les rivières.

Service de surveillance

Sur le littoral du Pacifique, les situations les plus aptes à polluer sont surveillées régulièrement, habituellement lorsque la chasse d'eau est à son minimum (fin de l'été) et qu'on peut s'attendre aux pires conditions. Des méthodes ont été mises au point pour déterminer la concentration des ingrédients actifs de l'effluent, la concentration d'oxygène et les coefficients de la qualité de l'eau qui sont dangereux pour le bien-être des poissons. Dans presque tous les cas, on a constaté que la situation observée était dans les limites prédites. Dans un petit nombre de cas, des coefficients supplémentaires ont contribué à l'état de choses.

Pollution par les fibres de pâte à papier

L'effluent des fabriques de pâte à papier contient une quantité appréciable de fibres de bois (cellulose) qui se déposent au fond de l'eau et consomment l'oxygène en se putréfiant lentement. Lorsque l'oxygène dissous dans la boue du fond est épuisé, il se forme de l'hydrogène sulfuré (gaz nocif), qui se dissout dans l'eau.

Cette constatation a été faite à Alberni Harbour depuis 1963 et à Port Mellon, à Woodfibre (Squamish), à Powell River, à Ocean Falls (Kitimat) et à Port Edwards. Dans tous les cas il y avait des preuves de pollution de ce genre.

Étude sur la putréfaction du bois

Le taux de putréfaction (ou d'oxydation) du bois, de l'écorce et des copeaux de bois de pâte est étudié à Nanaïmo afin d'avoir les éléments qui permettront de prévoir ses conséquences sur les eaux naturelles.

Études sur la tolérance des poissons

Des études ont été faites pour déterminer la concentration des produits chimiques délétères (déchets de fabrique de pâte) qui sont préjudiciables au bien-être et à la croissance des poissons (saumon) et les concentrations où les produits chimiques deviennent mortels.

Lorsqu'un barrage est construit sur une rivière, il se forme un lac où l'eau est habituellement plus chaude que dans une rivière non obstruée. Des recherches ont été effectuées pour prévoir cette augmentation de la température. Des recherches ont été faites sur des saumons en migration pour déterminer les effets que cela pouvait avoir sur leur bien-être, leur comportement et leur habileté à faire face aux obstructions.

Déboisement

Dans l'exploitation des bois, la surface du sol est enlevée, la terre est rongée par les pluies et la boue est entraînée dans les rivières et une partie de cette boue recouvre le fond de l'eau. La boue contient de l'humus qui pourrit en consommant de l'oxygène, de sorte que l'eau du fond, sous la boue, devient dépourvue d'oxygène.

Les saumons pondent leurs œufs dans le gravier du lit des cours d'eau. Pour survivre ces œufs dépendent de l'oxygène de la nappe d'eau souterraine. Des études à Nanaïmo ont démontré que dans les régions où a lieu l'envasement il n'y a pas d'oxygène et les œufs meurent.

Des études effectuées au États-Unis quant aux conséquences de l'exploitation des bois sur l'ambiance du saumon rose et du saumon kéta au sud-est de l'Alaska ont démontré que les modifications de l'habitat, quoique subtiles, sont surtout dues à l'addition de débris de bois ou à l'augmentation de la sédimentation.

Les clauses des permis de coupe de bois relatives à la protection des cours d'eau dans certaines régions ont été examinées aux réunions conjointes des fonctionnaires fédéraux et provinciaux des services des pêcheries et des forêts. Les résultats des clauses protectrices ont été reconnus comme utiles et leur propagation à d'autres régions se poursuit.

L'an dernier, le Comité fédéral-provincial des pêcheries de la Colombie-Britannique a examiné la relation de l'exploitation forestière avec les intérêts des pêcheries. Des études des programmes de recherche à longue échéance sur les conséquences du déboisement sur les poissons ont été entamées.

Les objectifs communs poursuivis dans l'usage multiple de l'eau douce aboutissent à une grande collaboration entre les services forestiers et les organismes qui dirigent les pêcheries.

Ottawa, le 31 mai 1966.

Les résultats des clauses protectrices ont été reconnus comme utiles et leur préparation à d'autres régions est possible.

Jan Garret, le Comité fédéral-provincial des producteurs de la Colombie-Britannique a examiné la relation de l'exploitation forestière avec les forêts des pêcheries. Les études des programmes de recherche à l'égard de la pêche et les conséquences du déboisement sur les poissons ont été effectuées.

Les résultats des clauses protectrices ont été reconnus comme utiles et leur préparation à d'autres régions est possible.

Les résultats des clauses protectrices ont été reconnus comme utiles et leur préparation à d'autres régions est possible.

Jan Garret, le Comité fédéral-provincial des producteurs de la Colombie-Britannique a examiné la relation de l'exploitation forestière avec les forêts des pêcheries. Les études des programmes de recherche à l'égard de la pêche et les conséquences du déboisement sur les poissons ont été effectuées.

Les résultats des clauses protectrices ont été reconnus comme utiles et leur préparation à d'autres régions est possible.

Ottawa, le 31 mai 1966.

Pollution et effet de serre par les forêts

Les forêts jouent un rôle important dans le cycle du carbone et dans le cycle de l'eau. Elles jouent également un rôle important dans le cycle de l'énergie. Les forêts jouent également un rôle important dans le cycle de l'oxygène et dans le cycle de l'azote. Elles jouent également un rôle important dans le cycle de l'hydrogène et dans le cycle de l'oxygène.

Cette étude a été faite à Alberton Harbour depuis 1963 et à Port Maitland, à Woodville (Sudbury), à Powell River, à Coombs Falls (Kilbuck) et à Port Edward. Dans tous les cas il y avait des preuves de pollution de ce genre.

Étude sur la putréfaction du bois

Le taux de putréfaction (ou d'oxydation) du bois, de l'écorce et des copeaux de bois de pâte est étudié à l'aide d'un appareil qui mesure les éléments qui permettent de prévoir les conséquences sur les eaux naturelles.

Étude sur la pollution des poissons

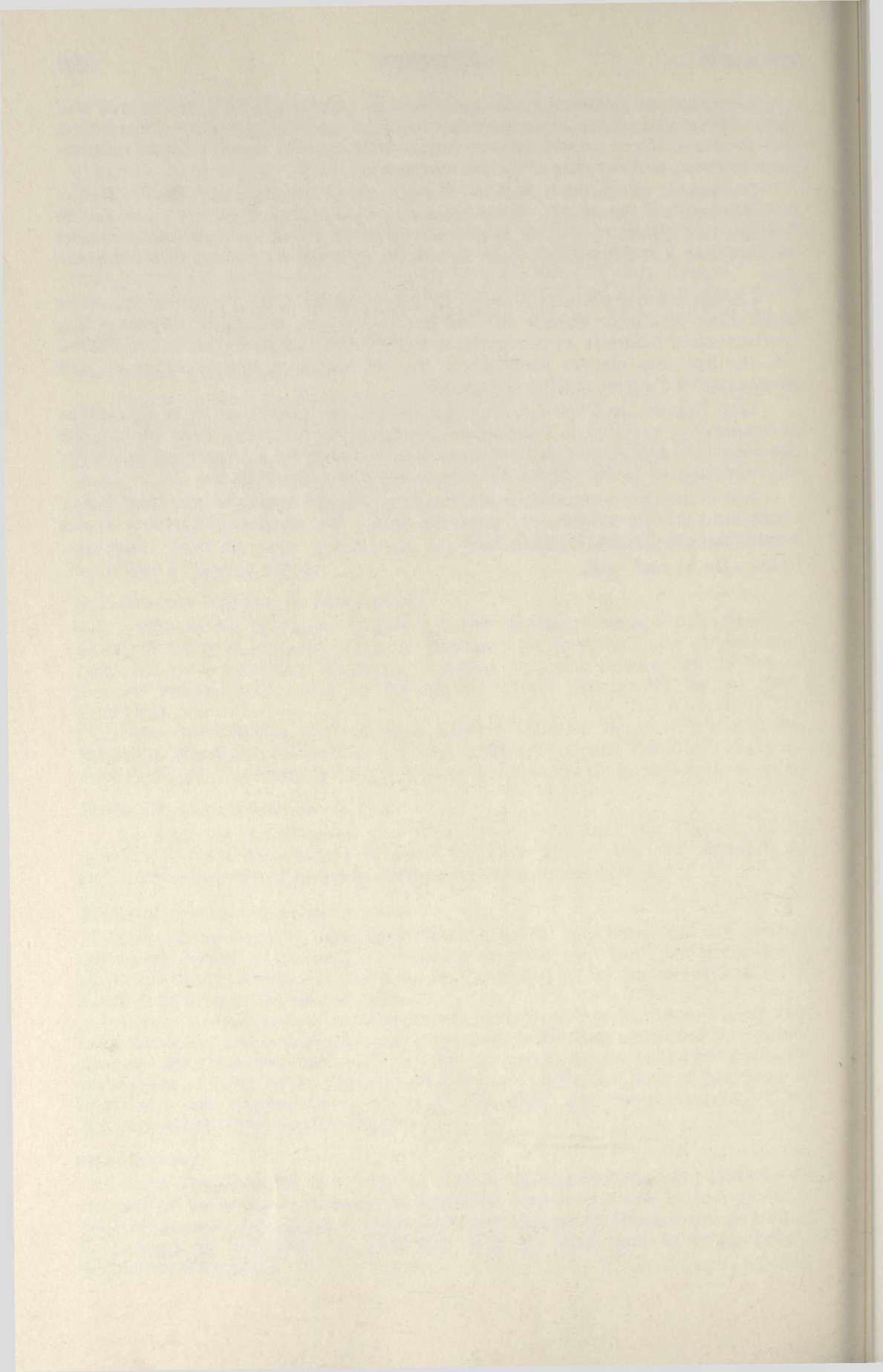
Les études ont été faites pour déterminer la concentration des produits chimiques dissous (c'est-à-dire de la fabrication de pâte) qui sont présents dans le bien-être et la mortalité des poissons (saumon) et les concentrations de ces produits.

Lorsqu'un poisson est exposé à une rivière, il se forme un lac de pollution. Les études ont été faites pour déterminer la concentration des produits chimiques dissous (c'est-à-dire de la fabrication de pâte) qui sont présents dans le bien-être et la mortalité des poissons (saumon) et les concentrations de ces produits.

Déboisement

Dans l'exploitation des forêts, la surface du sol est enlevée et la terre est rongée par les pluies et le sol est entraîné dans les rivières et une partie de cette terre rejoint le golfe du Saint-Laurent. La pollution de l'humus qui pourrait en résulter de la décomposition de la terre est un problème qui doit être étudié.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
1215 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637
TEL: 773-936-3200
WWW.CHICAGO.EDU



CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

PÊCHERIES

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Président: M. GRANT DUMAS

La présente édition contient les délibérations
en français et/ou une traduction française de
l'anglais.

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Le public peut se procurer des exemplaires ou
des séries complètes en s'adressant auprès de
l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le
Comité.

Le greffier de la Chambre

LÉON J. RAYMOND

Ministre des Pêcheries

pour l'année 1966-1967

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 1966

TÉMOINS:

L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries; de ministère des
Pêcheries; M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (opérations); M.
J. J. Laub, Directeur du service administratif; et M. K. C. Lucas,
directeur de la conservation et de la protection.

ROGER DURAMEL, M.P.C.
DIRECTEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPERIE
OTTAWA, 1966

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT
DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 15

Budget principal du ministère des Pêcheries
pour l'année 1966-1967

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 1966

TÉMOINS:

L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries; *du ministère des Pêcheries*: M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (opérations); M. J. J. Lamb, directeur du service administratif; et M. K. C. Lucas, directeur de la conservation et de la protection.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

COMITÉ PERMANENT
DES

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

et Messieurs

- | | | |
|------------|-----------------------------|-----------------------------|
| *Barnett | Crossman | McLean (<i>Charlotte</i>) |
| Basford | Crouse | McQuaid |
| Béchar | Granger | McWilliam |
| Bower | Howard | Nowlan |
| Carter | Keays | O'eKefe |
| Cashin | LeBlanc (<i>Rimouski</i>) | Patterson |
| Chatterton | MacLean (<i>Queens</i>) | Stefanson |
| | | Tucker—(24). |

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

*A remplacé M. Mather le 6 juin 1966.

SEANCE DU MARDI 7 JUIN 1966

TÉMOINS:

L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries; du ministère des Pêcheries; M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (opérations); M. J. J. Lamb, directeur du service administratif; et M. K. C. Lucas, directeur de la conservation et de la protection.

ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 6 juin 1966

Il est ordonné,—Que le nom de M. Barnett soit substitué à celui de M. Mather sur la liste des membres du comité des Pêcheries.

Attesté.

Présenter: MM. Barnett, Pêcheur,
Deachman, Howard, Keays, MacLean

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Aussi présents: L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries et ministre des Pêcheries; M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (affaires internationales); M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (opérations); W. J. J. directeur du Service administratif; M. K. C. Lums, directeur de l'exploitation des ressources; M. C. R. Levelton, directeur de la conservation et de la protection; et d'autres fonctionnaires du Ministère.

Le crédit n° 1—Prévisions budgétaires—Administration centrale est mis en délibération et réservé.

Le crédit n° 15—Subventions, contributions et subides est mis en délibération et, après discussion, approuvé.

Le Comité revient au crédit n° 1—Prévisions budgétaires—Administration centrale et il l'approuve, après avoir à nouveau interrogé le ministre et les fonctionnaires du ministère.

A 2 h. 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne, après l'approbation des Prévisions budgétaires des Pêcheries pour 1966-1967, \$39,448,368 et se réunit à huis clos le jeudi 9 juin à 1 h. de l'après-midi pour rédiger son rapport à la Chambre.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett

ORDRE DE RENVOI

Le LUNDI 6 juin 1966

Il est ordonné—Que le nom de M. Barnett soit substitué à celui de M. Mather sur la liste des membres du comité des Pêcheries.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
LÉON-J. RAYMOND.

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deschman

Vice-président: M. Blouin

et Membres

| | | |
|------------|---------------------|--------------------|
| *Barnett | Cromman | McLean (Charlotte) |
| Bazford | Crope | McCaand |
| Bécharé | Granger | McWilliam |
| Bower | Howard | Nowlan |
| Carter | Keays | O'Keefe |
| Cashin | LeBlanc (Miramichi) | Patterson |
| Chafferton | MacLean (Queens) | Stefanson |
| | | Tucker—(24) |

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

*A remplacé M. Mather le 6 juin 1966.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 7 juin 1966
(16)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 1 h. 17 de l'après-midi sous la présidence de M. Deachman.

Présents: MM. Barnett, Béchard, Blouin, Bower, Carter, Crossman, Crouse, Deachman, Howard, Keays, MacLean (*Queens*), McQuaid, Patterson (13).

Aussi présents: L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries; *du ministère des Pêcheries:* M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (affaires internationales); M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (opérations); M. J. J. Lamb, directeur du Service administratif; M. K. C. Lucas, directeur de l'expansion des ressources; M. C. R. Levelton, directeur de la conservation et de la protection; et d'autres fonctionnaires du Ministère.

Le crédit n° 1—Prévisions budgétaires—Administration centrale est mis en délibération et réservé.

Le crédit n° 15—Subventions, contributions et subsides est mis en délibération et, après discussion, approuvé.

Le Comité revient au *crédit n° 1—Prévisions budgétaires—Administration centrale* et il l'approuve, après avoir à nouveau interrogé le ministre et les fonctionnaires du ministère.

A 2 h. 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne, après l'approbation des *Prévisions budgétaires des Pêcheries pour 1966-1967*, \$39,445,000 et convient de se réunir à huis clos le jeudi 9 juin à 1 h. de l'après-midi pour rédiger son rapport à la Chambre.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 7 juin 1966

(18)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit aujourd'hui à 1 h. 15 de l'après-midi sous la présidence de M. Deschman.

Présents: MM. Barnett, Béchard, Blouin, Bower, Carter, Crossman, Crouse, Deschman, Howard, Keays, Maclean (Quebec), McGuire, Patterson (18).

Aussi présents: L'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries; du ministère des Pêcheries: M. S. V. Oxele, sous-ministre adjoint (affaires internationales); M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (opérations); M. J. J. Lamb, directeur du Service administratif; M. K. C. Lucas, directeur de l'expansion des ressources; M. C. R. Leveillon, directeur de la conservation et de la protection; et d'autres fonctionnaires du Ministère.

Le crédit n° 1—Prévisions budgétaires—Administration centrale est mis en délibération et réservé.

Le crédit n° 15—Subventions, contributions et subsides est mis en délibération et, après discussion, approuvé.

Le Comité revient au crédit n° 1—Prévisions budgétaires—Administration centrale et il l'approuve, après avoir à nouveau interrogé le ministre et les fonctionnaires du ministère.

A 2 h. 30 de l'après-midi, le Comité s'ajourne, après l'approbation des Prévisions budgétaires des Pêcheries pour 1966-1967, \$33,445,000 et convient de se réunir à huis clos le jeudi 9 juin à 1 h. de l'après-midi pour rédiger son rapport à la Chambre.

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le MARDI 7 juin 1966

● (1.00 p.m.)

Le PRÉSIDENT: Veuillez bien, messieurs, faire silence. Nous avons approuvé le crédit n° 10 la semaine dernière et nous passons maintenant au crédit n° 15.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

15. Subventions, contributions et subsides selon les montants et sous réserve des conditions spécifiées dans les titres des sous-crédits énumérés au détail des affectations, \$3,025,000.

Ce crédit comprend la propagande sur la pêche, l'aide à la construction d'établissements pour la congélation et l'entreposage de la boîte et ainsi de suite. Êtes-vous prêts à procéder.

M. KEAYS: Monsieur le président, je remarque que le crédit n° 15 prévoit une subvention de \$34,000 au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Je me demande si cette école donne aujourd'hui les mêmes résultats qu'il y a vingt ans et si la subvention est encore nécessaire.

L'hon. H.-J. ROBICHAUD (*ministre des Pêcheries*): Monsieur le président, je puis répondre très brièvement à cette question, à moins que M. Keays ne veuille continuer.

M. KEAYS: Pas pour l'instant.

M. ROBICHAUD: Oui; de fait, je me suis posé exactement la même question: cette école répond-elle vraiment aux besoins ou aux objectifs pour lesquels elle a été établie il y a plusieurs années. Nous en avons discuté avec les fonctionnaires du ministère des Pêcheries à Québec et il a été convenu il y a quelques mois de confier désormais aux Pêcheurs unis de Québec la surveillance du travail qui se faisait auparavant au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il s'agit de subventions spéciales consenties aux universités pour favoriser l'éducation des adultes et le mouvement coopératif. Nous avons rencontré ici mercredi dernier les représentants des divers collèges et universités bénéficiaires des subventions prévues au budget. On a décidé de maintenir cette subvention, qui sera dorénavant versée aux Pêcheurs unis de Québec pour favoriser l'éducation des adultes et le mouvement coopératif. Il a été également convenu de retenir les services des membres disponibles du personnel du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière qui se sont adonnés à ce genre de travail. Par suite de la réunion de la semaine dernière, nous sommes convaincus que le nouveau groupe peut faire un travail très profitable.

M. KEAYS: Je suis heureux de cette déclaration du ministre car je connais le besoin d'éducation des adultes dans l'industrie de la pêche. Mais, étant donné évidemment que le champ d'activité des Pêcheurs unis de Québec se limite au bas Saint-Laurent, je me demande s'il n'est pas préférable d'inclure dans le crédit n° 20 cet élément du crédit n° 15 et de l'ajouter à la station de recherche

technologique de Grande-Rivière. Je veux dire qu'on pourrait y grouper les deux, car il me semble que la station de Grande-Rivière devrait s'éloigner un peu de la technologie et faire un peu plus de travail pratique. Comme elle est située dans un endroit où sont tous les pêcheurs, on pourrait en tirer de plus grands avantages que peut en fournir l'école technologique de Grande-Rivière grâce à l'Office de recherches.

M. ROBICHAUD: En réponse à la courte observation de M. Keays, je dirai que toute la question de la recherche au Québec fait présentement l'objet d'une étude sérieuse. Au fait, je crois que le président de l'Office de recherches sur les pêcheries et les fonctionnaires du ministère provincial des Pêcheries se rencontrent aujourd'hui ou demain à Québec pour reviser toute la situation relative à la recherche. Quant aux Pêcheurs unis de Québec, je tiens à préciser que nous leur avons bien fait voir, au cours de notre réunion, qu'il fallait accroître ces travaux non seulement dans les régions où ils ont un intérêt particulier, mais encore, par exemple, sur la côte nord du Saint-Laurent. On a grandement besoin de travaux de ce genre sur la côte nord-est du Saint-Laurent. Ils ont convenu d'accorder une attention particulière à ces régions. Je ne puis prendre d'engagement maintenant au sujet de ce qu'on fera pour faire avancer la recherche au Québec, mais je tiens à assurer aux membres du Comité que nous étudions la question et que le président de l'Office de recherches et les fonctionnaires du Québec se rencontrent aujourd'hui ou demain.

M. KEAYS: Monsieur le président, j'estime que le ministère des Pêcheries pourrait tirer profit à concentrer davantage les études biologiques et technologiques de l'Est du Canada dans certaines écoles et stations déjà existantes et que nous devrions songer à une application plus pratique des études aux pêcheurs. Selon moi, avec votre école provinciale de pêche à Grande-Rivière et votre station technologique à Grande-Rivière, nous devrions penser à fournir de façon plus pratique les connaissances à nos pêcheurs; il serait certes plus profitable de laisser la recherche et les études technologiques aux autres grandes stations, car il y a sûrement lieu d'enseigner à nos pêcheurs certaines méthodes pratiques de faire les choses. C'est pourquoi j'estime que ce programme d'éducation des adultes à Sainte-Anne-de-la-Pocatière pourrait être bien plus utile à nos pêcheurs.

Ce qui est arrivé dans le passé, c'est que la plupart des gens qui se sont intéressés aux études sur les pêches à Sainte-Anne-de-la-Pocatière venaient de Québec et des alentours, alors que nos propres pêcheurs et fils de pêcheurs qui pourraient peut-être profiter des études ne peuvent se permettre d'aller à l'école de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Une école plus rapprochée de chez eux leur serait certainement utile.

M. ROBICHAUD: Ce genre de travail se fait déjà, sur une bien plus grande échelle, encore une fois après consultation avec les fonctionnaires du ministère provincial des Pêcheries à Québec. Nous faisons maintenant des efforts particuliers pour mettre les pêcheurs au courant non seulement de l'expérience que nous menons dans leurs régions, mais encore des constatations de l'Office de recherches. Je reconnais qu'il y a eu manque de communication dans le passé. Il y a eu manque de communication de la part de l'Office de recherches avec les pêcheurs eux-mêmes en vue de les aider à mettre en pratique les constatations de l'Office, mais les choses se sont grandement améliorées dans ce domaine.

M. KEAYS: Monsieur le président, je n'ai plus qu'une question. Le crédit n° 20 comprend un montant de \$135,000 pour le fonctionnement de la station de recherche technologique de Grande-Rivière, mais on retrouve un autre montant au crédit n° 25 et, si vous le permettez, j'aimerais demander pourquoi deux montants différents pour l'Office de recherches. Il y a un autre montant de \$18,000 pour la construction ou l'acquisition de bâtiments ou de matériel, à la page 158.

M. ROBICHAUD: Le dernier article mentionné au crédit n° 25 vise la construction ou l'achat de matériel par l'Office de recherches.

M. KEAYS: Que prévoit-on par cette dépense de \$18,000?

M. ROBICHAUD: M. Lamb vous donnera les détails.

M. J. J. LAMB (*directeur du Service administratif du ministère des Pêcheries*): En fait, la construction dont il est question au crédit n° 25 est la construction de nouveaux édifices pour l'Office de recherches. Il n'y a aucun rapport avec l'éducation.

M. KEAYS: C'est-à-dire un rajout ou des améliorations à la station de Grande-Rivière, n'est-ce pas?

M. LAMB: Non. Il n'a aucune disposition pour Grande-Rivière en particulier.

M. KEAYS: Eh bien, c'est \$18,000.

M. ROBICHAUD: Voyez-vous, le crédit n° 20 a trait au fonctionnement et à l'entretien, c'est-à-dire au fonctionnement régulier de la station. Et les \$18,000 sont destinés soit à la construction ou à l'achat de matériel, mais nous aurons les détails.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous fini maintenant, monsieur Keays?

M. KEAYS: Dès que j'aurai les détails, que vous pourrez me fournir plus tard.

M. ROBICHAUD: Nous pouvons demander aux fonctionnaires de l'Office de recherches de nous les donner, monsieur Keays. Nous vous les obtiendrons.

Le PRÉSIDENT: Avant de passer à un autre crédit, j'aimerais poser une question supplémentaire aux propos de M. Keays. Comment se fait-il que la Colombie-Britannique, aux termes de ce programme de subventions, ne touche que \$14,000 sur \$150,000 par l'entremise de l'Université de la Colombie-Britannique, qui se trouve être la deuxième plus grande université canadienne et qui est située à deux pâtés de maisons de chez moi.

M. ROBICHAUD: Ma foi, je pourrais peut-être expliquer cela, monsieur le président, par le fait que le mouvement coopératif est très limité en Colombie-Britannique et que le gouvernement provincial a peut-être montré moins d'intérêt que certaines autres provinces du littoral de l'Atlantique.

Le PRÉSIDENT: Suivant, monsieur Barnett.

M. BARNETT: Monsieur le président, sauf erreur, la première fois que j'ai été nommé membre du Comité, le montant était de \$5,000 pour la Colombie-Britannique; au moins, il a monté.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions sur le crédit n° 15?

M. CROUSE: A la page 153, «aide sujette aux modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour la construction de bâtiments de pêche à l'égard de laquelle aucune subvention de capital n'est payable en vertu de quelque autre autorisation fédérale», \$1,700,000 cette année. Le ministre expliquerait-il ce crédit au Comité?

M. ROBICHAUD: C'est l'assistance que fournit directement le ministère des Pêcheries. Elle vise la construction de bâtiments de pêche de 35 pieds à 100 tonnes brutes, soit aux environs de 70 pieds de longueur hors tout. Or, les subventionnés applicables à la construction de bâtiments de pêche de plus de 70 pieds de longueur, ou de plus de 100 tonnes brutes, relèvent de la Commission maritime. Voilà la différence et c'est pourquoi on dit «en vertu de quelque autre autorisation fédérale». Cela vise l'assistance du ministère des Pêcheries sous forme de subventions à la construction de certains bâtiments de pêche.

● (1.30 p.m.)

M. CROUSE: Je remercie le ministre de son explication.

Je n'ennuierai pas le Comité aujourd'hui avec mes commentaires sur le *Golden Scarab*. On a bien exposé la situation à d'autres occasions. Mais, si je parle du *Golden Scarab*, c'est que je veux que le Comité sache quels règlements en ont régi la construction et je demanderais au ministre si, par suite de l'exemple horrible de mauvaise administration de fonds, son ministère va maintenant songer à resserrer les règlements permettant d'accorder de l'aide aux bâtiments de 100 tonnes et moins. Par exemple, j'ai sous les yeux les règlements pertinents de la Commission maritime. Sous «accord», par exemple, le propriétaire du bâtiment doit s'engager:

1. A garder son bâtiment dans les registres canadiens d'inscription pour une période de cinq ans.

2. A ne pas vendre ni transférer son bâtiment pendant cette période sans le consentement de la Commission et l'approbation du Conseil du Trésor.

Le ministre songerait-il, par exemple, à y inclure une disposition prévoyant le radoub annuel du bâtiment conformément aux règlements du Bureau d'inspection de navires à vapeur? Ainsi on rendrait plus stricts les règlements relatifs au maintien en bon état du bâtiment, ce qui est de la plus haute importance pour le gouvernement pendant la période de cinq ans ainsi que pour le propriétaire.

M. ROBICHAUD: Je ne puis prendre d'engagement maintenant, mais nous sommes sûrement disposés à examiner la proposition. Je désire corriger ma première déclaration. Quand j'ai dit que la subvention était applicable aux bâtiments de moins de 100 tonnes, j'aurais dû ajouter qu'elle s'applique aussi aux bâtiments en bois de plus de 100 tonnes, mais pas aux bateaux à coque d'acier.

Quant au *Golden Scarab*, je dois avouer qu'il s'agit d'une subvention de la Commission maritime et non pas du programme régulier de subventions du ministère des Pêcheries. Je conviens que les règlements régissant ces subventions devraient être plus stricts et, nous avons rencontré, à cette fin précise, les représentants du Conseil de prêts aux pêcheurs des provinces de l'Atlantique et de Québec à Montréal il y a à peu près un mois. Nous sommes en train de rédiger de nouveaux règlements visant l'objet de la subvention en particulier et destinés à éliminer la pratique ou la situation avec laquelle nous avons été aux prises dans le passé, quand nous recevions des demandes de certaines provinces à l'égard de certains bateaux ou bâtiments de pêche construits quatre ou cinq

mois plus tôt. Dorénavant, toute demande de subvention devra être approuvée par le gouvernement fédéral avant qu'elle le soit par l'Office de prêts aux pêcheurs.

Nous voulons aussi surveiller la construction de ces bâtiments et nous assurer que la subvention soit appliquée selon certains règlements. Nous revisons toute la question et M. Crouse, avec son expérience des bateaux, reconnaîtra que la question est importante.

M. HOWARD: Peut-être puis-je soulever maintenant la question que voici. Dans un bulletin émanant du Conseil des pêcheries du Canada paru en mai de cette année et qui renferme certains renseignements sur la réunion du Conseil à Halifax, il est question d'une déclaration d'un certain M. E. H. Collins, de la Direction de la formation technique et professionnelle du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je cite le bulletin: «M. Collins a aussi traité des programmes de formation des écoles de pêche établies dans toute la région de l'Atlantique. Dans un avenir plus ou moins rapproché, ces écoles pourront dispenser une formation de base aux capitaines, seconds, maîtres d'équipage, matelots de pont, mécaniciens et cuisiniers de navire». Je me demande si le littoral du Pacifique a quelque chose de comparable dans ce domaine?

M. ROBICHAUD: Dans ce même domaine, monsieur le président, nous sommes prêts à donner au littoral du Pacifique le même genre d'assistance que nous donnons présentement au littoral de l'Atlantique. L'initiative doit venir de la province. En somme, c'est leur responsabilité. L'éducation relève des provinces et c'est là une forme d'éducation. Nous avons une école de pêche à Saint-Jean (Terre-Neuve), c'est-à-dire un collège universitaire de pêche. Nous en avons à Grande-Rivière (Québec), Caraquet (Nouveau-Brunswick) et Pictou (Nouvelle-Écosse). Elles sont administrées avec la collaboration du ministère du Travail et le ministère des Pêcheries a présentement un coordonnateur, un préposé aux programmes d'éducation qui seront offerts aux pêcheurs. Or que le gouvernement de la Colombie-Britannique démontre un jour de l'intérêt et manifeste son intention de créer des écoles semblables et je puis vous assurer que le gouvernement fédéral lui accordera la même collaboration et la même assistance.

M. HOWARD: Monsieur le président, j'ai demandé hier au ministre s'il avait reçu une communication quelconque de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique faisant suite au rapport du comité des pêches de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Le ministre a répondu par l'affirmative et a ajouté qu'on était sur le point d'entamer des discussions sur les questions fédérales-provinciales. Peut-il nous dire s'il y sera question de ces écoles?

M. ROBICHAUD: Je ne puis m'en souvenir au pied levé, monsieur le président, mais si c'est une recommandation du comité de l'Assemblée législative, je suis sûr que la question reviendra au cours des discussions qui auront lieu à un niveau officiel supérieur, au niveau des sous-ministres, à un comité de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral.

M. BARNETT: Monsieur le président, peut-être pourrais-je soulever une question connexe à celle de M. Howard. Vous le savez peut-être, je rentre de la première semaine de la conférence de l'OIT tenue sous les auspices du ministère du Travail. J'ai été très heureux de constater que l'un des conseillers de la délégation canadienne était le capitaine Hutchison du ministère des Pêcheries,

et, comme le ministre le sait sans doute, l'une des grandes questions qui ont retenu l'attention et fait l'objet de discussions à la conférence de l'OIT cette année est la formulation d'une convention ou d'une recommandation de l'OIT relativement à la formation de pêcheurs.

Ma question a trait aux propositions dont est présentement saisi le congrès de l'OIT et qui traitent de façon très détaillée de la formation des pêcheurs, de la recommandation voulant que les résultats des travaux de l'Office de recherches sur les pêcheries et d'organismes semblables soient plus largement diffusés aux pêcheurs. En supposant que l'OIT adopte cette recommandation et en supposant aussi que le Canada veuille dans l'ensemble, suivre la recommandation de l'OIT, en résultera-t-il une augmentation considérable du crédit qu'on retrouve présentement sous le titre général de propagande sur la pêche, ou cet aspect de la question relèvera-t-il probablement du ministère du Travail ou d'un autre organisme du gouvernement fédéral qui travaillera en collaboration, je suppose, avec les provinces.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, c'est là une question de politique gouvernementale; ce serait au gouvernement de le décider, mais normalement ce serait le ministère du Travail qui l'administrerait, même si nous avons offert et donnons notre collaboration. Les fonctionnaires de mon ministère s'occupent des cours qui se donnent sur la préparation du poisson et d'autres questions; mais nous convenons tous de la nécessité de former les pêcheurs, et si le congrès de l'OIT recommande une expansion dans ce domaine, je suis convaincu que le Canada sera l'un des premiers pays à accepter la recommandation.

M. BARNETT: J'ai posé la question en partie parce qu'il me paraissait évident que notre ministère a un intérêt capital car l'un de ses fonctionnaires joue un rôle de premier plan et, sauf erreur, présidait une conférence préparatoire à la première réunion de l'OIT.

M. ROBICHAUD: C'est la raison pour laquelle le Ministère a envoyé un représentant à cette réunion, monsieur le président. Nous reconnaissons la nécessité d'offrir ce genre de formation sur le littoral du Pacifique dans un avenir prochain. Si nous voulons accroître notre pêche au poisson de fond au large de la côte du Pacifique, nous nous éloignerons certes de la pêche côtière. Nous nous adonnerons à la pêche en haute mer et nous aurons besoin de ce genre de formation.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions au sujet du crédit n° 15?

M. KEAYS: Une brève question sur les « crédits non requis en 1966-1967 ». Ils portent sur l'assistance accordée aux pêcheurs dont le revenu de la pêche diminue pendant une certaine année civile. Si je comprends bien, on ne prévoit rien pour 1966-1967. Le ministère a-t-il l'intention de continuer à offrir cette assistance, s'il se révèle que l'année n'est pas bonne, ce que personne ne souhaite.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, c'était une mesure d'urgence, comme le sait le député, faisant suite à la mauvaise saison qu'ont connue certaines régions l'an dernier. Il est impossible d'inclure un crédit dans le budget principal des dépenses à l'égard d'une mesure de ce genre, car il dépend du besoin. Si la même urgence se reproduit, je suis convaincu—je ne parle pas pour le gouvernement—mais je serais certes prêt à recommander au gouvernement d'étudier la possibilité d'accorder une assistance quelconque.

M. KEAYS: Je pense que le ministre sait qu'il n'y a rien de plus permanent au gouvernement que les mesures temporaires.

M. ROBICHAUD: Cela est vrai, monsieur le président, bien que j'ai eu le plaisir de constater, en consultant les rapports du mois d'avril, que le total des dépenses dans les provinces atlantiques était bien supérieur à celui des années passées.

M. CROUSE: Pour ce même crédit, il apparaît que la participation à l'agrandissement de l'aquarium de Vancouver effectué l'an dernier a été de 300,000 dollars. Le ministre a-t-il reçu une demande d'assistance à l'édification d'un aquarium public à Halifax, en Nouvelle-Écosse?

M. ROBICHAUD: Oui. Monsieur le président, je dois dire tout d'abord que cette aide apportée dans ce budget correspond à la troisième phase de la construction d'un aquarium à Vancouver, en Colombie-Britannique, comprenant la participation de la province, de la municipalité et de l'université. J'ai reçu ce matin une lettre du maire d'Halifax réclamant une assistance spéciale. J'ai déclaré, voici quelques jours lorsque la question m'a été posée à ce sujet, que nous sommes toujours prêts à prendre en considération toute requête. Ma position ne me permettait pas d'engager la parole du gouvernement. Je ne suis pas non plus maintenant en mesure de le faire et d'affirmer que cette demande sera acceptée. Cet aquarium devrait être construit en tant que projet du Centenaire, avec aussi la participation de la municipalité, de la province, et d'Ottawa selon la convention du Centenaire. Maintenant, il est dit que la somme allouée ne suffit plus pour construire le type d'aquarium envisagé, et j'ai reçu une lettre dans ce sens ce matin. Je n'ai pas eu le temps d'y répondre, ni de consulter mes collègues du gouvernement, mais nous devons certainement prendre cette requête en considération et essayer de lui trouver une réponse aussitôt que possible.

Le PRÉSIDENT: Je dois dire, pour répondre encore à la question de M. Crouse, que cet aquarium de Vancouver est sans doute le principal attrait touristique de la ville. Il a eu énormément de succès. Il se trouve dans le parc Stanley, l'entrée coûte cinquante cents, je crois que c'est cela, pour les adultes qui veulent y accéder, et la foule y est si dense qu'elle amortit très bien cette opération. Il prend de plus en plus d'importance, et a prouvé qu'il était réellement une grande attraction. Il a plus de succès que les ours polaires, les pingouins, et autres exhibitions du parc Stanley, et je pense que tous ceux qu'intéresserait un aquarium dans une ville côtière n'ont aucune crainte à avoir. C'est un succès assuré si vous vous y prenez bien.

M. CROUSE: Monsieur le président, je tiens à vous remercier pour ces commentaires, et je puis vous assurer, ainsi qu'au ministre, que la Nouvelle-Écosse, bien qu'elle soit dotée de beaucoup de beautés naturelles, étant même l'une des plus belles provinces du Canada, peut mettre en jeu un attrait supplémentaire sous forme d'un aquarium; et je souhaite que votre mot en la faveur d'un tel projet amène le ministre à encourager le gouvernement à considérer favorablement la requête de la Nouvelle-Écosse sollicitant une telle réalisation à Halifax.

Le PRÉSIDENT: M. Howard a demandé la parole et je présume qu'il en veut un à Prince-Rupert.

M. HOWARD: L'élève à grains et la station de recherche des pêcheries sont les sommets en cet enfoncement. Mais ce que je voulais dire se rapporte à une

province qui est, non pas l'une des plus belles, mais la plus merveilleuse, la Colombie-Britannique, je voulais dire que l'une des raisons du succès de l'aquarium est qu'il se trouve dans une magnifique province, dans l'un des plus beaux parcs du pays, en son meilleur emplacement. Mais je voulais faire une remarque sur le sujet évoqué par M. Keays lui-même, à savoir le paiement aux pêcheurs d'une indemnité à la suite d'une année pénible. Il me semble que cela intéresse quelque peu le ministère du Travail et la Commission d'assurance chômage. Il me semble que la méthode utilisée par cette commission pour déterminer le droit au bénéfice de l'indemnité est assez ridicule et devrait être modifiée car elle ne tient aucunement compte du propre revenu du pêcheur. Elle prend seulement en considération le nombre de semaines passées en pêche. Nous connaissons le cas de certains pêcheurs ayant eu une exceptionnelle bonne année, avec un revenu atteignant douze à quinze mille dollars et qui ont droit à l'assurance chômage et la reçoivent; mais d'autres pêcheurs dont les revenus sont très inférieurs. . .

M. ROBICHAUD: Puis-je vous interrompre? Parlez-vous de l'assurance normale de chômage?

M. HOWARD: Oui. J'essaie simplement de montrer que c'est un non-sens. Ces autres pêcheurs dont le revenu annuel est très inférieur aux précédents, dans certains cas seulement un ou deux mille dollars, se trouvent sans droit à cette indemnité parce qu'ils n'ont pas un nombre suffisant de tampons, ils ne remplissent pas les conditions requises. Je veux simplement mettre en évidence le caractère excessif de cette situation. Je pense que cela s'est produit uniquement parce que à ce moment donné un certain ministre des pêcheries désirait avoir quelque chose à vendre aux pêcheurs pendant que se déroulait quelque événement national au sujet duquel il ne fut guère heureux, j'en conclus, pour autant qu'il s'agisse de son retour au gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Je suis sûr que s'il était ici il aurait un argument à vous opposer, M. Howard.

M. HOWARD: Non, il ne le pourrait pas. Il a été admis que ceci en était partiellement la raison. Mais, n'importe comment, la situation qui existe est des plus ridicules, et je crois qu'il faudrait y remédier. Cela vient aussi de la base sur laquelle est établi ce programme spécial annoncé par le ministre, à savoir le nombre de semaines de participation. Cela en fait partie. Je veux simplement dire que si par la suite on trouve une solution permettant d'apporter une aide aux pêcheurs, à ce moment nous déterminerions leurs droits à l'indemnité d'une manière différente qui serait basée sur le revenu. Nous aurions été de l'avant, et les pêcheurs aussi.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je pense que M. Howard sera d'accord pour admettre qu'en mesure d'assistance spéciale nous combinons les deux méthodes. Nous avons remédié en partie à cette discrimination.

M. HOWARD: Oui, vous l'avez fait en deux fois, en réalité. Vous avez trouvé que votre première modification était trop faible.

M. ROBICHAUD: Je suis le premier à l'admettre.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, y a-t-il d'autres demandes au sujet du crédit 15. Le crédit 15 est-il adopté?

Le crédit est approuvé.

Maintenant revenons à la motion du crédit I qui est notre seul crédit non encore réglé, les demandes générales que vous pouvez avoir à faire au ministre sur ce point. M. Carter a demandé la parole.

M. CARTER: Je voudrais demander au ministre s'il pouvait compléter la réponse faite l'autre jour à cette demande d'information au sujet de la politique adoptée par le ministère sur l'armement des bateaux, visant à s'aligner sur les règles du code du travail du Canada, et de l'autre, la Loi sur les justes salaires et les heures de travail, je crois. Ce qui se fait justement au ministère pour répondre aux exigences de ces articles de loi.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, nous avons changé notre système de paye, si c'est ce que veut dire M. Carter, au sujet des heures supplémentaires de travail. Nous avons procédé à des amendements ces mois derniers en vue d'aligner notre politique sur celle du code du travail du Canada, et sur les modifications apportées par le Parlement l'année dernière. Cela demande maintenant quelques nouvelles modifications et nous y travaillons. Il nous fallait d'abord trouver la manière de mettre en application le code du travail du Canada parce qu'il y a un problème. Au sujet de l'armement des bateaux; nous sommes parfois limités en place; les équipages doivent faire des heures supplémentaires; il y a par exemple les heures qui leur sont payées lorsque les bateaux sont désarmés, soit pour réparation, soit pour entretien habituel, pendant d'assez longues périodes. Nous sommes en constantes discussions ou négociations avec la commission du service civil afin d'appliquer aux navires dépendant du ministère des pêcheries toutes les mesures émanant du code du travail du Canada.

M. CARTER: Vous n'en êtes pas rendu au point d'avoir deux équipes ou deux équipages, ou quelque chose comme cela?

M. ROBICHAUD: Nous n'allons pas jusque-là, monsieur le président, et je sais que ce serait intéressant à certains propos, mais aussi très compliqué du point de vue de l'engagement des responsabilités et de la durée du séjour en mer de ces bateaux lorsqu'elle sera longue. Ils peuvent avoir à patrouiller en mer pendant deux ou trois semaines consécutives, et il est difficile alors d'avoir une règle bien définie. Et le jour n'est peut-être pas loin où nous puissions avoir, et en fait nous l'avons déjà dans la province de la Nouvelle-Écosse, un certain nombre de petits bateaux patrouilleurs dont le capitaine et le mécanicien doivent être disponibles à tout instant pour des remplacements en cas d'urgence, ou un bateau qui soit appelé à fournir plus d'heures que normalement prévu. Nous en prenons le chemin.

M. CARTER: Le résultat général de cette législation si on la suit à la lettre sera-t-il l'augmentation du nombre d'hommes par navire? N'est-ce pas une belle motion?

M. ROBICHAUD: Cela serait, mais il nous faut prendre en considération la place disponible, les postes d'équipages par exemple. La place y est limitée. Le bateau est construit dans un certain but. S'il doit être armé par un équipage de vingt hommes, nous avons de quoi en loger vingt ou vingt-deux, et l'on ne peut obliger trente hommes à vivre dans un poste prévu pour vingt. C'est le

problème que nous avons, mais nous y travaillons soyez-en certains, et comme je l'ai dit, je sais que j'ai approuvé des amendements, l'un d'entre eux pas plus tard que la semaine dernière, dans ce but.

M. BARNETT: Juste une question sur le sujet soulevé par M. Carter. Je me demande si le ministre peut expliquer jusqu'à quel point, sur les bateaux de la Colombie-Britannique, est suivi le dispositif moyen généralement adopté sur nos deux bateaux et dans les conserveries de poissons de la côte en se référant aux termes en mer ou à terre, dans la mesure où cela concerne les officiers et les hommes d'équipage de nos bateaux de pêche. Ceci est, si je le comprends bien, le développement à réaliser dans le cadre du code des normes ouvrières et que l'industrie de la Colombie-Britannique est en train d'adopter.

M. ROBICHAUD: A ma connaissance, monsieur le président, nous ne semblons pas avoir de sérieux problèmes à ce sujet en Colombie-Britannique. Nous sommes en train d'étudier avec les membres de l'équipage les modifications qui s'imposeraient pour répondre aux règles du travail. Nous ne semblons pas avoir de sérieux problèmes, du moins à ma connaissance, je suis sûr que s'il y en avait, j'en serais informé. Tout semble très bien se passer. Il y a une bonne compréhension réciproque entre le ministère et les équipages du bateau patrouilleur.

M. BARNETT: Je peux dire, monsieur le président, que j'ai posé la question à titre d'information. Je n'ai reçu aucune observation à ce sujet, des gens de la Colombie-Britannique.

M. ROBICHAUD: C'est bon signe, car cela va justement dans le même sens que ce que je viens de dire.

M. HOWARD: Monsieur le président, M. Logie peut répondre à cela, car c'est un sujet technique ou scientifique. Il a trait au document considéré comme réponse valable à quelques questions posées par moi au sujet des polluants et choses de ce genre. Je n'en lirai qu'une partie, au bas de la première page. En fait il s'agit des deux dernières phrases.

Employant les techniques de surface air et eau pour maquettes hydrauliques, ils ont pu prévoir le cheminement en mer, la valeur de la diffusion et de la concentration, de l'eau venant des papeteries, son besoin en oxygène, l'oxygène résiduel dans l'eau de port Alberni, Nanaimo (Harmac), Prince-Rupert, Crofton, de l'anse de Burrard et du détroit de Seymour. Dans tous ces cas ils ont pu apporter une amélioration en étudiant les plans et l'emplacement des sorties d'égout. En conséquence, il n'y a pas de problème de pollution venant de ces installations.

Cette dernière phrase est une déclaration nette et bien définie, et mon entendement, en écoutant M. Barnett parler de Port Alberni est qu'il y avait là une difficulté, et il m'a été aussi donné à comprendre qu'au moulin à cellulose de la Colombie près de Prince Rupert, une, sinon deux rivières à frai pour saumons ont été rendues complètement inutilisables par l'eau venant de la papeterie. J'aimerais bien savoir ce que cela signifie.

M. R. R. LOGIE (*Sous-ministre adjoint des Pêcheries*): Je pense, monsieur le président, bien que cette question m'ait été adressée, que j'aimerais demander que ce soit M. Lucas qui y réponde parce qu'il a passé plus de temps en Colombie-Britannique, et qu'il vient de passer quelque temps ce matin avec l'auteur de ce document.

● (2.00 p.m.)

M. K.-C. LUCAS (*Directeur de l'expansion des ressources, Ministère des Pêcheries*): Monsieur le président, je crois vraisemblablement que, dans ce document déposé par les membres de l'Office du conseil des recherches sur les pêcheries en réponse à une demande faite précédemment par M. Howard, le mot *grave* devrait être inséré à la dernière ligne. Mais, vu que le rejet des effluents du moulin de pâte à papier est dirigé vers la mer, la dilution par l'influence de la marée est employée pour les disperser afin de les rendre non-toxiques sans exiger une trop grande demande d'oxygène. Lorsqu'il fut décidé d'établir le premier moulin de pâte à papier employant l'eau de la mer, à Port Alberni, on construisit un grand modèle hydraulique à la station biologique de Nanaïmo, propriété de l'Office des recherches sur les pêcheries et les océanographes ont cherché à prédire le taux de dilution dans ce port et je crois que ceci couvrirait la référence qui fut faite ici en premier lieu. Et par suite des nombreux résultats obtenus par ce grand modèle hydraulique, on en appliqua les principes à plusieurs moulins de pâte à papier en bordure côtière. Il est vrai qu'au moulin de pâte à papier à Prince-Rupert, le moulin Port-Edward, il y a eu certaines localités avoisinantes où les décharges du moulin nous ont causé certains problèmes. Au cours des négociations avec cette compagnie relativement à l'expansion de leur moulin, en cours actuellement, nous avons été des plus heureux de voir la compagnie adopter les mesures appropriées pour amener le niveau de pollution au-dessous de ce qu'il était avant l'expansion en augmentant le nombre de lessiveuses ainsi que d'autres mesures appropriées. Donc, avant de construire ces moulins et afin de donner un aperçu clair et précis de la situation, nous soumettons les meilleurs états estimatifs mais, en certains cas, même nos hommes de science peuvent faire erreur et il y a certaines localités autour de ces moulins de pâte à papier, et, en particulier, celui de Port-Edward où les problèmes de pollution ont existé. Mais ce sont des endroits de pollution et n'affectent pas d'importantes pêcheries.

M. HOWARD: Si le mot *grave* y avait été inséré, il aurait été plus facile de l'accepter.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, nous pourrions apporter une modification et y inclure le mot *grave*.

Le PRÉSIDENT: A la page 1, dernière ligne,—conséquemment il n'y a pas de grave problème de pollution pour ces installations.

M. HOWARD: Monsieur le président, nous ne pouvons pas modifier un document présenté par un autre groupe. Nous devons l'accepter et en discuter.

Le PRÉSIDENT: Je note simplement que nous ne le modifions pas et ne fais que purement commenter que l'insertion devrait être faite par lui. Nous ne modifions pas ce document, M. Howard.

M. HOWARD: Je suis convaincu que les membres de l'Office des recherches sur les pêcheries ni personne autre ne s'attendent à ce que nous corrigions leurs omissions.

Le PRÉSIDENT: Cette insertion est donc du ressort de M. Lucas.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je crois qu'à titre de Ministre, je suis responsable de ce rapport. Après tout, je prends la responsabilité d'accepter les remarques faites à l'effet qu'il serait plus approprié d'ajouter le mot *grave*.

M. HOWARD: J'accepte la chose, telle quelle.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Howard,—avez-vous fini avec ce sujet?

M. HOWARD: Non, car il y a encore deux ou trois choses dans ce document.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous devrions d'abord entendre vos demandes avant de nous occuper de M. Barnett.

M. HOWARD: Au bas de la page 2, concernant la fibre de cellulose, on parle d'aménagement particulier des eaux à certains endroits et l'un de ceux-ci est Ocean Falls (Kitimat). Pourquoi cette référence à Kitimat?

M. LUCAS: Monsieur le président: Je ne puis assumer la responsabilité de cette déclaration. D'ailleurs, je n'ai aucune explication, non plus. Il est vrai qu'il y a un moulin de pâte à papier à Ocean Falls et l'on propose d'en construire un à Kitimat, quoique la chose ne soit pas encore confirmée. Je n'ai aucune idée de ce que l'on veut dire ici.

M. HOWARD: Ça n'a aucune importance. Je me posais simplement la question. A la page 3, relativement aux études faites sur la tolérance des poissons, au troisième paragraphe, on y lit ce qui suit: lorsqu'on établit un barrage en travers d'une rivière, l'on crée un lac où l'eau devient habituellement plus chaude qu'elle n'était avant que son cours en fut obstrué. Des recherches ont été faites pour calculer cette augmentation de température ainsi que des études concernant la migration du saumon afin d'en déterminer leur confort, leurs agissements et leur habileté à faire face à ces obstructions. C'est cette dernière partie qui m'intéresse particulièrement, à savoir, qu'avez-vous découvert concernant les effets de la hausse de température de l'eau sur la migration du saumon, excepté que c'est une obstruction.

M. LUCAS: Si j'étais un savant, je pourrais être ici fort scientifique; je ne suis qu'un spectateur et c'est la même chose lorsque les physiologues se mettent de la partie. Il va sans dire que cette remarque s'applique à la recherche physiologique faite actuellement dans les laboratoires du conseil des recherches du ministère des Pêcheries du Canada et dans ceux de nos voisins du sud. Et voici, véritablement, l'une des graves difficultés. Il va sans dire qu'un poisson est un animal à sang froid et ajoutons qu'il est esclave de la température de son milieu ambiant et ses mouvements peuvent être modifiés par une température ou trop élevée ou trop basse. Advenant le cas d'un aménagement particulier pour permettre au poisson de passer par-dessus le barrage, si l'eau s'y déversant est très chaude et que l'eau de cet aménagement y est aussi très chaude, le poisson ne voudrait pas y remonter et il y a des cas que je connais aux États-Unis, où ce passage devenait un obstacle à la migration par suite de températures élevées.

M. HOWARD: Eh bien, la recherche fournit alors aux ingénieurs des directives biologiques sur la façon de construire ces obstructions de telle façon qu'elles auront un effet minimal sur la migration du saumon. C'est à ce point que la chose nous amène.

M. LUCAS: C'est bien cela. Les biologistes nous ont ici fait comprendre les limites de tolérance du poisson et en mettant en pratique ces enseignements nous pourrions, alors, faire des aménagements appropriés et qui seront franchissables. Nous pourrions prédire le problème qui pourrait se présenter dans certains aménagements.

M. HOWARD: La seconde question, monsieur le président, se rapporte actuellement à la demande que je posais, hier, concernant une explication sur les divers genres de permis de coupe ou de droits pour la coupe de bois qui comprendraient les clauses de protection pour les eaux courantes et pour ceux qui ne les comprendraient pas. J'ai soulevé la chose précédemment et je crois en avoir discuté quelque peu avec le Docteur Logie.

Le PRÉSIDENT: Qui va s'en occuper, M. Lucas?

M. LUCAS: Monsieur le président, je vais essayer de répondre à cette demande. Ceci nous réfère aux remarques faites aux pages 204 et 207 d'un

procès-verbal antérieur. M. Howard fit cette demande: A quoi visent ces clauses concernant la protection des eaux courantes? Eh bien, M. Howard, ces clauses sont écrites dans les deux principaux genres de permis émis par le service des forêts de la Colombie-Britannique. Les permis de vente de bois qui sont émis par le service forestier couvrent les ventes publiques de bois dans les forêts relevant de la Couronne, pour étayer de nouvelles unités, pour travaux publics ou services du même genre. Ce genre de ventes est fait par encan. Nous avons ce que l'on appelle la série de clauses *L* qui sont incluses par le service forestier pour ce genre de droit.

Le second genre de droits que nous avons en Colombie-Britannique comprend le permis pour lots boisés. M. Howard se demandait comment nous procédions avec ce genre de permis pour lots boisés qui étaient communs depuis l'acte forestier passé en 1947.

Le détenteur de ce permis doit soumettre périodiquement au service forestier de la Colombie-Britannique ses projets de coupe qu'il veut effectuer. Le service forestier émet périodiquement ce genre de permis, je crois tous les deux ou trois ans, à ces détenteurs autorisés et c'est dans ces permis que l'on insère la clause *G*, clause qui couvre les exigences des pêcheries. Cette clause couvre les permis pour lots boisés, ceux de la coupe du bois de pulpe ou du même genre. Ceci ne laisse alors qu'une seule catégorie de redevances à couvrir et ce sont les réserves particulières pour lesquelles des permis statutaires ont été accordés à des compagnies de bois et qui les détiennent depuis 1910 ou aux environs, et, dans ces derniers cas, nous transigeons directement avec la compagnie. La presque totalité de ces permis statutaires sont détenus par de grosses compagnies avec lesquelles il est facile de transiger si on les compare avec le groupe que l'on appelle les coupeurs de bois pirates. Nous avons traité directement avec les grosses compagnies de bois et nous sommes convaincus de leur coopération en faisant le nécessaire pour observer l'esprit de ces clauses que nous insérons dans les permis pour la coupe d'arbres du domaine public et en forêt. Je crois, monsieur le président, que ceci répond à la demande.

M. BARNETT: J'ai une ou deux demandes émanant du même document auquel M. Howard faisait allusion. Si vous me le permettez, monsieur le président, pendant que nous nous occupons des pages traitant des droits de coupe du bois en Colombie-Britannique, je ferais une correction. A la dernière ligne de la page 206, on y lit ce que je suis supposé avoir dit: l'Île Prince-Georges fait partie du port de Vancouver, je crois. Ce serait la chose la plus inintelligible pour qui que ce soit en Colombie-Britannique. Tel que je me le rappelle, ce que j'ai dit c'est...

Le PRÉSIDENT: Il est heureux pour vous que votre président soit natif de Colombie-Britannique, car, sans ça, il pourrait vous en cuire.

M. BARNETT: L'Île de Vancouver appartient au domaine forestier de Vancouver, je crois.

Revenant au document, tout comme M. Howard, je fus surpris de cette déclaration par trop générale au bas de la page 1 qu'il n'y avait pas de problème de pollution provenant de ces installations. La chose a été corrigée d'ailleurs mais j'aimerais faire observer que j'en fus quelque peu surpris parce que j'avais lu le rapport de l'Office des recherches sur l'installation de la décharge à Crofton. D'après ce que j'en avais compris et par suite de mon manque de connaissances scientifiques dans ce domaine, il ne m'a pas semblé que ceci était en accord avec le rapport détaillé de l'Office des recherches et je suis tout à fait convaincu que les détenteurs de permis pour la pêche aux huîtres, aux environs de Crofton, ne seraient pas trop heureux de cette déclaration à l'effet qu'il n'y avait pas de problème de pollution causé par ces installations.

Relativement à la situation à Alberni, je pourrais peut-être obtenir quelques explications sur la connexité entre la déclaration contenue dans ce document et la réponse que me fit M. Needler à une demande concernant la pollution. Cette déclaration à l'effet qu'il n'y a pas de problème de pollution a trait aux décharges des moulins de pâte à papier et plus loin, à la page 2, alors qu'on y traite du problème de la pollution de la fibre de pulpe et de l'absorption de l'oxygène dans l'eau causée par les matières de bois en décomposition, nous lisons ceci: dans tous les cas, il y avait preuve de ce genre de pollution. On réfère au port d'Alberni ainsi qu'à plusieurs autres endroits de la Colombie-Britannique où il y a des installations pour la pulpe.

La réponse que me fit M. Needler se trouve à la page 89 du rapport du comité. La dernière ligne se lit comme suit: des études en laboratoire faites sur place à Alberni Inlet ont démontré des réductions substantielles et saisonnières dans l'oxygène dissous. Je me demande si l'on pourrait m'éclairer là-dessus — cette réduction saisonnière d'oxygène dissous est-elle le résultat de l'absorption de l'oxygène causée par le bois qui se corrompt au fond du débouché ou plutôt a-t-elle quelque rapport avec la décharge des fluides contenus dans les effluents provenant du moulin?

M. R. R. LOGIE (*sous-ministre adjoint, Ministère des Pêcheries*): Monsieur le président: Je voudrais mentionner que ceci apparaît aussi à la page 170, alors que M. Lucas en discutait avec M. Barnett à ce moment-là et je lui demanderai de bien vouloir continuer.

M. LUCAS: Est-ce la même demande, M. Barnett, dont on a discuté à la page 170?

M. BARNETT: Monsieur le président, je crois en effet qu'il a été bien rapporté qu'on a répondu à cette demande à la page 170. Je le regrette. Il y a encore une autre demande pour laquelle j'aimerais avoir une explication. Revenant à ces références concernant la pollution, le manque de pollution ou l'absence totale de pollution, ai-je raison de déduire que ce n'est qu'en ce qui touche le poisson, qu'on ne doit pas considérer qu'il y a manque de pollution tel que décrit ici, en autant, devons-nous le dire, que l'usage de certaines eaux pour fins récréatives est concerné? Et peut-être, en faisant un rapprochement—

Le PRÉSIDENT: Je crois, monsieur Barnett, que nous devrions nous occuper exclusivement ici de ce qui concerne le domaine du ministère des Pêcheries.

M. BARNETT: Monsieur le président, si vous me le permettez, je crois qu'il est important que les gens qui ont quelque inquiétude devraient comprendre dans quel contexte sont faites les déclarations provenant du ministère des Pêcheries. Je connais un bon nombre de gens qui se sont passablement disputés relativement au fait qu'il n'y a pas de pollution, par exemple, à Alberti Inlet. En faisant cette demande, je le fais dans le but d'aider les gens à comprendre ce que les représentants du ministère des Pêcheries veulent dire lorsqu'ils font de semblables déclarations. Autrement dit, je ne veux pas voir des déclarations provenant du ministère des Pêcheries mal interprétées. J'espère que vous admettez...

Le PRÉSIDENT: Je crois que je l'admettrai. Je ne suis pas tout à fait sûr si la sécurité des demoiselles sur la plage appartient au domaine des problèmes de ce Comité mais, si M. Lucas peut y répondre ou bien M. Logie, nous saurons à quoi nous en tenir.

M. LOGIE: Monsieur le président, j'essaierai d'être bref. Fondamentalement et dans un sens bien général, la responsabilité du ministère des Pêcheries est

d'assurer la santé et le confort du poisson. Lorsque la pollution s'attaque à sa vie, notre responsabilité est clairement établie. La pêche aux crustacés entraîne une double responsabilité, à savoir la santé et la protection d'une population dont les individus peuvent contracter une maladie pour avoir mangé du poisson contaminé; je crois que ceci décrit entièrement le problème.

M. HOWARD: Il faut les bien cuire et n'en pas manger les pattes.

Le PRÉSIDENT: L'article 1 est-il adopté?

M. HOWARD: Je voudrais d'abord ajouter ceci, monsieur le président; au cours des séances j'ai relevé plusieurs points que j'ai dû classer graduellement. Il en reste trois dont deux ont été discutés hier par voie d'enquête; l'un se rapporte à la pêche au crabe des Moluques, qu'il y ait ou non un potentiel suffisant de ce poisson dans nos eaux. Les statistiques sur la production du saumon depuis, disons, 10 ans, font l'objet du second point.

M. ROBICHAUD: Peut-être pourrais-je résoudre brièvement le problème de la pêche au crabe, monsieur le président. Il n'y a pas de crabes des Moluques sur notre plateau continental. La plus grande quantité de ces crabes vit dans le golfe de l'Alaska sur le plateau continental revendiqué par les États-Unis. Un accord a été passé à ce sujet entre les États-Unis et le Japon en 1964. Le Japon affirmait que ces crabes vivaient en haute-mer alors que les États-Unis prétendaient qu'ils vivaient sur leur plateau continental. Les deux pays en arrivèrent à une entente. Il n'y a aucun crabe des Moluques sur notre plateau continental.

M. CROUSE: A propos, monsieur le président, il existe de semblables crabes sur notre côte orientale. A qui appartiennent-ils?

M. ROBICHAUD: Il ne s'agit pas de crabes des Moluques. Nous avons aussi des crabes et ils sont pêchés par nos propres pêcheurs. Certains sont bien sur notre plateau continental et d'autres en dehors. En fait, il est possible de les prendre en haute-mer. Les chalutiers en recueillent d'énormes dans leurs filets. Mais le problème ne s'est pas encore présenté sur la côte de l'Atlantique.

M. CROUSE: Mais nos ressources potentielles de crabes sont des plus importantes et des études sur les méthodes adéquates de cuisson et de préparation de ces crabes sont maintenant en cours à Halifax. Les adjoints de monsieur le ministre ne pourraient-ils nous donner quelques statistiques quant à l'étendue de cette industrie?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, plusieurs travaux sont en cours actuellement. Il existe déjà des co-programmes de dépenses avec la Nouvelle-Écosse et certains autres avec le Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la région du détroit de Northumberland et qui ont pour but de définir les ressources potentielles de crabes. Ces travaux ont été entrepris il y a un an et nous espérons pouvoir fournir à M. Crouse les renseignements qu'il nous demande avant la fin de cette année 1966.

M. CROUSE: Les renseignements quant aux ressources ne sont pas disponibles dès maintenant.

M. ROBICHAUD: Certains renseignements peuvent être fournis sur demande. Ils sont limités car les travaux n'ont pas encore été complétés. Nous ne travaillons pas seulement aux méthodes de prise de ces crabes mais aussi à leur préparation comme vous l'avez déjà mentionné.

M. HOWARD: Autre point, monsieur le président. Il s'agit de la Commission de la Rivière Fraser qui étudie cette rivière depuis je ne sais pas combien d'années et qui a rédigé plusieurs rapports préliminaires et qui a même rédigé

un rapport final, je crois. Ces études ont été entreprises pour éviter certains conflits qu'auraient pu soulever des projets de barrages et de digues ainsi que la formation d'unités de contrôle des eaux des rives supérieures de la rivière Fraser. Je me demandais si nous pouvions être mis au courant de ce qui se passe là-bas?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Lucas, pouvez-vous répondre à ceci?

M. LUCAS: La Commission de la Rivière Fraser a été dissoute après qu'elle eût présenté son rapport final aux gouvernements fédéral et provincial, il y a deux ans de cela, je crois. Elle a rédigé son rapport final, rempli ses obligations et est maintenant dissoute.

M. HOWARD: Mais ayant toujours à l'esprit la remarque du docteur Logie sur la responsabilité du département, c'est ce qui est impliqué par la pêche elle-même qui m'intéresse.

M. LUCAS: Monsieur le président, le ministère des Pêcheries était représenté à la Commission de la Rivière Fraser, composée de six membres, par le directeur régional des pêcheries à Vancouver. Cette commission était composée de six membres dont trois de la province et trois du gouvernement fédéral, représentant la plupart des agences intéressées par ces ressources.

M. HOWARD: Considérez-vous qu'il existe un sujet de conflit entre le rapport final de la Commission de la Rivière Fraser et les intérêts du ministère des Pêcheries?

M. LUCAS: Le rapport final tel que présenté aux deux gouvernements par la commission renfermait des avis sur la construction d'une série de barrages aux sources de la rivière Fraser; ces barrages seraient financés par les nombreux avantages tirés à même le contrôle des inondations et à même le pouvoir hydraulique. Le type de recommandations fut proposé en toute connaissance de causes par les agences de pêche représentées à la commission et les barrages prévus devraient causer le moins de dommages possible aux pêcheries de la rivière Fraser. Des possibilités de dommages futurs subsistent, mais le système «A» de recommandations prévoit des barrages sur des embranchements qui ne sont pas fréquentés par le poisson.

M. HOWARD: J'en arrivais au conflit et même si vous aviez un représentant à la commission et qu'il ait eu connaissance de toutes les discussions internes qui ont abouti au rapport final cela n'écarte pas la possibilité d'un conflit. C'est ce à quoi je voulais en venir; mais si vous m'assurez que cette possibilité est minime ou inexistente, cette réponse me suffit.

Le PRÉSIDENT: L'article 1 est-il adopté?

Quelques VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, ceci nous amène à la fin... M. Bower désire poser une question.

M. BOWER: Le temps qui nous est alloué tire à sa fin mais je voudrais soulever le problème relatif aux pêcheurs côtiers. La réponse de monsieur le ministre à M. Crouse au sujet des pêcheurs côtiers de Terre-Neuve m'a beaucoup intéressé particulièrement lorsqu'il s'est agi des appâts et des dépenses qu'ils entraînent dans cette province. Nous avons certainement en Nouvelle-Écosse, et particulièrement sur la côte occidentale, un grand nombre de pêcheurs côtiers. Je suis le premier à convenir que nous devons développer

leurs méthodes de pêche, les principales améliorations touchant jusqu'ici la pêche en haute-mer; mais tout en poursuivant le processus de modernisation des bateaux de haute-mer, je crois que nous devrions prendre soin de ne pas transformer trop brusquement les méthodes actuelles des pêcheurs côtiers. J'ai présenté le problème à monsieur le ministre sous la forme d'une pétition signée, je crois, par plus de 600 pêcheurs de la côte occidentale de la Nouvelle-Écosse. Plusieurs milliers d'autres pêcheurs s'intéressent à l'avenir de la pêche au hareng sur les côtes, laquelle pêche constituant leur gagne-pain et l'une des principales sources de leur revenu annuel. Les pêcheurs utilisant les seines à poche qui viennent râcler les fonds les inquiètent beaucoup car ils les privent de ce revenu. Ne serait-il pas possible de protéger ces gens en formant une zone intérieure?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je puis répondre à cela. Faisant suite à la réception de ladite pétition qui me fut présentée par M. Bower, nous avons immédiatement fait enquête et avons eu de longues discussions avec les autorités du ministère provincial des Pêcheries sur la situation. La pêche au hareng sur les côtes de la Nouvelle-Écosse soulève un vif intérêt. Des capitaux privés aussi bien que provinciaux y sont investis et nous avons discuté de la possibilité de, disons, fermer certaines zones de la côte occidentale. Je dois admettre que, tout en n'affirmant pas que telle était notre intention, nous voulions connaître l'opinion de la population de cette province. Vous pouvez être certains que la Nouvelle-Écosse s'intéresse, et à juste titre d'ailleurs, au développement de la pêche au hareng telle que pratiquée à l'heure actuelle. Il existe déjà des lois défendant aux pêcheurs de hareng qui utilisent des seines d'opérer trop près des installations de harnais de pêche, particulièrement dans cette région où le type de harnais employé consiste en un manet installé tout le long de la rive. Je ne crois ni pratique ni acceptable pour le gouvernement de cette province et pour la majorité des pêcheurs l'idée de fermer certaines zones aux pêcheurs utilisant des seines seulement dans le but de protéger ceux qui installent des harnais. Nous pensons qu'en définitive les pêcheurs à la seine gênent très peu les pêcheurs au harnais et que par conséquent la province hésiterait beaucoup à accepter des mesures à cet égard.

M. BOWER: Est-ce que des études ont déterminé si l'utilisation des seines à poche près des rives causeraient des dommages aux frayères et empêchaient la reproduction du hareng?

M. ROBICHAUD: Oui, mais tout dépend à quelle proximité de la côte ils s'approchent, et nous donnons souvent une interprétation différente à ce mot parce que, comme vous le savez, le hareng fraie souvent sur la rive même, non seulement près de la rive mais dans quelques 10 ou 12 pouces d'eau. Il est évident que les seines ne peuvent être placées qu'à une certaine profondeur et je ne crois pas qu'elles causent ici de sérieux dommages. Rien ne nous prouve donc que les méthodes de pêche utilisées, soit la pêche à la seine, la pêche au harnais ou autre, n'empêchent la reproduction du hareng.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le temps est écoulé; l'article 1 est-il adopté?

Quelques VOIX: Adopté.

L'article 1 est adopté.

Le PRÉSIDENT: Avant de lever la séance, puis-je me permettre de remercier monsieur le ministre d'être venu si souvent nous prêter main-forte. Au nom du Comité, je voudrais remercier aussi d'une façon particulière les membres du ministère qui nous ont accordé les précieuses minutes de leur temps, et qui nous

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-septième législature

1966

COMITÉ PERMANENT

DES

PÊCHERIES

Président: M. GRANT DEACHMAN

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 16

SÉANCE DU JEUDI 9 JUIN 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère des Pêcheries
Y COMPRIS LE PREMIER RAPPORT À LA CHAMBRE

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

24520-1

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHERIES

Président: M. Grant Deachman

Vice-président: M. G. Blouin

et Messieurs

| | | |
|------------|-----------------------------|--------------|
| Barnett | Crouse | McQuaid |
| Basford | Granger | McWilliam |
| Béchar | Howard | Nowlan |
| Bower | Keays | O'Keefe |
| Carter | LeBlanc (<i>Rimouski</i>) | Patterson |
| Cashin | MacLean (<i>Queens</i>) | Stefanson |
| Chatterton | McLean (<i>Charlotte</i>) | Tucker—(24). |
| Crossman | | |

Le secrétaire du Comité,
J. H. Bennett.

PROCES-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 16

SÉANCE DU JEUDI 9 JUIN 1966

Budget principal des dépenses (1966-1967) du ministère des Pêcheries
Y COMPRIS LE PREMIER RAPPORT À LA CHAMBRE

ROGER DUBREUIL M.A.C.
IMPRIMERIE DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1966

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le LUNDI 13 juin 1966

Le Comité permanent des pêcheries a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le mardi 22 mars 1966, la Chambre a déferé au Comité pour examen les crédits inscrits dans le budget principal des dépenses de 1966-1967 au titre du ministère des Pêcheries.

Le Comité a tenu dix-sept (17) séances au cours desquelles il a entendu des déclarations et des témoignages de l'honorable H.-J. Robichaud, ministre des Pêcheries. Il a aussi entendu des témoignages de certains fonctionnaires du ministère des Pêcheries, notamment: M. A. W. H. Needler, sous-ministre, M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint (affaires internationales), M. R. R. Logie, sous-ministre adjoint (exploitation), M. I. S. MacArthur, directeur général du service de l'économique, M. J. J. Lamb, directeur du service administratif, M. H. Dempsey, directeur du service de l'inspection, MM. E. W. Burridge et N. C. Lucas, service de la mise en valeur des ressources, M. E. B. Young, service de la conservation et de l'expansion et M. C. R. Levelton, directeur de la conservation et de la protection.

Au sujet des crédits 20 à 25, le Comité a entendu les témoignages de M. F. R. Hayes, président de l'Office des recherches sur les pêcheries, de M. W. R. Martin, président adjoint de l'Office des recherches sur les pêcheries et M. W. E. Ricker, aussi de l'Office.

Le Comité a entendu et interrogé M. Homer Stevens, secrétaire-trésorier de la *United Fishermen and Allied Workers Union*, de Vancouver (C.-B.).

Le Comité a aussi entendu l'exposé que M. David F. Corney a présenté au nom du Conseil des Pêcheries du Canada et il a interrogé MM. R. L. Payne, Guy LeBlanc, R. E. Nelson et G. O. O'Brien, tous membres du Conseil.

Le Comité attire votre attention sur quatre secteurs qui influent sur l'industrie et au sujet desquels le ministre, ses collaborateurs et les représentants de l'industrie de la pêche ont témoigné abondamment. Bien qu'il appartienne à chacun des membres du Comité de donner son avis sur la façon de traiter ces questions, le Comité déclare que la gravité de ces problèmes l'inquiète.

Il semble de plus en plus évident que les navires de pêche étrangers envahissent audacieusement les eaux, tant du littoral atlantique que du littoral pacifique où, par tradition, l'industrie canadienne de la pêche se pratique. Il y a une grande urgence à ce qu'on trouve une solution à ce problème gouvernemental. Les témoignages établissent que les négociations internationales entreprises récemment au sujet de la conservation et de la protection des pêches, gagnepain des pêcheurs canadiens, ont abouti à l'impasse dans au moins un cas et n'ont guère avancé dans plusieurs autres.

La pollution des cours d'eau, des lacs, des plages et des eaux à marée augmente et continue de menacer l'industrie. Ces effets se répercutent particulièrement sur les moyens d'existence de ceux qui pratiquent la pêche côtière, fluviale et au saumon. Cette question devrait être le grand souci de nombreux autres ministères et d'autres paliers du gouvernement du Canada, de qui relève la conservation de nos ressources hydrauliques.

On a fait ressortir la nécessité de surveiller et de réglementer plus étroitement les programmes de subventions à l'industrie de la pêche, en établissant qu'au moins un navire canadien subventionné a quitté les eaux canadiennes, ne compte plus aucun Canadien à son service, n'apporte aucune prise aux docks canadiens et ne se fait plus radouber dans les chantiers maritimes du Canada.

Le Comité remarque avec intérêt les efforts encourageants que le ministère déploie dans le domaine de l'expansion de la pêche au hareng sur le littoral oriental, mais il estime qu'il faudrait lui donner plus d'ampleur en effectuant immédiatement d'autres recherches afin d'assurer que les réserves ne fassent pas l'objet d'une exploitation excessive.

On a apporté de nombreux témoignages au sujet des résultats encourageants auxquels a abouti l'établissement de frayères de saumons en Colombie-Britannique. On a aussi démontré qu'on s'employait à cultiver, dans des conditions déterminées, des homards et des huîtres dans les bancs de l'Atlantique. Considérant l'apport considérable de chacun de ces poissons au marché et sa valeur pour l'industrie qui résulteraient de l'établissement de pêcheries côtières facilement accessibles, le Comité estime qu'il faudrait pousser le plus rapidement possible les recherches dans ces domaines afin que ce genre de pêche devienne une pêche commerciale. Étant donné le rendement élevé sur les mises de fonds publics dans ces domaines, le financement, pourvu qu'il soit raisonnable, ne devrait pas constituer un facteur restrictif.

Le Comité recommande de poursuivre les programmes de dépistage des nouvelles réserves de poissons exploitables dans le Pacifique et l'Atlantique et dans les eaux intérieures.

Après avoir examiné le budget des dépenses, le Comité y donne son assentiment et le soumet à l'approbation de la Chambre.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages (N^{os} 1 à 16 inclusivement) est ci-annoncé.

Respectueusement soumis.

Le président,
GRANT DEACHMAN.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 9 juin 1966

(17)

Le Comité permanent des pêcheries se réunit à huis clos aujourd'hui, à 1 h. 15 de l'après-midi, sous la présidence de M. Deachman.

Présents: MM. Barnett, Béchard, Bower, Carter, Crossman, Crouse, Deachman, Granger, LeBlanc (*Rimouski*), MacLean (*Queens*), McLean (*Charlotte*), McQuaid, McWilliam, Nowlan, O'Keefe, Patterson (16).

Un projet de «Rapport à la Chambre», contenant certaines observations et recommandations est examiné.

Après discussion de la part des membres, le rapport est amendé et sur une proposition de M. Crossman, appuyée par M. Crouse, il est décidé à l'unanimité que le président soit autorisé à le présenter à la Chambre comme le «Premier rapport» du Comité.

Le président remercie le Comité de sa coopération et à 2 heures et demie la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J. H. Bennett.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS-
VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations
en français et/ou une traduction française de
l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou
des séries complètes en s'adressant auprès de
l'imprimeur de la Reine. Le prix varie selon la
Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON J. RAYMOND.

RAPPORT OFFICIEL DES PROCÈS- VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

La présente édition contient les délibérations en français et/ou une traduction française de l'anglais.

Le public peut se procurer des exemplaires ou des séries complètes en s'abonnant auprès de l'Imprimeur de la Reine. Le prix varie selon le Comité.

Le greffier de la Chambre,
LÉON-J. RAYMOND.

